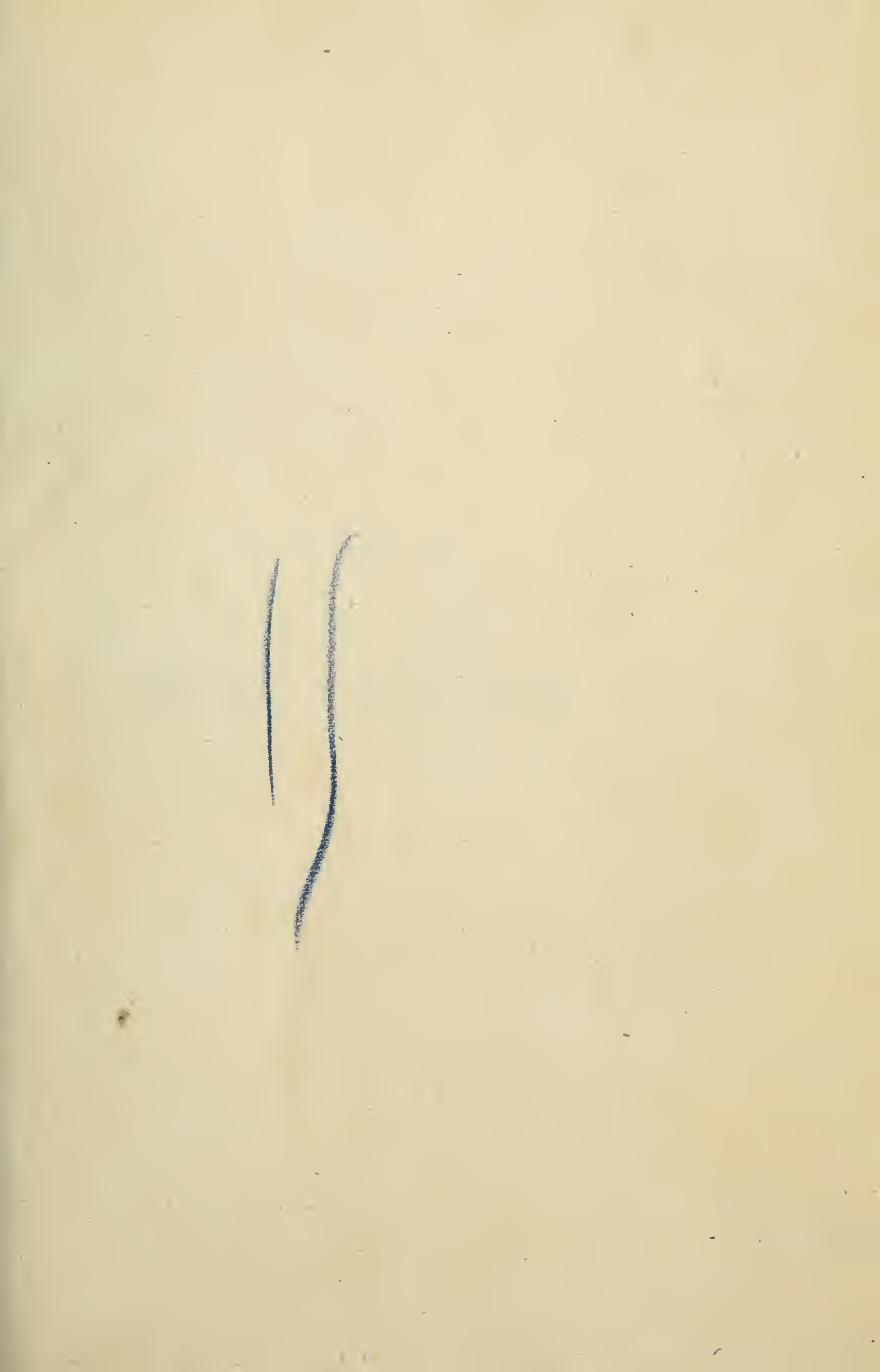








JOURNAL

DU

SIÉGE DE PARIS



Magny en Vexin, (Seine-et-Oise) — Imprimerie O. PETIT.

JOURNAL

DU

SIÉGE DE PARIS

DÉCRETS, PROCLAMATIONS, CIRCULAIRES
RAPPORTS, NOTES, RENSEIGNEMENTS, DOCUMENTS DIVERS
OFFICIELS ET AUTRES

Publiés par

GEORGES D'HEYLLI



TOME DEUXIÈME

(Du 1er octobre au 1er décembre 1870)

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE

Dépôt central des Éditeurs

BOULEVARD HAUSSMANN, 72, ET RUE DU HAVRE

JOURNAL

DU

SIÉGE DE PARIS

SAMEDI 1er *OCTOBRE* 1870

—

DÉCRET. — La commission d'examen des ouvrages dramatiques est et demeure supprimée.

Paris, le 30 septembre 1870.

DÉCRET. — Les objets engagés au Mont-de-Piété depuis le 19 juillet 1870, consistant en vêtements, sommiers, matelas, couvertures, pour un prêt n'excédant pas 15 francs, seront rendus aux déposants.

Le ministre des finances est chargé de pourvoir à la dépense qu'occasionnera l'exécution du présent décret.

Paris, le 1er octobre 1870.

DÉCRET. — Pendant la suspension des assises du département de la Seine, les présidents de la cour d'assises sont autorisés à prononcer, après examen et le ministère public

entendu, la mise en liberté provisoire des accusés renvoyés devant ladite cour.

Paris, le 30 septembre 1870.

Le ministre de l'intérieur,

Considérant que la division de la presse telle qu'elle a été constituée sous le gouvernement déchu demeure aujourd'hui sans objet, au moins dans ses principaux services :

Considérant que dès lors la division de la presse doit être supprimée, sauf en ce qui touche la statistique, les archives et les collections de la presse étrangère, afin de maintenir le ministre de l'intérieur et le Gouvernement en rapports constants avec l'opinion publique dont la presse est l'organe :

ARRÊTE :

Art. 1er. La division de la presse est et demeure supprimée, à partir du 1er octobre 1870.

Art. 2. Un bureau spécial, placé dans les attributions du directeur général du personnel et désigné sous le nom de bureau de la publicité, sera constitué avec mission de s'occuper de la statistique, des archives et des collections de la presse parisienne et départementale, des communications relatives à la publicité avec les différents journaux de Paris et des départements, de la traduction, de la statistique, des archives et des collections de la presse étrangère.

Fait à Paris, le 29 septembre 1870.

Le ministre de l'intérieur,

L. GAMBETTA.

M. Ory, directeur des Enfants assistés, est nommé directeur de l'établissement national des Quinze-Vingts, en remplace-

ment de M. Trélat, nommé membre du conseil général d'assistance publique.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Un décret du 26 septembre prescrit la formation d'un régiment d'infanterie de marche qui prendra le titre de régiment de zouaves de marche, et qui sera composé d'un bataillon de chacun des trois régiments de zouaves.

DÉCRETS des 27, 28 et 29 septembre prescrivant la formation :

1° De deux nouveaux régiments d'infanterie de marche sous les nos 34 et 35 ;

2° d'un régiment d'infanterie de marche sous le n° 36 ;

3° d'un 2e régiment de gendarmerie à cheval.

Commanderont ces régiments :

MM. les colonels Mocquery (Achille) ; Lavoignet (Jean-Baptiste) : et Allavène (Charles).

Un décret du 26 septembre nomme au grade de général de brigade M. le colonel Martenot Chadelar de Cordoux, commandant le régiment de gendarmerie à cheval.

TÉLÉGRAMMES

Porte Maillot, 30 septembre, 5 h. 17 matin.

Le Général Ducrot au commandant du 6e secteur.

Je fais ce matin une sortie du côté de Bougival ; ne vous étonnez pas si vous entendez le canon dans cette direction.

Paris, 30 septembre, 6 h. 12 matin.

Le commandant du 7e secteur au gouverneur de Paris.

Je viens de donner ordre à la flotille d'appuyer les reconnaissances qui vont être faites du côté du Bas-Meudon par la division Blanchard.

Rosny, 30 septembre, 6 h. 32 matin.

Le commandant à l'amiral Saisset, à Noisy.

Le colonel Reille prévient que le général d'Exéa fait ce matin une reconnaissance entre la Seine et la Marne. Un bataillon des mobiles du colonel Reille occupe par ordre le village de Nogent.

Bicêtre, 30 septembre, 7 h. 10 matin.

Contre-amiral Pothuau au gouverneur de Paris.

On me fait savoir que nos troupes sont dans Chevilly et occupent la plus grande partie du village. L'attaque sur L'Hay n'est pas encore bien prononcée. On canonne Thiais.

Gouverneur de Paris à général Schmitz, chef d'état-major, à Paris.

Bicêtre, 30 septembre, 10 h. 45 matin.

Nos troupes ont opéré une reconnaissance offensive très-vigoureuse; elles ont successivement occupé Chevilly et l'Hay et se sont avancées jusqu'à Thiais et Choisy-le-Roy.

Toutes ces positions étaient solidement occupées et crénelées, les dernières armées de canons. Après un vif engagement d'artillerie et de mousqueterie, nos troupes se sont repliées sur leurs positions avec un ordre et un aplomb très-remarquables.

Les gardes mobiles ont eu beaucoup d'attitude.

En somme, journée très-honorable. Nous avons fait des pertes sensibles, non encore évaluées. Nous croyons que l'ennemi en a fait de considérables.

---

30 septembre, soir.

RAPPORT MILITAIRE.

A la suite de l'occupation, par la division de Maud'huy, des positions voisines de Villejuif, l'ennemi était resté maître des villages de l'Hay, Chevilly, Thiais et Choisy-le-Roy, protégeant ainsi sa ligne de communication sur Versailles.

Depuis quelques jours on lui voyait faire sur cette ligne des travaux de terrassement et créneler les villages. Il fut alors décidé par le gouverneur qu'une action combinée sur les deux rives de la Seine serait tentée pour reconnaître exactement les forces établies dans ces positions.

Dans ce but, pendant la nuit dernière, nos troupes aux ordres du général Vinoy se massèrent vers les forts d'Ivry, de Bicêtre et de Montrouge, en arrière de nos postes avancés. Sorties de leurs lignes à la pointe du jour, nos troupes furent accueillies immédiatement par un feu très-vif de mousqueterie et de canon, auquel elles répondirent avec énergie. Bientôt l'engagement devint général sur tout le plateau de Villejuif, et ne dura pas loin de trois heures. Pendant que les troupes aux ordres du général de brigade Guilhem (35e et 42e) refoulaient avec une rare vigueur l'ennemi hors de Chevilly, la tête de colonne du général Blaise (division Maud'huy) pénétrait dans le village de Thiais et s'emparait d'une batterie de position qui n'a pu être enlevée faute d'attelages.

Mais à ce moment l'ennemi appelait à lui les masses concentrées à sa portée, qui ne s'élevaient pas à moins de 30,000 hommes.

Le général Vinoy, jugeant avec raison que l'entreprise ne devait pas être poussée plus loin, ordonna la retraite. Elle

s'est effectuée, sous le feu, avec un calme qui a été fort remarqué et qui fait le plus grand honneur aux troupes. L'artillerie, toujours solide, a, par la précision de son tir, efficacement appuyé les mouvements; enfin les jeunes bataillons de gardes mobiles, à l'exemple de l'infanterie de ligne, ont eu de leur côté, la plus ferme contenance.

Nos pertes, non encore évaluées, ont été considérables pour les brigades qui ont directement attaqué les positons fortifiées de l'ennemi. Nous avons à regretter la mort du général Guilhem, vaillant officier qui a bien mérité du pays.

Le général d'Exéa, qui a marché à l'extrême gauche sur Créteil avec une seule brigade, bien que très-vivement engagé, paraît n'avoir eu qu'une trentaine d'hommes hors de combat. Cet officier général se loue également beaucoup de l'attitude de ses troupes. Le feu de ses mitrailleuses a éprouvé l'ennemi, qui a fait là, comme sur le plateau de Villejuif, des pertes importantes.

L'intendance militaire et les services dont elle dispose, la Société internationale de secours aux blessés, avec un matériel et un personnel considérables, ont rempli leur mission avec dévouement.

En résumé, les combats du 30 septembre ont montré à nos soldats ce qu'ils valent, à leurs chefs ce qu'ils peuvent attendre d'eux, et cette journée honore les efforts de la défense.

Le gouverneur de Paris,

P. O. *Le général chef d'état-major général,*

SCHMITZ

Noisy, 30 septembre, 9 h. 11 m., soir.

Contre-amiral Saisset au vice-amiral commandant en chef à Paris.

M. de Pindray, à la tête de sa cavalerie, a fait, cette après-midi, une brillante reconnaissance, appuyée par trois com-

pagnies d'éclaireurs de la Seine (colonel Lafon), sous la protection d'une colonne d'infanterie de ligne placée en arrière hors de portée.

Après avoir chassé l'ennemi de Bondy, cette reconnaissance s'est avancée à 500 mètres de la maison blanche située à la lisière des bois de Bondy, en arrière, à droite du village; l'ennemi, à ce moment, a démasqué une batterie qui a tiré simultanément trois coups à mitraille sur l'infanterie. Après cette décharge l'ennemi s'est retiré dans le bois.

Le village de Bondy ayant été fouillé en tous sens, la reconnaissance s'est retirée en bon ordre deux heures après et est rentrée à Romainville à cinq heures.

GARDE NATIONALE

Le ministre de l'intérieur,

Vu le rapport du général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine,

Considérant qu'en exécution de l'arrêté ministériel du 6 septembre, il a été formé, outre les soixante bataillons anciens, cent quatre-vingt-quatorze nouveaux bataillons de garde nationale, ce qui constitue un effectif total de deux cent cinquante-quatre bataillons;

Considérant qu'il a été distribué jusqu'à ce jour 280, 738 fusils et que cette distribution ayant épuisé toutes les réserves d'armes disponibles on est dans l'impossibilité de répondre à l'armement de nouveaux bataillons;

ARRÊTE :

Toutes nouvelles inscriptions dans les bataillons déjà formés et toutes formations de nouveaux bataillons sont provisoirement suspendues. Un recensement sera effectué par les soins de l'état-major de la garde nationale, il sera soumis au ministre de l'intérieur qui statuera sur l'organisation et la destination des bataillons non armés.

Paris, le 30 septembre 1870.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le Gouvernement a appris, par une dépêche venue de Tours par estafette, qu'après un séjour de quelques heures dans cette ville, M. Thiers est reparti pour Vienne, où il n'a dû s'arrêter que vingt-quatre heures. Il a dû arriver mardi à Saint-Pétersbourg. Nous croyons qu'il y trouvera l'opinion publique très-émue en faveur de la France. Même à la cour de l'empereur on juge avec sévérité l'obstination de la Prusse, et l'on se prononce de plus en plus pour le maintien absolu de l'intégrité de notre territoire.

Ordre est donné et réquisition est faite à la Compagnie générale des Marchés de Paris, ayant son siége rue Lafayette, 37, propriétaire du marché couvert, dit de Laborde, situé rue Mollien, 8e arrondissement, de mettre immédiatement ce marché et les locaux qui en dépendent à la disposition du commandant Caron, chargé de la haute direction de la fabrication des cartouches.

Réquisition est faite aux propriétaires des locaux inoccupés et situés dans le voisinage, pouvant servir soit comme bureaux, soit comme magasins, de mettre ces locaux à la disposition de M. le commandant Caron.

Paris, 30 septembre 1870

Le Ministre des travaux Publics

Signé : DORIAN.

COMMISSION DES BARRICADES

Avis. — Un certain nombre de citoyens, dans le but patriotique de renforcer la défense de la capitale, a cru devoir élever spontanément des barricades sans avoir pris la précaution de s'entendre préalablement avec la commission spécialement chargée de ce travail par le Gouvernement.

Il en résulte que les plans dus à l'initiative privée peuvent

être contrariés par ceux qui auront été arrêtés par la commission. Ce fait s'est déjà produit dans un des secteurs, où des barricades, commencées si près de la rue du rempart qu'elles obstruent la défense des fortifications, vont être forcément démolies.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le danger qui pourrait résulter de ce défaut d'entente. Tout le monde comprendra que le manque d'unité dans le système d'obstacles à opposer à l'ennemi présenterait les plus grands périls.

Nous rappelons donc aux citoyens que, décidés à recevoir et à accueillir toutes les communications et tous les conseils nous ne pouvons admettre que personne puisse se mettre, de sa propre autorité, à exécuter un plan qui n'aurait pas été accepté par le Gouvernement de la défense nationale,

Paris, le 29 septembre 1870.

Le Président de la commission des barricades,

Henri Rochefort.

On lit, dans le numéro de ce jour, du *Journal officiel* une longue proclamation de M. Louis Blanc, *au Peuple Anglais*. Nous en reproduisons ci-après les principaux passages et la conclusion :

Nous assistons à un phénomène monstrueux. Il aurait étonné jusqu'aux âges de barbarie. Il scandalisera l'histoire. Des hordes impatientes de tout tuer, de tout brûler, de tout détruire, se sont répandues en masses serrées et profondes autour de la plus hospitalière des villes. La civilisation est, pour le moment, prisonnière dans Paris. C'était là l'exploit final rêvé par le roi de Prusse. Le dix-neuvième siècle a son Attila. Lui et ceux qui le conseillent, invoquant, avec du sang jusqu'au genoux, ce qu'ils nomment le Dieu des armées, ils ont juré que l'aimable et vaste cité, rendez-vous permanent de tous les peuples du monde, serait momentanément retranchée du monde; que la ville européenne man-

querait tout à coup à l'Europe : que, dans un des principaux laboratoires de la pensée, la pensée étoufferait entre des canons : que Paris, capitale du cosmopolitisme, serait, pendant quelques jours, comme une île — une île n'ayant plus même l'Océan pour l'aider à vivre de la vie universelle. Eh bien, soit. En attendant qu'une catastrophe proportionnée à l'énormité d'un tel attentat en punisse les auteurs, l'air nous reste. C'est à l'air que je confie ce que je veux dire au peuple anglais.

J'ai été pendant vingt ans son hôte. Je n'ignore pas qu'en Angleterre comme ailleurs il est donné à tout sentiment généreux de faire tressaillir la fibre populaire. Mais ce n'est pas à la générosité du peuple anglais que j'entends m'adresser. La France républicaine a droit aux sympathies de tous : elle n'a besoin de la pitié de personne. La force, elle la porte dans ses bras et dans son cœur. Elle a du pain, elle a du fer ; elle sait qu'on est bien près d'avoir fait un pacte avec la victoire, quand on a fait un pacte avec la mort : cela suffit !

Tout ce que je tiens à prouver aux Anglais, c'est ceci : notre cause est juste.

Et d'abord, grâces soient rendues à M. de Bismarck. Dans son entrevue avec M. Jules Favre, il a levé le voile. L'Europe saura désormais jusqu'où se peuvent emporter l'arrogance du militarisme prussien et sa capacité. Au roi de Prusse, il faut l'Alsace, il faut la Lorraine, il faut l'héroïque garnison de Strasbourg prisonnière de guerre ; il faut comme condition d'un simple armistice, la plus puissante des citadelles de Paris, le Mont-Valérien : il faut Paris sous les bombes ; il faut la France, non plus démembrée seulement, mais à jamais avilie ! On cessera de la frapper quand elle sera cadavre ! Tant d'insolence confond l'esprit.

Lorsqu'il tenait ce langage, M. de Bismarck ignorait-il donc qui nous sommes ? Avait-il oublié l'histoire de nos triomphes, si rapidement sortis, pendant la Révolution française, de l'immensité même de nos périls ?

. . . .

« Il me faut l'Alsace, il me faut la Lorraine, il me faut les Vosges, il me faut Soissons, il me faut le pouvoir d'atteindre et de détruire Paris, rien qu'en étendant le bras », voilà la réponse de Frédéric-Guillaume au vœu que le *Times* exprimait naguère, lorsqu'il s'élevait contre l'idée d'un démembrement de France, au point de vue de la paix européenne.

La paix? Comment y songer lorsque déjà les Prussiens dressent leurs batteries contre les arts de la paix? Il y a des Anglais dans Paris assiégé : ceux-là pourront bientôt raconter à l'Angleterre quelles précautions on a dû prendre contre une armée qui nous ramène aux Grandes compagnies du moyen-âge. Ils lui diront que toutes les ouvertures de nos monuments, toutes les fenêtres du Louvre, ont dû être bouchées avec des sacs de terre: que les livres, les estampes, les manuscrits, les camées, les médailles, ont dû être protégés par des murs faits de tôles agglomérées; qu'il a fallu casemater Raphaël, Léonard de Vinci, Titien, Rembrandt, et la Diane chasseresse, et la Vénus de Milo, et les Esclaves de Michel-Ange, et tant d'autres merveilles. Il sera facile aux Anglais d'imaginer les abominations de cette guerre, en se figurant ce que serait Londres si la menace d'un bombardement les contraignait à mettre à l'épreuve des bombes le British-Museum, la Galerie nationale, l'abbaye de Wesminster, le musée de Kensington : si une nuée de routiers et de malandrins modernes les forçaient de blinder les marbres du Parthenon —ceux qu'a touchés la main même de Phidias—de cuirasser les sculptures d'Halicarnasse, de matelasser tous ces trésors du génie humain qui appartiennent après tout, aux assiégeants comme aux assiégés, de défendre, en un mot, contre les barbares ce qui faisait, hier encore, leur admiration, ce qui les arracherait demain à la barbarie.

En présence d'un semblable débordement des passions agressives, qu'on vienne donc nous parler des garanties dont la Prusse a besoin contre la possibilité d'une nouvelle guerre d'agression! L'agression dont les peuples allemands feront bien de se préoccuper est celle dont le César tudesque, s'il

était vainqueur, menacerait leur civilisation et leur liberté.

Et l'Europe, elle aussi, fera bien de s'en préoccuper. Car son grand danger, à l'heure où nous sommes, est dans le caractère violent du militarisme prussien ; dans cet esprit qui, non content de l'Alsace et de la Lorraine, convoite Soissons. C'est le même qui dévora une partie du Danemark, le même qui mit Francfort au pillage, le même qui proclama l'annexion du Hanovre justifiée par le droit de conquête, le même qui déclara ridicule le principe que les populations ne sont pas transférables sans leur aveu, qu'un peuple n'est pas un troupeau.

Quant à nous, nous avons serré nos reins. Nous sommes calmes et résolus, nous sommes unis, nous sommes prêts.

Si le peuple anglais comprend que notre cause est celle du monde entier, étant celle de la justice, à lui d'agir en conséquence; à lui de peser, en ce qui le concerne, les suites du droit de conquê e déchaîné. Une nation qui sanctionne par son indifférence les saturnales de la force, risque de les subir et les mérite. Mais c'est affaire au peuple d'y songer. Notre affaire à nous est de prouver au monde que notre cause est juste et cela bien entendu, de mourir pour le droit qui ne meurt point, ou de vaincre avec lui.

Louis Blanc.

DIMANCHE 2 OCTOBRE.

Le maire de Paris s'empresse de porter à la connaissance de ses concitoyens le décret suivant :

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Les objets engagés au Mont-de-Piété depuis le 19 juillet 1870, consistant en vêtements, sommiers, matelas, couvertures, pour un prêt n'excédant pas 15 francs, seront rendus aux déposants.

Le ministre des finances est chargé de pourvoir à la dépense qu'occasionnera l'exécution du présent décret.

Paris, le 1er octobre 1870.

Le maire de Paris est certain d'être l'interprète de la population parisienne en remerciant le Gouvernement de la sollicitude qu'il témoigne aux familles nécessiteuses dont les chefs sont chaque jour sur les remparts pour la défense de la Patrie et de la République.

Hôtel de Ville de Paris, le 1er octobre 1870.

Le maire de Paris,

ÉTIENNE ARAGO.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES.

La mairie de Paris, pour concilier les nécessités du service des bureaux et les devoirs de la garde nationale, s'était demandé si elle ne devait pas organiser un bataillon spécial de l'Hôtel de Ville. Après mûr examen, et par respect pour le grand principe de l'égalité, le maire a décidé que les employés seraient incorporés dans les bataillons du quartier de l'Hôtel de Ville, de façon à ce qu'une surveillance soit facilement exercée.

Rapport au Gouvernement.

Le ministre de la guerre rend compte qu'indépendamment des troupes des 13e et 14e corps d'armée, tous les bataillons de gardes nationales mobiles réunis à Paris sont actuellement armés de fusils modèle 1866 (dits Chassepots), et que 228 bataillons de gardes nationales sédentaires de Paris sont armés de fusils de divers modèles.

L'armement de toutes ces troupes, pour lesquelles il a été distribué près de 400,000 fusils, étant sur le point d'être terminé, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de cette opération.

Dans le principe, 170,000 fusils de divers modèles avaient été mis en réserve pour l'armement des gardes nationales de la Seine; à ce chiffre sont bientôt venus s'ajouter un certain nombre d'armes achetées en Angleterre et tous les fusils provenant des bataillons des gardes nationales mobiles départementales, qui, appelées à Paris, échangèrent, à leur arrivée, leurs fusils contre des chassepots.

L'armement des 228 bataillons de gardes nationales sédentaires se compose d'environ 280,000 fusils des modèles ci-après :

Fusils transformés au chargement par la culasse (dits à tabatière)	95.000
Fusils à percussion rayés	120.000
Fusils à percussion à canon lisse	55.000
Carabines, armes anglaises, de divers modèles. . .	10.000
	280.000

Les fusils dits à tabatière ont été transformés dans l'industrie et ont donné lieu, à l'origine, à quelques critiques, mais beaucoup sont déjà réparés, et bientôt ils formeront un bon armement. Les fusils à percussion rayés sont un peu discrédités par suite des progrès des armes portatives ; mais pour défendre un rempart, ils sont encore susceptibles de faire un excellent service. Il en est de même des fusils à canon lisse, qui n'auraient pas grande valeur en rase campagne, mais qui peuvent encore être utilement employés pour la défense des places.

Indépendamment des armes délivrées à la garde nationale sédentaire, il en a encore été donné un certain nombre à des bataillons isolés, tels que les agents des forêts, la compagnie du gaz, les employés de l'octroi, etc., et aux compagnies de francs-tireurs, telles que les Amis de la France, les Eclaireurs, les Chasseurs de Saint-Hubert, etc. Ces corps qui sont au nombre de cinquante-trois, ont reçu plus de 20,000 armes de modèles divers, et surtout des chassepots et des sniders.

Enfin, les gardes nationales mobiles, tant de la Seine que

des départements, ont reçu environ 90,000 fusils modèle 1866.

Si l'on ajoute ces divers chiffres, on trouve que le nombre total des armes distribuées dans Paris s'élève à près de 400,000, savoir :

Garde nationale de la Seine	280.000
Corps francs, bataillons isolés, francs-tireurs, etc.	20.000
Garde nationale mobile	90.000
	390.000

Ce chiffre est encore au-dessous de la vérité, car il ne tient pas compte de toutes les armes délivrées aux corps de l'armée régulière.

Dans ce moment, il ne reste plus d'armes disponibles qu'environ 10,000 fusils, modèle 1866, et ce nombre est à peine suffisant pour faire face au remplacement des armes mises journellement hors de service, sur un effectif d'environ 150,000 armes de ce modèle actuellement dans les mains des troupes, et pour armer les jeunes soldats du contingent de 1870, qui seront sans doute prochainement appelés sous les drapeaux.

En conséquence, le ministre de la guerre rend compte qu'il ne reste plus de fusils à délivrer, et il propose de décider que les 10,000 fusils modèle 1866 qui sont encore disponibles seront mis en réserve pour les rechanges et pour armer les jeunes soldats du contingent de 1870, lorsqu'il seront appelés sous les drapeaux.

Paris, le 1er octobre 1870.

Le ministre de la guerre,

GÉNÉRAL LE FLÔ.

Approuvé :

Le président du Gouvernement,

GÉNÉRAL TROCHU.

ORDRE

Dans la journée d'hier, le 13e corps s'est hautement honoré devant le pays, qui lui en témoigne, par moi, toute sa gratitude, et hautement honoré devant l'ennemi qui ne dissimule pas l'impression que lui a faite la vaillance des troupes.

Elles ont eu la vigueur dans l'attaque de positions préparées de longue main pour la défense ; elles ont eu le calme et l'aplomb dans la retraite.

Soldats !

Nous sommes engagés dans une lutte suprême où vous n'êtes plus les appuis d'une politique que la France a répudiée. La Prusse avait solennellement déclaré qu'elle ne prenait les armes que pour combattre cette politique. Mais elle a depuis longtemps levé le masque. C'est l'honneur de la nation qu'elle veut humilier, et son existence même qu'elle veut détruire.

Vous l'avez compris. La grandeur de votre mission vous apparaît. Vous venez de vous montrer, et vous vous montrerez jusqu'au terme de nos efforts communs, dans l'esprit de dévouement et de sacrifice, les dignes soldats de la nation.

A Paris, le 1er octobre 1870.

Le gouverneur de Paris,
GÉNÉRAL TROCHU.

RAPPORT MILITAIRE

1er octobre, 7 h. soir.

Aujourd'hui, il n'y a pas eu d'hostilités en avant de nos positions de Villejuif. Ce matin, le général chef d'état-major général s'est présenté en parlementaire au village de l'Hay, pour régler les conditions de la convention à intervenir pour la remise des blessés et l'enterrement des morts. Il n'a pu obtenir une entrevue avec un général quelconque, et il reste

convaincu que les Prussiens avaient à cacher une évacuation considérable de leurs blessés sur ce point. Il lui a été répondu à plusieurs reprises que, par ordre du roi, on ne pouvait plus parlementer que sur la route de Créteil.

Le corps du général Guilhem a été remis a la Société internationale des secours aux blessés, et les derniers honneurs lui ont été rendus hier par l'ennemi avec une grande solennité: son cercueil était recouvert de branchages et de fleurs au moment où les membres de cette Société l'ont reçu.

En avant de nos forts du nord-est, il y a eu plusieurs reconnaissances poussées très-brillamment, de Noisy sur Bondy, par quatre compagnies des 3e et 4e bataillons des éclaireurs de la Seine (commandant Poulizac), et de Romainville sur Drancy et le chemin de fer de Soissons, par les francs-tireurs des Lilas (commandant Anquetil). La première de ces reconnaissances a dépassé Bondy et s'est avancée vers la maison Blanche; forçant ainsi l'ennemi à découvrir, sur ce point, une batterie de quatre pièces, qui a lancé sur elle cinq ou six obus; l'infanterie ennemie s'était retranchée fortement dans les maisons environnantes, et une attaque prolongée aurait pu être payée chèrement sans grand résultat. La retraite s'est faite en bon ordre; nous n'avons eu qu'un blessé; l'ennemi doit avoir perdu une quinzaine d'hommes.

La reconnaissance des francs-tireurs des Lilas a traversé Bobigny et enlevé Drancy sous le feu des tirailleurs. Le sous-lieutenant Lebesley a été, en ce moment, atteint à l'épaule. Au delà de Drancy, l'ennemi a été poursuivi jusqu'à la ligne du chemin de fer, où il s'est retranché dans une maison de garde; des forces sérieuses se montrant du côté du Bourget et d'Aulnay, le commandant Anquetil fit replier sa troupe rapportant des casques, fusils et révolvers abandonnés sur le terrain; de ce côté l'ennemi a perdu une dizaine d'hommes.

Hier pendant le combat de Chevilly, la brigade Susbielle, sous les ordres du général Blanchard, a fait, en avant d'Issy et sur le Bas-Meudon, une brillante reconnaissance qui a duré cinq heures et demie. Nos troupes ont rencontré trois

régiments de la garde prussienne fortement soutenue, qui ont été forcés de se replier, laissant sur le terrain nombre d'armes et de casques.

Un bataillon de la Côte-d'Or a pris part à l'action; son attitude a été très-bonne; il a eu une quarantaine d'hommes hors de combat, dont huit officiers. La flottille du commandant Thomasset a soutenu cette opération de la manière la plus efficace en couvrant de ses obus les positions de l'ennemi.

Le gouvernement a été visiter les troupes du 13e corps qui ont pris part aux combats d'hier; il a été extrêmement satisfait de leur contenance résolue et de leur excellent esprit.

Le gouverneur de Paris,

P. O. *Le général chef d'état-major général.*

SCHMITZ.

C'est par erreur que M. Tresca a été désigné comme étant à la tête du travail des abris casematés sur la ligne des remparts. Ce service relève de M. Déroide seul, dont toutes les propositions pour le personnel des secteurs ont été agréées.

Les commissions ont été signées, le 28 septembre, par le général Tamisier.

La position de M. Déroide est assimilée au grade de colonel; celle des ingénieurs en chef, dans chaque secteur, est assimilée au grade de chef de bataillon. Les ingénieurs auxiliaires ont rang de capitaine.

LUNDI 3 OCTOBRE.

—

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Citoyens,

Le Gouvernement vous doit la vérité sans détour, sans commentaires.

Les coups redoublés de la mauvaise fortune ne peuvent plus déconcerter vos esprits, ni abattre vos courages.

Vous attendez la France, mais vous ne comptez que sur vous-mêmes.

Prêts à tout, vous pouvez tout apprendre.

Toul et Strasbourg viennent de succomber.

Cinquante jours durant, ces deux héroïques cités ont essuyé, avec la plus mâle constance, une véritable pluie de boulets et d'obus.

Épuisées de munitions et de vivres, elles défiaient encore l'ennemi; elles n'ont capitulé qu'après avoir vu leurs murailles abattues crouler sous le feu des assaillants.

Elles ont, en tombant, jeté un regard vers Paris, pour affirmer, une fois de plus, l'unité et l'intégrité de la Patrie, l'indivisibilité de la République, et nous léguer, avec le devoir de la délivrer, l'honneur de les venger.

Vive la France ! Vive la République !

Le ministre de l'intérieur,

Léon Gambetta.

Décret. — Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que la noble cité de Strasbourg, par son héroïque résistance à l'ennemi pendant un siége meurtrier de plus de cinquante jours, a resserré les liens indissolubles qui rattachent l'Alsace à la France;

Considérant que, depuis le commencement du siége de Strasbourg, la piété nationale de la population parisienne n'a cessé de prodiguer autour de l'image de la capitale de l'Alsace les témoignages du patriotisme le plus touchant et de la plus ardente reconnaissance pour le grand exemple que Strasbourg et les villes assiégées de l'Est ont donné à la France;

Voulant tout à la fois perpétuer le souvenir du glorieux dévouement de Strasbourg et des villes de l'Est à l'indivisi-

bilité de la République et du généreux sentiment du peuple de Paris.

DÉCRÈTE :

Art. 1er La statue de la ville de Strasbourg qui se trouve actuellement sur la place de la Concorde, sera coulée en bronze et maintenue sur le même emplacement, avec inscription commémorative des hauts faits de la résistance des départements de l'Est.

Art. 2. Le ministre de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 2 octobre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant que l'investissement de Paris a interrompu les relations commerciales, suspendu le travail, et par là même tari la source des salaires et des revenus;

Considérant que les citoyens qui se consacrent entièrement à la défense de la Patrie, doivent être provisoirement affranchis de poursuites ruineuses et inutiles :

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Un délai de trois mois est accordé aux locataires, habitant le département de la Seine, qui déclareront être dans la nécessité d'y recourir pour le paiement du terme de loyer échéant le 1er octobre prochain, et des termes précédemment échus qui ne seraient pas encore acquittés.

Art. 2. Le même délai est accordé aux locataires en garni pour tout paiement de loyer courant ou en retard.

Paris, le 30 septembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale.

Vu le décret de la Convention nationale du 19 brumaire an III;

Le décret du 15 décembre 1813;

Le décret du 29 septembre 1870;

L'arrêté du ministre de l'intérieur du même jour, spécial aux réquisitions adressées à la Compagnie des omnibus;

Vu l'article 484 du code pénal;

Considérant qu'il importe essentiellement de régulariser les réquisitions portant sur les objets de première nécessité, afin de rassurer les citoyens contre les abus qui pourraient être commis par des particuliers sans mandat, et de leur donner un titre au moyen duquel ils pourront être payés de leurs fournitures faites dans un intérêt public:

DÉCRÈTE:

Art. 1er. Les réquisitions ne pourront être faites que par le gouverneur de Paris, ou par le ministre compétent, sous la surveillance et le contrôle du Gouvernement de la défense nationale.

Art. 2. Un double des états de toutes les réquisitions sera remis au Gouvernement.

Art. 3. Dans le cas d'urgence extrême, les maires des vingt arrondissements ou les commandants des secteurs pourront requérir ce qui sera nécessaire, à charge d'envoyer, dans un délai qui ne pourra excéder douze heures, copie de leurs réquisitions à l'Hôtel-de-Ville et au ministre de l'intérieur.

Art. 4. Dans tous les cas où il y aura lieu à réquisition, il sera désigné un commissaire qui, sous sa responsabilité, surveillera la remise de la prestation requise et fournira le récépissé dûment timbré, signé et daté qui servira de titre au contribuable.

Fait à Paris, le 1er octobre 1870.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

RAPPORT MILITAIRE.

2 octobre, 7 h. soir.

La journée n'a été signalée par aucun événement militaire de quelque importance.

Sur plusieurs points, le canon des forts a inquiété les positions et les travaux de l'ennemi, auquel notre vigoureuse offensive du 30 septembre a démontré la nécessité de se retrancher fortement. En avant de toutes nos lignes, en effet, depuis ce combat, on reconnaît la trace d'une grande préoccupation : les mouvements de troupes se multiplient, les travaux de terrassement sont poussés avec plus d'activité. En somme, l'ennemi semble craindre de nouvelles attaques et cherche à se mettre en défense.

Tous les prisonniers, enlevés par nos reconnaissances, manifestent leur profond étonnement de n'être pas fusillés sur place, idée que répandent les officiers ennemis dans leurs troupes pour empêcher la désertion.

Mont-Valérien, 2 octobre, 7 h. soir.

Général commandant supérieur au gouverneur de Paris.

Cette après-midi, j'ai envoyé une section des francs-tireurs du 2e bataillon du 28e régiment de mobile pousser une reconnaissance sur les hauteurs de Montretout. Ils ont tiraillé quelque temps avec les avant-postes prussiens et, leur mission terminée, se sont repliés en bon ordre sur leur réserve qui avait pris position dans la plaine. Les mobiles bretons ont fait preuve d'intelligence et d'aplomb. L'ennemi, à la suite de cette petite démonstration, s'étant montré en force sur la crête, je lui ai envoyé, à 2,500 mètres, 4 projectiles qui ont éclaté au beau milieu et l'ont forcé à se retirer. Ce soir, les artilleurs de la mobile de Seine-et-Oise ont fait mouche sur un poste que l'ennemi voulait installer dans la redoute abandonnée de Montretout.

Les eaux auxquelles la ville de Paris peut être réduite, par suite du siége, sont l'eau de la Seine, l'eau de puits, l'eau des puits artésiens et l'eau de pluie.

Eau de Seine. — Cette eau est propre à la boisson et aux besoins domestiques. Les quelques impuretés qu'elle peut renfermer sont enlevées complétement par une simple filtration sur du charbon de bois, dans les fontaines-filtres généralement usitées dans les ménages.

Eau de puits. — L'eau des puits de Paris est chargée de plâtre, provenant des terrains dans lesquels elle séjourne. Elle n'est pas nuisible à la santé et peut servir directement comme boisson; mais elle est impropre aux usages domestiques, notamment pour la cuisson des légumes. Pour corriger ce défaut capital, il faut y ajouter du carbonate de soude en quantité suffisante pour décomposer le plâtre. Cette quantité est évaluée à 2 grammes cristaux de soude par litre d'eau (fragment de la grosseur d'une noisette), et on laisse l'eau se clarifier par le dépôt avant de s'en servir. Pour le savonnage, il ne faut pas craindre d'augmenter un peu cette proportion.

Eau des puits artésiens. — Cette eau peut être utilisée telle qu'elle sort des puits.

Eau de pluie. — Cette eau est bonne et doit être recueillie et conservée dans des citernes bétonnées ou dans des réservoirs en zinc qu'il faut avoir soin de couvrir. Si on recueille celle qui s'écoule des toits, il faut en laisser perdre les premières positions.

Règles générales. Une bonne eau potable doit se conserver limpide, incolore et inodore pendant deux à trois jours dans une carafe. Si une eau ne présente pas cette qualité, elle peut être nuisible comme boisson. Mais il est rare qu'une bonne filtration sur le charbon de bois ne la corrige pas. Il sera donc bon de maintenir une couche de charbon dans le fond de la fontaine-filtre. On se procurera aisément un bon

filtre en déposant sur le fond d'un tonneau, placé debout et muni d'une cannelle, deux ou trois couches alternatives de charbon de bois et de sable de rivière, maintenues par un double fond percé de trous.

MARDI 4 OCTOBRE.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu l'arrêté, en date du 26 septembre 1870, pris par le président du Gouvernement, gouverneur de Paris, ledit arrêté portant institution de cours martiales à Saint-Denis, à Vincennes et dans les 13e et 14e corps d'armée,

Décrète :

Art. 1er. Les jugements rendus par les cours martiales pourront être attaqués par la voie du pourvoi en révision.

Art. 2. Les conseils de révision siégeront au même lieu que les cours martiales. Ils seront composé d'un officier général et de deux officiers supérieurs, ou, à défaut, des officiers présents les plus élevés en grade.

Le conseil nommera lui-même le commissaire de la République.

Art. 3. Le conseil de révision sera immédiatement saisi et statuera sans aucun délai.

Art. 4. En cas d'annulation par le conseil de révision, l'inculpé sera renvoyé devant une nouvelle cour martiale, qui statuera sans désemparer et sans nouveau recours possible.

En cas de rejet, il sera immédiatement procédé à l'exécution.

Art. 5. L'arrêté susvisé reste exécutoire en toutes ses parties non modifiées par les dispositions précédentes.

Fait à Paris, le 2 octobre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que la prolongation de l'état de guerre rend nécessaire l'extension des dispositions du décret du 9 septembre 1870, relatif aux prescriptions et péremptions en matière civile ;

Considérant, en outre, que des doutes se sont élevés sur la portée de ces dispositions, et qu'il importe en conséquence d'interpréter et de compléter ledit décret ;

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La suspension des prescriptions et péremptions en matière civile pendant la durée de la guerre s'applique aux inscriptions hypothécaires, à leur renouvellement, aux transcriptions et généralement à tous les actes qui, d'après la loi, doivent être accomplis dans un délai déterminé.

Art. 2. La prorogation de délai dont il est parlé en l'article 2 du même décret ne s'applique qu'aux différents actes de recours devant les tribunaux judiciaires ou administratifs.

Quant aux autres actes, il est accordé à dater de la cessation de la guerre un délai égal à celui qui restait à courir au moment où elle a été déclarée.

Art. 3 Le présent décret est étendu à tous les départements de la France. Il s'applique aussi à l'Algérie et aux colonies, mais seulement pour les actes qui doivent être faits en France et réciproquement.

Fait à Paris, le 3 octobre 1870.

Le maire de Paris,

Considérant qu'il y a lieu pour la municipalité de Paris de se rendre un compte exact de la situation actuelle de toutes les écoles communales de la ville de Paris:

ARRÊTE :

Art. 1er. Une commission est instituée a l'Hôtel-de-Ville pour examiner toutes les questions qui se rattachent à l'en-

seignement communal, à tous les degrés, dans la ville de Paris.

Art. 2. Cette commission présentera, dans un bref délai, un rapport au maire de Paris.

Art. 3. La commission est ainsi composée :

Président : M. Eugène Pelletan, membre du Gouvernement de la défense nationale;

Vice-présidents : MM. Vacherot, membre de l'Institut (Académie des sciences morales) ;

Carnot, ancien ministre de l'instruction publique, maire du 8e arrondissement ;

Ernest Laugier, membre de l'Institut (Académie des sciences) ;

MM. Henri Brisson, adjoint au maire de Paris ;
Corbon, maire du 15e arrondissement ;
Clémenceau, maire du 18e arrondissement ;
Taxile Delord, publiciste ;
Eugène Despois, ancien professeur, publiciste :
Le docteur Dujardin-Beaumetz, médecin des hôpitaux ;
Emile Durier, secrétaire du Gouvernement ;
François Favre, maire du 17e arrondissement ;
Le docteur Hébert, secrétaire-général de l'association philotechnique ;
Hérisson, maire du 6e arrondissement ;
Hérold, secrétaire-général du ministère de la justice ;
André Lavertujon, secrétaire du Gouvernement ;
Le Blond, procureur-général à la Cour d'appel de Paris ;
Albert Le Roy, ancien président de la Société pour l'instruction élémentaire ;
Jules Mahias, secrétaire-général de la mairie de Paris :
Marguerin, délégué près les écoles municipales supérieures de la ville de Paris ;
Henri Martin, maire du 16e arrondissement ;
A. Morel, publiciste :
Jules Mottu, maire du 11e arrondissement ;
Le docteur Georges Pouchet;

MM. André Rousselle, ancien président de la société pour l'instruction élémentaire, adjoint au maire du 6e arrondissement;

Charles Sauvestre, publiciste.

Art. 4. M. Gérard, inspecteur de l'Académie de Paris, remplira les fonctions de secrétaire de la commission.

M. Motheré, chef de bureau à la mairie centrale est nommé secrétaire adjoint.

Art. 5. Le secrétaire général de la mairie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin de la municipalité*.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 1er octobre 1870.

ÉTIENNE ARAGO.

M. Jules Simon, membre du Gouvernement et ministre de l'instruction publique, a adressé au maire de Paris la lettre suivante à propos de l'arrêté qui organise la commission de l'enseignement communal:

Monsieur le maire de Paris, vous avez nommé de concert avec moi une commission chargée d'examiner tout ce qui se rapporte à l'instruction primaire dans le département de la Seine.

Votre commission vous proposera sans doute les mesures à prendre immédiatement pour recevoir dans les écoles et dans les asiles non-seulement les enfants de Paris, mais ceux de la banlieue, et pour leur donner une instruction solide, virile, austère, telle en un mot que peut et doit la donner une République. Je voudrais que, sans se borner aux résolutions les plus urgentes, elle examinât, dès à présent, toutes les questions que nous aurons à résoudre dans un avenir prochain: la gratuité, l'obligation, les devoirs et les droits de la commune, le mode de nomination des instituteurs, leur traitement d'activité, leur retraite, le programme même de l'enseignement dans les écoles de la

République, la part qu'il convient de faire aux exercices du corps, si étrangement oubliés jusqu'ici, les sacrifices que devra s'imposer la commune pour rendre possible l'accès des hautes études aux sujets d'élite dont les parents sont sans fortune, la consécration de la liberté d'enseignement, les moyens de concilier l'organisation de l'instruction primaire avec les lois à intervenir sur le contrat d'apprentissage et le travail des enfants dans les manufactures.

J'ai moi-même, monsieur le maire, employé ce que les travaux du Gouvernement me laissent de moments libres chaque jour à préparer un projet d'ensemble; quoique votre commission soit purement locale, je ne doute pas qu'elle ne me procure des indications fécondes et un appui sérieux pour les propositions que j'aurai à soumettre à mes collègues.

Je vous remercie, comme ministre, de la résolution que vous avez prise. Comme citoyen, je vous félicite d'avoir pensé que, même en ce moment où Paris n'est plus qu'une forteresse, il n'est permis à personne d'oublier les intérêts sacrés de l'éducation populaire. La France ne peut être définitivement sauvée, la République ne peut être solidement établie que si nous parvenons par nos efforts incessants, à relever le niveau intellectuel et moral de notre pays.

Ce sera notre tâche, ce sera notre bonheur, ce sera notre vie tout entière, aussitôt que cette sanglante et horrible tragédie sera terminée. Nous ferons une race d'hommes inaccessible à la peur, éclairée sur le devoir, débarrassée des vieux préjugés qui énervent les caractères et troublent les intelligences, digne par ses lumières, son patriotisme et sa vertu, de mettre fin aux deux plus grands fléaux de l'humanité: le privilége et la guerre.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma vieille et cordiale amitié.

Jules Simon.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale délégué au département de la justice.

ARRÊTE

Art. 1er. Une commission est instituée pour examiner les réformes à apporter à la loi du 30 juin 1838 et au régime des maisons d'aliénés.

Art. 2. La commission aura pour président le ministre de la justice, et pour vice-président le secrétaire-général du ministère de la justice.

Art. 3. Sont nommés membres de la commission :

MM.

Le docteur Béclard, membre de l'Académie nationale de médecine :

Docteur Bouchard, médecin des hôpitaux ;

Duboy (Hippolyte), avocat au conseil d'État et à la cour de cassation ;

Durier (Émile), avocat à la cour d'appel de Paris ;

Gilbert-Boucher, juge au tribunal de la Seine ;

Leblond, procureur général à la cour d'appel de Paris ;

Docteur Magnan, agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

Art. 4. Sont nommés secrétaires de la commission :

MM.

Gréhen, avocat à la cour d'appel de Paris ;

Le docteur Legroux.

Art. 5. Le projet élaboré par cette commission sera soumis à la prochaine Assemblée constituante.

Fait à Paris, le 2 octobre 1870

Le membre du Gouvernement délégué au ministère de la justice.

EMMANUEL ARAGO.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Un décret du 2 octobre ordonne la formation d'un nouveau

régiment d'infanterie de marche sous le n° 37. Il sera commandé par le lieutenant-colonel Deffis (Amand).

M. Schœlcher, colonel de l'artillerie de la garde nationale, est nommé membre de la commission des barricades.

RAPPORT MILITAIRE

3 octobre, 7h. 1/2 soir.

La journée s'est encore passée dans le plus grand calme; l'ennemi continue à établir des tranchées de communication à une grande distance de nos lignes; quelques coups de canon des forts inquiètent ces travaux. Hier, une reconnaissance faite par un détachement du 19e de marche, entre Bezons et Argenteuil, a échangé des coups de fusil avec le poste prussien placé sur l'autre rive de la Seine ; cinq ou six ennemis ont été tués ou blessés; de notre côté, le sergent Rouzaud, s'étant avancé jusqu'au pont de Bezons, a eu la jambe traversée par une balle.

Le même jour, en avant de Noisy, le commandant Warnet avec sept compagnies de gardes mobiles (Côtes-du-Nord, Finistère et 8e bataillon de la Seine), a poussé une reconnaissance au-delà de Bondy. Un poste prussien établi dans ce village s'est replié en toute hâte sur la forêt, en arrière, pour n'être pas enlevé par nos soldats qui s'avançaient au pas de course. Au-delà de Bondy, un feu assez vif de mousqueterie s'est engagé. Nous n'avons eu qu'un blessé. La retraite s'est effectuée en bon ordre, sous la protection du 3e bataillon du Finistère (commandant de Legge).

Le commandant Warnet signale les progrès sensibles de nos jeunes soldats, que ces fréquentes reconnaissances familiarisent chaque jour avec la guerre de tirailleurs.

AMBULANCES

Paris, le 3 octobre 1870.

Des attaques regrettables ont été dirigées contre les membres de la Société française de secours aux blessés ; ils ont été dénoncés au dédain et même au mépris public. Pour combattre quelques abus dont la Société elle-même cherche à faire justice, on n'a pas pris garde qu'on enveloppait dans une sorte de réprobation générale une institution qui a rendu et qui rend chaque jour des services signalés. Les fonctions hospitalières qu'accomplissent les membres de la Société ne les dispensent pas des devoirs imposés à tout autre citoyen. Quelques-uns d'entre eux même sont étrangers et ne peuvent témoigner que par leur dévouement à l'œuvre des blessés de leur sympathie pour la France.

La mission pour laquelle ils se sont tous volontairement assujettis est souvent périlleuse. Il serait injuste qu'ils ne trouvassent pas au milieu de nous le respect et la protection que la convention de Genève leur assure auprès de nos ennemis.

Ce traité ne réserve la neutralité aux maisons des habitants qu'autant qu'elles renferment des blessés ; les drapeaux protecteurs ne peuvent être arborés que dans ce cas.

Les brassards et autres insignes ne peuvent être portés que par ceux qui en sont régulièrement munis par l'autorité militaire ou ses délégués. Ils ne peuvent être portés que dans le service ; ils sont nominatifs, appuyés d'une carte personnelle, revêtus, ainsi que les drapeaux, de l'estampille de l'intendance et de la Société déléguée.

Les chefs de service et les membres du personnel des ambulances volantes, qui sont appelés chaque jour à se trouver en présence de l'ennemi, sont seuls autorisés à porter l'uniforme.

En dehors de ces conditions, toute apposition de drapeaux, tout port d'insignes constituent un délit, une usurpation, qui

seront poursuivis conformément aux lois. L'autorité militaire et la Société se réservent de provoquer des poursuites.

Un délai de vingt-quatre heures est accordé aux contrevenants pour rentrer dans la légalité.

Le gouverneur de Paris,
GÉNÉRAL TROCHU

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le *Journal officiel* publie, dans presque tous ses numéros, des extraits des *Papiers et Correspondances de la Famille Impériale.* Nous nous bornons à signaler ici ces insertions pour bien laisser à l'époque du Siége sa physionomie vraie.

Le gouvernement de la défense nationale avait jugé de bon goû la publication des fascicules en question, qui en réalité a fait plus de bien que de mal à la Famille Impériale, et il n'a point manqué de leur donner par la voie officielle, une publicité et un retentissement de plus.

La rentrée des classes supérieures, dans les lycées et colléges de Paris, est fixée au vendredi 7 octobre.

Un externat surveillé est organisé au lycée Corneille.

Les examens des aspirants et des aspirantes aux brevets de capacité pour l'instruction primaire (Deuxième session 1870) sont ajournés.

Les négociants en alcools et eaux-de-vie du département de la Seine, qui, en vue de l'approche de l'ennemi, ont fait

transporter leurs spiritueux à l'entrepôt du quai Saint-Bernard, sont prévenus que, par mesure de sûreté générale, ces liquides devront être enlevés des celliers qu'ils occupent pour être déposés ailleurs et y être ensablés.

Ces négociants sont en conséquence invités à se présenter immédiatement à l'entrepôt pour opérer ce déplacement ; à défaut de quoi dans un délai de trois jours il sera procédé d'office à cet enlèvement aux frais des susdits négociants.

Le conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine a adressé le rapport suivant au préfet de police :

Depuis quelques jours on a pu constater que la viande de cheval est véritablement entrée dans l'alimentation générale de Paris. Les boucheries de cheval, en effet, ne débitaient en moyenne, par an, que 3,000 chevaux environ, et en un seul jour, le 30 septembre dernier, 273 ont été livrés à la consommation.

Le conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine voit avec satisfaction le développement que prend la vente de la viande de cheval. Dans les rapports qu'il adressait à l'autorité sur cette question et qui remonte à près de 15 ans, il a toujours exprimé l'avis qu'il importait d'en faciliter l'introduction dans la consommation générale, afin d'augmenter le plus possible la somme des produits alimentaires. Dans les circonstances actuelles, beaucoup de chevaux ne pouvant plus être conservés par leurs propriétaires, par suite du manque de travail et du prix excessif des fourrages, deviennent une précieuse ressource comme aliment.

Si la vente de ce produit s'est développée lentement au début, il faut toutefois remarquer que depuis cinq ans environ, le cheval est devenu à Paris la nourriture habituelle d'un certain nombre de personnes. Ce goût d'ailleurs, est pleinement justifié avec les qualités de la viande, qui donne

un excellent bouillon et se prête aux autres modes de préparation.

Les préjugés qui pendant longtemps ont écarté cette viande de l'alimentation publique sont aujourd'hui entièrement dissipés, grâce aux mesures de précaution dont sa vente est entourée. Les animaux ne sont livrés à la consommation que sous les garanties les plus sérieuses, et il est impossible que ceux qui seraient défectueux en quelques points échappent au contrôle de l'autorité. En effet, les chevaux de boucherie sont soumis à l'inspection d'un vétérinaire préposé par le préfet de police tant avant l'abattage qu'après le dépeçage de l'animal ; les viscères subissent le même examen, afin de permettre une appréciation complète de l'état de santé de la bête abattue ; les viandes ne peuvent être enlevées de l'abattoir pour être portées à l'étal qu'après avoir été marquées d'une estampille, et à l'étal même la surveillance est exercée par des préposés spéciaux.

Ces diverses mesures, scrupuleusement appliquées depuis cinq ans, ont prévenu les abus qui auraient pu s'introduire dans le commerce de la viande de cheval, et le public en a si bien apprécié l'efficacité, qu'aujourd'hui ce sont les classes ouvrières qui s'abonnent aux boucheries de cheval ; l'on peut constater dans les nombreux étaux récemment ouverts aux halles centrales , aux marchés publics des divers arrondissements de Paris, et dans ceux qui sont établis dans les maisons particulières, que la clientèle de ces établissements centuplée en quelques jours, est composée de toutes les classes de la société.

MERCREDI 5 OCTOBRE

On lit en tête du *Journal Officiel* de ce jour :

Une des plus grandes souffrances que l'investissement de Paris impose à sa population est certainement l'absence

complète de toute espèce de nouvelles. Un malaise indéfinissable s'empare des âmes, et ce n'est pas trop de l'effort continu du patriotisme pour le dominer. Il ne peut toutefois nous préserver de l'inquiétude et du penchant qui nous entraîne vers les extrêmes.

Le bien et le mal sont exagérés; les bruits les plus divers sont accueillis et colportés, et le trouble moral s'en accroît nécessairement. Associé à ces émotions bien naturelles, le Gouvernement voudrait à chaque heure transmettre des informations sûres. Seulement, il ne peut transmettre que celles qu'il reçoit et celles qu'il reçoit sont nécessairement très-insuffisantes.

Son devoir est de n'en cacher aucune, et il s'y est conformé. On l'a accusé cependant d'avoir gardé pour lui un rapport détaillé de la délégation de Tours. Ce rapport n'existe que dans l'imagination de ceux qui en ont parlé. De même, certains journaux racontent la défaite d'un de nos officiers qui aurait perdu 7,000 hommes. Aucune indication de cette nature n'est parvenue au gouvernement.

Il sait que les généraux qui opèrent au midi de la Loire et dans l'Ouest ont déjà rassemblé des forces respectables. Quelques-unes sont en mesures d'inquiéter l'ennemi, ce qui nous empêche de dire ce que nous savons de leurs positions. Cette situation n'est certainement pas tout ce que nous voudrions qu'elle fût; elle n'est cependant pas sans valeur. Il dépend de nous, de la rendre meilleure encore.

Chaque jour qui s'écoule nous profite et nuit à l'ennemi, à la condition que nous ayons le courage et le bon sens de continuer à être ce que nous sommes. Paris donne à l'Europe, au monde le plus beau des spectacles, celui d'une population de deux millions d'hommes si divers, si impressionables, si ex osés à des maux de toute nature et néanmoins inaccessibles à l'esprit de division, résolue, calme, patiente ordonnée, acceptant son épreuve avec une admirable simplicité, et préparée à les subir toutes avec la ferme confiance qu'elles la conduiront au succès.

Dès à présent, Paris a conquis une gloire que rien ne peut lui enlever. Quand il s'est levé pour secouer le joug de l'empire qui allait consommer sa trahison, tout était ruine dans le pays, et il a fallu sa grande âme pour ne pas désespérer. En l'opposant à la Prusse qui s'y attendait peu, il lui a porté un coup mortel. Il a déjoué ses calculs, mis le droit et l'opinion contre elle. Nous ne lui demandons que de bien se pénétrer de la grandeur et de l'efficacité de sa résistance, et de conserver sa mâle et tranquille attitude.

Les hommes que son acclamation a investis du difficile devoir de marcher avec lui dans cette voie ne peuvent assez dire combien ils sont fiers de ce résultat, combien leur cœur est rempli de reconnaissance et d'espoir. Et comment n'auraient-ils pas cet espoir? L'armée assaillante, déconcertée en rencontrant devant elle un peuple armé, n'a encore ni attaqué nos forts, ni approché notre enceinte; la garde nationale, frémissante d'impatience et d'ardeur demande à sortir des remparts et à se joindre à l'armée pour repousser les Prussiens.

Il est facile de comprendre ces sentiments et il faut s'en féliciter; ils sont le présage d'une délivrance, mais la garde nationale sait que toute force militaire doit attendre pour agir efficacement le signal de ses chefs et compter sur leur vigilance et leur sollicitude. Le temps qui s'écoule, n'est pas perdu pour l'organisation des troupes appelées à combattre. A Paris, chacun s'exerce incessamment, chaque citoyen est devenu un soldat. Dans les départements des corps d'armées sont déjà en marche, plusieurs généraux les dirigent sur des points que nous ne devons pas signaler.

Ayons donc confiance, restons unis, et nous abrégerons ainsi la durée d'une épreuve que la vaillance de Paris, celle des départements, auront bientôt fait tourner à la confusion de nos ennemis.

NOUVELLES DE LA GUERRE

RAPPORT MILITAIRE

4 octobre, 7 heures soir.

Le général Ducrot fait savoir qu'il s'est produit des mouvements de troupes ennemies en avant de ses lignes; les Prussiens qui étaient à la Malmaison ont été remplacés par des Wurtembergeois. Pareil fait a été signalé, à la suite du combat du 30 septembre, vers Sèvres, Châtillon et le plateau de Villejuif.

Ce matin, une reconnaissance faite en avant du fort de Nogent, par trois compagnies du bataillon de la Drôme et un peleton de spahis, s'est heurtée, presque à la sortie du village de Neuilly-sur-Marne, contre des avant-postes prussiens qui se sont repliés vivement sur un petit bois où 500 hommes environ étaient embusqués. Accueillis à une petite distance par une fusillade très-nourrie, mais que le brouillard rendait peu meurtrière, nos spahis ont chargé jusqu'à la lisière du bois et tiré à bout portant : leur décharge a renversé une vingtaine d'hommes; nous n'avons eu que deux chevaux tués et un blessé; nos cavaliers, en se repliant sur l'infanterie, n'ont pas été poursuivis.

Nos forts du sud ont lancé quelques obus sur les travailleurs et les colonnes de marche de l'ennemi.

Rien de nouveau sur tous les autres points.

Porte-Maillot, 4 octobre 1870, 3 h. 10 m. du soir.

Le général Appert au gouverneur de Paris.

Une torpille vient de sauter à la porte de Sablonville ; on essayait une torpille non chargée, et l'électricité s'est communiquée, par dérivation du courant et, vraisemblablement, par suite d'une interruption dans l'enveloppe isolante, aux poudres d'une torpille chargée, placée à 150 mètres en avant.

Cet accident ne peut être attribué à la malveillance, mais je fais chercher les causes de l'imprudence inqualifiable qui l'a occasionné : huit personnes sont blessées, dont deux très-grièvement, une femme et un franc-tireur du 2e bataillon de Paris, trois autres francs-tireurs du même bataillon et trois ouvriers civils.

Hier, à dix heures du matin, ont été célébrées, à l'Hôtel des Invalides, les obsèques du général Guilhem, glorieusement frappé à la deuxième affaire de Chevilly.

Dès son arrivée à Paris, le corps du général avait été déposé au Palais de l'Industrie.

Il a été procédé à la levée du corps en présence des généraux réunis en ce moment à Paris.

On remarquait dans l'assistance le général Trochu et son état-major, plusieurs membres du Gouvernement et un très-grand nombre d'officiers appartenant à nos divers corps de troupes, à la garde nationale sédentaire et à la garde nationale mobile. Une partie du personnel de la Société internationale de secours aux blessés assistait à la cérémonie.

Voici la courte et énergique allocution prononcée par le général Trochu :

« Messieurs, à l'heure présente, l'appareil de la mort n'a rien qui doive nous effrayer. Notre devoir, pour la plupart, notre avenir pour tous est là...

Les phrases de convention et de convenance seraient déplacées ; je ne dirai qu'un mot devant ce cercueil : Le général Guilhem a bien vécu, il s'est bien battu et il est mort en brave.

Messieurs je le recommande à votre souvenir. »

Les dépouilles mortelles du général Guilhem ont été déposées dans le caveau des Invalides, en attendant qu'elles soient remises à la famille, qui les a réclamées.

Il importe que les conditions dans lesquelles la publication des *Papiers et Correspondance de la famille impériale* est faite par la commission chargée de ce soin soient exactement connues du public.

La commission s'est adressée à l'Imprimerie nationale qui lui a déclaré que les frais matériels d'exécution et de papiers se montaient à *vingt-cinq centimes* par exemplaire.

Désirant ne grever l'État d'aucune charge, elle a donc dû fixer le prix de chaque brochure à *quarante centimes*, déduction faite d'une remise de 25 pour 100, accordée aux libraires et du léger bénéfice réservé à l'intermédiaire qui se charge de centraliser la vente; ce prix suffit tout juste à couvrir les dépenses.

L'édition à laquelle préside la commission est une édition non pas de luxe, mais de bibliothèque, dans un format qui permet la réunion des fascicules en volume. Mais on a eu si peu l'intention de monopoliser cette publication qu'elle est, d'une part, livrée aussitôt qu'elle paraît à chaque journal, qui en donne le jour même tout ou partie à ses lecteurs, et que, d'autre part, la liberté la plus absolue de reproduction sous toutes les formes est laissée au commerce de la librairie.

Nous empruntons à un travail de M. Colin professeur au Val-de-Grâce, publié dans la *Gazette hebdomadaire*, les renseignements qui suivent sur l'état de santé de toute notre garnison :

Le nombre des malades dans l'armée active est insignifiant. Quand aux mobiles, c'est à peine si les médecins en ont vu dans les hopitaux. Notre jeune armée s'est acclimatée à Paris sans subir les épidémies de fièvre typhoïde qui frappent régulièrement les recrues du contingent. M. Colin en donne cette raison que le jeune soldat enlevé à ses champs, transporté au milieu de tous les visages étrangers d'une caserne

lointaine, s'ennuie de son pays et prend la nostalgie qui le prédispose aux fièvres; le mobile, au contraire, dans son bataillon entouré de compatriotes et de tous ses camarades, porte avec lui sa patrie : il est alerte et gai, ces premières conditions de la bonne santé.

Les gardes nationaux, de leur côté, ne paraissent pas avoir souffert non plus, jusqu'à présent, de la garde des remparts dont ils ont fait, d'ailleurs, l'apprentissage par un temps splendide.

Tous les mercredis, à huit heures du soir, des conférences au bénéfice des victimes de la guerre auront lieu à la Sorbonne (salle Gerson).

Première réunion, mercredi 5 octobre.

M. Boutteville traitera de l'enseignement libre et des écoles destinées aux enfants des défenseurs de Paris.

Le docteur Bertillon enseignera aux dames qui se destinent au service des ambulances quels sont les premiers soins à donner aux blessés.

JEUDI 6 OCTOBRE

On lit en tête du *Journal officiel* de ce jour, les deux notes suivantes :

Le Gouvernement de la défense nationale n'a eu jusqu'à présent qu'à se glorifier de l'attitude patriotique, des sentiments républicains, de l'esprit d'ordre et de discipline qui caractérisent à un si haut degré la garde nationale de Paris. C'est à ce sentiment même qu'il fait appel pour qu'il soit mis un terme aux manifestations armées qui se sont produites hier, pour la seconde fois depuis quinze jours, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Ces rassemblements de bataillons ont le double tort de se former sans l'ordre du commandant supérieur des gardes nationales, sans l'ordre du ministre de l'intérieur, les deux seules autorités qui soient compétentes pour disposer de la

milice citoyenne, et, ce qui est beaucoup plus grave, de donner à la cité parisienne des apparences de sédition aussi contraires à la réalité que favorable aux desseins de l'ennemi.

L'ennemi, qu'on le sache bien, s'arrête devant Paris, troublé par une résistance sur laquelle il ne comptait pas. Il sait que la capitale peut le tenir en échec pendant de longs mois; il sait aussi qu'une attaque de vive force contre l'enceinte est impossible, il n'espère à cette heure que dans nos discordes. Notre premier devoir est donc d'en éviter jusqu'aux apparences.

Quand les officiers de la garde nationale ont des communications à faire au Gouvernement, ils peuvent user à leur choix de la voie orale et de la voie écrite. Le Gouvernement sera toujours heureux d'entrer avec eux en rapports intimes. Mais les manifestations armées sont destructives de tout ordre public, de toute discipline ; et, si bien intentionnées qu'elles puissent-être, le Gouvernement est certain d'exprimer l'opinion de l'immense majorité des citoyens en déclarant que de telles manifestations ne doivent plus avoir lieu (1).

---

(1) Cette note fut motivée par une manifestation faite la veille à l'Hôtel-de-Ville par M. Flourens et quatre bataillons sous ses ordres. Introduit dans la salle des séances du gouvernement M. Flourens, au nom de ses commettants, avait résumé leurs griefs en ces termes :

Il réclamait: 1° que tous les gardes-nationaux fussent armés de fusils à tir rapide et conduits devant l'ennemi;

2° Que les sorties fussent plus nombreuses;

3° Que des commissaires de la République fussent envoyés dans les départements.

4° Qu'on procédât immédiatement aux élections municipales et au rationnement des subsistances.

Une discussion assez vive s'engagea entre le Général Trochu, M. Gambetta et M. Flourens, à la suite du discours de ce dernier, qui fut très-vivement et très-victorieusement combattu. La foule qui stationnait sur la place, fit même éclater, au départ de M. Flourens et de ses bataillons, les marques très-vives d'une désapprobation unanime.

M. Flourens raconta lui-même le lendemain, dans le journal *le Combat*,

Paris est tout entier à la défense, et cependant cette ardente préocupation n'éloigne pas de sa pensée le sentiment politique auquel est dû l'admirable enthousiasme qui électrise tous les cœurs. Vainement l'empire y aurait fait appel. Après avoir attiré sur la patrie des maux effroyables que seul il avait rendu possibles par son ineptie et ses dilapidations, il s'obstinait à priver la nation du droit de se défendre elle-même. Au moment de la déclaration de la guerre, il avait dédaigneusement rejeté l'armement des gardes nationales ; et quand, sacrifiées à l'impéritie de Napoléon persistant à garder le commandement en chef, nos braves légions cédaient au flot des envahisseurs, l'unique souci de ceux qui nous gouvernaient était de sauver la dynastie en livrant la France à l'étranger.

C'est ainsi que Bazaine est resté acculé devant Metz, forcé de perdre un jour qui aurait sauvé son armée, et de le laisser prendre par le cortége impérial et ses trois cents voitures de bagages. C'est ainsi encore que Mac-Mahon et ses 130,000 hommes ont été enlevés à Paris, qu'ils couvriraient aujourd'hui, et jetés au nord dans le but apparent d'engager une grande bataille et de relever le trône par le prestige d'une victoire.

Mais, en réalité, ce qui était combiné à l'avance avec une odieuse habileté, ce qui ressort trop clairement de ce plan de campagne désastreux, c'est le dessein bien arrêté d'amener promptement la fin de la guerre par un traité conclu sous les murs de Paris, payant la restauration bonapartiste par la cession de l'Alsace.

à sa façon naturellement, le résultat de sa manifestation et l'histoire de la manifestation elle même. Ses griefs sont là, plus explicites encore ; il ne demandait pas moins, dans le journal de son ami Pyat, que l'armement « de la nation tout entière. »

La manifestation fut d'ailleurs l'objet de nombreuses protestations émanées de la garde-nationale, et aussi d'articles de journaux très-énergiquement désapprobateurs.

La capitulation de Sedan n'a pas d'autre explication. Sans exemple dans les annales militaires, elle est exclusivement imputable à la politique impériale, elle en est l'ignominieux couronnement. Dans la pensée de celui qui l'a conclue, elle devait jeter l'épouvante et le découragement dans toutes les âmes et les disposer à une paix honteuse. Quelle position plus horrible, en effet, pour un pays ! ceux-là n'y songent point assez qui s'étonnent sans cesse de voir les lignes prussiennes devant nous, et demandent pourquoi elles ne sont pas déjà brisées. Il importe de le leur rappeler

De trois grandes armées qui, au dire des présomptueux qui nous ont perdus, devaient s'élancer sur l'Allemagne, la première était détruite en trois combats; la seconde, bloquée; la troisième venait de se rendre. Il ne restait plus que le corps du brave Vinoy, si malheureusement enlevé à Paris, si habilement ramené par une retraite savante, titre d'honneur pour le capitaine qui l'a dirigée. Qui pouvait croire qu'avec ces faibles débris n'ayant d'autre appui que des gardes nationales sédentaires et mobiles en formation, Paris oserait résister ?

Le cabinet impérial ne le lui aurait pas demandé; il ne songeait qu'à le contenir pour lui imposer une humiliante pacification. C'est dans ce but qu'il soulevait les paysans et les poussait à une jacquerie contre les hommes de l'opposition et les propriétaires aisés. Vainement les indignes ministres qui provoquaient ces crimes ont-ils nié leur participation; il suffit, pour les condamner, de constater qu'avec eux ont disparu toutes traces d'agitation. Le complot était donc bien ourdi par ces conspirateurs de profession, et sans le patriotisme de la population de Paris, il était couronné de succès. Vaincue, déshonorée, déchirée en lambeaux sanglants par ses propres enfants, la France retombait sous le joug du traître de Sedan, devenu le vassal du roi Guillaume, et son nom, effacé du livre des nations, ne trouvait plus de refuge que sur celui des esclaves.

Paris l'a sauvée de cette honte, et l'on comprend dès-lors

la surprise et la colère de l'ennemi auquel on avait promis la capitale comme une proie opulente et facile. Celui-ci a pu en s'approchant mesurer le changement accompli. Il a deviné le soldat régénéré par le citoyen; il a vu quels miracles d'activité et de science cette population, prétendue frivole, avait su réaliser sous la direction de chefs militaires dévoués, intrépides, et soutenus eux-mêmes par l'élan des vertus civiques. Alors il a hésité, et, pour la première fois peut-être depuis le commencement de la campagne, il s'est mis sur la défensive.

Nous l'avons attaqué, et il a pu voir renaître en nous, avec le sentiment de la justice de notre cause, la décision, l'intrépidité, le calme, qui sont un gage de victoire. Ce que nous avons commencé, nous le continuerons. Le 4 septembre, nous n'avons pris conseil que de nous-mêmes et de notre droit, et l'empire a été renversé; c'était le premier acte de notre délivrance: le second et le dernier sera l'expulsion de l'étranger, et nous sommes résolus à l'accomplir. Seulement, pour n'y point échouer, deux conditions sont indispensables: la sagesse dans la conduite, la discipline dans l'action. L'ennemi comptait sur des déchirements intérieurs, il avait osé faire appel à *la populace* de Paris. Paris n'a que des citoyens; des milliers d'entre eux endurent de cruelles souffrances: leurs cœurs sont soulevés par une impatience fiévreuse; les opinions les plus diverses les excitent; des hommes, entraînés par une dangereuse ardeur, cherchent à les diviser. Jusqu'ici, le patriotisme et le bon sens ont été les plus forts, et nous avons la conviction que jusqu'au bout de l'épreuve ils resteront le lien du faisceau.

C'est là un résultat immense qui vaut le gain d'une bataille. Par lui, nous trompons l'espérance de l'ennemi, et, à notre tour, nous l'affaiblissons. L'armée allemande se trouble. Les corps appartenant aux petits États accusent l'ambition prussienne et se plaignent d'avoir été abusés. Pendant ce temps, la province s'organise et vient à nous, nos envoyés la soulèvent, et le dénoûment du grand drame

se prépare. Les murs de Paris seront le tombeau des envahisseurs.

Mais, pour ne pas compromettre cette grande œuvre, à la conduite il faut joindre la discipline. Elle a fait la force de la Prusse. Couvrons-nous du même bouclier. Une nation forcée de chercher son salut dans la fortune des armes doit en subir les nécessités ; elle fortifie son courage par l'esprit d'obéissance. Elle se pénètre de cette vérité : que critiquer à tout propos les chefs militaires, c'est les paralyser ; se confier à eux, c'est décupler leur valeur.

Sans doute, dans une vaste cité assiégée, rien ne peut se faire avec la correcte rectitude qui préside aux mouvements d'une garnison régulière et peu nombreuse. Il est nécessaire cependant que chaque citoyen y ait à cœur de donner l'exemple des vertus guerrières qui, à cette heure suprême sont une affaire de salut. Nous avons tous la résolution de vaincre ; tous, nous y sacrifierons notre vie ; sachons en rendre l'exécution efficace et prompte, et pour cela, cherchons d'abord notre force dans le recueillement de notre raison ; c'est elle qui dirige nos bras, c'est elle qui les fera invincibles.

NOUVELLES DE LA GUERRE

Arc-de-Triomphe, 5 octobre, 8 h. 56, matin.

Ingénieur à l'amiral de la Roncière, au gouverneur de Paris.

Canonnade du Mont-Valérien vers Montretout. Le bastion 59 tire aussi. Coups de canon du côté de Billancourt. Les forts de Montrouge et d'Issy ont tiré quelques coups vers huit heures un quart et huit heures et demie. Montrouge et Vanves tirent encore.

Trocadéro, 5 octobre, 9 h., matin.

De l'Observatoire au gouverneur de Paris.

Canonnade assez violente du côté du Mont-Valérien,

Saint-Cloud et Issy. Nous voyons la fumée au Mont-Valérien.

Observatoire de Paris, 5 octobre, 9 h. 20, matin.

Au gouverneur de Paris.

Depuis 8 h. 10, nombreux coups de canon de la ligne du fort de Vanves au Mont-Valérien. Toujours brumes épaisses.

Vincennes, 5 octobre, 9 h. 26, matin.

Général Ribourt au gouverneur de Paris.

Plusieurs mouvements de troupes ennemies à quatre heures, de l'est à l'oues , à 6 kilomètres du fort de Nogent. L'ennemi pratique des créneaux dans les murs de clôture du village de Cœuilly. Vive fusillade pendant une partie de la nuit du côté de Joinville-le-Pont. Ce matin, brouillard épais.

Saint-Sulpice, 5 octobre, 9 h. 34 matin.

Enseigne de vaisseau à l'amiral commandant les marins.

Canonnade dans la direction du Mont-Valérien et d'Issy augmentant sensiblement. La brume empêche de distinguer au juste l'endroit.

Paris, 5 octobre, 10 h. 42, matin.

Ingénieur Arc-de-triomphe au gouverneur de Paris.

La canonnade du Mont-Valérien, qui a continué bien nourrie, n'est plus qu'intermittente ; elle paraissait dirigée entre Garches et Rueil.

Paris, 5 octobre, 11 h. 5, matin.

Le général Ducrot au gouverneur de Paris.

Nous avons canonné assez sérieusement tous les points sur le quels on voit ou l'on soupçonne des travaux ; le tir a été excellent, mais rien n'a bougé du côté de l'ennemi.

Le chef d'état-major général au gouverneur de Paris.

Toute la matinée, nos forts du Mont-Valérien à Ivry ont entretenu une canonnade très-nourrie sur les travaux et les positions de l'ennemi. Elle y a causé un grand désordre.

Tout est calme en avant des forts de l'Est et de Saint-Denis.

Le gouverneur de Paris
P. O. *Le général chef d'état-major général,*
SCHMITZ

RAPPORT MILITAIRE

5 octobre, 7 h. 1/2 soir.

Une reconnaissance faite par quatre compagnies du 5e bataillon de la mobile de la Seine dans le village de Clamart, vers une heure de l'après-midi, a très-heureusement réussi. Nous n'avons pas eu de blessés, et nos soldats ont rapporté deux fusils, un sabre et un fourniment. Les ordres sont donnés sur toute notre ligne pour que l'on tire sur les groupes ennemis et sur ses travailleurs.

Ce matin à la suite du feu du Mont-Valérien, sur les crêtes boisées entre Saint-Cloud et Bougival, des troupes ennemies ont essayé de se réfugier dans ce dernier village : elles en ont été délogées avec quelques gros projectiles de marine.

En avant du fort de Charenton, vers onze heures, une autre reconnaissance, formée de la compagnie des tirailleurs parisiens (capitaine Lavigne) et de la compagnie du 21e d'infanterie a été portée en avant pour s'assurer des forces de la position de l'ennemi en avant et sur la droite de Créteil.

A 1,200 mètres environ des dernières maisons de ce village nos tirailleurs ont attaqué une barricade fortement défendue par l'ennemi qu'ils n'ont pu en débusquer ; mais, sur la droite, nos soldats l'ont chassé d'un poste établi à une maison de garde du chemin de fer de Lyon, et se sont repliés en bon

ordre devant des forces considérables qui s'avançaient vers eux. Dans ces rencontres nous avons eu deux hommes tués; les pertes de l'ennemi n'ont pu être évaluées.

Un journal s'inquiète de bruits contradictoires qui ont couru au sujet des commandes d'affûts et de canons faites à l'industrie privée. Parce que des pièces, en très-petit nombre, d'ailleurs, ont été trouvées soit dans les gares, soit dans les ateliers ou elles avaient été envoyées pour être rayées, on a dit que les commandes étaient retirées ou suspendues.

Il n'en est rien. Nous pouvons affirmer que toutes les forces et toutes les énergies dont disposent les ateliers parisiens ont été mises en activité pour fabriquer les affûts et des canons le plus rapidement possible Ajoutons qu'en dehors des commandes, notre réserve est considérable,

---

VENDREDI 7 OCTOBRE

Paris, midi et demi, 6 octobre 1870.

Le gouvernement reçoit à l'instant les lignes suivantes, qu'il transcrit textuellement:

« La province se lève et se met en mouvement.

« Les départements s'organisent.

« Tous les hommes valides accourent au cri: *Ni un pouce de terrain, ni une pierre de nos forteresses! sus à l'ennemi! guerre à outrance!* »

Signé: Glais-Bizoin.

Paris, 6 octobre 1870, 6 h. du soir.

Le Gouvernement reçoit à l'instant une dépêche de Tours, en date du 1er octobre, lui transmettant les meilleures nouvelles sur les mesures prises dans les départements. En les communiquant au public, nous croyons, dans une pensée à laquelle il s'associera, devoir taire les lieux de rassemblement

des troupes et le nom des généraux qui les commandent. Nous copions textuellement :

« Notre seule et immense préoccupation est d'activer l'organisation des forces destinées à débloquer Paris ; tout ce qui se fait à cet égard donne le meilleur espoir. L'action des villes et des départements, poussant en avant les forces qu'ils ont organisées par leur initiative, se combine avec celle des contingents militaires, qui forment désormais deux armées, comprenant chacune environ 80,000 hommes, l'une sur la Loire et qui va s'évacuer sur Paris, l'autre ayant pour centre... Du côté de... on réunit également un troisième groupe, composé de forces régulières, de mobiles et de volontaires. La situation de Bazaine continue à demeurer excellente. L'attaché militaire de ..., qui vient de parcourir les villes où se réunissent nos troupes jusqu'à ... inclusivement a été surpris du nombre très-considérable d'hommes bien armés et bien équipés et surtout de l'artillerie qu'on ne supposait pas exister. La légion française et les zouaves sont arrivés de Rome par les soins de notre ambassadeur, et vont former un solide appoint tout prêt à marcher. »

Ces nouvelles n'ont pas besoin de commentaires, elles sont la récompense de la noble et fière attitude de Paris et de ses défenseurs, elles doublent notre courage, elles fortifient notre constance, elles nous montrent, comme un sérieux espoir, le jour où notre main rencontrera celle de nos frères des départements, à travers les lignes ennemies cédant enfin sous un commun effort.

Vive la France! Vive la République!

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

DÉCRET. — Art. 1er. Le corps des cent-gardes, créé le 24 mars 1854, est licencié.

Art. 2. Les officiers, sous-officiers, brigadiers et cavaliers qui en font partie seront versés dans le 2e régiment de marche de cuirassiers.

Art. 3. Ils jouiront, à dater du 1er de ce mois, des allocations de solde et autres attribuées par les tarifs en vigueur aux corps de cavalerie de la garde.

Paris le 5 octobre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu les décrets des 12 août 1854 et 20 janvier 1869, relatifs à l'organisation de l'escadron des gendarmes d'élite, corps créé pour le service de surveillance des résidences impériales et des forêts de la couronne;

Considérant que ce service est supprimé de fait, et que l'escadron qui en était chargé n'à plus sa raison d'être,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. L'escadron des gendarmes d'élite est licencié.

Art. 2. Les officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes de ce corps feront partie intégrante de la gendarmerie départementale.

Paris le 6 octobre 1870.

RAPPORT MILITAIRE

6 octobre, 7 h. soir

Un brouillard intense a empêché toute la journée les observations, et, sur aucun point, il ne s'est produit d'événement militaire. A Saint-Denis seulement, le général de Bellemare a fait occuper, ce matin, une sorte de camp retranché demi-circulaire où sont établis nos avant-postes, dans un rayon d'environ un kilomètre au delà des forts. Dans cette opération, nous n'avons eu qu'un blessé; notre position devien ainsi presque inabordable de ce côté.

Le commandant du Mont-Valérien fait savoir que des renseignements, venus de divers côtés, confirment que le tir d'hier, dans le parc de Saint-Cloud, a fait le plus grand mal à l'ennemi.

Le minis're de la guerre a lu au gouvernement de la défense nationale la note suivante sur le matériel et le personnel existant en province :

Il existe actuellement disponibles, dans les provinces non envahies par l'ennemi, environ :

6 batteries de 12 rayé de campagne.
10 batteries de 8 rayé de campagne,
20 batteries de 4 rayé de campagne,

con tituées, chargées en guerre et prêtes à être attelées.

Deux parcs de campagne, comportant chacun environ 180 voitures chargées en guerre.

Le matériel de campagne ne fait d'ailleurs pas défaut. Il existe des canons de 4 rayé sur affût en nombre considérable; les caissons garnis et vides, les projectiles vides, etc., ne manquent pas. Il est donc hors de doute que la délégation du ministère de la guerre, à Tours, s'est préoccupée de constituer avec ces ressources de nouvelles batteries.

En ce qui concerne les armes porta ives, il existait avant la rupture des communications :

Environ 300,000 fusils 1866, dans les corps de troupes ou dans les directions constitués dans les provinces non envahies;

Environ 500,000 fusils à percussion rayés dont une partie est entre les mains des gardes nationales sédentaires, et l'autre, la plus considérable, est entre les mains des gardes nationales mobiles.

Quant aux fusils à tabatière, ils sont tous à Paris et dans les départements envahis.

Les approvisionnements de car ouches modèle 1866, non compris celles qui étaient entre les mains des corps de troupe et celles qui entrent dans la composition des parcs de campagne, n'excédaient pas 10 millions. Mais depuis le 15 septembre, les divers établissements ont produit des quan ités considérables de cartouches. La production par semaine doit s'élever de 4 à 5 millions.

Les approvisionnements de munitions pour fusils à per-

cussion étaient très-insuffisants; des commandes importantes ont été faites dès le commencement de septembre.

La fabrication des capsules pour cartouches modèle 1866 a été organisée à Bourges; celle des papiers pour lesdites cartouches, à Nantes. Les fabriques organisées dans ces deux villes doivent donner dès à présent des produits satisfaisants.

La fabrication des mitrailleuses a été organisée à Nantes par les soins de M. le chef d'escadron de Reffye. Mais il est douteux que ces ateliers aient pu jusqu'à présent donner des produits.

Les dépôts des deux régiments de la garde et de chacun des deux régiments de Douai et de la Fère ont été envoyés les premiers à Bourges, les seconds à Rennes. Il ne manque donc en province que les dépôts des sept régiments qui tenaient garnison à Vincennes, à Metz et à Strasbourg. En somme, il existe dans les départements non envahis les dépôts de quinze régiments d'artillerie et des deux régiments du train d'artillerie, qui peuvent réunir un nombre considérable d'hommes et de chevaux.

Les cadres font cependant défaut; mais l'application en province des dispositions du décret du 30 septembre dernier permettra de fournir des officiers.

Des commandes de harnachement ont été faites et peuvent encore être faites en province. D'ailleurs, en cas d'insuffisance, on pourra faire usage d'objets de harnachement de circonstance.

Le service de l'artillerie a délégué à Tours les deux officiers supérieurs d'artillerie chefs de bureau du personnel et du matériel au ministère de la guerre. Ces officiers sont très-capables, avec le concours de l'autorité supérieure, d'organiser les ressources qui viennent d'être indiquées.

Malgré des avertissements réitérés insérés au *Journal officiel*, certains journaux persistent à donner dans leurs

colonnes des renseignements de la nature la plus coupable sur les dispositions de défense et sur les opérations projetées.

Le Gouvernement fait une fois encore appel au patriotisme de la presse, et il déclare que, si de semblables infractions se renouvellent, il sera dans la nécessité de les déférer à la cour martiale.

Le ministre de l'intérieur,

LÉON GAMBETTA.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

En exécution du décret du 11 septembre 1870, qui a rétabli la taxe de la viande de boucherie à Paris,

ARRÊTE :

Art. 1er. A dater du vendredi 7 octobre jusqu'au jeudi 13 octobre inclusivement, la viande de bœuf et la viande de mouton seront payées, dans la ville de Paris, aux prix suivants :

Viande de bœuf.

1re catégorie : Tende de tranche, Culotte, Gîte à la noix, Tranche grasse, Aloyau: 2 fr. 10 le kil.

2e catégorie : Paleron, Côtes, Talon de collier, Bavette d'aloyau, Rognons de graisse: 1 fr. 70 le kil.

3e catégorie: Collier, Pis, Gîtes, Plats de côtes, Surlonges, Joues: 1 fr. 30 le kil.

Le filet et le faux-filet détachés, ainsi que le rognon de chair, sont taxés à 3 fr. le kil.

Viande de mouton.

1re catégorie: Gigots, Carrés : 1 fr. 80 le kil.

2e catégorie : Épaules, 1 fr. 30 le kil.

3e catégorie : Poitrine , Collet . Débris de côtelettes : 1 fr. 10 le kil.

Art. 2. Les différentes espèces et catégories de viande exposées en vente seront indiquées par des écriteaux.

Art. 3 Tout acheteur de viande de bœuf aura le droit de faire désosser complétement le morceau qu'il aura choisi, à quelque catégorie que ce morceau appartienne. Dans ce cas, l'acheteur ne sera tenu d'accepter des os que dans la proportion d'un cinquième du poids de la viande désossée (100 grammes d'os par chaque 500 grammes de viande.)

Pour la viande de mouton, il continue d'être interdit aux bouchers de mettre dans la balance et de livrer aux acheteurs des os décharnés, ni ce qu'on appelle vulgairement de la *réjouissance*.

Art. 4. Les bouchers ne peuvent obliger l'acheteur à prendre avec le morceau de son choix de la viande d'une autre espèce ou d'une autre catégorie, non plus que des morceaux différents de la même catégorie.

Art. 5. Il sera délivré à chaque acheteur qui le demandera, sans qu'il soit pour cela besoin d'aucune réquisition de sa part, un bulletin lisiblement écrit qui comprendra la désignation de l'espèce de viande et de la catégorie de morceaux, ainsi que le poids et le prix.

Art. 6. Le pré ent arrêté devra être placardé dans l'endroit le plus apparent de la boutique de chaque boucher.

Art. 7. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines édictées par la loi.

Fait à Paris, le 6 octobre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

MAGNIN.

Par arrêté en date du 4 octobre 1870, M. Raymond Jeannet, employé des hôpitaux, est nommé directeur de l'asile national du Vésinet.

SAMEDI 8 *OCTOBRE*

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant qu'à raison de la prolongation de l'investissement de Paris, il est indispensable que le ministre de l'intérieur puisse être en rapport direct avec les départements et mettre ceux-ci en rapport avec Paris, pour faire sortir de ce concours une défense énergique.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. M. Gambetta, membre du Gouvernement, ministre de l'intérieur, est adjoint à la délégation de Tours; il se rendra sans délai à son poste.

Art. 2. M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'intérim du ministère de l'intérieur à Paris,

En exécution de ce décret. le ministre de l'intérieur est parti ce matin même par le ballon (1). Il a emporté la proclamation qui suit, à l'adresse des départements :

FRANÇAIS,

La population de Paris offre en ce moment un spectacle unique au monde :

Une ville de deux millions d'âmes, investie de toutes parts, privée jusqu'à présent, par la criminelle incurie du dernier régime, de toute armée de secours, et qui accepte avec courage, avec sérénité, tous les périls, toutes les horreurs d'un siége.

L'ennemi n'y comptait pas. Il croyait trouver Paris sans défense : la capitale lui est apparue hérissée de travaux formidables, et, ce qui vaut mieux encore, défendue par 400,000 citoyens qui ont fait d'avance le sacrifice de leur vie.

L'ennemi croyait trouver Paris en proie à l'anarchie : il attendait la sédition, qui égare et qui déprave, la sédition,

(1) Lire dans notre volume *Télégrammes militaires de M. Léon Gambetta*, Paris, chez Beauvais, 1 vol. in-18, les curieux incidents du voyage de M. Gambetta.

qui, plus sûrement que le canon, ouvre à l'ennemi les places assiégées.

Il l'attendra toujours. Unis, armés, approvisionnés, résolus, pleins de foi dans la fortune de la France, les Parisiens savent qu'il ne dépend que d'eux, de leur bon ordre et de leur patience, d'arrêter pendant de longs mois la marche des envahisseurs.

Français ! C'est pour la Patrie, pour sa gloire, pour son avenir, que la population parisienne affronte le fer et le feu de l'étranger.

Vous qui nous avez déjà donné vos fils, vous qui nous avez envoyé cette vaillante garde mobile, dont chaque jour signale l'ardeur et les exploits, levez-vous en masse et venez à nous : isolés, nous saurions sauver l'honneur ; mais avec vous, et par vous, nous jurons de sauver la France !

Paris, 7 octobre 1870.

DÉCRET. — Réquisition est fai e, au nom du Gouvernement de toutes les denrées alimentaires et des fourrages restés en souffrance dans les gares de chemins de fer.

Ces denrées seront acquises à un prix qui sera déterminé par le ministre du commerce, d'accord avec l'administration des compagnies.

Le ministre de l'intérieur, sur la proposi ion du secrétaire général,

Considérant qu'un grand nombre d'habitants des départements voisins du département de la Seine ont dû chercher un refuge dans l'enceinte de Paris ;

Considérant que ces réfugiés sont pour la plupart sans ressources.

ARRÊTE :

Il est créé dans chacune des mairies de Paris un bureau d'assistance extérieure qui inscrira les ci.oyens des départements réfugiés à secourir dans chaque arrondissement.

Un tableau de répartition indiquera aux différentes communes à quelle mairie elles devront s'adresser.

Les billets de logement, bons de vivres et de vêtements devront être revêtus de la signature du secrétaire général de la mairie de Paris, et ne seront délivrés que sur la demande des personnes qui se seront fait reconnaître à l'Hôtel-de-Ville comme administrateurs provisoires des communes étrangères au département de la Seine (maires ou membres des conseils municipaux). Les dépenses nécessitées par cette distribution de secours seront couvertes au moyen du crédit de cinquante millions précédemment ouvert au ministre de l'intérieur.

Fait à Paris, le 7 octobre 1870.

Le ministre de l'intérieur.

LÉON GAMBETTA.

DÉCRET. — La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excède pas 5 0/0, une somme de quatre cent mille francs (400,000 fr.) remboursable en douze années, à partir de 1871, sur ses revenus, pour donner du travail à la population ouvrière.

Paris, 20 septembre 1871.

Par arrêté du maire de Paris, M. Massol, adjoint au maire du neuvième arrondissement, a été nommé membre de la commission relative aux écoles de la ville de Paris.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu l'art. 30 de la loi des 19-22 juillet 1791;

Vu le décret du 11 septembre 1870, autorisant l'établissement de la taxe sur la viande de boucherie,

ARRÊTE :

Art. 1er. Les chevaux destinés à l'alimentation devront être vendus les lundi, mercredi et vendredi de chaque

semaine, de huit heures à onze heures du matin, au marché aux chevaux.

Art. 2 Pourront seuls être vendus pour la consommation, les chevaux dont le bon état sanitaire aura é.é reconnu et cons até par le service vétérinaire d'inspection du marché. Ces chevaux ne pourront ê re aba.tus que dans les abattoirs.

Art. 3. Les chevaux achetés par l'Etat seront pesés vivants sur la bascule du marché et payés comptant au prix maximum de 0 fr. 40 c. le kilogramme.

Art. 4. Dans les étaux autorisés à vendre la viande de cheval, le prix de vente de ladite viande est fixé ainsi qu'il suit :

Aloyau, 'ende de tranche, culo te, gîte à la noix, 'ranche grasse...................... 1 fr. 40. c. le kilog.

Tous autres morceaux........... 0 fr. 80 c. le kilog.

Art. 5. Le présent arrêté aura une durée de sept jours, à partir de lundi matin 10 courant.

Art. 6. Tou e infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines portées par les articles 479 et 480 du code pénal, ainsi conçus :

« Art. 479. Seront punis d'une amende de 11 à 15 fr. les bouchers qui vendront la viande au-delà du prix fixé par la taxe légalemen faite et publiée.

« Art. 480. Pourra, selon les circonstances, être prononcée la peine d'emprisonnement, pendant cinq jours au plus. »

Fait à Paris, le 7 octobre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

MAGNIN.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES.

Le ministre de l'intérieur, sur la proposition du secrétaire général,

Vu le décret du 14 septembre 1870;

Vu les arrêtés ministériels des 6 et 30 septembre 1870 :

Considérant que, dans les opérations de siége, le rôle des travailleurs employés à construire ou à réparer les ouvrages de défense n'est pas moins essentiel que celui des combattants;

Qu'il est donc nécessaire d'organiser au sein de la garde nationale des corps auxiliaires de génie militaire;

Que les bataillons nouveaux, auxquels des armes n'ont pu être délivrées, peuvent, dès à présent, rendre des services signalés en concourant aux travaux de défense,

ARRÊTE :

Art. 1er. Les bataillons de la garde-nationale de la Seine portants les numéros 224, 230, 231, 232, 236, 237, 238, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 252, 253, 257, 258, 259 et 260, auxquels il n'a pas été délivré de fusils, prennent le titre de bataillons auxiliaires du génie.

Ils ont pour insigne distinctif deux haches croisées en métal blanc fixées sur la bordure du képi.

Art. 2. L'organisation des états-majors, cadres, services accessoires de ces bataillons est la même que celle des bataillons armés.

Art. 3. Le bénéfice du décret du 14 septembre, relatif à l'indemnité de vivres accordée aux gardes nationaux nécessiteux, est acquis aux bataillons auxiliaires du génie.

Art. 4. Le ministre des travaux publics et ses agents, le maire de Paris et ses agents, l'ingénieur en chef chargé des services directs de la garde nationale, les commandants de l'artillerie et du génie peuvent adresser au commandant supérieur de la garde nationale des demandes de service et de corvée applicables à des travaux de terrassement, ouvrages d'art, transport de matériaux, etc., ayant pour objet la défense de Paris.

Art. 5. La durée des travaux et corvées est fixée à six heures de plein travail. Ce travail est exécuté militairement sous la conduite des officiers et sous-officiers, et sous la direction des ingénieurs civils ou militaires.

Art. 6. Le service des travaux et corvées est assimilé au service de garde. Le droit à l'indemnité et la discipline sont réglés conformément aux lois, décrets et arrêtés généraux concernant la garde nationale.

Art. 7. L'organisation des bataillons auxiliaires du génie créés par le présent arrêté n'empêche pas que les autres bataillons de la garde nationale ne puissent, au besoin, être requis de prêter leur concours aux travaux de la défense en fournissant d'abord ceux de leurs hommes qui ne sont pas armés.

Art. 8. Les bataillons non armés qui ont été organisés dans des buts spéciaux et qui, en raison de leur formation particulière, ne sont pas susceptibles de fournir des corvées de travail n'ont pas droit à l'indemnité allouée par le décret du 14 septembre aux gardes nationaux nécessiteux.

Paris, le 6 octobre 1870.

Le ministre de l'intérieur,

LÉON GAMBETTA.

RAPPORTS MILITAIRES

7 octobre, 11 h. matin.

Hier, les francs-tireurs des Lilas ont poussé, matin et soir, deux reconnaissances sur Bondy et ont rejeté l'ennemi au-delà du canal de l'Ourcq par le pont de la Poudrette. Ces mouvements ont fait reconnaître que les grand'gardes prussiennes étaient établies en ce point et qu'un corps de troupes plus considérable campait au Raincy, près de la Maison-Blanche. Les francs-tireurs se sont comportés avec la plus grande énergie; ils ont eu à déplorer la mort de leur lieutenant M. Mascret, atteint d'une balle à la sortie de Bondy.

Dans l'après-midi, les tirailleurs de la Seine, éclaireurs de la Seine, tirailleurs des Ternes et carabiniers de Neuilly ont poussé une reconnaissance très-hardie sur les bords de la Seine, entre Chatou et Argenteuil; ils ont tiraillé avec les avant-postes ennemis placés sur l'autre rive.

Cette reconnaissance conduite par le général Ducrot était appuyée par cinq escadrons de cavalerie, gendarmes et dragons et quelques pièces qui ont jeté des obus dans un poste ennemi au pont des Anglais. Le général Ducrot se loue beaucoup de la très-bonne attitude de ses troupes; les gendarmes avaient, au préalable, exécuté une reconnaissance en éclaireurs consommés.

Vers huit heures du soir, une vive fusillade s'est engagée sur les bords de la Marne entre la grand'garde de Joinville et les avant-postes prussiens. Deux obus ont déterminé la retraite de l'ennemi sur Champigny.

Ce matin, une reconnaissance, en avant du fort de Nogent, s'est avancée jusqu'à 600 mètres de Neuilly-sur-Marne, sans découvrir l'ennemi.

Le Mont-Valérien continue à tirer sur les points principaux où l'ennemi est signalé; la portée des pièces de marine permet de l'atteindre à des distances énormes.

---

7 octobre, soir.

Ce matin, le général Vinoy a fait occuper le village de Cachan; nos troupes n'ont pas rencontré d'obstacles sérieux, le canon de Montrouge et de Bicêtre les a protégées, ainsi que nos travailleurs, contre toute tentative des tirailleurs ennemis.

D'après nos dernières reconnaissances du côté de Meudon, la station du chemin de fer était occupée par un petit poste qui s'est replié sans attendre l'attaque. L'ennemi a évacué le château de Meudon; il est établi en force au haras et à la plaine des Bruyères.

Vers midi, une reconnaissance a été faite à Clamart par douze compagnies de gardes mobiles de la Seine, sous le commandement du lieutenant-colonel Rambaud; elle a rapporté des armes, des sacs de farine et des outils trouvés dans le bois. Les gardes mobiles se sont très-bien conduits. Nous avons eu un homme tué et trois

blessés légèrement. Les pertes de l'ennemi ont été d'une vingtaine d'hommes.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le Gouvernement avait pensé qu'il était opportun et conforme aux principes de faire procéder aux élections de la municipalité de Paris. Mais, depuis cette résolution prise, la situation ayant été profondément modifiée par l'investissement de la capitale, il est devenu évident que des élections faites sous le canon seraient un danger pour la République. Tout doit céder à l'accomplissement du devoir militaire et à l'impérieuse nécessité de la concorde. Les élections ont donc été ajournées; elles ont dû l'être.

D'ailleurs, en présence des somma ions que le gouvernement a reçues, et dont il est encore menacé de la part de gardes nationaux en armes, son devoir est de faire respecter sa dignité et le pouvoir qu'il tient de la confiance populaire.

En conséquence, convaincu que les élections porteraient une dangereuse atteinte à la défense, le Gouvernement a décidé leur ajournement jusqu'à la levée du siége.

Le ministre de la guerre a adressé au président du comité des ambulances de la presse française, la lettre suivante :

Paris, le 7 octobre 1870

Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous informer que, d'après la communication que vous m'avez faite touchant la situation des diverses ambulancess centrales ou mobiles de la presse française, j'accueille ces ambulances comme annexes des services militaires.

J'ai en conséquence écrit dans ce sens, dès le 4 de ce mois à M. l'intendant général de l'armée de la défense générale de Paris, qui est invité à faciliter, en ce qui le concerne, le fonctionnement de ces ambulances.

J'écris aujourd'hui à M. l'intendant militaire de la 1re division de tenir compte aussi des ressources que vous voulez bien mettre à la disposition de l'administration de la guerre.

Permettez-moi d'ajouter, en terminant, qu'il m'est agréable de transmettre l'expression de ma gratitude pour tout ce qu'ont produit, sous votre direction, les efforts intelligents de M. l'aumônier et des membres du comité des ambulances.

Recevez, etc.

Le ministre de la guerre,

LE FLÔ.

A partir de lundi 10 octobre 1870, la répartition de la viande entre les arrondissements sera réglée comme suit :

L'État, représenté par le ministère du commerce, fera abattre dans les trois abattoirs de Paris, la quantité de viande qui peut être mise chaque jour à la disposition de la population de Paris, soit la viande de 450 à 500 bœufs et de 3 à 4,000 moutons.

Cette viande sera divisée dans les abattoirs en 20 lots : un pour chaque arrondissement. L'importance de chaque lot sera proportionnelle à la population et aux circonstances particulières de chaque arrondissement.

Livraison de la viande ainsi répartie sera faite contre reçu aux lieux indiqués par les maires. Le paiement sera effectué, dans la caisse de chaque abattoir, sous la responsabilité des maires, à 20 centimes au-dessous de la taxe.

Dans chaque arrondissement, la distribution de la viande sera faite, par les soins des maires, entre les boucheries municipales qu'ils sont chargés d'organiser sous le contrôle de la mairie centrale.

Les maires désigneront les lieux de la vente et les personnes qui y seront préposées.

La vente aux consommateurs aura lieu au prix de la taxe.

Chaque mairie peut appliquer, dès à présent un système de rationnement.

Les systèmes de rationnement employés par les maires ne le seront qu'à titre d'essai, jusqu'à ce que la commission ait adopté un sys.ème général et définitif.

Pour la commission des subsistances :

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

MAGNIN.

Le *Figaro* a publié une correspondance d'Orléans, reproduite par divers journaux (1). La précision des informations a attiré l'attention du Gouvernement. Il a fait faire, par le secrétaire général de la préfecture de police, une enquête dont voici le résultat :

« Je me suis transporté chez M. de Villemessant, rédacteur en chef du *Figaro*. Je lui ai demandé la source où il avait puisé les renseignements publiés par lui dans le *Figaro* de ce matin. M. de Villemessant ayant fait appeler M. d'Aunay, son secrétaire, auteur de ces renseignements, celui-ci a répondu qu'il les tenait d'un sieur Forestier, agent de la compagnie d'Orléans, lequel serait chargé de traverser les lignes prussiennes pour le compte de la dite compagnie, cumulant ainsi deux fonctions, celle de *reporter* et celle d'agent du chemin de fer.

« Je me suis immédiatement rendu dans les bureaux de la compagnie d'Orléans, où étant, j'ai parlé au chef de gare, qui m'a affirmé qu'il n'y avait point dans ses services d'agent du nom de Forestier, que la compagnie n'envoyait personne pour traverser les lignes prussiennes, et que

(1) Dans le numéro du samedi 8 octobre. L'article signé Alfred d'Aunay était intitulé *Courrier d'Orléans*. M. d'Aunay répondit d'ailleurs au *Journal officiel* et se justifia, tant bien que mal, dans le numéro du *Figaro* du lundi 10 octobre.

certainement le récit du *Figaro* était un mensonge semblable à ceux qu'il invente chaque jour. »

Le changement qui vient de se produire dans le temps, le froid des dernières nuits ont pris au dépourvu beaucoup de gardes nationaux. Nous voici dans la saison rigoureuse, et nous sommes, il ne faut pas l'oublier, à une des époques de l'année qui donnent le plus de malades, précisément à cause des variations subites de température. Il importe à nos gardes nationaux de se prémunir contre ces influences mauvaises et d'appliquer avec attention les principes hygiéniques que commande le froid.

Le premier est sans contredit le changement fréquent de linge et la propreté absolue du corps. La sueur, en imprégnant les vêtements, y dépose le sel marin qu'elle contient, et celui-ci a toujours, comme le savent les ménagères, une tendance à rester humide. Avoir le corps et les vêtements secs est un premier point pour avoir chaud.

Toutes les parties du corps doivent être également couvertes : les épaules et la poitrine pour éviter les bronchites et les pneumonies; l'estomac et le bas-ventre pour combattre les diarrhées et les cholérines, les membres pour prévenir les rhumatismes. Il est important aussi, — mais au point de vue militaire seulement, — que les mains soient abritées dans de très-gros gants où les doigts sont enfermés ensemble et où le pouce seul est libre. Il suffit que ces gants puissent être retirés en un clin d'œil, à la première alerte. Les lourdes chaussures doivent être également employées, même quand le temps est beau. La plante du pied, séparée du sol par une semelle épaisse, se refroidit au contact de la terre.

La nuit, il serait désirable que les tentes et les corps de garde ne fussent pas aussi hermétiquement fermés que d'habitude. Il est préférable, pour la santé des hommes, qu'ils couchent plus couverts et que l'air respiré se renouvelle plus facilement. Le corps de garde trop chaud expose ceux

qui en sortent à être saisis par l'air froid, auquel leurs poumons sont mal préparés.

Il ne faut pas perdre de vue qu'un bon feu en plein air vaut toujours mieux, quand la consigne permet de l'allumer, que l'étouffante chaleur d'un poêle, surtout si celui-ci est en fonte. Alors c'est un véritable danger. On sait aujourd'hui que la fonte échauffée dégage des gaz délétères dont l'influence pourrait, dans certains cas, être fatale. Les chefs de poste ne devront pas hésiter à rejeter de la façon la plus absolue ce mode de chauffage.

Un mot enfin des boissons que l'on prend « pour se réchauffer ». Que chacun se pénètre bien de ceci : que les liqueurs alcooliques prises en excès (ne fût-ce qu'en léger excès) loin d'être réconfortantes en temps froid, glacent le corps. En hiver l'ivresse, à cause de cela même, devient facilement mortelle, pour peu que l'action du froid extérieur vienne s'ajouter à celle de l'alcool.

Une petite quantité d'eau-de-vie, au contraire ou de rhum, ou de toute autre liqueur est un bon réconfortant, c'est le seul qui soit toujours sous la main, quand on est en marche ou en faction. Le rhum vaut mieux que l'eau-de-vie et en général plus la liqueur est aromatique, plus elle remplit le but. On peut improviser avec de l'alcool de vin et des épices ou des aromates, d'excellentes liqueurs qui réchauffent en y mouillant les lèvres. L'élixir de Chartreuse est le type de ces breuvages.

Au campement, le réconfortant par excellence contre le froid est le café et encore plus le thé. Il est difficile, nous le savons, de se procurer à Paris du thé de bonne qualité; c'est pour cela peut-être que beaucoup de Parisiens ont le tort de n'y voir qu'une sorte de médicament. Le thé un peu fort, bien chaud, relevé avec du sucre et de l'eau-de-vie, est, sans contredit, la meilleure boisson réchauffante, de l'avis de tous ceux qui ont fait campagne dans les pays froids. Aussi engageons-nous vivement les commandants de la garde

nationale à faire en sorte que les cantines de leurs bataillons soient partout pourvues de thé de bonne qualité.

DIMANCHE 9 OCTOBRE

NOUVELLES DE LA GUERRE

8 octobre, midi.

Le général Ducrot au gouverneur de Paris.

Nous avons fait notre expédition sur la Malmaison. Une colonne composée d'un détachement des tirailleurs des Ternes, d'un détachement des francs-tireurs de Paris, sous les ordres du commandant Thierrard, de six cents gardes mobiles des 7e bataillon de la Seine, 4e bataillon d'Ille-et-Vilaine et 1er bataillon de l'Aisne, le tout sous la direction du général Martenot a poussé jusqu'à la Malmaison en passant par Nanterre et Rueil.

Le commandant Thierrard, avec ses francs tireurs et quelques sapeurs du génie, ont pétardé le mur et sont entrés dans le parc par la brêche.

En même temps, quatre compagnies de garde mobile de la garnison du Mont-Valérien et les éclaireurs volontaires de la ligne faisaient la même opération au sud-ouest du parc; malheureusement l'ennemi avait décampé. Nos tirailleurs ont poussé jusqu'aux premières maisons de Bougival et sur les hauteurs de la Jonchère.

Nous n'avons vu que quelques cavaliers et n'avons aperçu que la fumée de quelques coups de canon tirés de Bougival sur notre cavalerie formée en bataille dans la plaine entre Rueil et le chemin de fer de Saint-Germain.

Pendant que nous faisions cette opération à gauche, les éclaireurs de la garde nationale de la Seine, commandant de Ribeaux, s'avançaient hardiment dans la plaine de Gennevilliers, poussaient résolûment jusqu'aux bords de la Seine où ils engageaient une vive fusillade avec les tirail-

leurs ennemis embusqués sur l'autre rive entre Bezons et Argenteuil.

Cette troupe, engagée pour la première fois, à subi brillamment cette épreuve et tenu bon malgré des pertes assez sérieuses (deux tués et onze blessés).

Tout l'ensemble du mouvement était soutenu par les éclaireurs volontaires de la première division d'infanterie sous les ordres du commandant Cholleton et appuyé par quatre batteries d'artillerie et quatre escadrons de cavalerie appartenant au 2e régiment de dragons et au 2e régiment de gendarmerie à cheval.

Les éclaireurs à cheval, sous les ordres du commandant Franchetti, nous ont prêté leur concours avec leur entrain et leur intelligence habituels.

En somme l'attitude de toutes les troupes a été excellente.

Général Ducrot.

Dans le but d'assurer aux officiers, ingénieurs et ouvriers l'accès sur le rempart, pour le service permanent qu'ils sont appelés à y faire, le gouverneur de Paris avait ordonné que la rue de rempart resterait libre à la circulation.

La fausse interprétation de cet arrêté, pris dans l'intérêt exclusif du service, a donné lieu à de graves abus.

Considérant que cette rue est envahie, principalement les jours de fête, par une foule de citoyens qui la convertissaient en lieu de promenade et entravent ainsi le service du rempart ;

Le Président du Gouvernement, gouverneur de Paris,

ARRÊTE :

La circulation sur la rue de rempart ne sera permise qu'aux personnes ci-dessous mentionnées :

1° Officiers, ingénieurs et ouvriers employés au service ;

2° Habitants des maisons situées sur ladite rue ;

3° Personnes munies de cartes émanant de l'état-major général du gouverneur ;

4° Les voitures de service et celles des personnes ci-dessus désignées auront également la circulation libre.

Ces dispositions recevront leur application immédiate, et leur stricte exécution est confiée aux officiers généraux commandant les secteurs.

Paris, le 8 octobre 1870

COMMUNICATIONS DIVERSES

Une affiche placardée sur tous les murs de la capitale et reproduite par quelques journaux invitait les gardes nationaux et les citoyens à se réunir le samedi 8 octobre sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour demander l'élection immédiate de la commune de Paris.

Le Gouvernement, confiant dans le bon sens et dans le patriotisme de la population parisienne, n'avait cru devoir faire à cette occasion aucun déploiement de force inaccoutumé.

Vers une heure et demie, se formait sur la place de l'Hôtel-de-Ville un groupe de trois ou quatre cents personnes criant : *Vive la Commune !* A deux heures, le 84e bataillon de la garde nationale (commandant Bixio) venait se déployer en cordon sur deux rangs le long de la façade de l'Hôtel-de-Ville. Ce mouvement provoqua une assez grande affluence de curieux, et les cris prirent une certaine intensité. Mais la masse des assistants restait indifférente à ces provocations ; bien plus, tout autour de la place et dans les rues adjacentes, on protestait avec une vive énergie contre les meneurs qui compromettent le succès de la défense nationale par des excitations factieuses.

Sur ces entrefaites, le général Trochu arrivait à cheval. Seul, laissant loin en arrière son état-major, il parcourut la foule et fut accueilli par les cris les plus sympatiques. Un peu plus tard, le général Tamisier était également acclamé.

Cependant le bruit se répandait dans Paris qu'une tentative était faite pour exercer une pression sur le Gouvernement de la défense nationale. On vit alors accourir bataillons sur bataillons. Les groupes hostiles, comprenant leur impuissance, se retirèrent, et, la garde nationale ayant occupé la place dans toute son étendue, les membres du Gouvernement présents à l'Hôtel-de-Ville descendirent pour la passer en revue.

On ne saurait décrire l'enthousiasme des gardes nationaux et de la population. Les cris de : *Vive la République ! Vive le Gouvernement ! Pas de Commune!* sortaient de cinquante mille poitrines.

Après la revue, les officiers se rangèrent en cercle. et M. Jules Favre prononça les paroles suivantes :

« Messieurs.

« Cette journée est bonne pour la défense, car elle affirme une fois de plus et d'une manière éclatante notre ferme résolution de demeurer unis pour sauver la patrie. Cette union intrépide, dévouée dans une seule et même pensée, elle est la raison d'être du Gouvernement que vous avez fondé le 4 septembre. Aujourd'hui, vous consacrez de nouveau sa légitimité. Vous entendez le maintenir pour qu'avec vous il délivre le sol national de la souillure de l'étranger ; de son côté, il s'engage envers vous à poursuivre ce noble but jusqu'à la mort, et, pour l'atteindre, il est décidé à agir avec fermeté contre ceux qui tenteraient de l'en détourner.

« Par un redoutable hasard de la fortune, Paris a l'honneur de concentrer sur lui l'effort des agresseurs de la France ; il est son boulevard, il la sauvera par votre abnégation, par votre courage, par vos vertus civiques, et, si quelques téméraires essayent de jeter dans son sein des germes de division, votre bon sens les étouffera sans peine. Tous nous eussions été heureux de donner aux pouvoirs municipaux le fondement régulier d'une libre élection. Mais tous aussi nous avons compris que lorsque les Prussiens menacent la cité, ses

habitants ne peuvent être qu'aux remparts, et même au dehors où ils brûlent d'aller chercher l'ennemi. Quand il l'auront vaincu, ils reviendront aux urnes électorales ; et, au moment où je vous parle, entendez vous l'appel suprême qui m'interrompt; c'est la voix du canon qui tonne et qui nous dit à tous, où est le devoir.

« Messieurs, un mot encore. Aux remerciments du Gouvernement, qui est votre œuvre, votre cœur, votre âme, qui n'est quelque chose que par vous et pour vous, laissez-moi mêler un avis fraternel: que cette journée ne fasse naître en nous aucune pensée de colère, d'animosité. Dans cette grande et généreuse population, nous n'avons pas d'ennemis. Je ne crois pas même que nous puissions appeler adversaires ceux qui me valent l'honneur d'être maintenant au milieu de vous. Ils ont été entraînés; ramenons-les par notre patriotisme. La leçon ne sera pas perdue pour eux: ils verront par votre exemple combien il est beau d'être unis pour servir la patrie, et désormais c'est avec nous qu'ils voleront à sa défense. »

Pendant ce discours les acclamations de la garde nationale se mêlaient au grondement lointain de la canonnade.

Une heure plus tard, malgré une pluie torrentielle et la nuit tombante, de nouveaux bataillons remplissaient la place de l'Hôtel-de-Ville, et les membres du Gouvernement durent passer une seconde revue au milieu des mêmes démonstrations de sympathie et d'enthousiasme.

Ainsi s'est terminée cette grande journée, qui a tourné à la confusion des agitateurs et qui a démontré que le peuple de Paris est décidé à faire bonne justice de toute tentative de sédition.

M. Jules Favre, vice président du Gouvernement de la défense nationale, a écrit la lettre suivante au commandant de la garde nationale:

Paris, le 8 octobre 1870.

Mon cher général,

Je vous remercie avec effusion, vous et la garde nationale, dont vous êtes le digne chef, du concours que vouz venez de nous prêter. Au premier signal, vos bataillons sont accourus, et, par leurs acclamations patriotiques, ont protesté contre les imprudents qui cherchent à nous diviser devant l'ennemi. Vous leur avez prouvé qu'ils n'y réussiront pas. Nous resterons unis pour combattre et pour vaincre. Nous le serons encore après, car tous nous n'avons qu'une volonté : fonder une République durable, décrétée par la nation dans sa souveraineté. C'est pour l'accomplissement de cette double tâche que nous sommes debout, ne formant qu'un faisceau, maintenant avec fermeté le Gouvernement établi le 4 septembre, ne demandant d'autre récompense que l'honneur insigne de remettre à la France délivrée par l'héroïsme de ses enfants les pouvoirs que nous avons reçus pour la défendre,

Agréez, mon cher général, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

JULES FAVRE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

AVIS. — L'administration des abattoirs transforme en graisses alimentaires la totalité des suifs provenant de l'abattage des bœufs et moutons.

Les fondeurs en mesure de produire ces graisses sont priés de se faire inscrire le dimanche 9 octobre, de une à quatre heures, au bureau de M. Demongeot (ministère du commerce, rue Saint-Dominique, 60), où il leur sera donné connaissance des conditions proposées.

LUNDI 10 OCTOBRE

Le gouvernement de la défense nationale.

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur quelques difficultés soulevées par l'application du décret du 30 septembre 1870, concernant le délai accordé aux locataires habitant le département de la Seine pour le payement de leurs loyers

DÉCRÈTE :

Art. 1er. En cas de contestation entre propriétaire et locataire, la déclaration prévue par l'article 1er du décret susvisé sera faite devant le juge de paix qui la consignera sur un registre.

Art. 2. Dans le cas de sortie des lieux après congé, le juge de paix pourra, nonobstant le non-payement des loyers échus, autoriser, suivant les circonstances, l'enlèvement de tout ou partie du moblier.

Art. 3. L'effet des congés donnés pour le terme d'octobre est prorogé d'un terme, dans le cas où les locaux ne sont pas déjà reloués.

Art. 4. Si les locaux sont déjà reloués, en cas de non-conciliation devant le juge de paix, les maires d'arrondissement sont autorisés à désigner parmi les locaux vacants de l'arrondissement ceux qui devront être occupés soit par le locataire sortant, soit par le nouveau locataire. S'il n'y a pas de locaux vacants dans l'arrondissement, le maire devra s'entendre avec les maires des autres arrondissements dans lesquels les locaux vacants existent.

Fait à Paris, le 9 octobre 1870.

Par arrêté du maire de Paris, MM. Hendlé et Pierre Laffitte ont été nommés membre de la commission relative aux écoles de la ville de Paris.

NOUVELLES DE LA GUERRE

Noisy, 8 octobre, 8 h. soir,

Amiral Saisset à l'amiral commandant en chef les marins, à Paris.

Cette après-midi nous avons chassé l'ennemi de Bondy et occupé le village jusqu'à la nuit. Chacun est rentré, selon mes ordres, après avoir détruit, au moyen de pétards, les localités trop rapprochées de nos travailleurs. L'ennemi, à un feu très-nourri de mousqueterie partant de ses postes en arrière du village et de divers points des bois où il était couvert par des tranchées avec créneaux formés de sacs de terre sur épaulement, avait joint le feu de pièces attelées tirant à obus et celui d'une mitrailleuse.

A deux reprises différentes le feu de ces pièces a été éteint, nos obus des forts les obligeant à se déplacer. L'un d'eux n'a permis à la mitrailleuse de ne tirer qu'une seule fois, et nos tirailleurs ont délogé de leur poste les détachements ennemis et fait taire les feux de leur mousqueterie partant des bois. L'affaire a été très-bien conduite par M. le chef de bataillon d'infanterie de marine du fort de Noisy. M. Bouzigou, et par M. le colonel Lafon, des éclaireurs de la Seine.

J'ai pu suivre tous nos mouvements de mon observatoire, et des éloges sont dus à ces deux corps et à leurs chefs. Les pertes de l'ennemi, agissant toujours à couvert, n'ont pu être constatées. Les nôtres comprennent un sergent d'infanterie de marine, tué à la sortie du village vers la maison Blanche, trois blessés, savoir: un mobile du Nord, blessé à la tête d'un éclat d'obus ; un officier des éclaireurs de la Seine, blessé ainsi qu'un des hommes de sa compagnie par le jet de la mitrailleuse.

RAPPORT MILITAIRE.

9 octobre, 11 h. matin.

Dans une reconnaissance en avant de Bondy, le lieutenant Mascret, des francs-tireurs des Lilas, est tombé sous le feu de l'ennemi ; sa veuve sera appelée à jouir du bénéfice de la loi sur les pensions de veuves d'officiers.

Hier, dans l'aprè-midi, une forte reconnaissance en avant du fort de Noisy a chassé l'ennemi de Bondy; nos troupes ont occupé ce village jusqu'à la nuit et se sont repliées après avoir détruit avec des pétards les localités trop rapprochées de nos travailleurs.

De la voie ferrée et de divers points des bois où il était couvert par des tranchées , l'ennemi entretenait un feu nourri de mousqueterie, soutenu par quelques pièces de campagne et une mitrailleuse. Les obus des forts ont éteint leur feu à deux reprises, et les tirailleurs ont délogé les détachements ennemis de leurs postes.

L'amiral Saisset se loue de la bonne attitude de nos troupes et de la manière dont cette opération a été conduite par le commandant Bouzigou, de l'infanterie de marine, et le colonel Lafon, des éclaireurs de la Seine. Nous avons eu un homme tué et trois blessés.

Ce matin nos forts continuent à envoyer des obus sur les points où l'ennemi semble travailler.

La batterie de Courbevoie a tiré avec succès sur la cavalerie ennemie à Houilles.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le Gouvernement de la défense nationale reçoit tous les jours un grand nombre d'adresses des bataillons et des compagnies des divers arrondissements de Paris. Ces adresses manifestent, avec une vivacité dont le Gouvernement est profondément touché, les sentiments patriotiques dont la garde nationale est animée: elles condamnent énergique-

ment les manifestations armées, et elles donnent toute leur approbation à la résolution prise par le Gouvernement d'ajourner jusqu'à la levée du siége les élections municipales. Un mouvement d'opinion aussi général, aussi spontané, est pour la défense un inappréciable appui ; il vaut une victoire pour la Patrie et pour la République.

Hier, M. Sapia, commandant du 146e bataillon, s'est présenté devant ses soldats en les invitant à marcher sur l'Hôtel-de-Ville et en leur distribuant des cartouches. Aussitôt un mouvement d'indignation violente s'est emparé du bataillon tout entier. M. Sapia a été arrêté par les simples gardes-nationaux et par les officiers, et conduit à l'état-major de la place Vendôme.

Aujourd'hui, par ordre du général Trochu, gouverneur de Paris et président du Gouvernement de la défense nationale, M. Sapia a été déféré au conseil de guerre.

Les conseils de guerre de la garde nationale sont entièrement organisés et déjà plusieurs affaires sont en voie d'instruction. Chaque secteur a son conseil de guerre qui, indépendamment des officiers appelés à siéger comme juges, se compose d'un délégué de l'état-major, d'un commissaire de la République, d'un capitaine rapporteur, d'un capitaine rapporteur adjoint et d'un greffier.

Comme chacun de ces membres est appelé à accomplir certains actes qui exigent une connaissance préalable des lois et des formules judiciaires, le général de la garde nationale a demandé officieusement au conseil de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris une liste de personnes capables de remplir les fonctions ci-dessus, et c'est d'après cette liste que les nominations ont été faites. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si l'on voit un grand nombre d'avocats ou d'avoués revêtus des grades qui correspondent aux nouvelles fonctions qu'on vient de leur attribuer.

MINISTÈRE DU COMMERCE.

Avis. — Seront mis à la disposition de la mairie de chaque arrondissement les abats provenant des bœufs et des moutons dont la viande leur est livrée.

MARDI 11 OCTOBRE

Décret. — Art. 1er. Le cautionnement des journaux est aboli.

Art. 2. Les journaux qui ont versé un cautionnement pourront le retirer, suivant les formes prescrites par la loi, après la cessation de la guerre actuelle.

Fait à Paris, le 10 octobre 1870.

Décret. — Le palais du Luxembourg est placé dans les attributions du ministre de l'instruction publique et des cultes.

Paris le 10 octobre 1870.

NOUVELLES DE LA GUERRE

10 octobre, 8 h. 30 matin.

Rien à signaler qu'un incendie du côté de Joinville, le 9 octobre, à huit heures et demie du soir.

---

10 octobre, 8 h. 40 matin.

Vers onze heures du soir, le fort du Mont-Valérien tire quelques coups de canon. Nouveaux coups de canon tirés du fort à onze heures trente minutes. D'autres à la même heure semblent partir des forts d'Issy et de Vanves. Vers deux heures cinq minutes et deux heures trente minutes, quelques coups tirés du Mont-Valérien.

Ce matin encore quelques coups de canon du fort à de rares intervalles. Vers huit heures du matin, il commence un feu soutenu de la batterie haute. Quelques autres coups semblent partir du Point-du-Jour. D'autres partent des fortifications en face de la Muette et d'Auteuil. On n'aperçoit aucun ennemi dans les ouvrages où il se tenait les jours passés.

---

10 octobre, 7 h. 20 soir

Les compagnies de la ligne des redoutes de la Boissière, Montreuil et Noisy, en service aujourd'hui dans la plaine, pour la protection de nos travailleurs et celle des cultivateurs et maraîchers, avec un bataillon de mobiles du Nord en réserve, ont eu cet après-midi un engagement très-vif avec l'ennemi. Ce dernier n'a pas tardé à amener à la sortie des bois, à notre gauche, deux pièces d'artillerie, qui ont pu tirer sur nos troupes une dizaine de coups à obus et à mitraille.

Ces pièces ont été promptement complétement démontées par le feu bien dirigé de quelques pièces des trois forts, et nous avons pu voir très-distinctement l'une d'elles, sans chevaux, emmenée à bras, les chevaux fuyant ou errant blessés ; et, peu après, la seconde pièce retirée péniblement au parc par deux chevaux ; puis une quinzaine de blessés remontant par l'avenue de la Maison-Blanche vers la grande usine placée dans les bois.

Le feu de l'ennemi, cependant bien abrité près du pont de la Poudret'e ,s'est éteint successivement sous la précision de celui de la ligne qui s'est avancée jusqu'à la lisière des bois, à droite de la Maison-Blanche, avec entrain et habileté. La mitraille ennemie a tué un soldat de ligne et blessé six de ses camarades. Il est difficile de montrer plus de fermeté au feu, étant à découvert contre un ennemi caché, que nos braves soldats de la ligne des redoutes viennent de le faire.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le Gouvernement a reçu le 10 octobre, au soir, une dépêche de M. Gambetta ainsi conçue :

Montdidier (Somme), 8 h. du soir.

Arrivé après accident en forêt à Epineuse. Ballon dégonflé. Nous avons pu échapper aux tirailleurs prussiens et, grâce au maire d'Epineuse, venir ici, d'où nous partons dans une heure pour Amiens, d'où voie ferrée jusqu'au Mans et à Tours. Les lignes prussiennes s'arrêtent à Clermont, Compiègne et Breteuil, dans l'Oise. Pas de Prussiens dans la Somme. De toutes parts on se lève en masse. Le Gouvernement de la défense nationale est partout acclamé.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Les constructeurs, mécaniciens, ajusteurs, tourneurs et tous les ateliers qui travaillent les métaux, en un mot toutes les industries capables de concourir à la fabrication des pièces qui composent le fusil chassepot sont invités à se présenter à la commission d'armement, au ministère des travaux publics, pour faire connaître le nombre et la nature des pièces qu'ils pourraient produire, les prix qu'ils demanderaient et le temps qui leur serait nécessaire.

Les listes de déclaration seront closes dimanche prochain 16 courant.

Le comité des ingénieurs civils, dont le siége est au Conservatoire des arts et métiers, adresse le même appel aux fondeurs en bronze de Paris, en les engageant à prendre connaissance d'un type de pièce d'artillerie de campagne se chargeant par la culasse, qui est déposé au Conservatoire des arts et métiers.

La nouvelle organisation de la Boucherie, inaugurée le 10 octobre, a changé la situation faite aux bouchers.

Les contraventions commises par eux précédemment étaient déférées au tribunal de simple police.

Aujourd'hui que les bouchers deviennent les préposés des mairies, toute infraction ne serait plus une contravention, mais bien un délit, et ils deviendraient par conséquent justiciables du tribunal de police correctionnelle.

Avis. —Les délégués pour la fabrication des poudres de guerre préviennent MM. les fabricants et marchands de produits chimiques, épiciers, marchands de couleurs, savonniers, artificiers, et, en général, tous les détenteurs de soufre et produits divers renfermant soit de l'acide nitrique, soit de la potasse, qu'ils sont requis de faire, dans un délai de 48 heures, chez MM. O. Laisné et H. Bourdon, rue de l'Echiquier, 30, la déclaration des quantités de ces produits qui sont en leur possession, tels que soufre, acide nitrique, nitrates divers, potasse, muriate, carbonate et sulfate de potasse, etc.

La destination des produits sera indiquée à la suite de la déclaration qui en sera faite.

Paris, le 11 octobre 1870.

Vu et approuvé :

Le maire de Paris,

Étienne Arago.

Il existe aux environs de la gare de Courcelles-Levallois d'immenses terrains vides, restés sans emploi jusqu'à ce jour. On vient de les transformer en campement, en y construisant d'innombrables baraques de bois dans lesquelles logent plus de dix mille mobiles de province. On a obtenu de la sorte le double avantage de délivrer les Parisiens d'une charge onéreuse pour eux, et de concentrer les mobiles à peu de distance des remparts, de façon à les transporter

rapidement sur les points où le besoin s'en ferait sentir (*Siècle*).

On vient d'ouvrir, au théâtre de la Gaîté, de vastes ateliers de confection de linge pour les hôpitaux civils et militaires.

S'adresser au concierge.

MERCREDI 12 *OCTOBRE*

—

DÉCRET. — Art. 1er. La prorogation de délais accordée par la loi du 13 août et le décret du 10 septembre 1870, relatifs aux effets de commerce, est augmentée d'un mois à compter du 14 octobre courant.

Cette disposition est applicable même aux valeurs souscrites postérieurement à la loi et au décret susvisés.

Art. 2. Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août 1870 sont maintenues.

Art. 3. Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Fait à Paris, le 11 octobre 1870.

DÉCRET. — M. Edmond Adam est nommé préfet de police, en remplacement de M. de Kératry dont la démission est acceptée.

Fait à Paris, le 11 octobre 1870.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES.

RAPPORTS MILITAIRES.

11 octobre, 11 h. matin.

Hier, dans la journée, de nombreux mouvements de troupes ont été signalés chez l'ennemi, en avant de nos lignes du sud, hors de portée de nos feux. Le gouverneur de Paris a été visiter le moulin Saquet, Villejuif et les

Hautes-Bruyères. Toutes ces positions sont en remarquable état de défense.

De cette dernière redoute, un obus heureusement lancé a tué une dizaine de Prussiens dans une maison qui leur servait de poste, en avant de Bourg-la-Reine.

Le soir, le général Blanchard a occupé, sans coup férir, la maison Millaud, point important à cause de son voisinage de Cachan, qui est aujourd'hui mis en état de défense par nous.

Le brigadier Vieillard, du premier escadron de la légion de cavalerie de la garde nationale, envoyé en reconnaissance avec un officier d'état-major du commandant du premier secteur, a eu le bras traversé par une balle, son cheval a été tué.

---

11 octobre, 7 h. soir.

L'occupation de la maison Millaud, avant-poste ennemi menaçant Cachan, s'est opérée hier soir. Après un signal donné par cinq coups de canon tirés contre elle du fort de Montrouge, nos soldats se sont immédiatement élancés et sont entrés dans la maison, ainsi que dans les maisons voisines. Ils y ont trouvé de nombreux débris attestant la présence récente de l'ennemi et les traces de ses blessés.

La mise en défense a commencé immédiatement et s'est poursuivie toute la nuit avec régularité et entrain, sans que l'ennemi songeât à l'inquiéter, bien que ses éclaireurs se soient rapprochés jusqu'à 300 mètres.

Les maisons les plus voisines ont été incendiées ou détruites pour dégager les abords. Au jour, nos hommes étaient déjà partout abrités ; le travail s'est poursuivi aujourd'hui.

Le Mont-Valérien, la batterie Mortemart et la canonnière de Suresnes ont entretenu un feu assez vif sur Saint-Cloud. La batterie de Courbevoie a tiré sur Houilles et celle de Saint-Ouen sur Orgemont.

Avis. — La ville de Saint-Denis constituant un des points avancés de la ligne de défense, il importe que la circulation y soit toujours facile, et que les troupes y soient toujours prêtes à prendre les armes. L'affluence considérable de visiteurs, principalement le dimanche, est une cause de désordres. Afin de remédier à cet état de choses, le gouverneur de Paris décide que les familles qui voudront aller voir leurs parents de la garnison de Saint-Denis devront se munir d'un laissez-passer donné par le maire de leur arrondissement.

CORPS FRANCS

RAPPORT AU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Depuis l'ouverture de la campagne contre la Prusse, un grand nombre de corps francs, dus à l'initiative individuelle, ont été levés à Paris et dans ses environs.

Le Gouvernement leur a prêté son concours en donnant des commissions aux officiers et des armes et de munitions aux hommes de troupe.

Quelques corps francs ont même reçu, à titre exceptionnel, des objets d'équipement, des subsides, etc.

Le nombre de ces corps suffit aujourd'hui à tous les besoins du service, et il y aurait de sérieux inconvénients à en augmenter le nombre et à distraire de la garde nationale et de l'armée des hommes qui y ont leur place marquée naturellement.

Le moment est donc venu de régler définitivement l'organisation de ces corps; j'ai en conséquence l'honneur de proposer au Gouvernement de la défense nationale d'adopte les propositions contenues dans le projet de décret ci-joint.

Paris, le 11 octobre 1870.

Le ministre de la guerre, GÉNÉRAL LE FLÔ.

Approuvé :

Le président du Gouvernement, GÉNÉRAL TROCHU,

Le Gouvernement de la défense nationale.

Sur la proposition du ministre de la guerre,

Voulant régler d'une manière définitive l'organisation des corps francs levés à Paris et dans ses environs depuis l'ouverture de la campagne contre la Prusse,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Les corps francs existant en ce moment à Paris, dont l'organisation a été autorisée, seront maintenus en activité pendant tout le temps de la durée de la guerre contre la Prusse.

Art. 2. Chacun de ces corps sera placé sous les ordres d'un commandant militaire.

Art. 3. Les officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats qui en font partie, pourront, en vertu d'arrêtés du ministre de la guerre, être traités, sous le rapport de la solde et des vivres comme la garde nationale mobile.

Aucune autre allocation, soit en deniers, soit en nature, ne pourra leur être faite par le département de la guerre.

Art. 4. Dans le cas où des bataillons de la garde nationale sédentaire de Paris seraient autorisés à former des compagnies de volontaires destinés à faire des sorties, il ne serait rien changé à la position des officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers et gardes nationaux de ces compagnies sous le rapport de la solde et des vivres, c'est-à-dire qu'ils continueraient à être traités exactement comme les autres gardes nationaux sédentaires.

Art. 5. Aussitôt après la promulgation du présent décret, il sera passé une revue d'effectif par un fonctionnaire de l'intendance militaire.

L'effectif constaté à cette revue ne pourra jamais être dépassé.

Art. 6. Il sera délivré de nouvelles commissions à tous les officiers des corps francs par le ministre de la guerre.

Art. 7. Les grades dans les corps francs ne donneront à

ceux qui en exercent ou qui en auront exercé les fonctions aucun droit à un grade régulier dans l'armée.

Art. 8. Il ne sera plus délivré, à dater de la promulgation de ce décret, aucune autorisation de lever des corps francs.

Art. 9. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 octobre 1870.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Plusieurs journaux se sont faits les échos des récriminations de M. Cail, relativement à une commande de canons qui ui avait été donnée et qui a dû lui être retirée.

Il importe que le public sache dans quelles conditions ces faits se sont produits.

Le ministre des travaux publics ne pouvant accepter que les travaux de cette importance fussent exécutés sans contrôle, ni garantie, avait demandé que les canons fabriqués par la maison Cail fussent soumis à l'épreuve réglementaire, ce qui fut refusé.

Voulant tenir compte de ce que la maison Cail entreprenait pour la première fois cette fabrication, dont elle n'avait, en conséquence, pas la pratique habituelle, le ministre proposa alors de supporter la moitié des pertes, et même, en dernier lieu, les deux tiers pour les pièces qui viendraient à éclater laissant, en outre, les débris de ces pièces au fabricant. Cette seconde offre ayant été repoussée comme la première, il n'y avait plus, en présence de prétentions inacceptables, qu'à rompre toutes négociations, ce qui a été fait.

Il est profondément regrettable d'avoir à constater que la maison Cail n'ait pas compris, dans les circonstances où nous nous trouvons, que son devoir était de ne pas se laisser guider par un désir de lucre, mais de prêter un concours patriotique au Gouvernement, qui lui avait fait, d'ailleurs, des conditions de prix exceptionnellement favorables.

L'activité des commandes n'a heureusement pas eu à souf-

frir de cet incident, ainsi que le prouve un rapport détaillé qui va paraître au *Journal officiel*, et qui énumuéra tout ce qui a été fait pour assurer, dans un très-bref délai, à Paris et à ses défenseurs le plus formidable armement (1).

M. Gustave Flourens, après avoir donné sa démission, a cru pouvoir reprendre ses fonctions à la suite d'un prétendue élection, restée ignorée de l'autorité compétente, et dont il n'existe d'ailleurs aucun procès-verbal. En outre, s'appuyant sur un titre irrégulier. M. Flourens, dans la journée d'hier, a fait battre le rappel sur un prétexte faux, afin de pousser les gardes nationaux sur l'Hôtel-de-Ville avec des intentions insurrectionnelles. En raison de ces faits, qui constitueut une double violation de la loi militaire et de la loi civile, une instruction vient d'être commencée.

M. de Kératry est chargé d'une mission par le ministre des affaires étrangères.

M. Jules Ferry a écrit au maire du 20e arrondissement la lettre suivante :

Mon cher maire,

Plusieurs officiers de la garde nationale de votre arrondissement m'ont fait, honneur de me prier de me rendre à Belleville, pour constater par moi-même les dispositions patriotiques de la population que vous administrez. J'ai accepté avec joie cette offre spontanée, et j'ai trouvé tout à l'heure, rue de Puébla, au lieu ordinaire des exercices, cinq bataillons du 20e arrondissement, ceux-là même qu'une direction unique avait entraînés, il y a trois jours, dans une démarche intempestive, et qui, redevenus, depuis vingt-quatre heures à peine, maîtres d'eux-mêmes, ont, comme par enchantement, retrouvé leur équilibre.

(1). Lire dans les journaux du mois d'octobre, une longue lettre rectificative de la maison Cail, en réponse à cette note.

Combien je regrette que mes collègues du Gouvernement, que la population parisienne tout entière, n'aient pu assister à une manifestation dans laquelle ont éclaté avec un élan, un ensemble, une cordialité que je n'oublierai de ma vie, les véritables sentiments de la garde nationale de Belleville! Vous nous l'avez dit souvent, mon cher maire, et je suis heureux de pouvoir en témoigner après vous : c'est sur de fausses apparences qu'on attribue parfois aux gardes nationaux du 20e arrondissement des dispositions hostiles à l'ordre général, des sentiments malveillants pour le Gouvernement de l'Hôtel-de-Ville. Sur toutes les lèvres, je n'ai trouvé qu'un cri, un seul : *Vive la République!* dans tous les cœurs, qu'un même sentiment : l'esprit de concorde républicaine et une abnégation d'autant plus noble qu'elle est aux prises avec de plus vives souffrances. C'est bien toujours le même peuple qui voulait mettre, en d'autre temps, « trois mois de misère au service de la République ».

Je ne parle pas des détails militaires : l'aspect des bataillons, la tenue du corps d'officiers, les ateliers d'habillement, tout cela me paraît digne des plus grands éloges.

Recevez, mon cher maire, la nouvelle assurance de mes sentiments fraternels.

11 octobre.

JULES FERRY.

JEUDI 13 *OCTOBRE.*

—

DÉCRET : Les articles de lingerie consistant en draps de lits et chemises, engagés au Mont-de-Piété depuis le 19 juillet 1870, pour un prêt n'excédant pas quinze francs, seront rendus aux déposants.

Paris, 12 octobre, 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu le décret de la Convention nationale du 19 brumaire an III,

Le décret du 29 septembre 1870,

Le décret du 1er octobre 1870,

Considérant que, dans une place assiégée, toutes les denrées abandonnées par leurs propriétaires doivent être utilisées dans l'intérêt général ;

Considérant que le sieur Reuter, sujet prussien a dû quitter Paris, où il a laissé un approvisionnement considérable d'orges germées propres à la fabrication de la bière,

ARRÊTE :

Art. 1. Réquisition est faite, au nom du Gouvernement de la défense nationale, de l'approvisionnement d'orges germées appartenant au sieur Reuter.

Art. 2. La valeur de ces marchandises sera déterminée par une adjudication publique qui aura lieu samedi prochain, 15 courant, à midi au lieu de dépôt, rue Baudricourt, treizième arrondissement.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. MAGNIN.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES.

En raison de la diminution croissante des jours, les portes de la place de Paris seront, à partir du 15 octobre, ouvertes dès l'aube et fermées à six heures du soir.

Paris, le 12 octobre 1870.

RAPPORT MILITAIRE.

12 octobre, 1870, soir.

Ce matin, le lieutenant-colonel Reille, commandant le 7e régiment des gardes mobiles (Tarn), a exécuté une recon-

naissance importante, dans le but de s'assurer de la présence des forces ennemies au bois de Neuilly et au plateau d'Avron.

Les postes prussiens se sont repliés vivement devant les spahis, soutenus par nos tirailleurs, et se sont dérobés dans un bois qui s'étend entre Neuilly et Villemomble. Le village du Bois-de-Neuilly a été occupé et fouillé dans tous les sens.

A la gauche, trois compagnies, sous les ordres du commandant de Foucaut, ont gravi les pentes d'Avron.

Une division du 1er régiment de chasseurs a fouillé la partie dénudée et reconnu le plateau en tous sens sans voir d'ennemis, sauf du coté de Villemomble, en arrière du village.

A l'extrémité du mouvement de terrain, l'infanterie prit à revers le bois que l'ennemi, qui s'y était retiré, n'essaya pas de défendre bien qu'il y eût fait des abattis.

Le lieutenant-colonel Reille se loue beaucoup de l'attitude des mobiles et du concours que lui ont prêté les chasseurs et les spahis.

De son côté, le général Ducrot a poussé une reconnaissance au delà de la Malmaison. Les éclaireurs Dumas et les éclaireurs de la ligne (commandant Lopez) s'étaient engagés résolûment à la gauche et en avant de Rueil. Les mobiles du Morbihan, après avoir essuyé des feux de peloton partant du parc de la Malmaison, se sont trouvés en présence de batteries prusiennes à la bifurcation des routes de Bougival et de la Jonchère. Ces batteries se sont démasquées à 300 mètres, et leur feu n'a pas atteint un seul des nôtres, les boîtes à mitrailles ayant fait balle au lieu de s'écarter. Les mobiles se sont mis à couvert dans les fossés de la route et, de là, ont ouvert le feu sur l'ennemi qui a été contraint de se retirer. Son artillerie, réduite au silence par la nôtre, a été poursuivie dans sa retraite par les obus du mont-Valérien jusqu'à Bougival.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant qu'il importe de compléter, par quelques dis-

positions explicatives, le décret du 27 septembre 1870 sur les conseils de guerre de la garde nationale,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Seront réputés commis dans le service, les crimes et délits qui seront commis par tout garde national, pendant la durée d'un service spécial, tel que faction, patrouille, sortie, reconnaissance, engagement avec l'ennemi, manœuvre, exercice, service dans l'intérieur d'un poste.

Art. 2. Pour la composition du conseil de guerre, le colonel de la légion à cheval de la garde nationale est assimilé aux chefs de bataillon de la garde nationale à pied.

Art. 3. Les capitaines, lieutenants sous-lieutenants et sous-officiers devant composer le conseil de guerre de chaque secteur sont désignés par la voix du sort, dans la forme prescrite par l'art. 5 du décret du 27 septembre 1870, pour les chefs de bataillon. En cas d'empêchement d'un juge ainsi nommé, un juge suppléant du même grade est désigné par la même voie. En cas d'empêchement du commissaire de la République, le commandant supérieur peut nommer un commissaire suppléant.

Art. 4. Les conseils de guerre de la garde nationale pourront, dans tous les cas qui seront soumis à leur juridiction, déclarer l'existence de circonstances atténuantes.

Art. 5. Lorsque le conseil de guerre aura reconnu l'existence de circonstances atténuantes en faveur de l'accusé et du prévenu, il pourra abaisser la peine de un ou plusieurs degrés, et même ne prononcer qu'une ou plusieurs des peines édictées par l'art. 186 du code de justice militaire en matière de délits, sans que la peine de l'amende puisse jamais être prononcée seule, quand il s'agit d'un crime.

Art. 6. L'effet des circonstances atténuantes, en matière des crimes et des délits de droit commun, continue à être régi par l'art. 463 du code pénal.

Art. 7. La peine de la destitution prononcée en matière de

délits, pour les officiers, en vertu de l'art. 186, emporte l'interdiction de figurer sur les contrôles de la garde nationale.

Art. 8. Tout jugement portant condamnation pour crime est affiché par extrait à la porte des mairies de chacun des vingt arrondissements de Paris, et tout jugement portant condamnation pour délit peut être affiché par extrait à la porte de la mairie de l'arrondissement du condamné, si le conseil de guerre l'ordonne.

Art. 9. Les décisions des conseils de révision pourront être attaquées par voie de recours en cassation, pour cause d'incompétence ou d'excès de pouvoirs. La chambre criminelle de la cour de cassation statuera dans le plus bref délai, toutes affaires cessantes.

Paris, le 12 octobre 1870.

Les délégués pour la fabrication des poudres de guerre préviennent MM. les boulangers, propriétaires, locataires, concierges et autres personnes occupant les bâtiments des administrations publiques, et en général toutes personnes brûlant du bois dans leur ménage ou dans les administrations publiques ou privées, qu'ils sont requis de faire, dans un délai de quarante-huit heures, la déclaration des quantités de cendres provenant DE LA COMBUSTION DU BOIS qu'ils peuvent livrer immédiatement ou successivement à l'administration de la guerre.

Ces déclarations seront reçues dans les mairies de chaque arrondissement et dans les bureaux de M. Alphand, inspecteur général des ponts et chaussées, 9, place de l'Hotel-de-Ville, l'un des délégués.

Ces cendres seront payées à raison de 20 centimes l'hectolitre et enlevées à domicile par les soins des délégués, qui

remettront des bons constatant les quantités de cendres livrées et les sommes dues.

Paris, le 12 octobre 1870.

Vu et approuvé :

Le maire de Paris,

Étienne Arago.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Conformément à l'arrêté du 7 octobre courant, la *totalité* de la viande provenant de l'abattage quotidien est chaque jour répartie proportionnellement entre les vingt arrondissements de Paris.

En conséquence, les vingt mairies de Paris sont exclusivement chargées de tout ce qui concerne l'alimentation en viande.

Dans un intérêt d'équité et d'égalité, il n'est fait aucune exception à cette règle, et toute livraison directe par les abattoirs est formellement interdite.

Rapport au Ministre de l'intérieur sur la Commission des Papiers saisis aux Tuileries.

Monsieur le Ministre,

Par un décret inséré le 7 septembre au *Journal officiel*, vous avez institué une Commission chargée de réunir, classer et publier les papiers saisis aux Tuileries. Avant même d'avoir commencé à fonctionner. cette Commission se voyait privée de trois de ses membres (1). Néanmoins on ne crut pas devoir procéder à sa reconstitution immédiate. Avec votre approbation, le vice-président devint président;

(1) M. de Kératry, président, empêché par ses fonctions de préfet de police; M. Estancelin, rappelé dans le Nord-Ouest pour l'organisation de la défense nationale; M. Cochut (André), occupé à la Commission des subsistances.

M. Gagneur, ancien député, prit le titre de *directeur des travaux*, se réservant plus particulièrement le classement des papiers; un comité de publication, choisi parmi les auxiliaires laborieux et dévoués que s'était adjoints la Commission, fut institué, et l'on se mit résolûment à l'œuvre.

Le 24 septembre, un premier fascicule était livré au public. Depuis lors, les fascicules, composés chacun de deux feuilles in-8°, se sont succédés à peu près de deux jours en deux jours. Au moment où j'écris ce rapport, il y a, tant en livraisons déjà mises en vente qu'en feuilles imprimées et corrigées, la valeur d'un volume de 500 pages.

Nous nous sommes constamment appliqués à ce que les premiers exemplaires de chaque livraison fussent envoyés aux journaux qui, presque tous, en reproduisent intégralement le texte. En outre, des contrefaçons ont été répandues dans le public sans que nous ayons cru devoir élever la moindre réclamation. Malgré ces deux raisons d'insuccès au point de vue de la vente, l'empressement des acheteurs est tel, que nous avons la certitude de conduire à bonne fin notre publication sans qu'elle coûte un centime à l'État.

Cette situation paraît de tous points satisfaisante. Cependant, an voyant d'une part les matériaux s'accumuler par suite des saisies opérées chez M. Rouher et chez d'autres personnages considérables; d'autre part, en appréciant mieux le poids de notre responsabilité et l'étendue de notre tâche, à mesure que l'ordre s'introduisait dans cette masse énorme de papiers parmi lesquels se rencontrent cent documents insignifiants pour un document digne d'être publié, j'ai pensé qu'il était indispensable de reconstituer la Commission ou plutôt de la compléter par le remplacement des membres démissionnaires. Vous avez approuvé cette manière de voir, et, d'accord avec plusieurs autres membres du Gouvernement, vous avez désigné MM. Taxile Delord, Laurent Pichat et Ludovic Lalanne pour prendre les places laissées vacantes. Ces trois noms se recommandent assez d'eux-mêmes. L'œuvre que nous poursuivons ne pourra

que gagner au concours d'hommes si distingués qui lui apporteront l'autorité de leurs noms et le fruit de leur expérience d'historiens, d'écrivains et d'hommes politiques.

Qu'il me soit permis, en terminant, de rendre hautement justice à l'activité et au zèle intelligent déployés par les auxiliaires qui ont participé à nos premiers travaux. Je voudrais pouvoir vous signaler avec détails les services rendus par chacun d'eux dans une tâche souvent ingrate et toujours délicate. Il appartiendra à la Commission, une fois installée et éclairée sur leurs mérites respectifs, de désigner dans leurs rangs ses deux secrétaires. Elle n'aura je vous assure, que l'embarras du choix.

En conséquence, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous proposer le projet d'arrêté suivant :

Le Ministre de l'intérieur, vu le décret du 7 septembre 1870, arrête :

Art. 1er. MM. Taxile Delord, Laurent Pichat et Ludovic Lalanne sont nommés membres de la Commission des papiers saisis aux Tuileries.

Art 2. La Commission désignera deux secrétaires parmi ses membres auxiliaires.

Paris, le 12 octobre 1870.

André Lavertujon,
Président de la Commission.

Approuvé :

Le ministre de l'intérieur par intérim,

Jules Favre.

VENDREDI 14 OCTOBRE.

Par décret en date du 13 octobre 1870, M. Hérisson, maire du 6e arrondissement, a été nommé adjoint au maire de Paris.

Par arrêté en date du même jour, M. Robinet, adjoint au maire du 6e arrondissement, a été nommé maire du 6e arrondissement, et M. Joson a été nommé adjoint en remplacement de M. Robinet.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Considérant que dans une ville assiégée, il est indispensable de connaître exactement le nombre et la nature des bestiaux qui s'y trouvent renfermés;

Vu les décrets des 29 septembre et 1er octobre 1870,

ARRÊTE :

Tous propriétaires de bœufs, vaches, veaux, moutons et porcs devront déclarer personnellement ou par écrit:

1° L'espèce des animaux qu'ils possèdent;

2° Leur nombre;

3° La quantité de fourrages dont ils disposent pour l'alimentation de ces animaux.

Une mention spéciale désignera les vaches laitières qui seront déclarées.

Ces déclarations seront reçues au bureau des subsistances, 60, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à partir d'aujourd'hui 13 courant.

Fait à Paris, le 13 octobre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

En exécution du décret du 11 septembre 1870, qui a rétabli la taxe de la viande de boucherie à Paris,

ARRÊTE :

Art. 1er. A partir du vendredi 14 octobre jusqu'au jeudi 20 octobre inclusivement, la vfande de bœuf et la viande de mouton seront payées dans la ville de Paris aux prix suivants:

Viande de bœuf.

1re catégorie : Tende de tranche, Culotte, Gîte à la noix, Tranche grasse, Aloyau : 2 fr. 10 le kil.

2e catégorie : Paleron, Côtes, Talon de collier, Bavette d'aloyau, Rognons de graisse : 1 fr. 70 le kil.

3e catégorie : Collier, Pis, Gîtes, Plats de côtes, Surlonges, Joues : 1 fr. 30 le kil.

Le filet et le faux-filet détachés, ainsi que le rognon de chair, sont taxés à 3 fr. le kil.

Viande de mouton.

1re catégorie : Gigots, Carrés : 1 fr. 80 le kil.

2e catégorie : Épaules : 1 fr. 30 le kil.

3e catégorie : Poitrine, Collet, Débris de côtelettes : 1 fr. 10 le kil.

Art. 2. Les différentes espèces et catégories de viandes exposées en vente seront indiquées par des écriteaux.

Art. 3. Tout acheteur de viande de bœuf aura le droit de faire désosser complétement le morceau qu'il aura choisi, à quelque catégorie que ce morceau appartienne. Dans ce cas, l'acheteur ne sera tenu d'accepter des os que dans la proportion d'un cinquième du poids de la viande désossée (100 grammes d'os par chaque 500 grammes de viande.)

Pour la viande de mouton, il continue d'être interdit aux bouchers de mettre dans la balance et de livrer aux acheteurs des os décharnés, ni ce qu'on appelle vulgairement de la *réjouissance.*

Art. 4. Les bouchers ne peuvent obliger l'acheteur à prendre avec le morceau de son choix de la viande d'une autre espèce ou d'une autre catégorie, non plus que des morceaux différents de la même catégorie.

Art. 5. Il sera délivré à chaque acheteur qui le demandera, sans qu'il soit pour cela besoin d'aucune réquisition de sa part, un bulletin lisiblement écrit, qui comprendra la désignation de l'espèce de viande et de la catégorie de morceaux, ainsi que le poids et le prix.

Art. 6. Le présent arrêté devra être placardé dans l'endroit le plus apparent de la boutique de chaque boucher.

Art. 7. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines édictées par la loi.

Fait à Paris, le 13 octobre 1870.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu le décret du 17 septembre 1870, qui laisse à l'élection les nominations aux différents grades d'officier dans la garde nationale mobile;

Considérant que s'il importe d'admettre comme définitive toute nomination faite en vertu de ce décret et dans les conditions déterminées par l'arrêté ministériel de même date, il n'en est pas moins indispensable de prévoir les cas où, les suffrages s'étant égarés sur des candidats indignes de porter les insignes d'officier, il serait nécessaire d'annuler l'élection,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Tout officier de la garde nationale mobile dont les antécédents dûment constatés seraient de nature à compromettre la dignité de l'épaulette et la considération du corps qui l'a élu pourra être révoqué.

Art. 2. La même peine pourra s'appliquer à ceux qui se rendraient coupables soit d'inconduite soutenue, soit d'actes d'indélicatesse.

Art. 3. La révocation sera prononcée sur le rapport du ministre de la guerre, par décision du Gouvernement.

Art. 4. Les annulations d'élections pour cause d'irrégularité constatée dans les opérations électorales seront prononcées par le ministre de la guerre.

Art. 5. Tout officier auquel il aurait été fait application des articles 1, 2 et 3, ne pourra, sous aucun prétexte, se représenter à l'élection pour un grade quelconque de quelque

bataillon ou batterie que ce soit de la garde nationale mobile. Toute élection faite contrairement à cette prescription serait nulle de plein droit.

Art. 6. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution de présent décret.

Fait à Paris, le 13 octobre 1870.

RAPPORT MILITAIRE

13 octobre 1870 (soir), 8 h. 1/2.

Des mouvements de troupes considérables de l'ennemi ayant été signalés pendant ces derniers jours, le Gouverneur a décidé qu'une reconnaissance offensive serait faite ce matin par la division Blanchard, du 13e corps, s'étendant des positions d'Issy, à droite, à celle de Cachan, à gauche.

Le général Blanchard à disposé ses troupes en trois colonnes: celle de droite (13e de marche) devait agir dans la direction de Clamart, celle du centre (général Susbielle) sur Châtillon, celle de gauche (mobiles de la Côte-d'Or et de l'Aube), colonel de Grancey, sur Bagneux.

Ces mouvements, protégés par le tir soutenu des forts de Montrouge, de Vanves et d'Issy, se sont exécutés avec beaucoup d'ordre et de vigueur.

Le gouverneur avait envoyé le général Schmitz, chef d'état-major général, à la droite des positions, pour suivre l'ensemble des mouvements.

Le général Vinoy, commandant le 13e corps, avait disposé ses réserves en arrière du fort de Montrouge.

Bagneux a été enlevé par les mobiles de la Côte-d'Or, dont la conduite, déjà signalée deux fois, à été brillante. Le 1er bataillon de l'Aube, qui voyait le feu pour la première fois, a eu aussi une attitude excellente; son commandant, M. de Dampierre est tombé glorieusement à la tête de sa troupe.

Le lieutenant-colonel de Grancey, conduisant l'ensemble de l'opération, s'est hautement honoré.

Les marins du fort de Montrouge, commandés par le ca-

pitaine de frégate d'André, ont prit part à l'action et formé l'arrière-garde, avec un aplomb remarquable, pendant la retraite de notre gauche.

Au centre, nos troupes cheminant dans les maisons de Châtillon, ont, presque sans pertes, enlevé deux barricades, et se sont avancées jusqu'à l'église et à la route qui relie Châtillon et Clamart.

Entre ces deux points, deux bataillons se sont déployés dans le plus grand ordre, avançant sous le feu de l'ennemi, jusque dans les vignes qui bordent les pentes de la carrière de Calvents.

De là, ils ont fait le coup de feu avec des tirailleurs ennemis, postés derrière un épaulement sur la crête du plateau de Chatillon.

Deux batteries prussiennes se sont démasquées rapidement, l'une près de la Tour-à-l'Anglais, l'autre vers Châtillon; leur feu a été successivement éteint par les canons de Vanves et d'Issy.

A ce moment, les masses prussiennes se sont montrées sur les crêtes du plateau, se découvrant ainsi au feu de l'artillerie et des forts.

Le but de la reconnaissance était atteint: la retraite a été ordonnée; elle s'est opérée dans le meilleur état, sous les ordres du général Blanchard, dont les bonnes dispositions ont assuré la réussite de cette reconnaissance.

Du côté de Clamart, nous avons occupé l'ouvrage du Moulin-de-Pierre; la fusillade s'est engagée sur ce point et l'ennemi n'a pu nous faire quitter la position.

Nos pertes sont peu considérables; celles de l'ennemi, qui est resté constamment sous notre feu, quoique n'étant pas encore appréciées en ce moment, ont un grand caractère de gravité. C'est ainsi qu'il a laissé plus de 300 morts dans Bagneux. Ses pertes ont été également considérables à Châtillon et sur les hauteurs. Le chiffre des prisonniers connus s'élève à plus de cent.

Le gouverneur a félicité les troupes qui ont pris part à la

reconnaissance, ainsi que celles des forts, de l'ardeur et du sang-froid dont elles ont fait preuve dans cette journée.

---

13 octobre 1870.

Solide reconnaissance offensive très-bien faite ; excellente retraite.

Je viens de voir les troupes qui sont pleines d'ardeur; nos pertes sont peu importantes, mais nous avons eu le regret de voir succomber le chef de bataillon de Dampierre.

Pour la seconde fois, les bataillons de la Côte-d'Or se sont hautement distingués. L'ennemi, constamment sous le feu de notre artillerie, a fait des pertes sensibles ; nous avons ramené une cinquantaine de prisonniers.

Général Trochu.

Paris, le 13 octobre 1870, 5 heures 30 m. soir.

Le gouverneur invite les commandants d'Issy, de Vanves et de Montrouge à exprimer à leurs troupes et, en particulier, aux canonniers toute sa satisfaction pour la journée qui vient de s'écouler.

Chacun a fait preuve d'activité, d'ardeur et de courage.

Le ministre de la guerre se joint au gouverneur.

Le château de Saint-Cloud est tout entier en flammes. Quelques travailleurs à Orgemont, où l'ennemi travaille à un ouvrage à droite du moulin.

Un récit d'ailleurs très-habilement et très-fidèlement fait de l'engagement d'aujourd'hui jeudi, (1) a donné à supposer que le but que cette opération militaire se proposait était d'occuper le plâteau de Châtillon. Pour que les résultats de cette journée excellente soient appréciés à leur véritable

(1) Allusion à un article de M. Louis Jezierski dans *l'Opinion Nationale*.

valeur, il importe de constater qu'il ne s'est jamais agi d'une occupation définitive, mais seulement d'une reconnaissance offensive qui a réussi de tous les points.

L'opinion s'était répandue que la concentration faite avant-hier par l'ennemi n'avait pas pour objet une attaque contre nos positions de Villejuif, comme on l'avait généralement pensé, mais qu'elle avait pour but de préparer une opération offensive contre un corps français venant d'Orléans.

Le gouverneur de Paris a jugé qu'il fallait savoir si les masses prussiennes étaient restées sur le plateau ou l'avaient quitté, comme on l'assurait. Il a, en conséquence, ordonné la reconnaissance dont il s'agit.

Les villages de Bagneux, Châtillon et Clamart ont été envahis, et, après un vif combat de tirailleurs et d'artillerie, où nos troupes ont montré la plus grande énergie, les bataillons prussiens ont paru sur le plateau, leurs réserves accourant de toutes parts, et ils se sont trouvés en prise aux canons des forts de Montrouge, Vanves et Issy. C'est à ce moment que, d'après les ordres donnés, la retraite devait commencer. Elle s'est effectuée avec beaucoup d'ordre et de calme, sous le feu très-vif de l'artillerie des forts, qui a fait beaucoup de mal à l'ennemi. Il a subi des pertes considérables en tués et en blessés, laissant entre nos mains cinquante prisonniers.

La maison J. F. Cail et Ce ayant, à la suite des difficultés portées à la connaissance du public, accepté les conditions proposées par le ministre, il lui a été fait une commande de pièces de marine de gros calibre, de cinquante canons de bronze nouveau type et de cinquante mitrailleuses, aux prix établis avec d'autres constructeurs pour des travaux analogues dont ils sont chargés.

Le ministre de l'instruction publique vient de charger M. Eugène Paz d'examiner l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires dans les lycées de Paris, et de lui adresser immédiatement un rapport sur l'état actuel de ce double enseignement et sur les améliorations qu'il conviendrait d'y introduire.

Comme il est de la dernière importance de ne confier la réparation des fusils chassepot et à tabatière qu'à des ouvriers spéciaux, la Commission d'armement rappelle aux gardes nationaux et aux gardes mobiles qu'il existe des ateliers où les fusils sont réparés *gratuitement*, dans des conditions offrant toute sécurité.

Ces ateliers sont situés :

Grand atelier central, au Louvre, pavillon de la Trémoille, galerie du bord de l'eau :

Chemin de fer de Lyon, 2, rue Charolais ;

MM. Mignon et Rouart, 151, rue Oberkampf.

Guettier et Ce, 74, rue Oberkampf ;

Chemins de fer de l'Est, 22, rue Pajol ;

Chemin de fer du Nord, 78, rue des Poissonniers :

Chemin de fer de l'Ouest, 116, rue Saussure ;

Avenue de la Grande-Armée, 41 ;

Rue Rochechouart, 66 ;

Rue Aubriot, 12 ;

Rue de Moscou, 7 ;

Ateliers Cail et Ce, 13, quai de Grenelle ;

Ateliers Clair, 5, rue Duroc ;

Chemin de fer d'Orléans, rue Picard ;

Chemin de fer de Sceaux, place d'Enfer ;

A Saint-Denis, 3, cour Ragot ;

Manufacture des tabacs (pour les fusils chassepots seulement).

COMMUNICATIONS DIVERSES.

La rentrée des études à l'Ecole nationale et spéciale des Beaux-arts, retardée par les mesures de conservation qu'il a fallu prendre dans les bâtiments de l'Ecole, aura lieu à partir du 17 octobre courant.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, a adressé la lettre suivante au maire de Paris :

Paris, le 13 octobre 1870.

Monsieur le maire,

Je viens vous proposer de fonder à Paris, en 1870, pendant le siége, une école normale primaire pour les instituteurs et une école normale primaire pour les institutrices.

Nous avons dix départements en France, sur quatre-vingt-neuf, qui n'ont pas d'école normale primaire.

Le département de la Seine est un de ceux-là.

L'école fondée après 1830 fut supprimée quelques années après; Paris envoya ses élèves à l'école normale de Versailles; enfin, il supprima les bourses comme il avait supprimé l'école, et cette situation se prolonge depuis vingt ans. Elle doit cesser. Nous ne jetterons pas les millions, comme nos prédécesseurs immédiats, au luxe et au plaisir, mais nous ne les marchanderons pas à l'instruction de nos enfants.

La loi du 28 juin 1833 était muette sur les écoles de filles; la loi du 15 juin 1850 permet aux communes d'en fonder ; celle du 10 avril 1867 les y oblige. Cette dernière loi, qui consacre le principe, a été incomplétement appliquée, parce que les institutrices, et surtout les institutrices laïques, font défaut : nous n'avons pas d'écoles normales de filles. Paris n'en a pas. La France, dans tout son territoire, n'en possède que neuf; et cinquante-trois écoles autorisées à recevoir des élèves stagiaires ne sont pas une ressource sérieuse pour un service si important.

Nous pouvons dès à présent, et sans trop de frais, fonder à Paris une maison qui soit l'exemple et la règle des autres; nous y instituerons un enseignement simple, sérieux, austère, attentif à toutes les convenances, conforme à toutes les délicatesses, mais préparant les femmes à des travaux et à des carrières dont leur sexe ne les exclut pas, et qui leur ont été fermées jusqu'ici par l'insuffisance de leur éducation.

Nous ne perdrons pas de vue que les mères sont les premières et les plus puissantes institutrices; qu'elles inspirent les grands sentiments et les nobles pensées; que la morale enseignée dans les écoles frapperait inutilement nos esprits, si nous ne ressentions jusqu'au fond de notre être l'influence des premières leçons et des premières caresses; que la force vient de là, celle du citoyen et celle de la société; et que nous devons relever le niveau intellectuel des femmes puisque nous voulons, suivant la pensée de Montesquieu, fonder la République sur la vertu.

Si l'on demande pourquoi nous créons cette école, quand chacun est cruellement préoccupé des incidents du combat et se reproche les instants consacrés à d'autres devoirs que celui de la défense, nous répondrons que la question était mûre pour nous tous; que nous l'avons étudiée pendant des années; qu'il n'y avait pas un jour à perdre; qu'il s'agit de la morale elle-même; que la guerre actuelle, quoique faite malgré le pays, lui est imputable, car il a souffert pendant dix-huit ans d'être gouverné et trompé par ceux qui l'on faite; que pendant ces dix-huit ans, les caractères ont été abaissés, les intelligences dévoyées, les liens de la famille relâchés; que les désastres inouïs qui ont marqué les deux dernières semaines de l'empire doivent au moins nous servir de leçon; qu'il faut réparer, reconstituer, dès à présent, même avant la victoire, la seule force qui rende invincible, c'est-à-dire la force intellectuelle et morale. Cette école sera née dans une heure sanglante; et, plus tard, c'est elle qui nous donnera des mères et des épouses républicaines, et qui

fera revivre parmi nous l'austérité des mœurs, sans laquelle il n'y a pas de peuple vraiment grand.

Je vous demande de vous mettre immédiatement à l'œuvre, afin que notre école soit peuplée et vivante lorsque, dans quelques semaines, nous retrouverons la France, et que la France nous retrouvera. Le 22 thermidor an II, la Convention s'obligea par décret à consacrer trois jours, chaque décade, à l'examen des questions d'instruction publique ; et pourtant, absorbée par la lutte gigantesque qu'elle avait à soutenir, elle ne laissa que des décrets, une lettre morte. J'espère que nous serons plus heureux. Nous trouverons un asile pour nos deux écoles dans les maisons occupées autrefois par la liste civile. Je travaille activement, avec mes collègues que cela concerne, à les rendre disponibles. Le personnel est tout prêt. Je vous adresserais dès à présent le programme des cours, si je n'étais convaincu que la commission nommée par vous pour la ville et le département de la Seine se dispose à discuter cette grande question. Je demande le concours de ses lumières et des vôtres, et je sais d'avance que je puis y compter.

Agréez, monsieur le maire de Paris, l'assurance de ma fraternelle amitié.

JULES SIMON

Le ministre de l'intérieur a reçu la lettre suivante :

Paris, le 12 octobre 1870.

Monsieur le ministre,

Conformément à vos instructions, j'ai réuni, dimanche 9 octobre, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, les maires et administrateurs provisoires des communes étrangères au département de la Seine.

Cent treize communes des départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne étaient représentés à cette réunion.

D'après les dépositions recueillies, le nombre des habitants

de ces communes qui sont dépourvus de ressources s'élève à environ 8,000 et peut-être divisé en trois catégories :

1° Les hommes armés ou en état de porter les armes ;

2° Les femmes, les vieillards et les infirmes ;

3° Les enfants.

Une commission élue séance tenante et composée de : MM. Buigniet, Jacquel, Bouruet, Foyot, Desfossez, Lefèvre, Maréchal, Touzé, Cocheris, Revelle et Joson, vous adressera périodiquement, monsieur le ministre, l'état de situation des départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Dès aujourd'hui, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les résolutions que j'ai cru devoir prendre, d'accord avec M. Mahias, secrétaire-général de la mairie de Paris.

Nous avons pensé, monsieur le ministre, qu'il importait tout d'abord de faciliter aux hommes qui sont armés l'accès des bataillons déjà formés dans Paris, et de réclamer pour ceux qui n'ont point encore reçu d'armes la formation de compagnies de travailleurs.

Pour la seconde catégorie, c'est-à-dire pour les femmes, les vieillards, les hommes non-valides, nous avons organisé, dans chacune des mairies de Paris, un bureau d'assistance chargé de délivrer des billets de logement et des bons de vivres. Ces billets et ces bons devront porter la signature du représentant de la commune et être revêtus du sceau de la mairie de Paris.

Quant aux enfants, les salles d'asile et les écoles ont été mises à la disposition des administrateurs des communes réfugiées, par le ministre de l'instruction publique et par la ville de Paris.

J'espère, monsieur le ministre, que vous voudrez bien approuver les mesures que nous avons prises.

Je pense qu'il vous paraîtra, en outre, utile de donner aux conseils municipaux des communes de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne toutes facilités pour se réunir, se concerter et aviser aux moyens d'adoucir les rigueurs de leur situation.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer de suspendre, au profit des dites communes, la loi du 5 mai 1855 dans l'application des articles 15, 16 et suivants de la section II.

Quant aux emprunts qu'il y aurait lieu d'autoriser, j'estime qu'il serait désirable de suivre les règles tracées par le décret du 26 mars 1852 (art. 37, tableau A,) sauf à soumettre au Gouvernement de la défense nationale un décret pour autoriser les emprunts qui excéderaient cette limite.

Veuillez agréer, etc..

Le secrétaire du ministre délégué près les administrations des départements réfugiés,

ANTONIN PROUST.

Approuvé :

Le ministre de l'intérieur par intérim,

JULES FAVRE.

SAMEDI 15 OCTOBRE

Par arrêté en date du 14 octobre, M. Gustave Chaudey, avocat, est nommé maire du neuvième arrondissement, en remplacement de M. Ranc, démissionnaire.

Un décret du 14 octobre institue un conseil de contrôle chargé de la vérification des comptes de la garde nationale.

Ce conseil sera composé d'un délégué du ministre des finances, d'un délégué du ministre de l'intérieur, d'un délégué du géneral commandant supérieur des gardes nationales.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

ORDRE

Dans le combat d'hier, la division Blanchard, du 13e corps, les bataillons de la garde mobile et le corps des gardiens de la paix qui y sont attachés, ont acquis de nouveaux droits à la reconnaissance du Gouvernement de la défense nationale et du pays. Les troupes ont montré de la vigueur, de l'aplomb, des habitudes d'ordre et de discipline dont j'ai à les féliciter.

Le 35e régiment d'infanterie et les bataillons de la Côte-d'Or qui déjà s'étaient brillamment conduits au combat de Villejuif, les bataillons de l'Aube, qui abordaient l'ennemi pour la première fois, les gardiens de la paix, qui ont perdu un officier et plusieurs hommes, se sont hautement distingués.

Le lieutenant-colonel de Grancey, des bataillons de la Côte-d'Or, a énergiquement contribué, à la tête de la garde mobile, au succès de la journée. Le commandant de Dampierre, des bataillons de l'Aube, entraînant sa troupe à l'attaque de Bagneux, où il est entré le premier, a succombé glorieusement, et je donne ici à ce vaillant officier des regrets que l'armée partagera tout entière.

Paris, le 14 octobre 1870.

Le gouverneur de Paris,

GÉNÉRAL TROCHU.

RAPPORT MILITAIRE

14 octobre, 11 h., matin.

Les Prussiens ayant demandé un armistice pour relever leurs morts, une suspension d'armes a été accordée de 11 heures à cinq heures, en avant de nos forts du Sud.

Un coup de main heureux a été exécuté sur Rueil par les éclaireurs de la garde nationale de Paris, sous les ordres du commandant Thierrard. Ce bataillon, dont le général Ducrot a pu constater la discipline et la solidité, a été placé aux

avant-postes, d'où il fait des reconnaissances incessantes. C'est ainsi que, cette nuit, les éclaireurs de ce bataillon ont surpris, dans Rueil, un assez fort détachement de Prussiens occupés à brûler deux maisons pour dégager une de leurs barricades, et ils leur ont tué une vingtaine d'hommes.

RAPPORT DU GÉNÉRAL VINOY
SUR L'AFFAIRE DU 13 OCTOBRE 1870.

Monsieur le gouverneur, dans la soirée du 12 courant, vous m'avez prescrit d'opérer une grande reconnaissance sur Bagneux et Châtillon, et de tâter fortement l'ennemi vers ces positions.

J'ai transmis immédiatement vos ordres,et,pour en diriger et en surveiller l'exécution, je me suis transporté le lendemain, dès six heures du matin, au fort de Montrouge.

Mes instructions n'ont pu parvenir au général Blanchard qu'à une heure assez avancée de la nuit, et, les dispositions à prendre nécessitant un certain temps, l'attaque des villages n'a pu commencer que vers neuf heures. Cette circonstance n'a pas été favorable au résultat de la journée, car l'attention de l'ennemi est surtout éveillée au point du jour: plus tard, il se relâcha un peu de sa surveillance.

A neuf heures précises, toutes les troupes étaient postées aux points qui leur avaient été assignés d'avance; elle se mettaient en mouvement à un signal convenu, deux coups de canon tirés par le fort de Montrouge.

La 3e division du 13e corps, général Blanchard, était spécialement chargée de l'action; elle devait être soutenue par la brigade Dumoulin, de la division Maud'huy, et par la bride la Charrière, division Caussade.

Deux bataillons du 13e de marche, avec 500 gardiens de la paix, devaient s'emparer de Clamart, s'y maintenir, surveiller Meudon, et pousser ses avant-postes jusque sur le plateau de Châtillon.

Le genéral Susbielle, avec le reste de sa brigade(le 14e de

marche et le bataillon du 13e) renforcée par 500 gardiens de la paix, devait attaquer Châtillon par la droite; les mobiles de la Côte-d'Or et un bataillon des mobiles de l'Aube devaient forcer Bagneux, s'y établir solidement, — tandis que le 35e de ligne, avec un autre bataillon de la Côte-d'Or, devait aborder Châtillon de front et occuper Fontenay, pour surveiller la route de Sceaux.

Le 42e de ligne, avec le 3e bataillon de l'Aube, recevait l'ordre de rester en réserve en arrière de Châtillon, vers le centre des opérations, au lieu dit: la Baraque.

La brigade La Charrière avait pour mission de se porter sur la route de Bourg-la-Reine, et de maintenir les forces que l'ennemi dirigerait de ce côté, pour essayer de tourner notre gauche.

La colonne de droite s'empare sans coup férir, de Clamart: s'y maintient, mais trouve près du plateau de Châtillon des positions fortement occupées. Elle s'arrête donc sans pousser plus avant.

Le général Susbielle attaque vigoureusement Châtillon, soutenu par son artillerie de campagne et par celle des forts d'Issy et de Vanves. Mais il est arrêté dés l'entrée du village par les barricades qui se succèdent, et par une vive fusillade partie des maisons crénelées. Il est obligé d'emporter une à une toutes ces maisons et de faire appel à l'énergie de ses troupes, tout en usant d'une extrême prudence pour continuer cette guerre de siége. Le général reçoit un coup de feu à la jambe; mais sa blessure est heureusement sans gravité; il reste à cheval et continue à commander sa brigade.

La colonne de gauche enlève rapidement Bagneux, après une vive résistance. Les mobiles de la Côte-d'Or et de l'Aube, sous la conduite du lieutenant-colonel de Grancey, se montrent aussi solides que de vieilles troupes; c'est dans cette attaque que le commandant de Dampierre, chef du bataillon de l'Aube, est tombé à la tête de son bataillon.

Pendant ce temps, le 35e de ligne et un bataillon de la Côte-d'Or, sous les ordres du colonel de la Mariouse, tentent

de se frayer un passage entre Bagneux et Châtillon; mais ils sont arrêtés par la mousqueterie et l'artillerie ennemies; ils sont obligés, eux aussi, de faire le siége des maisons et des murs de parc, crénelés et vigoureusements défendus, et ils parviennent jusqu'au cœur du village.

La brigade Dumoulin, qui avait pris position à la grange Ory, reçut ordre de se porter en avant pour appuyer le mouvement du colonel de la Mariouse; elle occupa le bas de Bagneux, tandis que le 35e cheminait par le centre pour forcer la position de Châtillon.

La brigade de la Charrière s'acquittait convenablement de la tâche qui lui avait été confiée. Elle faisait taire, par son artillerie judicieusement dirigée, le feu d'une batterie ennemie postée vers l'extrémité de Bagneux, et qui s'efforçait d'inquiéter nos réserves, dans le but de tourner notre gauche.

Après cinq heures de combat, vous avez ordonné la retraite; elle s'est effectuée dans le plus grand ordre. L'ennemi a essayé de reprendre rapidement ses positions, et il a engagé un feu très-vif de mousqueterie et d'artillerie; mais nos batteries divisionnaires et les pièces des forts de Vanves, de Montrouge et d'Issy l'ont arrêté court dans cette tentative. Les troupes laissées en réserve ont appuyé la retraite avec calme.

Le but que vous vous étiez proposé a été complètement atteint; nous avons obligé l'ennemi à montrer ses forces, à appeler de nombreuses troupes de soutien, à essuyer le feu meurtrier de nos pièces de position et de notre excellente artillerie de campagne. Il a dû subir de fortes pertes, tandis que les nôtres sont peu sensibles, eu égard aux résultats obtenus. J'estime que nous n'avons pas eu plus de 30 hommes tués et 80 blessés.

Vous avez pu juger vous-même, monsieur le gouverneur, par l'attitude des troupes qui reprenaient leurs campements,

de l'élan et de la vigueur qu'elles avaient dû déployer dans l'attaque.

Le général commandant en chef le 13e corps,

Vinoy.

GARDE NATIONALE MOBILISÉE

Le président du gouvernement, gouverneur de Paris, a adressé au maire de Paris la lettre suivante:

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître les bases sur lesquelles, de concert avec le général commandant supérieur de la garde nationale sédentaire, je me propose de fonder l'organisation de ses bataillons mobilisables.

Cette mobilisation rencontre des difficultés considérables, et, par suite, des retards dont le sentiment public, excité par un patriotisme très-vif et très-légitimement impatient, se rend mal compte. J'ai le devoir de l'éclairer, en résistant à ces entraînements, et de lui montrer que personne n'a, plus que moi, à cœur la garde nationale de Paris, et le souci des grands intérêts qu'elle engagera, le jour où elle portera ses efforts hors de l'enceinte.

Lorsque j'ai entrepris, avec le concours de dévoués collaborateurs dont la reconnaissance publique recueillera un jour les noms, la défense de Paris, j'avais à lutter contre un sentiment bien différent de celui que je discute aujourd'hui. On croyait et on disait qu'une grande cité comme notre capitale, dominée par des intérêts, des passions, des besoins si divers, n'était pas défendable. On admettait difficilement que son enceinte et ses forts, construits dans d'autres temps et dans des conditions militaires très-différentes de celles qui prévalent aujourd'hui, pussent être préparés de manière à opposer, sans le secours d'une armée opérant au dehors, une résistance sérieuse et durable aux efforts d'un ennemi victorieux. On admettait encore moins que la population pût

se prêter aux sacrifices de toute sorte, aux habitudes de résignation que comporte un siége de quelque durée.

Aujourd'hui que cette grande épreuve est faite, c'est-à-dire que la mise en état de défense est arrivée à un degré de perfectionnement qui rend inabordable l'enceinte, avec ses dehors poussés très-loin ; que la population a fait éclater son patriotisme et réduit elle-même au silence un petit nombre d'hommes dont les vues coupables servaient les projets de l'ennemi ; que l'ennemi lui-même, s'arrêtant devant ce formidable appareil défensif, s'est borné à l'entourer de ses masses sans s'y heurter ; l'esprit public s'est modifié et il ne manifeste plus qu'une préoccupation, celle de jeter à son tour des masses hors de l'enceinte et d'aller aborder l'armée prussienne.

Le Gouvernement de la défense nationale ne peut qu'encourager cet élan de la population, mais c'est au commandant en chef qu'il appartient de le diriger, parce que à ce droit se rattachent pour lui des responsabilités infinies.

A ce titre, il est tenu de ne se laisser conseiller que par les règles de l'expérience spéciale que nous devons aux douloureux événements qui ont accablé l'armée du Rhin. Elles démontrent qu'aucune infanterie, si solide qu'elle soit ne peut être engagée avec sécurité devant l'armée prussienne que si elle est accompagnée d'une artillerie proportionnée à celle dont l'ennemi dispose, et c'est à former cette artillerie que j'applique tous mes soins. En second lieu, nos fusils à percussion sont d'excellentes armes derrière un rempart, alors qu'il ne s'agit pas de tirer vite. Mais une troupe qui s'engagerait avec de telles armes contre une autre munie de fusils à tir rapide, s'exposerait à un désastre que ni la bravoure ni la supériorité morale ne sauraient conjurer.

Pour l'appel fait au patriotisme des compagnies destinées à un service extérieur, le Gouvernement ne peut s'adresser exclusivement aux bataillons munis d'armes à tir rapide. De là résulte la nécessité absolue d'un échange d'armes à l'amiable, opéré par les soins du maire de chaque arrondis-

sement, de telle sorte que les volontaires destinés à un service de guerre soient armés des meilleurs fusils de leur bataillon.

Le recrutement des compagnies se fera par voie d'inscription sur une liste ouverte dans chaque arrondissement. La compagnie de volontaires comprendra autant que possible 150 hommes par bataillon, mais l'obligation de fournir ce contingent ne sera imposée à aucun d'eux.

Si la liste des inscriptions volontaires dépasse le chiffre de 150, les appelés seront pris de préférence parmi les hommes âgés de moins de 35 ans, célibataires, d'une constitution vigoureuse, ayant porté les armes ou ayant acquis la pratique des exercices militaires. Le conseil de famille de chaque bataillon sera chargé de faire ces désignations. Quatre compagnies, réunies et groupées sous le commandement d'un chef de bataillon, formeront les bataillons de marche, exclusivement placés sous les ordres des généraux commandant les divisions actives de l'armée. Ils seront toujours à la disposition de l'autorité militaire.

Les officiers, les cadres des sous-officiers seront nommés à l'élection par chaque compagnie.

Les officiers des quatre compagnies, formant un bataillon de marche, nommeront le chef de bataillon commandant.

Selon les besoins, et proportionnellement au nombre des volontaires inscrits, le général-commandant supérieur de la garde nationale pourra former dans chaque bataillon un plus grand nombre de compagnies de guerre.

Conformément aux règles du service militaire et dans l'intérêt de la sécurité des volontaires, l'uniforme sera obligatoire pour tous. Chacun d'eux devra être pourvu d'un hâvre-sac imperméable, semblable dans ses principales dispositions au hâvre-sac de la troupe, d'une giberne ou cartouchière, d'une demi couverture en laine, du matériel d'une tente-abri. En outre, chaque escouade sera munie des divers ustensiles de campement en usage dans les corps d'infanterie.

Les bataillons de guerre de la garde nationale, appelés à concourir à des opérations extérieures avec l'armée régulière et la garde mobile, seront soumis comme elles aux lois et réglements militaires. Ils recevront les prestations en nature (vivres de campagne) et la solde des troupes, en échange de la solde que reçoit aujourd'hui la garde nationale sédentaire, à dater du jour où ils auront été mobilisés.

Je termine, monsieur le maire, cet exposé par une réflexion. Au mois de juillet dernier, l'armée française, dans tout l'éclat de sa force, traversait Paris, aux cris de : « A Berlin ! à Berlin ! ». J'étais loin de partager cette confiance, et seul, peut-être, entre tous les officiers généraux, j'osai déclarer au maréchal ministre de la guerre que j'apercevais dans cette bruyante entrée en campagne, aussi bien que dans les moyens mis en œuvre, les éléments d'un grand désastre. Le testament que j'ai déposé à cette époque entre les mains de Me Ducloux, notaire à Paris, témoignera à un jour donné des douloureux pressentiments, trop motivés, dont mon âme était remplie.

Aujourd'hui, devant la fièvre qui s'est très-légitimement emparée des esprits, je rencontre des difficultés qui offrent la plus frappante analogie avec celles qui se sont produites dans le passé. Je déclare ici que, pénétré de la foi la plus entière dans le retour de fortune qui sera dû à la grande œuvre de résistance que résume le siége de Paris, je ne cèderai pas à la pression de l'impatience publique. M'inspirant des devoirs qui nous sont communs à tous, et des responsabilités que personne ne partage avec moi, je suivrai jusqu'au bout le plan que je me suis tracé, sans le révéler, et je ne demande à la population de Paris, en échange de mes efforts, que la continuation de la confiance dont elle m'a jusqu'à ce jour honoré.

Recevez, monsieur le maire, l'assurance de ma haute considération,

Le président du Gouvernement, gouverneur de Paris,

GÉNÉRAL TROCHU,

EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER DE LA RUE MILITAIRE.

Le président du Gouvernement de la défense nationale, sur la proposition du ministre des travaux publics.

ARRÊTE :

Art. 1er. Le chemin de fer établi sur la rue militaire par ordre du Gouvernement de la défense nationale est ouvert à l'exploitation. Il sera exclusivement affecté aux transports qui intéressent la défense de Paris.

Art. 2. Les autorités militaires qui voudront se servir de ce chemin de fer devront s'adresser à l'ingénieur en chef de l'exploitation, dont les bureaux sont établis à la gare de l'Est, pavillon n° 6.

Art. 3. Il est interdit à toute personne étrangère au service du chemin de fer :

1° De circuler ou de stationner sur la voie :

2° D'y jeter ou d'y placer aucuns matériaux ou objets quelconques ;

3° D'établir aucune construction, de faire aucun dépôt à une distance de moins d'un mètre des bords extérieurs des rails.

Art. 4. Les prescriptions de la loi du 14 juillet 1845, pour la conservation des travaux et la sureté de la circulation, sont applicables au chemin de fer de la rue militaire, sous réserves des attributions des pouvoirs civils, attributions qui, par suite de l'état de siége, sont dévolues à l'autorité militaire.

Art. 5. Les autorités civiles et militaires sont invitées à prêter, au besoin, aide et assistance à M. Lalanne, inspecteur général des ponts et chaussées, chargé de la direction du service ; à M. Gérardin, ingénieur en chef de l'exploitation, et aux agents placés sous ses ordres.

Art. 6. Les généraux et amiraux commandants des secteurs prendront les mesures nécessaires pour assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 octobre 1870.

GÉNÉRAL TROCHU.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le colonel anglais Loyd Lindsay vient d'arriver à Paris, apportant au ministre de la guerre une somme de 500,000 fr. destinée au soulagement des militaires français, blessés ou malades, en traitement dans nos ambulances. Cette somme est le produit de souscriptions recueillies en Angleterre.

Une commission sera nommée pour diriger et surveiller l'emploi de ces fonds. M. le colonel Claremont, attaché militaire à l'ambassade de Sa Majesté Britannique, sera prié d'en accepter la présidence.

Le ministre de la guerre a offert ses remerciements, au nom de l'armée, à M. le colonel Lindsay.

Par suite de la rareté du beurre, la vente de graisses pour la préparation des aliments a pris dans ces derniers temps une grande extension à Paris, et certains marchands n'ont pas craint de débiter comme graisse de bouche des suifs non purifiés et par conséqnent impropres à l'usage pour lequel ils sont vendus. D'autres livrent comme saindoux un mélange de diverses graisses et même des huiles de coco figées, qui servent ordinairement à l'industrie de la parfumerie.

Bien que ces produits, inférieurs en qualité à ceux pour lesquels ils sont vendus, ne soient pas nuisibles à la santé, il est utile de rappeler au commerce que la loi ne punit pas seulement la vente de substances alimentaires insalubres, mais qu'elle rend passibles de poursuites correctionnelles pouvant entraîner l'amende, la prison et l'affiche du jugement,

tout individu qui trompe *sur la nature* de la marchandise ou qui met en vente des denrées alimentaires *falsifiées.*

Les commerçants de bonne foi n'hésiteront pas à faire connaître au public, par des étiquettes sur leurs marchandises, la nature des graisses qu'ils débitent comme comestibles; autrement, ils s'exposeraient à être confondus avec les fraudeurs contre lesquels il a été déjà dressé, pour tromperie, des procès-verbaux qui sont déférés aux tribunaux compétents.

DIMANCHE 16 OCTOBRE

Le ministre de l'intérieur.

Considérant qu'il importe non-seulement de ramener dans l'enceinte les approvisionnements déjà amassés aux environs de Paris, mais qu'il est d'un intérêt urgent de mettre a l'abri des entreprises de l'ennemi les récoltes qui n'ont pu être encore effectuées.

ARRÊTE

Il est créé des compagnies de pourvoyeurs, qui seront chargées de procéder à la récolte des fruits et légumes dans les environs de Paris.

Tout citoyen qui désirera faire partie de ces compagnies devra se faire inscrire à l'Hôtel-de-Ville (galerie de la comptabilité, n° 11).

Il sera alloué à chacun d'eux une indemnité de 1 franc par jour ou de 75 centimes. A cette dernière indemnité sera jointe celle des vivres de campagne.

Le ministre de l'intérieur, d'accord avec l'autorité militaire, fera protéger ces compagnies pendant la durée de leur travail.

Le commandant de Pindray est chargé de la direction des ouvriers.

Fait à Paris, le 15 octobre 1870.

DÉCRET. — M. André Cochut, publiciste, est nommé directeur du Mont de Piété, en remplacement de M. Ledieu.

Paris 14 octobre 1870.

Par arrêté du maire de Paris, M, Bertillon a été nommé maire du Ve arrondissement.

Par arrêté en date du 15 octobre 1870, le maire de Paris a décidé qu'à partir de ce jour, il ne serait perçu aucun droit de place ni aucune contribution de balayage dans le marché du Temple, dans les Halles-Centrales et dans les marchés à comestibles et aux fleurs, régis directement par la Ville, ou concédés par des particuliers. Cette mesure sera maintenue pendant toute la durée du siége.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu l'arrêté du 7 octobre 1870 établissant la taxe sur la viande de cheval,

ARRÊTE :

Art. 1er. Dans les étaux autorisés à vendre la viande de cheval, le prix de vente de ladite viande est fixé ainsi qu'il suit :

Filet et faux-filet .... 1 fr. 80 le kilog.

Tende de tranche, culotte, gite à la noix, tranche grasse. aloyau .... 1 fr. 40 —

Tous autres morceaux .... 0 fr. 80 —

Art. 2. Le présent arrêté aura une durée de sept jours à partir du lundi 17 octobre.

Art. 3. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines portées par les articles 479 et 480 du code pénal ainsi conçues :

« Art. 479. Seront punis d'une amende de 11 à 15 francs les bouchers qui vendront la viande au-delà du prix fixé par la taxe légalement faite et publiée.

« Art. 180. Pourra, selon les circonstances, être prononcée la peine d'emprisonnement pendant cinq jours au plus.»

Fait à Paris, le 15 octobre 1870.

NOUVELLES DE LA GUERRE

RAPPORTS MILITAIRES

15 octobre 1870, matin.

Hier, dans l'après midi, le gouverneur a visité les positions situées à l'est de Vincennes; il a fait tirer par la redoute de Gravelle des obus à longue portée sur un parc considérable, établi par l'ennemi au delà de Montmesly ; les coups ont été très-bien dirigés et ont dû faire d'autant plus de mal à l'ennemi qu'il se croyait, sur ce point, hors de notre atteinte et qu'il y avait accumulé son matériel.

Une reconnaissance a occupé hier Créteil pendant plusieurs heures, pour faciliter le chargement et le transport de quantités considérables de blés, avoines et pailles restées dans des fermes situées en avant de Maisons-Alfort, sur la droite de la route de Lyon. Ces approvisionnements ont été ramenés dans Paris. L'ennemi n'a par bougé. Il occupe toujours la barricade qu'il a construite sur la route de Bâle, à 1,200 mètres en avant de Créteil.

Le canon tire ce matin sur Bonneuil et en arrière de Montmesly.

Les prisonniers et les blessés bavarois, ramenés dans Paris après le combat d'avant-hier, sont unanimes à déclarer qu'ils ont éprouvé des pertes considérables.

---

15 octobre 1870

Le gouverneur reçoit les dépêches suivantes :

4 heures 45 du soir.

Très-bonne journée: tandis qu'une myriade de gens, de toutes conditions, recueillaient les fruits de la terre, dans

toute l'étendue de la plaine de Bondy et aux environs de Bobigny, sous la protection des mobiles du Finistère et du Nord et sous celle de l'infanterie de marine et de l'infanterie de ligne, l'artillerie de Romainville chassait l'ennemi de la ferme de Graulay. De son côté l'artillerie de Rosny a contenu l'ennemi dans le village du Raincy, et celle de Noisy l'a foudroyé au camp retranché du pont de la Poudrette et dans la Maison-Grise.

Je dois mentionner les éclaireurs de la Seine, colonel Lafon, qui, profitant de la sûreté de notre tir, sont sortis du village de Bondy et ont engagé une vive fusillade avec l'ennemi, embusqué de l'autre côté du canal de l'Ourcq. Une escouade de charpentiers de marine, sous la conduite de M. Germain, enseigne de vaisseau, s'est avancée sous le feu et a coupé à 500 mètres de l'ennemi une vingtaine d'arbres qui masquaient, à nos bastions, la vue du camp retranché prussien. A trois heures et demie l'ennemi a arboré le pavillon blanc; les éclaireurs de la Seine ont cessé le feu, et les forts également. A la faveur de l'armistice, l'ennemi a relevé et emporté de ses ouvrages ses morts et ses blessés.

Dans cette rude journée pour les éclaireurs de la Seine, nous avons eu le capitaine Burtin, des éclaireurs, tué à cent mètres des retranchements de l'ennemi, un éclaireur tué en construisant une barricade en avant du village, et trois éclaireurs blessés grièvement, enfin deux matelots charpentiers blessés légèrement.

6 h. 10 du soir.

A cinq heures et demie du soir, un obus du bastion n° 2 a tué les deux officiers à cheval qui venaient faire mettre en batterie une section d'artillerie ennemie, et tué les cavaliers d'une des pièces qui a été mise hors de service à 4,500 mètres.

Après un seul coup tiré, les chevaux morts restent sur l'avenue; la pièce a été enlevée à bras dans les bois; l'autre pièce s'est retirée sans tirer.

Le gouverneur est allé aujourd'hui visiter les ambulances et les hôpitaux; il a pu constater avec quelle sollicitude nos blessés étaient soignés sur tous les points. Il était accompagné dans cette visite par M. Wolf, intendant général de l'armée.

Des renseignements certains font connaître que, dans la journée du 13 octobre, l'ennemi a eu plus de 1,200 tués ou blessés.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le journal *la Vérité* publie, dans son numéro de ce matin, une série de questions relatives les unes à des nouvelles de province que le Gouvernement cacherait au public, les autres au refus d'un armistice proposé par M. de Bismarck. Chacune de ces questions est précédée d'un titre en gros caractère destiné à capter l'attention et à jeter une vive émotion dans l'opinion publique en faisant croire, d'une part, que la province est livrée à l'anarchie, d'autre part, que le Gouvernement repousse des propositions acceptables.

Le but de cette publication ne peut être douteux, et ce qui achève de le révéler, c'est que ces inventions criminelles ont été, en partie au moins, placardées sur les murs de Paris.

Le Gouvernement a donné au préfet de police l'ordre d'arrêter l'auteur de cette manœuvre et de déférer ses actes aux tribunaux.

Quand aux faits relevés par le journal, la réponse du gouvernement est très-simple (1).

(1) L'article incriminé contenait quatorze questions dont voici le résumé:

1° Le Standard.

Est-il vrai qu'un article du *Standard* remis à M. Jules Favre ait été caché aux Parisiens?

2° La République Rouge à Lyon.

Est-il vrai que ce qu'on appelle la République rouge ait été proclamée à Lyon?

Aucune nouvelle reçue par lui n'a été dissimulée; il a toujours fait connaître celles qu'il recevait au moment même où elles lui parvenaient.

3° Le Général Cluseret.

Est-il vrai que le général Cluseret commande à Lyon toutes les forces militaires?

4° La Commune de Lyon reconnue par M. Crémieux.

Est-il vrai que M. Crémieux, le vieil avocat dont la caducité étonne le monde, ait eu la faiblesse de reconnaître la Commune de Lyon?

5° Démission de l'amiral Fourichon.

Est-il vrai que l'amiral Fourichon ait donné sa démission? et, dans ce cas, qui l'a remplacé?

6° Un nouveau Gouvernement dans l'Ouest.

Est-il vrai qu'un nouveau Gouvernement ait été constitué dans l'Ouest?

7° La mission Burnside.

Est-il vrai que M. Burnside soit venu à Paris chargé d'une mission de conciliation?

8° L'armistice.

Est-il vrai qu'un armistice acceptable ait été proposé au Gouvernement qui l'aurait refusé?

9° La Constituante.

Est-il vrai que la Prusse ait proposé un armistice de deux semaines pour l'élection d'une assemblée constituante?

10° Refus du Gouvernement.

Est-il vrai que le Gouvernement ait refusé la proposition ci-dessus?

11° Lettre de M. de Bismark à M. Jules Favre.

Est-il vrai que M. Jules Favre ait reçu hier une lettre de M. de Bismark au sujet de l'armistice?

12° L'armée de Lyon.

Est-il vrai qu'une armée Prussienne ait battu l'armée de Lyon?

13° Discussion orageuse dans le Gouvernement.

Est-il vrai qu'une discussion orageuse ait eu lieu hier à ce sujet dans le Gouvernement?

14° Tout et Rien.

Est-il vrai que le Gouvernement sache tout et ne dise rien?

Malheureusement, malgré ses efforts, il n'a pu jusqu'à ce jour rétablir des communications régulières avec les départements.

La dernière dépêche officielle est celle qui annonçait l'arrivée de M. Gambetta à Montdidier; aujourd'hui nous savons qu'il est à Tours, où il s'occupe activement de la défense.

Le journal *la Vérité* accuse le Gouvernement d'avoir caché des nouvelles qui lui seraient venues par un numéro du *Standard*. Il est parfaitement exact que le Gouvernement a su que ce journal, notoirement hostile à la France, renfermait des nouvelles à sensations, qui lui ont paru absolument controuvées. Ne pouvant les contrôler et les tenant pour éminemment suspectes, il a dû attendre les informations qui peuvent lui arriver d'un moment à l'autre.

Or, aujourd'hui même, il reçoit d'une personne, qu'il ne peut indiquer sans indiscrétion, communication d'un numéro du *Journal de Rouen* du 12 octobre, dont nous publions les principaux passages et qui nous permettent de démentir les bruits alarmants répandus avec malignité.

Nous pouvons même ajouter qu'une personne venue hier de Versailles a entendu de la bouche d'un témoin digne de foi le récit d'un combat dans lequel notre armée de la Loire aurait complètement battu l'ennemi, qu'elle aurait repoussé d'Orléans.

Ce combat aurait ainsi suivi et réparé la journée dans laquelle nos troupes auraient été forcées de se replier.

Nous donnons cette nouvelle telle qu'elle nous a été transmise, et pour les autres nous renvoyons nos lecteurs aux articles du *Journal de Rouen*, qui lui prouveront la résolution enthousiaste des départements de seconder notre effort par les plus grands sacrifices.

Quant à la prétendue proposition d'armistice, le Gouvernement y oppose le démenti le plus net.

Un général américain dont le nom est entouré d'une légitime illustration, M. Burnside, est, il est vrai, venu à Paris

le 3 octobre dernier. Il avait traversé le quartier général prussien. Il était porteur d'une lettre de M. le comte de Bismark adressée à M. le ministre des affaires étrangères. Mais cette lettre était exclusivement relative à la réclamation des membres du Corps diplomatique présents à Paris, qui avaient demandé qu'il leur fût loisible d'expédier un courrier par semaine à leurs gouvernements.

M. Burnside n'avait aucune qualité officielle, et c'était de son propre mouvement, obéissant à une impulsion généreuse, dont nous lui sommes reconnaissants, qu'il venait, sans aucun mandat, essayer un rapprochement entre les belligérants. C'est dans ces termes que s'est échangée la conversation, et nous prenons la liberté de faire observer que de tels entretiens, dénués de caractère officiel, ne pourraient, sans de très-graves inconvénients appartenir de droit au public.

Le Gouvernement comprend que chacun soit impatient de connaître tous les faits qui sont de nature à influencer notre situation. Il croit toutefois de son devoir de couvrir par une discrétion indispensable ceux qui s'accomplissent et n'ont point encore produit tous leurs résultats. C'est là une règle de bon sens qu'il serait coupable d'enfreindre. Il peut néanmoins ajouter que, dans la seconde visite que M. le général Burnside a rendue au ministre des affaires étrangères et à laquelle assistait M. le Gouverneur de Paris, le caractère de la conversation est resté le même.

M. Burnside n'était porteur d'aucune lettre de M. de Bismark, n'était chargé d'aucune parole. Seulement, il est résulté de la conversation que les vues du chancelier de la Confédération du nord étaient restées les mêmes qu'à Ferrières; et que s'il regardait un armistice comme réalisable pour la convocation d'une assemblée, il ne l'accorderait effectif que pendant une durée de quarante-huit heures; il refuserait d'y comprendre Metz; il repousserait tout ravitaillement; il exclurait de l'élection nos braves et malheureux compatriotes de l'Alsace et de la Lorraine.

Le journaliste qui a accusé le Gouvernement d'avoir rejeté

un armistice aura sans doute honte de sa hardiesse; nous la livrons a l'opinion publique, elle jugera avec une juste sévérité ceux qui, par ces criminelles manœuvres, entreprennent, heureusement en vain, d'énerver la défense nationale.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le Gouvernement a reçu un numéro du *Journal de Rouen* portant la date du 12 octobre. Les extraits qui vont suivre dnt été groupés de façon à en faciliter la lecture et à empêcher, autant que possible, la confusion des matières. (1)

Rouen le 12 Octobre 1870.

Par décret en date du 10 octobre, M. Gambetta est nommé ministre de la guerre.

Le comité de la guerre reste en permanence. Font partie de ce comité, les généraux Lefort et Martineau, et MM. Le Cesne, Freycynet, Jules Cazot et Alphonse Gent.

Le journal *l'Eure* revient ainsi qu'il suit sur la présence des Prussiens à Vernon :

Les renseignements qui nous parviennent de Vernon, de Pacy et des communes circonvoisines nous autorisent à croire que les bandes de Prussiens qui ont parcouru les campagnes et les ont dépouillées comptent bien plus sur le prestige de leurs victoires passées et sur l'effroi qu'ils causent aux populations que sur leur véritable force. A leur approche par 20, par 30, dans les communes rurales, les habitants s'éloignent. C'est alors que ne rencontrant aucune résistance, les Prussiens enlèvent les bestiaux, les grains, les fourrages, et pillent quelques maisons; il parait certain, cependant, que si, dans ces communes, les habitants leur faisaient une guerre de partisans, ces hordes sans discipline et dont le mot d'ordre est le pillage, fuiraient et ne reviendraient plus. Il est concevable, en effet, qu'un détachement de quelque importance de l'armée prussienne ne puisse être envoyé

(1) Nous donnons seulement quelques extraits de cette reproduction.

dans chaque commune rurale. Les campagnes, surtout avec l'appui des gardes mobiles et des francs-tireurs, peuvent plus commodément se défendre que les bourgs et les villes désarmés vers lesquels se dirige une colonne régulière, appuyée de canons.

Lundi les Prussiens ont dévasté plusieurs maisons dont les propriétaires avaient pris la fuite, notamment des maisons occupées par des aubergistes et des débitants.

Une femme qui s'était réfugiée à Rouen avec sa fille, jeune personne d'une vingtaine d'années, ne trouvait que ces paroles, en apprenant hier que l'on avait tout volé et tout brisé chez elle : « Console-toi, ma fille, ils n'ont pas mis le feu à notre maison. »

Quelle plus cruelle accusation peut-être portée contre un peuple envahisseur que l'exclamation douloureuse de cette mère de famille, qui s'attendait à ce que les nouveaux Vandales, sans motifs et sans excuses, missent le feu à sa maison après l'avoir pillée!

Les Prussiens ont emmené avec eux trois notables habitants de Gournay : MM. Quenneville, Paumel et Bénard.

On parle d'un fermier tué à Saint-Aubin.

Avant de quitter Gournay, lundi soir, les Prussiens s'étaient fait donner des aliments en abondance dans les maisons restées ouvertes.

Ainsi, les habitants qui étaient restés ont du livrer leurs provisions et ceux qui avaient fui ont eu leurs provisions pillées, et, de plus, leurs meubles brisés.

Triste alternative, on le voit, et qui fait un égal honneur à la civilisation prussienne!

On lit dans le *Progrès de l'Eure* :

Nous avons omis de parler d'un de nos concitoyens qui a failli être victime, comme le malheureux Fremanger, des violences de la horde qui occupait Pacy.

Il s'agit de M. Blanchard, tailleur, rue Grande, qui, garde

de la 1re compagnie, s'est trouvé surpris par des cavaliers qui, l'ayant fouillé et lui ayant trouvé des cartouches, voulaient le tuer sous prétexte qu'il était un franc-tireur. Heureusement, intervint un officier qui intima à ses hommes d'épargner la vie du prisonnier, et de se borner à lui appliquer la *schlague*. Le malheureux Blanchard fut alors attaché en croix et bâtonné, schlagué par une douzaine de ces sauvages tourmenteurs, qui ne cessèrent de s'acharner sur lui que quand ils le virent inanimé; à ce moment, d'ailleurs, ils recevaient ordre de monter à cheval.

M. Blanchard à pu rentrer à Evreux, mais dans quel état !

Voici l'extrait de deux lettres adressées au *Havre* :

La première, datée du 3 octobre, affirme la nouvelle d'un commencement de révolte qui s'est manifesté à Reims par suite des exigences des Prussiens, qui ont poussé les autorités civiles à bout :

« Le maire de Reims a dit aux chefs allemands qu'il était dans l'impossibilité matérielle de les satisfaire, et qu'ils eussent à s'adresser directement aux habitants. Les envahisseurs ont tenté des réquisitions, mais aussitôt la ville a changé de physionomie; 2,500 ouvriers ont montré les dents aux Prussiens, avec leurs femmes, tous ensemble, armés de ce qu'on a pu trouver. On dit que 300 Prussiens ont été massacrés par le peuple exaspéré. »

La seconde lettre, datée de Soissons, 5 octobre, raconte ce qui suit:

« Avant-hier, les mobiles ont fait une sortie pour protéger des provisions de bouche qui étaient envoyées en cadeau aux Soissonnais par les habitants de Lille. Ils ont été les devancer jusqu'à Terny, dans la crainte que les maraudeurs ennemis ne s'en emparent.

Les campagnes des environs de Soissons, Ciry, Sermoize, Venizel, Braisne, Belbeu, sont entièrement ravagés; les Prussiens ont un poste à Sainte-Geneviève, un autre à Bellevue.

Le quartier de l'état-major est à Billy, où l'on vient d'enterrer le commandant prussien, tué dans une sortie faite par les mobiles de Soissons.

« La pauvre ville de Soissons est bien triste! Toute la population est excessivement montée contre les Prussiens.»

Marseille.

Nous lisons dans le *Sémaphore* de samedi:

Le général Garibaldi était attendu hier, à quatre heures de l'apr s-midi, dans notre ville.

Voici la dépêche que, dès trois heures, le préfet du département faisait afficher sur les murs de la ville:

Tours, 7 octobre.

« Le gouvernement central républicain de Tours aux citoyens Esquiros, administrateur supérieur, et Delpech, préfet du département des Bouches du Rhône:

Faites une réception grandiose à Garibaldi.

Dites-lui combien nous le remercions au nom de la France du concours qu'il nous accorde.

Priez-le de venir immédiatement nous rejoindre au siége du gouvernement.

Nous l'attendons à bras ouverts.

CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN, LAURIER. »

Au même instant où cette dépêche était communiquée à notre population, toute la ville s'apprêtait à recevoir dignement le héros de l'indépendance et de l'unité italienne. La garde nationale et les francs-tireurs, convoqués par les autorités, formaient la haie du débarquement à la préfecture, où des appartements avaient été préparés pour le général Garibaldi.

L'enthousiasme de notre population n'attendait que l'arrivée de l'homme illustre pour éclater. Sur tous les points où devait passer le cortége, la *Marseillaise* etait entonnée par des milliers de voix. Le spectacle était alors grandiose sur la rue Cannebière, où se pressait une foule innombrable. La musique de la garde nationale jouait des airs patriotiques;

au balcon du Yacht Club, un artiste aimé du public, M. Ismaël, sur la demande qui lui en était faite par le peuple, chantait, aux applaudissements de la foule, l'hymne immortel de Rouget de Lisle; par un élan spontané, toutes les fenêtres s'illuminaient, et la nuit venue, les girandoles et les lampions, les bougies allumées au bout des baïonnettes des citoyens, éclairaient *a giorno* les rues où devait passer Garibaldi.

Le navire qui amenait le général, la *Ville de Paris*, a malheureusement été retardé dans sa marche, si bien que vers sept heures du soir, désespérant de l'arrivée prochaine de Garibaldi, les autorités se retiraient et contre-ordre était donné à la garde nationale.

Deux heures à peine s'étaient écoulées, quand la rumeur publique a annoncé que, cette fois, le vapeur était bien entré dans le port et que Garibaldi allait débarquer. Nos autorités se sont rendues en toute hâte au port, un fort piquet de garde nationale, une compagnie de francs-tireurs de l'*Egalité* les ont suivies, et, à dix heures, au milieu de la foule enthousiaste, émue, acclamant Garibaldi et la République, le cortége a parcouru les quais, la Cannebière, la rue Saint-Ferréol. Le général Garibaldi avait pris place dans une voiture découverte, ayant à ses côtés M. Esquiros, qu'accompagnaient nos autorités départementales et municipales. Ce cortége, éclairé par des torches s'est ainsi avancé jusqu'à la préfecture, acclamé par une foule immense, avide de témoigner par ses applaudissements et ses vivats en l'honneur du héros de Marsala, les sentiments de gratitude que lui inspire l'acte de dévouement et d'abnégation qui a déterminé le général Garibaldi à quitter Caprera et à venir mettre la puissance de son bras et de son nom au service de la République française.

M. de Charrette vient d'adresser l'appel suivant à tous ceux qui sont disposés à marcher sous ses ordres contre l'ennemi :

« Autorisé par le gouvernement à former avec le régiment des zouaves pontificaux un corps qui prend le nom de *Légion des volontaires de l'Ouest*, à cause du lieu de sa formation, je viens faire appel aux hommes de cœur de toute la France, qui ne sont pas encore incorporés, à tous ceux qui, de près ou de loin, ont appartenu au régiment. « J'avertis que je veux former un corps sérieux, où régnera la plus grande discipline. Ma seule préoccupation est de défendre la France. C'est dans la ville de Tours que nous nous formons.

« J'espère que mon appel sera entendu et que nous pourrons prouver que le régiment des zouaves saura conserver ses traditions, qu'il sera le type de l'honneur et du dévouement, et qu'il se consacrera à la France comme il s'est dévoué à la défense de Rome. « Le ministre de la guerre nous a fait l'honneur d'envoyer trois de nos compagnies aux extrêmes avant-gardes.

De Charrette. »

LUNDI 17 *OCTOBRE*

—

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Décret. — Art. 1er. Il est formé dans chaque bataillon de la garde nationale sédentaire une compagnie de garde nationaux mobilisés.

Art. 2. Cette compagnie se composera de 150 hommes recru és parmi les gardes nationaux du bataillon par voie d'inscription volontaire.

Un registre est ouvert dans chaque mairie d'arrondissement pour recevoir les inscriptions.

Art. 3. Si la liste des inscriptions volontaires dépasse le chiffre de 150, les hommes âgés de moins de trente-cinq ans, célibataires, d'une constitution vigoureuse, ayant porté les armes ou acquis la pratique des exercices militaires, seront choisis de préférence.

Le conseil de famille de chaque bataillon sera chargé de faire ces désignations.

Art. 4. Les officiers, les cadres des sous-officiers et caporaux seront nommés à l'élection par chaque compagnie.

Art. 5. Le général commandant supérieur de la garde nationale pourra, si les besoins du service l'exigent, former dans certains bataillons deux ou plusieurs compagnies de gardes nationaux mobilisés.

Art. 6. Les gardes nationaux mobilisés seront armés de fusils à tir rapide. A cet effet un échange d'armes à l'amiable sera opéré par les soins des maires d'arrondissement.

Art. 7. L'uniforme est obligatoire pour les gardes nationaux des compagnies mobilisées. Chaque garde sera pourvu en outre d'un havre-sac, d'une giberne ou cartouchière, d'une demi-couverture en laine, du matériel d'une tente-abri.

Chaque escouade sera munie des divers ustensiles de campement en usage dans les corps d'infanterie.

L'équipement et les effets de campement seront fournis par la ville de Paris aux gardes nationaux qui seront hors d'état d'en faire les frais.

Art. 8. Quatre compagnies réunies sous le commandement d'un chef dé bataillon formeront un bataillon de guerre; les bataillons de guerre seront exclusivement placés sous les ordres des généraux commandants les divisions actives de l'armée.

Les officiers des quatre compagnies de guerre formant un bataillon de guerre éliront leur chef de bataillon.

Art. 9. Les bataillons de guerre de la garde nationale appelés à concourir à des opérations extérieures avec l'armée régulière et la garde mobile seront soumis aux lois et réglements militaires.

Art. 10. Du jour où les bataillons de guerre auront quitté l'enceinte, les officiers et les gardes seront assimilés, pour la solde et les prestations, aux officiers et gardes appartenant à la garde nationale mobile.

Art. 11. Le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 octobre 1870.

Un décret du 16 octobre crée l'emploi d'adjudant major dans chacun des bataillons de la garde nationale mobile.

RAPPORTS MILITAIRES

16 octobre, 11 h. du matin.

Hier des obus ont été lancés de la redoute de la Faisanderie sur le poste d'observation des Prussiens au nord de Champigny et sur un autre poste, au four à chaux; deux ont pénétré dans la maison qu'occupait l'ennemi.

Des coups de canon ont été tirés de la Gravelle et de Charenton sur Bonneuil, Montmesly et le carrefour Pompadour: aucun mouvement de troupes n'a été aperçu.

Les éclaireurs, placés en embuscade de nuit à Créteil, ont été attaqués ce matin vers cinq heures par un peloton de Prussiens qu'ils ont repoussés; ces hommes ont ramené au fort de Charenton un prisonnier prussien blessé.

---

16 octobre 1870, soir.

Dans le rapport sommaire établi sur le combat de Châtillon, le général Blanchard avait omis de citer la part considérable que le 42e avait prise à l'attaque de ce village.

Il envoie à ce sujet la note suivante:

« Le 42e avait reçu l'ordre de former la réserve de ma division avec un bataillon des mobiles de l'Aube et avait été placé aux maisons dites la Baraque. Dès que le feu a été engagé et voyant le résistance de l'ennemi, j'ai donné l'ordre à trois compagnies du 1er bataillon, de se porter en avant ainsi qu'à trois compagnies du 2e bataillon, les trois premières compagnies vers le centre du village de Châtillon et

celles du 2e bataillon entre Clamart et le village, pour appuyer vigoureusement les troupes déjà engagées.

« La première colonne s'est avancée rapidement dans le village, sous les ordres du commandant Charpentier, et a refoulé l'ennemi jusqu'à la 2e barricade, qui a été prise par un élan vigoureux par le sous-lieutenant Leca à la tête de sa section; cet officier a fait seize prisonniers, dont deux officiers.

« C'est à ce moment que la défense, accentuée davantage par l'arrivée des renforts, a contraint la colonne à s'arrêter dans son élan. — Elle concourut alors, avec le général Susbielle, à l'attaque régulière de Châtillon. — Ces trois compagnies ont eu 15 blessés et trois disparus. Les trois compagnies du 2e bataillon sous les ordres du commandant Landrut, s'étaient portées sur la droite et attaquaient le fort de Châtillon par la rampe abrupte, sur le versant de Clamart. Arrivées à 400 mètres du fort, elles furent arrêtées par un feu très-vif de mousqueterie et par une batterie de canons. Cette colonne a eu cinq blessés, dont trois sérieusement. »

Avis. — Profitant de l'armistice du 14 octobre, j'ai passé quelques heures au milieu des avant-postes ennemis, où j'ai appris que l'ordre a été donné, dans l'armée prussienne, de saisir et d'emmener comme prisonniers les médecins trouvés porteurs d'armes sur le champ de bataille, ces médecins fussent-ils même pourvus d'un brassard régulièrement estampillé.

J'invite donc MM. les médecins aides-majors de la garde mobile, ainsi que leurs brancardiers, à se désarmer avant de se porter au secours des blessés.

Le médecin en chef de la garde mobile,

Champouillon.

Les permis de circulation, qui étaient jusqu'à ce jour délivrés par le gouverneur de Paris, seront à l'avenir accordés:

1° Sur le front des avant-postes, entre Ivry et Sèvres, par M. le général Vinoy (gare Montparnasse);

2° Sur le front des avant-postes, entre Sèvres et Saint-Ouen, par M. le général Ducrot (porte Maillot).

Les dispositions insérées dans le *Journal officiel* du 12 octobre, pour la circulation entre Paris et Saint-Denis, sont maintenues; les permis concernant les villages situés en avant de cette ville seront délivrés par M. le commandant supérieur de Saint-Denis.

L'entrée des forts est rigoureusement interdite à toute personne qui n'y est pas appelée par le service; la circulation reste libre entre la ligne de ces forts et la capitale.

La sortie des bestiaux, boissons, denrées alimentaires et autres marchandises reste soumise aux formalités prescrites par la mairie de Paris.

Aujourd'hui ont eu lieu en l'église de la Madeleine les obsèques de M. de Dampierre, commandant du bataillon de l'Aube, au milieu d'une grande affluence de population.

Des officiers de terre et de mer s'étaient joints au bataillon de l'Aube, qui était venu rendre un dernier hommage à son brave commandant.

Le général Trochu assistait à la cérémonie (1).

MARDI 18 *OCTOBRE*

—

RAPPORT MILITAIRE

17 octobre 1870, 6 h. soir.

Hier, d'après les ordres du général Ducrot, le général

(1) Un ami du glorieux défunt, M. de Saint-Albin, du *Sport* (Robert Milton) a rendu un compte détaillé et très-touchant de cette triste cérémonie dans le *Figaro* du mardi 18 octobre.

Berthaut a porté en avant de Colombes, une partie de sa brigade avec huit pièces d'artillerie, dans le but de reconnaître et de canonner les travaux de l'ennemi au pont d'Argenteuil. A 2,000 mètres, nos pièces de 12 ont lancé, sur le pont même, quelques obus dans les retranchements de l'ennemi.

Au moment où notre feu cessait, une batterie de campagne prussienne était venue au galop se placer dans les vignes d'Argenteuil et, de là, a ouvert son feu dans la direction de Colombes. Personne n'a été atteint, et quatre obus lancés par la batterie de Courbevoie ont décidé la retraite immédiate de l'ennemi.

Nos zouaves ont échangé une fusillade assez vive avec les tirailleurs ennemis et en ont atteint plusieurs.

HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT.

Une des premières préoccupations du Gouvernement de la défense nationale a été de compléter l'organisation des gardes mobiles des départements appelés à concourir à la défense de la capitale. Le soin d'assurer l'habillement et l'équipement de ces troupes appartenait au ministère de l'intérieur.

En vertu d'instructions antérieures, les préfets faisaient confectionner dans les départements les effets nécessaires à leurs contingents ; mais les fournitures en cours d'exécution n'avaient pu être livrées en raison du départ rapide des bataillons. Aussi, la plupart des hommes successivement dirigés sur Paris arrivaient-ils vêtus de blouses de toile, et leur équipement était-il des plus défectueux.

Il fallait pourvoir à leurs besoins.

Les commandes effectuées à Paris, dans le but de fournir aux gardes mobiles les objets qu'ils n'auraient pu se procurer dans les départements, ne s'exécutaient pas. Certains fournisseurs avaient, disaient-ils, établi leurs ateliers dans les départements, ne prévoyant pas l'investissement de

Paris ; d'autres ne s'étaient pas précautionnés de matières premières en quantité suffisante, presque tous enfin prenaient prétexte de l'interruption absolue des communications pour se déclarer incapables de remplir leurs engagements.

De plus, l'augmentation considérable du nombre de gardes nationaux accroissait encore les embarras de la situation en amenant à l'improviste, sur un marché très-peu approvisionné une énorme quantité de demandes, qui toutes voulaient être immédiatement satisfaites.

Malgré ces difficultés, le ministre de l'intérieur a pu, avec l'aide de l'administration de la guerre, qui a mis à sa disposition de sérieuses ressources, suffire à toutes les nécessités.

Depuis le 5 septembre jusqu'au 12 octobre, les gardes mobiles des départements ont reçu :

Vestes	50.868
Tuniques	3.019
Vareuses	46.052
Pantalons	68.853
Képis	8.786
Chemises	48.758
Cravates	23.694
Caleçons	11.992
Ceintures de flanelle	31.686
Guêtres (paires de)	47.021
Souliers (paires de)	31.952
Ceinturons seuls	12.801
Ceinturons complets	17.207
Cartouchières	27.341
Porte-fourreaux de sabres-baïonnettes	31.274
Porte-fourreaux de baïonnettes	18.071
Bretelles de fusils	47.819
Havre-sacs	4.328
Besaces-musettes	25.372

Il a été en outre attribué à la garde nationale sédentaire:

Fourreaux de baïonnettes....................	20.650
Porte-fourreaux...........................	11.000
Ceinturons...............................	4.200
Vareuses.................................	10.000
Pantalons................................	10.000
Et à différents services	
Vareuses.................................	3.395
Pantalons................................	3.340
Ceinturons...............................	50
Porte-fourreaux de baïonnettes...............	1.900
Bretelles de fusils.........................	1.400
Cartouchières............................	1.400
Képis....................................	3.400
Cravates.................................	3.000

En résumé, il a été exécuté, reçu, distribué par les soins du ministère de l'intérieur, du 5 septembre au 12 octobre:

Pour la garde nationale mobile.........	563,736 objets.
Pour la garde nationale sédentaire......	55,850 —
Pour différents services................	17,885 —
Formant un total de...........	637,471 objets.

Pendant cette même période de temps, l'administration de la guerre, de son côté, délivrait directement aux gardes mobiles un grand nombre d'effets d'habillement et d'équipement et tous les objets de campement, tels que demi-couvertures, tentes, ustensiles, etc.

Tout en donnant satisfaction aux nécessités présentes, l'administration s'est occupée d'assurer l'avenir. Dans ce but, des quantités importantes de matières premières ont été acquises et sont actuellement mises en œuvres, de nouveaux marchés sont passés, de telle sorte qu'avec les ressources existant en ce moment dans les magasins et celles dont ils disposeront bientôt, il sera possible de pourvoir aux besoins des gardes mobiles actuellement à Paris et de ceux qui y seraient ultérieurement appelés.

Le gouverneur de Paris, a adressé la lettre suivante:

Au général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine et aux officiers généraux commandant les secteurs;

Au commandant en chef des 13e et 14e corps;

Aux commandants supérieurs de l'artillerie et du génie de l'armée de Paris;

Au vice-amiral commandant en chef les forts et les troupes de la marine;

A l'intendant général de l'armée de Paris;

Aux commandants des forts et des troupes de l'armée de terre.

Mon cher général.

Je suis absolument résolu à faire cesser les vieux errements, originaires de la guerre d'Afrique, qui consistent à citer, après chaque engagement, une foule de noms, qui commencent par ceux des généraux et finissent à ceux de quelques soldats. Ce système a créé la banalité dans un ordre de principes, de sentiments et de faits qui devraient garder une haute valeur aux yeux des troupes, comme aux yeux du pays, et qui sont la véritable base de l'état moral des armées.

Je veux qu'une citation à l'ordre de l'armée de Paris soit une récompense qui prime toutes les autres, et qui soit enviée par les plus haut placés comme par les plus humbles défenseurs de la capitale. Nous avons à faire pénétrer dans l'esprit de nos officiers et de nos soldats cette grande pensée, dont n'ont pas voulu les monarchies et que la République doit consacrer:

« Que l'opinion seule peut récompenser dignement le sacrifice de la vie. »

Dans ces vues vous m'adresserez, pour les combats des 19 et 30 septembre et du 13 octobre, une liste de quarante noms, sans plus; et rappelez-vous que, si la notoriété publique militaire ne ratifie pas, un à un, les choix que vous

allez faire, vous aurez gravement compromis votre responsabilité devant moi, et gravement compromis en même temps le grand principe que je veux faire prévaloir.

Que vos investigations soient lentes et sûres; qu'elles descendent jusqu'au derniers échelons de la hiérarchie: qu'elles soient contrôlées sévèrement; que ce soit une enquête d'honneur, faite avec le temps et avec la maturité nécessaires. Les titres antérieurs doivent disparaître en face des titres spéciaux que le combat a créés et qui font ressortir des individualités qu'il est de notre devoir d'honorer devant le pays et de montrer aux troupes comme un encouragement et comme un exemple.

Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le président du Gouvernement, gouverneur de Paris.

Général TROCHU.

Le document suivant a été transmis par M. de Bismarck aux agents diplomatiques de la Prusse à l'étranger :

Ferrière, 27 septembre 1870.

Le rapport adressé par M. Jules Favre à ses collègues, le 21 courant, relativement à l'entretien qu'il a eu avec moi, m'engage à faire à Votre Excellence une communication qui vous permettra de donner une idée exacte de la marche de ces entretiens. Il faut avouer qu'en général M. Favre s'est efforcé de faire un récit exact de ce qui s'est passé entre nous. S'il n'y a pas toujours entièrement réussi, il faut l'attribuer à la longueur de notre conférence et aux circonstances particulières dans lesquelles elle a eu lieu. Je dois pourtant élever des objections à la tendance générale de son exposé, et insister sur ce fait que le sujet principal que nous avions à discuter n'était point celui de la conclusion d'un traité de paix, mais celui d'un armistice qui devait précéder ce traité. Relativement aux demandes que nous devions faire avant de signer un traité de paix définitif, j'ai déclaré expressément à

M. Jules Favre que je me refusais à entamer le sujet de la nouvelle frontière réclamée par nous jusqu'à ce que le principe d'une cession de territoire eût été ouvertement reconnu par la France. Comme conséquence de cette déclaration, la formation d'un nouveau département de la Moselle, contenant les circonscriptions de Sarrebourg, Château-Salins, Sarreguemines, Metz et Thionville, fut mentionnée par moi comme un arrangement conforme à nos intentions; mais, en même temps, je n'ai nullement renoncé à notre droit de faire de nouvelles stipulations, dans un traité de paix, proportionnées aux sacrifices qui nous seraient imposés par la prolongation de la guerre.

Strasbourg, place désignée par M. Favre comme « *clef de la maison* », expression qui laissait toujours douter si la France était la maison en question, fut expressément déclarée par moi être « *la clef de notre maison* », que nous ne désirions pas laisser, par conséquent, entre des mains étrangères.

Notre première conversation au château de la Haute-Maison près Montry ne dépassa pas les limites d'une discussion académique sur le présent et le passé, dont la substance s'est trouvée renfermée dans la déclaration de M. Jules Favre qu'il était prêt à nous céder « *tout l'argent que nous avons* » tandis qu'il se refusait à admettre l'idée d'une cession de territoire. Quand j'ai parlé d'une cession comme étant tout à fait indispensable, il a déclaré que les négociations de paix n'auraient aucune chance de succès, et a soutenu que céder une portion quelconque du territoire serait humiliant et déshonorant pour la France. Je n'ai pu le convaincre que des conditions que la France avait imposées à l'Italie et demandées à l'Allemagne sans avoir été en guerre avec l'un ou l'autre de ces pays (conditions que la France nous aurait imposées à nous si nous avions été vaincus, et qui ont été la conséquence inévitable de presque toutes les guerres, mêmes dans les temps modernes), ne sauraient être honteuses pour un pays ayant succombé après une courageuse résistance, et j'ai ajouté que l'honneur de la France ne différait pas essentielle-

ment de celui des autres nations. Je n'ai pu réussir non plus à persuader à M. Favre que la restitution de Strasbourg n'impliquait pas davantage un déshonneur à la France que la cession de Landau et de Sarrelouis; et que les conquêtes violentes et injustes de Louis XIV n'étaient pas plus étroitement liées à l'honneur de la France que celles de la première République ou celles du premier Empire.

Notre conférence prit un tour plus pratique à Ferrières où nous avons discuté exclusivement la question d'un armistice, fait qui réfute l'allégation d'après laquelle j'aurais déclaré que je n'accepterais un armistice dans aucune circonstance. La manière dont M. Jules Favre me fait dire relativement à cette question et à d'autres : « Il faudrait un armistice, et je n'en veux à aucun prix, » et autres choses analogues, me forcent à rectifier ces assertions, et à ajouter que, dans des conversations pareilles, je ne me suis jamais servi et je ne me sers jamais d'une locution indiquant que *moi je désire* personnellement, *exige* ou *approuve* quoi que ce soit. Je parle toujours des intentions et des demandes du gouvernement dont je suis le représentant.

Dans cette conversation, les deux parties ont convenu de considérer la nécessité de donner à la nation française une occasion de choisir des représentants qui seuls seraient en position d'accorder au Gouvernement actuel les pouvoirs suffisants pour lui permettre de conclure une paix sanctionnée par le droit international, comme motif d'un armistice. J'ai appelé l'attention sur le fait qu'un armistice était toujours un désavantage militaire pour une armée engagée dans une marche victorieuse; que dans le cas actuel c'est un gain des plus importants en fait de temps pour la défense de la France et la réorganisation de son armée; et que, par conséquent, nous ne pouvions accorder un armistice, si on ne nous offrait pas des avantages militaires équivalents. A ce propos, j'ai mentionné la reddition des forteresses qui empêchaient nos communications avec l'Allemagne, car une trêve devant prolonger la période pendant laquelle nous

devions alimenter notre armée, des concessions pour faciliter le transport des vivres devaient en être les conditions préliminaires. Strasbourg, Toul et d'autres places de moindre importance formèrent le sujet ce cette discussion. En ce qui concerne Strasbourg, j'ai fait remarquer que les glacis ayant été entamés, la prise de la ville ne pourrait tarder et que nous pensions que la situation militaire rendrait la reddition de la garnison nécessaire, tandis que l'on permettrait à ceux qui gardaient les autres places d'en sortir avec les honneurs de la guerre.

Une autre question difficile se rapportait à Paris. Comme nous avions entièrement cerné la ville, nous ne pouvions permettre l'entrée de nouveaux approvisionnements qu'à condition qu'ils n'affaibliraient pas notre position militaire et ne prolongeraient pas le temps nécessaire pour réduire la ville par la famine. Après avoir consulté les autorités militaires, j'ai offert par ordre de S. M. le roi, les alternatives suivantes relativement à Paris :

Ou la position de Paris doit nous être concédée par la reddition d'une partie dominante de la défense, et dans ce cas nous sommes prêts à permettre la libre communication avec Paris, et à ne pas empêcher l'alimentation de la ville;

Ou on pourrait *ne pas* nous concéder la position devant Paris, mais dans ce cas nous ne pourrions consentir à abandonner l'investissement et nous devrions insister sur la continuation *du statu quo* militaire devant cette ville, puisque autrement nous nous trouverions en face de Paris approvisionné de nouveau en armes et en vivres.

M. Favre a expressément rejeté la première alternative relative à la reddition d'une partie des défenses de Paris, ainsi que la condition de garder comme prisonnière de guerre la garnison de Strasbourg. Il a promis de consulter ses collègues sur la seconde alternative relative au maintien du *statu quo* militaire devant Paris. Le programme que M. Favre a rapporté avec lui à Paris comme le résultat de nos conversations, et qui y a été discuté, ne contient donc rien au

sujet des termes d'une paix future, mais seulement au sujet de l'accord d'un armistice de quinze jours ou de trois semaines pour préparer les voies à l'élection d'une assemblée nationale dans les conditions suivantes:

1° La continuation du *statu quo* dans ou devant Paris;

2° La continuation des hostilités à Metz et autour de Metz dans un certain rayon dont l'étendue sera déterminée;

3° La reddition de Strasbourg, dont la garnison deviendrait prisonnière de guerre et celles de Toul et de Bitche, dont on permettrait aux garnisons de sortir avec les honneurs de la guerre.

Je crois que notre conviction que nous avons fait des offres très-conciliantes sera partagée par tous les cabinets neutres.

Si le Gouvernement français s'est décidé à ne pas profiter de l'occasion présentée de procéder à l'élection d'une assemblée nationale, même dans les parties de la France occupées par nous, cela démontre sa résolution de ne pas se débarrasser des difficultés qui empêchent la conclusion d'une paix conforme au droit international et à ne pas écouter l'opinion publique du peuple français. Des élections libres et générales tendraient à des résultats favorables à la paix; telle est la conviction qui s'impose à nous et qui n'a pu échapper à l'attention de ceux qui exercent le pouvoir à Paris.

Je prends la liberté de prier Votre Excellence de porter la présente circulaire à la connaissance du gouvernement auprès duquel elle est accréditée.

DE BISMARK

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, vice-président du Gouvernement de la défense nationale, vient d'adresser la circulaire suivante aux représentants diplomatiques de la France à l'étranger:

Monsieur, je ne sais quand cette dépêche vous parviendra. Depuis trente jours Paris est investi et sa ferme résolution de résister jusqu'à ce qu'il ait obtenu la victoire peut pro-

longer quelques temps encore la situation violente qui le sépare du reste du monde. Néanmoins, je n'ai pas voulu retarder d'un jour la réponse que mérite le rapport rédigé par M. le comte de Bismark sur l'entrevue de Ferriéres ; je constate d'abord qu'il confirme en tous points mon récit, sauf en ce qui concerne un échange d'idées sur les conditions de la paix, qui, suivant M. de Bismarck, n'auraient pas été débattues entre nous.

J'ai reconnu que sur ce sujet le chancelier de la Confédération du Nord m'avait opposé dès les premiers mots une sorte de fin de non-recevoir tirée de ma déclaration absolue: «que je ne consentirais à aucune cession de territoire»; mais mon interlocuteur ne peut avoir oublié que sur mon insistance il s'expliqua catégoriquement, et mentionna, pour le cas où le principe de la cession territoriale serait admis, les conditions que j'ai énumérées dans mon rapport : l'abandon par la France de Strasbourg avec l'Alsace entière, de Metz et d'une partie de la Lorraine.

Le chancelier fait observer que ces conditions peuvent être aggravées par la continuation de la guerre. Il me l'a, en effet, déclaré, et je le remercie de vouloir bien le mentionner lui-même. Il est bon que la France sache jusqu'où va l'ambition de la Prusse ; elle ne s'arrête pas à la conquête de deux de nos provinces, elle poursuit froidement l'œuvre systématique de notre anéantissement. Après avoir solennellement annoncé au monde par la bouche de son roi qu'elle n'en voulait qu'à Napoléon et à ses soldats, elle s'acharne à détruire le peuple français. Elle ravage son sol, incendie ses villages, accable ses habitants de réquisitions, les fusille quand ils ne peuvent satisfaire à ses exigences, et met toutes les ressources de la science au service d'une guerre d'extermination.

La France n'a donc pas d'illusion à conserver. Il s'agit pour elle d'être ou de n'être pas. En lui proposant la paix au prix de trois départements qui lui sont unis par une étroite affection, on lui offrait le déshonneur. Elle l'a repoussé. On

prétend la punir par la mort. Voilà la situation bien nette.

Vainement lui dit-on, il n'y a pas de honte à être vaincu, encore moins à subir les sacrifices imposés par la défaite. Vainement ajoute-t-on encore que la Prusse peut reprendre les conquêtes violentes et injustes de Louis XIV. De telles objections sont sans portée, et l'on peut s'étonner d'avoir à y répondre.

La France ne cherche pas une impuissante consolation dans l'explication trop facile des causes qui ont entraîné son échec. Elle accepte ses malheurs et ne les discute pas avec son ennemi. Le jour où il lui a été donné de reprendre la direction de ses destinées, elle a loyalement offert une réparation. Seulement, cette réparation ne pouvait être une cession de territoire. Pourquoi? parce que c'était un amoindrissement? non; parce que c'était une violation de la justice et du droit dont le chancelier de la Confédération du Nord ne semble tenir aucun compte. Il nous renvoie aux conquêtes de Louis XIV. Veut-il revenir au *statu quo* qui les a immédiatement précédées? Veut-il réduire son maître à la couronne ducale placée sous la suzeraineté des rois de Pologne? Si, dans la transformation que l'Europe a subie, la Prusse est devenue d'un état insignifiant une puissante monarchie, n'est-ce pas à la conquête qu'elle le doit? Mais avec les deux siècles qui ont favorisé cette vaste recomposition s'est opéré un changement plus profond et d'un ordre plus élevé que celui qui déterminait jusqu'ici les morcellements de territoire. Le droit humain est sorti des régions abstraites de la philosophie. Il tend de plus en plus à prendre possession du monde et c'est lui que la Prusse foule aux pieds quand elle essaye de nous arracher deux provinces en reconnaissant que les populations repoussent énergiquement sa domination.

A cet égard, rien ne précise mieux sa doctrine que ce mot rappelé par le chancelier de la Confédération du Nord : Strasbourg est la clef de notre maison. C'est donc comme propriétaire que la Prusse stipule, et cet e propriété, elle

l'applique à des créatures humaines dont elle supprime par ce fait la liberté morale et la dignité individuelle. Or, c'est précisément le respect de cette liberté, de cette dignité, qui interdit à la France de consentir à l'abandon qu'on lui demande. Elle peut subir l'abus de la force, elle n'y ajoutera pas l'abaissement de sa volonté.

J'ai eu le tort de ne pas faire sur ce point suffisamment comprendre ma pensée quand j'ai dit, ce que je maintiens, que nous ne pouvons sans déshonneur céder l'Alsace et la Lorraine. J'ai caractérisé par là, non l'acte imposé au vaincu, mais la faiblesse d'un complice qui donnerait la main à l'oppresseur et consommerait une iniquité pour se racheter lui-même. M. le comte de Bismark ne trouvera pas un Français digne de ce nom qui pense et agisse autrement que moi.

Et c'est aussi pourquoi je ne puis reconnaître qu'une proposition d'armistice sérieusement acceptable nous ait été faite. Je désirais avec ardeur qu'un moyen honorable nous fût offert de suspendre les hostilités et de convoquer une assemblée. Mais, j'en appelle à tous les hommes impartiaux, le Gouvernement pouvait-il accéder au compromis qui lui était proposé ? L'armistice n'eût été qu'une dérision s'il n'avait rendu possible de libres élections. Or, on ne lui donnait qu'une durée effective de quarante-huit heures. Pendant le surplus de la période de quinze jours ou trois semaines, la Prusse se réservait la continuation des hostilités, en sorte que l'assemblée eût délibéré sur la paix et la guerre pendant la bataille qui aurait décidé du sort de Paris. De plus, l'armistice ne s'étendait pas à Metz. Il excluait le ravitaillement et nous condamnait à consommer nos vivres pendant que l'armée assiégeante aurait largement vécu par le pillage de nos provinces. Enfin, l'Alsace et la Lorraine n'auraient pas nommé dedéputés, par la raison vraiment inouïe qu'il s'agissait de prononcer sur leur sort. La Prusse ne leur reconaissant pas ce droit, nous demandait de tenir la poignée du sabre avec lequel elle le tranche.

Voilà les conditions que le chancelier de la Confédération du Nord ne craint pas d'appeler « très-conciliantes, » en nous accusant « de ne pas saisir l'occasion de convoquer une assemblée nationale, témoignant ainsi notre résolution de ne pas nous débarrasser des difficultés qui empêchent la conclusion d'une paix conforme au droit national, et de ne pas écouter l'opinion publique du peuple français. »

Eh bien, nous acceptons devant notre pays comme devant l'histoire la responsabilité de notre refus. Ne pas s'opposer aux exigences de la Prusse eût été à nos yeux une trahison. J'ignore quelle destinée la fortune nous réserve. Mais ce que je sens profondément, c'est qu'ayant à choisir entre la situation actuelle de la France et celle de la Prusse c'est la première que j'ambitionnerais. J'aime mieux nos souffrances, nos périls, nos sacrifices, que l'inflexible et cruelle ambition de notre ennemi. J'ai la ferme confiance que la France sera victorieuse. Fût-elle vaincue, elle resterait encore si grande dans son malheur, qu'elle demeurerait un objet d'admiration et de sympathie pour le monde entier. Là est sa force véritable, là sera peut-être sa vengeance.

Les cabinets européens, qui se sont bornés à de stériles témoignages de cordialité, le reconnaîtront un jour ; mais il sera trop tard. Au lieu d'inaugurer la doctrine de haute médiation, conseillée par la justice et l'intérêt, ils autorisent, par leur inertie, la continuation d'une lutte barbare qui est un désastre pour tous, un outrage à la civilisation. Cette sanglante leçon ne sera pas perdue pour les peuples. Et qui sait ? l'histoire nous enseigne que les régénérations humaines sont par une loi mystérieuse étroitement liées à d'ineffables malheurs. La France avait peut-être besoin d'une épreuve suprême ; elle en sortira transfigurée, et son génie brillera d'un éclat d'autant plus vif qu'il l'aura soutenue et préservée des défaillances en face d'un puissant et implacable ennemi.

Lorsque vous pourrez, monsieur, vous inspirer de ces réflexions dans vos rapports avec le représentant du gouver-

nement près duquel vous êtes accrédité, la fortune aura prononcé son arrêt ; en voyant cette grande population de Paris assiégée depuis un mois, si résolue, si calme, si unie, j'attends avec un cœur ferme et confiant l'heure de sa délivrance.

Recevez, etc.

JULES FAVRE

La lettre qu'on va lire a été adressée par M. le général Ducrot à M. Trochu, gouverneur de Paris, président du Gouvernement de la défense nationale:

Paris, le 17 octobre 1870.

Monsieur le Gouverneur,

Je viens de lire l'article du *Standard* que vous avez bien voulu me communiquer. Il résulte de cet article que la presse allemande, inspirée sans aucun doute par les autorités compétentes, m'accuse de m'être évadé alors que j'étais prisonnier sur parole, d'avoir manqué à l'honneur et de m'être ainsi placé hors la loi, ce qui donnerait à l'ennemi le droit de me faire fusiller si je venais à retomber entre ses mains.

Je me soucie peu de la menace : être fusillé par les balles prussiennes sur un champ de bataille, ou à la sortie d'une prison, le résultat sera toujours le même. Je n'en aurai pas moins la conscience d'avoir rempli jusqu'au bout mes devoirs de soldat et de citoyen, et, à défaut d'autre héritage, je laisserai à mes enfants une mémoire honorée par tous les gens de bien, amis ou ennemis. Mais ce qui me touche cruellement, c'est l'accusation de félonie portée contre moi! contre moi, qui n'ai pas hésité un instant à repousser les clauses d'une capitulation qui séparait mon sort de celui de ma troupe, et me donnait le triste droit de venir me réfugier à mon foyer domestique, alors que mes frères d'armes étaient emmenés dans les prisons de l'ennemi, et que mes concitoyens se levaient en masse pour concourir à la défense du pays. Non-seulement j'ai repoussé pour mon compte personnel ces stipulations, mais encore j'ai exprimé hautement mon mépris

pour ceux qui les acceptaient, soit avec l'intention de s'y conformer, soit avec celle de n'en tenir aucun compte.

Je suis sorti de Sedan à la tête de mon corps d'armée ; je l'ai conduit et installé dans la presqu'île de la Meuse où nous avons été parqués : pendant plusieurs jours, j'ai partagé ses misères et ses cruelles humiliations ; j'ai usé de l'influence morale que me donnait mon titre de commandant de corps d'armée pour chercher à obtenir de l'ennemi quelques ressources alimentaires pour nos malheureux soldats; j'ai présidé moi-même aux distributions et je ne n'ai abandonné l'infect séjour de Glaire que sur l'ordre réitéré de l'état-major allemand, qui m'avait déclaré avoir besoin pour cause de service. de la baraque où je m'étais réfugié avec tous mes officiers.

J'ai accepté alors les conditions qui nous étaient offertes relativement aux moyens de nous transporter de Sedan à Pont-à-Mousson, c'est- à-dire que j'ai pris l'engagement sur l'honneur de me rendre librement et à mes frais dans cette dernière localité, avec tout mon état-major, un nombre d'ordonnances déterminé, nos bagages et nos chevaux. Un sauf-conduit en règle m'a été délivré, sur lequel j'étais inscrit nominativement, ainsi que mes officiers, avec indication numérique des soldats, chevaux et voitures. Il était stipulé que nous devions être rendus à destination, c'est-à-dire à Pont-à-Mousson, le 11 septembre avant midi, et qu'alors nous devions nous présenter à l'état-major allemand pour nous reconstituer prisonniers, et recevoir des ordres pour la continuation de notre voyage.

Partis de Sedan le 8, nous avons été coucher au delà de Carignan, à Margut, petit village situé à cinq kilomètres de la frontière belge. Au delà de Carignan, la route était complétement libre; nous n'avons rencontré que trois uhlans qui revenaient de Margut et sont passés à côté de nous sans nous adresser un mot. A coup sûr l'occasion était belle, s'il avait pu nous venir à l'idée de violer nos paroles et de nous échapper des mains de l'ennemi. Les communications avec la Belgique étaient si faciles, que nous envoyâmes un habitant

nous chercher quelques journaux français, pour avoir des nouvelles dont nous étons privés depuis si longtemps. Mais pas un de nous n'a même eu cette coupable pensée. Le lendemain, nous tournions le dos à la Belgique pour reprendre la route de Pont-à-Mousson, où nous arrivions le 11, à dix heures du matin.

Je m'étais fait précéder par mon officier d'ordonnance, M. le capitaine de Gaston, pour prévenir les autorités prussiennes de notre arrivée, et demander à quelle heure nous devions nous présenter à la gare du chemin de fer. M. de Gaston, de sa propre initiative, avait sollicité du commandant de place allemand l'autorisation, pour moi personnellement, de me reposer pendant quelques instants dans une maison de la ville, en attendant l'heure de l'embarquement. Cette autorisation avait été accordée et l'on avait fixé à une heure et demie le moment de notre départ. Comme j'étais un peu souffrant et très-fatigué, je profitai de la latitude qui m'était laissée, et je me reposai dans une chambre qui m'était offerte dans la maison même où logeait l'état-major prussien. Pendant ce temps mon chef d'état-major se présentait avec tout le personnel qui m'accompagnait chez le commandant de la place, et livrait les chevaux et les voitures appartenant à l'Etat.

A une heure et quart, je me rendais avec tout mon état-major à la gare du chemin de fer déjà entourée de postes et de nombreuses sentinelles. Pendant que nous attendions dans la cour de la station, on faisait charger les armes en notre présence au peloton de garde, conformément aux usages de la guerre. Peu d'instants après nous entrions sur le quai de la voie, et faisions transporter nos bagages devant le wagon destiné à les recevoir. A ce moment, M. le capitaine de Gaston remit à l'officier chargé de l'embarquement, le sauf-conduit dont il était resté porteur, lui fit constater ma présence, celle de tout le personnel qui m'entourait, et nous cherchâmes à entrer dans un des wagons du train qui allait partir. Mais tout était rempli par des officiers et des soldats prisonniers arrivés avant nous.

Je me présentai alors à l'officier chargé de l'embarquement, lui fis observer que nous ne pouvions trouver place dans le train, et qu'il était nécessaire de faire ajouter des voitures. Il me répondit que la chose n'était pas possible, le train étant déjà trop long, mais qu'il en serait formé un autre ultérieurement dans lequel nous trouverions place.

J'entre dans ces détails minutieux pour bien constater que j'ai rempli scrupuleusement l'engagement d'honneur que j'avais pris, de me reconstituer prisonnier au jour et à l'heure fixés; que c'est à partir de ce moment, c'est-à-dire après avoir repris avec mon état-major le droit qu'a tout prisonnier de guerre de chercher à recouvrer sa liberté à ses risques et périls, que je me suis échappé des mains de l'ennemi. Je ne dirai ni où ni comment, parce que je pourrais compromettre les braves gens qui m'ont aidé. Mais ce que je puis avouer hautement, c'est que j'ai traversé les colonnes et les postes prussiens sous un costume d'ouvrier; qu'en quelques heures j'ai parcouru, soit à pied, soit en charrette, plus de cent kilomètres, et que je suis rentré au cœur de la France par la voie d'Epinal, et à Paris par le chemin de fer d'Orléans, car déjà les communications directes étaient coupées.

Ce n'est pas pour vous, monsieur le gouverneur, que je suis entré dans toutes ces explications. Vous connaissez trop mon caractère pour avoir pu douter un seul instant de ma loyauté et de ma scrupuleuse exactitude à remplir un engagement d'honneur. Mais j'ose espérer que vous voudrez bien à l'occasion prendre ma défense et protester, par voie diplomatique, contre une accusation qui porte atteinte à l'honneur d'un officier général, investi par vous d'un commandement important, et qui, jusqu'au dernier jour, vous aidera dans la glorieuse tâche que vous avez entreprise avec toute l'énergie que peuvent inspirer le dévouement le plus absolu et le patriotisme le plus ardent.

Veuillez agréer, monsieur le gouverneur, etc.

DUCROT.

Au lendemain où le siége de Paris semble définitivement passer de la période purement défensive à la période offensive, le Gouvernement croit répondre au vœu public en résumant l'effort immense et parfois méconnu qui a fait en quelques semaines, d'une ville jugée hors d'état de se défendre une place véritablement imprenable.

Le génie militaire, l'artillerie, le ministère des travaux publics, auxiliaire du génie et de l'artillerie, y ont concouru.

§ 1er. — GÉNIE

Au lendemain des grands désastres de l'armée du Rhin, l'immense enceinte de la capitale était non-seulement dépourvue de tout armement, mais elle n'avait ni abris, ni magasins à poudre, ni traverses. Sa zône militaire était couverte de constructions sans nombre, et soixante-neuf avenues, dont quelques-unes atteignaient jusqu'à 80 mètres de largeur, la traversaient de part en part. Quant aux forts, ils n'étaient pas non plus en état de défense, et les ouvrages extérieurs étaient, pour la plupart, effacés par le temps.

La nécessité de mettre Paris en état de défense n'était jamais apparue au précédent Gouvernement, même après les premiers revers, qu'à une échéance plus ou moins lointaine. Aussi se proposait-on d'abord, pour compléter la défense extérieure, d'établir quatre forts permanents en maçonnerie à Gennevilliers, à Montretout, aux Hautes-Bruyères et à Châtillon : mais à peine l'exécution avait-elle commencé, qu'il fallut, par suite de la rapidité des événements, y renoncer et substituer des redoutes en terre aux travaux maçonnés.

L'investissement de la place, à la date du 18 septembre, ne nous permit même d'achever que deux de ces redoutes : celles des Hautes-Bruyères et du Moulin-Saquet, l'une et l'autre aujourd'hui en complet état de défense.

Dans les forts, presque tout était à faire : il n'y avait ni abris, ni plate-formes, ni magasins, ni casemates, ni embra-

sures ; ni, à plus forte raison, aucune des défenses accessoires qu'il est nécessaire d'accumuler aux abords des ouvrages. Le génie militaire a accompli tous ces travaux avec une rapidité remarquable.

Dans les six forts occupés par la marine, les travaux d'armement et de terrassement ont été exécutés par les marins eux-mêmes avec un entrain au-dessus de tout éloge. Une autre œuvre, et celle-ci des plus considérables, fut de fermer les soixante-neuf portes et d'établir des ponts-levis : à ce travail seul, plus de 11,000 ouvriers furent employés. Il fallait en même temps barrer les quatre canaux et placer dans la Seine des estacades.

La zone militaire était déblayée, les bois de Boulogne et de Vincennes abattus en partie; les dehors des forts garnis de palissades, sur une ligne d'un développement de 61,000 mètres courants; enfin trois batteries tout à fait nouvelles s'élevaient à Saint-Ouen, à Montmartre et aux buttes Chaumont.

Sur les remparts, où, comme dans les forts, tout faisait défaut, le génie militaire a construit des traverses, des abris que chacun peut voir et compter: 2 millions de sacs à terre ont couronné les parapets; 70 magasins voûtés ont été construits pour recevoir les poudres et le matériel de la défense.

La partie de l'enceinte qui correspond au Point-du-Jour semblait, il y a six semaines, ouverte au feu de l'ennemi ; elle est devenue, grâce aux travaux exécutés en avant dans le village de Billancourt et aux deux retranchements intérieurs, un des points les plus forts de la place.

Ces travaux ont été complétés par l'exploration des nombreuses carrières qui se développent en tous sens sur notre front et que les dispositions les plus sages, appuyées de la surveillance la plus vigilante, mettent désormais à l'abri de toute tentative de l'ennemi, par la transformation des égouts en fourneaux de mines sous le sol de Boulogne,

de Billancourt, de Neuilly, Clichy, etc., par la construction d'appareils électriques d'une grande puissance dans tous les forts et d'un système d'observatoires militaires qui se complète de jour en jour, par la construction de barrages destinés à maintenir le niveau de l'eau dans la ville, à assurer en amont et en aval l'action des canonnières blindées de la marine et le fonctionnement de la pompe de Chaillot, enfin par l'occupation très-solide des villages qui avoisinent l'enceinte.

De Vitry à Issy, d'une part, entre Saint-Denis et le canal de l'Ourcq, d'autre part, les maisons ont été crénelées, les rues barricadées ; une ligne continue relie maintenant les redoutes de Gravelle et de la Faisanderie aux forts qui se succèdent jusqu'à Saint-Denis. En avant de cette ligne, les villages de Noisy, Rosny, Nogent ont été également retranchés; on travaille à une ligne nouvelle qui s'étendra de la Seine (au point correspondant à Port-à-l'Anglais) à la Marne, en passant par Maisons-Alfort.

Plus de 80,000 travailleurs ont coopéré à cette œuvre immense qui représente des mouvements de terre incalculables.

En même temps que la place se renforçait, le rayon de la défense s'étendait de jour en jour. Ainsi, tandis que le 19 septembre, après l'affaire de Châtillon, nous étions réduits à la ligne des forts, nous avons aujourd'hui reconquis sur l'ennemi, en avant de nos ouvrages, Vitry, Villejuif, Arcueil, Cachan; Issy (dont l'ennemi occupait le parc au 19 septembre et où nous avons aujourd'hui des défenses formidables), Suresnes, Puteaux, Courbevoie, désormais à l'abri de ses incursions, Asnières, repris depuis trois jours, Villetaneuse, une partie de Pierrefitte, Stains, La Courneuve, Fontenay-sous-Bois et Nogent-sur-Marne, où les assiégeants pénétraient à leur aise et que nous avons couvert de barricades. Enfin nous possédons vers l'Est une tête de pont à Joinville et à l'Ouest nous disposons, dans sa totalité, de la presqu'île de Gennevilliers.

§ 2 — ARTILLERIE.

Théoriquement, d'après les règles établies en 1867, l'armement des forts et de l'enceinte devait se composer de sept pièces par bastion. Or, au début de la guerre, le matériel de l'artillerie n'était, pour les forts, que de trois pièces par bastion, et il n'existait pas une seule pièce en batterie sur les remparts de l'enceinte. Jusqu'au 8 août, on se borna à y placer quelques canons, plutôt pour satisfaire l'opinion publique qu'en prévision d'un siége qu'on regardait comme impossible.

A toute place de guerre il faut une réserve : deux parcs d'artillerie, à 250 bouches à feu chacun, devaient composer la réserve de Paris; mais, en vue des opérations de la guerre du Rhin, ils avaient été envoyés à Metz et à Strasbourg, et ils y sont encore.

Les munitions confectionnées ne représentaient que dix coups par pièce. On avait des projectiles sphériques en abondance ; mais les obus oblongs, qui sont actuellement presque seuls en usage, étaient en très-petit nombre. Les boîtes à mitraille et les éléments pour en faire manquaient à peu près complétement ; l'approvisionnement en poudre à canon n'était que de 540,000 kilogrammes. Le personnel de l'artillerie était plus pauvre encore que le matériel ; une dizaine d'officiers tout au plus était répartie sur l'immense étendue de l'enceinte. Dans quelques forts, le service de l'artillerie était représenté par un simple gardien de batterie.

Aujourd'hui, grâce au patriotisme des officiers retraités ou démissionnaires rappelés à l'activité, aux batteries prises dans les dépôts, au concours de plus en plus efficace des artilleurs de la garde mobile de la Seine, de Seine-et-Oise, de la Drôme, du Rhône, de la Loire-Inférieure et du Pas-de-Calais, à la création de compagnies de canonniers auxiliaires recrutés parmi les anciens militaires, et, par dessus tout, grâce à l'activité et au dévouement de la marine qui nous a

donné ses amiraux, ses officiers, ses artilleurs, en même temps que 7,000 de ses marins, le personnel de l'artillerie de la place est arrivé au chiffre de 13,000 officiers, sous-officiers et soldats.

Aujourd'hui, l'artillerie a mis en batterie, sous l'enceinte ou dans les forts, 5,140 bouches à feu.

Aujourd'hui, nous avons porté de 540,000 kilog. à 3 millions l'approvisionnement des poudres. Le siége de Sébastopol n'a consommé que 1,500,000 kilog., et d'ailleurs la fabrication continue. Les projectiles oblongs ont été développés sur une large échelle. On a fait venir tous ceux qui existaient dans les forges de l'Ouest et du Midi ; on a fait appel à l'industrie privée, qui s'est mise en état d'en fournir une production constante et qui dépasse dès aujourd'hui les besoins prévus. De dix coups par pièce, l'approvisionnement a été porté à 400 coups, et jusqu'à 500 pour les canons des forts.

En même temps, le service de l'artillerie s'occupait de la fabrication des cartouches d'infanterie. Au début, on était loin d'avoir en magasin les 800 cartouches par homme jugées nécessaires dans les places de 1re classe. On dut se réduire à 390 cartouches. Mais de vastes ateliers ont été installés, et après les lenteurs inévitables de la mise en train, on est arrivé à une fabrication de plus de 5 millions de cartouches par semaine, assurément supérieure aux besoins de la consommation, même la plus étendue.

L'artillerie a rendu à la défense de Paris un service d'un autre genre : elle a, par l'usage des pièces à longue portée, obligé l'ennemi à reporter au loin le rayon d'investissement. En conséquence, tous les forts de la rive droite, à l'exception d'Aubervilliers, de Vincennes et de Nogent, ont reçu des canons d'un puissant calibre. Le Mont-Valérien, Charenton, Gravelle, la Faisanderie, la Double-Couronne divers points saillants de l'enceinte continue en ont été abondamment pourvus. Les mêmes pièces ont servi à former les magnifiques batteries des buttes Chaumont et des buttes Montmartre, qui battent tout le terrain de Gennevilliers à Romainville

ainsi que les importantes batteries du parc de Saint-Ouen, qui protégent le fort de la Briche et qui portent leurs projectiles jusqu'au versant qui domine la Seine à droite d'Argenteuil.

L'armement des forts de la rive gauche et de l'enceinte qui les avoisine a été fortifié de la même manière, de façon à protéger le Point-du-jour, la vallée de la Seine en amont le confluent de la Marne et l'entrée dans Paris du chemin de fer d'Orléans. Enfin les bastions sont tous prêts à recevoir, en très-peu de temps, la réserve nécessaire aux fronts d'attaque. Cette réserve qu'il a fallu, comme nous l'avons dit, créer tout entière, ne s'élève pas à moins de 350 bouches à feu.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Le ministère des travaux publics a associé à l'œuvre de la défense les forces organisées que représentent le corps des ponts et chaussées, le corps des ingénieurs des mines et les ingénieurs civils. Il a également fait appel aux ressources infinies de l'industrie privée.

Les ingénieurs des ponts et chaussées ont été les auxiliaires actifs du génie militaire et de l'artillerie dans l'exécution des immenses travaux de construction et de terrassement qu'ont nécessités la fermeture des portes de Paris, la mise en état des fossés et des glacis, l'établissement des batteries nouvelles, le déblayement de la zone militaire. Ce sont eux qui ont réuni les bois de toute espèce nécessaires à l'établissement des plates-formes et des embrasures sur les remparts, et il a fallu souvent chercher ces matériaux jusqu'à 30 lieues de Paris, dans les forêts domaniales. Ils ont puissamment concouru à la mise en défense de Saint-Denis par les travaux exécutés le long du canal Saint-Denis, et en amenant dans les fossés de la place les eaux du canal de l'Ourcq ; ils ont également coopéré à la construction des redoutes de la plaine de Gennevilliers, de celles de Charlebourg, d'Asnières et du pont de Clichy.

Le service des ponts et chaussées achève aujourd'hui, d'accord avec le génie militaire, la seconde enceinte de Paris, dont le chemin de fer de ceinture est la base. Sur certains points, comme à la Muette, le même service exécute, d'après les plans du génie, ce que l'on peut appeler la 3e enceinte, et il transforme l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile en une véritable place d'armes, qui pourrait offrir, même après la rupture des premières lignes, un obstacle à peu près insurmontable. Enfin, il a participé aux travaux de la commission des barricades, dont nous parlerons plus loin.

Le corps des ponts et chaussées a construit, en dix-huit jours, le chemin de fer de la rue militaire, cet élément si important de la défense, qui permet le transport rapide des troupes et du matériel sur tout le pourtour de la place. Cette voie ferrée ne représente pas moins de 40 kilomètres de développement. Ce sont également les ingénieurs de l'Etat qui président, avec la collaboration d'ingénieurs civils et d'architectes, à la construction des baraquements de la garde nationale aux abords de la rue militaire.

A ces divers travaux il convient d'ajouter: deux barrages sur la Seine, à Suresnes et au nord de l'île de la Grande-Jatte: un obstacle au Point-du-Jour; un pont en bateau en amont du mur d'enceinte; deux barrages incombustibles au pont Napoléon, destinés à arrêter les brûlots incendiaires que la Seine pourrait charrier. Les égouts et aqueducs ont été mis en défense, tant au moyen de travaux intérieurs que par l'organisation d'une surveillance constante confiée aux égouttiers armés. De leur côté, les ingénieurs des mines ont exploré les carrières souterraines qui se trouvent en si grand nombre dans le sol parisien, les puits ont été comblés; les galeries murées; les ouvertures placées à portée des glacis soigneusement détruites: les carrières à ciel ouvert qu'on n'a pu combler ont été rendues impraticables. Les ingénieurs des mines ont également construit la vaste poudrière blindée qui doit servir de dépôt aux munitions de l'artillerie, et ce sont eux qui ont présidé à l'œuvre si délicate de la rentrée

dans Paris et de l'enfouissement des pétroles et autres matières incendiaires, que nos environs contenaient en si grande abondance.

Le ministre des travaux publics s'est particulièrement préoccupé du service des eaux pendant le siége. Les hauts quartiers, que l'aqueduc de la D'huis, coupé par l'ennemi, à cessé d'alimenter, seront pourvus par les grands réservoirs de Belleville et de Ménilmontant; la zone moyenne, par les machines établies dans l'intérieur de Paris; enfin, les parties basses, au moyen des locomobiles installées sur la Seine, du puits artésien de Passy et de celui qu'un grand industriel, M. Say, a mis généreusement à la disposition de la ville.

L'administration des travaux publics a insti ué plusieurs commissions pour l'étude et l'application des moyens de défense.

1° *Commission d'études.* — Cette commission, présidée par M. Reynaud, directeur de l'Ecole des ponts et chaussées, a examiné un grand nombre de projets émanés de l'initiative des citoyens ; elle a résolu, avec le concours des divers services civils et militaires, des problèmes d'un grand intérêt, tels que l'emploi de la lumière électrique, pour entraver les travaux de nuit des assiégeants, l'éclairage au magnésium, la fabrication du coton-poudre comprimé, l'emploi des matières inflammables les plus récemment étudiées par la science comme moyen d'arrêter l'ennemi sur la brèche, l'inflammation des mines à distance. Elle a réalisé un système de boîtes explosibles, ou torpilles terrestres, qui se cachent facilement à la surface du sol et qui éclatent sous la pression du pied; les abords des forts ont été semés de ces redoutables engins.

La commission d'études a examiné, depuis le 4 septembre, plus de 120 propositions diverses ; elle a toujours répondu à leurs auteurs dans l'espace de quelques jours.

2° *Commission d'armement.* — Cette commission formée peu après le 4 septembre, pour centraliser l'achat des armes, a dû bientôt se diviser en deux sections, l'une qui s'est

rendue à Tours afin de poursuivre les opérations d'achat : l'autre qui s'occupe à Paris de la transformation, de la réparation et de la fabrication des armes.

Quinze ateliers de réparations gratuites ont pu être ouverts, grâce au concours tout spontané des compagnies de chemins de fer et des industriels. L'atelier central du Louvre a réparé, jusqu'à ce jour, plus de 20,000 fusils de différents modèles.

La transformation des fusils à percussion en fusils à tabatière se poursuit avec rapidité dans les ateliers de MM. Mignon et Rouart et dans ceux de M. Godwing. Elle fournit régulièrement 800 fusils par jour de travail.

Mais le résultat le plus important à signaler, c'est la solution d'un problème qui paraissait insoluble : la fabrication des fusils Chassepot à Paris. Après de laborieuses recherches, on est parvenu à vaincre les énormes difficultés que la question présentait. Les petits armuriers de Paris seront admis à fabriquer les pièces dont l'arme se compose, et l'administration des travaux publics en fera le montage dans un atelier spécial.

Une commission de pyrotechnie, annexée à la commission d'armement, a eu à étudier plus de deux cents propositions présentées par autant d'inventeurs. Elle a fait elle-même un nombre considérable d'expériences, et, entre autres, elle a mis en train la fabrication de la dynamite.

5° *Commission du génie civil.* — Cette commission avait reçu du ministre la mission de centraliser les offres de concours adressées par le génie civil, par les industriels et par les particuliers. Elle veille à l'exécution des commandes de matériel et de munitions, émanées du ministère des travaux publics, et dont voici les principales;

102 mitrailleuses de divers modèles, commandées dans dix établissements différents, pour être livrées du 13 au 27 octobre:

115 mitrailleuses des systèmes Gatling et Christophe, à livrer à partir du 27 octobre;

312,600 cartouches pour mitrailleuses livrées;

50 mortiers et leurs accessoires, avec 50 affûts. livrés :

400 affûts de siége dont la livraison est commencée :

500,000 obus de différents calibres, commandés aux différentes fonderies de Paris qui les livrent tous les jours :

5,000 bombes;

Plusieurs grosses pièces de marine à longue portée dont la livraison est prochaine;

Enfin, 300 canons de 7 centimètres, rayés, se chargeant par la culasse, portant à 8,000 mètres, et dont la livraison commencera le 25 octobre. Cette commande reçue par les principaux fabricants de la capitale, pourra être portée à 600 pièces.

On doit encore à la commission du génie civil l'organisation d'un service spécial d'inspection des secours à prendre contre l'incendie, et, dans le voisinage des musées et des établissements publics, l'établissement des appareils les plus propres à dominer, à l'origine, tous les sinistres.

4° *Commission des barricades.* — Cette commission, organisée dans les premiers jours qui ont suivi l'investissement, s'est mise aussitôt en rapport avec le service des ponts et chaussées. On doit à cette entente et au concours des ingénieurs civils le plan d'une troisième enceinte dont l'exécution est avancée sur plusieurs points, et qui permettrait de rendre, si cela était nécessaire, l'intérieur de la ville inexpugnable.

Tous les accidents des terrains, tous les hasards des constructions ont été utilisés, et la variété même des dispositions prises ne permet pas, on le comprend, d'en faire ici l'analyse.

La commission des barricades a accueilli, comme les autres un très grand nombre d'inventeurs, et a donné d'efficaces encouragements aux propositions qui lui ont paru dignes d'intérêt.

MERCREDI 19 OCTOBRE

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu les décrets du Gouvernement de la défense nationale, en date des 29 septembre et 1er octobre 1870;

Considérant que dans divers magasins existent des quantités considérables de fourrages destinés au commerce;

Considérant que l'intérêt public exige que ces fourrages soient affectés à l'alimentation du bétail destiné à la consommation de Paris.

ARRÊTE:

Art. 1er. Réquisition est faite, au nom du Gouvernement de la défense nationale, de tous les fourrages existant dans Paris entre les mains des marchands de fourrages.

Art. 2. Le prix de ces fourrages sera payé aux propriétaires, suivant qualité, en prenant pour base le prix moyen résultant des mercuriales de la première quinzaine de septembre.

Art. 3. La qualité sera appréciée par trois experts nommés:

L'un, par le ministre du commerce;

L'autre, par le propriétaire;

Le troisième, par le président du tribunal de commerce.

Fait à Paris, le 18 octobre 1870.

M. Antonin Dubost, secrétaire général de la préfecture de police, a été chargé d'une mission auprès de la délégation du Gouvernement à Tours,

M. Georges Pouchet a été nommé secrétaire général de la préfecture de police, en remplacement de M. Antonin Dubost.

Par arrêté du maire de Paris du 18 octobre, M. Arthur de Fonvielle est nommé maire du 11e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Mottu. MM. Touvenaint et Ducheux sont nommés adjoints au maire du 11e arrondissement, en remplacement de MM. Poirier et Blanchon.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

RAPPORT MILITAIRE

18 octobre, 7. h. du soir.

Hier, le fort de Nogent a tiré très-heureusement sur un poste prussien établi dans la pépinière de la ville de Paris ; deux obus ont pénétré dans la maison qui servait de poste, et, une heure après, une voiture d'ambulance est venu chercher des morts ou des blessés.

Ce matin des obus de Nogent ont porté sur un assez gros peloton ennemi à l'extrémité du plateau d'Avron.

La Faisanderie a tiré sur le poste prussien à la Fourche de Champigny ; la maison a été traversée de part en part et l'ennemi s'est sauvé précipitamment.

Les Prussiens ont complètement évacué Créteil ; notre reconnaissance de Charenton a poussé jusqu'au moulin de la Marne, sans trouver d'obstacles.

Dans l'après-midi, le général Ducrot a fait avancer à hauteur de Colombes une partie de la brigade Berthaut. Notre artillerie, placée à gauche du village, a lancé sur deux usines d'Argenteuil, où la présence de tirailleurs ennemis était signalée, un certain nombre d'obus; l'une d'elle a été incendiée. L'ennemi ne s'est pas présenté en masse, on voyait seulement une ligne de tirailleurs derrière un épaulement, dans les vignes, et quelques cavaliers ; il a mis en ligne une batterie qui a lancé, sans résultat, quelques obus dans Colombes, mais son feu a été éteint en quelques minutes par une batterie de 12.

Nos troupes d'infanterie n'ont pas été engagées. La batterie de Courbevoie a soutenu le mouvement par quelques obus de marine, qui allaient éclater dans les pentes de Sannois, empêchant ainsi toute offensive de l'ennemi.

Le Mont-Valérien, la batterie Mortemart et quelques

pièces du 6e secteur (Point-du-Jour) ont inquiété les travaux de l'ennemi à Montretout.

Vanves et Issy ont agi de la même manière sur Châtillon.

14e CORPS D'ARMÉE.

—

ORDRE

Le général en chef s'empresse de porter à la connaissance du corps d'armée un acte de généreux et audacieux dévouement, qui fait grand honneur à son auteur.

Un messager de l'armée, surpris par un poste prussien, avait eu sa barque coulée par la fusillade ennemie, en passant de la rive droite de la Seine sur l'île Marande. Le malheureux, ne sachant pas nager, est resté quarante-huit heures dans l'île.

Le caporal Lecomte, du régiment de zouaves de marche, n'a pas hésité à se jeter à la nage pour aller à son aide. Ayant trouvé sur la rive un tonneau, il a placé le messager dessus et l'a ramené sur notre rive, en traînant le tonneau à la nage. A l'aller et au retour, il a été tiré sur lui par les postes prussiens quelques coups de fusil, qui, heureusement, ne l'ont pas atteint.

Le général en chef adresse ses cordiales félicitations au caporal Lecomte, et ordonne qu'il sera promu sergent à la date de ce jour.

Quartier-général, le 18 octobre 1871.

Le général commandant en chef,

P. O. *Le général chef d'état-major,*

F. APPERT.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le Gouvernement reçoit aujourd'hui une dépêche qu'il s'empresse de publier :

Gambetta à Jules Favre.

Nous avons eu nouvelle constatant journées des 8 et 13, par les deux ballons Moclet et Kératry. Elle a produit une immense impression dans toute la province, et une vive émotion sur le corps diplomatique établi à Tours. A ce sujet, prière de vouloir annoncer l'arrivée de M. Thiers dans deux jours. Nous avons ici le général Bourbaki, qui nous a donné des nouvelles de Metz, où nous avons encore 90,000 hommes qui, dans des combats incessants, continuent à retenir des forces imposantes autour d'eux. Nous gardons ici Bourbaki.

Frédéric-Charles qu'on dit remis de sa dyssenterie serait parti pour Paris, d'après dépêches du sous-préfet de Neufchâteau. On nous mande, au contraire, de Bruxelles qu'il est à toute extrémité. Malgré la pointe audacieuse des Prussiens et leur entreprise sur Orléans, nos affaires semblent prendre une bonne tournure. Si les convois de l'armée que nous attendons et qui sont en route nous arrivent dans les délais annoncés, la face des choses changera promptement.

Lyon est complètement calmé ; tous les prisonniers ont été relâchés.

Malgré l'occupation de Mulhouse, le général Cambriels se maintient fermement de Belfort à Besançon. Cette dernière ville est tout à fait en état de défense et occupée par de l'artillerie de marine, servie comme vous le savez. On a donné d'ailleurs de nombreux commandements aux officiers de la flotte. Tel est l'ensemble de la situation.

Nous avons la conviction que la prolongation inattendue de votre résistance et les préparatifs militaires de jour en jour plus considérables des départements déconcertent les envahisseurs et commencent à les exaspérer. La sympathie de l'Europe, les bruits de médiation par la voie anglaise ou

russe circulent avec une intensité croissante. Il faut faire à la Prusse une guerre de ténacité, et nous la forcerons à reconnaître qu'en prolongeant elle-même la guerre, elle n'augmente pas ses bonnes chances et qu'au contraire elle les compromet. Nous vous avons envoyé de bien nombreux émissaires, et ce n'est pas notre faute si vous ne recevez pas plus souvent de nos nouvelles.

Salut fraternel,

LÉON GAMBETTA

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance des nouvelles que nous transmet cette dépêche. Elles nous permettent de donner un nouveau démenti aux fables si malheureusement répandues par des écrivains qui, nous aimons à le croire, n'en ont pas mesuré le caractère coupable. Ainsi, loin d'être livrée à l'anarchie, la province s'unit étroitement a la délégation du Gouvernement siégeant à Tours, pour organiser énergiquement la défense et marcher au secours de Paris. Le général Bourbaki, présenté calomnieusement comme un agent bonapartiste, met sa glorieuse épée au service de la République. Enfin, il est tout à fait inexact que l'amiral Fourichon ait donné sa démission. Nous avons sous les yeux un décret en date du 12 octobre, où son nom est à côté de celui de ses collègues. Nous sommes donc en droit de repousser de vaines alarmes Nous ne nous dissimulons aucune de nos difficultés : mais en restant unis et résolus, nous pouvons envisager avec confiance les épreuves que nous avons à traverser pour obtenir enfin le succès qui sera le prix de notre constance.

Le ministre des finances a reçu de M. Steenackers, directeur des télégraphes à Tours, la dépêche suivante :

Arrivée du ballon le *Jean-Bart* à Nogent-sur-Seine.

Ranc, Ferrand, Tissandier, Lefèvre, Kératry, à Tours.

Tous les ballons partis de Paris sont arrivés en bon état. Recommander que tout ballon soit aussitôt porté à Tours.

Recommander aux commandants des forts et aux Parisiens de prêter aide et protection à tous ballons qui peuvent arriver à Paris d'un moment à l'autre.

MAIRIE DE PARIS.

Les nécessités du siége de Paris ayant obligé depuis plus d'un mois les employés et les receveurs de l'octroi placés aux portes d'enceinte à se retirer de leurs bureaux, des dispositions ont été prises pour constater par de simples déclarations chaque introduction d'objets imposés, sans application immédiate du tarif quant au payement des droits dus à l'entrée.

Mais ces facilités momentanées et ces tolérances exceptionnelles ont donné naissance à des abus et favorisé des fraudes d'autant plus fâcheuses qu'indépendamment de la diminution qu'elles font subir aux revenus municipaux, si nécessaires en ce moment, il en résulte pour l'importation une sorte de privilége, les perceptions opérées à l'intérieur dans les entrepôts ou ailleurs n'ayant subi, de leur côté, ni réduction quant au fond du droit, ni modification quant à la forme.

En conséquence, toutes choses devant être replacées dans des conditions normales et suivant les règles de l'équité, le maire de Paris a donné des ordres pour que le recouvrement des droits d'octroi s'opérât à l'avenir aux entrées de Paris, conformément aux lois et réglement applicables à ce service, y compris naturellement le maintien de la suspension décrétée le 9 septembre dernier en faveur des introductions par suite de déménagements de force majeure.

Paris, le 17 octobre 1870,

Le maire de Paris.
ÉTIENNE ARAGO.

Le secrétaire général de la mairie de Paris.
J. MAHIAS.

A la lettre du général Ducrot insérée hier au *Journal officiel* et réfutant les calomnies qu'ont répandues contre lui les journaux allemands, le gouverneur de Paris a fait la réponse suivante:

Mon cher général,

Votre conduite avant et après la capitulation de Sedan ajoute un trait de plus à tous les traits d'énergique fermeté qui ont marqué le cours de votre carrière. Au milieu d'un désastre qui avait ébranlé les âmes les mieux trempées, vous n'avez voulu avoir avec l'ennemi aucun rapport qui eût le caractère d'une transaction. Vous avez donné votre parole d'aller vous constituer prisonnier à Pont-à-Mousson, rien de plus. Et là, après vous être officiellement constitué prisonnier, dégageant ainsi votre parole, vous avez conçu et réalisé. au prix des plus évidents périls, une audacieuse évasion dont vous avez voulu que la défense de Paris bénéficiât immédiatement. L'ennemi sait ce que vaut votre concours, et c'est là, au fond, l'unique grief que le sentiment public ait contre vous en Allemagne. Soyez sûr que celui de l'armée prussienne dont je vais invoquer le loyal témoignage, en adressant votre lettre au roi lui-même, vous fera la plus complète justice. Nous n'avions pas besoin, pour vous la rendre, de vos affirmations. Recevez cette assurance, dont vous n'avez pas besoin non plus, par le plus ancien et le plus affectionné de vos compagnons d'armes.

Le gouverneur de Paris,
Général TROCHU.

La lettre suivante a été adressée au maire de Paris :

Monsieur le maire,

On me remet à l'instant une lettre imprimée, adressée aux maires des divers arrondissements, lettre signée par M. de Mutrécy, *à l'état-major du Gouverneur de Paris.*

J'ai l'honneur de vous informer que jamais, à aucun titre,

M. de Mutrécy n'a fait partie de l'état major général. Il y a été reçu par moi comme camarade d'enfance, et je déclare qu'il a usurpé un titre qu'il aurait dû respecter à tous égards.

Cette usurpation a eu pour but une réclame commerciale pour la construction de mitrailleuses, à laquelle il a pensé donner une valeur plus grande, en la couvrant par un semblant d'attache officielle. Cela constitue un fait scandaleux que je vous prie de faire connaître à tous vos délégués.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma haute considération.

Le général chef d'état-major général
du Gouverneur de Paris,

SCHMITZ.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Des mesures sont prises pour qu'il soit procédé sans retard à l'appréciation de la qualité des blés et farines dont il a été fait réquisition par décret du Gouvernement de la défense nationale en date du 29 septembre dernier.

Aux termes de l'article 2 de l'arrêté pris par le ministre de l'agriculture et du commerce pour l'exécution de ce décret, cette appréciation doit être faite par trois arbitres, dont l'un est nommé par les propriétaires de la marchandise.

En conséquence, les détenteurs de blés et farines, qui ont fait au ministère de l'agriculture et du commerce la déclaration des quantités qu'ils possèdent, sont invités, soit à se réunir et à se concerter pour la désignation d'un arbitre commun, soit à présenter requête au président du tribunal de commerce, pour la nomination d'un expert chargé de représenter leurs intérêts.

La désignation dudit arbitre, soit par les détenteurs, soit par le tribunal de commerce, devra être faite dans les trois jours qui suivront la publication du présent avis.

On lit dans le journal le *Siècle*:

Dans les conditions où nous sommes, les causes d'altération des farines et du blé sont un commencement d'avarie et d'humidité. Il importe de visiter régulièrement et avec le plus grand soin tous les approvisionnements, de séparer les parties altérées, d'utiliser immédiatement le reste des sacs et de conserver les provisions dans les locaux secs et frais.

Les poissons salés, les viandes salées ou fumées avec soin se conservent très-longtemps ; mais quand ces opérations sont incomplètes, elles peuvent être envahies par des moisissures et des larves d'insectes. Il importe de les visiter fréquemment, de les garder dans un lieu sec, enveloppées, si cela se peut, dans une gaze. Les jambons peuvent être suspendus dans les cheminées, la fumée les préserve.

La dessication, le sel, les condiments, et surtout le poivre assurent la conservation des saucissons; quand leur consistance devient plus molle, que leur odeur se modifie, il faut les consommer immédiatement, après coction.

Les causes d'altération des fromages sont les mêmes que celles des viandes salées; il faut les conserver dans les lieux secs et les visiter souvent.

Les boudins sont très-altérables, il ne faut pas en faire provision.

Les œufs se conservent dans des vases remplis d'eau dans laquelle on ajoute 10 grammes environ de chaux par litre.

Les matières végétales fraîches s'altèrent par l'humidité, par la gelée, par un commencement de décomposition.

Les fruits doivent être placés sur des planches dans un lieu sec, frais, mais non exposés à la gelée. Ils doivent être isolés et visités souvent.

Les choux, les choux-fleurs, les salades et la plupart des légumes doivent être conservés de même.

Les pommes de terre doivent être gardées dans des paniers ou caisses ouvertes, le moins accumulées possibles. On doit séparer avec soin celles qui sont ou tachées ou imparfaite-

ment mûres, pour les consommer les premières, car elles se gâteraient plus vite; il faut les visiter fréquemment.

Les carottes, les navets, les poireaux, le céleri peuvent être gardés à la cave, dans du sable sec, après en avoir soigneusement enlevé les parties gâtées et doivent être, quoi qu'il en soit, souvent visités.

Une conférence italienne, dont l'initiative a été prise par la Société humanitaire italienne, aura lieu vendredi prochain 21 octobre dans la salle Herz, à huit heures précises du soir, sur ce sujet: *De la façon d'exercer la charité dans une ville assiégée.*

L'entrée sera gratuite. Des billets seront délivrés au siége de la société, 18, boulevard Haussmann.

JEUDI 20 OCTOBRE

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

Vu les décrets du Gouvernement de la défense nationale, en date des 29 septembre et 1er octobre dernier,

ARRÊTE :

Art. 1er. Réquisition est faite, au nom du Gouvernement de la défense nationale :

1° Des avoines, des seigles, orges et d'escourgeon en grains;

3° Des gerbes de blé, de seigle et d'avoine;

3° Des farines de seigle, d'orge et d'escourgeon qui existent actuellement dans l'enceinte de la ville de Paris.

Art. 2. Le prix de ces grains et farines sera payé au détenteur suivant qualité, en prenant pour base le prix moyen résultant des mercuriales de la première quinzaine de septembre.

Art. 3. La qualité sera appréciée par trois experts nommés :

L'un par le ministre du commerce,

L'autre par le propriétaire de la marchandise,

Le troisième par le président du tribunal de commerce.

Art. 4. Les détenteurs d'avoines, seigles, orges et escourgeons en grains, des gerbes de blé, de seigle et d'avoine, des farines de seigle, d'orge et d'escourgeon, devront faire, dans un délai de cinq jours, au ministère de l'agriculture et du commerce, la déclaration des quantités qu'ils possèdent.

Art. 5. Sont exceptés de la présente réquisition les détenteurs qui justifieront que lesdites marchandises sont destinées à la nourriture de leurs bestiaux ou de leurs chevaux.

Paris, le 19 octobre 1870.

Par arrêté du maire de Paris, MM. René Ménard, publiciste, et Arthur de Fonvielle, maire du 11e arrondissement, ont été nommés membres de la commission relative à l'enseignement communal.

La même commission a nommé une sous-commission pour préparer des réponses à un certain nombre de questions posées par le ministre de l'instruction publique. Cette sous-commission est composée de MM. Carnot, Vacherot, Hérold, Jules Mahias, Albert Leroy, Morel et Hendlé.

M. Morel a adressé depuis lors sa démission au maire de Paris.

Par arrêté du maire de Paris, M. Théodore Duret, homme de lettres, a été nommé adjoint au maire du 9e arrondissement.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

DÉCRET. — Il est formé à Paris deux nouveaux régiments d'infanterie de marche, qui porteront les nos 38 et 39. Ces régiments seront à trois bataillons de six compagnies.

Paris, 19 octobre 1871.

Le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine,

Vu la lettre du gouverneur de Paris au maire de Paris en date du 14 octobre 1870;

Vu le décret du Gouvernement de la défense nationale en date du 16 octobre 1870 ;

Considérant qu'il importe de tracer des règles d'exécution pour l'application des mesures annoncées et ordonnées par les deux actes précités,

ARRÊTE :

Art. 1er. Une liste sera ouverte dans chaque bataillon, pour recevoir les inscriptions des gardes nationaux qui demandent à faire partie des compagnies de volontaires.

Art. 2. Chaque bataillon est autorisé à former une compagnie de volontaires dont l'effectif ne pourra dépasser le chiffre de 150 hommes, l'obligation de fournir une compagnie de volontaires n'étant d'ailleurs imposée à aucun bataillon.

Art. 3. Pourront proposer plusieurs compagnies de volontaires les bataillons qui, avec leurs seules ressources en armement, ou par des échanges d'armes de bataillon à bataillon, opérés comme il sera prescrit ci-dessous, seront en mesure d'armer plus d'une compagnie de fusils à tir rapide. Les compagnies de carabiniers et autres déjà formées dans le but spécial de faire des sorties, pourront trouver place dans l'organisation nouvelle, à la condition que les officiers, sous-officiers et gardes qui les composent se conformeront aux règles du présent arrêté, et au principe de l'inscription individuelle et volontaire.

Art. 4. L'acceptation des volontaires inscrits sera faite par les soins de conseils, dits conseils de famille de bataillon, qui seront immédiatement constitués.

Art. 5. Le conseil de famille de bataillon est composé du commandant du bataillon, président, des capitaines commandants et d'un délégué par compagnie, élu par les officiers, sous-officiers et gardes de la compagnie.

Art. 6. Le choix des conseils de famille de bataillon portera de préférence sur les hommes âgés de moins de trente-

cinq ans, célibataires, d'une constitution vigoureuse, ayant porté les armes, ou acquis la pratique des exercices militaires.

Art. 7. Lorsque la liste nominative des volontaires, divisée par compagnies, aura été établie, elle sera remise au maire de l'arrondissement pour servir de base, avec celle des autres bataillons, à un travail d'acceptation définitive. Cette acceptation dépendra des ressources en fusils à tir rapide de l'arrondissement, et des moyens d'échange de bataillon à bataillon auxquels pourra recourir le comité d'arrondissement.

Art. 8. Le comité d'arrondissement se compose du maire président, et des commandants de bataillons de l'arrondissement.

Art. 9. Le comité d'arrondissement arrêtera définitivement la liste des compagnies de volontaires fournies par l'arrondissement, et dont l'organisation est soumise aux conditions suivantes :

1° Les compagnies de volontaires devront être uniformément armés de fusils se chargeant par la culasse ;

2° Tous les hommes qui en font partie seront pourvus de l'uniforme et de l'équipement complet, à leur charge ou à la charge de la ville, cartouchière, fourreau de baïonnette, havre-sac, tente-abri, demi-couverture, ustensiles de campement.

Art. 10. Au fur et à mesure que les compagnies de volontaires seront formées et armées, le comité d'arrondissement fera procéder aux élections des officiers, sous-officiers et caporaux, conformément aux prescriptions de la loi du 13 juin 1851.

Art. 11. Le comité d'arrondissement réunira les compagnies par groupes de quatre, pour former des bataillons de volontaires. Aussitôt qu'un bataillon aura été formé de cette manière, le comité fera procéder à l'élection du chef de bataillon, aux élections et nominations, des grand et petit états-majors, conformément aux prescriptions de la loi du 13 juin 1851.

Art. 12. Les officiers, sous-officiers et caporaux des compagnies de volontaires devront être élus parmi les officiers, sous-officiers et gardes des bataillons qui les auront respectivement formées. Les commandants des bataillons de volontaires seront élus parmi les citoyens appartenant à la garde nationale. Les titulaires de tous grade ou emploi qui entreront à un titre quelconque dans les bataillons de volontaires seront immédiatement remplacés dans leurs anciens bataillons.

Art. 13. Aussitôt qu'un commandant de bataillon aura été élu, il remettra au commandant supérieur le procès-verbal de son élection, et les procès-verbaux des élections des officiers, sous-officiers et caporaux. La remise de ces titres et leur dépôt aux archives de l'état-major constitueront définitivement le bataillon. Le commandant supérieur lui donnera un numéro suivi de la désignation : Bataillon de volontaires.

Art. 14. Les officiers généraux commandants de secteur auront sous leur commandement les bataillons de volontaires formés dans leurs secteurs respectifs. Ils sont chargés d'en activer la formation, d'en passer les revues, et de s'assurer que les cadres sont complets, ainsi que l'armement et l'équipement. Les commandants de secteur régleront le service de rempart des batailllons de volontaires dans les intervalles des opérations extérieures, et les conduiront à l'ennemi quand il y aura lieu.

Art. 15. Les bataillons de volontaires, qui concourront, sous les ordres du gouverneur de Paris, avec la troupe de ligne et la garde mobile, aux opérations militaires ayant pour objet immédiat la défense de la capitale, n'en conserveront pas moins leur caractère de garde nationale. Comme tels, ils resteront soumis aux lois et réglements militaires appliqués par la juridiction spécialement créée pour la garde nationale sédentaire par le décret du 27 septembre 1870.

Fait à Paris, le 19 octobre 1870.

Le Gouverneur de Paris,

Vu le décret du 21 septembre 1870, ordonnant l'organisation d'un corps du train de la garde nationale, recruté dans le personnel de la compagnie générale des omnibus;

Vu l'arrêté en date du même jour, ordonnant la formation d'un bataillon spécial de garde nationale composé du personnel de la compagnie générale des omnibus et obligeant cette compagnie à tenir à la disposition du Gouverneur de Paris un certain nombre de voitures de transport.

ARRÊTE :

Art. 1er. Le corps du train formé par la compagnie des omnibus comprendra 120 voitures, dont 60 seront à la disposition de la garde nationale séden aire et 60 à la disposition de l'armée.

Art. 2. Les 60 voitures mises à la disposition de l'armée se divisent en 45 voitures à banquettes propres au transport du personnel ou des blessés, et en 15 voitures ou chariots, propres au transport du matériel.

Art. 3. Les réquisitions relatives à la fourniture des voitures seront faites exclusivement :

1° Par le chef d'état-major de la garde nationale pour les 60 voitures réservées à la garde nationale sédentaire;

2° Par l'intendant général de l'armée pour les 45 voitures à banquettes affectées au transport du personnel;

3° Par les généraux commandant l'artillerie ou le génie, pour les 15 voitures ou chariots propres au transport du matériel.

Fait à Paris, le 19 octobre 1870.

GÉNÉRAL TROCHU.

RAPPORT MILITAIRE

19 octobre, 11 h. 1/4, matin.

Hier matin, une reconnaissance très-hardie a été exécutée en avant des forts de Rosny et de Nogent par les mobiles de

la Drôme (commandant Balète), de la Côte-d'Or (commandant Dupuy) et du Tarn (commandants Faure, de Foucaut et de Faramond), sous la direction du lieutenant-colonel Reille.

Notre gauche s'est avancée dans le parc du Raincy jusqu'à la porte de Paris et, de là, s'est rabattue sur Villemomble, qui a été fouillé en tous sens. L'ennemi a été ensuite débusqué du parc de Launay, où il a eu un homme tué.

Pendant ce temps quelques compagnies ont gravi les pentes d'Ablon, occupé tout le plateau, et tiraillé à son extrémité Est sur le poste avancé de la Maison-Blanche.

Notre centre, aussitôt Avron occupé, est entré dans le village du Bois de Neuilly, qui était évacué. Nos tirailleurs l'ont ensuite dépassé et se sont portés sur Neuilly-sur-Marne, où l'ennemi était retranché en forces considérables.

Cette reconnaissance a permis de constater que les avant-postes prussiens occupent aujourd'hui Launay, la Maison-Blanche et Neuilly-sur-Marne, c'est-à-dire, à 4 kilomètres de Nogent.

Cette nuit, à deux reprises, l'ennemi a tenté des attaques sur un poste de mobiles à Cachan; elles ont été aisément repoussées et ont donné lieu à une vive canonnade de nos forts, dont les obus ont été fouiller les positions ennemies de Châtillon jusqu'à Bourg-la-Reine et l'Hay.

Le commandant du fort d'Issy a envoyé à l'état major général le nommé Sellier (Léonce), garde mobile à la 7e compagnie du 5e bataillon du 2e régiment (Seine), qui a enlevé hier un factionnaire bavarois après avoir essuyé son feu. Cet homme avait déjà tué deux ennemis et rapporté leurs armes dimanche dernier.

---

19 octobre, soir

Une forte colonne d'infanterie se dirige sur Choisy-le-Roi par la route de Bonneuil.

Un convoi de 72 voitures vient de Gonesse, passe par

Villiers-le-Bel : le convoi est précédé d'un escadron de cavalerie.

Vers trois heures, on a aperçu un incendie près de la route de Châtillon à Clamart, à peu près à égale distance de ces deux localités.

Vers onze heures, hier au soir, fort incendie dans la direction du Grand-Montrouge. L'incendie signalé hier au soir dans la direction de Saint-Cloud était vraisemblablement vers Garches ou Villeneuve. Il a continué pendant une grande partie de la nuit. Le Mont-Valérien tire pendant la nuit de nombreux coups vers l'ouest, quelques-uns vers Montretout. Vers trois heures du matin, nouvelle canonnade des forts du sud de Paris. Ce matin, comme d'ordinaire, postes prussiens dans les redoutes de Montretout et de la Poudrerie.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le ministre de l'intérieur a reçu un certain nombre de demandes de retrait de cautionnement pour cause de décès, de cessation de publication, ou par application du décret du 3 octobre dernier, qui a aboli le cautionnement des journaux.

Les réclamants se fondent sur l'inégalité de situation entre les journaux anciens, assujettis au cautionnement, et les journaux de création nouvelle qui n'y ont pas été soumis.

En ajournant ces diverses demandes jusqu'après la cessation de la guerre actuelle, le gouvernement s'est surtout préoccupé de l'intérêt des créanciers, qui, par suite de l'effet de l'investissement de Paris, sont dans l'impossibilité matérielle d'exercer le droit de l'article 7 de la loi du 9 juin 1819.

C'est dans cette pensée que le décret du 3 octobre dernier, sur le cautionnement des journaux, a été rendu. Ce décret n'est d'ailleurs qu'une application du décret plus général du 9 septembre dernier, qui a suspendu tous les délais en matière civile.

EMPRUNT NATIONAL DE 750 MILLIONS

AVIS

On rappelle aux porteurs de certificats de l'emprunt national de 750 millions que le premier terme à payer sur cet emprunt échoit le 21 de ce mois.

Le Trésor, auquel de si lourdes charges incombent en ce moment, ne comptera pas vainement sur l'exactitude que les porteurs de certificats mettront à se libérer.

Du reste, leur patriotisme n'a pas attendu l'échéance de droit, car depuis le 1er septembre ils ont versé par anticipation, à Paris seulement, une somme de 90,179,000 fr., laquelle, s'ajoutant aux versements de même nature effectués en souscrivant, représente plus d'un tiers du montant des termes non encore échus.

Déférant à un double vœu formulé par la commission de l'enseignement communal à Paris, le maire de Paris vient d'ouvrir un crédit de cent mille francs destiné pour une part à subvenir aux frais d'ouverture d'un certain nombre d'écoles laïques nouvelles, et, pour l'autre, à accorder des subventions aux écoles libres, également laïques, qui, sur l'indication des maires d'arrondissement, recevront des enfants réfugiés à Paris.

On lit dans le Bulletin de la Municipalité de Paris :

Les membres de la commission des logements insalubres viennent de visiter, d'après les ordres du citoyen maire de Paris, la presque totalité des maisons du 4e arrondissement (plus de 1,350) ; ils ont donné aux propriétaires où à leurs représentants les instructions nécessaires pour faire disparaître les causes d'insalubrité inhérentes aux logements mis en location ou à leurs dépendances.

Ils ont en outre constaté que, par suite de l'émigration des personnes du dehors qui sont venues se réfugier à Paris, certains logements étaient occupés par un nombre d'habitants hors de toute proportion avec leur peu d'étendue (on a trouvé jusqu'à quinze personnes dans une seule pièce), et que cet encombrement était de nature à donner une cause grave d'insalubrité. Sur le rapport de la commission, des mesures ont été prises pour faire cesser cet état de choses en répartissant la population des logements encombrés dans des locaux plus vastes.

L'association philotechnique vient d'ouvrir une série de conférences publiques et gratuites. Ces conférences ont lieu à la Sorbonne, salle Gerson, à huit heures du soir.

Jeudi, 20 octobre, conférence par M. le docteur Louis Hébert, sur la conservation des aliments.

Samedi, 22, conférence sur les chants patriotiques, par M. Barthélemy Laurent, avec le concours de Mlle Agar, du Théâtre-Français, et de MM. Morère et Devoyod, artistes de l'Opéra.

Une quête sera faite au profit de l'assistance patriotique des familles des gardes nationaux.

VENDREDI 21 OCTOBRE

Sont nommés membres de la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'État :

1° Pour remplir les fonctions de conseiller d'État: MM. Arnaud, de l'Ariége, ancien représentant, avocat à la cour d'appel de Paris; et Lamé-Fleury, ingénieur en chef des mines :

2° Pour remplir les fonctions de maîtres des requêtes ; MM. Fabas (Théodore), ancien maître des requêtes; et Léveillé (Jules), professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris.

Fait à Paris, le 20 octobre 1870

Par arrêté du maire de Paris, en date du 20 octobre. M. Louis Asseline a été nommé maire du 14e arrondissement. en remplacement de M. Elie Ducoudray, démissionnaire.

Par le même arrêté, MM. Rouillard et Héligon ont été nommés adjoints au maire du 14e arrondissement, en remplacement de MM. Limousin et Alfred Deberle, appelés à d'autres fonctions.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

Vu l'article 30 de la loi des 19-22 juillet 1791 :

Vu le décret du 11 septembre 1870 autorisant l'établissement de la taxe sur la viande de boucherie :

Vu l'arrêté ministériel en date du 7 octobre 1870 sur la boucherie de viande de cheval :

Considérant que dans l'intérêt des consommateurs, il y a nécessité d'organiser des garanties qui assurent la qualité saine des chevaux livrés à l'alimentation,

ARRÊTE :

Art. 1er. Les chevaux destinés à l'alimentation ne pourront être vendus qu'au marché aux chevaux les lundi, mercredi et vendredi de huit heures à onze heures du matin.

Art. 2. Pourront seuls être vendus pour la consommation les chevaux dont le bon état sanitaire aura été reconnu et constaté par le service vétérinaire d'inspection du marché. Les chevaux ne pourront être abattus que dans les abattoirs. Ils seront marqués d'une lettre de feu à la hanche gauche.

Art. 3. Les chevaux ainsi marqués ne pourront être abattus ailleurs que dans lès abattoirs désignés par la préfecture de police. L'entrée de ces abattoirs est formellement interdite aux chevaux ne portant pas la marque de l'inspection du marché.

Fait à Paris, le 20 octobre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

En exécution du décret du 11 septembre 1870 qui a rétabli la taxe de la viande de boucherie à Paris,

ARRÊTE :

Art. 1er. A partir du vendredi 21 octobre jusqu'au jeudi 27 octobre inclusivement, la viande de bœuf et la viande de mouton seront payées dans la ville de Paris aux prix suivants :

Viande de bœuf.

1re catégorie : Tende de tranche, Culotte, Gîte à la noix, Tranche grasse, Aloyau : 2 fr. 10 le kil.

2e catégorie : Paleron, Côtes, Talon de collier, Bavette d'aloyau, Rognons de graisse : 1 fr. 70 le kil.

3e catégorie : Collier, Pis, Gîtes, Plats de côtes, Surlonges, Joues : 1 fr. 30 le kil.

Le filet et le faux-filet détachés, ainsi que le rognon de chair, sont taxés à 3 fr. le kil.

Viande de mouton.

1re catégorie : Gigots, Carrés : 1 fr. 80 le kil.

2e catégorie : Épaule : 1 fr. 30 le kil.

3e catégorie : Poitrine, Collet, Débris de côtelettes : 1 fr. 10 le kil.

Art. 2. Les différentes espèces et catégories de viande exposées en vente seront indiquées par des écriteaux.

Art. 3. Tout acheteur de viande de bœuf aura le droit de faire désosser complètement le morceau qu'il aura choisi, à quelque catégorie que ces morceaux appartienne. Dans ce cas, l'acheteur ne sera tenu d'accepter des os que dans la proportion d'un cinquième du poids de la viande désossée (100 grammes d'os par chaque 500 grammes de viande).

Pour la viande de mouton, il continue d'être interdit aux bouchers de mettre dans la balance et de livrer aux acheteurs des os décharnés, ni ce qu'on appelle vulgairement de la *réjouissance*.

Art. 4. Les bouchers ne peuvent obliger l'acheteur à pren-

dre avec le morceau de son choix de la viande d'une autre espèce ou d'une autre catégorie, non plus que des morceaux différents de la même catégorie.

Art. 5. Il sera délivré à chaque acheteur qui le demandera, sans qu'il soit pour cela besoin d'aucune réquisition de sa part, un bulletin lisiblement écrit, qui comprendra la désignation de l'espèce de viande et de la catégorie de morceaux ainsi que le poids et le prix.

Art 6. Le présent arrêté devra être placardé dans l'endroit le plus apparent de la boutique de chaque boucher.

Art. 7. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines édictées par la loi.

Fait à Paris, le 20 octobre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. Magnin.

En exécution de l'arrêté de réquisition pris, le 18 octobre courant, au nom du Gouvernement, par le ministre de l'agriculture et du commerce, les marchands de fourrages sont invités à faire la déclaration des quantités de foins, luzernes, pailles de diverses natures et autres espèces de fourrages qu'ils possèdent dans des magasins et greniers publics ou particuliers.

Cette déclaration devra être faite, dans un délai de trois jours, au ministère de l'agriculture et du commerce, bureau, des subsistances, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 60.

Un comité de dames a été formé pour présenter à la sous-commission de l'enseignement communal de la ville de Paris un rapport sur toutes les questions relatives à l'instruction des femmes et aux salles d'asiles. Par arrêté du maire de Paris, ce comité est composé de :

Mes Jules Simon, Carnot, Goudchaux, Julie Toussaint, Millard, Coignet, Léon Béquet, Chenu, Nancy Fleury, Lucie Lachaux née Dupont (de Bussac), Marcheff-Girard, Daubiée, de Friedberg, Gaudon.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES.

Le président du Gouvernement, gouverneur de Paris,

Considérant qu'il importe d'assujettir à une surveillance et à des règles communes les différentes ambulances, publiques ou privées, organisées pour le service des blessés, afin de fortifier, par une sage concentration, les moyens de toute nature que le zèle administratif et le patriotisme des citoyens ont mis à la disposition des défenseurs de Paris,

ARRÊTE :

Art. 1er. Il est institué une commission supérieure d'inspection du service des blessés, civils et militaires, de l'armée de Paris.

Art. 2. Cette commission est ainsi composée :

MM. Jules Ferry, membre du Gouvernement de la défense nationale, *président* ;

Wolf, intendant général de l'armée ;

Larrey, médecin en chef de l'armée, président du conseil de santé ;

Champouillon, médecin en chef de la garde nationale mobile;

Chenu, médecin de la Société internationale ;

Guyon, chirurgien des hôpitaux, membre de la commission centrale d'hygiène ;

Béhier, médecin de l'Hôtel-Dieu, professeur à la Faculté de médecine ;

Broca, professeur à la Faculté de médecine, vice-président du conseil général des hospices;

Le docteur Jules Worms, *secrétaire*.

Fait à Paris, le 20 octobre 1870.

Le président du Gouvernement, gouverneur de Paris,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir un ordre absolu dans l'enlèvement des blessés et dans leur répartition dans les ambulances ;

En conformité des ordonnances sur le service en campagne, et de la convention internationale de Genève :

Considérant qu'aux armées le service des sociétés de secours, pour être efficace, ne doit pas s'exercer en dehors des services organisés,

ARRÊTE :

Art. 1er. Les instructions pour la réunion et la mise en route des voitures destinées à l'enlèvement des blessés seront transmises aux directeurs des diverses sociétés de secours autorisées, sur l'ordre du gouverneur de Paris, par l'intendant général de l'armée de la défense.

Art. 2. En arrivant sur la partie de l'enceinte faisant face au lieu du combat, ces voitures se rangeront sur la chaussée à la gauche des voitures d'ambulances militaires, et dans l'ordre assigné par le fonctionnaire de l'intendance militaire ou l'officier d'état-major désigné à cet effet.

Art. 3. D'après les besoins signalés par l'intendant général de l'armée, ou par l'intendant militaire des troupes engagées, les fonctionnaires de l'intendance ou officiers de l'état-major de service aux portes autoriseront la sortie du nombre de voitures reconnu suffisant, en leur indiquant le lieu où elles devront se rendre, sans se détourner de leur route.

Art. 4. Arrivé au point de réunion, le chef de chaque société ou groupe de voitures prendra les ordres du fonctionnaire de l'intendance, qui lui indiquera la portion du terrain qu'il aura mission d'explorer.

Art 5. Pendant l'enlèvement des blessés, les membres des sociétés de secours déféreront aux instructions des fonctionnaires de l'intendance, qui auront pris eux-mêmes les ordres du commandement. Le chargement fait, ils devront se rendre exactement du point de départ à l'hôpital ou à

l'ambulance qui leur aura été assigné, soit sur place, soit lorsqu'ils passeront les portes de l'enceinte.

Art. 6. Les voitures qui chercheraient à sortir sans ordre, ou avant leur tour, et celles qui ne se rendraient pas exactement au point indiqué, et qui, en un mot, contreviendraient d'une manière quelconque aux ordres donnés seraient exclues du service de l'évacuation des blessés et seraient privées du droit de porter le drapeau de neutralité.

Art. 7. Les prescriptions des articles 2, 3, 4, 5, et 6 ci-dessus s'appliquent aux voitures particulières, autorisées à aller relever des blessés.

Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté sont annulées.

Fait à Paris, le 20 octobre 1870.

RAPPORT MILITAIRE

20 octobre 1870, matin.

La Faisanderie a continué hier de tirer avec succès sur plusieurs maisons servant de postes à l'ennemi ; le fort de Charenton a canonné plusieurs positions en avant de Choisy-le-Roi et particulièrement la batterie de Thiais, qui incommodait nos travailleurs en avant de Villejuif ; son feu a été éteint au sixième coup.

Cette nuit, comme hier, la fusillade s'est fait entendre. à deux reprises ; l'ennemi a cherché, mais sans résultat, à attaquer nos avant-postes à Cachan et à la maison Millaud. Les obus des forts ont été atteindre ses réserves jusqu'à l'Hay, Bourg-la-Reine et Bagneux.

En ce moment (dix heures trois quarts), les bastions de l'enceinte, nos 62, 63 et 64, et le Mont-Valérien, croisent leurs feux sur les travaux de l'ennemi à Montretout et à Garches.

Passy, 20 octobre, 5 h. 30, soir.

A 3 heures 30 minutes du soir, l'ennemi a tiré quelques coups sur les travailleurs répandus dans la plaine, entre Issy et Clamart, sous la protection de mobiles ; leurs pièces étaient installées sur la lisière du bois de Meudon, derrière des tallus correspondant à des brèches pratiquées dans le mur de clôture du bois, à moitié chemin entre Clamart et Fleury.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le ministre de l'intérieur a adressé la lettre suivante au maire de Paris.

Paris, le 20 octobre 1870.

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention toute spéciale sur l'exécution du décret du 1er octobre 1870, relatif aux réquisitions. L'article 1er attribue le droit de réquisition au gouverneur de Paris et aux ministres compétents, sous la surveillance et le contrôle du Gouvernement, avec obligation de fournir un double des états de réquisition. L'article 3 reconnaît ce même droit aux maires des vingt arrondissements de Paris et aux commandants de secteur, mais seulement en cas d'urgence et à charge d'envoyer, dans un délai qui ne pourra excéder douze heures, copie de leurs réquisitions à l'Hôtel-de-Ville et au ministère de l'intérieur. L'article 4 ordonne que, dans tous les cas où il y aura lieu à la réquisition, il soit désigné un commissaire, surveillant sous sa responsabilité personnelle la remise de la prestation requise, et fournissant le récépissé destiné à servir de titre au contribuable.

L'utilité de ces dispositions n'a pas besoin d'être démontrée. Elles sont une garantie pour l'Etat et les particuliers. Les enfreindre ou les négliger, c'est porter atteinte à l'intérêt de l'un et des autres. J'apprends cependant qu'elles

ont été et sont encore trop souvent mises en oubli par messieurs les maires de Paris ou par les chefs de la garde nationale. De nombreuses réquisitions ont été faites en dehors des prescriptions légales, sans pièces de contrôle, sans avis donné à l'autorité compétente. Il est impossible de tolérer un pareil abus, qui, outre la confusion, pourrait entraîner des gaspillages de toute nature.

Je vous prie donc de vouloir bien rappeler à MM. les maires des arrondissements de Paris les prescriptions de la loi et de les inviter à s'y conformer. J'adresse la même recommandation à M. le commandant supérieur de la garde nationale, et j'ordonne à M. l'intendant de refuser le payement de tous les bons de réquisition qui ont été fournis irrégulièrement, sauf aux parties intéressées leur recours près de mon ministère, qui examinera leurs réclamations.

Je vous prie, monsieur le maire, d'agréer l'expression de mon bien sincère dévouement.

JULES FAVRE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

La salle publique de lecture de la rue Colbert, n° 2, sera rouverte chaque jour, de dix heures à quatre, à partir du dimanche 23 du courant.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ.

La Bibliothèque de l'Université à la Sorbonne est ouverte tous les jours, excepté le dimanche, de dix heures à trois heures.

Elle sera également ouverte le soir, de sept heures à dix heures, à partir du lundi 24 courant.

SAMEDI 22 OCTOBRE

Le Gouvernement reçoit aujourd'hui une dépêche de Tours. Nous en retranchons ce qui touche aux mouvements des troupes :

Gambetta est parti hier matin pour Besançon ; son absence ne durera que trois jours. Beaucoup de renseignements prouvent qu'il y a une grande démoralisation dans l'armée ennemie; elle trouve la guerre longue et s'en plaint; elle est inquiète et tourmentée. La résistance de Paris remplit la France et le monde entier d'admiration. Que Paris tienne bon et le pays sera sauvé. Gambetta déploie la plus grande énergie. On sent déjà sa présence et le résultat de son travail ; nous espérons bientôt vous en donner des preuves.

STEENACKERS.

AVIS GÉNÉRAL RELATIF AUX RÉQUISITIONS.

Les déclarations prescrites par les arrêtés des 29 septembre, 8, 18 et 19 octobre 1870, doivent être effectuées avant le 24 courant à 6 heures du soir.

Les déclarations seront reçues même le dimanche.

Le ministre de l'agriculture et du commerce rappelle aux propriétaires et détenteurs de marchandises réquisitionnées, en vertu des arrêtés ci-dessus rappelés, les dispositions de la loi du 19 brumaire an III. dont les Articles 1 et 14 sont ainsi conçus :

« Art. 1er. Toutes denrées, subsistances et autres objets nécessaires aux besoins de la République peuvent être mis en réquisition en son nom.

« Art. 14. Tout citoyen sera tenu d'y satisfaire sous peine de confiscation des objets requis. Les agents nationaux de district sont tenus de faire les diligences nécessaires pour faire prononcer la confiscation par les tribunaux de district. »

Fait à Paris, le 20 octobre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. MAGNIN.

Décret. — Art. 1er. Est autorisée, vu l'urgence, sans qu'il soit besoin d'observer les formalités ordinaires, la *Société d'assurance mutuelle en cas de décès entre les gardes nationaux de la Seine*, dont les statuts sont joints au présent décret.

Art. 2. En conséquence, ces statuts auront force obligatoire, spécialement la disposition de l'article 15, en vertu de laquelle aucune opposition ne pourra être mise aux mains de la Société sur les sommes dues en cas de décès.

Fait à Paris le 21 octobre 1870.

STATUTS

Art. 1er Il est formé avec l'approbation du Gouvernement une Société d'assurance mutuelle entre tous les gardes nationaux incorporés dans la garde nationale de la Seine, et qui adhèreront aux présents statuts.

Le siége de la société est établi à Paris, au domicile de la compagnie d'assurance sur la vie *le Phénix*, rue de Lafayette, n° 33. — Néanmoins, les souscriptions seront reçues au siége de chacune des compagnies d'assurances sur la vie désignées en l'article 17 des présents statuts.

Art. 2. La société est constituée pour toute la durée de la guerre , à moins que cette durée ne se prolonge au delà d'une année, auquel cas la société expirera une année au plus tard à partir de la date du décret d'autorisation.

Art. 3. La société a pour but d'assurer le payement d'une indemnité aux familles ou ayants droit des sociétaires morts par suite de blessure ou de maladie pendant la guerre ou dans le mois qui suivra le terme de la société.

Art. 4. Elle prend le nom d'Assurance mutuelle en cas de décès entre les gardes nationaux de la Seine.

Art. 5. La société entrera en activité à partir du lendemain du jour de la publication au *Journal officiel* du décret d'autorisation.

La société est autorisée à recevoir de toutes personnes, compagnies financières ou industrielles, maisons de banque etc., les sommes que ces personnnes ou compagnies verse-

raient, soit à titre de don au profit de l'association, soit à titre de souscription sur la tête de gardes nationaux nominativement désignés.

Art. 7. Un mois après la constitution de la société, le conseil d'administration pourra décider que les souscriptions reçues à partir de ce mois, ou d'une époque ultérieure qui sera fixée par la délibération, ne donneront plus lieu qu'aux deux tiers de l'indemnité.

Art. 8. L'engagement entre le souscripteur et la société est constaté par une police faite en double expédition et signée par l'un des administrateurs: en tête doivent être inscrits le décret d'autorisation et les statuts de la société.

L'assurance pourra être faite au profit d'une ou plusieurs personnes désignées, ou que l'assuré se réservera de désigner, ou même à ordre, et le bénéfice en être transféré par une simple mention sur la police datée et signée.

Art. 9. Chaque sociétaire fixera à son gré le montant de sa souscription, qui cependant ne pourra pas être inférieure à vingt francs, ni supérieure à cinq cents francs, et devra toujours être arrondie par multiples de dix francs.

La cotisation entière devra être versée comptant au moment de la délivrance de la police.

Art. 10. Toute somme versée sera déposée dans la huitaine à la Banque de France au nom de l'Association et ne pourra être retirée que sous la signature de deux administrateurs.

Art. 11. Tout décès de nature à donner droit à une indemnité devra être déclaré au siége de la société, à moins d'empêchement de force majeure, dans les vingt jours du décès et dans tous les cas, deux mois au plus tard après la fin de la guerre ou de l'année pour laquelle la société est constituée.

Art. 12. Le produit des souscriptions et des libéralités sera réparti entre les ayants droit proportionnellement aux mises, sans qu'en aucun cas les ayants droit d'un seul et même souscripteur puissent recevoir plus de soixante-quinze fois la mise de leur auteur.

L'excédant, s'il y en a, après la répartition de ce maximum

sera mis à la disposition du ministre de l'intérieur, pour être distribué par ses soins en secours aux gardes nationaux faisant partie de la présente société qui auraient reçu pendant la guerre des blessures ou contracté des maladies entraînant incapacité de travail.

Art. 13. Trois mois au plus tard après le terme de la société tel qu'il est prévu à l'article 2 des présents statuts, le conseil d'administration s'assemblera pour faire la répartition des fonds versés.

Il s'adjoindra pour cette répartition sept des plus forts souscripteurs présents à Paris à cette époque et qui seront convoqués à cet effet par une annonce dans le *Journal officiel* et à domicile.

La répartition ainsi faite engagera tous les souscripteurs.

Art. 14. Les sommes attribuées aux représentants des assurés ou bénéficiaires de l'assurance leur seront versées contre la remise du contrat et la production de l'acte constatant le décès.

Art. 15. Aucune opposition ne pourra être mise aux mains de la société sur les sommes dues en cas de décès.

Art. 16. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de six administrateurs, qui pourra déléguer ses pouvoirs ou une partie de ses pouvoirs à chacun de ses membres.

Art. 17. Sont nommés membres du conseil d'administration :

MM. P. de Hercé, directeur de la compagnie d'*Assurances générales sur la vie*, établie à Paris, rue de Richelieu, 87.

Onfroy, directeur de la *Nationale*, compagnie d'assurances sur la vie, établie à Paris, rue de Grammont, 13.

E. Maas, directeur de l'*Union*, compagnie d'assurances sur la vie, établie à Paris, rue de la Banque, 15.

H. Joliat, directeur de la compagnie d'assurances sur la vie *le Phénix*, établie à Paris, rue de Lafayette, 33.

T. Cloquemin, directeur de la *Caisse Paternelle*, compagnie d'assurances sur la vie, établie à Paris, rue de Ménars, 4.

G. Bonnefons, directeur de l'*Urbaine*, compagnie d'assurances sur la vie, établie à Paris, rue Lepelletier, 8

Art. 18. La gestion des administrateurs et les fonctions du conseil sont entièrement gratuites, les frais de timbre restant seuls au compte de la société.

Art. 19. En cas d'empêchement d'un des membres du conseil d'administration ou de cessation de fonctions, le conseil aura le droit de se compléter.

Art. 20. M. le Hir, docteur en droit, est nommé conseil de la société.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

21 octobre, 8 h. 15 matin.

Une reconnaissance a occupé Créteil, pour protéger le transport des récoltes et denrées sur Paris; une autre reconnaissance, chargée de protéger les travailleurs dans la plaine située entre le chemin de fer de Lyon et la Seine, a eu un engagement assez vif avec le poste ennemi qui occupe une maison de garde sur le chemin de fer, à 3,000 mètres environ en avant de la barricade de Maisons-Alfort, sur la route de Lyon. Un soldat du 67e a été blessé au bras dans cet engagement. La nuit a été parfaitement calme.

RAPPORT MILITAIRE.

21 octobre, 7 h. 45 soir.

Une sortie a été faite aujourd'hui par le général Ducrot, dans la direction de Rueil, la Malmaison, la Jonchère et le château de Buzenval.

Après une canonnade très-vive de trois quarts d'heure, nos troupes se sont avancées avec le plus grand entrain sur tous les points, repoussant les tirailleurs ennemis jusque dans l'épaulement qui borde les hauteurs de la Jonchère. Dans ces positions, les obus de notre artillerie allaient les foudroyer, forçant l'ennemi à renouveler cinq fois les détachements qui les occupaient; ce qui fait donner la mesure des pertes considérables qu'il a éprouvées.

L'action ne s'est terminée qu'à la nuit close, et, par conséquent, les détails n'ont pu être recueillis ; les rapports du général Ducrot les fera connaître demain.

Sur la rive gauche, entre Issy et Ivry, le général Vinoy a fait, pendant ce temps, déployer ses troupes sur la route stratégique. Son artillerie, celle des forts et les canonnières de Billancourt ont couvert d'obus toutes les positions de l'ennemi.

Le général de Bellemare s'était, d'autre part, porté de Saint-Denis sur Gennevilliers et Colombes, pour couvrir la droite de l'opération du général Ducrot.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Avis. — Le versement du premier terme de l'Emprunt national de 750 millions a commencé aujourd'hui et a amené au Trésor une affluence assez considérable pour qu'il ait été difficile de recevoir tous les versements. En conséquence, il a été décidé que les guichets du Trésor resteraient ouverts, même le dimanche 23 de ce mois, aux porteurs de certificats.

Hier, à trois heures, les compositeurs du *Journal officiel* ont accompagné à sa dernière demeure leur camarade Joseph Millet, caporal au 90e de ligne, blessé au combat de Chevilly le 30 septembre, et qui a succombé avant-hier au Val-de-Grâce.

Joseph Millet, qui avait déjà fait un congé, avait été un des premiers à se présenter au moment du rappel des anciens militaires non mariés, et faisait partie de la division du général Vinoy ramenée à Paris lors de la capitulation de Sedan.

Encouragés par le succès qu'a eu dimanche dernier la conférence de M. Coquerel, à la porte Saint-Martin, et par le profit qu'en ont tiré les fourneaux économiques, les dames

qui s'occupent à cette œuvre bienfaisante et urgente ont demandé à M. Legouvé de vouloir bien faire une conférence dimanche prochain, 23 octobre dans la même salle, au bénéfice de la même œuvre. M. Legouvé a consenti. *De l'alimentation morale en temps de siége*, tel est le sujet qu'il traitera.

Loges, orchestre et balcon, 2 fr.; 2e étage, 1 fr.; 3e étage 50 c.; 4e et 5e étages, 25 c.

En location, 50 c. en sus. Le bureau de location est ouvert de 10 h. à 6 h. Il sera fermé dimanche à une heure précise.

La séance commencera à 2 h. 1/2.

Dimanche prochain, à deux heures, au cirque National, boulevard des Filles-du Calvaire, concert populaire de musique au bénéfice de l'œuvre des fourneaux.

M. l'abbé Duquesnay, curé de Saint-Laurent, prononcera une allocution.

L'orchestre dirigé par M. Pasdeloup exécutera les morceaux suivants: Ouverture de *la Muette*, Auber; symphonie en *ut mineur*, Beethoven; andante et variations, Haydn; ouverture du *Freischütz*, Weber.

DIMANCHE 23 OCTOBRE

Le Gouvernement reçoit une dépêche de Tours, qui confirme les nouvelles que nous avons données ce matin:

M. Gambetta au ministre de l'intérieur.

La levée des hommes et la constitution de l'armée de la Loire continuent avec une grande activité. Nous avons fait venir tout ce qu'il y avait de disponible en Algérie; on y a trouvé plus d'artillerie qu'on ne croyait en avoir. Marseille est tout à fait rentré dans l'ordre. Le préfet, naguère si attaqué, a passé dimanche une revue de 50,000 gardes nationaux qui lui ont fait un très-chaleureux accueil.

L'ennemi a occupé Orléans. Nos forces sont concentrées sur la Loire, couvrent Bourges et se préparent à prendre l'offensive. Les mouvements de nos troupes dans la Franche-Comté et les Vosges et ceux de l'Ouest se continuent.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES.

RAPPORTS MILITAIRES.

22 octobre 1870, 4 h. soir.

Monsieur le gouverneur, la sortie ordonnée par vous en avant de nos lignes s'est exécutée hier, conformément au programme que j'avais eu l'honneur de vous soumettre.

Les troupes d'attaque étaient formées en trois groupes :

1er *groupe.* Général Berthaut, 3,400 hommes d'infanterie, 50 bouches à feu, 1 escadron de cavalerie : destiné à opérer entre le chemin de fer de Saint-Germain et la partie supérieure du village de Rueil.

2e *groupe.* Général Noël, 1,350 hommes d'infanterie, 10 bouches à feu : destiné à opérer sur la côte sud du parc de la Malmaison et dans le ravin qui descend de l'étang de Saint-Cucufa à Bougival.

3e *groupe.* Colonel Cholleton, 1,600 hommes d'infanterie : 18 bouches à feu, 1 escadron de cavalerie : destiné à prendre position en avant de l'ancien moulin au-dessus de Rueil, à relier et à soutenir la colonne de droite et la colonne de gauche.

En outre, deux fortes réserves étaient disposées, l'une à gauche, sous les ordres du général Martenot, composée de 2,600 hommes d'infanterie et de 18 bouches à feu ; — l'autre au centre, commandée par le général Paturel, composée de 2,000 hommes d'infanterie, de 28 bouches à feu et de 2 escadrons de cavalerie.

A une heure, tout le monde était en position et l'artillerie ouvrait son feu sur toute la ligne, formant un vaste demi-cercle de la station de Rueil à la ferme de la Fouilleuse ; elle concentrait son feu pendant trois quarts d'heure sur Buzanval, la Malmaison, la Jonchère et Bougival. Pendant ce temps

nos tirailleurs et nos têtes de colonne s'approchaient des objectifs à atteindre, c'est-à-dire la Malmaison pour les colonnes Berthaut et Noël, Buzanval pour la colonne Cholleton.

A un signal convenu, l'artillerie a cessé instantanément son feu, et nos troupes se sont élancées avec un admirable entrain sur les objectifs assignés ; elles sont arrivées promptement au ravin qui descend de l'étang de Saint-Cucufa au chemin de fer américain, en contournant la Malmaison. La gauche du général Noël a dépassé ce ravin et a gravi les pentes qui montent à la Jonchère ; mais elle s'est trouvée bientôt arrêtée sous un feu violent de mousqueterie partant des bois et des maisons où l'ennemi était resté embusqué, malgré le feu de notre artillerie.

En même temps, quatre compagnies de zouaves, sous les ordres du commandant Jacquot, se trouvaient acculées dans l'angle que forme le parc de la Malmaison, au-dessous de la Jonchère, et auraient pu être très-compromises sans l'énergique intervention du bataillon de Seine-et-Marne, qui est arrivé fort à propos pour les dégager. Ce bataillon s'est porté résolûment sur les pentes qui dominent Saint-Cucufa, sa droite appuyée au parc de la Malmaison ; il a ouvert un feu très vif sur l'ennemi, qu'il a forcé de reculer, et a permis ainsi aux quatre compagnies de zouaves d'entrer dans le parc.

Dès le commencement de l'action, quatre mitrailleuses, sous les ordres du capitaine de Grandchamp, et la batterie de 4 du capitaine Nismes, le tout sous la direction du commandant Miribel, s'étaient portées, avec une remarquable audace, très en avant pour soutenir l'action de l'infanterie. Ses positions étaient d'ailleurs très-bien choisies et les résultats obtenus ont été très-satisfaisants.

En même temps, les francs-tireurs de la 2e division, commandés par le capitaine Faure-Biguet (colonne Cholleton) se précipitaient sur Buzanval, y entraient et se dirigeaient, sous bois, vers le bord du ravin de Saint-Cucufa.

Vers cinq heures, la nuit arrivant et le feu ayant cessé

partout, j'ai prescrit aux troupes de rentrer dans leurs cantonnements respectifs.

Nous avions eu devant nous, pendant le combat, la 9e division du 5e corps prussien, une fraction du 4e corps et un régiment de la garde. Ces troupes ne nous ont opposé qu'une force d'artillerie inférieure à la nôtre.

En résumé, le but a été atteint, c'est-à-dire que nous avons enlevé les premières positions de l'ennemi, que nous l'avons forcé à faire entrer en ligne des forces considérables, qui, exposées pendant presque toute l'action au feu formidable de notre artillerie, ont dû éprouver de grandes pertes; le fait est d'ailleurs constaté par les récits de quelques prisonniers que nous avons pu ramener.

Mais ce que je me plais surtout à reconnaitre avec un sentiment de grande satisfaction, c'est l'excellente attitude de nos troupes: zouaves, gardes mobiles, infanterie de ligne, tirailleurs Dumas, francs-tireurs des Ternes, francs-tireurs, de la ville de Paris, tout le monde a fait son devoir . — Les batteries du commandant Miribel ont poussé l'audace jusqu'à la témérité, ce qui a amené un incident fâcheux: la batterie de 4 du capitaine Nismes a été surprise tout à coup près de la porte de Longboyau par une vive fusillade, qui, presque à bout portant, à tué le capitaine commandant la compagnie de soutien, 10 canonniers et 15 chevaux; il en est résulté un instant de désordre, pendant lequel deux pièces de 4 sont tombées entre les mains de l'ennemi.

Tel est, monsieur le gouverneur, succinctement et sauf rectifications ultérieures, le récit de cette affaire du 21. J'aurai l'honneur de vous transmettre plus tard l'état de nos pertes en tués et blessés, qui, je l'espère, sont relativement peu considérables; je vous ferai connaître, en même temps, les noms de ceux qui se sont particulièrement distingués.

Je dois ajouter que, pendant l'opération principale, la colonne du général Martenot faisait une utile diversion à notre gauche; un bataillon s'installait à la ferme de la Fouilleuse et ses tirailleurs poussaient jusqu'aux crêtes, occupant même,

pendant un instant, la redoute de Montretout et les hauteurs de Garches.

A droite le régiment des Dragons appuyé d'une batterie à cheval, se portait dans la direction de la Seine, entre Argenteuil et Bezons, et canonnait quelques postes ennemis; la droite de cette colonne de cavalerie se reliait avec les troupes du général de Bellemare, qui était venu prendre position derrière Colombes.

Veuillez agréer, etc.

Général A. DUCROT.

P. S. En terminant, je dois mentionner particulièrement les éclaireurs Franchetti, qui avaient été placés dans ces différentes colonnes et qui comme toujours, se sont montrés aussi dévoués qu'intelligents et intrépides.

Général A. DUCROT.

Porte Maillot, 22 octobre, 3 h. du soir.

L'Etat général de nos pertes pour la journée du 21 consiste en : *officiers* 2 tués — 15 blessés — 11 disparus; *troupe* : 32 tués — 230 blessés — 153 disparus *total* : 443.

ORDRE DU JOUR

Le Gouverneur de Paris félicite le 14ᵉ Corps........ c'est par de telles opérations bien conduites et bien exécutées, que les troupes se préparent aux grands efforts de la guerre. Je dois des éloges particuliers à l'artillerie dont quelques batteries ont marché à l'ennemi avec beaucoup d'audace, trop d'audace en certains cas.

A dater du combat d'hier, le 14ᵉ corps a conquis sa place parmi les meilleures troupes de l'armée de la défense.

Signé : TROCHU

INSTRUCTION SOMMAIRE SUR LES MARCHES MILITAIRES DE LA GARDE NATIONALE.

Les officiers généraux commandants de secteur feront

exécuter des marches militaires aux gardes nationaux placés sous leurs ordres, en y employant soit la garde et les réserves de rempart, soit les bataillons qui ne seront pas de service.

Les détachements qui exécuteront des marches militaires seront composés d'une ou plusieurs compagnies et même de bataillons entiers, mais toujours de fractions constituées avec leurs cadres complets et sous le commandement de leurs chefs hiérarchiques.

Lorsque, par exception, le détachement sera composé de deux bataillons, il pourra être commandé par l'officier général commandant le secteur. A son défaut, un officier supérieur de son état-major du grade de colonel ou de lieutenant-colonel prendra le commandement.

Les marches militaires n'auront lieu que de jour. Les commandants de secteur traceront aux chefs des détachements un itinéraire, qui sera rigoureusement suivi et ne devra pas les conduire au delà de la ligne des avant-postes. Les chefs de détachements, en marche, seront porteurs de leur itinéraire et en donneront communication aux commandants des forts et des troupes à portée desquels ils passeront. Ils recevront d'eux les renseignements et avis que le voisinage et les mouvements de l'ennemi pourraient rendre nécessaires.

Ces itinéraires mentionneront exactement la porte par laquelle la troupe en marche devra rentrer dans l'enceinte.

Les commandants de secteur, informés à l'avance, donneront des ordres pour que la colonne, à sa rentrée, soit reconnue, et que le libre passage lui soit donné, conformément aux règles de service des places en état de siége.

Les officiers généraux commandants de secteur, adresseront journellement au commandant supérieur qui les transmettra au gouverneur de Paris, des rapports faisant connaître les mouvements militaires de la journée et les résultats obtenus,

Les marches militaires ont pour objet :

1° De préparer la garde nationale aux efforts que comporte le service actif ; de lui faire connaître la zone défensive qui

entoure l'enceinte, de la familiariser avec les dispositions et précautions que doit prendre une troupe en marche vis-à-vis de l'ennemi :

2° De constituer un service de surveillance et d'ordre dans la banlieue de Paris. A cet effet, les chefs de détachements auront à s'enquérir, dans les localités qu'ils traverseront, de l'état des propriétés abandonnées. Ils feront arrêter les maraudeurs et généralement toutes personnes qui enlèveraient les récoltes sans l'autorisation des maires, ou sans justification suffisante, et qui dévasteraient les maisons.

Fait à Paris, le 22 octobre 1870.

Le gouverneur de Paris,

Général TROCHU.

La lettre suivante a été adressée à M. le maire de Paris :

Monsieur le maire.

Le décret du 16 octobre et l'instruction de M. le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine du 19 ont tracé les règles qui doivent présider à la formation des bataillons de volontaires mobilisables. Ces règles avaient déjà été exposées dans la lettre de M. le gouverneur de Paris du 16 octobre : mais, au moment de les appliquer, je crois utile de les bien préciser, et d'aller au-devant de quelques difficultés qui pourraient jeter de l'incertitude dans les esprits.

En plaçant sous la main de l'autorité militaire des bataillons de volontaires pris dans les rangs de la garde nationale, le Gouvernement s'est conformé au vœu de la garde nationale elle-même, légitimement impatiente de concourir avec l'armée et la garde nationale mobile à l'œuvre offensive que nécessite la tactique de l'ennemi. Fournissant à la défense un effectif de 344.000 baïonnettes, la garde nationale peut, sans s'affaiblir, offrir un contingent de guerre dont la coopération sera précieuse, peut-être décisive. Toutefois, elle n'a jamais entendu perdre son caractère essentiellement civique, et le Gouvernement veut le lui conserver. C'est pour la délivrance de Paris qu'il accepte son action, en lui rappelant.

ce qui est dans le cœur de tous, que sauver notre foyer du contact de l'étranger, c'est délivrer la France entière de son étreinte. La Prusse a voulu l'immoler dans nos murs. Elle se flattait de les franchir au pas de course. Elle les regarde depuis trente-trois jours et s'arrête devant leurs défenseurs.

C'est maintenant à nous de lui prouver la force nouvelle que nous avons puisée dans le sentiment de notre droit, dans notre union. dans le retour à la discipline. dans la confiance virile que nous inspirent des chefs aussi prudents que braves.

Pour cela, les généreux dévouements ne suffisent pas. Nous avons à lutter contre la science mise au service d'une froide tenacité. Sachons lui opposer un effort semblable, accru par notre courage naturel et les nécessités de notre salut. Lancer des hommes valeureux, mal armés, contre des troupes médiocres munies d'engins perfectionnés, c'est les vouer à une défaite certaine ; et comme. grâce aux désordres du régime précédent, un tiers seulement de la garde nationale a reçu des fusils à tir rapide, on ne peut lui demander une mobilisation qui dépasserait sa proportion, beaucoup plus que suffisante, d'ailleurs pour l'œuvre à accomplir.

De là, la nécessité de l'échange d'armes que faciliteront l'esprit fraternel et l'amour du devoir. C'est par les soins de MM. les maires de Paris que cette opération s'accomplira. Ils prouvent chaque jour que leur patriotisme a le don de résoudre des problèmes plus difficiles. Le Gouvernement compte sur leur intelligente fermeté. L'échange aura lieu d'abord dans le même bataillon ; puis, si cela devient nécessaire, de bataillon à bataillon et d'arrondissement à arrondissement, par le concours combiné de MM. les maires, de M. le maire de Paris et de l'état major de la garde nationale.

Mais, préalablement, il faudra procéder à la formation des bataillons mobilisables. Les articles 1er et 2 du décret du 16 octobre indiquent que le recrutement s'en effectuera par voie d'inscription volontaire sur un registre ouvert dans chaque mairie. L'instruction du 19 a modifié cette dernière disposition en autorisant l'inscription dans le bataillon, centre

véritable de tous les éléments qui peuvent le mieux préparer ce travail.

Le Gouvernement s'est vivement préoccupé de cette question des inscriptions volontaires et ne l'a résolue qu'après un mûr examen. Il aurait pu, avec la loi du 21 mars 1831, maintenue en ce point par celle de 1851, prendre dans l'ordre qu'elle fixe, tous les hommes de 20 à 35 ans. Il a préféré faire appel aux volontaires, estimant que l'honneur et le danger stimuleraient puissamment les âmes et que la patrie serait servie avec d'autant plus d'héroïsme que le sacrifice qui lui serait fait ne serait pas obligatoire. D'ailleurs, les labeurs imposés aux corps mobilisés exigent des aptitudes physiques et morales qu'une libre vocation ne peut manquer d'affermir. Il ne s'agit pas pour eux de partager complétement le rôle de la troupe, mais de la seconder, de l'appuyer dans ses manœuvres, de la remplacer au besoin dans les postes avancés. La vigueur, la décision, la patience sont indispensables à l'accomplissement d'une telle tâche. Ceux-là en seront certainement les modèles, qui s'offriront de leur plein consentement pour la remplir.

Le décret ne détermine pas le nombre des compagnies fournies par chaque bataillon. La fixation de leur effectif à 150 hommes permet de croire que les bataillons nombreux en donneront plusieurs. Nous réservons, d'ailleurs, par l'article 3 de l'instruction, les droits des compagnies formées en vue des sorties, et qui, en respectant le principe de l'instruction individuelle, sont prêtes à entrer dans cette combinaison. Toutes ces compagnies seront constituées par les soins d'un conseil de famille de bataillon. Elles seront ensuite groupées en bataillon par un comité d'arrondissement. L'instruction du 19 octobre règle la composition de ces deux institutions.

Nous les avons empruntées non à la loi, muette à cet égard, mais à une pratique intelligente et sage adoptée par la garde nationale de la Seine. S'inspirant peut-être des articles 79 et 80 de la loi de 1831, qui confient à un conseil l'administration de la légion et du bataillon, la garde natio-

nale de la Seine a institué par compagnie un conseil auquel elle a donné le nom très-heureux de conseil de famille, dont le capitaine est le président de droit, et qui se compose des officiers et des délégués des gardes nationaux. Ces conseils se sont donné la mission de régler les différends intérieurs et surtout de soulager les infortunes cachées. Ils ont rendu et rendent encore de très-utiles service ; on ne saurait trop les encourager.

Le Gouvernement les étend au bataillon, et y appelle naturellement les capitaines commandants, un délégué par compagnie, sous la présidence du chef de bataillon. Cette autorité paternelle sera chargée de l'organisation des compagnies réuniés elles-mêmes en bataillons par le comité d'arrondissement composé du maire président et des chefs de bataillon de l'arrondissement.

Les élections auront lieu dans chaque compagnie et dans chaque bataillon suivant les formes ordinaires, ce qui me donne l'occasion de rappeler, ainsi qu'a bien voulu déjà le faire M. le commandant supérieur, qu'aux termes de l'article 37 de la loi du 13 juin 1851, les chefs de bataillon sont élus par les officiers du bataillon et par un nombre égal de délégués nommés dans chaque compagnie. Nous n'avons pas à examiner si ce mode d'élection est préférable à celui du suffrage direct, il est imposé par la loi, et notre devoir est de nous soumettre à ses prescriptions tant qu'elles demeureront en vigueur.

Les bataillons ainsi formés et pourvus de tous les objets d'équipement indiqués dans le décret et dans l'instruction seront placés sous le commandement immédiat des chefs de secteurs, chargés de les instruire et de les diriger : c'est dire qu'en devenant ainsi des hommes de guerre, ils ne cesseront pas d'être des volontaires concourant avec l'armée exclusivement aux opérations du siége, et que leur service spécial prendra fin avec ce siége lui-même. Ce que le Gouvernement attend d'eux, c'est une participation effective à la défense des dehors de l'enceinte, des forts qui la protégent et des points stratégiques destinés à appuyer le

mouvement qui rompra l'ennemi. Cette noble et glorieuse entreprise, complément de celle qui déjà donne à Paris un titre immortel d'honneur dans l'histoire, mettra en relief la vaillance, l'ardeur, l'intelligence guerrière de cette intrépide jeunesse qui frémit d'indignation à la vue des lignes prussiennes qui nous étouffent. Nous les avons contenues, nous avons à les briser; mais, pour le tenter avec succès, il faut s'y préparer par l'instruction, la discipline, la foi dans les chefs. La garde nationale de Paris doit se pénétrer de l'importance de ces dispositions. elles sont indispensables à la victoire.

Les fautes de l'empire lui imposent un devoir patriotique que certes elle n'avait pas prévu, qu'elle accepte cependant avec une simplicité pleine de grandeur, qui l'illustrera devant le monde et devant la postérité. Elle répond ainsi héroïquement aux mépris et aux défiances de certains hommes d'État incapables de comprendre la vertu civique. On ne saurait trop le redire : la garde nationale est fille de la liberté; 1789 est la date de son acte de naissance, le premier Empire la désarma, la Restauration la licencia: rétablie en 1830, victorieuse en 1848, elle tomba sous les coups de la réaction impériale, et lorsque menacée par la folle entreprise de la guerre actuelle, la France par l'organe des députés de l'opposition, demandait les armes qui pouvaient la sauver, le pouvoir et la majorité, sa complice, lui opposaient d'insultants refus; à la dernière heure, ils proposaient un armement hypocrite des hommes de trente à quarante ans. Il a fallu les coups de foudre répétés d'une implacable fortune pour que l'institution pût renaître et que Paris saisissant les armes dédaignées par la troupe courût aux remparts pour faire reculer l'ennemi.

Mais dans ces quelques jours, que de prodiges d'activité et de patriotisme? En même temps que la cité se transformait, hérissant son enceinte d'approches inexpugnables, les hommes dévoués qui siégent dans ses municipalités s'épuisaient en courageux efforts pour habiller et équiper les citoyens accourus en foule au signal de la liberté reconquise,

Ils fournissent 172,346 vareuses, 156,178 pantalons, 210,503 képis, 158, 503 couvertures, 137,648 paires de souliers. C'est plus que la moitié de cette immense tâche. Le reste est en voie d'achèvement. Encore un peu, Paris aura dans son sein 344,000 combattants armés et équipés, sans parler des 36 bataillons du génie prêts à se dévouer comme leurs camarades, et concourant à la défense par de rudes et utiles travaux. Tel est le rempart vivant que la capitale oppose aux envahisseurs, et ce n'est pas seulement sa force numérique, ce n'est pas sa ceinture d'acier, c'est son âme qui défient l'ennemi et rendent la patrie invincible. Paris uni pour mourir dans un sublime élan, peut sans forfanterie espérer la victoire. Il l'aurait remportée sous les feux de ses murailles, et il ira la chercher au delà Seulement, se serait de sa part une illusion dangereuse que se dissimuler les périls de cette entreprise. Les connaître et les envisager d'un œil ferme, c'est déjà les amoindrir. Arrêter l'ennemi à ses portes était un avantage immense : il l'a mis à profit pour se recueillir, s'instruire et s'armer. Devenu docile et brave par raison et par esprit de sacrifice, il comprend que l'obéissance et la méthode doivent doubler ses forces, et, résolu à tout pour chasser l'étranger, il modère son ardeur et consent à suivre ceux qui le guident au lieu de se précipiter au-devant de leurs pas. C'est là le plus utile triomphe de la puissance morale qui nous gouverne seule depuis six semaines et qui sera notre salut. Je demande à chacun de mes concitoyens de lui rendre hommage en se commandant à lui-même, en devenant son premier juge, en prenant sa raison et son intérêt comme les éléments les plus sûrs de la discipline à laquelle je les convie. Les bataillons de volontaires vont donner l'exemple de ces mâles vertus que tant de fois nous avons invoquées contre les railleries du despotisme. Ils accepteront sans murmure la fatigue des exercices, l'austérité du commandement. Sobres, vigilants, dévoués, ils iront au-devant de l'épreuve et par là même l'abrégeront. A côté d'eux, leurs camarades rivaliseront d'esprit patriotique et militaire, et tous ensemble, enflammés par le saint amour de la patrie, ils auront la gloire de relever

la France un instant abattue, et d'inaugurer dans le monde une ère de civilisation et de liberté.

Quant à moi, je mourrai plus que récompensé de mes efforts s'il m'est donné, après l'honneur insigne d'avoir été un jour le compagnon de leurs travaux, d'applaudir à leur victoire, qui sera celle de la France et de l'humanité!

Agréez, monsieur le maire, l'expression de mes affectueux sentiments.

Le ministre des affaires étrangères chargé par interim du ministère de l'intérieur.

JULES FAVRE.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le commandant Victor Arago, neveu du maire de Paris et fils d'un officier supérieur d'artillerie, a été tué à l'ennemi dans un des combats livrés en avant d'Orléans.

Les bruits les plus imprévus circulent depuis quelque temps, au sujet d'un certain nombre de canons trouvés enfouis dans le polygone de Vincennes. On semble croire que le comité de défense ignorait l'existence de ce matériel, et tout récemment un poste de gardes nationaux a arrêté et conduit chez le commandant du premier secteur un officier qui présidait par ordre aux travaux d'enlèvement de ces pièces. Cet acte de violence sera poursuivi.

Le comité de défense savait parfaitement qu'elles étaient là. Elle consistent en *un* canon de 0^m16, à âme lisse, d'un modèle spécial, exclusivement applicable à des expérience de balistique; en *quatre* pièces de 0^m19, modèle abandonné depuis l'introduction de l'artillerie rayée; en *deux* pièces de 0^m24, du poids de quatorze mille cinq cents kilogrammes, l'un d'un modèle abandonné, l'autre applicable aux essais de plaques de blindage pour les navires cuirassés.

Ce matériel se complétait par quelques plaques-échantillons de blindage. Ces pièces ne pouvaient pas être utilisées par la défense, car elles sont sans valeur balistique et d'un

poids énorme. Elles sont en fonte de fer, non en bronze; et ne peuvent pas être conséquemment converties en bouches à feu de campagne ou de siége. Ce matériel était resté auprès de la butte de Vincennes, où, en vue du voisinage de l'ennemi et par précaution, on l'avait recouvert de terre. On n'aurait pu faire rentrer dans le fort les pièces de $0^{m}24$, les ponts-levis n'en pouvant supporter le poids. Ces jours-ci, le ministre des travaux publics a demandé quelques-unes de ces pièces et de ces plaques qu'il croit pouvoir utiliser pour des besoins spéciaux. On les a mises à sa disposition, et c'est au moment où on les enlevait dans ce but qu'ont été publiées les fables et que s'est produit l'incident dont s'occupent les journaux. Nous pensons que pour écarter les défiances les plus susceptibles, il n'y a rien à ajouter à ce simple exposé.

POSTES

Par décision du Gouvernement de la défense nationale, jusqu'à la levée du siége de Paris, aucun ballon ne pourra être lancé sans l'autorisation du Gouvernement. La même autorisation sera nécessaire pour l'admission de toute personne dans la nacelle d'un ballon.

Le public est prévenu qu'il peut se faire délivrer dans tous les bureaux de Paris des mandats de poste jusqu'à la somme de 300 fr. inclus, à destination des départements non envahis.

Ces mandats devront être renfermés dans les lettres affranchies à expédier par les ballons montés, à condition que le poids total de l'envoi n'excède pas 4 grammes, savoir 1 gramme 1/4 pour le bon de poste et 2 grammes 3/4 pour la feuille de papier, timbre compris.

Bien que l'administration ait reçu l'assurance que tous les aérostats partis jusqu'à ce jour ont heureusement franchi les lignes prussiennes, le public comprendra qu'elle ne saurait assumer la responsabilité des incidents de force majeure

qui se produiraient si les ballons venaient à tomber au pouvoir de l'ennemi.

Dans tous les cas, le montant des mandats impayés sera intégralement remboursé aux expéditeurs sur le vu de la déclaration de versement qu'ils auront soin de joindre à leur réclamation quand l'investissement aura pris fin et après l'expiration des délais réglementaires.

L'administration des postes n'a pu encore, à l'aide des ballons qu'elle lance porter dans les départements les journaux publiés à Paris, dont le poids dépasse 4 grammes.

Quelques numéros seulement, imprimés sur papier pelure, mis sous enveloppe, timbrés à 20 centimes ont pu y parvenir, Ce n'était point un privilége; c'est le droit commun; il appartient à tous.

Dans les deux dernières ascensions des 18 et 19 courant, l'administration, sur l'ordre du Gouvernement, a remplacé deux sacs de lest par des exemplaires du *Journal officiel*, qui ont été jetés par l'aéronaute dans les contrées qu'il a traversées.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Le Gouvernement s'est préoccupé de la conservation des subsistances acquises par l'État. Une commission composée de MM. Victor Borie, président, Labelonye, Cuvillier et François Coigniet, a été chargée de visiter les subsistances pour s'assurer de leur état de conservation et suggérer les mesures à prendre pour prévenir les avaries ou y remédier.

Cette commission fonctionne activement depuis plus de huit jours. Elle n'a eu à constater que des détériorations insignifiantes, et des mesures efficaces sont prises pour prévenir toutes espèces d'avaries.

Au reste, la commission visite chaque jour les entrepôts pour s'assurer que les mesures prises à son instigation ont été exécutées et qu'elles ont produit leur effet.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a reçu des

vingt-un délégués de l'abattoir de La Villette une somme de 10,500 francs, pour contribuer à l'acquisition de deux canons. Il a versé cette somme à la caisse du ministère des travaux publics.

La librairie Hetzel, rue Jacob, met en vente en un élégant volume in-18 jésus, à 2 francs, la première édition imprimée et publiée en France des *Châtiments* de Victor Hugo. La note suivante, émanée de la dite librairie, accompagne, au *Journal officiel*, l'annonce de la publication : « C'est la première édition des *Châtiments* que Victor Hugo donne au public français. Elle est augmentée de pièces nouvelles et purgée des pièces apocryphes. Ecrite en exil à l'avénement de l'Empire, c'est à l'avénement de la République que la grande œuvre paraît en France. Elle rappelle l'origine du gouvernement impérial au lendemain de sa chute, et prononce à dix-sept ans de date, l'arrêt qui vient de s'accomplir. Le poëte a devancé l'histoire. »

LUNDI 24 OCTOBRE

—

Arrêté. — Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu l'arrêté du 7 octobre 1870, établissant la taxe sur la viande de cheval,

ARRÊTE :

Art. 1er. Dans les étaux autorisés à vendre la viande de cheval, le prix de vente de ladite viande est fixé ainsi qu'il suit :

Filet et faux filet, 1 fr. 80 le kil.

Tende de tranche, culotte, gîte à la noix, tranche grasse, aloyau, 1 fr. 40 le kil.

Tous les autres morceaux, 80 cent. le kil.

Art. 2. Le présent arrêté aura une durée de sept jours à partir du lundi 24 octobre.

Art. 3. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté

sera punie des peines portées par les articles 479 et 480 du code pénal, ainsi conçus :

« Art. 479. Seront punis d'une amende de 11 à 15 fr. les bouchers qui vendront la viande au delà du prix fixé par la taxe légalement faite et publiée. »

« Art. 480. Pourra, selon les circonstances, être prononcée la peine d'emprisonnement pendant cinq jours au plus. »

Fait à Paris, le 23 octobre 1870.

J. Magnin.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Décret. — Art. 1er. Les militaires en activité appartenant à la gendarmerie républicaine ou départementale et au régiment de sapeurs-pompiers, qui ont antérieurement servi dans l'artillerie, peuvent être appelés à concourir à la formation des nouvelles batteries qui s'organisent pour la défense de la capitale.

Art. 2. Les anciens militaires d'artillerie, faisant partie des corps de gardiens de la paix, de préposés des douanes et de gardes forestiers, mis jusqu'à la paix à la disposition du département de la guerre, peuvent également être incorporés dans les dites batteries en formation.

Art. 3. Les uns et les autres resteront titulaires de leur grade ou emploi dans le corps ou l'administration dont ils seront détachés, et ils conserveront en outre, dans leur position provisoire, la solde spéciale qui leur est actuellement affectée.

Cette solde spéciale sera payée aux gardiens de la paix, aux préposés des douanes, et aux gardes forestiers par les soins du département de la guerre, sauf remboursement ultérieur par les départements de l'intérieur des finances.

Paris, le 23 octobre 1870.

Paris, 23 octobre, 10 h. 40 matin.

Ce matin à deux heures, un poste avancé ennemi, sur la route de Neuilly-sur-Marne, a fui devant une patrouille de la grand'garde du fort de Nogent, laissant entre ses mains 22 sacs de légumes pris sans doute aux travailleurs repoussés hier et dont un a été tué. A six heures, au moment où la grand'garde se retirait, un peloton prussien s'est avancé pendant que l'ennemi, qui est sur la rive gauche de la Marne, tiraillait de son côté devant le feu bien dirigé des hommes de la grand'garde; il a été bientôt obligé de battre en retraite.

Le canon du fort de Charenton a tiré hier vers quatre heures sur une troupe d'infanterie forte de 200 hommes environ, qui se rendait à Choisy par la route du carrefour de Pompadour, et a jeté le trouble dans ses rangs.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Mmes Bachelery et Eugène Manuel sont désignées pour faire partie de la commission des dames chargées de présenter un rapport sur l'enseignement des femmes.

La Bibliothèque du palais du Luxembourg, où le public n'était point admis, sera à dater du lundi 24 courant, ouverte tous les jours, de onze heures à trois heures, le dimanche excepté.

Les élèves du prytanée militaire actuellement à Paris pourront être admis, à défaut d'internat, généralement suspendu dans les établissements de l'Université, à suivre, comme externes, les cours des lycées le plus à proximité du domicile de leurs parents.

Le Ministre de la guerre se charge, à cet effet, d'acquitter les droits universitaires.

Le Théâtre-Français donnera mardi une matinée littéraire au bénéfice des victimes de la guerre. Le programme comprendra :

Première partie. — 1° Une conférence de M. Ernest Legouvé membre de l'Académie française ;

2° Des fragments de la tragédie d'*Horace* de Corneille:

3° *Pour les blessés*, scène dramatique en vers, de M. Eugène Manuel.

Deuxième partie. — 1° Les deux premiers actes du *Misanthrope*, de Molière ;

2° *Les cuirassiers de Reichshoffen*, pièce de vers de M. Émile Bergerat ;

3° La *Marseillaise*.

On commencera à une heure et demie. (1).

MARDI 25 OCTOBRE

La délégation du Gouvernement de la défense nationale qui siége à Tours à publié, à la date du 21 octobre, les nouvelles et les documents que nous allons reproduire.

La dépêche suivante a été expédiée hier au Gouvernement de la défense nationale.

A Monsieur Jules Favre, à Paris,

Dans la journée du 18 octobre, la ville de Châteaudun (Eure-et-Loir) a été assaillie par un corps de 5,000 Prussiens

(1) Cette matinée fut relativement très-brillante. C'était la première fois que le Théâtre-Français ouvrait ses portes depuis le siége. La salle fut comble et au delà et la recette considérable.

On joua les fragments d'*Horace* et du *Misanthrope* en habit de ville. M. Ed. Thierry, administrateur de la Comédie Française, avait dans un petit discours assez finement écrit, annoncé au public que les tristes circonstances du moment défendaient aux acteurs de paraître sur la scène parés comme aux jours plus heureux où le théâtre donnait sans douloureuses arrière-pensées les représentations ordinaires. D'autres représentations du même genre auront encore lieu par la suite, soit dans le jour, soit le soir.

L'attaque a commencé à midi sur tout le périmètre de la ville, dont les rues intérieures étaient barricadées. La résistance s'est prolongée jusqu'à 9 h. 1/2 du soir. Les francs-tireurs de Paris, la garde nationale de Châteaudun ont rivalisé de courage et d'énergie. A un moment, la place de la ville était couverte de cadavres prussiens ; on estime les pertes de l'ennemi à plus de 1,800 hommes. La ville n'a pas été occupée, elle a été bombardée, incendiée, et les Prussiens ne se sont établis que sur des ruines. L'incendie dure encore.

Ces détails ont été rapportés par M. de May de Termont, receveur des postes, qui a brillamment fait son devoir de citoyen.

Le commandant de la garde sédentaire, M. Testanières, a été tué à la tête de son bataillon.

La résistance de Châteaudun, ville ouverte, peut être mise à côté des pages les plus héroïques de notre histoire.

La délégation du Gouvernement ouvre un crédit pour subvenir aux besoins des familles de Châteaudun. Le décret porte que cette noble petite cité a bien mérité de la patrie.

Léon Gambetta.

La délégation du Gouvernement de la défense nationale établie à Tours,

Considérant que la petite cité de Châteaudun, ville ouverte, a résisté héroïquemeet pendant plus de neuf heures, dans la journée du 18 octobre, aux attaques d'un corps prussien de plus de 5.000 hommes qui n'a pu réussir à l'ocuper qu'après l'avoir bombardée, incendiée et presque totalement réduite en cendres ;

Considérant que, dans cette mémorable journée, la garde nationale sédentaire de Châteaudun s'est particulièrement distinguée par son énergie, sa constance et son patriotisme, à côté du corps des braves francs-tireurs de la ville de Paris ;

Considérant qu'il y a lieu de signaler à la France, par un décret spécial du Gouvernement, le noble exemple donné par la ville de Châteaudun aux villes ouvertes exposées aux attaques de l'ennemi, et de subvenir aux premiers besoins de la populations chassée de ses demeures par l'incendie et les obus prussiens :

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La ville de Châteaudun a bien mérité de la patrie.

Art. 2. Un crédit de 100,000 fr. est ouvert au ministre de l'intérieur, pour aider la population de Châteaudun à réparer les pertes qu'elle a subies à la suite de la belle résistance de la ville aux Prussiens dans la journée du 18 octobre 1870.

Art. 3. Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Tours, le 20 octobre 1870.

L. Gambetta. Ad. Cremieux. Al. Glais-Bizoin.
L. Fourichon.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale ministre de l'intérieur et de la guerre :

Considérant qu'il importe, au point de vue de l'autorité du commandement et de la discipline, de mettre le soldat en contact fréquent avec ses officiers,

ARRÊTE :

Art. 1er. Les troupes réunies soit dans les villes, soit dans les champs, devront être passées en revue au moins deux fois par semaine.— Il sera fait lecture chaque fois des derniers décrets, arrêtés et instructions concernant le service.

Art. 2. Il est interdit aux officiers de se mettre en costu-

me bourgeois pendant la durée de la guerre, sauf quand ils sont détachés dans les services administratifs.

Fait à Tours, le 20 octobre 1870.

Le membre du Gouvernement ministre de l'intérieur et de la guerre.

L. GAMBETTA.

Par le ministre :

Le délégué du ministre de la guerre,

C. DE FREYCINET.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale ministre de l'intérieur et de la guerre :

En vertu des pouvoirs à lui délégués par le Gouvernement par décret en date de Paris du 1er octobre 1870 :

Considérant qu'il importe d'exercer le soldat aux fatigues de la guerre et de le soustraire aux causes de désordres qui résultent du séjour des villes :

ARRÊTE :

Art. 1er. Chaque fois que dans une ville l'effectif des troupes, appartenant soit à l'armée auxiliaire, soit à l'armée régulière, dépassera 2.000 hommes, toute la portion de ces troupes qui ne sera pas nécessaire pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité ou le service des postes de la ville sera réunie dans un camp situé à 3 kilomètres en avant de la ville, à moins que les nécessités stratégiques ne commandent de laisser ces troupes à une distance moindre ;

Art. 2. L'emplacement du camp devra être choisi de manière à offrir de bonnes conditions de défense, et le camp devra être immédiatement protégé au moyen de travaux de terrassements et de fortifications de campagne, convenablement disposés et exécutés, autant que possible, sous la direction d'officiers du génie. Le commandant des troupes a, pour l'exécution de ces travaux, le droit de réquisition sur les personnes et sur les choses. Il peut réclamer notamment le concours des ingénieurs de l'État ;

Les troupes doivent être occupées dans tous les cas à l'exécution des travaux;

Art. 3 Toute communication entre le camp et la ville est interdite, sauf pour les besoins du service, à moins de permissions individuelles et écrites.

Tours, le 20 octobre 1870

L. GAMBETTA.

M. Thiers est arrivé cette nuit à une heure du matin.

Le *Journal Officiel* accompagne la reproduction des documents ci-dessus de la note suivante:

La crise formidable que nous traversons, et dont la France sortira victorieuse et régénérée, fait éclater chaque jour les vertus exceptionnelles et le prodigieux ressort qui caractérisent, aux heures difficiles, le patriotisme français. C'est surtout quand il n'a plus à compter que sur lui-même, que l'esprit national fait des merveilles. La garde nationale en donne aujourd'hui, dans les départements et à Paris, les preuves les plus glorieuses. A Rosny, à Joinville-le-Pont, des poignées de citoyens armés depuis un mois à peine se signalent par des hauts faits dont les plus vieilles troupes pourraient être fières.

Leur intrépidité devine, en quelque sorte, l'art de la guerre dans ce qu'il a de plus difficile : les combinaisons improvisées devant l'ennemi et le sang-froid sous le feu. A Châteaudun, la population civile défend, pendant toute une journée une ville ouverte contre un ennemi aguerri par le succès et qui dispose des moyens militaires les plus savamment organisés que l'on connaisse.

La ville de Châteaudun n'a pas été prise, elle s'est fait anéantir; elle ne s'est pas rendue, elle a péri dans un de ces efforts d'héroïsme qui sont, pour un peuple comme le nôtre, aussi féconds que des victoires. Une nation qui donne, dans ses malheurs, de pareils exemples ne peut mourir. Les épreuves la grandissent et la purifient. Une série de cata-

strophes uniques dans l'histoire, a pu détruire, en quelques jours toutes les forces organisées de ce grand peuple, mais l'âme de la France est impérissable, et c'est l'âme de la France qui la sauvera.

DÉCRET. — Les bâtiments et jardins faisant partie de la dotation immobilière de l'ancienne liste civile, en ce qui touche la conservation et l'entretien, sont rattachés au ministère des travaux publics, direction des bâtiments civils.

Paris, 24 octobre 1870.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

DÉCRET. — Les officiers démissionnaires ou retraités, employés dans l'armée active comme auxiliaires pour la durée de la guerre, en exécution des lois des 10 et 30 août 1870, concourent pour l'avancement, avec les autres officiers du corps ou de l'arme dont ils font partie, d'après les règles tracées par la loi du 14 avril 1832 et l'ordonnance du 16 mars 1838.

Paris, 24 octobre 1870.

RAPPORT MILITAIRE

24 octobre 1870, matin.

ORDRE.

Le général en chef s'empresse de faire connaître aux corps d'armée un acte de dévouement accompli dans des circonstances qui font grand honneur au capitaine Ducos et au sergent-major Petit de Granville du régiment de zouaves de marche.

Le commandant Jacquot, en se portant intrépidement en avant à la tête de tirailleurs, était tombé grièvement blessé; toute la ligne pliait, accablée par des forces supérieures: dans ce péril imminent, le capitaine Ducos et le sergent-major de Granville se sont dévoués pour sauver leur chef, et l'ont emporté dans leurs bras, mais bientôt le capitaine Ducos,

blessé lui-même de deux coups feu, a dû se retirer. Le sergent-major Petit de Granville, seul, sous une grêle de balles, a transporté sur ses épaules le commandant Jacquot, jusqu'au moment où il est tombé à son tour. Honorons tous son action et tâchons d'imiter son exemple : n'hésitons pas à faire le sacrifice de notre vie pour accomplir notre devoir.

Le Général commandant en chef les 13 et 14e corps :

Signé : DUCROT.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

La commission des barricades a reçu communication de plans nombreux et d'inventions inspirés tous par le désir de servir le pays.

On comprend qu'il lui est impossible d'expérimenter tous les moyens offerts, et qu'elle a dû faire un choix parmi ces diverses manifestations du génie national.

La commission se réserve toutefois, quand elle aura terminé ses travaux, de les compléter par un rapport, qui analysera sans exception toutes les inventions soumises à son examen.

La fabrique de bombes, impasse Massonnet, 26, rue des Poissonniers, 2, a sauté aujourd'hui vers quatre heures.

On a relevé un mort, M. Lapie, et trois blessés ont été portés aux ambulances.

Cet accident ne permet pas au Gouvernement de la défense nationale de tolérer plus longtemps la fabrication privée et libre des matières fulminantes.

Il y a danger évident à laisser faire. On dépense ainsi des matières premières qu'il est utile de ménager et dont l'emploi doit être réservé au ministre de la guerre, qui est aujourd'hui assuré d'obtenir des établissements qu'il a choisis toutes les poudres dont il a besoin.

En dehors du ministre de la guerre, la fabrication du picrate, de la nitro-glycérine, de la dynamite et de la poudre-

coton doit demeurer interdite. Les lois, à cet égard, sont formelles, et le préfet de police est chargé de les faire exécuter.

Par décision du maire de Paris, prise sur la proposition de M. Arthur de Fonvielle, maire du 11e arrondissement, le boulevard du Prince-Eugène portera désormais le nom de boulevard Voltaire, et la statue du grand philosophe remplacera celle d'Eugène de Beauharnais.

Par arrêté du maire de Paris, MM. Gustave Chaudey, maire du 9e arrondissement, le docteur Besançon, maire de Boulogne-sur-Seine, Minot, membre du conseil municipal de Vincennes, Defodon, publiciste, sont nommés membres de la commission relative à l'enseignement communal.

La société chimique et les comités scientifiques des vingt arrondissements de Paris ont pris l'initiative de souscriptions destinées à offrir un certain nombre de canons au Gouvernement de la défense nationale, dans le but de seconder les efforts qu'il fait pour armer le pays par le concours de l'industrie privée.

Sur la demande du président de l'assemblée générale des comités scientifiques et du président de la Société chimique, le ministère des Travaux publics leur a remis tous les renseignements nécessaires pour qu'ils puissent entreprendre cette fabrication, en ajoutant leurs efforts à ceux que fait de son côté le Gouvernement de la défense nationale.

La compagnie des agents de change, désirant apporter son tribut à la défense nationale, a pris la délibération suivante:

« La compagnie des agents de change invite son syndic à remettre entre les mains de M. le gouverneur de Paris la somme de 30,000 fr., représentant le prix d'une batterie de

canons, pour qu'il en fasse tel usage qu'il jugera convenable en faveur de la défense nationale. »

Le syndic s'est rendu à cette invitation. Il a remis aujourd'hui entre les mains du général Trochu, les 30.000 fr. votés par sa compagnie.

Dans le but de faciliter et de rendre moins onéreuse la circulation des gardes nationaux dans ses voitures, le Conseil d'administration de la Compagnie des Omnibus a fait spontanément offre à M. le Maire de Paris d'assimiler les gardes nationaux en service aux militaires de l'armée et de la garde mobile, et de les faire profiter du tarif de quinze centimes dans l'intérieur et sur l'impériale des voitures, avec droit à la correspondance.

Cette décision du Conseil d'administration a été aussitôt mise en vigueur.

L'administration municipale a cru devoir faire remettre aux marchands du pavillon 9 le montant du prix de leurs places pendant la semaine du 18 au 23 octobre.

Ces marchandes n'ont pas voulu profiter de cet avantage et sont venues spontanément trouver l'inspecteur, entre les mains duquel elles ont versé tout ou partie des sommes remises, qu'elles destinent partie à l'achat de canons, partie en secours à nos blessés.

Ces sommes s'élèvent :

Pour les blessés, à fr. . . .	569 60
Pour les canons, à fr. . . .	458 05
Total. . . .	1,027 65

Cet exemple patriotique, que signale M. Lucien Dubois, inspecteur général des halles et marchés, va, dit-on, être imité par une partie des autres pavillons des Halles.

Le commandant Sapia, du 146e bataillon de la garde nationale, accusé d'attentat ayant pour but d'exciter à la guerre civile, en armant ou portant les citoyens à s'armer les uns

contre les autres, a été acquitté, à la minorité de faveur, par le conseil de guerre de la garde nationale appelé à le juger.

Quatre voix se sont prononcées contre lui, trois pour. Aux termes de la loi, il a été mis immédiatement en liberté.

Le 2 novembre, sera célébrée, à la Madeleine, une messe de *Requiem* pour les victimes de la guerre.

La Commission des solennités artistiques, au profit des ambulances de la presse, qui a eu l'initiative de cette cérémonie, a demandé leur concours aux membres de la Société des concerts du Conservatoire.

Ceux-ci, en accueillant avec empressement cette demande, ont, à leur tour, obtenu d'un grand nombre d'artistes distingués qu'ils apporteraient à la solennité l'éclat de leur talent.

La bibliothèque Mazarine sera rouverte au public à partir de jeudi prochain 27 octobre.

MERCREDI 26 OCTOBRE

Arrêté. — Le Ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu le décret de la Convention nationale en date du 19 brumaire an III;

Vu les décrets des 29 septembre et 1er octobre 1870;

Considérant que les magasins de la halle aux cuirs contiennent diverses marchandises qui peuvent et doivent être utilisées pour améliorer la situation des troupes occupées à la défense de Paris ;

ARRÊTE:

Art. 1er. Réquisition est faite, au nom du Gouvernement de la défense nationale, de toutes les peaux de moutons, chabraques, paletots, peaux de chèvres existant dans les magasins de la halle aux cuirs, sans destination connue.

Art. 2. L'enlèvement de ces marchandises aura lieu d'après

un état dressé par l'agent du ministère de l'agriculture et du commerce, contradictoirement avec le directeur de la halle aux cuirs.

Fait à Paris, le 25 octobre 1870.

Arrêté. — La commission de surveillance des asiles publics d'aliénés, instituée par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 12 février 1869, est désormais ainsi constituée :

Le ministre de l'intérieur, président :

MM.

Bertrand, conseiller à la cour ;

Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats ;

Chambareaud, avocat à la cour de cassation ;

Follet, chef de bureau au ministère de l'intérieur ;

Blanche, docteur en médecine ;

Lunier, inspecteur des établissements d'aliénés ;

Dagonet, médecin-aliéniste (hospice Sainte-Anne) ;

Memet, médecin-aliéniste (hospice Saint-Antoine) ;

Calmeil, médecin en chef de l'hospice de Charenton ;

Michel-Moring, agent général provisoire de l'assistance publique ;

Legrand-des-Saules, médecin aliéniste ;

Foville, médecin à l'hospice de Charenton, secrétaire de la commission.

Fait à Paris, le 24 octobre 1870.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Décret. — Il est créé dans tous les bataillons de la garde nationale mobile un emploi d'officier payeur.

L'officier qui sera pourvu de cet emploi sera nommé par le ministre de la guerre.

Paris, 25 octobre 1870.

Décret. — Art. 1er. — Les officiers, sous-officiers et caporaux des bataillons de volontaires, appelés à l'extérieur par

un service de guerre, recevront la solde allouée aux officiers, sous-officiers et caporaux de la garde nationale mobile; ils toucheront en sus les vivres de campagne.

Art. 2. Les gardes volontaires, appelés à l'extérieur par un service de guerre, recevront les vivres de campagne en sus de la solde de 1 fr. 50 qu'ils reçoivent déjà en station.

Art. 3. Cette solde de 1 fr. 50, qui sera payée par les agents du Trésor, pourra être déléguée par les gardes, en tout ou partie, à leurs familles.

Art. 4. Pendant la durée du siége, les chefs des bataillons de volontaires qui en feront la demande recevront une ration de fourrage.

Paris, le 25 octobre 1870.

Hier, la Faisanderie a tiré quelques obus rayés sur Champigny, où il s'est produit un mouvement de troupes ennemies plus considérable qu'à l'ordinaire.

Une batterie prussienne s'est mise un instant en position sur les hauteurs, près de la maison dite de l'Observatoire, pour répondre sans doute au feu d'une batterie de campagne installée dans la redoute de Saint-Maur; mais celle-ci ayant cessé son feu, la batterie prussienne s'est retirée, la reconnaissance du fort de Charenton a découvert que l'ennemi a fait une tranchée dans le prolongement de la barricade construite sur la route de Bâle, à 12,000 mètres de Créteil, afin de se mettre en communication avec la Marne et avec l'île Saint-Julien.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le général Trochu a transmis les 30,000 francs, montant de la souscription de la Compagnie des agents de change, à la caisse centrale du Trésor.

Cette caisse recevra les versements destinés à la fabrication des canons.

L'amiral Cécille a souscrit pour 5,000 francs.

La commission municipale de la ville d'Argenteuil, installée à Paris, 50, avenue de Wagram, a, dans sa réunion du 24 courant, voté une somme de 1,000 francs pour l'achat d'un canon.

Le conseil de la société de secours aux blessés vient de décider, par un vote unanime, qu'elle enverra la somme de 25,000 francs aux blessés de Châteaudun.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale reprendra ses séances de quinzaine le vendredi 28 octobre, à 8 heures du soir, dans son hôtel, rue Bonaparte, 44.

M. Chapelas Coulvier-Gravier communique au *Journal officiel* la note suivante :

Hier au soir, Paris a été brillamment illuminé par une aurore boréale magnifique ; une simple bande de stratus, qui ne s'élevait pas à plus de 7° au-dessus de l'horizon, n'a gêné en rien l'observation.

Dès sept heures, une clarté d'une blancheur remarquable apparaissait au nord et faisait déjà présager un phénomène peu commun. Peu à peu le ciel prenait une teinte d'un beau rose ; puis tout à coup, partant du centre du petit arc qui n'était pas encore visible, s'éleva un quadruple rayon qui mérite d'être signalé d'une manière particulière, car il présentait exactement les couleurs nationales.

De huit heures quinze minutes à huit heures trente minutes, l'aurore était dans toute sa splendeur, le plus petit arc visible alors, s'élevait jusqu'à *alpha* et *lambda* du Dragon. Le grand arc, parfaitement accentué, s'étendait de *alpha* de la Baleine à O Aigle, soit en amplitude 180°, et s'élevait jusqu'au carré de Pégase, soit en altitude 110°. Du petit arc, qui était d'un blanc verdâtre, s'élançait une grande quantité de beaux rayons de même couleur que le petit arc à leur base, et d'un rouge-sang très-intense à leur extrémité supérieure. Ces rayons tantôt s'étendaient en plaques rouges,

tantôt, reprenant leur forme primitive, s'élançaient de nouveau jusqu'au-delà du zénith.

De huit heures trente minutes à huit heures quarante-cinq minutes, le petit arc sembla comme rompu par une force violente. Le phénomène se divisa alors en deux parties : la plus petite, celle de l'est, conservant sa courbure, l'autre, déchiquetée à ses deux extrémités, n'étant plus qu'un amas informe de teintes verdâtres. En même temps, les plaques rouges et les rayons de même couleur allaient s'affaiblissant peu à peu, pour disparaître presque complétement, laissant toutefois au-dessous du carré de Pégase trois pointes de rayons isolés du reste du phénomène, et ressemblant, pour la forme comme pour la couleur, à trois pointes de flamme. Pendant ce temps, persistaient aux deux extrémités de l'aurore, deux plaques rouge-sang, qui semblaient augmenter d'intensité comme de volume à mesure que diminuait l'intensité des couleurs centrales.

A huit heures quarante-cinq minutes, le phénomène sembla s'éteindre. La teinte rouge générale s'affaiblit et fit place à une teinte blanchâtre très-brillante, qui persista jusqu'à neuf heures trente minutes, après quoi le ciel reprit sa teinte ordinaire. De dix heures à dix heures quarante-cinq minutes, le ciel se couvrit presque entièrement ; quelques éclaircies seulement à l'horizon nord laissaient échapper des lueurs blanches qui allaient s'accentuant de plus en plus.

De dix heures quarante-cinq minutes à onze heures, le phénomène reparut avec ses magnifiques teintes rouges. Enfin jusqu'à minuit, heure à laquelle l'aurore boréale s'effaça complétement, ce ne furent que des intermittences de plaques rouges et de beaux rayons.

Le mouvement général du phénomène était de l'ouest à l'est et du nord au sud.

Pendant la durée de cette apparition remarquable, quinze météores filants ont été relevés avec le plus grand soin. Il est à remarquer que ces étoiles suivaient une direction coïncidant parfaitement avec la résultante des deux forces qui agissaient sur l'aurore boréale.

Adresses des maires et présidents de commission municipale provisoire des communes de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, dont les populations sont rentrées à Paris :

Annet (Seine-et-Oise). M. Desgratoulet, conseiller municipal, 3, rue Fauvet (Batignolles).

Attinville (Seine-et-Oise). M. Devanges, 139, faubourg Saint-Honoré.

Argenteuil (Seine-et-Oise). M. Caron, délégué du conseil municipal, 18 *bis*, rue Hauteville.

Aulnay-les-Bondy (Seine-et-Oise). M. Boisbluche, chez M. Lepez, 14, rue Simon-le-Franc.

Bièvres (Seine-et-Oise). M. Guillery, adjoint à la Villette.

Blancmesnil (Seine-et-Oise). M. Renault, maire, 19, rue Cail.

Bougival (Seine-et-Oise). M. Gaucherand, maire, 5, rue de la Ferme-des-Mathurins.

Brou (Seine-et-Marne). M. Morel, maire, 8, rue des Amandiers.

Brunoy (Seine-et-Oise). M. Christophle, maire, 56, rue de Bondy.

Chapelles-Bourbons (les) (Seine-et-Marne). M. Hastier, maire, 51, rue de Rivoli.

Chelles (Seine-et-Marne). M. Buignet, maire, 88, rue Lafayette.

Chaville (Seine-et-Oise). M. Courot, maire, 5, rue de Cléry.

Chennevière (Seine-et-Oise). M. Guinet, maire, 40, rue du Faubourg-Montmartre.

Chilly-Mazarin (Seine-et-Oise). M. Beaumont, maire, 2 *bis*, passage des Favorites.

Clichy-sous-Bois (Seine-et-Oise). M. Desjardins, maire, 5, rue de Tanger.

Collégien (Seine-et-Marne). M. E. André, maire de Lognes, 13, rue Scribe.

Couilly (Seine-et-Oise). M. Borgnon, maire, 17, boulevard Poissonnière.

Courtry (Seine-et-Marne). M. Preingnac, 119, rue de Flandres.

Crosne (Seine-et-Oise), M. Quantin, 9, rue des Enfants-Rouges.

Croissy (Seine-et-Oise). M. Marquet, maire, 8, rue d'Aumale.

Croissy-Beaubourg (Seine-et-Marne). M. E. André, maire de Logres, 13, rue Scribe.

Deuil (Seine-et-Oise). M. Schaeffer, maire, 61, rue aux Ours.

Draveil (Seine-et-Oise). M. Fourié, administrateur, 8, rue de Louvois.

Ecouen (Seine-et-Oise). M. Paquet, 11, rue des Amandiers.

Emérainville (Seine-et-Marne). M. Ed. André, maire de Lognes, 13, rue de Scribe.

Enghien (Seine-et-Oise). M. Touzé, maire, 12, rue Turbigo.

Ermont (Seine-et-Oise). M. Rozé, adjoint, hôtel Saint-Denis, porte Saint-Denis.

Etanville (Seine-et-Oise). M. Dupille, maire, 6, rue Montmartre.

Faremoutier (Seine-et-Marne). M. de la Tasse, maire, 11, rue Malher.

Fontaine-le-Port (Seine-et-Marne). M. Miraton, conseiller municipal, 72, boulevard Saint-Germain.

Fontenay-Trézigny (Seine-et-Marne). M. Lecacheur, maire, 130, rue de la Roquette.

Gagny (Seine-et-Oise). M. Raymond Lajourdie, maire, 191, rue Saint-Honoré.

Garges (Seine-et-Oise). M. Cochet, maire, 20, rue Lafayette.

Gonesse (Seine-et-Oise). M. Maréchal, 20, rue Lafayette.

Groslay (Seine-et-Oise). M. du Boys, maire, 40, rue de Clichy.

Gubron (Seine-et-Oise). M. Poupart, premier conseiller municipal faisant fonction de maire, 50, rue d'Allemagne.

Houilles (Seine-et-Oise). M. Sénécha', 8, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

Incourt (Seine-et-Oise). M. Revel, maire, 11, rue Fénélon.

Laqueue-en-Brie (Seine-et-Oise). M. Burette, maire, 13, rue Chanaleilles.

Limeil-Brévannes (Seine-et-Oise). M. Rivière, maire, 47, rue de Verneuil.

Limoges-Fourches (Seine-et-Marne). M. E. Bournet, 3, rue Ventadour.

Livry (Seine-et-Oise). M. Noize, adjoint, 10, rue Séguier.

Lognes (Seine-et-Marne). M. Ed. André, 13, rue de Scribe.

Mandres (Seine-et-Oise). M. Didier, maire, 13, passage des Deux-Boules.

Margency (Seine-et-Oise). M. Muret, maire, 13, rue Richer.

Marolles-en-Brie (Seine-et-Oise). M. Duclos, maire, 9, rue Saint-Paul.

Meudon (Seine-et-Oise). M. Eugène Robert, président, 19, rue d'Astorg.

Mesnil-Saint-Denis (Seine-et-Oise). M. Baudeville, maire, 61, rue de Douai.

Mitry-Mouy (Seine-et-Marne). M. Jozon, maire, 13, boulvard Saint-Martin.

Montfermeil (Seine-et-Oise). M. Contamain, adjoint, 13, boulevard Saint-Martin.

Montgeron (Seine-et-Oise). M. Ch. Cottreau, administrateur provisoire, 240, rue de Rivoli.

Montmorency (Seine-et-Oise). M. Destigny, président de la commission municipale provisoire, 10, rue Choron.

Montesson (Seine-et-Oise). M. Faullain de Banville, président, 115, rue Saint-Lazare.

Morangis. M. Havard, maire, 79 rue de Vaugirard.

Neully-sur-Marne (Seine-et-Oise). M. Huvette, maire, 34, boulevard Beaumarchais.

Nointel (Seine-et-Oise). M. Béjot, maire, 7, rue de Tivoli.

Noisiel (Seine-et-Marne). M. Desbaufs, adjoint, chez M. Ménier, 27, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise). M. Deviès, maire, 79 bis, rue Rebeval.

Ormesson (Seine-et-Oise). M. Blerzy, maire, 19, rue de Courcelles.

Pin (le) (Seine-et-Marne). M. Delaroy, maire, 16, rue de Chabrol.

Piscop (Seine-et-Oise). M. Marcilhacy, maire, 11, rue de Constantine.

Plessis-Bouchard (Seine-et-Oise). M. Alline, adjoint, 128, rue de Rivoli.

Plessis-Luzarches (Seine-et-Oise). M. Hamelin fils, maire, 38, rue de Maubeuge.

Port-Marly (Seine-et-Oise). M. Trabé, maire, 26, rue des Bons-Enfants.

Puisieux (Seine-et-Oise). M. Gibert, maire, 18, rue Malher.

Raincy (le) (Seine-et-Oise). M. Dufailly, maire, 27, rue d'Alsace.

Roissy (Seine-et-Oise). M. Cabuzet, maire, 22, rue Bellefond.

Rueil (Seine-et-Oise). M. Olivier, 3, quai de la Mégisserie.

Santeny (Seine-et-Oise). M. Brac de la Perrière, maire, 19, rue de la Ville-l'Évêque.

Sarcelles (Seine-et-Oise). M. Robinet, maire, 5, rue de la Ferme-des-Mathurins.

Sartrouville (Seine-et-Oise). M. Ronce, 7, place Jussieu.

Saint-Germain-les-Couilly (Seine-et-Marne). M. Meunier, ancien maire, 56, rue J. J. Rousseau.

Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise). M. Cocheris, maire, au Palais de l'Institut.

Saint-Cloud (Seine-et-Oise). M. Desfossez, premier adjoint, 3, rue Spontini, et 28, rue Mazarine.

Saint-Ouen (Seine-et-Marne). M. Sebet, 11, rue de Verneuil.

Saint-Witz (Seine-et-Marne). M. Berson, maire, 4, rue Crétet.

Sevran (Seine-et-Oise). M. Hamelin, maire, 38, rue de Maubeuge.

Sèvres (Seine-et-Oise). M. Touzelin, conseiller municipal, 91, rue de la Victoire.

Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise). M. Lefebvre, maire, 6, rue Béranger.

Survilliers (Seine-et-Oise). M. Veret, maire, 4, rue Crétet.

Tremblay-les-Gonesse (le) (Seine-et-Oise). M. Merland, maire, 165, boulevard de la Villette.

Valenton (Seine-et-Oise). M. Varin fils, maire, 20, rue des Bourdonnais.

Vaud'herland (Seine-et-Oise). M. Girard, maire, 55, rue Nollet.

Vaujours (Seine-et-Oise). M. Lacasse, maire, 112, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Verrières (Seine-et-Oise). M. Grelon, maire, 23, rue François Ier.

Villecresnes (Seine-et-Oise). M. Richerand, maire, 8, rue des Amandiers.

Villejust (Seine-et-Oise). M. Fosse, maire, 12, rue Gozlin.

Villeneuve-les-Bordes (Seine-et-Oise). M. Jacquel, 61, rue du Faubourg-Poissonnière.

Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise). MM. Cottreau, 6, rue du Faubourg-Poissonnière, et Lugol, 74, rue de Bondy.

Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise). M. Noël, maire, 9, rue du Faubourg-Poissonnière.

Villevaude (Seine-et-Marne). M. Greilloux, maire, rue de l'Echiquier, 22.

Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise). M. Paquet, 11, rue des Amandiers.

Villiers-sur-Orge (Seine-et-Oise). M. Nion, maire, passage du Caire, 29-31.

Viroflay (Seine-et-Oise). M. Alix (Gabriel), maire, rue d'Assas, 24.

Errata. — Dans la liste des communes de Seine-et-Oise on a omis de mentionner la commune d'Andilly, représentée par M. Boissel, maire, 82, rue Saint-Lazare.

M. Miraton, demeurant à Paris, 72, boulevard Saint-Germain, ne représente pas seulement la commune de Fontaine-le-Port, mais aussi les villes de Bray-sur-Seine et du Châtelet-en-Brie, du département de Seine-et-Marne.

M. Marcilhacy, maire de Piscop (Seine-et-Oise), demeure à Paris, 11, rue du Conservatoire, et non rue de Constantine.

La commune de Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise) est représentée à Paris par son maire, M. Remoiville, demeurant rue de la Verrerie, 4.

JEUDI 27 OCTOBRE.

ARRÊTÉ. — M. Michel Morin, directeur de l'administration préfectorale est nommé agent général des hospices.

Paris, le 26 octobre.

Le maire de Paris.

Vu le décret par lequel la délégation du Gouvernement à Tours déclare que la ville de Châteaudun a bien mérité de la patrie.

Considérant que le général Trochu, gouverneur de Paris, président du Gouvernement de la défense nationale, demande à la ville de Paris de consacrer aussitôt, par une inscription commémorative, le souvenir de l'héroïque défense de la ville de Châteaudun ;

Considérant que ce vœu répond aux sentiments unanimes d'admiration que la résistance patriotique et valeureuse des citoyens de Châteaudun a rencontrés dans la population de Paris,

ARRÊTE :

Art. 1er. La rue dite *rue du Cardinal Fesch* (9e arrondissement) portera désormais la dénomination de *rue de Châteaudun*.

Art. 2. Le secrétaire général de la mairie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 octobre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant qu'un certain nombre de demandes d'admission à domicile et de naturalisation ont été formées par des étrangers qui prennent actuellement part à la défense de Paris,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Le délai d'un an exigé par l'article 2 de la loi du 3 décembre 1849 modifié par la loi du 29 juin 1867, pour la

naturalisation exceptionnelle, ne sera pas imposé aux étrangers qui auront pris part à la guerre actuelle pour la défense de la France. En conséquence, ces étrangers peuvent être naturalisés aussitôt après leur admission à domicile, sauf l'enquête prescrite par la loi.

Art. 2. Les demandes d'admission à domicile ou de naturalisation formées par les étrangers qui se trouvent dans le cas de l'article 1er sont dispensées de tous frais.

Art. 3. Les dispositions qui précèdent ne seront applicables qu'aux demandes formées avant l'expiration des deux mois qui suivront la cessation de la guerre.

Fait à Paris, le 26 octobre 1870.

Le membre du Gouvernement délégué près de l'administration du département de la Seine,

Vu le décret du 12 septembre 1870, qui ouvre au budget départemental un crédit de 3 millions, pour subventions et secours aux communes du département de la Seine;

Considérant que, dans la situation désastreuse faite à ces communes par les nécessités de la défense, il est du devoir de l'administration départementale de leur apporter un concours efficace en rapport avec leurs souffrances,

ARRÊTE :

Art. 1er. A partir de ce jour, l'administration départementale se charge de donner du pain aux familles nécessiteuses des communes du département.

Art. 2. A cet effet, des bons de pains de 500 grammes chacun seront remis aux maires desdites communes, qui les délivreront, sous leur responsabilité, suivant les demandes et les besoins.

Ces bons seront revêtus de la signature du maire ou d'un de ses adjoints et porteront le cachet de la mairie. Ils seront servis chez tous les boulangers de l'arrondissement qui y sera désigné.

Art. 3. Le contrôle des bons se fera au moyen de listes

nominatives dressées par les maires au fur et à mesure des distributions.

Ces listes qui comprendront une période de huit jours seront adressées à la direction de l'administration départementale (bureau des communes).

Art. 4. Les bons reçus par les boulangers seront remis par eux au service ci-dessus indiqué, qui en suivra le remboursement.

Ce remboursement sera effectué par les soins de M. Poisson, caissier de l'administration départenentale (1er étage, n° 31).

Paris, le 24 octobre, 1870.

J. Ferry.

Le Gouverneur de Paris,

En raison des déprédations commises journellement dans la banlieue par des maraudeurs sortis de Paris,

ARRÊTE :

Toute personne portant des paquets ou conduisant une voiture chargée d'objets de mobilier ou de denrées ne pourra entrer dans Paris que sur la présentation d'une autorisation du maire de sa commune, justifiant de la propriété et de la provenance de ces objets.

Cet ordre sera exécutoire à partir du 27 octobre.

Général Trochu.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouvernement reçoit chaque jour de nombreuses demandes de citoyens qui, sous des dénominations variées, croient utile de former de nouveaux bataillons de garde nationale. En les remerciant de leur patriotisme, le Gouvernement leur rappelle les dispositions de la loi qui s'opposent à ces créations, et celles du décret spécial du 6 octobre qui a clos définitivement la liste des bataillons. Il est par cette raison contraint de renoncer au concours que voulait bien lui offrir un bataillon dit des vétérans, réuni par les soins

des citoyens honorables autant que dévoués et dont chacun appréciera l'excellent esprit. Le Gouvernement les considère comme une réserve précieuse à laquelle il aura recours si les circonstances l'exigent. il est certain de trouver toujours chez eux le même courage. le même civisme que dans les rangs de la garde nationale ordinaire.

Le magasin de nouveautés le *Bon Marché* fait don d'une pièce d'artillerie qui prendra le nom de : LE BON MARCHÉ *donné au Gouvernement de la défense nationale, par M. A. Boucicault et ses employés.*

Le personnel de l'hôpital Saint-Antoine a tenu à coopérer à la fabrication des canons nécessaires à la défense nationale. Il vient d'envoyer à la mairie de Paris la somme de 394 francs, montant de 120 souscriptions.

Le comité évangélique de secours pour les soldats blessés ou malades, dont le siége est, 10, avenue Percier, a voté 1,000 fr. pour venir en aide aux blessés de Châteaudun.

C'est à tort qu'on a annoncé que les ballons n'emporteraient plus que des journaux ou imprimés soumis à une estampille préalable.

Aucune décision de ce genre n'a été prise par le Gouvernement.

M. Victorien Sardou, conseiller municipal de Marly-le-Roi, délégué aux fonctions de maire, fait savoir à ses administrés qu'il se tient à leur disposition tous les jours, de neuf à onze heures, rue Laffitte, 44.

M. Chapelas Coulvier-Gravier communique au *Journal Officiel* la note suivante:

Si l'aurore boréale du 24 octobre a été vraiment remarqua-

ble, celle d'hier soir, 25, n'a pas été moins intéressante à étudier, car elle a offert des particularités qu'il est rare de signaler sous nos latitudes.

A 5 heures du soir, le phénomène offrait déjà des apparences non équivoques de la présence du phénomène au dessus de notre horizon. En effet, à 6 heures 20 minutes, malgré un ciel couvert de petits cumulus violemment chassés par un vent nord-ouest très-fort, le ciel s'offrait à nous sous un aspect extrêmement curieux. Les contours accidentés des nuages, quelques éclaircies étaient brillamment éclairés par une lueur rouge-sang très-intense, parfaitement semblable à celle qui caractérisait le phénomène de la veille. A ce moment déjà, l'apparition avait en étendue plus de 180 degrés et en hauteur plus de 100 degrés.

6 heures 45 minutes. — L'aurore éprouvant les mêmes perturbations que dans la nuit du 24 se partage littéralement en deux et s'étend à droite et à gauche vers l'ouest et vers l'est, de manière à occuper un espace de plus de 265° et s'élevant à plus de 150° de hauteur. Le ciel en ce moment participait presque entièrement au phénomène.

7 heures — La partie nord du ciel, d'une belle couleur verdâtre, est simplement traversée par trois larges rayons rouges s'élevant à 30° environ,

C'est à ce moment (sept heures dix minutes) que se présente la particularité qui rend cette apparition d'aujourd'hui principalement extraordinaire.

En effet, à 25° du zénith, entre les étoiles cappa, iôta et pi de Pégase, se forme une large tache blanc et rose, de laquelle s'échappent peu à peu trois beaux rayons de même nuance; à un certain moment, l'un de ces rayons devenant plus blanc se replie sur lui-même comme fortement perturbé par un courant de l'ouest.

7 heures 30 minutes. — Ces rayons devenant diffus forment de nouveau une large plaque d'un beau blanc argenté d'où s'échappent encore deux larges rayons formant une croix nettement dessinée ; puis ensuite, à ces deux rayons viennent s'ajouter quatre autres petits fuseaux.

Il y a donc à ce moment un véritable rayonnement qui se produit à notre zénith, identiquement comme dans les régions polaires,

7 heures 45 minutes. — Dans la partie nord du ciel un instant découvert, la voûte céleste semble reprendre sa teinte normale; l'aurore ne consiste plus en cet instant qu'en de larges placards de matière diffuse rouge ou d'un blanc bleu très-vif.

8 heures 10 minutes. — Le ciel se couvre de plus en plus; le phénomène s'efface sensiblement.

VENDREDI 28 OCTOBRE.

DÉCRET. — Les Présidents des Sociétés approuvées ou déclarées Etablissements d'utilité publique, et qui étaient nommés par l'Empereur seront désormais élus par les Sociétaires.

Paris, 27 octobre.

Le Maire de Paris,

Considérant que sous un gouvernement républicain le premier devoir des municipalités est d'assurer le développement de l'enseignement primaire;

Que le nombre des écoles communales de la ville de Paris ne suffit pas pour les besoins de la population, et qu'il importe, par conséquent, de créer immédiatement de nouveaux groupes scolaires, comprenant chacun une école de garçons, une école de filles et une salle d'asile;

Considérant aussi qu'il convient d'augmenter le traitement des instituteurs et des institutrices,

ARRÊTE :

Art. 1er. — Le budget de l'enseignement primaire communal de la ville de Paris, fixé pour l'exercice 1870 à 8,527,941 fr., est élevé pour l'exercice 1871, commençant le 1er janvier prochain, au chiffre de 16.027,941 fr.

Art. 2. — Un crédit spécial sera ultérieurement ouvert.

pour les dépenses afférentes à la Ville des deux écoles normales primaires, la création de nouvelles écoles sur le plan de l'école Turgot et la fondation de bibliothèques communales dans chacun des vingt arrondissements de Paris,

Art. 3. — Le secrétaire général de la mairie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 27 octobre 1870.

Le Maire de Paris,

ÉTIENNE ARAGO.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

En exécution du décret du 11 septembre 1870, qui a rétabli la taxe de la viande de boucherie, à Paris,

ARRÊTE :

Art. 1er. — A partir du vendredi 28 octobre jusqu'au jeudi 3 novembre inclusivement, la viande de bœuf et la viande de mouton seront payées dans la ville de Paris aux prix suivants :

Viande de bœuf.

Première catégorie : Tende de tranche, Culotte, Gîte à la noix, Tranche grasse, Aloyau : 2 fr. 10 le kil.

Deuxième catégorie : Paleron, Côtes, Talon de collier, Bavette d'aloyau, Rognons de graisse : 1 fr. 70 le kil.

Troisième catégorie : Collier, Pis, Gîtes, Plats de côtes, Surlonges, Joues : 1 fr. 30 le kil.

Le filet et le faux-filet détachés, ainsi que le rognon de chair, sont taxés à 3 fr. le kil.

Viande de mouton.

1re catégorie : Gigots, Carrés : 1 fr. 80 le kil.

2e catégorie : Épaules : 1 fr. 30 le kil.

3e catégorie : Poitrine, Collet, Débris de côtelettes: 1 fr. 10 le kil.

Art. 2. Les différentes espèces et catégories de viandes exposées en vente seront indiquées par des écriteaux.

Art. 3. Tout acheteur de viande de bœuf aura le droit de faire désosser complètement le morceau qu'il aura choisi, à quelque catégorie que ce morceau appartienne. Dans ce cas, l'acheteur ne sera tenu d'accepter des os que dans la proportion d'un cinquième du poids de la viande désossée (100 grammes d'os par chaque 500 grammes de viande).

Pour la viande de mouton, il continue d'être interdit aux bouchers de mettre dans la balance et de livrer aux acheteurs des os décharnés, ni ce qu'on appelle vulgairement de la *réjouissance*.

Art. 4. Les bouchers ne peuvent obliger l'acheteur à prendre avec le morceau de son choix de la viande d'une autre espèce ou d'une autre catégorie, non plus que des morceaux différents de la même catégorie.

Art. 5. Il sera délivré à chaque acheteur, sans qu'il soit pour cela besoin d'aucune réquisition de sa part, un bulletin lisiblement écrit, qui comprendra la désignation de l'espèce de viande et de la catégorie de morceaux, ainsi que le poids et le prix.

Art. 6. Le présent arrêté devra être placardé dans l'endroit le plus apparent de la boutique de chaque boucher.

Art. 7. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines édictées par la loi.

Fait à Paris, le 27 octobre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

J. Magnin.

Avis. — Il est arrivé à la connaissance du Gouvernement que plusieurs bouchers débitant de la viande de cheval la vendent au-dessus de la taxe. Toute contravention de ce genre sera rigoureusement punie des peines édictées par la loi.

RAPPORT MILITAIRE

27 octobre, 7 h., soir

D'après des renseignements certains sur les travaux et les mouvements de l'ennemi, le Mont-Valérien, la batterie Mortemart, les bastions 63 et 64 de l'enceinte ont, dans l'après-midi, couvert de feux Brimborion et l'orangerie de Saint-Cloud; sur ce dernier point, des soldats, en grand nombre, ont pris la fuite en tous sens.

Les forts d'Issy et de Vanves ont, de leur côté, tiré sur des travailleurs ennemis vers la tour des Anglais et le moulin de Châtillon, et les ont forcés à abandonner la place.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le Gouvernement a reçu cette nuit une dépêche de Tours datée du 24; il ne peut la reproduire textuellement, parce qu'elle est exclusivement consacrée à des mouvements de troupes. Cette dépêche annonce que M. Thiers est arrivé à Tours, comme nous l'avons dit, et qu'il espère pouvoir entrer à Paris pour y rendre compte au Gouvernement du résultat de sa mission.

Le Gouvernement a tenu à honneur de respecter la liberté de la presse, malgré les inconvénients qu'elle peut parfois présenter dans une ville assiégée. Il aurait pu, au nom du salut public et de la loi, la supprimer ou la restreindre. Il a mieux aimé s'en référer à l'opinion publique, qui est sa vraie force. C'est à elle qu'il dénonce les lignes odieuses qui suivent, et qui sont écrites dans le journal *le Combat*, dirigé par M. Félix Pyat :

« LE PLAN BAZAINE

« Fait vrai, sûr et certain que le Gouvernement de la défense nationale retient par devers lui comme un secret d'Etat, et que nous dénonçons à l'indignation de la France comme une haute trahison.

« Le maréchal Bazaine a envoyé un colonel au camp du

roi de Prusse, pour traiter de la reddition de Metz et de la paix, au nom de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III.

« *Le Combat.* »

L'auteur de ces tristes calomnies n'a pas osé faire connaître son nom. Il a signé *le Combat.* C'est à coup sûr le combat de la Prusse contre la France, car à défaut d'une balle qui aille au cœur du pays, il dirige contre ceux qui le défendent une double accusation, aussi infâme qu'elle est fausse. Il affirme que le Gouvernement trompe le public en lui cachant d'importantes nouvelles, et que le glorieux soldat de Metz déshonore son épée par une trahison.

Nous donnons à ces deux inventions le démenti le plus net. Dénoncées à un conseil de guerre, elles exposeraient leur fabricateur au châtiment le plus sévère. Nous croyons celui de l'opinion plus efficace. Elle flétrira, comme ils le méritent, ces prétendus patriotes, dont le métier est de semer les défiances en face de l'ennemi, et de ruiner par leurs mensonges l'autorité de ceux qui le combattent.

Depuis le 17 août, aucune dépêche directe du maréchal Bazaine n'a pu franchir les lignes. Mais nous savons que, loin de songer à la félonie qu'on ne rougit pas de lui imputer, le maréchal n'a cessé de harceler l'armée assiégeante par de brillantes sorties. Le général Bourbaki a pu s'échapper, et ses relations avec la délégation de Tours, son acceptation d'un commandement important démentent suffisamment les nouvelles fabriquées que nous livrons à l'indignation de tous les honnêtes gens (1).

---

(1) Cette note et l'article de M. Pyat donnèrent lieu à une polémique très-vive de la part de tous les journaux.

Le surlendemain M. Pyat publia dans son journal *le Combat* la note suivante :

Déclaration

C'EST LE CITOYEN FLOURENS QUI M'A ANNONCÉ POUR LE SALUT PUBLIC *(Salus populi)* SELON SA PROPRE EXPRESSION, LE PLAN BAZAINE ET QUI M'A DIT LE TENIR DIRECTEMENT DU CITOYEN ROCHEFORT MEMBRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

FÉLIX PYAT.

Plusieurs personnes s'étant inquiétées de la mortalité des blessés en traitement à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, le ministère de l'intérieur a fait prendre des renseignements.

Voici ce qui résulte des renseignements :

Décès survenus par suite de blessures depuis le 20 courant, à l'hôpital du Val-de-Grâce :

20 octobre, 5 décès ; 21, néant ; 22, 4 décès ; 23, 2 décès ; 24, 2 décès ; 25, 1 décès.

Nous nous hâtons de dire que les renseignements pris ne s'étendent pas aux ambulances auxiliaires du Val-de-Grâce. L'état des blessés envoyés dans ces ambulances doit être, d'ailleurs, aussi satisfaisant que possible, car, toutes les blessures graves étant retenues au Val-de-Grâce, on n'évacue sur les ambulances auxiliaires que les blessés dont l'état ne donne plus de sérieuses inquiétudes.

Disons, en terminant, que l'hôpital du Val-de-Grâce compte 833 lits et a, pour le moment, 385 blessés.

Au reste, le ministère de l'intérieur fera publier une fois par semaine l'état général des ambulances parisiennes.

La commission centrale d'hygiène, désireuse de s'assurer si tous les baraquements construits pour les gardes mobiles

M. Flourens répondit à cette accusation par une lettre assez ambigüe, dans laquelle il déclarait « qu'en effet le salut du peuple exigeait qu'une pareille nouvelle fut immédiatement connue. Je maintiens, ajoutait-il, la tenir d'un citoyen attaché au gouvernement de la défense nationale et j'affirme que ce citoyen n'est pas le citoyen Rochefort. »

D'autre part M Rochefort furieux de la dénonciation de M. Pyat s'emporte contre lui en paroles aigres et mêmes violentes : « La fuite, dit-il, lui est toujours restée familière.... il s'enferme toujours dans les plus impénétrables subterfuges ... dans cette nouvelle affaire M. Pyat a agi avec mauvaise foi, il est un lâche et un poltron comme il l'a toujours été; il ne mérite que du mépris..... »

L'affaire eut pu avoir des suites plus étendues, lorsque la triste vérité sur la question Bazaine, vint deux jours plus tard éclater tout à coup et créer de nouvelles et plus terribles complications !

réunissent les conditions de salubrité indispensables, a chargé une sous-commission de visiter ces baraquements.

A la suite de cette visite, il a été reconnu nécessaire d'apporter dans ces constructions d'assez notables améliorations. La ville de Paris va donc faire immédiatement procéder aux travaux convenables, de telle sorte que les inconvénients disparaissent sans aucun retard.

Le préfet de police rappelle qu'aux termes de l'arrêté du 21 septembre dernier, il est expressément interdit, pendant la durée du siége, à tout crieur ou vendeur de journaux sur la voie publique, d'énoncer autre chose que le titre et la date des journaux mis en vente.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 25 octobre

La compagnie des agents de change.........	30,000 f.	»
L'amiral Cécille............................	5,000	»
Total.................	35,000	»

Journée du 26 octobre

M. Chouly de Permangle....................	10	»
La compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie pour la ville de Paris (versement effectué par la dite compagnie, en vertu de l'arrêté de son conseil d'administration en date du 25 octobre 1870...........................	5,000	»
M. Donon................................	5,000	«
La Compagnie des Charentes...............	5,000	«
Total..........	15,010	»

Journée du 27 octobre 1870.

M. Beaufort................................	20	»
M. Bonnelet................................	100	»
M. P. Flury-Hérard.........................	5.000	»
M. Fleurot................................	2.000	»

M. Remoiville (Paul-Eugène)...............	5000	»
Les clercs de l'étude de M. Meignen, notaire..	25	»
M. Barthez............................	50	»
Le journal l'*Opinion nationale*....	6,000	»
M. Petit..............................	250	»
M. Gravade............................	20	»
M. de Villeplaine.....................	500	»
MM. les sous-officiers, caporaux et soldats de la 8e comp. du 2e bat. du 70e d'infanterie en détachement à la redoute de Gravelle............	71	05
Les marins faisant le service du sémaphore de la redoute de Gravelle..........................	7	70
Le sergent de Vandenberghe, de la 8e comp. du 2e bat. en détachement à la redoute de Gravelle..	7	»
MM. les officiers supérieurs et subalternes au fort de Rosny.............................	400	»
Total...............	19,450	75

SECOURS A LA VILLE DE CHATEAUDUN.

M. le général Roguet.......................	1,000	»

Le personnel administratif et des ateliers de la manufacture des Gobelins, désireux de concourir pour sa part à la défense nationale, vient de verser au ministère de l'agriculture et du commerce la somme de 316 fr., montant de sa souscription pour l'achat de canons.

Le ministre lui a adressé ses remercîments pour ce don patriotique, et il s'est empressé de faire verser cette somme au ministère des travaux publics pour qu'elle soit employée conformément aux désirs exprimés par les souscripteurs.

La souscription ouverte par les Savoisiens réunis à Paris, pour offrir à la défense nationale un canon nouveau modèle

portant le nom de la *Savoie*, restera ouverte jusqu'à dimanche prochain, pour satisfaire à la demande de plusieurs souscripteurs.

Les cours publics et gratuits de sciences appliquées aux arts pour l'année scolaire 1870-1871, s'ouvriront jeudi 3 novembre prochain, aux amphithéâtres du Conservatoire des arts et métiers, rue Saint-Martin, 292.

Le docteur Verneuil commencera, le lundi 31 octobre, de quatre à cinq heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, une série de leçons sur le *traitement des plaies d'armes à feu*; il continuera les vendredis et lundis suivants.

Quelques-uns de nos artistes se sont particulièrement signalés au combat de la Malmaison : ce sont MM. Tissot, Vibert et Leroux, peintres d'un talent remarquable. M. Leroux a été grièvement blessé, mais non mortellement.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Cuvillier, statuaire, frappé dans la même journée.

Ces courageux jeunes gens faisaient partie de la compagnie des tirailleurs de la Seine.

Dimanche prochain, 30 octobre, à deux heures, aura lieu un concert populaire de musique classique donné au bénéfice de l'ambulance de la presse.

L'orchestre sous la direction de M. Pasdeloup, exécutera l'ouverture de *Sémiramis*, de Rossini, une symphonie pastorale, de Beethoven; un fragment de quintette, de Mozart, exécuté par M. Turban, clarinette, et tous les instruments à cordes; la Marche du *Songe d'une Nuit d'été*, de Mendelsohn. M. Francisque Sarcey prononcera une allocution.

SAMEDI, 29 OCTOBRE

Décret. — Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu les propositions faites par M. Dupuy de Lôme, membre de l'Institut, membre du conseil de défense pour la construction de ballons susceptibles de recevoir une direction et spécialement applicables aux correspondances du Gouvernement avec l'extérieur;

Considérant que ces travaux sont d'un grand intérêt pour la défense nationale,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Un crédit de 40,000 fr. est ouvert au budget extraordinaire au ministère de l'instruction publique pour être affecté à la construction des ballons.

Art. 2. M. Dupuy de Lôme est chargé de l'exécution et de la direction des travaux, auxquels il imprimera toute l'activité possible.

Paris, le 28 octobre 1870.

Décret. — A l'avenir, la décoration de la Légion d'honneur sera exclusivement réservée à la récompense des services militaires et des actes de bravoure et de dévouement accomplis en présence de l'ennemi.

Fait à Paris, le 28 octobre 1870.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Décret. — Art. 1er. La garde impériale est supprimée.

Art. 2. Le licenciement s'opérera au fur et à mesure que les circonstances le permettront.

Il s'effectuera immédiatement en ce qui concerne les fractions de corps à Paris.

Art. 3. Les officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers et les soldats de l'ex-garde, qui servent actuellement dans

les régiments de marche, toucheront la solde d'activité de leur grade et de leur classe, attribuée à la ligne, à partir du 1er novembre prochain.

Fait à Paris, le 23 octobre 1870.

DÉCRET. — Les 39 régiments d'infanterie de marche prendront la dénomination de régiments d'infanterie de ligne et porteront les numéros 101 et suivants jusqu'au numéro 139 inclusivement.

Le régiment de zouaves de marche deviendra le 4e régiment de zouaves.

Paris, 28 octobre.

ARRÊTÉ. — Le président du Gouvernement, gouverneur de Paris.

Considérant que, dans les circonstances présentes, il y a intérêt pour l'Etat à accueillir la demande qui lui a été adressée par les gardes mobiles de 1848, dans le but de former un bataillon de 550 hommes pour la défense nationale;

Considérant, d'autre part, que cette demande avait été adressée antérieurement au décret du 11 octobre 1870,

ARRÊTE :

Art. 1er. Les anciens gardes mobiles de 1848 formeront un bataillon de 550 hommes, dont l'effectif ne pourra être augmenté. Cette troupe sera licenciée à la fin de la guerre.

Art. 2. Les grades seront donnés à l'élection, depuis celui de caporal jusqu'à celui de capitaine inclusivement, par tous les hommes inscrits sur le contrôle.

Les officiers nommeront le chef de bataillon.

Art. 3. Cette troupe recevra les allocations en argent et en nature attribuées à la garde mobile.

Art. 4. Il sera pourvu à l'armement, à l'équipement et à l'habillement par les soins du ministère de la guerre.

Fait à Paris, le 27 octobre 1870.

GÉNÉRAL TROCHU.

Par décret en date du 28 octobre 1870, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, les élèves de l'École polytechnique dont les noms suivent, nommés sous-lieutenants le 21 septembre 1870 et actuellement employés aux travaux de la défense de Paris, seront classés pour faire le service dans les batteries d'artillerie déjà formées ou à former, savoir :

MM.

1 Sauvage (Edouard-Louis-Auguste).
2 Coulomb (Casimir-Scipion).
3 Harlé (Henry-Amédée-Emile).
4 Guiard (Emile-Georges-Lucien).
5 Lahitte (Jean-Casimir).
6 Jouffray (Théodore-Antoine-Auguste).
7 Benech (Louis-René).
8 Joffre (Joseph-Jacques-Césaire).
9 Gros (Philippe-Marcel).
10 Bayle (Jean-Paul-Emile).
11 Espitallier (Georges-Frédéric).
12 Ply (Paul-Emile-Gustave).
13 Nicolas (Charles-Marcel).
14 Sevène (Henri).
15 Bousson (Marie-Amédée-Edmond).
16 Schœndœrffer (Paul).
17 Gerbaud (Henri-Charles).
18 Chedeau (Gérard-Emile).
19 Belfils (Pierre-Frédéric).
20 de Gastebois (Louis).
21 Luneau (Edouard-Marie-Eugène).
22 Masse (Maurice-Maximilien).
23 La Rivière (Jean-Baptiste-Victor-Gaston).
24 Gayet (Jules-Emile).
25 Braive (Paul).
26 Janin (Auguste).
27 Lacroix (Charles-Albert).
28 Vernaz (Léon-Maurice).
29 Chapel (Tell-Aristide-Frédéric-Antoine).
30 Jardel (Joseph-Ferdinand).

31 Bouchon (Jules).
32 Guérandel (Emile-Alexis-Pierre).
33 Vallet (Vallery-Etienne-Napoléon).
34 Godebarge (Jules-Louis).
35 Jaricot (Félix-Antoine-Marie).
36 Leddet (Joseph-Marie).
37 Janssen (Hilaire-Albert).
38 Endrès (Paul-Maxime-Ernest).
39 Wallerand (Paul-Fernand).
40 Gasc (Paul-Hyacinthe).
41 Chapron (Achille-Toussaint).
42 Gilbert (Georges-Jean-François).
43 Huguenel (Charles).
44 Abant (Michel-Arthur).
45 Guillot (Marie-Joseph-Frédéric).
46 Gosset (Octave-Donatien).
47 Boileau (Joseph-Marie-Amédée).
48 Hermitte (Claude-René-Marcel).
49 Labbé (Louis-Alexis).
50 Duault (Armand-Maurice-Georges).
51 Pierrugues (Honoré-Jean-Baptiste).
52 Fouquet (Ferdinand).
53 Rousseau (Jules-Emile-Léon).
54 Guérin (Pierre-Réné-Aurèle).
55 De Miniac (René-Armand-Marie).
56 Janin (Emile-Charles).
57 Solacroup (Emile).
58 Vasseur (Paul-Adolphe).
59 Chanson (Emile-Paul).
60 Restiau (Eugène-Adolphe).
61 Lemarchand (Léon).
62 Mas (Cyrille-François).
63 Préverez (Amédée-Lucien).
64 Couhard (Albert).
65 Desmoulins (Charles-Léon-Paul).
66 Clément (Louis-Marie-Ernest).
67 Cahuzac (Gaston-Auguste-Aristide-Antoine).

68 Jasseron (Louis-Paul-Emile).
69 Beauret (Amédée-Hélie).
70 Vivier (Alphonse).
71 Bouisson (Alexandre).
72 Lemercier (Jules-Joseph-Gabriel-Louis-Maurice).
73 Nicolas (Louis-Gabriel).
74 Genner (Edouard-Emmanuel).
75 Brongniart (Paul-François).

RAPPORT MILITAIRE

28 octobre, 7 h., soir

Ce matin, avant le jour, le général de Bellemare a fait exécuter une surprise sur le Bourget par les francs-tireurs de la presse. Après une fusillade d'une demi-heure, l'ennemi a été débusqué du village et rejeté en arrière du ruisseau de la Morée, vers le pont Iblon. Dans la journée, 30 pièces d'artillerie et des forces considérables d'infanterie ennemie sont descendues de Gonesse et d'Ecouen. Leur feu n'a pu faire quitter le Bourget à nos hommes (deux bataillons de soutien), et, après une canonnade de plusieurs heures, la plus grande partie du corps ennemi s'est repliée vers le Nord. Nos tirailleurs sont restés placés en avant du village, à la hauteur de la route n° 20, venant de Dugny à la route de Lille.

Le gros de nos troupes est resté dans le village du Bourget, qu'elles vont mettre en état de défense.

Drancy a été également occupé, sans que l'ennemi ait tenté de le défendre.

Il a laissé entre nos mains quelques prisonniers, des sacs et des armes.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Les inscriptions des volontaires se continuent avec activité dans les mairies et dans les bataillons. M. le docteur Bertillon, maire du 5e arrondissement, a eu l'heureuse et patriotique idée de leur donner une véritable solennité ; il y préside lui-même sur une estrade construite devant les

grilles du Panthéon. Un bataillon lui envoie tous les jours une garde et des tambours qui exécutent des roulements. M. le commandant supérieur de la garde nationale a témoigné toute sa satisfaction à M. Bertillon et M. le ministre de l'intérieur lui a adressé la lettre suivante :

Monsieur le maire.

Permettez-moi de vous féliciter de votre patriotique conduite. Vous savez inspirer aux citoyens de votre arrondissement le zèle qui vous anime pour la défense de notre cité. Vous les excitez par des appels publics, et vous leur faites ainsi comprendre que chacun doit payer de sa personne et courir volontairement au devant du devoir. j'espère que votre exemple sera suivi, et que, grâce au dévouement des maires de Paris, la garde nationale offrira à la défense ses bataillons d'élite au complet, partageant avec l'armée et la garde mobile l'œuvre glorieuse qui assurera notre délivrance.

Je vous prie monsieur le maire, d'agréer l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Le ministre de l'intérieur par intérim,

JULES FAVRE.

Ce vendredi 28 octobre 1870.

Dimanche prochain, aura lieu dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, la réunion des représentants des communes réfugiées. Cette réunion sera présidée par M. Jules Favre, ministre de l'intérieur par intérim, assisté de MM. Jules Ferry, délégué du Gouvernement près l'administration de la Seine, et Étienne Arago, maire de Paris. MM. les maires, administrateurs provisoires et conseillers municipaux des départements réfugiés sont priés de considérer le présent avis comme une convocation.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS, REÇUES EN DÉPOT A LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC.

Journée du 28 octobre.

La chambre des avoués près le tribunal de première instance de la Seine........................	5.000 »
Divers souscripteurs au bureau du *Journal de la guerre*..	125 »
La 8e compagnie du 14e bataillon de la garde nationale sédentaire....	5.000 »
M. Léopold Javal...........................	5.000 »
(M. Javal désire que le canon porte l'inscription suivante : l'*Yonne*, offert par M. Léopold Javal.)	
Un anonyme, versement de M. Versdir Leblon, commissaire de police........................	1.000 »
M. Louveau maire de Châtillon, au nom de la commune..	1.610 »
La compagnie des notaires de Paris, versement de M. Sebert.................................	21.200 »
M. de Lansac fils............................	20 »
Divers souscripteurs de la garde nationale, bataillon 216 *bis*, bataillon de l'usine à gaz de La Villette, versement du général Clément Thomas.	935 35
M. Robineau..................................	20 »
M. Fossey.....................................	50 »
La 5e compagnie du 51e bataillon de la garde nationale, composée de 176 hommes...............	2.150 »
MM. E. Naad et Cie..........................	500 »
Total............	42.610 35

Le troisième arrondissement a organisé une souscription pour offrir des canons au Gouvernement ; les sommes déjà réalisées permettent de former une demi-batterie, soit trois canons avec affût et avant-train et les six caissons qui les accompagnent, le tout évalué approximativement à la somme de 32,700 fr.

Les habitants d'Argenteuil réfugiés à Paris sont prévenus qu'une souscription pour l'achat de canons est ouverte à la mairie, 50, avenue de Wagram, de neuf heures à quatre heures. Ils sont invités à apporter leur offrande le plus tôt possible.

La commune de Châtillon-sous-Bagneux, si cruellement éprouvée par la guerre, n'a pas voulu rester la dernière à contribuer à la confection des canons nécessaires à notre défense. Une souscription ouverte parmi les conseillers municipaux et quelques-uns des habitants de la commune réfugiés à Paris a produit une somme de 1,610 fr.

Ce matin, un convoi, suivi de quelques militaires blessés, et de quelques employés du ministère des affaires étrangères mêlés aux membres de la famille du défunt, a conduit à l'église Sainte-Clotilde le corps d'un brave officier mort à l'ambulance que M. Jules Favre a fait établir dans les salons de l'hôtel.

Le capitaine Rondet, du 19e régiment de marche, atteint d'une balle à la jambe à l'affaire du 21 et tardivement recueilli par les habitants de Rueil, avait été amené à Paris dans un état qui ne laissait plus aucun espoir. Les circonstances qui se rattachent à ce triste événement méritent d'être connues. Le récit en a été recueilli de la bouche même du capitaine. Cet officier, qui marchait en avant des hommes de sa compagnie développés en tirailleurs près de la Malmaison, avait été blessé au moment même où le signal de la retraite était donné. Se trouvant ainsi à l'extrême arrière-garde, il tomba sans être aperçu de ses soldats. Malheureusement, il n'échappa pas aux regards de l'ennemi. Les Prussiens accoururent en poussant des hourrahs sur le terrain abandonné, et les hommes mêmes avec lesquels sa compagnie échangeait des coups de fusil quelques instants auparavant enlevèrent au capitaine Rondet sa montre, sa chaîne et sa bourse, sans s'occuper de sa blessure. Le fait a été itérativement affirmé par le mourant, qui a donné les indica-

tions les plus précises sur les objets qui lui ont été pris. Si l'autorité militaire prussienne désirait connaître les auteurs de cet attentat, on pourrait lui fournir des renseignements qui permettraient de retrouver les pièces de conviction entre les mains des coupables. On comprend pourquoi les hommes qui avaient dépouillé le blessé sur le champ de bataille ne se souciaient pas de rapporter ce dangereux témoin à leurs ambulances. Le capitaine Rondet, sans secours, dans l'impossibilité d'arrêter le sang qui s'échappait de sa plaie et de se garantir du froid, passa donc la nuit du 21 au 22 sur le terrain où il était tombé, nuit de cruelles souffrances, qui ont donné à sa blessure une gravité qu'elle ne présentait pas d'abord. Comme il se traînait sur ses genoux vers les lignes françaises, il fut aperçu par un blessé allemand, qui lui demanda secours en français. C'était, si nous avons bien entendu le récit du capitaine, un militaire badois, également oublié, mais par les siens, sur le champ de bataille : « Je ne veux plus retourner chez les Prussiens, dit-il à son compagnon, ils nous ont rendus trop malheureux ; je n'ai que de bons sentiments pour la France, je veux vous suivre. » Et s'aidant de leur mieux, ces deux malheureux se dirigèrent vers les feux français, jusqu'à ce que l'allemand, épuisé, demanda à son compagnon de s'arrêter et de lui laisser reposer la tête sur son bras. C'est dans cette situation qu'ils perdirent connaissance l'un et l'autre, et quand le capitaine Rondet reprit ses sens, l'ennemi auquel il avait prêté cettte suprême assistance avait succombé. Ce n'est que vers dix heures du matin que l'officier français fut aperçu par un paysan et ramené à Rueil dans une brouette.

Par décision du conseil de l'École spéciale d'architecture, l'ouverture de l'École n'aura pas lieu le 10 novembre. Elle sera ultérieurement fixée dès que les événements de la guerre le permettront.

La bibliothèque Saint-Geneviève sera ouverte a partir du samedi 29 octobre le jour, de dix heures à trois heures; le soir, de six heures à dix heures. Le service des manuscrits et des livres du XV[e] siècle est suspendu momentanément, à cause des mesures de préservation qui ont été prises.

Dimanche, 30 octobre, au théâtre de la Porte Saint-Martin, soirée dramatique et musicale donnée, pour la fonte des canons, par le 247[e] bataillon de la garde nationale. On y entendra des artistes de l'Opéra, de l'Opéra Comique, de la Porte Saint-Martin et du Vaudeville.

DIMANCHE 30 OCTOBRE

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu le décret du Gouvernement de la défense nationale du 1[er] octobre 1870;

Considérant qu'il importe, dans l'intérêt de l'alimentation de Paris, qu'on puisse disposer du poisson qui existe dans la Marne, la Seine, le canal Saint-Martin, ainsi que dans les lacs du bois de Vincennes et du bois de Boulogne,

ARRÊTE :

Art. 1[er]. Réquisiton est faite du poisson qui existe dans les parties de la Marne et de la Seine encore accessibles et dans le canal Saint-Martin, ainsi que dans les lacs du bois de Vincennes et du bois de Boulogne.

Art. 2. Le ministre des travaux publics prendra les mesures nécessaires pour résilier les baux qui pourraient gêner la pêche qu'il s'agit de faire.

Fait à Paris, le 28 octobre 1870.

J. MAGNIN.

La ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu l'arrêté du 7 octobre 1870, établissant la taxe sur la viande de cheval,

ARRÊTE :

Art. 1er. Dans les étaux autorisés à vendre de la viande de cheval, le prix de vente de ladite viande est fixé ainsi qu'il suit :

Aloyau et faux filet, 1 fr. 80 le kil.

Tende de tranche, culotte, gîte à la noix, tranche grasse, 1 fr. 40 le kil.

Tous autres morceaux, 50 cent. le kil.

Le filet n'est pas taxé et se vendra à prix débattu (1)

Art. 2. Le présent arrêté aura une durée de sept jours à partir du lundi 31 octobre.

Art. 3. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines portées par les articles 479 et 480 du code pénal, ainsi conçus :

« Art. 479. Seront punis d'une amende de 11 à 15 fr. les bouchers qui vendront la viande au delà du prix fixé par la taxe légalement faite et publiée.

« Art. 480. Pourra, selon les circonstances, être prononcée la peine d'emprisonnement pendant cinq jours au plus. »

Fait à Paris, le 29 octobre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. MAGNIN.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Considérant que, dans Paris assiégé, il importe d'aménager avec prévoyance toutes les ressources qui peuvent ou qui pourront être appliquées aux besoins de l'alimentation des citoyens ;

Considérant que la viande de cheval constitue une réserve qu'il convient de ne point épuiser prématurément ;

Voulant limiter le nombre des chevaux en ce moment livrés à la boucherie avec une excessive prodigalité,

(1) Le filet produit par chaque cheval ne dépasse pas le poids de 6 à 8 kilogrammes.

Vu l'article 30 des 19-22 juillet 1791,

Vu le décret du 11 septembre 1870,

Vu l'arrêté ministériel du 7 octobre 1870, qui a établi la taxe sur la viande de cheval,

Vu l'arrêté ministériel de ce jour, qui modifie le tarif de cette taxe,

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 1870, aux termes duquel :

Les chevaux destinés à l'alimentation ne peuvent être vendus qu'au marché aux chevaux, les lundis, mercredis et vendredis, de huit heures à onze heures du matin ;

Qu'après vérification de leur bon état sanitaire, constaté par le service vétérinaire, au moyen d'une lettre de feu marquée à la hanche gauche,

ARRÊTE :

Art. 1er Six cents chevaux seulement seront vendus pour la boucherie à chacun des marchés de chaque semaine.

Art. 2. L'entrée du marché ne sera autorisée que pour huit cents chevaux, parmi lesquels la commission vétérinaire en choisira la quantité de six cents destinée à être abattue.

Art. 3. Un contrôle établi à la porte du marché constatera les entrees, et les portes seront fermées aussitôt que huit cents chevaux auront été introduits.

Art. 4. Le préfet de police est expressément chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 octobre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. MAGNIN.

ARRÊTÉ. — Le maire de Paris,

Vu la loi des 16-24 août 1790 (titre 11, art. 3) et le décret du 10 octobre 1859 :

Vu le traité passé le 7 février 1870 entre la ville de Paris et la Compagnie parisienne d'éclairage au gaz, notamment les articles 49 et 52 ;

Vu l'article 471 (n° 15) du code pénal ;

Vu le rapport de l'inspecteur principal de l'éclairage de Paris, en date du 25 de ce mois ;

Sur la proposition du directeur de la voie publique et des promenades,

ARRÊTE :

Art. 1er. A compter du 1er novembre prochain, les consommateurs de gaz d'éclairage ayant plusieurs brûleurs dans une même pièce devront en réduire l'allumage dans la proportion d'un bec sur deux.

Art. 2. A dater de la même époque, dans toutes les habitations particulières et dans tous les bâtiments affectés à un service public, la consommation du gaz, réglée au compteur ou à l'heure, sera réduite de moitié au moyen de l'abaissement de hauteur des flammes.

L'extinction de tous les becs devra être effectuée à dix heures et demie du soir au plus tard.

Art. 3. Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies devant les tribunaux compétents.

Les contrevenants pourront, en outre, être privés, par mesure administrative, de l'usage du gaz.

Art. 4. Le directeur de la voie publique et des promenades est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 26 octobre 1870.

ÉTIENNE ARAGO.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

DÉCRET. — Les jeunes gens formant le contingent de la classe de 1870 sont appelés à l'activité pour les armées de terre et de mer.

Paris 28 octobre.

Le Gouvernement de la défense nationale.

Sur la proposition des ministres des travaux publics et de la guerre,

Considérant que le ministère des travaux publics a fait d'importantes commandes d'armes, de matériel de guerre et de munitions à l'industrie privée ; que de nombreuses souscriptions publiques ont été ouvertes dans le but de concourir à la défense nationale par l'offre de canons ou d'armes de toute espèce ;

Considérant que, pour que les résultats obtenus soient en rapport avec les efforts qui les produisent, il est indispensable de venir en aide à l'initiative privée ; qu'il est nécessaire dans ce but, de créer une commission spéciale chargée de centraliser les renseignements, de prendre la haute surveillance des commandes, de donner les avis et les ordres ou réquisitions utiles pour les compléter.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Il est institué une commission chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de la complète utilisation des commandes d'armes, de munitions et de matériel de guerre, faites soit par le ministère des travaux publics, soit par suite de souscriptions dues a l'initiative privée.

Cette commission, présidée par le ministre des travaux publics sera composée :

Du président de la commission d'armement,

Du président de la commission du génie civil,

De MM.

Eugène Flachat, président honoraire de la société des ingénieurs civils.

Léonce Vée, ingénieur civil, chargé des fonctions de chef du cabinet du ministre des travaux publics.

Le colonel Olry, directeur de l'atelier de précision de Saint-Thomas d'Aquin,

Le commandant Cary, adjoint au dépôt central de l'artillerie pour les questions relatives à la fonderie.

Le capitaine Grèset, sous-inspecteur adjoint aux forges de l'Ouest,

Le capitaine Banvais, adjoint au dépôt central de l'artillerie (ateliers de construction du matériel).

M. Léonce Vée remplira près de cette commission les fonctions de secrétaire.

Art. 2 Le ministre des travaux publics et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 octobre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu la loi du 1er février 1868 ;

Vu la loi du 17 juillet 1870 ;

Vu la loi du 29 août 1870 ;

Vu le décret du 16 septembre 1870 ;

Considérant que l'armée de la défense nationale de Paris doit recevoir une nouvelle organisation, qui rendra nécessaire l'embrigadement des bataillons et régiments de garde nationale mobile ;

Qu'il importe, en conséquence, dans l'intérêt de la chose publique comme dans l'intérêt même de ces vaillantes mais jeunes troupes, d'en fortifier devant l'ennemi le commandement supérieur,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Des emplois du grade de colonel seront créés dans la garde nationale mobile.

Art. 2. Des officiers de l'armée concourront pour ces emplois avec les officiers de la garde nationale mobile.

Ils seront pourvus de commissions provisoires

Art. 3. Il sera pourvu à ces commandements, selon les besoins du service, par décrets du Gouvernement de la défense nationale, sur la proposition du ministre de la guerre·

Art. 4. Il sera pourvu de la même manière, par dérogation au décret du 16 septembre 1870, et pendant la durée de la guerre, aux emplois vacants du grade de lieutenant colonel.

Paris le 29 octobre.

DÉCRET. — Art. 1er. Il pourra être créé, au fur et à mesure des besoins, au moyen des batteries à pied actuellement attachées au service de la défense de Paris de nouvelles batteries qui seront employées, selon le cas, comme batteries montées ou batteries à pied.

Art. 2. Le cadre de chacune de ces batteries sera constitué selon le service auquel elle sera appelée.

Paris le 28 octobre.

RAPPORTS MILITAIRES

Saint-Denis, 28 octobre 1870.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport sur l'occupation du Bourget, exécutée aujourd'hui par une partie des troupes sous mon commandement.

Voulant utiliser le corps des francs-tireurs de la presse, dont le service était devenu inutile à la Courneuve, par suite des progrès de l'inondation du Crould, j'ordonnai, hier soir, au commandant des francs-tireurs de faire, sur les avant-postes ennemis établis au Bourget, une attaque de nuit ; je lui en indiquai les principales dispositions et je fis prévenir les grand'gardes établies en avant du fort d'Aubervilliers et de la Courneuve de prendre les armes, à trois heures du matin, pour soutenir et appuyer le mouvement.

A l'heure prescrite, cela fut exécuté avec autant de vigueur que de précision par les francs-tireurs sous les ordres du commandant Rolland. Sans tirer un coup de fusil, ils abordèrent les postes prussiens qui fuirent en désordre, abandonnant la plupart de leur sacs et de leurs casques. Ils continuèrent à s'avancer dans le village, repoussant l'ennemi de maison

en maison jusqu'à l'église, où ce dernier était établi plus solidement. C'est alors que je les fis soutenir par une partie du 34e de marche et le 14e bataillon de la mobile de la Seine. J'y envoyai en même temps le colonel Lavoignet, commandant de la première brigade, pour prendre le commandement, avec ordre de s'emparer du village et de s'y établir solidement.

Je faisais appuyer l'infanterie par une section de deux pièces de quatre et une mitrailleuse et j'établissais deux pièces de douze en avant de la Courneuve, pour prendre l'ennemi en flanc.

A onze heures, je me transportai de ma personne au Bourget, et j'y arrivai au moment où nous en étions complètement maîtres; je m'étais fait suivre d'une forte réserve, composée du 16e bataillon de la mobile de la Seine et d'un demi-bataillon du 28e de marche. Vers midi, l'ennemi démasqua deux batteries de position au pont Iblon et fit avancer deux batteries de campagne sur la route de Dugny au Bourget, qui ne cessèrent, sauf à de rares intervalles, jusqu'à près de cinq heures, de tirer sur le village dont ils incendièrent quelques maisons.

Je fis retirer mon artillerie, qui ne pouvait lutter avec celle de l'ennemi, trop supérieur en nombre. Nos troupes restèrent dans leurs positions quoique recevant pour la première fois ce feu formidable, et je n'ai qu'à me louer de leur sang-froid et de leur énergie. Pendant ce temps, les sapeurs du génie faisaient les communications, crénelaient les maisons et rétablissaient les barricades.

Vers six heures, j'ai fait relever par des troupes fraîches celles engagées depuis le matin, afin de les faire reposer et manger la soupe. On travaillera toute la nuit pour rendre la position aussi défensive que possible.

La prise du Bourget, audacieusement attaqué, vigoureusement tenu, malgré la nombreuse artillerie de l'ennemi, est une opération peu importante en elle-même, mais elle donne la preuve que, même sans ar illerie, nos jeunes troupes peuvent et doivent rester sous le feu plus terrifiant que

véritablement meurtrier de l'ennemi. Elle élargit le cercle de notre occupation au delà des forts, donne de la confiance à nos soldats et augmente les ressources en légumes pour la population parisienne.

Nos pertes que je ne connais pas encore exactement sont minimes (tout au plus une vingtaine de blessés, quatre ou cinq tués). Nous avons fait quelques prisonniers.

Quand j'aurai reçu les rapports des chefs de corps et que je les aurai vérifiés avec soin, j'aurai l'honneur de vous envoyer les noms des officiers et soldats qui se sont particulièrement distingués.

Veuillez agréer, etc.,

Le général commandant supérieur.

DE BELLEMARE.

P. S. — 29 octobre, 6 heures du matin. — Hier à 7 heures 1/2, l'ennemi essaya une attaque à la baïonnette à la gauche du village. Reçu à bout portant par une compagnie du 14e mobile, il s'enfuit à la première décharge, laissant deux blessés entre nos mains. A la faveur de la nuit, il pût emporter les autres blessés et les morts, parmi lesquels on m'assure que se trouve un officier. Cette attaque nous a coûté 2 tués et 7 blessés.

Les prisonniers ont déclaré que nous avions eu devant nous, dans la journée d'hier, deux régiments de la garde et quatre batteries d'artillerie. La nuit a été calme ; rien de nouveau ce matin.

DE BELLEMARE

Deux chaloupes vedettes, sous le commandement de M. Forestier, ont poussé hier une reconnaissance jusqu'au dernier coude de la rivière, avant Choisy-le-Roi ; une fusillade vive s'est engagée entre nos marins et les Prussiens établis sur la rive gauche et dans la gare aux bœufs. L'ennemi a envoyé quelques obus d'une batterie en position à Thiais. Nos chaloupes ont riposté et ont achevé leur reconnaissance qui était appuyée par des tirailleurs du 90e. — Nous n'avons pas de blessés.

29 octobre, 7 heures, soir.

A la suite du rapport adressé ce matin, le général de Bellemare a envoyé vers midi la dépêche suivante :

« Le feu continue par intermittence comme hier. Pas d'attaque d'infanterie ; nous sommes en très-bonne position : nous tenons et nous y restons.

Les résultats du combat d'hier au soir ont été importants ; le terrain en avant de nos tirailleurs est couvert de cadavres prussiens, un de leurs officiers, blessé, est prisonnier. »

Dans l'attaque, le feu des batteries ennemies a cessé, et elles se sont repliées vers Gonesse.

Les anciens sergents de ville campés sur le plateau de Vanves sont traités sur le même pied que tous les soldats de la division Blanchard dont ils font partie et aucune réclamation ne s'est produite dans leurs rangs. Le général n'a qu'à se louer du service de ces hommes.

COMMUNICATIONS DIVERSES

C'est à tort qu'on a prétendu qu'un certain nombre de préfets de l'ancien régime avaient été maintenus dans les départements. Tous les préfets de l'empire ont été remplacés, sauf ceux des départements occupés par l'ennemi. Parmi ces derniers, de nouveaux préfets ont même été nommés dans les départements de la Meurthe et du Bas-Rhin.

Le décret du 5 septembre dernier, qui établit la liberté des professions d'imprimeur et de libraire, n'a pas dérogé aux dispositions des lois antérieures relatives au dépôt légal.

En conséquence, MM. les éditeurs sont prévenus qu'ils doivent effectuer le dépôt légal de toutes leurs publications dans les mêmes conditions que précédemment.

La rentrée de la cour des comptes aura lieu le jeudi 3 novembre.

Souscriptions nationales pour achat de canons, reçues en dépôt à la caisse centrale du Trésor,

Journée du 29 octobre.

L'établissement des sourds-muets de Paris....	Fr. 155	45
M. Jaccoux....................................	50	»
M. D. Royer....................................	50	»
M. Duval....................................	15	»
M. Boucicaut et ses employés (M. Boucicaut demande l'inscription suivante sur le canon : *le Bon marché*, donné au Gouvernement de la défense nationale par A. Boucicaut et ses employés. 1870)............................	5.300	»
M. Ancelle....................................	25	»
MM. les huissiers du département de la Seine pour l'acquisition de deux canons sans affûts. Ces canons devront porter l'inscription suivante : Offert par les huissiers de la Seine...	7.000	»
La France, compagnie d'assurances contre l'incendie....................................	1.000	»
M. Crespin....................................	5	»
Mlle Besson....................................	1	»
M. Valette....................................	50	»
M. Vassal....................................	300	»
La 5e compagnie du 35e bataillon de la garde nationale....................................	140	25
Total...............	14.100	70

LUNDI 31 OCTOBRE

—

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant que, dans la crise suprême que traverse la France, tous les citoyens doivent se lever, combattre et, s'il le faut, mourir pour chasser l'étranger ;

Considérant qu'en retour de leurs sacrifices, ils sont en droit d'attendre pour leurs familles l'appui de la patrie.

DÉCRÈTE :

Article unique. La France adopte les enfants des citoyens morts pour sa défense.

Elle pourvoira aux besoins de leurs veuves et de leurs familles qui réclameront le secours de l'État.

GÉNÉRAL TROCHU, JULES FAVRE, EMMANUEL ARAGO, GARNIER-PAGÈS, ERNEST-PICARD, JULES FERRY, EUGÈNE PELLETAN, HENRI ROCHEFORT, JULES SIMON.

Par arrêté du maire de Paris en date du 30 octobre, M. Laurent a été nommé adjoint au maire du 7e arrondissement, et M. le docteur Grimaux adjoint au maire du 18e arrondissement.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES.

DÉCRET. — Les 16 compagnies des 2 régiments du train d'artillerie qui sont actuellement employées à l'armée de Paris seront réduites à 8.

Paris, 30 octobre.

RAPPORT MILITAIRE

30 octobre, 5 h. 1/2, soir.

Le Bourget, village en pointe en avant de nos lignes, qui avait été occupé par nos troupes, a été canonné pendant toute la journée d'hier sans succès par l'ennemi. Ce matin, de bonne heure, des masses d'infanterie, évaluées à plus de 15,000 hommes, se sont présentées de front, appuyées par une nombreuse artillerie, pendant que d'autres colonnes ont tourné le village, venant de Dugny et de Blanc-Menil. Un certain nombre d'hommes qui étaient dans la partie nord du Bourget ont été coupés du corps principal et sont restés entre les mains de l'ennemi. On n'en connaît pas

exactement le nombre en ce moment. Il sera précisé demain.

Le village de Drancy, occupé depuis vingt-quatre heures seulement, ne se trouvait plus appuyé à sa gauche, et, le temps ayant manqué pour le mettre en état respectable de défense, l'évacuation a été ordonnée, pour ne pas compromettre les troupes qui s'y trouvaient.

Le village du Bourget ne faisait pas partie de notre système général de défense ; son occupation était d'une importance très-secondaire, et les bruits qui attribuent de la gravité aux incidents qui viennent d'être exposés sont sans aucun fondement.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Thiers est arrivé aujourd'hui à Paris : il s'est transporté sur-le-champ au ministère des affaires étrangères.

Il a rendu compte au Gouvernement de sa mission. Grâce à la forte impression produite en Europe par la résistance de Paris, quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, se sont ralliées à une idée commune.

Elles proposent aux belligérants un armistice, qui aurait pour objet la convocation d'une assemblée nationale. Il est bien entendu qu'un tel armistice devrait avoir pour conditions le ravitaillement, proportionné à sa durée, et l'élection de l'assemblée par le pays entier.

Le Gouvernement vient d'apprendre la douloureuse nouvelle de la reddition de Metz. Le maréchal Bazaine et son armée ont dû se rendre après d'héroïques efforts, que le manque de vivres et de munitions ne leur permettait plus de continuer. Ils sont prisonniers de guerre.

Cette cruelle issue d'une lutte de près de trois mois causera dans toute la France une profonde et pénible émotion. Mais elle n'abattra pas notre courage. Pleine de reconnaissance pour les braves soldats, pour la généreuse population qui

ont combattu pied à pied pour la patrie, la ville de Paris voudra être digne d'eux. Elle sera soutenue par leur exemple et par l'espoir de les venger.

Le dimanche 30 octobre à deux heures, les maires des départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise présents à Paris, se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville.

Tous avaient répondu avec empressement à la convocation qui leur avait été adressée, et l'on ne comptait pas moins de 300 représentants municipaux des communes de la banlieue dans la salle Saint-Jean, qui avait été préparée pour les recevoir.

A deux heures et quart, M. Jules Favre, ministre de l'intérieur par intérim, assisté de M. Jules Ferry, membre du Gouvernement de la défense nationale, chargé de l'administration du département de la Seine, et de M. Etienne Arago, maire de Paris, arrivait salué par des bravos unanimes. Peu d'instants après, les délégués des maires des divers départements déjà énumérés prenaient à leur tour place sur l'estrade où se trouvaient déjà MM. Emile Durier, secrétaire du Gouvernement, Antonin Proust, délégué du ministère de l'intérieur auprès des départements réfugiés, et Jules Mahias, secrétaire général de la mairie de Paris

La séance ayant été ouverte, M. Etienne Arago a prononcé le discours suivant fréquemment interrompu par les applaudissements :

Messieurs les maires,

Je voulais laisser d'abord la parole à l'illustre orateur dont le nom signifie *éloquence patriotique*; mais il veut que le maire de Paris vous parle avant lui et je cède à son désir.

Elle est belle la langue que nous parlons, elle est empreinte plus qu'aucune autre d'un sentiment de fraternité que je remarque aujourd'hui, quand je vous appelle à l'Hôtel-de-Ville. En effet, la langue française confond dans la même qualification celui qui reçoit l'hospitalité et celui qui la donne.

Vous qui êtes venus avec confiance, vous êtes mes hôtes ; et je suis votre hôte, moi qui vous accueille avec bonheur.

Messieurs les maires des communes suburbaines et des départements circonvoisins, soyez les bien venus.

Vos villes étaient la parure gracieuse et luxuriante de la capitale ; elles forment aujourd'hui la glorieuse ceinture.

Ces champs dévastés, ces maisons écroulées, ces murs brûlés et troués par les bombes sont autant de cicatrices faites aux flancs de la patrie.

Proscrits de vos foyers par le barbare, c'est dans la ville proclamée le centre de la civilisation que vous êtes accourus. Vous y êtes, moins encore pour y trouver un abri que pour la défendre. Vous êtes venus unir vos poitrines aux poitrines des Parisiens, pour protéger la grande cité, le cœur de la France. Merci ;

Poussons donc ensemble ce cri à la fois de guerre et de paix : Mort aux Prussiens ! Vive la République !

A son tour, M. Jules Favre s'est levé et s'est exprimé en ces termes :

Messieurs les maires,

La séance pourrait s'ouvrir naturellement après les généreuses paroles que vous venez d'entendre ; elle doit être consacrée à l'examen de notre situation et aux rapports faits sur les travaux qui doivent la déterminer ; mais vous me permettrez de vous dire en quelques mots quel est le sentiment qui doit présider à cette réunion. Il a été très-clairement exprimé par M. le maire de Paris. Ce sentiment, c'est celui de la solidarité dans la défense. Nous sommes unis par une même douleur patriotique, et j'ai le droit d'ajouter par les mêmes légitimes espérances. *(Applaudissements.)*

Quant à nos douleurs, qui pourrait les peindre? Il n'est pas de mot dans la langue humaine qui puisse être assez éloquent. Aussi, dans l'impuissance où je suis, j'aime bien mieux vous dire que ce qui fait à la fois la grandeur et la ressource de notre douleur patriotique, c'est que nous la supportons sans l'avoir méritée. *(Applaudissements.)* Nous sommes les victimes innocentes, mais viriles, de fautes que

nous n'avons pas commises. J'en appelle, non-seulement à tous ceux qui m'entendent, mais à tous ceux qui, au dehors, se sont plu à nous calomnier. Est-ce que nous avons voulu la guerre? Est-ce que c'est nous qui avons déchaîné sur notre pays tant de funestes calamités? Non, certes; l'histoire impartiale ne fera pas à la France cette injure imméritée!

Non, depuis que la Révolution a fait luire sur elle les clartés souveraines de la raison, la France, par ses philosophes, par ses écrivains, par ses artistes, par ses hommes d'État, a proclamé une loi nouvelle dont nous apercevons l'aurore bienfaisante, mais cachée encore par un nuage de sang qui obscurcit nos regards : c'est la loi de la fraternité!.. *(Applaudissements)* de la fraternité qui ne s'enferme pas seulement dans le rayon étroit du pays, mais qui s'étend aux familles européennes ; qui doit les grouper toutes dans un faisceau puissant pour en faire disparaître les dominateurs et les tyrans, et ne laisser de place qu'à la volonté des peuples qui se cherchent pour commercer et non pour s'entre-détruire. *(Applaudissements.)*

Voilà ce que la France a pensé, ce qu'elle a voulu, tant qu'elle a été maîtresse d'elle-même. Je ne veux pas, vous en comprenez les raisons, reporter mes souvenirs vers une époque lugubre, où tous ses droits lui ont été brusquement enlevés. Il y eut, à ce moment fatal pour le pays, bien des erreurs, bien des malentendus que nous devons déplorer sans récrimination ; mais, j'en atteste les souvenirs qui sont présents à la mémoire de tous, ce que nous avons voulu à cette époque, c'était l'affermissement et le maintien de la paix. Ce mot fameux qui ne pouvait être qu'un mensonge, puisqu'il était prononcé par celui qui n'a jamais respecté la vérité..... *(Applaudissements)* ce mot : *L'empire c'est la paix!* n'a été acclamé dans le pays que parce qu'il traduisait exactement le sentiment national.

La paix sans faiblesse, sans concession, sans l'abandon de ceux qui peuvent légitimement réclamer notre secours, mais la paix sans conquêtes au dehors, et surtout sans agitations stériles qui ne peuvent avoir pour but que de satisfaire de

criminelles ambitions ; voilà ce que voulait le pays, et permettez-moi de le dire, il l'a suffisamment prouvé par sa conduite, son attitude, ses tendances et ses préférences non dissimulées. Je ne puis prendre de meilleur exemple que la prospérité inouïe qui a marqué les progrès de cette capitale et ceux de la banlieue.

A une époque déjà éloignée de nous, on avait aussi en vue ces for ifications qui semblaient une sorte de défi à l'Europe; mais, dans la pensée commune, elles ne devaient jamais servir à nous protéger. En effet, si nous avions été sages et libres, jamais il ne se serait rencontré dans le monde une armée qui eût osé se risquer à notre patriotisme. Eh bien ! oui, Paris s'est épanoui dans le sentiment de sa force et dans son espérance pacifique ; autour de lui, comme on vous le disait très-bien, ses fraîches et riantes campagnes n'ont jamais interrogé d'un regard l'avenir ; ses enfants, grandissant sur ce sol, avaient toute confiance dans ceux qui gouvernaient le pays, et ils ne pouvaient croire qu'on pousserait jamais la folie et l'oubli du devoir jusqu'à le livrer à des avalanches telles que celles que nous voyons se déchaîner sur nous.

C'est ainsi que ces fortifications dont je parlais, à l'utilité desquelles personne ne pouvait croire, qui étaient détestées au fond du cœur comme une gêne imposée aux travaux de tous, ces fortifications ont été traitées avec une sorte de sublime dédain. Ne croyant pas qu'elles pourraient servir un jour à nous protéger, nous nous sommes mis les uns et les autres à les tenir en oubli ; nous les avons entourées d'une ceinture de bâtiments pacifiques, d'usines, de charmantes villas. La population tout entière protestait ainsi de son sentiment et de son respect pour la paix.

C'est bien là ce que nous savons tous et nous pouvons dire que si la paix a été troublée, nous n'y sommes pour rien. Il y a deux choses qu'il importe sans cesse de rappeler, non pas pour fortifier nos courages, nous n'en avons pas besoin, mais pour nous faire apercevoir la route dans laquelle nous nous engagerons, je l'espère, avec sécurité.

La guerre n'est pas l'œuvre de la France, quoi qu'on l'ait

dit : elle est l'œuvre de ceux qui ont trompé la France pour ressaisir un pouvoir qui leur échappait.

Si je jette les yeux du côté de ceux qui nous la font avec une si inexorable barbarie, je leur réponds, et je leur réponds bien haut, qu'ils trompent le monde quand ils affirment que, dans les secrets desseins de leurs hommes d'État, ils n'ont pas préparé notre perte. Ah ! certes, s'ils avaient eu devant eux un peuple vraiment libre, ils auraient été dans la nécessité de le respecter et surtout de l'imiter, et alors leurs desseins se seraient écroulés devant ce grand exemple d'un peuple libre et pacifique, qui ne veut pas attaquer ses voisins mais qui est assez puissant pour les anéantir sur sa frontière s'ils tentent de la franchir.

Nous avons été les victimes des crimes et des folies de ceux qui gouvernaient la France et de ceux qui dirigent la Prusse. Pris à l'improviste, alors que nous croyions être armés et qu'en réalité nous manquions de tout ce qui était nécessaire pour repousser une formidable agression, nous avons vu — chose sans exemple dans l'histoire ! — s'évanouir en quelques jours comme un brouillard toutes nos ressources militaires. Ce qui nous semblait être des armées, restait anéanti, brisé.

C'est à quelques chefs de notre armée que nous n'avons pas besoin de nommer, que revient ce déshonneur sans nom : et, soyez-en sûrs, elle ressent avec toute la vivacité d'un cœur patriotique la douleur de voir, malgré ses efforts, ses rangs éclaircis et 123,000 des siens rejetés du côté de la frontière comme prisonniers de guerre.

Qu'est-il arrivé de nous, de vous, messieurs les maires ? Nous voyons, comme un redoutable ouragan, s'avancer les armées ennemies, et quand elles ont fait tomber devant elles les rangs de nos braves soldats, elles s'avancent sur les villes sans défense, elles accablent les villages de réquisitions, elles mettent à mort les magistrats municipaux et les pasteurs qui ne peuvent satisfaire leurs criminelles exigeances, elles marquent leur passage par la violence, le meurtre, la rapine.

L'ennemi venait ainsi sous nos murs, faisant le vide, dévalisant vos maisons, vous condamnant à vous retirer devant lui, puisque, grâce à la criminelle défiance du pouvoir, vos mains étaient dépourvues des armes que vous auriez dirigées contre lui. Voilà les malheurs immenses qui nous accablent tous! Devant ces malheurs nous n'avons pas faibli; nous sommes restés debout, et nous avons compris que nous pouvions nous relever, non-seulement en face de l'histoire, mais en face de ceux qui nous envahissaient, en faisant uniquement appel à la vertu civique, à ce qui restait au milieu de nous de vertu et de dévouement (*Applaudissements*).

Vous avez délaissé vos champs ravagés, vos foyers abandonnés, vos maisons détruites; je puis vous en parler, car je les ai vus, et je n'ai pu retenir mes larmes à un spectacle aussi navrant (*vive sensation*); j'ai traversé ces lieux, naguère florissants, aujourd'hui déserts. J'ai vu la chaumière du pauvre qui n'était pas plus respectée que la demeure du riche, et, en entrant dans ces maisons devenues aussi la proie de l'ennemi, j'ai saisi les dernières traces de l'absent qui avait fui devant les violences auxquelles il ne pouvait rien opposer. Mais en venant au milieu de nous, il nous a apporté son courage, sa résignation, la détermination de vaincre ou de périr (*vive approbation*); car c'est là notre mot d'ordre, et vous l'avez fortifié par votre présence.

Vous êtes venus, nous vous avons accueillis avec joie. Vous avez compris qu'en franchissant l'enceinte de la ville de Paris, vous étiez notre honneur et notre consolation: cette grande cité, le rendez-vous de toutes les forces sociales, n'a de vigueur qu'autant qu'elle étend ses artères au dehors pour y puiser, avec la substance qui la nourrit, la force morale qui, sans cesse, sert à la revivifier. Dans un commun malheur, une hospitalité commune vous était due: vous êtes aujourd'hui nos frères du dedans comme vous étiez hier nos frères du dehors. (*Applaudissements*). Cependant votre présence à Paris soulevait un grand problème que le despotisme aurait considéré comme insoluble, ou dont

il se serait servi comme d'un instrument de corruption et de dissolution.

Deviez-vous être confondus dans la population qui vous tend les bras ? Il a paru meilleur de vous garder au milieu de nous et de conserver à chacun de vous son individualité municipale ; c'est ainsi que les uns et les autres nous avons compris cette hospitalité. Des délégués sortis de votre sein ont représenté dans cet exil cruel la patrie absente.

Nous avons aujourd'hui l'honneur de les réunir ici. Ils vous feront entendre les rapports de leurs travaux : celui de l'assistance, celui de la garde nationale, celui des écoles, celui du travail administratif.

Les rapports des chefs militaires sont là pour apprendre que les soldats civiques de la banlieue ont été les premiers au feu, les plus intrépides éclaireurs, aussi, car ils connaissent les chemins par lesquels passent les ennemis qui foulent notre sol. En les accueillant, ces soutiens de la France et de la République, on a fait un acte de bon sens, je dirai même d'égoïsme militaire. Car leur patriotique concours a été pour nous une force de plus.

Quant aux écoles, est-il rien de plus digne de sollicitude que ces jeunes enfants arrachés au foyer paternel, privés de leurs camarades ordinaires, livrés à toutes les chances de la grande ville ?

Si on les avait confondus dans cette grande foule, peut-être les aurait-on compromis ; mais non, vous les avez conservés sous votre aile, et, avec une tendresse toute maternelle, vous les avez pour ainsi dire couvés, n'en laissant échapper aucun du cercle de vos regards, afin qu'aucun n'eût à souffrir. Grâce au patriotisme intelligent de M. le ministre de l'instruction publique, vos écoles sont rouvertes, et dans ces souffrances de l'exil, au sein de cette ville assiégée, nous voyons s'exercer les vertus les plus modestes et les plus utiles. Les instituteurs et les institutrices continuent leurs leçons, et l'enfant désolé, redevenu joyeux comme tous ceux qui accomplis ent leur devoir, se laissera tout doucement consoler pour mieux consoler ensuite ses parents.

Enfin, et cela n'a pas été certainement la partie la moins ardue de votre tâche, vous vous êtes efforcés de ne laisser aucune misère qui ne fût soulagée. Il a fallu pour cela, il faut encore et il faudra toujours, avant d'avoir raison de l'ennemi, des prodiges d'intelligence et d'abnégation. Rien n'est au-dessus de ce que peut faire un peuple livré à lui-même, quand il a le sentiment de sa propre grandeur.

Ce qu'ont fait MM. les maires de Paris est au-dessus de tout éloge, et si je vous disais que vous les dépassez, j'établirais peut-être entre vous une émulation qui ne serait pas opportune. Mais ce que je dois dire, et je ne saurais les mieux louer, c'est que les uns et les autres sont dignes du mutuel exemple qu'ils se donnent. (*Applaudissements.*)

Vous vous êtes évertués à combattre, à consoler, à fortifier; vous avez conservé pour cela votre indépendance administrative et municipale, et vous avez donné ainsi, une fois de plus, l'exemple de cette grande vérité, que c'est dans la vie civique que l'homme se fortifie pour accomplir le plus difficile devoir.

Maires de la banlieue, vous êtes restés avant tout des citoyens français, et, quand je dis des citoyens français, je veux dire des soldats. Il ne peut y avoir, en effet, aujourd'hui de distinction entre ces deux titres. Quels que soient les malheurs qui accablent la patrie, la patrie est représentée par vous; quant à la province, nous la devinons. La France tout entière ne peut, ni ne veut fléchir ; elle résistera : elle peut être brisée, mais elle ne se laissera pas humilier. (*Applaudissements répétés et vive sensation.*)

Nous n'avons pas voulu suivre les leçons de froids et égoïstes docteurs qui nous disaient : « Vous êtes vaincus, sachez être vaincus ; c'est de votre part un détestable orgueil que de conserver des prétentions, quand la fortune les repousse. » Tel n'est point le mobile de nos inspirations. Nous ne le cherchons pas dans le sentiment d'un vain orgueil national ; non ! non ! ne nous faisons aucune illusion ; ne ressemblons pas à ces fanfarons qui, à l'avance, se déclaraient invincibles et disaient les ennemis incapables de ré-

sister à leurs efforts : non, nous serions insensés si nous agissions ainsi, et nous proclamerions que les leçons de l'expérience sont pour nous sans efficacité. Nous comprenons le péril, nous en mesurons l'étendue et nous sentons en même temps quelle est la grandeur morale de nos devoirs.

Nous ferons notre devoir sans arrière-pensée. Et quand on dit qu'il serait plus commode d'abandonner deux provinces : quand on nous dit que, grâce aux alliances qu'un plus sage gouvernement nous donnerait, dans un espace très-court, nous les arracherions à l'ennemi, repoussons un pacte semblable (*Applaudissements*). C'est un sentiment plus élevé que notre intérêt qui nous dirige. Nous comprenons qu'il nous est impossible de transiger avec le devoir, qui nous ordonne de défendre ceux qui se sont sacrifiés pour nous (*Applaudissements unanimes*).

Les aigles prussiennes ont beau couvrir les remparts de Strasbourg, de Toul et de ces autres vaillantes cités qui ont succombé après avoir laissé réduire en cendres leurs monuments et leurs maisons, ces remparts, comme les cœurs de ceux qui les ont défendus, n'ont pas cessé d'être français, et nous devons tous mourir avant de les abandonner à l'étranger (*Applaudissements unanimes*).

Messieurs les maires, dans les épreuves cruelles imposées aux nations comme aux individus, ce qui est difficile souvent n'est pas de faire son devoir, c'est de le connaître. Grâce à Dieu, nous n'avons pas à éprouver d'hésitation de ce genre : le devoir est impérieux et il est simple, c'est de défendre le pays, d'aller aux remparts ; et comme l'ennemi semble les regarder avec respect, sans oser les approcher, le devoir maintenant, c'est de franchir les remparts, c'est d'aller à l'ennemi, et de le percer pour tendre la main à nos frères de province (*Triple salve d'applaudissements*).

Sans violer aucun secret, sans parler ici ni de stratégie ni de plan militaire, je dois vous dire que les chefs, — dont vous avez raison d'être fiers, car à la science du soldat ils joignent un sentiment profond de civisme patriotique, —

ces chefs ont compris cette grande résolution. Ce qu'ils vous demandent, c'est la confiance, c'est la discipline sérieuse, c'est l'obéissance, c'est la patience, mais la patience à court terme (*Vive sensation. — Applaudissements prolongés*).

Nous verrons bientôt l'aurore du jour où tous nous nous précipiterons au devant de l'ennemi; dans l'accomplissement de ce devoir, je le dis encore une fois, il ne s'agit pas d'être victorieux, ma conscience me dit que nous le serons, il s'agit de vouloir l'être, de sacrifier toutes nos existences pour toucher ce noble but, et c'est ce que vous voulez (*Oui, oui, nous le voulons! Vive approbation*).

Or permettez-moi de le dire, rien ne paraît meilleur pour fortifier nos âmes que le spectacle que vous donnez par ce gouvernement de vous-mêmes dans la grande cité qui vous a accueillis.

Quant à moi, je terminerai par ce cri qui nous est cher :

Vive la France!

Vive la République !

Cette improvisation a profondément ému l'assemblée. Au moment où l'orateur a affirmé l'inébranlable résolution du Gouvernement prêt à tous les efforts pour lutter à outrance contre l'envahisseur, l'auditoire entier s'est levé dans un même élan d'enthousiasme.

Après ces deux discours, M. Jozon, président de la commission des maires de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, a donné lecture d'un intéressant rapport sur l'organisation administrative des départements réfugiés. Ce rapport, dont l'impression a été demandée, sera distribué à tous les maires.

La lecture terminée, M. Jules Ferry a pris la parole et a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

La commission des maires des communes de la Seine me prie de vous dire pourquoi elle ne présente pas un rapport semblable à celui que l'honorable M. Joson vient de nous lire. C'est parce que, d'une part, la commission a été prévenue

trop tard de cette réunion, d'autre part, les affaires de ces communes sont pour ainsi dire quotidiennement réglées de façon à donner, autant que possible, satisfaction à tous les intérêts. C'est donc uniquement pour compléter le tableau qui vous a été tracé que je prends la parole, désireux de constater publiquement que leur situation est aussi bonne, aussi tolérable que les circonstances le permettent.

Dès les premiers temps de la crise, la ville de Paris, à laquelle je suis heureux de rendre publiquement ce témoignage, a fait pour les communes de la banlieue des efforts vraiment maternels (*Vive approbation*). En effet, elle a commencé par loger les habitants réfugiés, elle a facilité la rentrée de leurs produits, elle a fait des sacrifices considérables pour les nourrir, elle a ouvert ses écoles à leurs enfants; elle a fait plus, elle a assuré aux communes du département qui, depuis trop longtemps le réclamaient vainement, le droit aux bienfaits de l'assistance publique. La ville de Paris a accompli là une véritable révolution, qui a été, permettez-moi de le dire, la juste récompense des efforts et des souffrances dont, mieux que personne, vous pouvez attester la grandeur, car il n'est pas une âme humaine, fût-elle de pierre ou de bronze, qui ne se sentirait profondément émue en présence de si rudes épreuves si vaillamment supportées.

Vous aviez d'ailleurs à un autre titre, messieurs, droit à cet acte de justice. Votre garde nationale se signale tous les jours par son zèle et son dévouement. Comme je suis à même de le constater chaque jour, si nous avons des efforts à faire, c'est surtout pour la contenir. Si nous la laissions faire, son ardeur est telle que, sans calculer le péril, elle voudrait dès aujourd'hui reprendre possession des communes que vous avez dû abandonner. Aussi, sans nous départir des règles de la prudence, avons-nous, d'accord avec vous, messieurs les maires, autorisé les gardes nationales de vos communes à établir des postes partout où cela a été jugé possible.

En vérité, messieurs, nous donnons au monde un grand spectacle. C'est à l'école du malheur que nous refaisons notre

éducation patriotique, politique et sociale. Nous entrons dans une période de grandeur austère, succédant à une époque de corruption et d'asservissement. Nos ennemis se flattaient que nous sortirions de cette crise vaincus et détruits: nous en sortirons régénérés, et c'est une France nouvelle qui surgira de ce cataclysme. En même temps que l'étranger nous aura réappris le patriotisme, dans ce qu'il a de plus pénible et de plus héroïque, il nous aura enseigné aussi, dans ce qu'elle a de plus profond et de plus généreux, cette grande vertu républicaine sans laquelle il n'y a pas de peuple libre : la solidarité! (*Applaudissements prolongés*.)

Ce langage patriotique a provoqué de nouveaux témoignages de vive sympathie, et c'est au milieu des acclamations qu'a été levée cette séance, qui atteste une fois de plus que le pays est, comme le Gouvernement, résolu à tous les sacrifices pour le salut de la France et de la République.

Le maire provisoire de la commune du Raincy (Seine-et-Oise) a l'honneur d'informer ses concitoyens réfugiés à Paris que le percepteur des contributions de la commune se rendra au siége de la mairie provisoire, rue d'Alsace, 27, les dimanches 6 et 19 novembre prochain, de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi, pour recouvrer les douzièmes échus des contributions.

Le maire fait, à ce sujet, appel au patriotisme de ses concitoyens, avec l'espoir qu'ils s'empresseront d'y répondre en présence des besoins qu'exigent les graves et douloureux événements que nous traversons.

Les membres du conseil municipal de Levallois-Perret, dans la séance du 27 octobre, mus par un sentiment patriotique, ont voté à l'unanimité une somme de 5.000 francs pour un canon, qui portera le nom de *Courcelles (Seine)*, nom qui devait être donné à la commune à l'époque de sa création.

En outre dans la même séance, le conseil municipal a voté une somme de 500 francs à titre de secours aux survivants des héroïques défenseurs de Châteaudun.

Mardi prochain à 2 heures précises au théâtre de la porte S[t] Martin, *Matinée littéraire* donnée par la société des gens de lettres pour l'achat d'un canon.

Les principales pièces des *Châtiments* seront lues dans cette solennité.

Programme

1re Partie : *Ouverture* de Weber.
Notre souscription, par Jules CLARETIE.
Les Volontaires de l'an II, par TAILLADE.
A ceux qui dorment, par M[lle] DUGUERRET.
Hymne des transportés, par M. LAFONTAINE.
La Caravane par M[lle] Lia FÉLIX.
Souvenir de la nuit du 4, par Fr. LEMAITRE.

2me Partie : *Adagio* de Mozart.
L'expiation par M. BERTON père.
Stella par M[lle] FAVART.
Chansons par M. COQUELIN aîné.
Joyeuse vie par Marie LAURENT.
Patria, (mus. de Beethoven) chantée par M[me] GUEYMARD-LAUTERS.

M. Raphaël Félix, directeur de la Porte S[t]. Martin a offert gratuitement la salle, et tous les artistes ainsi que M. Pasdeloup et son orchestre ont également offert leur concours désintéressé à cette solennité patriotique.

Jeudi 3 novembre à l'Église de la Madeleine exécution du *Requiem* en ut mineur de Chérubini, par les artistes de la société des Concerts du Conservatoire au bénéfice des victimes de la guerre.

L'allocution sera prononcée par M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine.

MARDI 1er NOVEMBRE

COMMUNICATIONS DIVERSES.

L'Hôtel-de-Ville, envahi dans la journée d'hier, 31 octobre, pendant la délibération des membres du Gouvernement, a été délivré cette nuit, grâce au concours empressé de la garde nationale et de la garde mobile, sans effusion de sang.

Nous publierons demain les détails qui permettront à l'opinion publique d'apprécier les faits.

Le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour empêcher le retour de pareils désordres.

Le Gouvernement doit mettre en garde les électeurs contre toutes convocations hâtives, de quelque nature qu'elles soient. Les mesures discutées hier en conseil du Gouvernement doivent être soumises ce matin même à une nouvelle délibération.

Le public ne doit pas se méprendre sur le caractère de la proposition d'armistice qui émane des puissances neutres.

Cet armistice n'est point le commencement d'une négociation de paix : il n'a qu'un but, nettement défini : la convocation d'une assemblée pour mettre la France en mesure de décider de son sort dans la crise où l'ont précipitée les fautes du gouvernement déchu.

L'armistice a été proposé par les puissances neutres, qui ont demandé elles-mêmes les sauf-conduit au moyen desquels M. Thiers est entré à Paris.

L'armistice, tel qu'il est proposé, ne saurait porter aucun préjudice à la France : il est subordonné à des conditions que le Gouvernement de la défense nationale avait précédemment demandées, lors de l'entrevue de Fe rières : le ravitaillement et le vote par la France tout entière.

Du reste, il ne pourra engager le Gouvernement que lors-

que après avoir été négocié à Versailles, il aura été définitivement accepté à Paris.

Le Gouvernement de la défense nationale n'a absolument rien à changer à la politique qu'il a proclamée à la face du monde; il est convaincu d'avoir exprimé la résolution du pays tout entier, il ne doute pas que les élus de la France, réunis à Paris, ne ratifient solennellement son programme, et il a plus que jamais le ferme espoir que la justice de notre cause sera finalement reconnue par toute l'Europe.

Les nouvelles que le Gouvernement de la défense nationale vient de recevoir de Tours constatent le progrès continu de nos armements. Mais elles constatent également un fait qui mérite attention et qui est la conséquence de l'isolement de la capitale: c'est une certaine tendance à localiser la défense, à disséminer la résistance par département, par ville ou par province. Il y a là un danger

Le Gouvernement estime que la convocation d'une assemblée nationale, qui se réunirait dans les murs de la capitale, est un moyen infaillible de rendre à l'unité française la cohésion qui fait sa force, et qu'elle doit conserver sous peine de mort.

M. Thiers a quitté Tours vendredi dernier 28 octobre; il est venu d'Orléans par terre. Il a franchi les lignes prussiennes avec un sauf-conduit que la Prusse lui avait accordé sur la demande expresse de la Russie et de l'Angleterre demande à laquelle l'Autriche et l'Italie se sont empressées de se rallier.

Les ordres militaires donnés par le commandant en chef de l'armée prussienne lui imposaient l'obligation de se rendre au quartier général, mais il n'y avait consenti qu'à la condition expresse de prendre les instructions du Gouvernement de la défense nationale, avant toute communication avec les ministres prussiens. Il n'a rendu à ces derniers qu'une visite de pure politesse et de quelques minutes seulement.

Aujourd'hui, après avoir exposé au Gouvernement tous les détails de sa mission et reçu ses instructions, il quitte de nouveau Paris pour conférer avec les représentants de la Prusse sur les propositions des quatre grandes puissances.

MERCREDI 2 NOVEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant qu'il importe à la dignité du Gouvernement et au libre exercice de sa mission de défense de savoir s'il a conservé la confiance de la population parisienne;

Considérant, d'autre part, que, d'une délibération des maires des vingt arrondissements municipaux de la ville de Paris, légalement convoqués à l'Hôtel-de-Ville dans la matinée du 31 octobre, il résulte qu'il est opportun de constituer régulièrement par l'élection les municipalités des vingt arrondissements:

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Le scrutin sera ouvert le jeudi 3 novembre, de huit heures du matin à six heures du soir sur la question suivante :

« La population de Paris maintient-elle, oui ou non, les pouvoirs du Gouvernement de la défense nationale? »

Art. 2. Le vote aura lieu dans les sections accoutumées de chaque arrondissement; ces sections seront indiquées par les soins des maires.

Art. 3. Prendront part au vote tous les électeurs de Paris et des communes réfugiées à Paris qui justifieront de leurs droits électoraux.

Art. 4. Il sera procédé le samedi 5 novembre à l'élection d'un maire et de trois adjoints pour chacun des arrondissements municipaux de la ville de Paris.

Les électeurs inscrits sur les listes électorales à Paris prendront seuls part à ce vote.

Le vote aura lieu par scrutin de liste, pour chaque arrondissement et à la majorité absolue des suffrages.

En cas de second tour, le nouveau scrutin aura lieu le lundi 7 novembre.

Art. 5. Le ministre de l'intérieur, le maire de Paris, les maires actuellement en fonctions dans les arrondissements et le membre du Gouvernement délégué près l'administration du département de la Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 1er novembre 1870.

Général TROCHU, JULES FAVRE, EMMANUEL ARAGO, JULES FERRY, GARNIER PAGÈS, E. PELLETAN, E. PICARD, JULES SIMON.

Le Gouvernement de la défense nationale, fermement résolu à supprimer tout désordre dans la rue pendant la durée du siége et à ne pas permettre que le Gouvernement et la garde nationale soient détournés, ne fût-ce qu'un instant, de la lutte contre l'ennemi.

DECRÈTE :

Art. 1er. Tout bataillon de la garde nationale qui sortira en armes, en dehors des exercices ordinaires et sans convocation régulière, sera immédiatement dissous et désarmé.

Art. 2. Tout chef de bataillon qui aura convoqué son bataillon en dehors des exercices ordinaires, ou sans ordre régulier, pourra être traduit devant un conseil de guerre.

Fait à Paris, le 1er novembre 1870.

Général TROCHU, JULES FAVRE, EMMANUEL ARAGO, JULES FERRY, GARNIER-PAGÈS, E. PELLETAN, ERNEST PICARD, JULES SIMON.

DÉCRET. — Art. 1er. Sont révoqués, les chefs de bataillon de la garde nationale dont les noms suivent :

G. Flourens, chef du 1er bataillon de volontaires ;

Razoua, chef du 61e bataillon ;

Goupil, chef du 115e bataillon ;

Ranvier, chef du 141e bataillon ;
De Frémicourt, chef du 157e bataillon ;
Jaclard, chef du 158e bataillon ;
Cyrille, chef du 167e bataillon ;
Levraud, chef du 204e bataillon ;
Millière, chef du 208e bataillon.

Art. 2. Le jour de l'élection qui aura lieu pour remplacer les chefs de bataillon révoqués sera ultérieurement indiqué.

Fait à Paris, le 1er novembre 1870.

Décret. — Le général Clément Thomas, commandant du 4e secteur, est nommé adjudant-général commandant en second des gardes nationales de la Seine.

Fait à Paris, le 1er novembre 1870.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La France ne peut avoir qu'une pensée : repousser l'invasion. Le Gouvernement de la défense nationale, depuis son installation, a travaillé jour et nuit, à chasser les envahisseurs. Paris l'a soutenu admirablement dans la lutte, par son courage devant l'ennemi et par sa résignation devant les privations qu'entraîne un long siége. On comptait sur nos divisions ; nous les avons oubliées : il ne faut pas qu'elles renaissent. Une seule journée de désordre dans la ville nous est plus funeste que deux batailles perdues.

Hier, le *Journal officiel* a appris aux Parisiens la nouvelle de la capitulation de Metz : le Gouvernement n'avait connu ce désastre que la veille dans la soirée ; fidèle à ses habitudes de sincérité absolue, il l'a publiée en la recevant. Il annonçait en même temps que l'ennemi avait repris le Bourget. Enfin, événement beaucoup plus grave, mais d'une nature bien différente, il mentionnait la proposition d'un armistice faite aux belligérants par les quatre grandes puissances, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie. Une partie de la population s'est persuadé que cette négociation ainsi introduite, non par nous, ni par l'ennemi, mais par les grandes

puissances européennes, était l'indice d'une arrière-pensée de capitulation. De cette erreur, de ces nouvelles ainsi rapprochées est née une émotion profonde qui, dès la nuit précédente, s'est manifestée par des attroupements sur le boulevard, et qui, vers deux heures de l'après-midi, dans la journée du 31 octobre, a jeté sur la place de l'Hôtel-de-Ville une foule composée de plusieurs milliers de personnes.

A la suite de ces attroupements, un grand scandale s'est produit. L'Hôtel-de-Ville a été envahi, un comité du salut public a été proclamé. Les membres du Gouvernement ont été retenus pendant plusieurs heures comme otages. Vers huit heures du soir, le général Trochu, M. Emmanuel Arago et M. Jules Ferry, étaient arrachés des mains de la sédition par le 106e bataillon de la garde nationale, commandant Ibos. Mais M. Jules Favre, M. Garnier-Pagès, M. Jules Simon, le général Tamisier et le commandant du 106e demeuraient prisonniers.

Ce n'est que vers trois heures du matin que ces scènes lamentables ont pris fin par l'intervention des bataillons de la garde nationale, accourus en nombre immense autour de l'Hôtel-de-ville, sous la direction de M. Jules Ferry. Les cours intérieures ayant été occupées par la garde mobile, plusieurs détachements du 106e bataillon de la garde nationale, du 14e, du 4e, et les carabiniers du capitaine de Vresse, ont fait évacuer les salles envahies, tandis qu'au dehors, les gardes nationaux qui remplissaient la place, les quais et la rue de Rivoli, accueillaient par d'immenses acclamations le général Trochu passant sur le front des bataillons.

Le Gouvernement aurait pu, sans doute, en finir beaucoup plus tôt avec cette triste insurrection, mais il s'est fait un devoir d'éviter, par dessus tout, une collision en face de l'ennemi. A force de patience et de mansuétude, on a pu éviter un conflit sanglant C'est là un grand bonheur. Mais de pareilles aventures ne peuvent se renouveler. La garde nationale ne peut être incessamment absorbée par la nécessité de mettre à la raison une minorité factieuse. Il faut que Paris se prononce une fois pour toutes.

Le Gouvernement consultera la population de Paris tout entière dès après-demain, c'est-à-dire dsns le plus court délai possible, sur la question de savoir si elle veut, pour gouvernement MM. Blanqui, Félix Pyat, Flourens et leurs amis, renforcés par une commune révolutionnaire, ou si elle conserve sa confiance aux hommes qui ont accepté, le 4 septembre, le périlleux et douloureux devoir de sauver la patrie.

Le Gouvernement se doit à lui-même, après cette journée, après ce coup de main qui a failli réussir, de demander à ses concitoyens si, oui ou non, il conserve leur confiance. Dans la situation où nous sommes, la force du Gouvernement n'est qu'une force morale, l'acclamation du 4 septembre ne suffit plus. Il faut le suffrage universel.

Si le suffrage universel prononce contre le Gouvernement actuel, dans les vingt-quatre heures, la population sera mise à même de le remplacer. S'il décide, au contraire, que le pouvoir restera dans les mêmes mains, les hommes qui le tiennent aujourd'hui le conserveront avec cette consécration nouvelle. Mais pour que personne ne se trompe sur le sens du scrutin qui va s'ouvrir, ils déclarent avant l'élection que la *journée* du 31 octobre doit être la dernière *journée* de tout le siége : qu'ils n'accepteront désormais le pouvoir que pour l'exercer dans sa plénitude et même dans sa rigueur : qu'ils ne souffriront plus qu'aucun obstacle leur vienne du dedans. Fidèles observateurs des lois pour leur propre compte, ils contraindront tout le monde à se tenir dans la stricte légalité, afin que tous les efforts se réunissent sur ce qui doit être désormais notre unique pensée : l'expulsion de l'ennemi hors du territoire.

Que le Gouvernement passe son temps à parlementer ou à se défendre, quand il est tenu d'agir sans relâche contre l'ennemi ; que la garde nationale et l'armée se morfondent de froid et de fatigue dans nos rues, tandis qu'elles devraient être aux remparts, c'est un crime contre la nation et contre le sens commun. Il ne se reproduira plus. Le moment des efforts suprêmes approche rapidement. Paris,

désormais, n'est plus une ville ; c'est une armée. La France, qui marche à notre aide, a besoin, avant tout, de nous savoir unis : nous le serons. Tel est le sens que le Gouvernement donne à l'élection du 3 novembre. Il veut être maintenu dans ces conditions, ou tomber.

ORDRE DU JOUR

Aux gardes nationales de la Seine.

Votre ferme attitude a sauvé la République d'une grande humiliation politique, peut-être d'un grand péril social, certainement de la ruine de nos efforts pour la défense.

Le désastre de Metz, prévu mais profondément douloureux, a très-légitimement troublé les esprits et redoublé l'angoisse publique ; et, à son sujet, on a fait au Gouvernement de la défense nationale l'injure de supposer qu'il en était informé, et le cachait à la population de Paris, alors qu'il en avait, je l'affirme, le 30 au soir seulement, la première nouvelle. Il est vrai que le bruit en avait eté semé depuis deux jours par les avant-postes prussiens. Mais l'ennemi nous a habitués à tant de faux avis que nous nous étions refusés à y croire.

Le pénible accident survenu au Bourget, par le fait d'une troupe qui, après avoir surpris l'ennemi, a manqué absolument de vigilance et s'est laissé surprendre à son tour, a vivement affecté l'opinion.

Enfin, la proposition d'armistice, inopinément présentée par les puissances neutres, a été interprétée, contre toute vérité et toute justice, comme le prélude d'une capitulation, quand elle était un hommage rendu à l'attitude de la population de Paris, à la ténacité de la défense. Cette proposition était honorable pour nous ; le Gouverneur lui-même en posait les conditions dans des termes qui lui semblaient fermes et dignes. Il stipulait une durée de vingt-cinq jours au moins, — le ravitaillement de Paris pendant cette période, — le droit de voter pour les élections de l'assemblée nationale, ouvert aux citoyens de tous les départements français.

Il y avait loin de là aux conditions d'armistice que l'ennemi nous avait précédemment faites: quarante-huit heures de durée effective, et quelques rapports très-restreints avec la province pour la préparation des élections, — point de ravitaillement, — le gage d'une place forte — l'interdiction aux citoyens de l'Alsace et de la Lorraine de participer au vote pour la représentation nationale.

A l'armistice aujourd'hui proposé, se rattachent d'autres avantages dont Paris peut facilement se rendre compte, sans qu'il faille les énumérer ici. Et voilà qu'on le reproche comme une faiblesse, peut-être comme une trahison, au Gouvernement de la défense nationale !

Une infime minorité qui ne peut prétendre à représenter les sentiments de la population parisienne, a profité de l'émotion publique pour essayer de se substituer violemment au Gouvernement. Il a la conscience d'avoir sauvegardé des intérêts qu'aucun gouvernement n'eût jamais à concilier, les intérêts d'une ville de deux millions d'âmes assiégée, et les intérêts d'une liberté sans limites. Vous vous êtes associés à la tâche, et l'appui que vous lui avez donné sera sa force à l'avenir contre les ennemis du dedans aussi bien que contre les ennemis du dehors.

Fait à Paris, le 1er Novembre 1870.

Le président du Gouvernement,
Gouverneur de Paris.

Général Trochu.

Nécrologie. — Dimanche dernier ont eu lieu dans l'église Saint-Roch les obsèques de M. Dominique Grégory, attaché au ministère de l'intérieur. A la nouvelle de nos premiers désastres qui, hélas! devaient encore s'aggraver, M. Grégory s'était engagé volontairement dans le 35e régiment de ligne, afin de prendre une part plus active à la défense nationale. Soit pendant la marche du corps Vinoy sur Mézières, soit aux avant-postes près de Paris, il a été constamment aux premiers rangs comme éclaireur, avec un courage qui ne

s'est pas démenti. Au combat de Chevilly, le 30 septembre où le 35e de ligne fut si éprouvé, il reçut une balle qui lui traversa de part en part la poitrine à la hauteur du poumon droit. Transporté d'abord au palais de l'Industrie, puis au Palais-Royal, il est décédé dans cette dernière ambulance, le 28 octobre, malgré les soins les plus dévoués.

Ce jeune homme a supporté les tortures de son mal et les approches de la mort comme il avait combattu, avec un héroïsme calme et simple, avec une âme sereine et une tranquillité d'esprit à la hauteur de sa vaillante nature. Les regrets qu'il laisse à ses nombreux amis ont été exprimés en termes élevés par MM. Charles Ferry, chef du cabinet, et Camille Sée, secrétaire général, délégués de M. le ministre de l'intérieur. Leurs discours ont produit une profonde impression sur l'assistance nombreuse, émue, qui semblait associer à cette triste cérémonie le deuil même de la patrie.

JEUDI 3 NOVEMBRE.

Par décret en date du 2 novembre 1870, M. Ernest Cresson, avocat à la cour d'appel de Paris, est nommé préfet de police en remplacement de M. Edmond Adam, démissionnaire.

Décret. — Sont révoqués les chefs de bataillon de la garde nationale dont les noms suivent :

Gromier, chef du 74e bataillon ;
Barberet, chef du 79e bataillon ;
Dietsch, chef du 190e bataillon ;
Longuet, chef du 248e bataillon ;
Chassin, chef du 252e bataillon,

Paris, le 2 novembre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
Vu les arrêtés ministériels des 20 et 29 octobre 1870 ;
Considérant que les spéculations immodérées sur les

denrées alimentaires sont contraires à l'intérêt de la défense et doivent être réprimées :

Considérant que le commerce des chevaux destinés à la boucherie donne lieu à une spéculation excessive qui est inconciable avec la taxe fixée pour la vente de la viande de cheval dans les étaux de boucherie :

Voulant assurer l'exécution de cette taxe dans l'intérêt des consommateurs qui ne peuvent être soumis à une hausse progressive et indéfinie ;

ARRÊTE :

Art. 1er. Pour composer le nombre de huit cents chevaux dont l'entrée est autorisée dans l'enceinte du marché, seront introduits *avant tous autres* les chevaux qui seront présentés par les bouchers de viande de cheval, et *sur le vu de la carte qui les autorise à ouvrir étal.*

Art. 2. Aucun boucher, même muni de sa carte, ne pourra présenter sur le même marché plus de six chevaux.

Art. 3. Si le nombre des animaux amenés par les bouchers, conformément aux deux articles qui précèdent, n'atteint pas le chiffre de huit cents, ce chiffre sera complété par l'introduction des chevaux présentés sans justification de carte.

Art. 4. L'examen de la commission vétérinaire portera d'abord sur les chevaux amenés par les bouchers.

Les autres seront examinés seulement dans le cas où les premiers n'auraient pas suffi à fournir le nombre de six cents chevaux qui doivent être marqués pour l'abatage à chaque marché.

Art. 5. Pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent, l'entrée des chevaux présentés par les bouchers aura lieu au marché entre huit heures et dix heures.

Les autres seront introduits, s'il y a lieu, entre dix heures et midi.

Art. 6. Le préfet de police est expressément chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er novembre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

J. Magnin.

Decret. — Il sera créé deux nouveaux régiments d'artillerie monté qui prendront les numéros 21 et 22.

Paris, le 1er novembre 1870.

Décret. — M. de la Mariouse (Roland) colonel du 35e de ligne est nommé au grade de général de brigade.

Paris, le 1er novembre 1870.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouvernement désire que le décret rendu par lui hier soit bien compris par la population et qu'elle connaisse la portée des deux votes qu'elle est appelée à exprimer jeudi et samedi prochains.

Demain jeudi, elle votera sur la question de savoir si elle maintient le Gouvernement de la défense nationale.

Ceux qui veulent le maintenir voteront OUI.

Samedi elle votera pour l'élection des maires et adjoints des vingt arrondissements.

Cette élection ne ressemble en rien à celle de la Commune. Elle en est la négation.

Le Gouvernement persiste à se prononcer contre la constitution de la Commune, qui ne peut que créer des conflits et des rivalités de pouvoirs.

Quelques-uns de MM. les Maires ayant donné leur démission, il fallait pourvoir à leur remplacement.

Le Gouvernement a cru sage de donner aux magistrats municipaux la consécration de l'élection populaire.

Les maires et adjoints conservent leur caractère d'agents du pouvoir exécutif, qui leur est attribué par la loi.

C'est aux citoyens qu'il appartient de choisir les meilleurs administrateurs, les plus dévoués aux intérêts de la Cité et de la défense.

SCRUTIN DU 3 NOVEMBRE.

Les mairies de Paris ne recevront d'autres votes que les votes de leurs électeurs respectifs.

Les électeurs des communes des départements limitrophes voteront au siége de leurs mairies provisoires, et ceux des communes qui n'ont pas de mairie voteront au siége de leur délégation, en présence de leur maire.

Les électeurs des communes du département de la Seine voteront au siége de leurs mairies provisoires.

Dans la situation actuelle, il ne saurait être fait de distinction d'aucune sorte entre les défenseurs de Paris ; il est donc bien entendu que la garde nationale mobile et l'armée de terre et de mer voteront comme tous les citoyens. L'intérêt de la défense exige naturellement qu'elles votent dans les lieux qui leur seront désignés par l'autorité militaire.

Le gouvernement a reçu, dans les journées d'hier et d'avant-hier, un très-grand nombre de députations d'officiers de la garde nationale pour protester contre les manœuvres dont ils avaient été et dont ils étaient encore l'objet de la part de certains de leurs collègues.

Le *Journal officiel* a également reçu de nombreuses protestations dans le même sens signées par les officiers de divers bataillons. Nous ne croyons pas devoir insérer ces documents *in extenso*, mais nous croyons devoir les mentionner.

Le journal le *Temps* du jeudi 3 novembre, le *Soir* et l'*Électeur libre*, contiennent une note ainsi conçue :

« Le Gouvernement nous communique la note suivante :

« Paris, le 2 novembre 1870.

« Reçu dépêche de Tours, 31 octobre 1870.

« Le général Cambriels annonce avoir détruit, dans les défilés des Vosges, un corps de la landwehr de près de 6,000 hommes.

« Bonnes nouvelles de Bourbaki.

« Signé : Crémieux, Glais-Bizoin,
Gambetta. »

Le Gouvernement n'a envoyé de communication de ce genre ni au *Temps* ni à aucun autre journal.

Il n'a malheureusement reçu aucune dépêche annonçant une victoire du général Cambriels.

Une telle nouvelle présentée sous cette forme est évidemment, de la part de ceux qui ont surpris la bonne foi du journaliste, une manœuvre compliquée de faux, destinée à devenir, après le vote, le texte d'une accusation calomnieuse contre le Gouvernement.

Une instruction est ordonnée ; elle fera connaître l'auteur de ce méfait.

Les électeurs doivent se tenir en garde contre les bruits de toute nature qu'on pourrait répandre: les formules imprimées les minutes et les cachets du Gouvernement ayant été soustraits par les auteurs de l'attentat du 31 octobre.

A une heure avancée de la nuit, la rédaction du *Temps* nous communique le texte original de la fausse nouvelle que le ministre de l'intérieur dénonce a l'indignation publique. Ainsi qu'il était facile de le deviner, les auteurs de cet audacieux mensonge ont employé, pour mieux tromper, du papier volé à l'Hôtel-de-Ville.

Souscription nationale pour achat de canons reçue en dépôt à la caisse centrale du trésor.

Journée du 31 octobre 1870.

M. Louis Roy, rue du faubourg-Saint-Denis.

La pièce devra porter l'inscription suivante : *Châteaudun. Don du citoyen Louis Roy. 1870*)..	5.000 fr	»
Les huit compagnies du 12e bat. de la garde nationale de la Seine. (Somme versée par M. Adolphe Adam)	12.171	25
Divers souscripteurs anonymes............	605	»
La 6e comp. du 188e bat. (Somme versée par M. Besançon, capitaine)......................	92	60
La cour d'appel de Paris.(Somme versée par M. Gorgen)	5.000	»
M. Thomas, notaire, rue Bleue. 17. (Le canon devra porter l'inscription suivante: *Le Châtelet*)	5.500	»
Les facteurs des Halles centrales. (Somme versée par M. Brousse. La pièce devra porter l'inscription suivante : *La Criée. Offert par les facteurs des halles centrales, Paris.* 1870)......	5.130	»
La compagnie générale des voitures de Paris.	5.000	»
Total..................	38.498	85

Journée du 2 novembre 1870.

La compagnie des mines de Blanzy	1.000	»
M. Oscar Chagot	50	»
Le *Journal de la guerre*	101	75
La 1re comp. du 85e bat. de la garde nationale sédentaire	261	15
Les délégués de l'abattoir de la Villette......	10.500	»
Le personnel administratif des ateliers de la manufacture nationale des Gobelins...........	316	»
Le conseil municipal de Gonesse (Seine-et-Oise). Délibération du 2 novembre 1870.......	500	»
Total..................	12.728	90

VENDREDI 4 NOVEMBRE.

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant qu'il importe de régler l'application de l'article 4 du décret du 1er novembre 1870, relatif à l'élection

des maires et adjoints des vingt arrondissements municipaux de la ville de Paris.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. — L'élection des maires et adjoints aura lieu au moyen d'un bulletin portant en tête le nom du maire et à la suite les noms des trois adjoints.

Si le bulletin porte plus de quatre noms, les noms en sus ne seront pas comptés.

Les bulletins portant moins de quatre noms seront valables.

Les suffrages accordés pour la fonction de maire ne pourront être réunis pour former la majorité absolue à ceux que le même candidat obtiendrait pour les fonctions d'adjoint, et réciproquement.

Art. 2. — Le scrutin sera ouvert le 5 novembre, et, s'il y a lieu, le 7, à huit heures du matin, et clos à six heures du soir.

Paris, le 3 novembre 1870.

Par arrêté du maire de Paris, M. Arrault a été nommé maire du 17e arrondissement, et MM. Hallü et Mallet ont été nommés adjoints, en remplacement de MM. Clémenceau, J.-A. Lafont et Grimaux, démissionnaires.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES.

DÉCRET. — Le général Clément Thomas est nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, en remplacement du général Tamisier, dont la démission est acceptée.

Paris, 3 novembre 1870.

DÉCRET. — Les régiments de cavalerie de marche prendront, dans les trois subdivisions de l'arme, les numéros et les dénominations suivants :

1er et 2e régiments de marche de cuirassiers (11e et 12e de cuirassiers).

1er, 2e et 3e régiments de marche de dragons et 1er régiment mixte (13e, 14e, 15e et 16e de dragons).

1er et 2e régiments de marche de lanciers (9e et 10e de lanciers).

1er régiment de marche de chasseurs et 2e régiment de cavalerie mixte (13e et 14e de chasseurs).

1er régiment de marche de hussards (9e de hussards).

Paris, le 2 novembre 1870.

DÉCRET. — M. Salmon (Michel-Alexandre) Capitaine de Frégate, est promu au grade de Capitaine de Vaisseau.

Paris, le 2 novembre 1870.

Légion d'honneur. — M. Olivier (Marius) lieutenant en 2e d'artillerie de la Marine, est nommé chevalier de l'ordre.

Paris, le 2 novembre 1870.

Médaille Militaire.— Sont décorés de cette Médaille :

Mathieu (Ernest-Joseph-Marie), maréchal-des-logis au régiment d'artillerie de la marine :

Laffitte (Sylvain), premier canonnier servant au régiment d'artillerie de la marine :

Paris, le 2 novembre 1870.

RAPPORT MILITAIRE

3 novembre 1870, matin.

Depuis trois jours, il ne s'est produit d'offensive accusée, ni de notre part, ni de celle de l'ennemi qui semble seulement pousuivre ses travaux de terrassement à Châtillon et à Montretout. Sur ces deux points, le Mont-Valérien, le 6e secteur, les forts de Vanves et d'Issy ont, par un feu bien dirigé, forcé à plusieurs reprises ses travailleurs à se replier.

Le général Berthaut, commandant à Saint-Denis, ayant appris que des mouvements de troupes prussiennes étaient

signalés en avant de ses lignes, a fait tirer les forts de l'Est et d'Aubervilliers.

Les forts de Romainville et de Noisy ont également, par leur tir à grande distance, pu atteindre efficacement l'ennemi entre Drancy et Blanc-Mesnil.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Les résultats connus du vote, auquel il a été procédé aujourd'hui étaient, à onze heures du soir, les suivants :

OUI : 275.224
NON : 19.383

Le Gouvernement de la défense nationale a adressé à la population la proclamation suivante :

CITOYENS,

Nous avons fait appel à vos suffrages.

Vous nous répondez par une éclatante majorité.

Vous nous ordonnez de rester au poste de péril que nous avait assigné la révolution du 4 septembre.

Nous y restons avec la force qui vient de vous, avec le sentiment des grands devoirs que votre confiance nous impose.

Le premier est celui de la défense. Elle a été, elle continuera d'être l'objet de notre préoccupation exclusive.

Tous nous serons unis dans le grand effort qu'elle exige : à notre brave armée, à notre vaillante mobile, se joindront les bataillons de garde nationale frémissant d'une généreuse impatience.

Que le vote d'aujourd'hui consacre notre union. Désormais c'est l'autorité de votre suffrage que nous avons à faire respecter, et nous sommes résolus à y mettre toute notre énergie.

Donnant au monde le spectacle nouveau d'une ville assiégée dans laquelle règne la liberté la plus illimitée, nous ne souffrirons pas qu'une minorité porte atteinte aux droits de la majorité, brave les lois, et devienne, par la sédition, l'auxiliaire de la Prusse.

La garde nationale ne peut incessamment être arrachée aux remparts pour contenir ces mouvements criminels. Nous mettrons notre honneur à les prévenir par la sévère exécution des lois.

Habitants et défenseurs de Paris, votre sort est entre vos mains. Votre attitude depuis le commencement du siége a montré ce que valent des citoyens dignes de la liberté. Achevez votre œuvre ; pour nous, nous ne demandons d'autre récompense que d'être les premiers au danger et de mériter par notre dévouement d'y avoir été maintenus par votre volonté.

Vive la République ! vive la France !

La journée du 3 novembre sera une grande date.

Partout, dès huit heures du matin, s'ouvraient les opérations électorales et les citoyens commençaient à se porter en foule aux divers lieux de vote. Partout aussi le calme et la régularité présidaient à l'acte important auquel le Gouvernement de la défense nationale conviait le peuple, réuni dans ses comices.

A sept heures du soir les premiers résultats du dépouillement arrivaient à l'Hôtel-de-Ville, autour desquels s'étaient rangés des bataillons de la garde nationale.

Une estrade avait été construite devant la porte de l'Horloge, et, vers dix heures, douze gardes nationaux et douze gardes mobiles porteurs de torches venaient y prendre place. Ils précédaient le maire de Paris accompagné de MM. Hérisson et Clamageran, ses adjoints, et du colonel Montagut, de l'état-major de la garde nationale.

M. Etienne Arago, maire de Paris, a prononcé les paroles suivantes :

Chers concitoyens,

C'est la première fois, depuis la République de 1848, qu'a lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville la cérémonie à laquelle vous assistez.

Le maire du nouveau Paris républicain a pensé qu'il était

bon, dans ces circonstances solennelles, de mettre en contact les habitants, les défenseurs et les magistrats municipaux.

Demain, à onze heures du matin, aura lieu, en séance publique, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, la proclamation officielle du vote des vingt arrondissements de Paris et des communes suburbaines réfugiées, des gardes mobiles et de l'armée.

En attendant, j'ai voulu vous apprendre ce soir officieusement et — permettez-moi cette expression — en famille, que le résultat du suffrage universel, connu en ce moment, est :

OUI........	275,224
NON........	19.383

Chers concitoyens,

Après une journée qui attrista l'Hôtel-de-Ville, le Gouvernement de la défense a voulu se soumettre à la grande épreuve du suffrage libre universel. Cette épreuve lui est favorable. Jamais scrutin ne donna un chiffre proportionnel aussi approbatif à un gouvernement.

Le vôtre, retrempé dans vos suffrages prendra de nouvelles forces pour soutenir avec une indomptable énergie l'honneur du pays et assurer contre tous ses ennemis le triomphe de la République une et indivisible.

Honneur à la ville de Paris! Vive laRépublique!

La proclamation du vote est accueillie par les témoignages les plus enthousiastes et les cris mille fois répétés de : Vive la République!

Tous les bataillons, d'un commun élan, s'acheminent alors vers l'hôtel du gouverneur de Paris, où le Gouvernement de la défense nationale est assemblé.

A minuit, avertis que la garde nationale vient leur apporter ses félicitations patriotiques, tous les membres du Gouvernement descendent sur le perron de l'hôtel. La cour se remplit aussitôt. Quatre mille soldats citoyens, officiers en tête, sont réunis acclamant ceux dont le pays vient de confirmer les pouvoirs par le vote le plus éclatant.

Le général Trochu prend la parole :

Citoyens, dit-il, vous nous avez donné la plus imposante consécration que jamais un pouvoir ait reçue, protestant ainsi solennellement contre les douloureuses violences d'une journée néfaste. Nous ne voulions pas triompher. Vos acclamations nous forcent à sortir de la modestie dans laquelle nous souhaitons nous renfermer toujours. Au nom du Gouvernement de la défense, je vous remercie. Citoyens, je veux résumer nos communes impressions dans le cri de : *Vive la République!* La République seule peut nous sauver. Et j'ajoute que si nous la perdions, nous serions perdus avec elle.

Ces paroles sont interrompues à plusieurs reprises par des bravos enthousiastes. Tous les bras sont levés, toutes les voix sont confondues dans une commune acclamation.

M. Jules Favre, à son tour, prononce une courte allocution où il déclare que le Gouvernement de la défense, qui a juré de ne pas céder un pouce de notre territoire, restera, quoi qu'il arrive, fidèle à cet engagement.

Les mêmes acclamations se reproduisent avec une vivacité nouvelle, puis le défilé commence. Plus de dix mille hommes passent tour à tour devant les membres du Gouvernement, et ce n'est qu'à une heure du matin que s'éteignent les derniers échos de cette manifestation, d'autant plus éloquente qu'elle a été toute spontanée.

Paris vient de donner une fois de plus la preuve de son bon sens politique aussi bien que de son patriotisme.

M. Jules Favre, vice-Président du Gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur par intérim a adressé aux habitants de Paris la proclamation suivante :

Mes chers Concitoyens,

Je vous remercie, au nom de notre amour commun de la patrie, du calme avec lequel vous avez procédé au vote que le Gouvernement vous demandait.

Ce calme est l'œuvre de votre patriotisme et de votre bon sens.

Il prouve que vous comprenez toute la valeur du suffrage universel, et que vous êtes dignes de le pratiquer dans toute sa liberté.

Ce suffrage substitue la raison à la violence, et, montrant où est le droit, il enseigne le devoir.

Il réduit au silence ceux qui, en méconnaissant son autorité, deviendraient des ennemis publics.

Que ce jour solennel marque donc la fin des divisions qui ont désolé la cité.

N'ayons tous qu'un cœur et qu'une pensée : la délivrance de la patrie.

Cette délivrance n'est possible que par l'obéissance aux chefs militaires et par le respect des lois : chargé du soin de maintenir leur exécution, je fais appel à votre intelligent concours et je vous promets en échange tout mon dévouement, toute ma fermeté.

Vive la République ! vive la France !

Jules Favre

Jeudi, 3 novembre 1870

Nécrologie. — De nombreux amis ont conduit, il y a deux jours, à sa dernière demeure M. Bauderon de Vermeron, artiste peintre, qui a succombé, à l'âge de soixante-deux ans, à une atteinte de petite vérole. M. Bauderon de Vermeron avait inauguré des leçons sur l'histoire de l'art, dont le but était de vulgariser parmi les personnes du monde et la jeunesse de nos lycées des connaissances jusque-là trop peu répandues.

Parmi ceux qui ont voulu rendre un sympathique hommage à la mémoire de l'homme et de l'artiste, on remarquait MM. Ambroise Thomas, Bappias, Bonnat, Puvis de Chavannes, Menu de Saint-Mesmin, secrétaire général de l'association polytechnique.

M. Menu de Saint-Mesmin a prononcé sur la tombe du défunt de touchantes paroles dans lesquelles il a rappelé les services rendus à l'enseignement artistique par M. Bauderon de Vermeron.

Théâtres. — La matinée annoncée par la Société des gens de lettres, pour l'audition des *Châtiments* de Victor Hugo, aura lieu samedi 5 novembre, à deux heures, au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Demain vendredi, au bénéfice de la ville de Châteaudun, le Théâtre-Français donne *Andromaque, le Médecin malgré lui* et *les Cuirassiers de Reichshoffen*. — On commencera à une heure et demie.

SAMEDI 5 NOVEMBRE 1870.

Par décret en date du 4 novembre 1870, M. Renault (Léon-Charles), avocat, est nommé secrétaire général de la préfecture de police.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

En exécution du décret du 11 septembre 1870, qui a rétabli la taxe de la viande de boucherie à Paris,

ARRÊTE :

Art. 1er. A partir du vendredi 4 novembre jusqu'au jeudi 10 novembre inclusivement, la viande de bœuf et la viande de mouton seront payées dans la ville de Paris aux prix suivants :

Viande de bœuf.

1re catégorie : Tende de tranche, Culotte, Gîte à la noix, Tranche grasse, Aloyau : 2 fr. 10 le kil.

2e catégorie : Paleron, Côtes, Talon de collier, Bavette d'aloyau, Rognons de graisse : 1 fr. 70 le kil.

3e catégorie : Collier, Pis, Gîtes, Plats de côtes, Surlonges, Joues : 1 fr. 30 le kil.

Le filet et le faux-filet détachés, ainsi que le rognon de chair, sont taxés à 3 fr. le kil.

Viande de mouton.

1re catégorie : Gigots, Carrés : 1 fr. 80 le kil.

2e catégorie : Épaules : 1 fr. 30 le kil.

3e catégorie : Poitrine, Collet, Débris de côtelettes : 1 fr. 10 le kil.

Art. 2. Les différentes espèces et catégories de viandes exposées en vente seront indiquées par des écriteaux.

Art. 3. Tout acheteur de viande de bœuf aura le droit de faire désosser complétement le morceau qu'il aura choisi, à quelque catégorie que ce morceau appartienne. Dans ce cas, l'acheteur ne sera tenu d'accepter des os que dans la proportion d'un cinquième du poids de la viande désossée (100 gramme d'os par chaque 500 grammes de viande).

Pour la viande de mouton, il continue d'être interdit aux bouchers de mettre dans la balance et de livrer aux acheteurs des os décharnés, ni ce qu'on appelle vulgairement de la *réjouissance.*

Art. 4. Les bouchers ne peuvent obliger l'acheteur à prendre avec le morceau de son choix de la viande d'une autre espèce ou d'une autre catégorie, non plus que des morceaux différents de la même catégorie.

Art. 5. Il sera délivré à chaque acheteur, sans qu'il soit pour cela besoin d'aucune réquisition de sa part, un bulletin lisiblement écrit qui comprendra la désignation de l'espèce de viande et de la catégorie de morceaux, ainsi que le poids et le prix.

Art. 6. Le présent arrêté devra être placardé dans l'endroit le plus apparent de la boutique de chaque boucher.

Art. 7. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines édictées par la loi.

Fait à Paris, le 3 novembre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. Magnin.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Décret. — Sont révoqués de leurs fonctions.

MM. le baron Tessier de Margueritles, chef du 69e bataillon de la garde nationale.

Eudes, chef du 168e bataillon de la garde nationale.

Fait à Paris, le 4 novembre 1870.

Légion d'honneur. — Le Sr Meynier (Joseph-Honoré) Quartier-maître de manœuvre, est nommé Chevalier.

Paris, 12 octobre 1870.

Sont promus dans le même ordre :

Au grade de commandeur :

M. Gras (Antoine-Auguste-Alexandre), colonel du génie.

Au grade d'officier :

MM. Barry (Léonard-Pierre-Léon chef d'escadron d'État major.

Demons (Jean-Baptiste-Alfred), sous-intendant militaire de 1re classe.

Miquel de Riu (Sérapion-Marie-Albert-Léon), lieutenant-colonel du 9e régiment d'infanterie de Marche.

Angammare (Arthur), chef de bataillon au 15e régiment d'infanterie de marche.

De Villeneuve-Bargemont (Louis-Joseph-Armand-Elzéar-Alban), chef d'escadron au 1er régiment de cavalerie de marche-mixte.

Cavalier (Emile-Miranda), chef d'escadron d'artillerie.

Villate (Louis-Henri), chef d'escadron d'artillerie.

Warnesson (Charles-Auguste), chef d'escadron au 3e régiment d'artillerie.

Charpentier de Cossigny (Marie-Guillaume-Louis), chef d'escadron au 10e régiment d'artillerie.

Perrin (Paul-Eugène), chef de bataillon du génie.

De Foucauld (Lous-Edouard-Armand), chef de bataillon du génie.

Titard (Jean-Baptiste), chef du 1er bataillon du 10e régiment (Côte-d'Or de la garde mobile.

Paris, le 15 octobre 1870.

Médaille Militaire. — Cette médaille est conférée par un décret de la même date, aux militaires et marins, dont les noms suivent :

MM. Hall (François-Marie), premier maître de canonnage :

Audran (Jean-Marie), deuxième maître de canonnage :

Martin (Auguste-Gabriel-Henry), maître de calfatage :

Guillard (Alfred), sergent-fourrier, à bord de la canonnière la *Claymore* :

Noirot (Edouard-Eugène), sergent-fourrier des équipages de la flotte :

Delas (Jean), sergent-fourrier des équipages de la flotte.

Gaillard (Jean-Marie-Joseph), matelot à bord de la canonnière la *Claymore* :

Durel (Désiré), matelot à bord de la canonnière le *Sabre*.

Le Chevalier (Louis-Marie), matelot.

Caillavos (François) sergent au 3e régiment d'infanterie de marine.

Jay (Achille), caporal au 2e régiment d'infanterie de marine.

Chatron (Charles-Benjamin), soldat au 1er régiment d'infanterie de marine.

Lebideau (Louis), soldat au 3e régiment d'infanterie de marine.

Chanaux (Auguste), soldat au 3e régiment d'infanterie de marine.

Le général Tamisier a adressé l'ordre du jour suivant aux gardes nationales de la Seine :

Paris le 3 novembre 1870.

Le général Clément Thomas a été appelé au commandement de la garde nationale. J'avais accepté comme une lourde tâche ces difficiles fonctions ; je n'ai pas hésité à les quitter le jour où j'ai vu le Gouvernement placer à côté de moi, avec le titre d'adjudant général, le citoyen que je regarde comme

le plus capable de les bien remplir. Il occupera avec plus d'autorité, de vigueur et de science militaire la position que j'ai traversée avant lui. Mais il ne rendra pas plus de justice que moi à cette généreuse armée de la garde nationale parisienne à ces soldats que l'amour de la patrie a seul formés en quelques semaines. L'insigne honneur d'avoir été un instant leur commandant en chef est bien au-dessus de toutes les ambitions de ma vie. C'était encore un trop grand honneur pour moi que de transmettre des ordres à ces illustres officiers généraux des secteurs de l'enceinte lorsque j'aurais voulu leur obéir.

Je regrette d'avoir fait trop peu pour le Gouvernement de la défense nationale. Je l'aime et je le respecte parce qu'on ne saurait soupçonner son désintéressement, parce qu'il a été libéral à une époque qui semblait vouée à la dictature, calme et confiant dans l'avenir au milieu des ennemis et des revers. Il lui a été donné de nous faire oublier par moment les douleurs de la patrie, en nous permettant d'entrevoir ce que la République apporterait un jour à la France, de force, de grandeur et de liberté.

TAMISIER.

L'ordre du jour suivant a été adressé aux gardes nationaux par le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Gardes nationaux de la Seine.

Appelé pour la seconde fois et après vingt-deux ans d'intervalle à l'honneur insigne de vous commander, j'ai accepté sans présomption comme sans faiblesse ces fonctions difficiles, parce que je sais le concours que trouvera toujours dans votre patriotisme un chef pénétré de ses devoirs et qui saura s'inspirer de votre esprit.

Mon seul regret est de n'avoir pu décider le patriote éprouvé que je remplace à conserver son commandement.

La crise que nous traversons, mes chers camarades, crise dont vous connaissez les causes et les auteurs, est une de

celles où une nation doit périr ou se régénérer par un effort sublime.

Cet effort, vous êtes résolu à le tenter: et aujourd'hui qu'un vote librement exprimé prouve la confiance que peuvent mettre en vous les citoyens éminents auxquels vous avez confié le soin de vos destinées, préparons-nous à cette action décisive que vous appelez de tous vos vœux.

Votre vieux général sera toujours heureux et fier de marcher à votre tête; mais n'oubliez pas que dans les épreuves qui nous sont réservées, le courage personnel ne saurait suffire: il faut y joindre ce qui constitue la véritable force d'une armée : la discipline, l'esprit d'ordre et, ce qui résume peut-être toutes les vertus, l'abnégation élevée jusqu'au sacrifice

Union! Confiance! et Vive la République!

Paris, le 4 novembre 1870,

Le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine,

CLÉMENT THOMAS.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le 3 novembre a eu lieu la rentrée de la cour de cassation, de la cour d'appel et des tribunaux de première instance.

M. le président Bonjean présidait l'audience de la cour de cassation; M. le procureur général Paul Fabre, siégeait assisté de ses avocats généraux.

Après une allocution de ce magistrat, les avocats présents à la barre ont renouvelé leur serment professionnel et la séance a été levée.

Deux chambres de la cour d'appel, la 3e et la 4e, ont procédé à l'appel des causes, qui toutes ont été remises à huitaine.

La 1re et la 2e chambre siégeront, jusqu'à nouvel ordre, les lundi et mardi. La 3e et la 4e les mercredi et jeudi. La 5e, les vendredi et samedi.

Le service des chambres du tribunal de première instance a été fixé en chambre du conseil.

SCRUTIN DU 3 NOVEMBRE

Aujourd'hui à onze heures, dans la salle Saint-Jean, le maire de Paris entouré de MM. Hérisson et Clamageran, ses adjoints, de M. Mahias, secrétaire-général, de tous les maires de Paris et d'un certain nombre de maires des communes des départements de la Seine, de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, a proclamé le résultat du vote du 3 novembre. Ce résultat a été accueilli par les acclamations de l'assistance qui se pressait dans la salle et par les cris répétés de : *Vive la République!*

Pour répondre à l'impatience de la foule répandue au dehors, MM. Hérisson et Clamageran, accompagnés des maires de Paris, se sont rendus sur la place et, du haut de l'estrade qui y avait été dressée hier, ont annoncé le résultat du vote, au milieu d'acclamations enthousiastes.

Une allocution chaleureuse de M Clamageran a provoqué de nouveaux applaudissements.

Des groupes nombreux et sympathiques ont continué à stationner aux abords de l'Hôtel-de-Ville.

Le vote de l'armée de terre et de mer et de la garde mobile a donné, sauf rectification, le résultat suivant :

Oui....	236.623
Non. . .	9.053

Le vote des sections de Paris et des populations réfugiées donnant :

Oui....	221,373
Non...	53,585

le résultat difinitif, sauf quelques communes qui n'ont pas encore transmis leurs votes, se formule ainsi :

Oui....	557,996
Non. . .	62.638

Un journal reproche au Gouvernement de la défense nationale de n'avoir pas livré à la publicité les chiffres des votes militaires. Il est triste de voir calomnier et dénaturer

par l'esprit de parti des actes qu'ont inspirés des préoccupations patriotiques en présence de l'ennemi.

Souscriptions nationales pour l'achat de canons.

Journée du 5 novembre 1870.

Le ministère des travaux publics.......... Fr.	431 70
Souscriptions recueillies par l'inspecteur général des halles et marchés de Paris............	5,903 75
Total...............	6,335 45

DIMANCHE 6 NOVEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant que les maires des vingt arrondissements de la ville de Paris, régulièrement convoqués à l'Hôtel-de-Ville, ont émis à l'unanimité le vœu qu'il fût procédé, en deux votes distincts, à l'élection des maires et à celle des adjoints.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Le scrutin du 5 novembre sera exclusivement consacré à l'élection des maires.

Les bulletins de vote ne porteront en conséquence qu'un seul nom.

Les bulletins qui porteraient plus d'un nom seront valables, mais le premier nom porté sur la liste sera seul compté.

Le candidat qui aura obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sera proclamé maire.

Si aucun des candidats n'a réuni la majorité absolue, le scrutin sera continué au lendemain dimanche 6 novembre.

Art. 2. Il sera procédé le 7 novembre à l'élection des adjoints.

L'élection aura lieu au moyen d'un bulletin portant trois noms.

Les bulletins qui contiendraient plus de trois noms seront valables, mais les trois premiers noms seront seuls comptés.

Les trois candidats qui auront obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés seront proclamés adjoints.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu le lendemain 8 novembre.

Art. 3. Prendront seuls part au vote pour les maires et adjoints, les électeurs domiciliés dans l'arrondissement, inscrits sur les listes électorales ou ayant acquis, depuis la clôture des listes, leurs droits électoraux.

Art. 4. Tout électeur de Paris est éligible, dans chacun des vingt arrondissements, quel que soit l'arrondissement où il réside.

Art. 5. Le scrutin sera ouvert, tous les jours indiqués ci-dessus, de huit heures du matin à six heures du soir.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 4 novembre 1870.

DÉCRET.— Dorénavant, la promulgation des lois et des décrets résultera de leur insertion au *Journal officiel de la République française*, lequel, à cet égard, remplacera le *Bulletin officiel des lois*.

Le *Bulletin officiel des lois* continuera à être publié et l'insertion qui y sera faite des actes non insérés au *Journal officiel* en opérera promulgation.

Paris, le 5 novembre 1870.

Le commandant Vabre, du 34e bataillon de la garde nationale de Paris, a été nommé colonel commandant militaire de l'Hôtel-de-Ville, en remplacement du lieutenant-colonel Chevriot, appelé à d'autres fonctions.

DÉCRET. — Par décret du 4 novembre 1870, ont été nommés dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée :

Au grade de général de division

MM. les généraux de brigade Mattat (Gaston-Marie), de la section de réserve :

Baron Susbielle (Bernard);
Desusleau de Malroy (Achille-Charles-Louis).

Au grade de général de brigade

MM. René (Philippe-Louis), colonel d'artillerie;
Du Pouët (Edouard-Paul), colonel du génie.
Lavoignet (Jean-Baptiste), colonel d'infanterie.

Par décret du 20 octobre 1870, M. Laurent (Amand), commissaire de la marine, a été nommé membre du conseil des prises, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau d'Harcourt, appelé à d'autres fonctions.

COMMUNICATIONS DIVERSES,

Les quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, avaient pris l'initiative d'une proposition d'armistice à l'effet de faire élire une assemblée nationale.

Le Gouvernement de la défense nationale avait posé ses conditions, qui étaient : le ravitaillement de Paris et le vote pour l'assemblée nationale par toutes les populations françaises.

La Prusse a expressément repoussé la condition du ravitaillement ; elle n'a d'ailleurs admis qu'avec des réserves le vote de l'Alsace et de la Lorraine.

Le Gouvernement de la défense nationale a décidé, à l'unanimité, que l'armistice ainsi compris devait être repoussé.

Le Gouvernement de la défense nationale a dû ordonner, dès le 1er novembre au soir, la poursuite des faits dont l'ensemble constitue l'attentat du 31 octobre.

Les membres du Gouvernement auraient été disposés à oublier la violence dont ils avaient été l'objet. Mais ils n'avaient pas le droit de délaisser l'intérêt de la République et de sacrifier la loi, alors que de nouvelles menaces contre la paix publique recevaient un commencement d'exécution.

Le 1er novembre, dans la journée, différents actes démontraient que l'œuvre interrompue par le patriotisme de la garde nationale était audacieusement reprise ; les organisateurs de la journée du 31 octobre, demeurés en permanence, annonçaient hautement une bataille et une victoire de la commune. On accusait publiquement le Gouvernement de trahison. Une église devenait le théâtre de déclarations fanatiques et menaçantes. On promettait dans un club et comme une œuvre patriotique l'assassinat du général gouverneur de Paris.

Enfin, l'ordre, les lois, la République étaient de nouveau attaqués avec une violence qui n'a jamais été dépassée. Le long et patient silence que le Gouvernement s'était imposé et que l'opinion publique accusait n'était plus possible.

Le 1er novembre, l'exécution des ordres de poursuites était suspendue, par respect pour les lois ordinaires, plus favorables que celles qui régissent l'état de siége, et encore par la ferme volonté de laisser la plus entière indépendance aux électeurs convoqués.

On ne peut donc comprendre des appréciations qui ne s'expliquent que par l'ignorance des faits, des délibérations et des actes du Gouvernement.

Plusieurs arrestations ont été opérées. L'instruction judiciaire est commencée; elle sera poursuivie avec toute la rapidité possible.

Plusieurs journaux expriment l'opinion que le général Schmitz, chef d'état-major général de l'armée, n'a pas pris, dans la journée du 31 octobre, toutes les dispositions commandées par les circonstances pour sauvegarder les grands intérêts que l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville mettait en péril. La justice et la vérité, comme le sentiment de ce qu'il doit à un officier général qui, depuis le commencemen du siége, a rendu d'éclatants services au prix d'un travail écrasant et de la ruine de sa santé, font au Gouverneur de Paris le devoir de déclarer que ces appréciations sont absolument erronées.

Le chef d'état-major général a été le fidèle exécuteur des

instructions qu'il avait reçues du gouverneur au moment où celui-ci se rendait à l'Hôtel-de-Ville. Elles exprimaient formellement que c'était à la garde nationale qu'il appartenait d'intervenir, pour rétablir l'ordre, s'il était troublé. Ces instructions, conformes à l'esprit dont le gouverneur a toujours été animé, ont été maintenues par un message spécial émanant de lui, alors même que l'attentat commis à l'Hôtel-de-Ville avait eu un commencement d'exécution. C'est donc au commandant en chef qu'incombe la responsabilité de ce qui a été fait, et il l'assume d'autant plus volontiers que son inébranlable confiance dans la résolution que saurait montrer la garde nationale, au moment voulu et dans les effets politiques de cette intervention, a été justifiée d'une façon plus éclatante.

Les plus chers intérêts de la défense et du pays ont été sauvegardés, sans l'effusion d'une goutte de sang. Ce sera l'honneur de cette journée, et une partie en revient à la ferme prudence avec laquelle le chef d'état-major, pénétré des vues du gouverneur, en a poursuivi l'application, sans se laisser entraîner par sa propre émotion ou par les instances qui le pressaient.

Académie de Paris.

Les cours de la Faculté des sciences s'ouvriront le lundi 28 novembre 1870 à la Sorbonne.

Etat des communes des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, et indication des locaux qui leur servent actuellement de mairies dans la ville de Paris.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS

Asnières, rue Abbatucci, 66.
Aubervilliers, boulevard de Strasbourg, 20.
Bagnolet, rue d'Hauteville, 42.
Bobigny, rue d'Allemagne, 1.
Bondy, rue Geoffroy-Lasnier, 26.

Boulogne, rue de Châteaudun, 35.
Bourget (le), rue d'Hauteville, 85.
Clichy, rue Saint-Pétersbourg, 39.
Colombes, avenue d'Antin, 25.
Courbevoie, rue de l'Arcade, 59.
Courneuve (la), rue de Flandre, 81.
Drancy, rue d'Hauteville, 85.
Dugny, rue Riquet, 12, à la Villette.
Epinay, rue Lafayette, 126.
Gennevilliers, boulevard de Neuilly, 100.
Ile Saint-Denis, rue d'Aboukir, 9.
Les Lilas, la mairie est aux Lilas.
Levallois-Perret, rue de Moscou, 33.
Nanterre, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 178.
Neuilly, rue Lafayette, 22.
Noisy-le-Sec, rue Réaumur, 11.
Pantin, rue d'Allemagne, 139,
Pierrefitte, boulevard Saint-Denis, 9.
Pré-Saint-Gervais (le), rue Lafayette, 130.
Puteaux, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 195.
Romainville, rue des Beaux-Arts, 14.
Saint-Denis, la mairie est à Saint-Denis.
Saint-Ouen, place du Château, 9.
Stains, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 53.
Suresnes, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 31.
Villetaneuse, quai Jemmapes, 104.

ARRONDISSEMENT DE SCEAUX

Antony, rue Pascal, 59.
Arcueil, rue Gay-Lussac, 36.
Bagneux, boulevard du Mont-Parnasse, 130.
Bonneuil rue Poulletier, 9.
Bourg-la-Reine, rue du Four, 40.
Bry-sur-Marne, rue Saint-Martin, 343.
Champigny, 15 rue Montgenot, à Saint-Mandé.
Charenton-le-Pont, rue de Charenton, 96.

Châtenay, rue du Gindre, 1.
Châtillon, rue Gaillon, 13.
Chevilly, rue Gay-Lussac, 7.
Choisy-le-Roy, rue Turbigo, 13.
Clamart, boulevard Saint-Germain, 227.
Créteil, rue d'Aboukir, 71.
Fontenay-aux-Roses, rue de Sèvres, 20.
Fontenay-sous-Bois, boulevard Voltaire, 116-118.
Fresnes, rue du Val-de-Grâce, 9.
Gentilly, avenue des Gobelins, 280.
Issy, rue de Rennes, 43.
Ivry, quai de Béthune, 12.
Joinville-le-Pont, boulevard Voltaire, 105.
L'Hay, boulevard Saint-Michel, 63.
Maisons-Alfort, rue d'Arras, 6.
Montreuil, rue Sévigné, 29.
Montrouge, rue d'Enfer, 84.
Nogent-sur-Marne, boulevard Voltaire, 167.
Orly, boulevard Saint-Michel, 22.
Plessis-Piquet, rue des Écoles, 26.
Rosny, rue Basfroi, 31,
Rungis, boulevard Magenta, 135.
Saint-Mandé, rue Saint-Antoine, 207.
Saint-Maur, boulevard Voltaire, 49.
Saint-Maurice, quai d'Orléans, 14 (chez M. Demagnez.)
Sceaux, rue Harlay-du-Palais, 20.
Thiais, rue des Vosges, 16.
Vanves, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25.
Villejuif, boulevard Arago, 21.
Villemomble rue de la Poterie-des-Halles, 5.
Vincennes, rue Réaumur, 9.
Vitry, rue Gay-Lussac, 16.

DÉFENSE DE PARIS

FORMATION DE TROIS ARMÉES

Commandant en chef :

Général TROCHU gouverneur de Paris.

Chef d'état-major général, général SCHMITZ.

Sous-chef d'état-major général, général FOY.

Commandant supérieur de l'artillerie, général GUIOD.

Commandant supérieur du génie, général de CHABAUD LA TOUR.

Intendant général, intendant général WOLF.

PREMIÈRE ARMÉE.

Commandant en chef : général CLÉMENT THOMAS.

Chef d'état major-général, colonel Montagut.

266 bataillons de garde nationale sédentaire.

Légion de cavalerie : colonel Quiclet.

Légion d'artillerie : colonel Schœlcher.

DEUXIÈME ARMÉE.

Commandant en chef, général DUCROT.

Chef d'état-major général, général Appert.

Sous-chef d'état-major, lieutenant-colonel Warnet.

Commandant de l'artillerie, général Frébault.

Commandant du génie, général Tripier.

Intendant général, intendant général Wolf, chargé spécialement du service de la deuxième armée.

1er Corps d'armée

Commandant en chef, général VINOY.

Chef d'état-major général, général de Valdan.

Commandant de l'artillerie, général d'Ubexi

Commandant du génie, général du Pouët.

Intendant militaire, intendant Viguier.

1re division. — Général de Malroy.

1re brigade, général Martenot.

2e brigade, général Paturel.

2e *division*. — Général de Maudhuy.

1re brigade, colonel Valentin.
Groupe de gardes mobiles de province.
2e brigade, général Blaise.

3e *division*. — Général Blanchard.

1re brigade, colonel Comte.
Groupe de gardes mobiles de province.
2e brigade, général de la Mariouse.

2e *Corps d'armée*.

Commandant en chef, général Renault.
Chef d'état-major général, général Ferri Pisani.
Commandant de l'artillerie, général Boissonnet
Commandant du génie, colonel Corbin.
Intendant militaire, intendant Baillod.

1re *division*. — Général Susbielle.

1re brigade, colonel Bonnet.
2e brigade, général Lecomte.

2e *division*. — Général Berthaut.

1re brigade, général Bocher.
2e brigade, colonel Boutier.

3e *division*. — Général de Maussion.

1re brigade, général Courty.
2e brigade, général Avril de Lenclos.

3e *Corps d'armée*.

Commandant en chef général d'Exéa.
Chef d'état-major général, colonel de Belgaric.
Commandant de l'artillerie, général Princeteau.
Commandant du génie, colonel Ragon.
Intendant militaire, intendant de Préval.

1re *division*. — Général de Bellemare.

1re brigade, colonel Fournès.
2e brigade, colonel Colonieu.

2e division. — Général Mattat.

1re brigade, général Faron.
Groupe de gardes mobiles de province.
2e brigade, général Daudel.

DIVISION DE CAVALERIE

Commandant, général de Champéron.
Chef d'état-major, chef d'escadron de Rosmorduc.
1re brigade, général de Gerbrois.
2e Brigade, général Cousin.
Régiment de gendarmerie à cheval, colonel Allaveine.

TROISIEME ARMÉE.

Sous le commandement spécial du gouverneur de Paris,

1re division. — Général Soumain, commandant la première division militaire.

Chef d'état-major, lieutenant-colonel Péchin.
1re brigade, général Dargentolle.
2e brigade, général de La Charrière.

2e Division. — Vice-amiral de la Roncière, commandant en chef des marins et de la circonscription de Saint-Denis, avec son état-major constitué.

1re brigade, colonel Lavoignet.
2e brigade, colonel Hanrion.
3e brigade, capitaine de frégate Lamotte-Tenet.

3e Division. — Général de Liniers.

Chef d'état-major, commandant de Morlaincourt.

1re brigade colonel Filhol de Camas.
2e brigade, colonel de Chamberet.

4e Division. — Général de Beaufort.

Chef d'état-major : commandant Lecoq.
1re brigade, général Dumoulin.
2e brigade, capitaine de frégate d'André.

5e Division. — Général Corréard.

Chef d'état-major : commandant Vial.
1re brigade, lieutenant-colonel Champion.
2e brigade, colonel Porion.

6e Division. — Général d'Hugues.

Chef d'état-major, commandant d'Elloy.
1re brigade, capitaine de frégate de Bray.
2e brigade, colonel Bro.

7e Division. — Contre-amiral Pothuau, avec son état-major constitué.

1re brigade, lieutenant-colonel Le Mains.
2e brigade, capitaine de vaisseau Salmon.

Cavalerie.

1re brigade, général de Bernis.
2e brigade, lieutenant-colonel Blondel.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR ACHAT DE CANONS.

Journée du 4 novembre.

Divers souscripteurs à la mairie du 14e arrondissement. (On désire que le canon porte le nom de *Montrouge*) . . Fr.	3,008	»
La chambre des avoués près la cour d'appel de Paris	2,000	»
Mme veuve Lacan	25	»
M. Bouchené-Lefer	100	»
Le comité des assureurs maritimes de Paris	5,000	»
Total	10.134	»

Journée du 5 novembre.

La chambre des entrepreneurs de pavage de la ville de Paris et du département de la Seine	100	»
Divers souscripteurs à la mairie de Saint-Denis.	3,000	»
A reporter.	3.100	»

Report. . . .	3,100 »
Souscription de MM. les officiers de l'état-major général du 4e secteur de la garde nationale	28,640 »
La 3e compagnie du 35e bataillon de la garde nationale de la Seine (Neuilly)	600 »
Total	31,740 »

Une souscription ouverte entre les chefs et employés de la direction générale des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, pour l'achat des canons destinés à la défense nationale, a produit une somme de 929 fr., qui a été versée au trésor public.

La commission municipale provisoire de Verrières-le-Buisson (Seine-et-Oise) a décidé d'ouvrir une souscription pour l'achat de canons.

THÉATRES.— Le TE DEUM DE LA DÉLIVRANCE de M. A. Elwart, professeur au Conservatoire de musique, sera exécuté incessamment par deux cents chanteurs et instrumentistes, sous la direction du compositeur lui-même, au bénéfice des ambulances de la presse.

Aujourd'hui, Dimanche 6 novembre aura lieu à l'Opéra une première soirée musicale donnée par la société des artistes de ce théâtre au bénéfice des incendiés de Châteaudun.

Le concert commencera à huit heures pour finir à 10 heures et demie.

En voici la Programme:

1re Partie : *Ouverture de Guillaume Tell* (ROSSINI.)
Fragment d'Alceste (GLUCK) chanté par M. GASPARD, Mad. G. LAUTERS et les Chœurs.
Airs de Ballet du Prophète (MEYERBEER).
Trio et final du 2me acte de Guillaume Tell chanté par MM. VILLARET. DEVOYOD, PONSARD et les Chœurs.

2[me] Partie : *Fragment de la Muette* (AUBER) chanté par MM. VILLARET, CARON et les Chœurs.

Ouverture du Freyschütz (WEBER.)

Fragment des Huguenots par MM. PONSARD, BOSQUIN, GRISI, etc...

Le chant du départ (MEHUL) chanté par M[lle] HISSON, MM. VILLARET, PONSARD et les Chœurs.

Les dames seront admises à l'orchestre.

Aujourd'hui Dimanche, au Théâtre-Français, matinée littéraire et dramatique, à une heure et demie.

3[e] et 4[e] actes de *Tartuffe*;

2[e] acte du *Mariage de Figaro*;

3[e] acte des *Plaideurs*;

Châteaudun, de M. Henri de Bornier;

Les Cuirassiers de Reichschoffen, de M. Emile Bergerat;

Les Pigeons de la République, de M. Eugène Manuel;

La Soirée, de M. Théodore de Banville;

La Lyre d'Airain, de M. Auguste Barbier.

Aujourd'hui 6 novembre, au Théâtre de la Porte Saint-Martin, grande matinée littéraire et dramatique au profit des incendiés de Châteaudun. Une conférence sur le sujet de *Rome et Berlin* sera faite par M. Henri de la Pommeraye.

LUNDI 7 NOVEMBRE

DÉCRET. — Sont nommés au grade de général de brigade :

MM.

Foy (Maximilien-Sébastien-Frédéric), colonel au corps d'état-major.

Ferri-Pisani (Marcel-Victor-Paul-Camille), colonel au même corps.

Paris le 6 novembre 1870.

Légion d'Honneur.— Sont nommés au grade de Chevalier.
MM.

Brunet (Louis-Arthur), capitaine d'Etat-major.

Masson (Alfred-Henry), capitaine d'Etat-major.

Rosselin (Louis-René), capitaine d'Etat-major.

Augier (Alexis-Albert-Marius), adjoint de 1re classe à l'intendance militaire.

GENDARMERIE.

Régiment à cheval. (Yvon Jean-Baptiste), capitaine.

Martin (Benjamin-Marius), capitaine.

INFANTERIE.

35e rég. Rameaux (Jean-Baptiste), capitaine.

Fournalez (Joseph-Louis-Casimir), capitaine.

Carpentier (Auguste-Charles), capitaine adjudant-major.

Mattei (Joseph-Henri-Charles-Émile), capitaine.

42e rég. Duroux (Arnaud-Roland), capitaine.

Marignier (Louis-Ernest-Gaston), lieutenant.

Ardit (Victor-Cyprien), caporal.

7e régiment de marche. Peguillan (Raymond-Jean), sous-lieutenant (23e de ligne).

8e rég. Casalonga (Charles-Félix), lieutenant (41e de ligne).

9e rég. Guiot. (Edouard-Simon), capitaine adjudant-major (59e de ligne).

Birot (Paul-Pascal), capitaine (51e de ligne).

Balderani (Antoine-Blaise), sergent (8e bataillon de chasseurs à pied).

11e rég. Romignon (Claude-Alphonse), capitaine (81e de ligne).

12e rég. Festugière (Léon), capitaine (90e de ligne).

13e rég. Arminot (Charles), capitaine (32e de ligne).

Simon (Étienne-Philippe), capitaine (28e de ligne).

19e rég. Amyot (Raoul-Emeric-Marie-Charles-Jacques), lieutenant.

Delanoix (Louis-Adrien-Patrice), sous-lieutenant.

Collin (Adolphe-Jules-Edouard), sous-lieutenant.

Cornebize (Gabriel-Félix), sergent.

26e rég. Lecuyer (Louis-Edmond), capitaine.

CAVALERIE.

1er rég. de marche mixte. De Moracin de Ramouzens (Fernand-Auguste), capitaine.

Ronel (Charles-Auguste), capitaine.

2e régiment de marche de cuirassiers. Matisse (Rémy-Nicolas-François), sous-lieutenant.

ARTILLERIE.

2e rég. Houiex (Joseph-Marie), capitaine.

Buloz (Eugène-Emile-Stanislas), capitaine.

Blandin de Chalain (Georges-Maurice), capitaine.

Deport (Joseph-Albert), lieutenant.

4e rég. André, artificier.

6e rég. Oudille (Jean-Baptiste), adjudant sous-officier.

7e rég. Costa (Jean-Fortuné-Simon), sous-lieutenant.

9e rég. Viel (Lucien-Placide), capitaine.

13e rég. Vernoy (Claude), capitaine.

Becler (Nicolas-Sébastien), capitaine.

19e rég. Reynier (Jean), maréchal des logis.

GÉNIE.

Fournier (François), garde principal.

2e rég. Frantz (François-Joseph), sapeur.

SERVICE DE SANTÉ. De la Porte (Jean-Pierre-Armand), médecin-major de 2e classe.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Hors cadres. D'Irisson d'Hérisson, capitaine attaché à l'état-major général du gouverneur de Paris.

De Blic (Maurice), capitaine.

Imbault (Alfred), lieutenant.

10e rég. (Côte-D'Or). Gagneur (Pierre-Alfred), lieutenant.

Guilleminot (Pierre-François), sous-lieutenant.

De Torcy (Auguste), sous-lieutenant.

Battault (Arthur), sous-lieutenant.

Dessus (Charles), sergent-major.

26e rég. (Ille-et-Vilaine). Schiffmacher (François-Joseph), capitaine.

75e rég. (Seine). D'Héliand (René), capitaine.

CORPS FRANCS. Franchetti (Léon-Joseph), commandant du corps des éclaireurs à cheval du département de la Seine.

Par décret en date du 6 novembre 1870, M. Gustave Chaudey a été nommé adjoint au maire de Paris.

Paris, le 15 octobre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

Vu l'arrêté du 7 octobre 1870 établissant la taxe sur la viande de cheval.

ARRÊTE :

Art. 1er. Dans les étaux autorisés à vendre la viande de cheval, le prix de la vente de la dite viande est fixé ainsi qu'il suit :

Aloyau et faux-filet .... 1 fr. 80 le kil.

Tende de tranche, culotte, gite à la noix, tranche grasse .... 1 fr. 40

Tous autres morceaux .... 0 fr. 50

Le filet n'est pas taxé et se vendra à prix débattu.

Art. 2. Le présent arrêté devra être placardé dans l'endroit le plus apparent de la boutique de chaque débitant de viande de cheval.

Art. 3. Il aura une durée de sept jours à partir du lundi 7 novembre.

Art. 4. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines édictées par la loi.

Fait à Paris, le 5 novembre 1870.

J. MAGNIN.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Il est question dans plusieurs journaux d'un emprunt qui aurait été contracté par les membres de la délégation du Gouvernement à Tours.

Le Gouvernement n'a reçu jusqu'à présent aucun avis de cette mesure. (1).

Dans leur récit de l'affaire du Bourget, quelques journaux ont prétendu que nos troupes auraient manqué de vivres par la faute du service de l'intendance. Ce fait est inexact.

Les commandants des corps qui ont occupé le Bourget dans les journées des 28, 29 et 30 octobre ont fait parvenir à l'autorité militaire supérieure des déclarations signées, desquelles il résulte que les distributions de vivres leur ont été régulièrement faites.

La cour des comptes s'est réunie le 3 novembre, à midi et demi dans sa grand'chambre, sous la présidence du premier président, pour tenir son audience de rentrée.

Le greffier en chef a donné lecture de l'état des travaux de la cour du 1er juillet au 31 octobre dernier.

Cette lecture a été suivie de quelques observations du premier président : puis la cour a ordonné que l'état des travaux dont il venait d'être donné lecture serait transmis au ministre de la justice.

L'audience a été ensuite levée.

Le maire de Paris a reçu du directeur du mont-de-piété une souscription ouverte parmi les employés de cette administration pour la fabrication des canons.

Cette souscription s'est élevée à la somme de 1,362 francs.

MM. Méry-Samson, J. Samson et A. Fleuriot ont adressé au ministère de l'intérieur un don patriotique de 100 fr. pour la défense nationale.

Un numéro du *Times* arrivé à Paris, et daté du 11 octobre

(1) Il s'agit de l'emprunt contracté à Londres par M. Laurier, au nom du Gouvernement de Tours.

y a apporté la nouvelle de la mort de M. Prosper Mérimée, membre de l'Académie française. M. Prosper Mérimée est mort à Cannes.

M. Wolowski, membre de l'Institut, reprendra son cours d'économie politique et de législation industrielle, dans le grand amphithéâtre du Conservatoire des arts et métiers, 292 rue Saint-Martin, le mardi 8 novembre 1870 à sept heures et demie du soir.

Il le continuera les mardis et vendredis suivants à la même heure.

MARDI 8 NOVEMBRE

—

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu le décret du 24 août 1870 créant un corps auxiliaire du génie :

Considérant que les travaux pour l'exécution desquels ce corps a été formé sont terminés, qu'il y a lieu dès lors de le rattacher à la garde nationale dont il fait naturellement partie ;

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Le corps auxiliaire du génie est soumis aux lois, réglements et instructions de la garde nationale et prend le titre de : *Légion du génie de la garde nationale.*

Art. 2. Les douze compagnies actuelles sont divisées en deux bataillons : le premier comprenant les six premières compagnies ; le second, les six dernières.

Art. 3. L'état major du corps est formé :

D'un colonel :

D'un lieutenant-colonel ;

D'un major ;

De deux officiers d'habillement :

De deux officiers payeurs :

De deux officiers instructeurs ;

Et de sous-officiers secrétaires de l'état-major.

Art. 4. L'état-major de chaque bataillon est formé :

D'un chef de bataillon ;

D'un capitaine adjudant-major ;

D'un adjudant.

Art. 5. Les cadres des officiers, sous-officiers, caporaux et clairons des compagnies resteront formés conformément aux indications du décret du 24 août dernier.

Art. 6. Les officiers, sous-officiers et caporaux de chaque compagnie, seront élus par les compagnies. Le chef de bataillon et l'adjudant major seront élus par les officiers de chaque bataillon. Le colonel et le lieutenant colonel seront nommés par décret.

Art. 7. Les autres officiers seront nommés par le général commandant supérieur de la garde nationale, sur la proposition du colonel. Les sous-officiers attachés à l'état major seront nommés par le colonel.

Art. 8. Les élections seront présidées par les conseils de famille actuellement formés dans le corps.

Fait à Paris, le 7 novembre 1870

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, vient d'adresser la circulaire suivante aux agents diplomatiques du Gouvernement de la République française.

Paris le 7 Novembre 1870.

Monsieur

La Prusse vient de rejeter l'armistice proposé par les quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, ayant pour objet la convocation d'une assemblée nationale. Elle a ainsi prouvé, une fois de plus, qu'elle continuait la guerre dans un but étroitement personnel, sans se préoccuper du véritable intérêt de ses sujets et surtout de celui des Allemands qu'elle entraine à sa suite. Elle prétend, il est vrai, y être contrainte par notre refus de lui céder deux de nos provinces. Mais ces provinces que nous ne voulons ni ne pouvons lui abandonner, et dont les habitants la repoussent énergiquement, elle les occupe, et

ce n'est pas pour les conquérir qu'elle ravage nos campagnes, chasse devant ses armées nos familles ruinées, et tient, depuis près de cinquante jours, Paris enfermé sous le feu des batteries derrière lesquelles elle se retranche. Non : elle veut nous détruire pour satisfaire l'ambition des hommes qui la gouvernent. Le sacrifice de la nation française est utile à la conservation de leur puissance. Ils le consomment froidement, s'étonnant que nous ne soyons pas leurs complices en nous abandonnant aux défaillances que leur diplomatie nous conseille.

Engagée dans cette voie, la Prusse ferme l'oreille à l'opinion du monde. Sachant qu'elle froisse tous les sentiments justes, qu'elle alarme tous les intérêts conservateurs, elle se fait un système de l'isolement, et se dérobe ainsi à la condamnation que l'Europe, si elle était admise à discuter sa conduite, ne manquerait pas de lui infliger. Cependant, malgré ses refus, quatre grandes puissances neutres sont intervenues et lui ont proposé une suspension d'armes dans le but défini de permettre à la France de se consulter elle-même en réunissant une assemblée. Quoi de plus rationnel, de plus équitable, de plus nécessaire ? C'est sous l'effort de la Prusse que le gouvernement impérial s'est abîmé. Le lendemain, les hommes que la nécessité a investis du pouvoir lui ont proposé la paix, et, pour en régler les conditions, réclamé une trêve indispensable à la constitution d'une représentation nationale.

La Prusse a repoussé l'idée d'une trêve en la subordonnant à des exigences inacceptables, et ses armées ont entouré Paris. On leur en avait dit la soumission facile. Le siége dure depuis cinquante jours, la population ne faiblit pas. La sédition promise s'est fait attendre longtemps, elle est venue à une heure propice au négociateur prussien qui l'a annoncée au nôtre comme un auxiliaire prévu : mais, en éclatant, elle a permis au peuple de Paris de légitimer par un vote imposant le Gouvernement de la Défense nationale qui acquiert par là aux yeux de l'Europe la consécration du droit.

Il lui appartenait donc de conférer sur la proposition d'armistice des quatre puissances; il pouvait, sans témérité, en espérer le succès. Désireux avant tout de s'effacer devant les mandataires du pays et d'arriver par eux à une paix honorable, il a accepté la négociation et l'a engagée dans les termes ordinaires du droit des gens.

L'armistice devait comporter:

L'élection des députés sur tout le territoire de la République, même celui envahi ;

Une durée de vingt-cinq jours ;

Le ravitaillement proportionnel à cette durée.

La Prusse n'a pas contesté les deux premières conditions. Cependant elle a fait à propos du vote de l'Alsace et de la Lorraine quelques réserves que nous mentionnons sans les examiner davantage, parce que son refus absolu d'admettre le ravitaillement a rendu toute discussion inutile.

En effet, le ravitaillement est la conséquence forcée d'une suspension d'armes s'appliquant à une ville investie. Les vivres y sont un élément de défense. Les lui enlever sans compensation, c'est lui créer une inégalité contraire à la justice. La Prusse oserait-elle nous demander d'abattre chaque jour, par son canon, un pan de nos murailles sans nous permettre de lui résister? Elle nous mettrait dans une situation plus mauvaise encore en nous obligeant à consommer un mois sans nous battre, alors que, vivant sur notre sol, elle attendrait, pour reprendre la guerre, que nous fussions harcelés par la famine. L'armistice sans ravitaillement ce serait la capitulation à terme fixe sans honneur et sans espoir.

En refusant le ravitaillement, la Prusse refuse donc l'armistice. Et cette fois ce n'est pas l'armée seulement, c'est la nation française qu'elle prétend anéantir en réduisant Paris aux horreurs de la faim. Il s'agit, en effet, de savoir si la France pourra réunir ses députés pour délibérer sur la paix. L'Europe demande cette réunion. La Prusse la repousse en la soumettant à une condition inique et contraire au droit commun. Et cependant, s'il faut en croire un document pu-

blié sans être démenti et qui émanerait de sa chancellerie, elle ose accuser le Gouvernement de la Défense nationale de livrer Paris à une famine certaine ! Elle se plaint d'être forcée par lui de nous investir et de nous affamer !

L'Europe jugera ce que valent de telles imputations. Elles sont le dernier trait de cette politique qui débute par engager la parole du souverain en faveur de la nation française et se termine par le rejet systématique de toutes les combinaisons pouvant permettre à la France d'exprimer sa volonté ! Nous ignorons ce qu'en penseront les quatre grandes puissances neutres, dont les propositions sont écartées avec tant de hauteur : peut-être devineront-elles enfin ce que leur réserverait la Prusse, devenue, par la victoire, maîtresse d'accomplir tous ses desseins.

Quant à nous, nous obéissons à un devoir impérieux et simple en persistant à maintenir leur proposition d'armistice comme le seul moyen de faire résoudre par une assemblée les questions redoutables que les crimes du gouvernement impérial ont permis à l'ennemi de nous poser. La Prusse, qui sent l'odieux de son refus le dissimule sous un déguisement qui ne peut tromper personne. Elle nous demande un mois de nos vivres, c'est nous demander nos armes. Nous les tenons d'une main résolue et nous ne les déposerons pas sans combattre. Nous avons fait tout ce que peuvent des hommes d'honneur pour arrêter la lutte. On nous ferme l'issue ; nous n'avons plus à prendre conseil que de notre courage, en renvoyant la responsabilité du sang versé à ceux qui, systématiquement, repoussent toute transaction.

C'est à leur ambition personnelle que peuvent être immolés encore des milliers d'hommes : et quand l'Europe émue veut arrêter les combattants sur la frontière de ce champ de carnage pour y appeler les représentants de la nation et essayer la paix, oui, disent-ils, mais à la condition que cette population qui souffre, ces femmes, ces enfants, ces vieillards qui sont les victimes innocentes de la guerre ne recevront aucun secours, afin que, la trêve expirée, il ne soit plus pos-

sible à leurs défenseurs de nous combattre sans les faire mourir de faim.

Voilà ce que les chefs prussiens ne craignent pas de répondre à la proposition des quatre puissances. Nous prenons à témoin contre eux le droit et la justice, et nous sommes convaincus que si comme les nôtres, leur nation et leur armée pouvaient voter, elles condamneraient cette politique inhumaine.

Qu'au moins il soit bien établi que jusqu'à la dernière heure, préoccupé des immenses et précieux intérêts qui lui sont confiés, le Gouvernement de la Défense nationale a tout fait pour rendre possible une paix qui soit digne.

On lui refuse les moyens de consulter la France. Il interroge Paris, et Paris tout entier se lève en armes pour montrer au pays et au monde ce que peut un grand peuple quand il défend son honneur, son foyer et l'indépendance de la patrie.

Vous n'aurez pas de peine, Monsieur, à faire comprendre des vérités si simples et à en faire le point de départ des observations que vous aurez à présenter lorsque l'occasion vous en sera fournie.

Agréez, etc.

Le ministre des affaires étrangères.

JULES FAVRE.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR L'ACHAT DE CANONS

1er Bataillon, 2e compagnie 2.675.60

MM. Bessand et Cie, propriétaires de la *Belle-Jardinière* 5.000

Les employés de la *Belle-Jardinière*. 1.198.10

MERCREDI 9 NOVEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale.

Vu la loi du 29 floréal an X, portant création de la Légion d'honneur,

Et le décret du 2 messidor an XII, déterminant la forme de la décoration des membres de l'ordre;

Vu la proclamation du 4 septembre 1870 au peuple français;

Vu le décret du Gouvernement de la défense nationale du 28 octobre 1870;

Considérant qu'il importe de mettre la dite décoration en harmonie avec les principes du gouvernement républicain;

Sur la proposition du grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

DECRÈTE :

Art. 1er. La décoration de la Légion d'honneur sera modifiée ainsi qu'il suit :

La couronne qui surmonte l'étoile sera supprimée et remplacée par une couronne de chêne et de laurier.

Le centre de l'étoile présentera, d'un côté, la tête de la République avec cet exergue : *République française, 1870*; et de l'autre, les drapeaux tricolores, avec cet exergue: *Honneur et Patrie.*

La plaque de grand officier et de grand'croix portera au centre la République, et en exergue : *République française, 1870. Honneur et patrie.*

Art. 2. Le grand-chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 8 novembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu les décrets du 22 janvier et du 29 février 1852 sur l'institution et la forme de la médaille militaire.

Et la proclamation du 4 septembre 1870 au peuple français:

Considérant qu'il importe de mettre la dite médaille en harmonie avec les principes du gouvernement républicain :

Sur la proposition du grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La médaille militaire sera en argent et d'un diamètre de 28 millimètres.

Elle portera, d'un côté, la tête de la République, avec cet exergue: *République française, 1870 ;* et de l'autre, au centre du médaillon: *Valeur et Discipline.*

L'aigle qui surmonte la médaille sera supprimée et remplacée par un trophée d'armes.

Art. 2. Le grand-chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 8 novembre 1870

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu les décrets du Gouvernement de la défense nationale des 29 septembre et 1er octobre 1870,

ARRÊTE :

Art. 1er. Réquisition est faite, au nom du Gouvernement, de toutes les bêtes à cornes et à laine existant dans l'enceinte de Paris.

Art. 2. Les vaches laitières sont comprises dans la présente réquisition. Cependant, les propriétaires de ces vaches qui prouveront qu'ils possèdent les moyens de les nourrir pendant le délai d'au moins un mois, seront libres de les conserver, à charge par eux de déclarer leur intention.

Art. 3. Par le fait de cette réquisition et de la publication du présent arrêté, les propriétaires d'animaux requis ne pourront plus en disposer.

Art. 4. Les propriétaires ou détenteurs d'animaux devront en faire la déclaration avant samedi 12 novembre, cinq heures du soir, au ministère de l'agriculture et du commerce, rue Saint-Dominique, 60 (1er bureau de la direction de l'agriculture).

Art. 5. Conformément aux dispositions de la loi du 19 brumaire an III applicables en matière de réquisition, la peine de la confiscation des aliments requis sera prononcée contre

les propriétaires ou détenteurs qui n'en auraient pas fait la déclaration dans le délai fixé.

Art. 6. Les animaux dont il est fait réquisition, à l'exception des vaches laitières dont la conservation aura été autorisée, devront, dans les délais indiqués au moment de la déclaration, être conduits, par les soins des propriétaires ou détenteurs, à l'abattoir de la Villette, de Villejuif ou de Grenelle.

La qualité en sera appréciée par l'inspecteur de l'abattoir contradictoirement avec le propriétaire ou son représentant.

En cas de désacord entre l'inspecteur de l'abattoir et le propriétaire ou son représentant, ils choisiront immédiatement, comme tiers arbitre, un des bouchers de l'abattoir.

Les animaux seront pesés vivants à l'entrée de l'abattoir; ils seront payés au prix de 0,65 c., 0,85 c. ou de 1 fr. le kilogramme, poids vivant, selon la catégorie dans laquelle ils auront été classés par les arbitres.

Fait à Paris, le 8 novembre 1870.

J. Magnin.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

Considérant que la similitude de l'aspect de la viande de mulet comparée à celle du cheval donne lieu à de nombreuses fraudes de la part des bouchers tenant des établissements hippophagiques;

Considérant que, dans l'intérêt général, il y a lieu de mettre un terme à cet état de choses;

Vu l'arrêté en date du 7 octobre 1870 établissant la taxe sur la viande de cheval, et l'arrêté du 5 novembre 1870 règlant le tarif de cette taxe.

ARRÊTE:

Art. 1er. A dater du mercredi 9 novembre et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, la taxe établie pour la viande de cheval est applicable à la viande de mulet.

Art. 2. Le présent arrêté devra être placardé dans l'endroit le plus apparent de chaque débitant de viande de cheval.

Fait à Paris, le 8 novembre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

J. MAGNIN.

Le préfet de police vient de supprimer l'emploi de commissaire spécial attaché au cabinet, avec des attributions exclusivement politiques et secrètes. Cet emploi, créé par décret du 23 juin 1866, sur la proposition du préfet Piétri, avait été confié au sieur Lagrange. Depuis le 4 septembre, il était occupé par M. Raoul Rigault, dont la démission a été demandée et vient d'être acceptée.

Institué et organisé sous l'empire, ce service n'a plus aucune raison d'être, et la police doit reprendre le rôle honorable d'instrument défensif de l'ordre public, le seul qui lui convienne dans un pays libre.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Le Gouvernement de la défense nationale.

Pour satisfaire, par des dispositions nouvelles, aux nécessités des opérations militaires et répondre aux vœux unanimement exprimés par la garde nationale.

DÉCRETE :

Art. 1er. Chaque bataillon de la garde nationale sera composé, suivant son effectif, de huit à dix compagnies.

Art. 2. Les quatres premières compagnies, dites *compagnies de guerre,* auront chacune un effectif de 100 hommes, cadre compris, dans les bataillons dont l'effectif est de 1,200 hommes et au-dessous, et de 125 hommes, cadre compris, dans les bataillons ayant plus de 1,200 hommes.

Ces compagnies seront fournies par les hommes valides des catégories ci-dessous, en suivant l'ordre des catégories et en ne prenant dans l'une d'elles que lorsque la catégorie précédente aura été épuisée :

1° Volontaires de tout âge ;

2° Célibataires ou veufs sans enfants de 20 à 35 ans ;

3° Célibataires ou veufs sans enfants de 35 à 45 ans ;

4° Hommes mariés ou pères de famille de 20 à 35 ans ;

5° Hommes mariés ou pères de famille de 35 à 45 ans;

Art. 3. Les autres compagnies destinées au service de la défense ayant autant que possible un effectif uniforme, comprendront le reste du bataillon. Elles constitueront le dépôt et fourniront les hommes nécessaires pour combler les vides faits dans les compagnies de guerre.

Art. 4. Chacun des bataillons armés de fusils à tir rapide conservera un nombre de ces fusils égal à son effectif de guerre, et il en tiendra l'excédant à la disposition du commandant supérieur de la garde nationale, qui lui fera remettre en échange des fusils à percussion.

Art. 5. Chacun des bataillons pourvus d'armes à percussion recevra un nombre de fusils à tir rapide égal à son effectif de guerre, et il remettra, sur l'ordre du commandant supérieur de la garde nationale, l'équivalent en fusils à percussion, pour remplacer les armes à tir rapide délivrées par d'autres bataillons.

Art. 6. Dans chaque bataillon, chacune des quatre compagnies de guerre nommera son cadre, soit dans les cadres existants du bataillon, soit parmi les gardes qui la composent.

L'effectif de ce cadre sera de :

Un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent-major, un sergent-fourrier, quatre sergents, huit caporaux, un tambour et un clairon.

Art. 7. Lorsque les compagnies de guerre recevront l'ordre de participer aux opérations militaires, le commandement sera pris par le chef de bataillon ou, à son défaut, par le plus âgé des capitaines de ces compagnies.

Art. 8. Chaque chef de bataillon devra avoir remis à l'état-major général, avant le 11 novembre au soir :

1° L'état du personnel de ces quatre compagnies de guerre;

2° Les procès-verbaux d'élections des cadres de ces compagnies ;

3° Le tableau exact de l'armement de son bataillon.

Art. 9. Tout garde national qui se sera soustrait à l'exécution du présent décret sera considéré comme réfractaire et poursuivi comme tel.

Art. 10. L'arrêté du 25 octobre 1870 sur la solde des bataillons de volontaires est applicable aux compagnies de guerre qui font l'objet du présent décret.

Art. 11. Les dispositions du décret du 16 octobre 1870 et de l'arrêté du 19 octobre 1870 sont rapportées en ce qu'elles ont de contraire au présent décret.

Paris, le 8 novembre 1870.

Par décision du président du Gouvernement, gouverneur de Paris, en date du 8 novembre 1870 :

Le général de division Vinoy, commandant le 1er corps de la deuxième armée, est nommé commandant en chef de la troisième armée.

Le général de division Blanchard, commandant la 3e division du 1er corps de la deuxième armée, est nommé commandant du 1er corps de cette même armée.

Le corps de troupes réuni à Saint-Denis cesse de faire partie de la troisième armée. Il est placé sous le commandement supérieur du vice-amiral de la Roncière Le Noury, membre du conseil de défense et commandant en chef la division des marins détachés à Paris.

Les dispositions adoptées pour la défense intérieure de Paris ne seront pas modifiées. L'enceinte reste partagée en neuf secteurs, commandés par les officiers généraux dont les noms suivent :

1er secteur. — Général de division de Barolet.

2e secteur. — Général de division Callier.

3e secteur. — Vice-amiral Bosse.

4e secteur. — Contre-amiral Cosnier.

5e secteur. — Contre-amiral du Quilio.

6e secteur. — Contre-amiral Fleuriot de Langle.

7e secteur. — Contre-amiral de Montaignac.

8e secteur. — Contre-amiral Méquet.

9e secteur. — Contre-amiral de Challié.

Les troupes dont disposent les commandants de secteurs se composent de la garde nationale de Paris, en première ligne sur le rempart et en réserve dans l'intérieur du secteur : de la garde nationale mobile en seconde réserve, et de la troupe de ligne en troisième.

L'artillerie de la rive gauche est commandée par la général de division de Bentzman, qui a sous ses ordres le général de brigade René, et l'artillerie de la rive droite par le général Pélissier, qui a sous ses ordres le général Favé.

RAPPORT MILITAIRE

8 novembre, 6 h. 1/2, soir.

L'ennemi est inquiété jour et nuit dans ses positions. Dans ce but, Bicêtre, les Hautes-Bruyères, Vanves et le Mont-Valérien ont, la nuit dernière, lancé dans ses lignes des obus à grande portée. Dans la journée, le Mont-Valérien et le 6e secteur se sont concertés pour empêcher les travaux de l'ennemi à Montretout et atteindre ses réserves jusqu'à Garches et Ville-d'Avray.

D'un autre côté, des renseignements certains ayant fait connaître que le feu des forts avait causé à l'ennemi, en un seul jour, dans le village du Bourget, une perte de 36 officiers et de 400 hommes, ordre a été donné de concentrer de nouveau les feux sur ce point.

Parmi les morts se trouvent deux colonels, dont l'un commandant le régiment de la garde dit le régiment de la reine. (1)

Dans un numéro de la *Gazette de Cologne* que l'on nous communique, nous lisons le document suivant dont voici la traduction :

(1) Il s'agit du Comte Waldersée.

Télégramme officiel militaire, transmis à Berlin du quartier général du roi de Prusse.

Versailles, 1er novembre.

Les pertes de la 2e division d'infanterie de la garde, dans l'engagement du 30 octobre (au Bourget) s'élèvent à:

34 officiers.

et 449 hommes.

De Podbielski.

AMBULANCES.

La charité privée a fondé à Paris un grand nombre d'ambulances. Il importe d'utiliser le mieux possible cet effort de dévouement, en y introduisant l'esprit de méthode. Le point de vue déterminant, en cette matière, est l'intérêt des soldats blessés ou malades, et cet intérêt doit dominer toutes les considérations particulières. Des règles communes doivent être édictées, et la répartition des blessés et malades entre les diverses ambulances doit s'effectuer selon les ressources plus ou moins étendues qu'elles présentent.

C'est pour arriver à ce résultat que le Gouverneur de Paris a constitué, sous la présidence de M. Jules Ferry, membre du Gouvernement de la défense nationale, une commission supérieure des ambulances.

La commission a commencé par visiter les diverses ambulances particulières: elle s'est rendu compte de leurs ressources en personnel et en matériel.

Elle a établi ensuite un certain nombre de règles pratiques.

En premier lieu, la commission a désigné, pour chacun des neuf secteurs des fortifications, un hôpital de répartition sur lequel seront immédiatement dirigés les blessés ou malades recueillis dans les lieux les plus voisins.

Ces hôpitaux sont les suivants :

1er secteur, hôpital Saint-Antoine.
2e — Saint-Louis.
3e — Saint-Martin.

4e secteur, hôpital Lariboisière.
5e — Beaujon.
6e — Gros-Caillou.
7e — Necker.
8e — Val-de-Grâce.
9e — Pitié.

Les ambulances seront elles-mêmes divisées en plusieurs classes. Celles qui, par leur importance, par leurs conditions hygiéniques, par la forte constitution de leur personnel médical et chirurgical, offrent des garanties analogues à celles des hôpitaux, pourront recevoir, comme ces derniers, des blessés ou des malades gravement atteints qui y seront envoyés par l'hôpital de répartition du secteur. Les ambulances privées qui ne réunissent pas toutes ces conditions ne recevront que les individus légèrement blessés et les convalescents. Tous ces établissements se prêteront ainsi un mutuel concours, chacun d'eux se renfermant dans le rôle auquel il est le plus propre et rendant les services les mieux appropriés à son organisation.

En cas d'encombrement de l'hôpital de répartition ou des ambulances d'un secteur déterminé, les malades ou blessés seront dirigés sur l'hôpital ou les ambulances du secteur voisin.

Une instruction rédigée par la commission fera connaître la distribution des ambulances entre les différents secteurs, et déterminera les relations de chacune de ces ambulances avec l'hôpital de répartition correspondant.

Avis. — Le ministre du commerce est disposé à répartir entre les ambulances une certaine quantité de viandes conservées.

Les ambulances qui voudront être comprises dans cette répartition devront adresser au ministre du commerce une demande contenant l'indication du nombre moyen de blessés ou de malades qu'elles reçoivent. Cette indication devra être visée par la municipalité de l'arrondissement.

Les demandes seront reçues jusqu'à jeudi 10 novembre au soir.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Les délégués pour la fabrication des poudres de guerre préviennent MM. les propriétaires, locataires et concierges des monuments publics et des maisons particulières qu'ils se présenteront pour requérir les matières salpêtrées existant sur les murs des caves et des parties basses des constructions.

MM. les propriétaires, locataires et concierges sont invités à recueillir eux-mêmes ces matières salpêtrées, suivant les indications qui leur seront données par les délégués, à moins qu'ils ne préfèrent laisser ce soin aux ouvriers de l'administration, qui seront chargés de l'enlèvement de ces produits.

Paris, le 6 novembre 1870.

Approuvé :

Le maire de Paris.
ÉTIENNE ARAGO.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR LA FABRICATION DE CANONS A OFFRIR AU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE DE PARIS

Sommes recueillies à la caisse du ministère des travaux publics, et versées le 31 octobre à la caisse centrale du Trésor public.

MM.

Durand	10 f.	»
Bigarne, chef de bureau	25	»
Bassompierre, ingénieur en chef des ponts et chaussées	50	»
Manry, rédacteur au ministère	5	»
Martigny, Courtois et Milcent, délégués de la 3e compagnie du 244e bat. de la garde nationale	111	20
Fayolle, sous-chef au ministère	10	»
Lanoé, garçon de bureau	2	»
Hentgen, employé du ministère	2	»

Clouet, lithographe	3	»
Ligneau, chef de bureau	10	»
Debièvre, chef du matériel	10	»
Ducreux, lithographe	1	50
Gianetti, chef de bureau	10	»
Vincent, inspecteur général des chemins de fer	50	»
Meingan, garçon de bureau	2	»
Grüner, inspecteur général des mines	100	»
Lemarié, chef de bureau	10	»
Porée, chef de division	20	»
Total	431	70

Journée du 7 novembre.

Divers souscripteurs à la caisse des dépôts et consignations	929 f.	»
La 2e compagnie du 29e bataillon	810	25
M. Cardozo	100	»
M. Alphonse Chambellan	100	»
Total	1.939	25

Journée du 8 novembre.

La colonie savoisienne présente à Paris (somme versée par M. Perrilliat) le canon devra porter le nom de *la Savoie*	5.300 f.	»
Souscriptions recueillies par le maire de Paris	4.862	»
Les chefs et les employés du ministère de l'agriculture et du commerce	947	»
La 2e comp. du 9e bat. de la garde nationale sédentaire de Paris (somme versée par le capitaine en 1er)	5.000	»
M. Berry, rue de Trévise, 28	50	»
Souscriptions recueillies par le journal *le Soir*	259	50
Mme Hortus, rue du Bac, 94	50	»
Total	16.468	50

Le personnel de l'administration des lignes télégraphiques présent à Paris a voulu offrir un canon à la République. Une souscription ouverte dans ce but à l'administration centrale et dans tous les bureaux de Paris et de l'enceinte extérieure, a produit en quelques jours 6,200 fr., qui ont été remis hier à M. Dorian, ministre des travaux publics. Les souscripteurs ont émis le désir que le canon provenant de leur cotisation patriotique s'appelât *le Télégraphe*.

JEUDI 10 NOVEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que les élections des maire et adjoints du 20e arrondissement ont abouti à un résultat impraticable ;

Qu'en effet le maire et les trois adjoints nommés sont hors d'état d'exercer leurs fonctions, puisqu'ils sont placés sous le coup d'une instruction judiciaire, à raison de l'attentat commis contre la République dans la soirée du 31 octobre, et des faits qui l'ont suivi ;

Considérant que provisoirement, et jusqu'au moment où la justice aura prononcé sur les poursuites intentées contre les citoyens Ranvier, Flourens, Millière et Lefrançais, il est nécessaire d'assurer l'expédition des affaires, la confection des actes de l'état-civil, et tous les autres services qui ne supportent pas d'ajournement ;

DÉCRÈTE :

Provisoirement, et jusqu'à ce que les maire et adjoints élus puissent prendre possession de leurs fonctions, une commission municipale provisoire est constituée à la mairie du 20e arrondissement.

Cette commission exercera, à titre intérimaire, toutes les attributions des maire et adjoints.

Cette commission sera composée de sept membres :

Les citoyens :

Jules Caroz, pharmacien ;

Victor Simboiselle, chef d'institution ;

Pierre-Hippolyte Topart, fabricant de perles ;
Auguste Paffe, marchand boucher ;
Docteur Métivier ;
Chavanon, teneur de livres ;
Gérard, négociant.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 9 novembre 1870.

DÉCRET. — La Faculté de médecine de Paris est remise en possession du droit de se réunir, sur la convocation de son doyen, pour délibérer sur toutes les questions d'enseignement et de discipline qui peuvent intéresser l'ordre de ses exercices et le progrès de ses études.

Paris, le 9 novembre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

En exécution du décret du 11 septembre 1870, qui a rétabli la taxe de la viande de boucherie à Paris,

ARRÊTE :

Art. 1er. A partir du vendredi 11 novembre *jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné*, la viande de bœuf et la viande de mouton seront payées, dans la ville de Paris, aux prix suivants :

Viande de bœuf.

1re catégorie : Tende de tranche, Culotte, Gîte à la noix, Tranche grasse, Aloyau : 2 fr. 10 le kil.

2e catégorie : Paleron, Côtes, Talon de collier, Bavette d'aloyau, Rognons de graisse : 1 fr. 70 le kil.

3e catégorie : Collier, Pis, Gîtes, Plats de côtes, Surlonges, Joues : 1 fr. 30 le kil.

Le filet et le faux-filet détachés, ainsi que le rognon de chair, sont taxés à 3 fr. le kil.

Viande de mouton

1re catégorie : Gigots, Carrés : 1 fr. 80 le kil.

2e catégorie : Épaules : 1 fr. 30 le kil.

3e catégorie : Poitrine. Collet. Débris de côtelettes : 1 fr. 10 le kil.

Art. 2. Les différentes espèces et catégories de viandes exposées en vente seront indiquées par des écriteaux.

Art. 3. Tout acheteur de viande de bœuf aura le droit de faire désosser complétement le morceau qu'il aura choisi, à quelque catégorie que ce morceau appartienne. Dans ce cas, l'acheteur ne sera tenu d'accepter des os que dans la proportion d'un cinquième du poids de la viande désossée (100 grammes d'os par chaque 500 grammes de viande).

Pour la viande de mouton, il continue d'être interdit aux bouchers de mettre dans la balance et de livrer aux acheteurs des os décharnés, ni ce qu'on appelle vulgairement de la *réjouissance*.

Art. 4. Les bouchers ne peuvent obliger l'acheteur à prendre avec le morceau de son choix de la viande d'une autre espèce ou d'une autre catégorie, non plus que des morceaux différents de la même catégorie.

Art. 5. Il sera délivré à chaque acheteur, sans qu'il soit pour cela besoin d'aucune réquisition de sa part, un bulletin lisiblement écrit, qui comprendra la désignation de l'espèce de viande et de la catégorie de morceaux, ainsi que le poids et le prix.

Art. 6. Le présent arrêté devra être placardé dans l'endroit le plus apparent de la boutique de chaque boucher.

Art. 7. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines édictées par la loi.

Fait à Paris, le 9 novembre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. Magnin.

Par arrêté en date du 9 novembre, M. Emile Durier, secrétaire du Gouvernement, a été nommé vice-président de la Société centrale d'hygiène.

Par arrêté du maire de Paris, en date du 9 novembre, M. Jules Claretie a été chargé d'organiser une bibliothèque communale, des lectures et conférences publiques dans chacun des vingt arrondissements de Paris.

Par le même arrêté, M. Jules Claretie a été appelé à faire partie de la commission relative à l'enseignement communal.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Par décret en date du 15 octobre 1870, la médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent :

Gendarmerie.

Régiment à cheval. Geoffroy (Jean-Marie-Joseph), adjudant sous-officier.
Ducasse (Marcelin), maréchal-des-logis.
Burle (Honoré), maréchal-des-logis.
Descarpentries (Jules-Louis), maréchal-des-logis.
Getrat (Aimé-Amédée), maréchal-des-logis fourrier.
Bourgeois (Louis), brigadier.
Collard (François), brigadier.
Sarda (Jean), gendarme.
Jacquelin (Jean-Louis), gendarme.

Infanterie.

35e rég. Chupin (Pierre-Henri), sergent.
Lallemand (Jean), sergent.
Broca (Remy), sergent.
Poindessault (Alexis), sergent.
Bluche (Gédéon-Julien), sergent.
Thiéry (Jules-Joseph), caporal.
Clerc (Aimé), caporal.
Helle (Jacques-Emmanuel), sapeur.
Tauran (François), soldat.
Parrot (Guillaume-François), soldat.
Le Loué (Pierre-Marie), soldat.
Schutz (François-Joseph), soldat.

Pfefferhorn, soldat.

Guérin (Jean), soldat.

42e rég. Brunet (Antoine-Victor), sergent-major.

Boueilh (Bernard-Adolphe), sergent-fourrier.

Lejeune (François), sergent.

Millet (Denis), soldat.

Gauthier (Jean), soldat.

Raulet (Jean-Marie), soldat.

Pilloud (Stanislas), soldat.

Sabé (Charles), soldat.

4e bat. de chasseurs à pied. Touchard (Arthur), chasseur.

Revel (Frédéric), soldat.

5e bat. Simon (Urbain), soldat.

12e bat. Deger (Joseph), sergent.

14e bat. Roux (Charles), soldat.

5e rég. de marche. Audoire (Jean), caporal.

Dumont (Charles-Joseph), soldat.

Spiquel (Michel), soldat.

6e rég. de marche. Lemasson (Auguste), caporal (12e régiment d'infanterie).

7e rég. de marche. Rossi (Pierre-Paul), sergent.

8e rég. de marche. Audibert (Jules), sergent.

9e rég. de marche. Bénard (Louis-Désiré), sergent (51e rég. d'infanterie).

Agostini (Joachim-Martin), caporal (59e rég. d'infanterie.

Beduet (Marc), soldat.

Darrien (Ernest), soldat.

Boussignac (Hippolyte-Frédéric), soldat (8e bataillon de chasseurs à pied).

Valtier (Louis-Gustave), soldat (15e bat. de chasseurs à pied).

Romageon (Hippolyte), soldat (15e bat. de chasseurs à pied).

Fauré (Antoine-Joseph), soldat (59e rég. d'infanterie).

Bourret (Edouard), soldat (54e rég. d'infanterie).

10e rég. de marche. Neumann (Frédéric-Ferdinand), sergent (70e rég. d'infanterie).

Graciot (Pierre-Gustave), caporal (69e rég. d'infanterie).

Mayoussier (Blache), soldat (69e rég. d'infanterie).

Lebru, soldat (71e rég. d'infanterie).

Reignier (Constant-Eugène), soldat (69e régiment d'infanterie).

Descalup (Jean), soldat (69e rég. d'infanterie).

11e rég. de marche. Neveux (Victor), sergent (86e rég. d'infanterie).

Salives (Pierre-Édouard), caporal (75e rég. d'infanterie).

Valade (Jean-Léopold), caporal (81e rég. d'infanterie).

12e rég. de marche. Melin (Toussaint), sergent-major (90e rég. d'infanterie).

Guichard (Antoine), sergent (93e rég. d'infanterie).

Cattier (Antoine-Prosper), sergent (95e régiment d'infanterie).

Gérodias (Augustin), tambour (90e rég. d'infanterie).

14e rég. de marche. Petit (Théodore-Casimir), sergent (55e régiment d'infanterie).

15e rég. de marche. Coblantz (Abraham), sergent.

Stinmet (Charles-Philippe), soldat.

Varennes (Mathias), soldat.

Riffey (Claude-Joseph), soldat.

19e rég. de marche. Delgendre (Amant), sergent.

Bugnicourt (Jules-Henri), caporal.

24e rég. de marche. Walther (François-Joseph-Albert), sergent-major (31e rég. d'infanterie).

26e rég. de marche. Jannot (François-Alexandre), sergent-major.

Tresch (Charles-Auguste), sergent.

Cavalerie

1er rég. de marche mixte. Duvivier (Jules), marechal-des-logis chef.

Babillotte (Pierre), trompette.

2e rég. de marche de cuirassiers. Martin (Alphonse), maréchal-des-logis.

Branchu (Jean-Baptiste), soldat.

1er rég. de chasseurs. D'Exéa (Jean-Barthélemy-Pierre-Amédée), soldat.

Artillerie

2e rég. Marisale (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis.

3e rég. Legris, adjudant sous-officier.

Derivière (Marie-Joseph-Octave), maréchal-des-logis.

Dorier, 1er canonnier conducteur.

Le Brasidec, 1er canonnier conducteur.

6e rég. Quérillac (François), 1er canonnier servant.

Trouin, 1er canonnier conducteur.

7e rég. Blory, maréchal-des-logis.

8e rég. Rigollet (Hippolyte), maréchal-des-logis.

Thomasset (Hippolyte-Alfred), 2e canonnier conducteur.

10e rég. Demay (Laurent), maréchal-des-logis.

Bouvet (Alfred), brigadier.

Guilluy (Martin-Louis), 2e canonnier servant.

11e rég. Alméras (Jules-Victor-Andox), maréchal-des-logis.

13e rég. Riéderer (Henry-Victor-Joseph), maréchal-des-logis.

Belair (Joseph-Adolphe), maréchal-ferrant.

Lalauri, 2e canonnier servant.

18e rég. Mahoudeaux (Jean-Baptiste-Frédéric), adjudant sous-officier.

Morel, 1er ouvrier.

19e rég. Crétin (Félix), adjudant sous-officier.

1er rég. du train. Jouffray (Joseph-Ferdinand), maréchal-des-logis.

Génie

2e rég. Rayzal (Pierre), maître ouvrier.

Burel (Désiré), sergent.

Blès (Jean-Baptiste-Isaure-Alfred), sergent.

Guerrier (Jacques), caporal.

Caligula (Laurent), sapeur.

3e rég. Pagès (Jean-Alexandre), maréchal-des-logis.

Schaub (Charles-Frédéric), sapeur.
Gindre (Emile), sapeur.

Garde nationale mobile

10ᵉ rég. (Côte-d'Or). De Charandon (Louis-Etienne-Marie), sergent.
Brugnot (Jules), caporal.
Breuil (Henri), caporal.
Poncet (Antoine-Marie-Charles-Thérence), caporal.
Narvault (Louis-Hippolyte), soldat.
Amvignon (Claude), soldat.
Chausson (François), soldat.
26ᵉ rég. (Ille-et-Vilaine). De Kerpedren (Henri), sergent-major.
André (Gilles), sergent.
75ᵉ rég. (Seine). Hédé (André-Marie-Jean), caporal.
Blard (Constant), soldat.

Corps francs

De Bedée, volontaire au corps des éclaireurs à cheval du département de la Seine. Le 16 septembre, a tenu tête à dix cavaliers ennemis, a tué deux ennemis, et a sauvé la vie à deux de ses camarades.

RAPPORT MILITAIRE

9 novembre, 7 h., soir.

Nos forts ont continué, sur toute notre ligne de défense, à canonner les travaux et les positions de l'ennemi. Le tir reprend la nuit, par intervalles, de façon à causer des alertes fréquentes aux postes prussiens et à les tenir constamment en haleine.

Le sergent Hoff, du 107ᵉ d'infanterie, s'est de nouveau distingué par un acte de la plus grande vigueur : accompagné d'un garde mobile, il s'est approché à vingt pas d'une sentinelle prussienne, l'a tuée, et a tué également un soldat ennemi accouru au secours de son camarade. Le sergent

Hoff a déjà tué environ trente Prussiens et a reçu la croix de la Légion d'honneur, en raison de ses nombreux actes de courage.

GARDE NATIONALE

Ordre

Pour éviter toute équivoque sur l'application du décret du 8 novembre 1870, relatif à la mobilisation de la garde nationale, le commandant supérieur fait observer :

1° Que ce décret ne concerne que les bataillons pourvus d'armes et n'est point applicable aux bataillons auxiliaires du génie qui sont sans fusils, jusqu'au moment où il pourra leur en être distribué.

Cela ressort, du reste, des articles 4 et 5 du décret.

2° Que les effectifs indiqués à l'article 2 du décret sont les effectifs armés.

Ainsi, un bataillon de 1,500 hommes, pourvu seulement de 1,000 fusils, n'est tenu de fournir que 400 hommes de guerre. Par contre, il est loisible au commandant de ce bataillon d'accepter des volontaires parmi les hommes non armés du bataillon, à la condition de trouver dans le même bataillon un nombre égal de gardes consentant à remettre leurs fusils et à passer à l'état de gardes sans armes.

ÉLECTION DES MAIRES

Premier tour de scrutin, 5 novembre

1[er] ARRONDISSEMENT

Votants : 10.550. — Majorité absolue : 5.276.

Tenaille-Saligny, élu	10.100
Duboy	121
Divers	164
Blancs	107
Nuls	58

2e ARRONDISSEMENT

Votants, 12.324. — Majorité absolue : 6.163.

Tirard, élu	7.143
Thorel	4.982
Plée	28
De Benazé	17
Chéron	11
Hiclar	8
Divers	38
Nuls	97

3e ARRONDISSEMENT

Votants : 15.573. — Majorité absolue : 7.787.

Bonvalet, élu	12.031
Goudchaux	2.747
Murat	198
Cleray	94
Gérard	42
Ledru-Rollin	13
Mousseron	12
Roselli-Mollet	10
Divers	66
Nuls	360

4e ARRONDISSEMENT

Votants : 14.856. — Majorité absolue : 7.429.

Vautrain, élu	9.811
Greppo	4.536
Harant	347
Divers	43
Nuls	119

5e ARRONDISSEMENT

(Premier tour)

Votants : 12.091. — Majorité absolue : 6.046.

Vacherot	5.366
Bertillon	3.992
Vimont	1.476

Treillard................	551
Maurin..................	501

(Pas d'élection)

6e ARRONDISSEMENT

Votants : 13.708. — Majorité absolue : 6.855.

Hérisson, élu...........	6.855
G. Masson..............	5.681
Goupil..................	511
Robinet................	216
Jozon..................	141
Rousselle..............	49
Divers..................	199
Nuls....................	62

7e ARRONDISSEMENT

Votants : 9.317. — Majorité absolue : 4.659.

Arnaud (de l'Ariége), élu.	6.527
Ribeaucourt............	2.559
Hortus..................	94
Floquet................	60
Cochin	8
Divers..................	36
Nuls....................	44

8e ARRONDISSEMENT

Votants : 7.180. — Majorité absolue : 3,591.

Carnot, élu.............	6.099
Denormandie...........	495
Bethmont..............	405
Aubry..................	36
Divers..................	21
Nuls....................	124

9e ARRONDISSEMENT

(Premier tour)

Votants : 12.016. — Majorité absolue : 6.009.

Desmarest..............	5.643
Chaudey...............	3.154

Parent (Ulysse)	1.335
Massol	998
Arlès-Dufour	819
Divers	29
Nuls	38

(Pas d'élection)

10ᵉ ARRONDISSEMENT

(Premier tour)

Votants : 15.471. — Majorité absolue : 7.786.

Dubail	7.558
Murat	3.499
Ollive	1.720
Brisson	1.409
Thiébault	494
Breslay	264
O'Reilly	210
Divers	108
Nuls	209

(Pas d'élection)

11ᵉ ARRONDISSEMENT

Votants : 23.930. — Majorité absolue : 11.966.

Mottu, élu	14.251
De Fonvielle	9.399
Divers	84
Nuls	196

12ᵉ ARRONDISSEMENT

(Premier tour)

Votants : 10.199. — Majorité absolue : 5.100.

Grivot	4.727
Millière	2.118
Denizot	1.180
Carré	1.038
Soudée	949
Divers	187

(Pas d'élection)

13e ARRONDISSEMENT

Votants : 4.478. — Majorité absolue : 2.240.

Pernolet, élu	2.950
Passedouet	1.329
Divers	179

14e ARRONDISSEMENT

Votants : 7.835. — Majorité absolue : 3.918.

Cassius Boyer	2.137
Asseline	2.037
Janet	1.109
Deberle	618
Alexandre Petit	547
Delbost	435
L. Blanc	316
Ducoudray	275
Nuls	143

(Pas d'élection)

15e ARRONDISSEMENT

Votants : 10.671. — Majorité absolue : 5.336.

Corbon, élu	6.386
Hugo	4.029
Aubert	26
Divers	35
Nuls	195

16e ARRONDISSEMENT

Votants : 4.633. — Majorité absolue : 2.317.

Henri Martin, élu	4.504
Divers	83
Nuls	46

17e ARRONDISSEMENT

Votants : 9.370. — Majorité absolue : 4.686.

François Favre, élu	5.730
Roussel	2.617
Villeneuve	565

Goudounèche	157
Divers	251
Nuls	50

18e ARRONDISSEMENT

Votants : 14.544. — Majorité absolue : 7.273.

Clémenceau, élu	9.409
Arrault	4.786
Vautier	95
Gaube	51
Dereure	17
Divers	72
Nuls	114

19e ARRONDISSEMENT

(Premier tour)

Votants : 6.543. — Majorité absolue : 3.272.

Delescluze	2.922
Richard	1.771
Gargan	1.242
Vallès	350
Mullet	56
Miot	55
Dessignoles	35
Ranvier	31
Divers	20
Nuls	61

(Pas d'élection)

20e ARRONDISSEMENT

(Premier tour)

Votants : 13.259. — Majorité absolue : 6.630.

Braleret	4.893
Ranvier	3.658
Flourens	2.455
Millière	1.606
Garnier	400

Landolphe	119
Divers et nuls	128

(Pas d'élection)

Deuxième tour de scrutin, 6 novembre

5e ARRONDISSEMENT

Votants : 9.583

Vacherot, élu	5.069
Bertillon	4.417
Divers	36
Nuls	61

9e ARRONDISSEMENT

Votants : 8.295

Desmarest, élu	6.272
Ulysse Parent	994
Massol	710
Chaudey	274
Arlès-Dufour	13
Nuls	36

10e ARRONDISSEMENT

Votants : 12.475

Dubail, élu	6.221
Ollive	5.768
Murat	280
Henri Brisson	68
Victor Thébaut	23
Divers	14
Nuls	23

12e ARRONDISSEMENT

Votants : 9.261

Grivot, élu	5.028
Millière	3.599
Soudée	491
Denizot	71
Carré	43

Divers	6
Nuls	14

14e ARRONDISSEMENT

Votants : 5.923

Asseline, élu	4.007
Cassius Boyer	1.698
Petit	56
Divers	87
Nuls	75

19e ARRONDISSEMENT

Votants : 6.548

Delescluze, élu	4.054
Richard	2.403
Gargan	35
Jules Vallès	8
Miot	6
Nuls	23

20e ARRONDISSEMENT

Votants : 12.299

Ranvier, élu	7.535
Braleret	4.567
Divers	157
Nuls	40

ÉLECTION DES ADJOINTS

—

Premier tour de scrutin, 7 novembre

1er ARRONDISSEMENT

Votants : 6.968. — Majorité absolue : 3.490.

Meurizet, élu	5.503
Adam (Adolphe), élu	4.489
Méline, élu	4.339
Aubin	2.955
Rochart	2.385

Divers	693
Nuls	117

2e ARRONDISSEMENT

Votants : 8.580. — Majorité absolue : 4.291.

Brelay, élu	6.777
Chéron, élu	4.871
Loiseau-Pinson, élu	4.587
Hielard	3.193
Gamard	1.680
Vérité	1.147
Maumy	983
Eberlin	655
De Benazé	412
Divers	668

3e ARRONDISSEMENT

Votants : 10.834. — Majorité absolue : 5.418.

Cleray, élu	9.848
Murat, élu	9.449
Chavagnat	4.017
Mousseron	3.986
Franck-Préaumont	1.248
Arnaud	1.168
Ferré	702

4e ARRONDISSEMENT

Votants : 10.084. — Majorité absolue : 5.043.

Chatillon, élu	8.246
Callon, élu	5.907
Loiseau	3.058
Crehange	2.799
Harant	2.347
Joly	2.066
Fontaine	989
Weil	697
Lachâtre	440
Sapy	380

5e ARRONDISSEMENT

Votants : 7.166. — Majorité absolue : 3.584.

Thomas, élu	4.613
Collin, élu	4.262
Jourdan, élu	4.179
Vimont	1.959
Treilhard	1.934
Duverger	1.810
Régère	445
Leverdet	424
Divers	980
Nuls	8

6e ARRONDISSEMENT

Votants : 9.795. — Majorité absolue : 4.898.

Jozon, élu	5.311
Le Roy, élu	5.236
Lauth	4.615
Beudant	3.230
Auburtin	2.954
Dareste	2.841
Rousselle	1.042
Varlin	864
Goupil	784
Lambert	743
Colfavru	537
Masson	355
Chemalé	66

7e ARRONDISSEMENT

Votants : 6.310. — Majorité absolue : 3.156.

Hortus, élu	5.275
Dargent, élu	5.030
Bellaigue, élu	3.646
Altairac	1.029
Bercand	833
Wallach	815

Lomon..................	543
Six.....................	534
Divers..................	446
Nuls....................	45

8e ARRONDISSEMENT

Votants : 4.805. — Majorité absolue : 2.403.

Denormandie, élu........	3.456
Belliard, élu.............	3.415
Aubry, élu...............	2.993
Riant....................	1.409
Reyneau.................	1.406
Coignet..................	1.056
Dally....................	164
Baume	117
Divers..................	136
Nuls....................	36

9e ARRONDISSEMENT

Votants : 6.860. — Majorité absolue : 3.440.

Ferry (Émile), élu........	4.372
André (Alfred), élu.......	4.253
Nast (Gustave), élu.......	4.104
Schaffer.................	1.348
Goudchaux...............	1.338
Hubbard.................	1.202
Lefrançois	897
Massol..................	772
Parent..................	417
Divers..................	792
Nuls....................	33

10e ARRONDISSEMENT

Votants : 10.239. — Majorité absolue : 5.120.

Brelay, élu..............	9.001
Murat, élu...............	8.278
Parent aîné..............	4.672
Degouve-Denuncques ...	2.522

Moreau	2.179
Parmentier	994
Ollive	858
Bocquet	753
Maury	758
Mansais	652
Brisson	110
Divers	375

11[e] ARRONDISSEMENT

Votants : 15.018. — Majorité absolue : 7.560.

Blanchon, élu	13.343
Poirier, élu	13.156
Tolain, élu	13.046
Coffard	1.116
Bataille	1.030
Lebarre	949
Touvenant	123
Dacheux	111
Fonvielle	59
Divers	156
Nuls	408

12[e] ARRONDISSEMENT

Votants : 7.106. — Majorité absolue : 3.554.

Denizot	3.365
Dumas	2.808
Turillon	2.516
Collin	2.314
Millière	2.259
Greppo	1.939
Meynard	1.785
Vertut	1.764
Duchène	1.672
Divers	404
Nuls	31

(Pas d'élection)

13e ARRONDISSEMENT

Votants : 4.495. — Majorité absolue : 2.248.

Combes	2.232
Bouvery	2.081
Melliet	1.987
Bezançon	1.963
Duval	1.861
Chardon	1.689

(Pas d'élection)

14e ARRONDISSEMENT

Votants : 4.984. — Majorité absolue : 2.493.

Héligon, élu	4.261
Nègre	1.927
Perrin	1.907
Rouillard	1.606
Delbost	1.383
Imbert	460
Deberle	441
Cademartori	435
Limousin	360
Lebègue	340
Couprie	209
Debax	197
Divers	474
Nuls	83

15e ARRONDISSEMENT

Votants : 7.670. — Majorité absolue : 3.836.

Jobbé-Duval, élu	6.342
Deck, élu	6.068
Michel, élu	4.372
Maublanc	2.091
Desterne	1.270
Poyet	245
Dutour	224
Bernard	223

Combault	130
Jouannès	125
Boissoudy	117
Chalain	105
Divers	179
Nuls	244

16e ARRONDISSEMENT

Votants : 3.655. — Majorité absolue : 1.828.

Marmottan, élu	3.433
Chaudet, élu	1.990
Seveste, élu	1.879
Jouve	1.059
Lassimonne	998
Flottard	496
Jolly	182
Divers	183
Nuls	31

17e ARRONDISSEMENT

Votants : 6.298. — Majorité absolue : 3.150.

Villeneuve	2.792
Cacheux	2.115
Malon	1.736
Rigault	1.596
Mestais	1.566
Goudounèche	1.527
Chotel	1.499
Poulet	1.376
Robin	1.060
Gaufrès	666
Maillet	442
Lucas de Cressantignes	374
Vergès	356
Oudinot	313
Buisson	102

Divers	626
Nuls	35

(Pas d'élection)

18e ARRONDISSEMENT

Votants : 9.132. — Majorité absolue : 4.567.

J.-A. Lafont, élu	7.293
Dereure, élu	6.570
Jaclard, élu	6.350
Chaligny	1.286
Steineck	1.258
Lazard	1.192
Hervé	486
Simonneau	448
Gaube	373
Lenoël	258
Hallu	141
Rayez	134
Baudeau	112
Couailhac	111
Divers	343
Nuls	78

19e ARRONDISSEMENT

Votants : 4.631. — Majorité absolue : 2.316.

Miot, élu	2.659
Quentin, élu	2.589
Oudet, élu	2.446
Gargan	1.344
Mallet	1.310
Royer	1.280
J. Vallès	543
Vézinier	508
Tridon	499
De Fommervault	172
Divers	163
Nuls	31

20e ARRONDISSEMENT

Votants : 9.541. — Majorité absolue : 4.771.

Millière, élu	7.822
G. Flourens, élu	7.339
Lefrançais, élu	5.607
Blanqui	1.813
Garnier	1.115
Landolphe	819
Dangers	561
Divers	101

Deuxième tour de scrutin, 8 novembre

3e ARRONDISSEMENT

Votants : 6.001

Mousseron, élu	3.871
Chavagnat	1.595
Franck de Préaumont	493
Ferré	15
Divers	35

4e ARRONDISSEMENT

Votants : 4.125

Le docteur Loiseau, élu	2.268
Crehange	1.650
P. Joly	34
Harant	74
Divers	89
Nuls	41

6e ARRONDISSEMENT

Votants : 5.007

Lauth, élu	3.447
Beudant	1.149
Auburtin	136
Rousselle	60
Goupil	54

Dareste	49
Divers	89

10e ARRONDISSEMENT

Votants : 5.622

Degouve-Denuncques, élu	2.067
Moreau	1.722
Parent aîné	1.735
Divers	88
Nuls	10

12e ARRONDISSEMENT

Votants : 5.408

Denizot, élu	3.780
Dumas, élu	2.233
Turillon, élu	2.059
Millière	1.830
Colin	1.646
Vertut	1.405
Meynard	1.190
Duchêne	1.105
Greppo	445
Divers	95
Nuls	16

13e ARRONDISSEMENT

Votants : 4.091

Combes, élu	2.154
Bouvery, élu	2.034
Melliet, élu	2.006
Bezançon	1.949
Chardon	1.860
Duval	1.945
Divers	145

14e ARRONDISSEMENT

Votants : 4.743

Nègre, élu	1.294
Perrin	1.290

Rouillard.	1.021
Delbost	966
Deberle.	23
Divers.	155

17ᵉ ARRONDISSEMENT

Votants : 4.487

Villeneuve, élu.	2.390
Cacheux, élu . . . . , .	1.885
Malon, élu.	1.787
Rigault	1.437
Mestais	1.325
Goudounèche.	1.065
Robin.	1.000
Poulet.	613
Chotel.	581
Gaufrès. : . . . . , .	96
Divers.	286

COMMUNICATIONS DIVERSES

Plusieurs journaux reprochent au Gouvernement de suivre les errements de ses devanciers et de cacher au public les nouvelles qu'il reçoit, parce qu'il les croit mauvaises. La réponse du Gouvernement est malheureusement trop facile : comme Paris tout entier, il subit les conséquences cruelles d'un investissement que, malgré des efforts multipliés, il n'a pu rompre encore. Il fait partir régulièrement des dépêches. Pendant les premières semaines du siége, il a reçu quelques réponses qu'il a de suite publiées, sauf les parties touchant aux mouvements des troupes. Depuis celle du 24 octobre, reçue le 26, aucune ne lui est parvenue, malgré ses instances réitérées, et sans qu'il puisse expliquer ce fait douloureux. Il est vrai que M. Thiers est venu à Paris le 30 octobre ; il avait quitté Tours le 28, et n'a pu apporter que des informations verbales. Rentré en France par Chambéry, il a traversé rapidement Mâcon, Moulins et Poitiers. Il a rencontré partout de nombreux corps d'armée. Celui de la Loire

lui a paru animé d'un excellent esprit; son effectif est de cent mille hommes environ. Celui des Vosges, commandé par le général Cambriels, est de soixante mille hommes. Les gardes mobiles de l'Ouest atteignent le même chiffre.

Le Gouvernement voudrait pouvoir donner des renseignements plus circonstanciés; mais, en bonne justice, on ne peut lui imputer son ignorance à crime, puisqu'elle est la conséquence forcée du siége. C'est là une situation pénible et périlleuse. On comprend qu'elle jette dans les esprits une vive inquiétude et qu'elle les dispose à accueillir tous les bruits qui pénètrent dans la population. La plupart viennent des avant-postes ennemis et ne peuvent qu'être suspects. C'est certainement de cette source qu'émanent les récits relatifs aux prétendus désordres de Lyon et de Marseille. Les dernières dépêches de la délégation de Tours disaient au contraire que le calme régnai dans ces deux grandes villes.

Le Gouvernement demeure convaincu que les départements feront leur devoir : celui de la population de Paris est de ne point ajouter foi légèrement à d'invraisemblables rumeurs. Le Gouvernement s'associe à toutes ses émotions et ne connaît d'autre moyen de les calmer que de dire tout ce qu'il sait. C'est ce qu'il a toujours fait, et ce qu'il continuera de faire.

ADRESSES DES MAIRES DU CANTON DE GONESSE (SEINE-ET-OISE) ET INDICATIONS DES LOCAUX QUI LEUR SERVENT DE MAIRIES DANS PARIS.

Arnouville, M. Fontaine, maire, rue de la Fidélité, 8.
Aulnay-lès-Bondy, M. Boisbluche, rue de Calais, 87.
Blanc-Mesnil, M. Renault, maire, rue Cail, 19.
Clichy-sous-Bois, M. Desjardins, maire, rue Tanger, 5.
Couberon, M. Poupart, maire, rue d'Allemagne, 50.
Gagny, M. Raimont Lajourdie, maire, rue Saint-Honoré, 191.
Garges, M. Cochet, maire, rue Lafayette, 20.
Livry, M. Noize, adjoint, rue Séguier, 10.

Montfermeil, M. Coutenceau, adjoint, rue Saint-Paul, 9.
Neuilly-sur-Marne, M. Huvelle, maire, rue Amelot, 43.
Noisy-le-Grand, M. Devies, adjoint, rue Rebéval, 79 bis.
Raincy (le), M. Dutailly, rue d'Alsace, 27.
Roissy, M. Cabuzet, maire, rue Bellefond, 22.
Sevran, M. Hamelin, maire, rue Maubeuge, 38.
Thillay (le), M. Dehaynin, maire, rue du Faubourg Saint-Martin, 186.
Tremblay (le), M. Merland, maire, boulevard de la Villette, 165.
Vaud'herland, M. Girard, maire, rue Nollet, 56.
Vaujours, M. Lacasse, maire, rue de Grenelle-Saint-Germain, 112.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 9 novembre

Divers souscripteurs de la 7e compagnie du 8e bataillon	3.297 »
Un habitant du Jura	400 »
M. Alphonse Yvonnet	30 »
La 6e compagnie du 96e bataillon de la garde nationale sédentaire	161 25
La 5e compagnie du 159e bataillon	115 15
M. Jollin, maire de Bobigny, au nom de tous les habitants de ladite commune	300 »
Le 242e bataillon de la garde nationale	2.533 35
Divers souscripteurs au ministère des travaux publics	6.963 »
Total	13.799 75

Souscriptions recueillies à la caisse du ministère des travaux publics, 2e liste.

MM.

Foubert, chef de division	20 »
Coste, membre de l'Institut	20 »

MM.		
Dillé, chef de division	20	»
Montarlot, chef de bataillon, au nom du 257e bataillon de la garde nationale.	593	»
Genné, chef de bureau.	10	»
Fouquet, Busoni, Béringer, Lejeune, Miquel et Gottrant, délégués du personnel de l'administration des lignes télégraphiques.	6.200	»
Lamé-Fleury, ingénieur en chef des mines. . . .	100	»
Total.	6.963	»

VENDREDI 11 NOVEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu la loi du 13 août, les décrets des 10 septembre et 11 octobre 1870, relatifs aux effets de commerce ;

Considérant, en outre, que quelques doutes se sont élevés sur l'interprétation des lois et décrets susvisés, et qu'il y a lieu, dès lors, en édictant de nouvelles dispositions, de préciser le sens de celles qui ont précédé,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La prorogation des délais accordée par la loi du 13 août et les décrets des 10 septembre et 11 octobre 1870, relatifs aux effets de commerce, est augmentée d'un mois à partir du 13 novembre courant.

Cette disposition est applicable même aux valeurs souscrites postérieurement à la loi et aux décrets susvisés, mais en ce sens seulement que les souscripteurs de valeurs nouvelles et devant échoir avant l'expiration de la prorogation ne pourront profiter que des délais accordés postérieurement à la souscription.

Art. 2. Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août 1870 sont maintenues.

Art. 3. Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Fait à Paris, le 10 novembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant qu'il y a lieu de prévenir des spéculations qui pourraient nuire aux intérêts des consommateurs et qui seraient contraires aux prescriptions des décrets et arrêtés qui régissent la viande ;

Considérant que ces infractions prennent un caractère de gravité exceptionnelle, en raison de l'investissement qui a détruit les effets naturels de la libre concurrence, et aussi en raison du trouble qui peut en résulter pour la paix dans la cité ;

Considérant, dès lors, que ces infractions doivent être réprimées avec sévérité.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Seront punis d'une amende de cinq cents francs et d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois, ceux qui auront contrevenu aux décrets et arrêtés concernant la taxe de la viande.

Art. 2. Seront punis d'une amende de deux cents francs à mille francs et d'un emprisonnement de deux mois à dix-huit mois ceux qui, préposés ou employés par l'administration à la conservation, à l'abattage, à la distribution ou à la vente des animaux ou de la viande destinés à la consommation, auront détourné ou dissipé tout ou partie des animaux ou de la viande qui leur auront été confiés à titre de dépôt ou de mandat à charge de les rendre, ou de les représenter, ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé.

Art. 3. Les contraventions ou délits prévus par les deux articles qui précèdent, donneront lieu en outre à la fermeture des établissements de ceux qui s'en seront rendus coupables, etc.

Art. 4. Seront punis des peines portées aux articles 1 et 2 qui précèdent ceux qui se seront rendus complices des délits qui y sont énoncés.

Art. 5. Seront punis de la peine de l'emprisonnement pendant deux ans au moins et cinq ans au plus ceux qui auront altéré, contrefait, imité les marques, estampilles ou

tous autres signes employés par l'administration pour assurer l'exécution des arrêtés concernant la police et l'organisation de la boucherie ;

Art. 6. Seront punis de la peine de la réclusion pendant cinq ans au moins et dix ans au plus ceux qui se seront rendus coupables des faits énoncés en l'article précédent, étant fonctionnaires publics ou préposés à l'effet d'assurer l'exécution des réglements concernant la boucherie.

Paris, le 10 novembre 1870.

ANCIENNE LISTE CIVILE

1er DÉCRET. — Le service des eaux, tel qu'il existait sous l'ancienne liste civile, est réuni au ministère des travaux publics, qui est chargé de tous les travaux d'entretien et de construction que ledit service pourra exiger.

Paris, le 10 novembre 1870.

2e DÉCRET. — Sont rattachés au ministère des finances, pour être régis par l'administration des domaines de l'Etat, tous les domaines productifs qui dépendaient de l'ancienne dotation de la couronne, autres que les établissements agricoles non affermés.

Paris, 10 novembre 1870.

DOMAINES DÉPENDANT DE L'ANCIENNE LISTE CIVILE

PARIS

	Produits.
Palais National. Location des galeries de la Rotonde et des chaises dans le jardin. *Tuileries.* Location du café et des chaises dans le jardin.	373,327 f. »
Hôtel de la place Vendôme, loué à la guerre.	28,000 »
Emphytéose, rue des Pyramides.	1,000 »

SEINE-ET-OISE

Fermes dans le parc de Versailles.

Gally..	
La Ménagerie	
Satory	147.242 »
Hors le parc.	
La grange Damerose. etc	

Saint-Germain et Marly.

Garenne		
Montaigu	Fermes. etc........	43.484 »
Trou-d'Enfer		
Petit-Parc		

Rambouillet.

Terres..................................	576 »

Saint-Cloud.

Terres	1.647 »

Service des eaux.

Etangs et rigoles	32.579 »
Concessions : pêches des étangs	194.836 24
Ferme de Sénart, terres, etc	6.175 »

SEINE-ET-MARNE

Fontainebleau.

Terres	1.885 »

OISE

Compiègne.

Locations	785 »

LOIR-ET-CHER

Sologne.

Fermes..................................	14.282 »

BASSES-PYRÉNÉES

Pau.

Locations	130 »
Clefs de barrières, redevances diverses	10.695 »
Total	856.613 24

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Par décret en date du 10 novembre 1870, ont été nommés dans le corps d'état-major :

Au grade de colonel :

M. Filippi (Félix-Jean), lieutenant-colonel d'état-major.

Au grade de lieutenant-colonel :

M. Boucher de Morlaincourt (Charles-Hyacinthe), chef d'escadron d'état-major.

M. Carré (Jacques-Paul), chef d'escadron d'état-major.

Par décret en date du 10 novembre 1870, ont été nommés dans la garde nationale mobile.

Au grade de colonel :

MM.

De Vigneral, chef d'escadron au corps d'état-major.

De Mandat de Grancey, lieutenant-colonel du 10e régiment d'infanterie provisoire de la garde nationale mobile.

Garnier de la Villesbret, lieutenant-colonel du 23e régiment d'infanterie provisoire de la garde nationale mobile.

Conquère de Monbrison, ancien capitaine de cavalerie.

Balette, commandant du 2e bataillon de la Drôme.

Franceschetti, lieutenant-colonel du 38e régiment provisoire d'infanterie de la garde nationale mobile.

Reille (René), lieutenant-colonel du 7e régiment provisoire d'infanterie de la garde nationale mobile.

Cholet, lieutenant-colonel du 20e régiment provisoire d'infanterie de la garde nationale mobile.

De Fabre de Montvaillant, lieutenant-colonel du 15e régiment provisoire d'infanterie de la garde nationale mobile.

Valette, lieutenant-colonel du 3e régiment provisoire d'infanterie de la garde nationale mobile.

Au grade de lieutenant-colonel :

MM.

Caron, commandant du 4e bataillon d'Ille-et-Vilaine.

Titard, commandant du 1er bataillon de la Côte-d'Or.

Noyer, commandant du 2e bataillon du Finistère.

Roussel de Courcy, commandant du 4e bataillon de Seine-et-Marne.

Faure, commandant du 3e bataillon du Tarn.

Tillet, commandant du 1er bataillon du Morbihan.

De Carné, commandant du 1er bataillon des Côtes-du-Nord.

Belleville, commandant du 1er bataillon de l'Hérault.

D'Auvergne, commandant du 1er bataillon de l'Indre.

Danzel d'Aumont, commandant du 3e bataillon de la Somme.

Vernou de Bonneuil, commandant du 7e bataillon de la Seine.

Samson, commandant du 1er bataillon du Finistère.

Légion d'honneur. — Est nommé chevalier : MM. Reygasse (Jules) capitaine d'Infanterie de marine.

Paris, le 9 novembre 1870.

Médaille militaire.— Cette médaille est conférée aux sous-officiers et soldats de la marine dont les noms suivent :

Moizan (François-Georges), 2e maître canonnier

Carion (Alfred-César), 2e maître canonnier

Desægner (Louis-Laurent), matelot-charpentier

Bonnet (Pierre-Jean-Baptiste), matelot de 3e classe

Perrichon (Louis), sergent au 1er régiment d'infanterie de la marine.

Lasne (Henry), sergent-fourrier au 4e régiment d'infanterie de marine

Lenugue (Eugène), soldat de 2e classe au 4e régiment d'infanterie de marine

Meyer (Jean), soldat au même régiment.

Paris, le 9 novembre 1870.

RAPPORT MILITAIRE

10 novembre, 7 h. soir.

L'ennemi a abattu une partie du mur du cimetière de Choisy-le-Roi et a démasqué une batterie. On a tiré hier du moulin Saquet sur les travaux de l'ennemi dans cette direction ; plusieurs épaulements ont été culbutés, et un personnage de marque a été tué dans les retranchements prussiens.

Hier au soir, à 8 heures et demie, l'ennemi, déployé en tirailleurs, a fait feu sur la tranchée entre Villejuif et le chemin de l'Hay ; quelques obus et un coup de mitraille l'ont forcé à la retraite.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouvernement de la défense nationale a été saisi de plusieurs demandes d'autorisation d'assurances mutuelles à former en vue de venir en aide aux familles des gardes nationaux qui pourraient être tués pendant le siége de Paris, ou de procurer des indemnités aux blessés.

Le Gouvernement, après avoir pris l'avis de la commission provisoire faisant fonction de conseil d'Etat, a décidé que les personnes intéressées devraient seulement se munir de l'autorisation préalable du Gouvernement et qu'il leur suffit de se conformer aux prescriptions du droit commun.

En considération des accidents provenant d'explosions de matières inflammables, qui se sont renouvelés plusieurs fois depuis peu de temps, il est enjoint à tous les fabricants ou détenteurs de *poudre blanche* ou *de guerre, poudre au picrate, dynamite, fulminate d'argent* et de *mercure, fulmi-coton* ou autres matières explosibles, de faire dans un délai de 48

heures, chez M. Adolphe Huillard, boulevard Beaumarchais, n° 72, la déclaration des quantités de ces produits qui seraient en leur possession.

Les fabricants et marchands de produits chimiques, artificiers ou industriels qui détiendraient également les autres produits désignés ci-dessous, sont requis d'en faire également la déclaration dans le même délai et à la même adresse :

Chlorate de potasse, prussiate de potasse, bi-chromate de potasse, picrates de diverses bases, sulfure d'antimoine, glycérine, mercure, acide picrique.

La commission centrale d'hygiène croit devoir insister de nouveau auprès de la population pour que chaque citoyen prenne contre l'épidémie de variole les précautions qui ont déjà été indiquées.

Tout malade atteint de cette éruption doit être, autant que possible, placé dans une chambre isolée, la présence d'un malade de cette catégorie, pouvant devenir le point de départ d'une dangereuse contagion.

Une sous-commission vient d'ailleurs d'être nommée par la commission centrale, dans le but d'inspecter particulièrement à ce point de vue, les maisons et les logements où une agglomération exceptionnelle de population pourrait inspirer quelque inquiétude.

La commission rappelle en outre, que dans les hôpitaux civils et militaires, il existe des services spécialement affectés aux malades atteints de variole, qui sont reçus immédiatement.

Mais, le point sur lequel la commission insiste surtout, c'est l'indispensable nécessité pour chaque citoyen de se faire vacciner, s'il ne l'a pas été, et de se faire revacciner, s'il y a déjà quelque temps qu'il a été soumis à la vaccination.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Divers souscripteurs à la mairie de Saint-Denis.	50 f.»
Le Conseil municipal de la ville de Saint-Denis.	1.000 »
La 1re compagnie du 73e bataillon...............	450 50
Total............	1.500 50

SAMEDI 12 NOVEMBRE

Sont nommés membres du conseil général des hospices:

MM.

Tenaille-Saligny, maire du 1er arrondissement.

Hérisson, maire du 6e arrondissement.

Arnaud (de l'Ariége), maire du 7e arrondissement.

Paris, le 11 novembre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

Vu les décrets des 11 septembre et 1er octobre 1870,

ARRÊTE :

Art. 1er. A partir du samedi 12 novembre 1870, tous les chevaux, mulets et ânes destinés à la boucherie seront achetés exclusivement par l'État, qui les paiera comptant de 50 à 90 centimes le kilogramme, poids vivant suivant qualité.

Art. 2. Les propriétaires qui voudront vendre leurs chevaux, mulets et ânes pour l'abatage devront les présenter au marché, boulevard d'Enfer, n° 6.

Ce marché sera ouvert tous les jours à partir de samedi matin.

Les animaux seront introduits de 8 heures à 11 heures du matin.

Ils seront examinés par la Commission d'examen, qui constatera leur bon état sanitaire au moyen d'une marque de feu.

Ils seront ensuite pesés et payés.

Art. 3. La viande et les abats de chevaux, mulets et ânes

destinés à la consommation seront distribués chaque jour entre les vingt mairies de Paris, proportionnellement à la population, d'après le recensement qui a servi jusqu'ici de base à la répartition de la viande de bœuf et de mouton.

Chaque mairie est chargée d'organiser le débit dans son arrondissement, sans qu'il puisse être dérogé à la taxe établie, qui devient aussi applicable à la viande d'âne.

Art. 4. Les chevaux, mulets et ânes actuellement marqués devront être abattus au plus tard dans la journée du dimanche 13 novembre.

A compter de lundi 14 novembre au matin, il est expressément interdit aux abattoirs de laisser abattre aucuns chevaux mulets ou ânes en dehors de ceux qui sont remis par l'État.

Art. 5. Les infractions au présent arrêté seront passibles des peines portées au décret du 10 novembre 1870.

Le préfet de police en ce qui le concerne, est chargé de l'exécution du présent arrêté, ainsi que de veiller rigoureusement à la répression de tous les abatages clandestins.

Paris le 11 novembre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. Magnin.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu les arrêtés de requisition des 18 et 19 octobre 1870.

Considérant que la réquisition des avoines, pailles et fourrages a atteint son objet immédiat en fournissant à l'État les quantités nécessaires à l'alimentation du bétail destiné à l'approvisionnement de Paris,

ARRÊTE :

Art. 1er. La réquisition générale des avoines, pailles et fourrages est levée.

Art. 2. Des réquisitions particulières pourront être faites en vue de subvenir aux besoins des services publics.

Fait à Paris le 11 novembre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. Magnin.

Légion d'Honneur

Est élevé à la dignité de grand officier M. le général de division Blanchard, commandant la 3e division d'infanterie du 13e corps d'armée.

Paris le 25 octobre 1870.

Sont promus ou nommés dans la légion d'honneur :

Au grade d'officier :

Moyse (Eugène-Jean-Amédée), sous-Intendant militaire de 2e classe.

Berthaut (Joseph-Emile), chef d'escadron d'artillerie.

Guyot (Auguste-Ulysse), chef de bataillon du génie.

Viry (Jean-Antoine), médecin major de 1re classe.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Côte-D'Or. De Mandat de Grancey (Eugène-Antonin), lieutenant-colonel du 10e régiment.

Seine-et-Marne. Hervault (Antoine), capitaine.

Au grade de chevalier.

CORPS D'ÉTAT-MAJOR. Rouvière, capitaine.

De Malglaive capitaine.

INFANTERIE.

35e rég. Dupouy (Jean), sapeur.

Bassin (Joseph), soldat de la réserve.

42e rég. Félipon (Félix), soldat.

6e bat. de chasseurs à pied. Bouffé (André-Alfred), lieutenant auxiliaire.

12e bat. Schmitt (Antoine-Joseph), sous-lieutenant.

1er rég. de tirailleurs algériens. Bocquet (Edmond-Albert-Isidore-Léon) lieutenant.

7e rég. de marche. Hoff (Ignace), sergent (25e de ligne).

10 rég. Escalier (Jacques-Edouard), lieutenant (69e de ligne).

13e rég. Consigny (Pierre-Joseph-Honoré), sergent (18e bat. de chasseurs à pied).

14 rég. Siviney, chef de bataillon.

Arnaud (Etienne-Ferdinand), capitaine (100e de ligne)

Seybel (Frédéric), sous-lieutenant (100e de ligne).

Vivès (Michel), sergent (55e de ligne).

19e rég. Ranchoux (Martin), soldat.

24e rég. Gluck (Valentin-Louis), capitaine, commandant une compagnie des francs-tireurs de la 3e division militaire.

36e rég. Delapierregrosse (Jean-Marie-Jacques-Julien), capitaine.

Rég. de marche de zouaves. Duces (Felix), capitaine.

Grémaud (Jean-Baptiste), sous-lieutenant.

Petit de Grandville (Charles Albert), sergent-major.

CAVALERIE.

7e rég. de dragons. Jullier (Jean-Joseph-Alfred), sous-lieutenant.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier. Gras (Basile), capitaine.

6e rég. Salle (Léonard-Edmond), capitaine.

9e rég. Schaller (Émile-Auguste) capitaine.

GÉNIE.

2e rég. Ligneau (Auguste-Oscar), capitaine.

Coville (Henri-Josse-Tristan), capitaine.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Aisne. De Louvencourt (Gaston), capitaine.

Aube. André (Georges), capitaine.

Côte-d'Or. D'Andelarre (Prosper-René), chef de bataillon.

Grataloup (Jules-Alexandre) capitaine.

Lambert (Auguste-Nicolas), capitaine.

Bézard sergent :

Loire-Inférieure. Adam, capitaine.

Seine-et-Marne. Moisant, lieutenant.

Berrard, sergent.

Joly (Alexandre), caporal.

Bas-Rhin. De Gaston, capitaine.

TIRAILLEURS DE LA SEINE.

Dumas, capitaine-commandant.

Vasnier (Henri), tirailleur.

Rougier, tirailleur.

ÉCLAIREURS A CHEVAL DE LA SEINE.

De Kergariou, maréchal des logis.

Paris, le 5 novembre 1870.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Lorsque le Gouvernement a rendu le décret qui organise les compagnies de guerre de la garde nationale, il ne lui a pas échappé que les inégalités d'effectif et les différences de composition qui existent entre les divers bataillons et particulièrement entre ceux d'ancienne et de nouvelle formation, imposaient nécessairement aux bataillons des charges inégales. Mais il a cédé à une nécessité supérieure, celle d'arriver, dans un bref délai, à l'organisation désirée. Il a cédé surtout à la répugnance généralement manifestée par les gardes nationaux, contre tout système qui porterait atteinte à l'unité des bataillons tels qu'ils étaient constitués. On comprend, en effet, que pour arriver à l'égalité absolue des charges, il eût fallu, au préalable, dissoudre et refondre, de manière à les rendre égaux en effectif et analogues en composition, la totalité des bataillons.

Le décret sera donc exécuté dans sa forme et teneur. Les compagnies de guerre sont déjà constituées à l'heure qu'il est dans l'immense majorité des bataillons. Une fois les contrôles établis, on pourra étudier avec précision les effets de la loi nouvelle, et le commandant supérieur avisera aux moyens d'atténuer, par des virements de personnel opérés de bataillon à bataillon, les inconvénients que peut présenter, dans certains cas, la stricte application de la loi.

Nécrologie. — L'administration des finances vient de perdre un collaborateur dont elle appréciait les mérites divers. M. Pierre Clément, membre de l'Institut, commissaire général des monnaies, a succombé le 8 de ce mois, entouré des soins dévoués de sa famille, à une longue et cruelle maladie. Né le 2 juin 1808, à Draguignan (Var), M. Pierre Clément, après des débuts modestes dans la carrière des finances, se

fit remarquer par la publication d'un travail sur *la vie et l'administration de Colbert,* qui fut couronné par l'Académie française.

L'Académie lui décerna une seconde récompense pour son ouvrage sur *Jacques-Cœur et Charles* VII, *ou la France au* XV[e] *siècle.* Depuis lors il publia des études et portraits se rattachant plus spécialement à l'histoire des finances. Il se trouvait ainsi tout préparé à l'œuvre capitale à laquelle il eut l'honneur d'attacher son nom, et dont le ministère des finances lui confia l'accomplissement en 1859, la publication des *Lettres, mémoires et instructions de Colbert.* Le premier volume a paru en 1861, et la mort l'a surpris corrigeant les dernières épreuves du 9[e] et dernier volume.

Nommé en 1860, après 28 ans de services dans les finances, bibliothécaire archiviste de ce ministère, il exerçait, en dernier lieu, les fonctions de commissaire général des monnaies. Il siégeait à l'Académie des sciences morales et politiques, et il fit, pendant plusieurs années, partie du conseil général du Var.

M. Pierre Clément fut, dans diverses circonstances, chargé par les ministres de travaux spéciaux relatifs à des questions d'administration financière. C'est ainsi qu'on lui doit des études approfondies sur les services de trésorerie et sur les crédits extra-budgétaires.

M. Pierre Clément laisse une mémoire justement honorée et il emporte les regrets de l'administration des finances qu'il a bien servie.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHATS DE CANONS

Journée du 11 novembre 1870

Divers souscripteurs à la préfecture de police, versement de M. Forster, caissier. 1. 347 30

Souscription de la 7[e] comp. du 171[e] bat. de la garde nationale (2[e] versem.). . . . . 2. 160 »

La garde républicaine, caserne de la cité, 7, boulevard du Palais. 4. 876 35

M. Fayette, président de la commission municipale d'Argenteuil, à Paris, 50, avenue Wagram.	1. 818 45
Divers souscripteurs à la mairie du 3e arrondissement, square du Temple.	32, 700
Total.	42. 902 10

Dans sa réunion générale du 30 octobre, la communauté des marchands de bois à brûler de Paris a voté à l'unanimité les fonds nécessaires qui seront mis à la disposition du Gouvernement pour fondre un canon qui portera le nom de *Jean Rouvet*, inventeur des flottages.

Dans cette même réunion elle a décidé que, malgré la rareté des combustibles, le prix des bois à brûler, pendant toute la durée de la guerre, ne sera pas élevé au-dessus de 60 fr. les 1000 kilogrammes, sans être scié.

Théâtre. — Dimanche 13 novembre 1870, à deux heures, le Cirque national, boulevard des Filles-du-Calvaire, donnera un concert populaire de musique classique pour la fonte du canon : *Beethoven*.

Programme : Marche (Meyerbeer). — Symphonie en *la* [introductien, allegro, andante, scherzo, final] (Beethoven) — Allegretto agitato (op. 58) (Mendelssohn). — Ouverture d'*Oberon* (Weber).

M. Taillade dira *les Volontaires de l'an II*, de Victor Hugo.

L'orchestre sera dirigé par M. J. Pasdeloup.

Dimanche au club de la salle Valentino, grande matinée dramatique et littéraire au profit des victimes de Châteaudun.

M. Gatineau fera une conférence sur Châteaudun.

DIMANCHE 13 NOVEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale.

Vu la loi du 10 août 1870, qui met à la disposition de

l'Etat, pour la durée de la guerre, les hommes de vingt-cinq à trente-cinq ans non mariés ou veufs sans enfants ayant satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée et n'appartenant pas à la garde nationale mobile :

Vu la décision qui divise ces hommes en trois catégories ;

1° Les anciens militaires ;

2° Les jeunes gens des deuxièmes portions des contingents ;

3° Les jeunes gens n'ayant jamais paru au drapeau ;

Vu les décisions prises pour la mise en route des hommes appartenant aux deux premières catégories.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Les jeunes gens de 25 à 35 ans, célibataires ou veufs sans enfants, du département de la Seine, formant la 3e catégorie, sont appelés à l'activité.

Art. 2. Cet appel s'étend aux jeunes gens des autres départements actuellement en résidence à Paris.

Art. 3. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 12 novembre 1870.

Les célibataires ou veufs sans enfants, âgés de vingt-cinq à trente-cinq ans, n'ayant point servi dans l'armée active, ont été mis, par la loi du 10 août 1870, à la disposition de l'autorité militaire.

En conséquence, les jeunes gens de cette catégorie, qui se trouvent actuellement à Paris, sont requis, quel que soit leur domicile d'origine, de se présenter dans les quarante-huit heures à dater de la publication du présent avis, aux mairies des arrondissements qu'ils habitent, pour s'y faire inscrire.

Ils déclareront leurs noms, profession, domicile habituel, lieu de naissance ; ils feront connaître s'ils font partie de la garde nationale sédentaire ou d'un des corps francs reconnus par l'autorité militaire, et, s'ils invoquent une des causes

d'exemption admises par les lois des 21 mars 1832 et 1er février 1868, ils produiront les pièces à l'appui.

Le conseil de révision se réunira incessamment pour statuer sur les causes d'exemption.

Paris, le 12 novembre 1870.

Le membre du Gouvernement délégué pour l'administration du département de la Seine.

JULES FERRY.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant qu'un certain nombre d'ateliers dont l'outillage pourrait être utililisé à la fabrication ou à la transformation des armes de guerre restent sans emploi par suite de l'absence des propriétaires ou pour toute autre cause à eux personnelle ;

Qu'il est urgent, tout en sauvegardant les intérêts desdits propriétaires, de prendre des dispositions pour faire servir à la défense nationale les ateliers dont s'agit,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Tout atelier inoccupé pourra être requis temporairement et employé d'office à la fabrication ou à la transformation des armes.

Art. 2. La réquisition sera faite par arrrêté du ministre des travaux publics, rendu sur la proposition de le commission d'armement, à la demande des industriels qui s'offriront à faire fonctionner les ateliers dont s'agit.

Art. 3. Toute réquisition sera accompagnée d'un inventaire dressé contradictoirement entre les propriétaires et les industriels demandant la réquisition. En cas d'absence du propriétaire et de ses ayants droit, il sera préalablement nommé un administrateur judiciaire pour veiller aux intérêts de l'absent.

Cet administrateur sera commis par justice et sur ordonnance du président du tribunal civil de la Seine rendue à la requête des industriels demandant la réquisition.

Il veillera aux intérêts de l'absent, procédera aux inventaires, conviendra des loyers, tant de l'immeuble que de l'outillage, et prendra en tant que de besoin toutes les mesures conservatoires que de droit.

Art. 4. Toute difficulté relative soit à la prise de possession de l'atelier requis, soit à son occupation temporaire, soit à sa restitution entre les mains du propriétaire, sera jugée par le tribunal civil.

Art. 5. Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 12 novembre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu les arrêtés des 7 octobre, 8, et 11 novembre 1870, établissant la taxe sur la viande de cheval, de mulet et d'âne,

ARRÊTE :

Art. 1er. A partir du mardi 15 novembre, et *jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné*, la viande de cheval, de mulet et d'âne sera payée dans la ville de Paris aux prix suivants :

Filet : 3 fr. le kil.

1re catégorie : Tende de tranche, Culotte, Gîte à la noix, Tranche grasse, Aloyau ou faux-filet ; 2 fr. le kil.

2e catégorie : Paleron, Côtes, Talon de collier, Bavette d'aloyau, Rognons de graisse : 1 fr. 50 le kil.

3e catégorie : Collier, Poitrine et flanchet, Gîtes de jambes, Plats de côtes, Surlonges, Joues : 0 fr. 50 c. le kil.

Art. 2. Les différentes espèces et catégories de viandes exposées en vente seront indiquées par des écriteaux.

Art. 3. Le présent arrêté devra être placardé dans l'endroit le plus apparent de la boutique de chaque boucher.

Art. 4. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines de l'amende, de l'emprisonnement et de l'affichage édictés par le décret du 10 novembre 1870.

Fait à Paris, le 12 novembre 1870.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. MAGNIN.

AVIS. — Lundi, 14 courant, à 3 heures, aura lieu, à la Halle aux cuirs, l'adjudication de trente lots de cinquante peaux fraîches, provenant des bœufs abattus où à abattre, pendant la semaine, à l'abattoir de la Villette.

L'enlèvement des peaux sera fait, au fur et à mesure de l'abattage, à l'abattoir même, par les adjudicataires. Le prix de chaque lot sera payé comptant, sans escompte, à la caisse des approvisionnements, au ministère du commerce, avant la livraison.

NOUVELLES DE LA GUERRE

RAPPORTS MILITAIRES

Paris, 12 novembre 1870.

Le feu de nos forts a été activé hier pendant le jour et pendant la nuit.

La redoute de Gravelle a tiré sur les ouvrages de Montmesly avec succès.

Nos troupes ont définitivement occupé Créteil, qu'elles mettent en état de défense.

Ce matin, sur la place de l'hospice, à Saint-Cloud, le capitaine de Néverlée, officier d'ordonnance du général Ducrot, a enveloppé, avec ses volontaires, une patrouille ennemie. Les hommes qui la composaient ont opposé une vive résistance ; cinq ont été tués sur place, et le sixième a été ramené grièvement blessé de deux coups de baïonnette.

Cette audacieuse expédition fait le plus grand honneur au capitaine de Néverlée et à ses volontaires.

Le Gouverneur de Paris a visité hier les forts de Vanves et d'Issy.

L'un des derniers ballons partis de Paris a pris terre dans

le Loiret et a expédié par pigeon, au directeur des postes, une dépêche dont voici le texte :

M. Rampont, directeur général des postes.

Prussiens tiré sur ballon jusqu'à deux heures et demie sans me toucher. Descente heureuse à Reclainville, à cinq heures et demie soir.

Remis toutes dépêches bureau Voves, dirigées sur Vendôme, où je suis arrivé à neuf heures matin. Transmis immédiatement par télégraphe officielles à destination.

Prussiens, Orléans, Chartres. Quartier général Patay. Bonne garde faite par nos troupes et francs-tireurs avec artillerie. L'ennemi vient réquisitionner à Châteaudun tous les jours. Repoussé cette nuit de cette ville par francs-tireurs, qui ont fait 40 tués et autant de prisonniers.

Ballon monté par un marin et un voyageur a été pris par les Prussiens qui ont fait tout prisonnier.

Vendôme, 7 novembre 10 h. matin.

BOSC.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Les bruits d'un armistice dont la négociation se continuerait àVersailles ne reposent sur aucun fait que le Gouvernement puisse contrôler. Il a exposé exactement les circonstances dans lesquelles la Prusse a cru devoir rejeter les propositions des quatre grandes puissances; il ne sait rien de plus: l'impossibilité absolue où le place l'ennemi de communiquer avec son envoyé extraordinaire ou avec ses représentants ne lui permet pas de connaître quelle aura été l'attitude de celles-ci vis-à-vis des refus de la Prusse.

AMBULANCES

Extrait d'un rapport adressé, le 9 novembre, au ministre de l'intérieur, par le Docteur Augier, chargé de la surveillance des ambulances parisiennes.

L'administration du chemin de fer de l'Est n'a que vingt

lits, mais elle pourrait en augmenter le nombre, à mesure des besoins. Neuf seulement sont occupés : deux par des blessés, sept par des fiévreux. Le nombre de ses malades ne s'est pas élevé au-delà de ce chiffre depuis son ouverture, qui est récente.

Il n'y a pas eu de décès, et aucune influence épidémique notable ne s'y est fait sentir.

Au chemin de fer du Nord, dès le début de la guerre, l'Internationale avait créé une sorte d'ambulance transitoire, qui, un moment, a reçu de nombreux convois de blessés, presque aussitôt disséminés dans les hôpitaux et les ambulances de la ville.

L'ambulance actuelle, créée sous les auspices de la compagnie, est, en raison de son rôle, beaucoup mieux agencée que la précédente. Ouverte depuis six semaines, elle compte trente lits, dont le nombre, suivant le besoin, serait porté à cinquante.

Elle a des malades depuis le 31 octobre seulement, au nombre de treize, tous atteints d'affections de causes internes, et qui n'ont pas fourni de décès.

L'Ouest compte quatre-vingt-cinq lits. Jusqu'à ce jour, deux salles, l'une de trente-cinq lits, l'autre de vingt ont été seules occupées. La troisième, de trente lits, est tenue en réserve pour le cas où il surviendrait un plus grand nombre de malades.

Les blessés et les fiévreux occupent des salles séparées, comme dans nos grands hôpitaux.

Depuis son ouverture qui date du 25 septembre, l'ambulance a reçu jusqu'au 4 novembre inclus, quarante malades, tant en blessés qu'en fiévreux. Sur ce nombre, douze ont pu regagner leurs corps. Trois présentant des symptômes de petite vérole ont été évacués sur des services spéciaux dans les hôpitaux, pour éviter une contagion qui aurait ses dangers.

Malgré certaines blessures graves, toutes en bonne voie, il n'y a pas eu de décès.

L'ambulance de Paris-Lyon-Méditerranée, rue Saint-La-

zare, compte vingt lits disséminés dans cinq salles. Ouverte depuis le 3 octobre, elle a eu jusqu'à ce jour vingt-et-un blessés : dix-sept restent encore en traitement ou convalescents. Deux blessures très-graves, causés par des balles, sont en bonne voie et se termineront par la guérison.

Jusqu'ici, il n'y a pas eu de décès ni de maladies épidémiques.

L'ambulance du 12e arrondissement qui, située rue de Lyon, a été créée par la coopération des habitants du quartier, se trouve dans des conditions très-satisfaisantes ; elle a pu réunir vingt lits dans un vaste local aéré et chauffé convenablement.

Du 30 septembre au 20 octobre elle a reçu seize malades parmi lesquels treize blessés, dont plusieurs atteints grièvement qui, jusqu'à ce jour, ont fourni un décès, causé par une blessure au-dessus des ressources de l'art.

Tout le personnel de ces ambulances ne laisse rien à désirer, mais au contraire mérite les plus grands éloges.

SOUSCRIPTION POUR LA FONTE DES CANONS

Le conseil municipal du Pré-Saint-Gervais, qui a voté une somme de 500 francs pour aider à la fabrication des canons, ouvre une souscription à la mairie provisoire, rue de Lafayette, 130, où les habitants de la commune, au nom de la Patrie en danger, sont appelés à déposer leur offrande.

CONCERT. — Dimanche, à la salle Herz, concert donné par M. Sighicelli, au bénéfice des blessés de l'ambulance italienne.

M. Henri Herz a généreusement mis sa salle à la disposition de la commission italienne. Mlle Marie Roze, MM. Saint-Germain, Jules Lefort, Pagans, Perelli, Aurèle, Boullart et Sighicelli prêteront leur concours à cette œuvre philanthropique.

Le prix des places, pour cette séance, est de: 2 francs les stalles de parquet et 1 franc les stalles de pourtour.

LUNDI 14 NOVEMBRE

Décret. — Les jeunes gens du département de la Seine et ceux des autres départements actuellement en résidence à Paris, appartenant au contingent de la garde nationale mobile de la classe 1870, sont appelés à l'activité.

Paris, 13 novembre 1870.

Les jeunes gens de vingt-cinq à trente-cinq ans et les gardes mobiles appelés sous les drapeaux en exécution des décrets des 12 et 13 novembre courant, sont provisoirement autorisés à continuer leur service dans les compagnies de marche de la garde nationale sédentaire ainsi que dans les corps francs régulièrement reconnus, où ils sont déjà inscrits.

Médaille militaire. — Cette médaille est conférée aux militaires dont les noms suivent :

GENDARMERIE.

1er rég. Lippler (Antoine), gendarme.

INFANTERIE.

7e rég. Burselles (Louis Eugène), soldat.

35e rég. Gouzy (François), sergent.
Demange (Claude-Alexandre), sergent.
Coblentz (Edouard), sergent.
Mesne (Jules), caporal.
Pichot (Etienne), caporal.
Cormier (Adolphe-Alfred), caporal.
Bitte, caporal.
Michel (Constant), caporal.
Alexis (François), soldat.
Burle (Isidore), soldat.
Chautemps (Maurice), soldat,
Bourgoin (Jean-Louis), soldat.
Bonnefon (Pierre), soldat.
Meyer (Joseph), soldat

Haulet (Etienne), soldat.
Prost (Gérard), soldat.
Harry (Eugène), soldat.
Taurines (Eugène-Auguste), soldat
Kreutzer (Joseph-Edouard), soldat.
Le Gouill, soldat.
Rousseau (Auguste-Victor), sapeur.
Piat (Etienne). soldat.
Raillet (Pierre) soldat.
Theil (Pierre), soldat.
41e rég. Jacquin (Auguste), soldat.
42e rég. Brunetti (Marc-Antoine), sergent-major.
Dudreuilh (Louis), sergent.
Parantin (Benoît-Eugène), sergent.
Charron (Jean), sergent.
Legouez (Louis-Alexandre-Auguste), sergent.
Pellegri (Marie-Henri), sergent.
Rossi (Jean-Antoine), caporal sapeur.
Menu (François-Prosper-Frédéric), caporal.
De Fabry (Marie-Théodore-Louis), caporal.
Borne (François), caporal.
Convert (Victor), soldat.
Olmo (Antoine), soldat.
Pucet (Étienne), soldat.
Saucède (Delphine-Jean), soldat.
Gandeboul (Eugène), soldat.
Admard (Jean-Pierre), soldat.
Grand (Sébastien-Adolphe), soldat.
Clavaud (Paulin), soldat.
Lesage (Jean-Léon), soldat.
Mathieu (Jean-Pierre), soldat.
Picard (Félix-Alphonse), soldat.
Bec (Louis-François), soldat.
Portal (Augustin), soldat.
Vignal (Jean-Marie), soldat.
Stanislas (François), soldat.
Pougnaut (Henri-Jacques), soldat.

42e rég. Lecas (François-Marie), soldat.

76e rég. Dorlemont (Pierre), soldat.

Belly (Henri-François), soldat.

81e rég. Dire (Urbain), sergent.

9e bat. de chasseurs à pied. Chapuis (Joseph), sergent.

12e bat. Halftermayer, soldat.

14e bat. BoutiLonnes (Joseph), soldat.

5e rég. de marche. Fariau (Jacques-Louis), soldat (9e de ligne).

Arrighi (Ange-Antoine), caporal (9e de ligne).

7e id. Cosson (Ernest-Aristide), soldat.

Loiselay (Louis), soldat.

9e id. Versey (Charles-Victor), sergent.

Arnoux (Antoine-Louis), sergent.

Gérard (Jules), soldat.

Maurice (Jean), soldat.

10e id. Bourneuf (Louis), soldat (69e de ligne).

13e id. Defouin (Ernest-Alfred), adjudant sous-officier (49e de ligne).

Thenard (Honoré-Émile), sergent (18e bat. de chasseurs à pied).

Aubé (Albert-Étienne), sergent (49e de ligne).

Delord (Bertrand), caporal (49e de ligne).

Peyronne (Jean), soldat (49e de ligne).

Latil de Thimecourt (Joseph-Hyacinthe), chasseur (18e bat. de chasseurs à pied).

Tonnellier (Jean), chasseur (18e bataillon de chasseurs à pied).

Vauclair, sergent-major (55e de ligne).

14e id. Baron (François-Édouard), sergent (67e de ligne).

Zurcher (Charles), sergent (67e de ligne).

Bize (François-Auguste), sergent (100e de ligne).

Alliou (Jean-Marie), soldat (55e de ligne).

Coiffé (Édouard-Auguste), soldat (55e de ligne).

Colas, caporal.

Duret, soldat.

Laplace (Gilbert), soldat.

14e rég. de marche. Vertont, soldat.
Veynière (Henri-Dominique), caporal (100e de ligne).
Maillet (Jean-François), soldat (100e de ligne).
Thibault (Louis), soldat (100e de ligne).
17e id. Palot, sergent.
19e id. Marmorat (Pierre), sergent-major.
Hiss (Alexis), caporal.
Badon (Baptiste), caporal.
Stella (Louis-Isidore-Ludovic-Célestin), soldat.
24e id. Lacaze (François-David), soldat.
26e id. Lacoste (Jean-Émile), soldat.
Saint-Upéry (Albert), soldat.
36e id. Olivier (Alexis), caporal.
Gaudril (Michel-François), soldat.
Empereur (Marie-Isidore), soldat.
Bruneau (François-Marie), soldat.
Jouan (Jean-Julien), soldat.
Rég. de marche de zouaves. Roth (Charles), sergent.
Varembon (Jean), sergent.
Barbé (Pierre), soldat.
Lau (Antoine), soldat.
Geoffroy (Joseph), soldat.

Artillerie.

Rég. monté de l'ex-garde. Menant (Jules-Amédée), canonnier.
Verrier (Antoine), canonnier.
Winiger (Jean), canonnier.
2e rég. Servoise (Adolphe-Anicet), canonnier.
Vignolle (Auguste), conducteur.
6e rég. Hertzog (François-Joseph), adjudant sous-officier.
Goetzmann (Guillaume), maréchal-des-logis.
Lavedan (Jean-Marie), artificier.
7e rég. Vauloup (Louis), canonnier.
9e rég. Dodane (Edmond), maréchal-des-logis.
Gaillot, maréchal-des-logis fourrier.
Chardon (Pierre), soldat.
Botton (Denis, dit Grenadier), canonnier.

2e comp. de canonniers-artificiers. Robert (Nicolas), trompette.

2e rég. du train. Colombain (Joseph-Célestin), adjudant sous-officier.

Génie.

2e rég. Kaspar (Jean-Georges), maître ouvrier.

Freyermuth (Adam), maître ouvrier.

Lejeune (Louis-Mathurin), sapeur.

3e rég. Faure (Louis), sergent.

Troupes de l'administration.

Corps des équipages militaires. Ducos (Marcelin), maréchal-des-logis.

Pinguet (Pierre-Théodore), brigadier.

Durand (Pierre), trompette.

6e section d'infirmiers militaires. Guy (Jules-Isidore), caporal.

Garde nationale mobile.

Aube. Durlot (Jacques-Gustave), sergent.

Adnot (Louis-Léon), caporal.

Bourgoing (Victor-Joseph), garde.

Delaunay (Casimir), garde.

Fèvre (Adolphe-Camille), garde.

Mégret (Jean-Baptiste-Alphonse), garde.

Thomas (Jean-Baptiste-Arthur), garde.

Robin (Antoine), garde.

Côte-d'Or. Collot, sergent.

Moine (François-Étienne), sergent.

Metzger (Seligmann), sergent.

Bargy (Amédée), sergent.

Magnien (Firmin), caporal.

Bouvier, caporal.

Sigoillet (Nicolas), garde.

Terreaux (François), garde.

Villars (Albert), garde.

Leautey, garde.

Côte-d'Or. Laprévoté (Hippolyte), garde.
Brocard (Armand), garde.
Arbelot (Nicolas), garde.
Midan (Claude), garde.
Loiret. Rameau (Nicolas), sergent.
Morbihan. Le Mohec (Marc), sergent.
Seine. Grange, caporal au 9e bataillon.
Lefranc (Victor), garde au 15e bataillon.
Seine-et-Marne. Nousse, sergent-major.
Bergeron (Jean-Baptiste), soldat.

Francs-Tireurs.

Berens (Dominique), franc-tireur.

Tirailleurs de la Seine.

Chemin, tirailleur.
Lonfat, tirailleur.

Francs-Tireurs de Paris.

Michel (Jules-François), sergent-major.
Auzolle (Alexandre), caporal.

Éclaireurs à cheval de la Seine.

Rodrigues, soldat.

Paris, 6 novembre 1870.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

A partir du 15 novembre, les portes de Paris seront fermées à cinq heures heures du soir.

Le général Trochu, gouverneur de Paris, a adressé la proclamation suivante aux citoyens de Paris, à la garde nationale, à l'armée et à la garde nationale mobile :

Pendant que s'accomplissaient loin de nous les douloureuses destinées de notre pays, nous avons fait ensemble, à Paris, des efforts qui ont honoré nos malheurs aux yeux du monde. L'Europe a été frappée du spectacle imprévu que nous lui avons offert, de l'étroite union du riche et du pau-

vre dans le dévouement et le sacrifice, de notre ferme volonté dans la résistance et enfin des immenses travaux que cette volonté a créés.

L'ennemi étonné d'avoir été retenu près de de deux mois devant Paris dont il ne jugeait pas la population capable de cette virile attitude, atteint bien plus que nous ne le croyons nous-mêmes dans des intérêts considérables, cédait à l'entraînement général. Il semblait renoncer à son implacable résolution de désorganiser au grand péril de l'Europe et de la civilisation, la nation française qu'on ne saurait, sans la plus criante injustice, rendre responsable de cette guerre et des maux qu'elle a produits. Il est aujourd'hui de notoriété que la Prusse avait accepté les conditions du Gouvernement de la défense pour l'armistice proposé par les puissances neutres, quand la fatale journée du 31 octobre est venue compromettre une situation qui était honorable et digne, en rendant à la politique prussienne ses espérances et ses exigences.

A présent que depuis de long jours nos rapports avec les départements sont interrompus, l'ennemi cherche à affaiblir nos courages et à semer la division parmi nous par des avis exclusivement originaires des avant-postes prussiens et des journaux allemands qui s'échangent sur plusieurs points de nos lignes si étendues.

Vous saurez vous soustraire aux effets de cette propagande dissolvante, qui seraient la ruine des chers intérêts dont nous avons la tutelle. Vos cœurs seront fermes et vous resterez unis dans l'esprit qui a été depuis deux mois le caractère de la défense de Paris.

Pendant que nos travaux fermaient la ville, nous avons conçu la pensée, dans l'incertitude où nous étions de l'appui que pourraient nous fournir les armées formées au dehors, d'en former une en dedans. Je n'ai pas à énumérer ici les éléments constitutifs qui nous manquaient pour résoudre ce nouveau problème, plus difficile peut-être que le premier. En quelques semaines, nous avons réuni en groupes réguliers, habillé, équipé, armé, exercé autant que nous l'a-

vons pu et conduit plusieurs fois à l'ennemi les masses pleines de patriotisme, mais confuses et inexpérimentées dont nous disposions. Nous avons cherché, avec le concours désintéressé et dévoué du génie civil, de l'industrie parisienne, des chemins de fer, à compléter par la fabrication de canons modernes dont les premiers vont nous être livrés, l'artillerie de bataille, que le service spécial de l'artillerie de l'armée formait avec la plus louable activité. La garde nationale, de son côté, après avoir plus que quintuplé ses effectifs, et bien qu'absorbée par les travaux et par la garde du rempart, s'organisait, s'exerçait tous les jours et par tous les temps sur nos places publiques, montrant un zèle incomparable auquel elle devra d'être prochainement en mesure d'entrer en ligne avec ses bataillons de guerre.

Je m'arrête, ne pouvant tout dire; mais je doute qu'en aucun temps et dans l'histoire d'aucun peuple envahi, après la destruction de ses armées, aucune grande cité investie et privée de communications avec le reste du territoire, ait opposé à un désastre en apparence irréparable, de plus vigoureux efforts de résistance morale et matérielle. L'honneur ne m'en appartient pas, et je n'en ai énuméré la succession que pour éclairer ceux qui, avec une entière bonne foi, j'en suis sûr, croient qu'après la préparation de la défense, l'offensive à fond était possible avec des masses dont l'organisation et l'armement étaient insuffisants.

Nous n'avons pas fait ce que nous avons voulu, nous avons fait ce que nous avons pu, dans une suite d'improvisation dont les objets avaient des proportions énormes, au milieu des impressions les plus douloureuses qui puissent affliger le patriotisme d'une grande nation. Eh bien, l'avenir exige encore de nous un plus grand effort, car le temps nous presse. Mais le temps presse aussi l'ennemi ; et ses intérêts, et le sentiment public de l'Allemagne, et la conscience publique européenne le pressent encore plus. Il ne serait pas digne de la France, et le monde ne comprendrait pas que la population et l'armée de Paris, après s'être si énergiquement préparées à tous les sacrifices, ne sussent pas aller plus loin,

c'est-à-dire souffrir et combattre jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus ni souffrir ni combattre. Ainsi serrons nos rangs autour de la République et élevons nos cœurs.

Je vous ai dit la vérité telle que je la vois. J'ai voulu montrer que notre devoir était de regarder en face nos difficultés et nos périls, de les aborder sans trouble, de nous cramponner à toutes les formes de la résistance et de la lutte. Si nous triomphons, nous aurons bien mérité de la patrie en donnant un grand exemple. Si nous succombons, nous aurons légué à la Prusse, qui aura remplacé le premier empire dans les fastes sanglants de la conquête et de la violence, avec une œuvre impossible à réaliser, un héritage de malédictions et de haines sous lequel elle succombera à son tour.

En considération des accidents provenant d'explosions de matières inflammables, qui se sont renouvelés plusieurs fois depuis peu de temps, il est enjoint à tous les fabricants ou détenteurs de :

Poudre blanche ou de guerre, poudre eu picrate, dynamite, fulminate d'argent et de mercure, fulmi coton, ou autres matières explosibles, de faire dans un délai de quarante-huit heures, chez M. Adolphe Huillard, boulevard Beaumarchais, 72, délégué à cet effet, la déclaration des quantités de ces produits qui seraient en leur possession.

Les fabricants et marchands de produits désignés chimiques, artificiers ou industriels qui détiendraient également les autres produits désignés ci dessous, sont requis d'en faire la déclaration dans ledit délai et à la même adresse :

Chlorate de potasse, prussiate de potasse, bichromate de potasse, picrates de diverses bases, sulfure d'antimoine, glycérine, mercure, acide picrique.

Paris, 13 novembre 1870.

Le ministre des travaux publics,

DORIAN.

Nouveaux moulins à blé de Paris, installés par le ministère du Commerce, sous la direction de MM. Krantz, ingénieur en chef et Cheysson, ingénieur ordinaire.

Au moment de l'investissement, Paris renfermait dans ses magasins publics et particuliers plus de 300,000 quintaux de blé, non compris ses grands approvisionnements de farine; et ceux du grain destiné à l'armée. Pour faire concourir ce blé à l'alimentation de la capitale, il fallait le moudre, à moins de le consommer en nature, d'après des procédés renouvelés des Romains ou des Orientaux, mais que la population parisienne n'aurait sans doute subis qu'à regret. Mais Paris n'avait pas de moulins. Il était donc nécessaire d'en improviser, et sur une échelle assez grande pour répondre à cette impérieuse nécessité de la défense.

Le ministère du commerce a compris ce devoir que lui imposaient les circonstances, et il a décidé l'établissement de près de 150 paires de meules, installées d'après le système usuel, le moment n'étant pas propice pour se livrer à des expériences sur les inventions que la pratique n'avait pas encore sanctionnées.

C'était un problème assez difficile que celui de monter des moulins sur de telles proportions, dans un temps très-court, et avec les seules ressources de matériel et de personnel dont disposait la capitale.

Paris, qui exploite tant d'industries, a peu développé celle de la construction des moulins. De plus, la conversion du grain en farine est une opération industrielle très-délicate, qui a subi dans ces derniers temps de nombreux perfectionnements, et demande des locaux spéciaux, pourvus d'appareils compliqués. Mécaniquement transporté à la partie supérieure du moulin, le blé descend en subissant les diverses opérations du nettoyage, puis se distribue sous les meules, et se rend, toujours en utilisant l'action de la gravité, dans les bluteries qui séparent et classent les diverses qualités d'issues et de farines.

Les conditions dans lesquelles se présentait le problème

de la mouture pour l'approvisionnement de Paris, ne comportaient ni les dépenses ni les délais qu'aurait entraînés cette disposition. L'installation des nouveaux moulins ne pouvait être que simple, rapide, peu coûteuse, reposer sur la suppression des étages et la simplification des appareils. Le programme de la fabrication devait lui-même être simplifié et mis en harmonie avec les circonstances.

Il fallait aussi se garder d'accumuler toutes les meules sur un seul point, dans un établissement monumental qui aurait eu l'inconvénient d'être exposé aux coups de l'ennemi, aux dangers d'incendie et d'exiger des frais considérables, de longs délais d'exécution ; enfin des transports onéreux pour les grains et les farines.

Au lieu de cette installation grandiose mais peu praticable, on a adopté la solution plus économique et plus modeste qui consiste à répartir les meules entre les divers quartiers de Paris à portée des dépôts de grains et des besoins à satisfaire, dans les locaux disponibles et déjà pourvus de force motrice.

C'est dans ce sens qu'un appel a été adressé aux principaux constructeurs de Paris. On leur a offert, non une affaire et des bénéfices, mais l'emploi de leur matériel et de leur personnel inoccupés et le simple remboursement de leurs dépenses justifiées. Cet appel a été accueilli avec une spontanéité patriotique qu'il importe de signaler à la reconnaissance de la population.

Un projet très-complet a été rédigé par les soins de l'administration, puis communiqué à chacun des constructeurs, qui conservait cependant la faculté de s'en écarter dans une certaine limite. On avait ainsi le double avantage de guider les entrepreneurs en leur traçant un programme, et de leur laisser une initiative assez étendue qui les associait à l'honneur de l'œuvre.

Les constructeurs ont largement usé de cette faculté. Leurs installations, quoique répondant toutes aux données essentielles du programme, ont cependant leur individualité prononcée. Elles ont révélé une fois de plus, dans les ateliers

parisiens, cette souplesse et cette variété d'aptitudes, unie à cette fécondité de ressources intellectuelles et matérielles, dont ils ont déjà donné tant de preuves et que surexcite encore le sentiment des services à rendre dans cette circonstance à l'approvisionnement de Paris, c'est-à-dire à la défense nationale.

Mais, toute dévouée et tout éclairée qu'elle fût, cette initiative eût été impuissante à se procurer certains éléments, cependant essentiels au succès de l'entreprise.

En première ligne, se placent les meules que l'administration a fait venir à temps de Laferté-sous-Jouarre, quelques jours avant l'investissement de la capitale.

Pour le travail de ces meules, il faut des ouvriers spéciaux et exercés. L'administration a réuni ce personnel autour d'elle en s'adressant à tous les meuniers des environs, avant que les communications ne fussent interceptées. Elle a ainsi groupé un effectif de 80 à 100 ouvriers rhabilleurs, dresseurs de meules, garde-moulins..., et d'une vingtaine de chefs de mouture expérimentés qui ont été répartis entre les divers établissements. Plusieurs grands meuniers des environs de Paris ont bien voulu eux-mêmes prêter à ce service le concours de leur expérience et accepter la direction professionnelle de quelques-uns des nouveaux moulins.

Quant aux appareils de nettoyage et de bluterie, ils présentent dans les moulins ordinaires une grande complication qui s'explique par la nécessité de trier les diverses sortes de blé et de farines, et de pousser l'opération jusqu'aux dernières limites de son rendement industriel. Dans le montage de ses moulins, l'administration n'avait pas en vue le même objectif et n'aurait pu, du reste, y consacrer ni les délais ni les dépenses indispensables pour le réaliser.

Elle a donc réduit le nettoyage et le blutage à la mesure nécessaire pour obtenir un grain bien nettoyé, une farine d'une seule qualité suffisamment purgée de son, mais qui ne saurait prétendre à rivaliser avec les produits des marques les plus estimées. Il est d'ailleurs essentiel de faire observer que cette blancheur, trop recherchée du public parisien, n'est

pas pour le pain un indice de sa qualité nutritive, et que, de l'avis des hygiénistes les plus compétents, un blutage moins complet, outre qu'il augmente le rendement de la mouture, améliore le pain en tant qu'aliment. Le parti de simplification adopté par l'administration était donc non-seulement commandé par les circonstances, mais se justifiait encore à tous autres égards.

Même ainsi simplifiés, les appareils de nettoyage et de bluterie, qui se fabriquent en général en province, auraient constitué un sérieux obstacle à l'installation de la plupart des moulins, si l'administration ne s'était décidée à monter dans un grand atelier de menuiserie, mis obligeamment à sa disposition, une fabrication de tarares avec cribleurs, et de bluterie qui a satisfait avec la plus grande activité à toutes les nécessités du service.

Enfin, pour assurer la marche des moulins, l'administration a constitué à la rue de Reuilly un dépôt de plus de 3,000 tonnes de charbon, acheté dans de bonnes conditions, qui répond à plus de trois mois de fonctionnement.

D'autres difficultés accessoires ont également été surmontées. Aujourd'hui, 70 paires de meules sont en état de moudre du blé ; la farine qui en provient est très-belle et donne de l'excellent pain de ménage, plus savoureux même que le pain ordinaire, quoique moins blanc ; 100 autres paires, qui se préparent à cette mouture en broyant l'orge et le seigle nécessaires à la consommation des bes iaux, vont pouvoir à leur tour faire de la farine avant dix jours. Elles constitueront ainsi, avec celles qui fonctionnent aujourd'hui, l'imposant effectif de 170 paires de meules, réparties en quatorze établissements, mues par une force de 700 chevaux-vapeur, et capables de moudre, par jour, plus de 3,000 quintaux de blé.

Dans ce total ne sont comprises ni les 100 petites paires de meules verticales du système Falguer que la ville de Paris a commandées à l'usine Cail, et dont une partie fonctionne déjà, ni les 40 paires de meules de la manutention militaire et du moulin Scipion, ni les moulins de Saint-Denis, Cha-

renton, Saint-Maur, que leurs propriétaires mettent à la disposition du Gouvernement, ni certains moulins particuliers existant dans Paris.

Sur ce point, comme sur tant d'autres, l'industrie privée sous l'incitation de son patriotisme et des événements, vient de réaliser un véritable tour de force. Nos industriels se sont improvisés constructeurs de moulins et meuniers, comme ailleurs ils se font fabricants de canons, de mitrailleuses, de chassepots, de poudres, etc. Ce sera là un des traits distinctifs de ce siége, et l'une des causes les plus puissantes du succès final, que méritent tant de généreux efforts.

En résumé, pour ce qui concerne le blé, l'opinion publique peut être pleinement rassurée. Grâce à cet élan qui a permis d'improviser en quelques semaines et pour quelques centaines de mille francs des usines qui eussent en temps ordinaire demandé des millions et des mois, tout le grain que contient Paris peut concourir à son alimentation, et fournir, pendant une très longue période à la capitale, un pain salubre et substantiel.

Les moulins fonctionnent presque tous. Le pain fabriqué avec leurs farines est de bonne qualité; le public pourra prochainement le constater.

Le public est informé que des conférences sont faites à la Faculté de médecine sur divers sujets offrant un intérêt actuel. Ces conférences ont lieu comme il suit :

Les mardis et samedis, à huit heures, à la Charité, par M. Gosselin. Conférences cliniques sur les fractures par les armes à feu.

Tous les jours, à huit heures et demie, à l'Hôtel-Dieu, par M. Béhier. Conférences cliniques sur les maladies régnantes.

Les lundis et vendredis, à quatre heures, au grand amphithéâtre, par M. Verneuil. Traitement des plaies par armes à feu.

Les lundis et mercredis, à neuf heures, à la Pitié, par

M. Broca. Conférences cliniques sur les plaies par armes à feu.

Les lundis et vendredis, à trois heures, au grand amphithéâtre, par M. Bouchardat. Hygiène en temps de guerre.

Les lundis et vendredis, à huit heures et demie, hôpital des cliniques, par M. Richet. Conférences cliniques sur les blessures de guerre.

M. Bouchardat commencera le lundi 14 novembre, à trois heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, ses conférences publiques sur l'hygiène en temps de guerre.

Le professeur fera connaître l'état sanitaire de Paris; il appréciera le rôle des influences morales sur la santé publique, il traitera de l'alimentation, des maladies des villes assiégées, des ambulances, etc.

La société d'acclimatation tiendra sa séance de rentrée en session le vendredi 18 novembre 1870, à trois heures précises, rue de Lille, 19, sous la présidence de M. de Quatrefages, membre de l'Institut.

La société rouvre ses séances cette année plus tôt que d'habitude pour étudier spécialement la question relative à l'alimentation de Paris pendant le siége.

La générosité privée apporte, sous toutes les formes, à la défense nationale, le plus patriotique concours. MM. Guayffier et Camus ont mis spontanément et gratuitement à la disposition du génie deux moteurs Lenoir, de trois chevaux chacun, pour le fonctionnement d'un phare électro-magnétique destiné à projeter la lumière sur les ouvrages de l'ennemi. En même temps, MM. Schmitz, directeur des ateliers des moteurs, et Leroy, son adjoint, abandonnaient leurs travaux pour se consacrer uniquement à l'installation des appareils.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHATS DE CANONS.

Journée du 12 novembre 1870

	fr.	c.
Divers souscripteurs de la 2e compagnie des vétérans de la garde nationale du quartier Saint-Victor	109	50
M. Béhague	50	»
La 5e compagnie du 53e bataillon de la garde nationale sédentaire	2.287	»
Le 52e bataillon de la garde nationale sédentaire (affectation spéciale pour deux canons sur affûts)	14.000	»
Souscription du ministère des travaux publics (3e liste)	10.607	40
Le 242e bataillon de la garde nationale (2e versement)	25	»
La 6e compagnie du 5e bataillon de la garde nationale	1.733	95
Le 37e bataillon (souscription de différentes compagnies)	619	35
Divers souscripteurs au journal *le Soir*	95	20
	29.527.40	

MARDI 15 NOVEMBRE.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES.

Sont nommés, dans le corps du génie :

Au grade de colonel :

MM. Devèze (Pascal-Alexis) ; Segretain (Côme-Alexandre-Théophile).

Au grade de lieutenant-colonel :

MM. Laussedat (Aimé) ; Bovet François-Antoine-Gabriel.)

Paris le 14 novembre 1870.

Médaille militaire : Cette médaille est conférée au sieur Laurent (Martial), soldat au 4e régiment d'infanterie de marine.

Paris, le 9 novembre 1870.

RAPPORTS MILITAIRES.

14 novembre 1870, matin.

Hier, dans la journée, l'ennemi délogé du village et du territoire de Champigny par les obus de la Faisanderie et les mitrailleuses de Joinville, s'est réfugié dans une maison à l'est du chemin de fer, d'où les obus du fort de Nogent n'ont pas tardé à le chasser également.

La redoute de Gravelle a tiré sur les ouvrages de Montmesly, et bien qu'à 2,500 mètres, elles les a fortement endommagés. L'observatoire de Vincennes a vu plusieurs projectiles atteindre la batterie elle-même.

Le fort de Charenton a tiré sur les ouvrages de l'ennemi au-dessus de Thiais et inquiété les travailleurs.

Le Gouverneur de Paris a visité hier les redoutes des Hautes-Bruyères et du Moulin-Saquet.

---

14 novembre 1870, soir.

Dans une reconnaissance poussée sur Champigny, le capitaine Lavigne, à la tête des tirailleurs parisiens, a refoulé les postes prussiens, anéanti leurs approvisionnements et fait subir à l'ennemi des pertes réelles.

Il y a eu aujourd'hui une forte canonnade sur toute la ligne de nos forts ou ouvrages avancés ; elle a été très-vive de la redoute du Moulin-Saquet et de l'ouvrage des Hautes-Bruyères ; les forts de Charenton, d'Ivry et de Montrouge l'ont appuyée avec une grande efficacité.

Le fort de Vanves n'a pas cessé de tirer sur la position de Châtillon.

Aux habitants et aux défenseurs de Paris.

Paris, 14 novembre 1870.

Mes chers concitoyens,

C'est avec une joie indicible que je porte à votre connaissance la bonne nouvelle que vous allez lire. Grâce à la valeur de nos soldats, la fortune nous revient ; votre courage la fixera ; bientôt nous allons donner la main à nos frères des départements et avec eux délivrer le sol de la patrie.

Vive la République ! Vive la France !

Le Ministre de l'Intérieur par intérim,

JULES FAVRE.

GAMBETTA A TROCHU

L'armée de la Loire, sous les ordres du général d'Aurelles de Paladines, s'est emparée hier d'Orléans après une lutte de deux jours. Nos pertes, tant en tués qu'en blessés, n'atteignent pas 2,000 hommes ; celles de l'ennemi sont plus considérables. Nous avons fait plus d'un millier de prisonniers, et le nombre augmente par la poursuite.

Nous nous sommes emparés de deux canons modèle prussien, de plus de 20 caissons de munitions et attelés, et d'une grande quantité de fourgons et voitures d'approvisionnement. La principale action s'est concentrée autour de Coulmiers, dans la journée du 9. L'élan des troupes a été remarquable, malgré le mauvais temps.

Tours, le 11 novembre 1870.

L'armée de la Loire, commandée par le brave général d'Aurelles, vient d'affirmer son existence par une victoire. Orléans a été repris. La lutte a duré deux jours, et probablement deux ou même trois divisions prussiennes, commandées par le général de Thann, ont été engagées. C'est donc une affaire sérieuse, qui est pour nous pleine de promesses et d'espérances.

Paris n'est pas abandonné à ses seules ressources. Les départements ont compris que l'intérêt de leur défense ne faisait qu'un avec le nôtre, et qu'en attendant l'ennemi chez eux ils lui livreraient la France. La population parisienne ne s'est donc pas trompée en comptant sur sa ténacité et sur sa constance pour obtenir un changement de fortune.

Déjà, en apprenant l'heureuse nouvelle, chacun a senti plus énergiquement que le devoir de tout homme valide est de seconder les efforts faits pour notre délivrance. L'armée, la garde mobile, la garde nationale, le peuple tout entier, qui s'apprêtaient à soutenir sans défaillance une lutte héroïque, savent désormais, à n'en pouvoir douter, que nous combattrons pour délivrer le sol français, que nous marcherons pour vaincre.

Tels sont, en effet, les présages qu'autorise ce premier succès. Il nous donne le droit de fonder un ferme espoir sur le concours des troupes organisées dans l'ouest, dans le nord et dans l'est. Il nous montre la France prête à repousser l'envahisseur de ses foyers et de ses campagnes, et résolue à ne chercher son salut que dans cette puissante et glorieuse unité qui fera surgir pour elle des légions de défenseurs.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

L'administration des lignes télégraphiques s'était naturellement préoccupée des moyens de rétablir le service de la télégraphie privée de la province à Paris, interrompu depuis le siége.

Le système le plus simple consistait évidemment à centraliser à Tours tous les télégrammes envoyés de la province, sans rien changer à leur forme ordinaire ; à les condenser une première fois en les typographiant de façon à en former en quelque sorte les colonnes d'un journal ; à les photographier ensuite en réduisant autant que possible leur surface, et, enfin, à envoyer ces photographies par pigeons à Paris, à l'administration centrale, chargée d'en réexpédier télégra-

phiquement le contenu aux destinataires à l'intérieur de la ville, comme cela se fait en temps ordinaire.

Ce système si simple a été adopté à Tours par M. Steenackers, directeur général des lignes télégraphiques, qui a pu y trouver, paraît-il, des photographes assez habiles. Il a été appliqué le 8 novembre, et l'administration a reçu aujourd'hui, 14 novembre, le premier numéro de cette sorte de journal télégraphique photographié, imprimé en caractères très-nets, et dont la lecture n'exige que l'emploi d'une forte loupe.

Ce premier numéro, d'une surface de 12 centimètres carrés, contient 226 dépêches privées venant de toutes les régions de la France et de l'étranger : mais, ainsi qu'il était facile de le prévoir, le public n'a pas eu besoin qu'on lui indiquât ce qu'il avait à faire pour utiliser le plus possible ce petit nombre de dépêches. Plusieurs familles, habitant la même ville, et ayant des parents ou des amis à Paris, se sont spontanément réunies ; elles ont envoyé des télégrammes collectifs, de telle sorte que les 250 dépêches ont apporté en réalité des nouvelles de plus de mille familles.

Des dépêches privées expédiées de Bordeaux ne mentionnent aucune agitation dans cette ville.

Les numéros suivants du journal télégraphique ne manqueront que si les pigeons qui doivent les apporter n'arrivent pas. Il est probable que cet accident se produira quelquefois, bien que les numéros soient envoyés à plusieurs exemplaires ; mais c'est là un cas de force majeure dont l'administration télégraphique ne saurait être responsable.

Extrait du rapport de M. Arnold Henryot, chargé par le ministère de l'intérieur de l'inspection des bureaux d'assistance extérieure.

Dans la répartition des secours, le ministère de l'intérieur et la ville de Paris avaient créé au début, pour venir en aide aux réfugiés des départements, des bons de subsistance de trois sortes :

1° Des bons sur papier jaune pour un kilogramme de pain, remboursables à 0,45 c.;

2° Des bons sur papier rose pour une portion de légumes ou de bouillon à prendre dans les fourneaux économiques d'arrondissement, remboursables à 0,10 c.;

3° Enfin, des bons sur papier bleu pour une portion de viande à prendre aux boucheries municipales, remboursable à 0,50 c.

Les bons jaunes (un kilogramme de pain) sont aujourd'hui acceptés par tous les boulangers de Paris, sans qu'ils aient à se préoccuper de l'arrondissement qu'habitent les réfugiés qui se présentent à la boulangerie. Il n'en a pas toujours été de même. Pendant les premiers temps, ces bons étaient délivrés par les délégués ou par les maires des communes réfugiées, et portaient le numéro de l'arrondissement dans lequel ils devaient être réalisés. Cette restriction avait pour les personnes secourues des conséquences fâcheuses dont la principale était de les obliger à des déplacements souvent longs et pénibles. Mais elle n'a pas eu de longues conséquences, car, dès le 10 octobre, l'assemblée tenue à l'Hôtel-de-Ville décidait que la désignation de l'arrondissement pouvait être supprimée sans qu'il y eût à craindre d'encombrement nulle part.

Les bons roses, d'une valeur de 0,10 c., ont été dans le principe acceptés presque exclusivement par les fourneaux économiques des bureaux de bienfaisance : il y avait à cela des inconvénients de plusieurs sortes.

En premier lieu, les fourneaux délivrent en échange d'un bon de 0,10 c., une portion de bouillon ou de légumes dont la valeur réelle n'est que de 0,05 c., puisque cette portion est livrée à ce dernier prix aux indigents de Paris. Il y a donc pour la caisse de l'assistance extérieure une perte sèche de 50 0/0 qu'il est important d'éviter.

A côté des fourneaux économiques, dans presque tous les arrondissements de Paris, existent, depuis le commencement du siége, des cantines municipales, dont le nombre

varie de trois à huit par arrondissement, et qui fonctionnent sous la surveillance immédiate des maires de Paris.

La mairie de Paris s'entendit avec les maires des différents arrondissements pour faire accepter les bons roses par les cantines municipales.

Les portions de 0,10 c. ou de 0.20 c. délivrées par les cantines municipales sont proportionellement plus abondantes et de meilleure qualité que les portions délivrées par les fourneaux.

Il y a donc, en dehors de la considération pécuniaire, tout avantage à diriger les bons sur les cantines. Dailleurs, il ne faut pas perdre de vue que les réfugiés à la suite des événements militaires actuels ne sont pas à l'ordinaire des nécessiteux, et qu'ils éprouvent une sorte de pudeur à se présenter aux fourneaux économiques.

Il n'y a à parler des bons bleus de boucherie que pour mémoire. On a vite reconnu l'impossibilité de s'en servir. La rareté de la viande a été naturellement le principal obstacle. Mais les réfugiés eussent-ils réussi à obtenir des portions de 50 centimes aux boucheries, cette viande eût été la plupart du temps perdue entre leurs mains faute d'ustensiles et de feu pour la préparer.

Les bons roses acceptés désormais par les cantines municipales, au lieu de l'être exclusivement par les fourneaux économiques, suppléent d'ailleurs convenablement aux bons bleus, puisque pour 20 c., ou même pour deux bons roses, le réfugié doit obtenir une portion de bœuf accompagnée de légumes ou de bouillon.

En résumé, la partie du service de l'assistance extérieure qui a trait à l'alimentation des réfugiés, à laquelle il a fallu pourvoir tout d'abord, fonctionne aujourd'hui de la façon la plus régulière. Il n'y a qu'à persévérer, sauf à modifier ou à perfectionner quelques détails du service à mesure que le besoin en sera reconnu.

Jusqu'au 1er novembre le bureau central a délivré par l'intermédiaire des bureaux d'arrondissement aux délégués des

administrations communales de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise :

1°	187.485 bons de pain à 0,45 c. l'un....	84,368 f.	25
2°	64.195 bons roses à 0,10 c. l'un......	6,419	50
3°.	1,300 bons bleus à 0,50 c. l'un......	650	«
	Total...............	91,437 f.	75

Les demandes de secours admises par les délégués des communes réfugiées ont suivi depuis le 15 octobre une progres ion toujours croissante qui s'explique aisément. Les réfugiés n'ont fait connaître que successivement leur présence à Paris, et à mesure qu'ils ont appris l'existence des commissions municipales qui représentent ces communes. On peut prévoir, dès à présent, et pour toute la durée du siége, qu'un crédit de 10.000 fr. par jour sera nécessaire au fonctionnement régulier du service. Les délégués devront donc se montrer rigoureusement économes dans la distribution des bons de secours,

De nouveaux besoins et de nouvelles charges vont d'ailleurs peser sur la caisse de l'assistance extérieure. Les approches de l'hiver nécessiteront la distribution de quelques secours spéciaux.

On devra se préoccuper également de l'état hygiénique et sanitaire des colonies réfugiées, qui intéresse si fortement la santé générale de Paris. Il serait désirable, d'organiser un service d'inspection médicale sous la surveillance du ministère de l'intérieur, qui aurait pour objet de faciliter aux réfugiés malades l'entrée des hôpitaux ou des asiles privés, et surtout d'arrêter dans leur germe les épidémies qui pourraient naître de la mauvaise nourriture ou de la trop grande agglomération.

Mercredi, 11 novembre 1870, aura lieu, à la halle aux cuirs, à trois heures, l'adjudication de 40 lots de 50 cuirs frais, provenant des chevaux abattus ou à abattre par ordre de l'administration.

Les graisses provenant de l'abatage des chevaux ordonné par l'administration seront, chaque jour, tant qu'il n'en aura pas été autrement disposé, vendues à la criée dans les abattoirs.

Des conférences publiques et gratuites se font à l'Ecole supérieure de pharmacie, rue de l'Arbalète, 21. Ces conférences ont commencé le vendredi 4 novembre. Elles ont lieu à quatre heures et demie du soir, et dans l'ordre suivant :

Le mardi 8 novembre : De l'utilité pour l'alimentation, dans une ville assiégée, du café, du thé et du chocolat, par M. Soubeyran (J. Léon), professeur agrégé — *Le vendredi 11 novembre :* Des conserves alimentaires, par M. Riche, professeur agrégé. — *Le mardi 15 novembre :* De quelques falsifications pratiquées sur les matières alimentaires et les boissons, par M. Chevalier, membre de l'académie de médecine, professeur de pharmacie. — *Le vendredi 18 novembre :* De la poudre, par J. Jungfleisch, professeur agrégé. — *Le mardi 22 novembre :* De l'emploi des ballons en temps de siége, par M. Le Roux, professeur agrégé. — *Le vendredi 25 novembre :* De l'alimentation des enfants et des adultes, et de la conservation des viandes, par M. Bourgoin, professeur agrégé. — *Le mardi 29 novembre :* Des premiers soins à donner aux blessés, par M. Marchand, professeur agrégé. — *Le vendredi 2 décembre :* De l'eau au point de vue de ses applications à l'économie domestique, par M. Baudrimont, professeur agrégé.

Dans la conférence du 4 novembre M. Chatin, membre de l'académie de médecine, professeur de botanique, a traité de la mise en culture immédiate des terrains vagues de Paris, et surtout de ceux avoisinant les fortifications.

Un tronc sera placé à l'entrée de l'amphithéâtre pour les fourneaux du 5e arrondissement.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS.

Journée du 14 novembre 1870.

	fr.	c.
Le 43e bataillon de la garde nationale et le conseil municipal de Bagneux.............	1,247	50
Les membres du comité scientifique de défense du 14e arrondissemt (montant d'une quête, versement de M. Lecœur)....	5,170	35
La compagnie des gardes nationaux volontaires vétérans de la 2e section du quartier des halles (souscription dans laquelle figure M. Barbé, de *Pygmalion*, pour 1,000 fr.)....	2,000	«
La 6e compagnie du 100e bataillon de la garde nationale...............	909	25
Les agents et sous-agents de l'administration des postes. (On désire que le canon s'appelle *la Poste*).........................	5,762	05
La légion de cavalerie de la garde nationale..................................	11,100	«
Les membres du tribunal de première instance de la Seine......................	2,200	«
Le 247e bataillon de la garde nationale de la Seine	4,425	«
La 8e compagnie du 5e bataillon de la garde nationale,......................	831	50
Total................	33,645	65

Sommes recueillies à la caisse du ministère des travaux publics (5e liste).

MM.

	fr.	c.
Martin de Saint-Semmera, sous-chef de bureau du ministère......................	10	»
Systermans, sous-chef de bureau...........	10	»
Racine, employé du ministère..............	5	»

Baudesson, sous-chef de bureau...........	5 »
Rousset, directeur du journal *le National*. (Souscription recueillie dans les bureaux du journal)............................	10,000 »
Les travailleurs de l'atelier de la commission d'armement du Louvre..................	567 40
Lartigue, chef de bureau du ministère.......	10 »
Total................	10.607 40

MERCREDI 16 NOVEMBRE.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que, jusqu'à ce que la ville de Paris soit sortie des conditions tout à fait exceptionnelles où elle est placée par le siége, la mairie centrale ne peut être qu'une délégation du Gouvernement de la défense nationale,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. La démission de M. Etienne Arago, maire de Paris, est acceptée.

Art. 2. M. Jules Ferry, membre du Gouvernement de la défense nationale est délégué à la mairie centrale, en remplacement de M. Etienne Arago.

Art. 3. MM. Clamageran, Hérisson et Chaudey, adjoints au maire de Paris, sont maintenus dans leurs fonctions, en qualité d'adjoints à la délégation près la mairie centrale.

Art. 4. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 15 novembre 1870.

C'est avec un regret extrême que le Gouvernement a accepté la démission de M. Etienne Arago. Le maire de Paris a montré depuis deux mois et demi un dévouement sans bornes, une énergie qui ne s'est jamais démentie dans les circonstances les plus difficiles, une humeur à la fois ferme

et paternelle, qui n'a pas médiocrement contribué à maintenir le bon ordre dans la cité. A aucune époque, la mairie de Paris ne s'est trouvée aux prises avec des difficultés aussi considérables; nul ne les a jamais abordées et surmontées d'un plus grand cœur. Mais M. Etienne Arago a lui-même pensé que la mairie centrale n'était plus compatible avec la situation nouvelle, et le Gouvernement a dû se séparer d'un citoyen excellent, d'un républicain également attaché à la liberté et à l'ordre, et qui demeure, dans les nouvelles fonctions qu'il va remplir, en parfait accord d'opinion et de sentiments avec le Gouvernement de la défense.

NOUVELLES DE LA GUERRE

15 novembre 1870.

Une reconnaissance conduite hier avec habileté par le commandant Poulizac, du 1er régiment des éclaireurs, a chassé l'ennemi de ses avancées du côté de Drancy.

Le capitaine de Kergalec a chargé avec M. de Versinville, à la tête des éclaireurs à cheval, et a fait plusieurs prisonniers.

Le Mont-Valérien a tiré pendant une partie de la nuit sur Saint-Cloud, Montretout et Rueil.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Mairie de Paris.

Avis. — Un arrêté du 26 octobre 1870, exécutoire à partir du 1er novembre suivant, a prescrit aux consommateurs de gaz d'éclairage, ayant plusieurs brûleurs dans une même pièce, d'en réduire l'allumage dans la proportion de un bec sur deux et, la consommation étant réglée soit au compteur, soit à l'heure, de la diminuer de moitié en abaissant la hauteur des flammes, enfin d'éteindre tous les brûleurs à dix heures et demie du soir au plus tard, le tout sous peine, pour les contrevenants, d'être poursuivis devant les tribunaux compétents et d'être, par mesure administrative, privés de l'usage du gaz.

Le public n'ayant pas tenu un compte suffisant de ces prescriptions et la quantité de charbon approvisionné pour la fabrication du gaz étant limitée par suite de l'investissement de la capitale, le maire de Paris rappelle instamment les prescriptions de son arrêté du 26 octobre dernier et insiste sur la nécessité, on ne peut plus impérieuse, dans laquelle il se trouverait de faire supprimer immédiatement et d'office le gaz aux consommateurs contrevenants sur le vu des procès-verbaux dressés par les agents du service municipal de l'éclairage.

Le *Journal officiel* a publié, dans son numéro du 10 novembre, une indication des locaux servant à Paris de mairies à la plupart des communes du canton de Gonesse (Seine-et-Oise); il convient d'ajouter à cette liste les adresses suivantes :

Bonneuil, M. Rouppe, 14, quai des Célestins.
Gonesse, M. Maréchal, 20, rue Lafayette.
Goussainville, M. Janot, 63, rue Maubeuge.
Gournay, M. Nast, 62, boulevard Victor Hugo.
Villepinte, M. Taveau, 16, rue Taranne.
Arnouville, M. Hédelin, 14, rue de la Villette (Belleville).

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS.

Journée du 15 novembre 1870.

	fr.	c.
La 5e compagnie du 57e bataillon de la garde nationale	704	30
La 4e compagnie du 35e bataillon de la garde nationale de la Seine (Neuilly)	245	50
M. Ernest Bertrand, notaire	200	»
La 5e compagnie du 5e bataillon de la garde nationale	1.822	90
La 3e compagnie du 9e bataillon	5.000	»
M. Bellot, secrétaire de la section de législation, justice, affaires étrangères et intérieur		
A reporter. . . .	7.172	70

Report	7172 70
près la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'Etat.	20 »
M. Bellot fils, employé au conseil d'Etat.	10 »
Total.	7.202 70

Le bataillon des vétérans du deuxième arrondissement a versé, à la mairie. la somme de 6.368 fr. 65, montant de la souscription ouverte pour la fabrication des canons. (1)

JEUDI 17 NOVEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que les élections pour le renouvellement des membres du tribunal de commerce de la Seine qui devaient avoir lieu au mois d'août dernier n'ont pas été effectuées ;

Considérant qu'il ne convient pas, dans les circonstances actuelles, de procéder à ces élections, alors surtout que des réclamations se sont élevées contre le système en vigueur.

DÉCRÈTE :

Les membres du tribunal de commerce de la Seine, actuellement en fonctions, y demeureront jusqu'à ce qu'il soit autrement disposé.

Paris, le 16 novembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale.

Considérant que la distinction entre le premier avocat général et les autres avocats généraux près les cours d'appel ne présente aucune utilité au point de vue du service judiciaire.

(1) Le *Journal officiel* publie en même temps, chaque jour, des listes de souscriptions:

1° « Au profit des habitants de l'héroïque ville de Châteaudun. »

2° « Offrandes au Livre d'or de Strasbourg. »

3° « Dons nationaux versés au Trésor.

DÉCRÈTE :

Le titre et les fonctions de premier avocat général seront supprimés dans les cours d'appel, au fur et à mesure des extinctions, le nombre des avocats généraux restant le même.

Paris, le 16 novembre 1870.

Décret. — M. Etienne Arago est nommé commissaire général des monnaies, en remplacement de M. Pierre Clément, décédé.

Paris, le 16 novembre 1870.

Par décret en date du 16 novembre 1870, M. Charles Rigault, ancien sous-préfet de la République, a été nommé membre du conseil de préfecture du département de la Seine, en remplacement de M. Jarry, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du maire de Paris, en date du 15 novembre 1870, le conseil de surveillance du Mont-de-Piété de Paris a été composé ainsi qu'il suit :

Le membre du Gouvernement, délégué à l'administration du département, président : le préfet de police, MM. Charles Thomas, ancien directeur du *National*, Bastide, ancien ministre de la République, Ernest Laugier, membre de l'Institut, Parent, fabricant d'horlogerie, Corbon, maire du 15e arrondissement, O'Reilly, ancien maire du 10e arrondissement, Richard, ancien maire du 19e arrondissement, Louis Jourdan, publiciste, Fabien, ancien notaire, à Paris.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

RAPPORT MILITAIRE

16 novembre 1870, matin.

L'ennemi s'est montré de nouveau dans Champigny ; débusqué par le feu des mitrailleuses, il s'est réfugié dans les

tranchées au milieu desquelles des obus du fort de Nogent sont venus tomber et l'ont obligé à battre en retraite.

Les canons de la Faisanderie ont dispersé un détachement d'une cinquantaine de prussiens réunis derrière la barricade de Champigny.

Un obus tiré sur la maison Cazenave, au-dessous et à droite de Chennevières, et désignée sous le nom de pension des officiers prussiens, est allé tomber au milieu de la cour entre deux ailes du bâtiment, au moment où un certain nom-de ces officiers s'y trouvaient réunis et y a occasionné un grand désordre. Aussitôt après, on a remarqué un mouvement de va-et-vient dans les cours. Des hommes ont paru occupés à relever des morts et des blessés.

Le fort de Charenton a canonné les positions de Choisy.

Le gouvernement a reçu, le 14 novembre, l'heureuse nouvelle du succès du général d'Aurelle à Coulmiers et Orléans. Deux jours auparavant, c'est-à-dire le 12, une dépêche adressée au directeur général des postes, par un de ses agents, nous avait appris que le dernier ballon lancé à Paris était arrivé à Vendôme, et que Châteaudun, soumis depuis son désastre aux réquisitions de l'ennemi, se défendait de nouveau, grâce au courage des francs-tireurs parisiens et de la population.

Lorsque cette dépêche du 14 novembre est parvenue à Paris, il y avait plus de quinze jours que nous étions ici sans rapports avec les départements, la dernière dépêche de M. Gambetta étant datée du 24 octobre. Cette interruption de toute communication entre nous et nos concitoyens est un des effets les plus cruels de l'investissement. Mille bruits circulaient. On accusait le Gouvernement d'avoir des nouvelles et de les cacher; on publiait des détails absolument apocryphes; on insérait dans les journaux des lambeaux de correspondances allemandes portées à nos avant-postes par les ennemis, soigneusement triés par eux, et destinés très-évidemment à tromper et à décourager la population et la défense. Beaucoup de personnes croyaient de bonne foi que

les départements étaient en proie à l'anarchie, qu'en plusieurs villes le régime de la terreur avait reparu, que les délégués du Gouvernement n'obtenaient plus d'obéissance, que les armées de secours, dont M. Gambetta annonçait l'existence dans sa dépêche du 24 octobre, ou n'étaient que des fantômes de son imagination, ou avaient disparu devant les attaques de l'ennemi.

Au milieu de ses alarmes, le corps d'armée du général d'Aurelle prouve son existence par une victoire. Un pigeon est encore arrivé le 15; celui-là était parti le premier; il n'apporte que des instructions militaires pour les départements et ne nous donne d'ailleurs aucune nouvelle; nos amis ne songent pas assez que tous leurs messagers ne nous arrivent pas, et qu'il y aurait urgence à répéter dans chaque dépêche la partie essentielle des dépêches précédentes. Isolés du monde entier par l'armée qui nous enserre dans ses lignes, nous avons besoin, avant tout, de savoir que la France est debout pour nous secourir, et que ses armées se rapprochent de nous.

Des journaux anglais du 5 novembre, qui ont été introduits à Paris, contiennent beaucoup de détails sur la guerre, empruntés soit à leurs correspondants, soit aux journaux allemands. Nous n'avons aucun moyen de contrôler ces récits, presque tous émanés de nos ennemis, et qu'on ne doit lire, par conséquent, qu'avec une extrême réserve. Nous les résumons en quelques mots.

Sur la mer, le *Curieux*, canonnière française de la station du Brésil, a pris les navires allemands *le Wanderer* et *l'Aline;* la corvette française *le Lamothe-Piquet* est arrivée à Valparaiso le 17 septembre, après avoir capturé plusieurs navires de l'Allemagne du Nord.

Les faits de ce genre sont devenus assez nombreux pour rendre nécessaire la création à Tours d'un conseil des prises destiné à protéger les intérêts des puissances neutres, le conseil de Paris ne pouvant plus fonctionner utilement. Ce conseil a été constitué par un décret dont nous lisons le texte dans le *Morning Post* du 3 novembre. Il est signé de

MM. Crémieux, Fourichon, Glais-Bizoin et Gambetta, et contresigné par M. Fourichon, ministre de la marine et des colonies. Nous relevons à dessein ce détail. Comme cette pièce est du 27 octobre, il en résulte qu'à cette date, M. Fourichon, contrairement aux bruits recueillis par les journaux étrangers, non-seulement conservait son portefeuille, mais encore agissait à titre de membre de la délégation.

En France, l'armée ennemie, tout en continuant ses opérations dans le Nord, paraît aussi s'avancer vers le Sud. En effet, une dépêche adressée de Berlin au *Times*, à la date du 2 novembre, explique comme il suit les mouvements de l'armée qui a fait le siége de Metz : la division Kummer rentre en Allemagne avec les prisonniers ; le 7e corps occupe la place et doit assiéger Thionville ; le gros de l'armée, aux ordres du prince Frédéric-Charles, opèrera au centre de la France.

Voici d'abord les nouvelles du Nord. Mézières, qu'on avait cru sérieusement attaquée, n'avait devant elle, à la date du 3 novembre, que 2,500 hommes et pas de canons de siége. A la même date, Hirson était occupé par les Prussiens. Le siége de La Fère continuait. Entre Mézières et Réthel, les francs-tireurs livraient un combat qui coûtait à l'ennemi une perte de 465 hommes. Le 20 octobre, la garnison de Verdun avait fait une sortie vigoureuse, refoulé les avant-postes prussiens, encloué 26 gros canons. Dans les environs mêmes de Sedan, à Lannois, la résistance se maintient assez pour que, le 26 octobre, on ait arrêté un train de chemin de fer rempli de soldats prussiens et saisi un convoi de provisions. Enfin, 1,200 hommes d'infanterie et de cavalerie, avec une section d'artillerie, avaient débusqué l'ennemi de ses positions à Formerie.

Nous n'avons, sur la région de l'Est, d'autres nouvelles que celles de l'attaque de Neuf-Brisach et du fort Mortier par les Prussiens. Le feu a commencé le 2 novembre.

Dans la Côte-d'Or, l'ennemi a remporté quelques avantages à Talmay ; puis il s'est avancé vers Dijon, ville ouverte, qu'il a occupée après huit heures de lutte. Une contribution

d'un demi-million a été frappée sur l'habitant. Plus loin, le général Werder, d'après une dépêche écrite de Versailles, a rencontré les Français à Gray (Haute-Saône), et leur a pris 15 officiers et 500 soldats. L'occupation de Dijon est le fait le plus regrettable de ceux que nous venons de mentionner; les affaires de Talmay et de Gray sont plus que compensées par les succès de Formerie et de Verdun.

En somme, ce qui ressort de plus évident de tous ces récits, c'est que de tous les côtés l'ennemi rencontre une résistance énergique, et que la France combat pied à pied contre les envahisseurs. Le *Times* du 3 novembre contient ces propres paroles : « Les récits reçus des provinces sud, est et ouest de la France signalent une énergie croissante parmi la population et la résolution de continuer la guerre si l'on insiste sur une cession de territoire. » On s'étonnait, à cette date, de l'inaction de l'armée de la Loire. Elle se préparait au glorieux combat du 9 novembre, qui achève de nous montrer que l'élan est donné de tous côtés. Deux jours de lutte couronnés par un succès éclatant à trente lieues de nous, tel est le fait dominant de toute cette campagne.

Les journaux anglais sont remplis de détails contradictoires sur la capitulation de Metz. Tantôt on affirme que le maréchal s'est trop hâté de capituler, qu'il pouvait encore tenir, que plusieurs officiers, des habitants mêmes de la ville, ont tenté d'empêcher la reddition de la place. Une proclamation de M. Gambetta, qui n'est parvenue au Gouvernement qu'aujourd'hui même, semble justifier ces accusations. Plusieurs fragments d'articles, empruntés aux journaux de Lyon, de Rouen, du Havre et de Marseille, nous montrent que l'opinion est très-divisée quant au jugement à porter sur la conduite du maréchal Bazaine. Ce qui semble certain, c'est que la ville manquait de pain quand elle s'est rendue, et qu'on avait mangé des chevaux morts. Dès le 15 octobre, la ration de vivres était fixée à 490 grammes pour les adultes, à 200 grammes pour les enfants de quatre à douze ans, et la capitulation n'a eu lieu que le 27.

Nous ne pouvons juger d'ici ce grand procès, dont toutes

les pièces nous manquent, et qui intéresse à un si haut point l'honneur de notre armée, c'est-à-dire notre honneur. Il y avait à Metz tout l'état-major de l'empire. S'il y a eu une faute commise, nous sommes persuadés à l'avance qu'elle vient des mêmes hommes qui ont commencé la guerre sans l'avoir préparée et qui ont si souvent, en quelques semaines, sacrifié la France à une dynastie. Notre armée subit, comme nous, les conséquences de leurs fautes, mais elle ne saurait, plus que nous, en être solidaire.

Les journaux que nous avons sous les yeux parlent à peine des départements et n'ont reçu évidemment que des informations très-inexactes. Par exemple, ils mentionnent en quelques mots l'existence d'une république rouge fondée à Lyon par Esquiros et Cluseret. C'est évidemment de Marseille et non de Lyon qu'il s'agit. Cette république rouge aurait décrété la déchéance du Gouvernement de la Défense nationale et condamné à mort M. Gambetta. L'explication de ces fables se rencontre dans une lettre, adressée de Boulogne-sur-Mer au *Morning Post*, à la date du 1er novembre, et dans laquelle on lit ce qui suit : « Le club de l'Alhambra de Marseille a voté l'expulsion du Gouvernement de Paris et condamné le citoyen Gambetta à être puni comme traître. (*To the punishment of a deceiver*.) La même assemblée a demandé le rappel en France du général Cluseret et a proclamé la Commune révolutionnaire. » Les nouvellistes ont donc pris pour une réalité ce qui n'est qu'une délibération de clubistes. Il ressort, au contraire, de cette délibération que le général Cluseret, chassé de Marseille d'abord, de Lyon ensuite, a été en outre et reste actuellement expulsé de France.

Puisque nous faisons ces rectifications, nous pouvons bien les compléter en constatant que le général Bourbaki, que l'on disait démissionnaire, était à Amiens le 1er novembre et se préparait à tenir un conseil de guerre à Douai, selon l'auteur de la lettre écrite de Boulogne-sur-Mer. Nous trouvons aussi dans le *Morning Post* le texte d'un ordre du jour du général Bourbaki, daté du 29 octobre, et félicitant

les soldats de l'armée et de la mobile de la conduite tenue par eux à l'affaire de Formerie.

L'arrestation à Toulouse du général d'Hurbal, aussitôt relâché sur un ordre télégraphique venu de Tours, quoique attestant, sans doute, une situation très-irrégulière et très-regrettable, peut servir au moins à démontrer que la délégation qu'on nous représentait comme méconnue et dispersée est encore partout obéie.

Et, à vrai dire, nous n'en avons jamais douté. Nous sommes accoutumés de longue date aux inventions et aux exagérations des partis, et nous n'avons pas besoin de sortir de Paris pour entendre colporter comme des vérités les fables les plus odieuses et les plus ridicules. Nous croyons que la France est profondément troublée par une invasion si cruelle et si peu prévue : nous sommes persuadés, sans en avoir la preuve, que l'autorité est relâchée sur beaucoup de points, que des tentatives anarchiques se produisent, que nos ennemis ont recours, comme ils n'y manquent jamais, aux mensonges et aux bruits calomnieux dont ils savent faire un usage si perfide. Mais nous sommes convaincus, en même temps, que ce qui domine tout, ce qui rallie tout, ce qui entraîne tous les cœurs, ce qui enflamme tous les courages, c'est le sentiment de l'honneur national, l'espoir, le besoin, la volonté, l'ardente et toute-puissante volonté de sauver la patrie; ou par une victoire décisive ou par une paix honorable. Les journaux allemands, écrits par nos ennemis, nous montrent, malgré eux, la France debout. Ils se plaignent de nous voir espérer encore, contre toute espérance; ils nous reprochent de ne pas nous avouer vaincus ; ils enregistrent chaque jour des preuves éclatantes du courage de nos soldats et de nos citoyens. Quand ces récits ont été écrits de Versailles à Berlin, le général d'Aurelles en était encore à organiser la journée du 9.

Nous ne savons si l'Europe se décidera à donner à la France les moyens de convoquer une Assemblée dans des conditions qui assurent la liberté de l'élection et l'autorité des élus. Le massacre continuera si l'Europe le permet et si

le gouvernement prussien s'y obstine; mais, quoi qu'il arrive, la France, qui n'a pas voulu la guerre, qui ne voulait plus d'aucune guerre, sortira de la lutte avec tout son territoire et tout son honneur.

Nous croyons utile de donner ici la traduction textuelle de l'ordre du jour du général Bourbaki :

« Le général de division, commandant supérieur de la région du Nord, est heureux de donner aux troupes les nouvelles suivantes :

« Quelques francs-tireurs ont arrêté un train prussien sur la ligne ferrée de Mézières à Réthel. Cet audacieux fait d'armes a coûté à l'ennemi 465 hommes.

« A Formerie, sur le chemin de fer d'Amiens à Rouen, les Prussiens ont été repoussés par les troupes de ligne et la mobile, soutenues par une section d'artillerie. L'ennemi a laissé sur le champ de bataille sept morts, dont un officier, et s'est retiré en grand désordre.

« Aussitôt que le général connaîtra les noms des hommes qui se sont distingués dans ces deux affaires, il s'empressera de les signaler à ses concitoyens.

« Quartier général de Lille, 29 octobre 1870.

« BOURBAKI. »

COMMUNICATIONS DIVERSES

La taxe sur les absents a donné lieu à de nombreuses réclamations qui proviennent de ce qu'on en méconnaît le véritable caractère. Beaucoup de personnes la considèrent comme une espèce d'amende infligée à ceux qui ont fui. Envisagée ainsi, elle devrait être non pas modifiée, mais supprimée, car une taxe pénale est une monstruosité. La justice seule peut appliquer des amendes; l'administration financière n'a d'autre devoir que de répartir les charges publiques.

La taxe sur les absents est purement et simplement une taxe de compensation. Tous ceux qui ont joui des avantages de Paris et qui se réservent la facilité d'en jouir de nouveau

après le siége, y conservant leur appartement et leur mobilier, sont soumis à cette taxe. A ce point de vue, il n'y a lieu d'exempter ni les femmes, ni les vieillards, ni les étrangers, ni les mineurs propriétaires. Le service de la garde nationale n'est pas la seule charge que les Parisiens subissent par suite du siége : le logement des mobiles et des réfugiés, les réquisitions, les contributions de toutes sortes qui, sans être exigées par l'autorité, s'imposent moralement à tous ceux qui possèdent quelque aisance, ce sont là aussi des charges dont il faut tenir compte.

Dans les circonstances où nous sommes, l'idée d'une compensation est donc toute naturelle, et quelle compensation plus juste qu'une taxe graduée d'après la valeur locative des appartements inoccupés? La commission de répartition, chargée d'interpréter et d'appliquer le décret du 7 octobre, a repoussé à l'unanimité l'idée d'une taxe pénale, et, en conséquence, elle n'a admis d'exemption qu'en faveur des personnes appelées au dehors pour un service public et des chefs de famille dont les appartements sont restés ouverts et occupés par des membres de la même famille habitant habituellement.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 16 novembre

	fr.	c.
19 souscripteurs au ministère de la guerre . .	145	»
M. Valette, membre de l'Institut, professeur à l'École de droit, 20 francs, ajoutés à la souscription du 30 octobre pour achat de canons (en tout 70 francs)	20	»
M. Oudot.	5	»
La 5e compagnie du 134e bataillon de la garde nationale de Paris (souscription recueillie dans les bureaux du journal *la Patrie*)	47	»
M. Thierry.	150	»
A reporter.	367	

Report. . . .	367
Le 90e bataillon de la garde nationale sédentaire.	1.053 90
Les 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e compagnies du 33e bataillon, à Batignolles. (On demande que le canon porte l'inscription suivante : *Batignolles, 33e bataillon, 1, 2, 3, 4, 5, 6*	5.757 35
La 3e compagnie du 15e bataillon de la garde nationale de la Seine	728 »
Le 69e bataillon de la garde nationale sédentaire.	1.475 55
Le 251e bataillon de la garde nationale sédentaire, employés et ouvriers du chemin de fer d'Orléans	1.747 85
M. Ramel (François), à Floure (Aude). On demande que le canon porte le nom de *Floure* (*Aude*).	5.000 »
Souscription recueillie aux halles. (Versement de M. Forster, caissier de la préfecture de police).	1.441 80
Total	17.571 45

M. Lasseron, ingénieur civil, a offert au Gouvernement un mortier en bronze, actuellement en construction chez MM. Broquin et Lainé.

VENDREDI 18 NOVEMBRE

Décret. — Art. 1er. M. Edgard Quinet est rétabli dans son titre et ses fonctions de professeur de langues et littératures de l'Europe méridionale au Collége de France.

Art. 2. M. Philarète Chasles, titulaire de la chaire de langues et littératures étrangères de l'Europe moderne, reprend son titre de professeur de langues et littératures d'origine germanique.

Paris, le 17 novembre 1870.

M. Dumas, président de la commission des monnaies, qui avait bien voulu, en présence des difficultés du service, conserver provisoirement ses fonctions, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

DÉCRET. — Art. 1er. Il est ouvert aux ministères de l'intérieur et de la guerre, sur le budget extraordinaire de l'exercice 1870, un nouveau supplément de crédit s'élevant à la somme de vingt millions pour faire face aux dépenses des gardes nationales de France.

Art. 2. Il sera pourvu à ces dépenses au moyen des ressources créées par la loi du 12 août 1870.

Paris, le 10 novembre 1870.

RAPPORT MILITAIRE

17 novembre 1870, matin.

Le Gouverneur a passé hier une grande partie de la journée dans la presqu'île de Gennevilliers ; il est allé jusqu'au pont de Bezons. Il a été très-satisfait de l'attitude et de la bonne tenue des troupes.

Pendant cette visite, le Mont-Valérien et les forts du sud n'ont pas cessé d'inquiéter l'ennemi sur tous les points qu'il occupe.

La distribution des effets de campement, d'habillement, de grand et de petit équipement, pour les bataillons de guerre, commence aujourd'hui même au palais de l'Industrie.

Cette distribution continuera sans interruption les jours jours suivants, dans la mesure des ressources dont le service de l'intendance pourra disposer.

On suivra, pour l'appel des bataillons à cette distribution, un ordre établi par l'état-major général, et qui sera commu-

niqué d'avance aux chefs de bataillons, avec les instructions nécessaires pour la répartition de ces objets.

Le commandant supérieur rappelle aux gardes nationaux qu'ils doivent bien comprendre que ces effets leur sont fournis dans les mêmes conditions où ils pourraient l'être aux troupes de l'armée, c'est-à-dire que les détenteurs en sont responsables et que la perte ou la détérioration de ces effets serait imputée sur la solde de ceux qui les auraient perdus ou détériorés, sans préjudice des peines disciplinaires édictées par les lois militaires en cas de dissipation.

Le commandant supérieur est, du reste, persuadé qu'il ne sera jamais nécessaire de recourir à des moyens de rigueur; il a trop de confiance dans le bon sens et le patriotisme de ses camarades pour leur faire l'injure de supposer qu'ils ne comprennent pas tous la gravité de la situation et la nécessité de ménager les ressources dont nous disposons.

Les effets d'habillement et d'équipement sont, à ce titre, sur le même rang que les armes et les munitions de guerre.

Le général commandant supérieur des gardes nationales de la Seine,

CLÉMENT THOMAS.

Paris le 18 Novembre 1870.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouvernement a reçu une dépêche de la délégation de Tours, en date des 8, 10 et 11 novembre; elle annonce que M. Thiers est arrivé à Tours le 7 au soir. Le 9, parvenait la circulaire du ministre des affaires étrangères, expédiée de suite à tous les cabinets de l'Europe. De son côté, M. Thiers rédige un mémorandum qui sera adressé aux représentants des puissances neutres. Les principaux organes de la presse européenne approuvent la conduite de la France.

Le *Times*, dans le numéro arrivé à Tours le 10, publie un grand article où, après avoir discuté les conditions de l'armistice, sans blâmer toutefois M. de Bismarck, il demande

une démarche des neutres sur l'initiative de l'Angleterre, et, revenant sur sa politique antérieure, explique que, dans l'intérêt de la paix, il faut écarter toute cession territoriale et se contenter du démantèlement des forteresses, et conclut par un appel chaleureux à l'Angleterre. Les représentants des puissances neutres paraissent être dans des dispositions favorables, et, parmi eux, il faut mentionner celui de la Turquie et celui de l'Espagne, omis par une erreur involontaire dans les précédents documents, bien qu'ils se soient montrés très-fermes partisans de l'armistice.

Notre armée est rentrée à Orléans après trois jours de combats heureux. Des officiers blessés, revenus à Tours, ont manifesté hautement leur satisfaction de la conduite de leurs soldats. Ils les ont trouvés très-solides, et constatent que l'armée de la Loire est nombreuse, bien organisée et bien disciplinée. On fortifie Orléans, et on croit pouvoir résister à un retour offensif, même puissant.

Un télégramme de notre agent de Bruxelles, du 8 novembre, transmis par cette dépêche, rapporte que les généraux prussiens sont fort étonnés de la résistance de Paris, et notamment de la solidité de notre infanterie. Ils paraissent très-bien informés de ce qui se passe chez nous. Le 28 octobre, on annonçait dans le cercle de M. de Bismarck la tentative insurrectionnelle du 31, en citant les noms de ceux qui devaient y prendre part, et l'on s'en réjouissait d'avance. La plupart des officiers désirent la paix. Les soldats en ont assez ; ils sont très-surpris de rencontrer une résistance devant Paris.

Par suite de la rareté des pailles, un certain nombre de propriétaires de chevaux emploient les copeaux et la sciure de bois pour servir de litières.

Il a paru utile de porter ce fait à la connaissance du public.

L'École nationale des Chartes (palais des Archives de

France, rue des Francs-Bourgeois, 58), a rouvert ses cours le 15 novembre.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 17 novembre

	fr.	c.
Les 2e, 3e, 5e, 6e et 8e compagnies du 163e bataillon de la garde nationale.	236	45
La 5e compagnie du 85e bataillon (versement de M. Jacquet).	100	75
La 4e compagnie du 15e bataillon.	533	»
Divers souscripteurs du pavillon n° 3, Halles centrales de la boucherie (on désire que le canon porte le n° 20)	6.800	»
La compagnie de garde nationale de Livry (Seine-et-Oise)	110	»
Total.	7.780	20

Une collecte faite par la compagnie du 85e bataillon de la garde nationale composée exclusivement d'ouvriers a produit une somme de 100 fr. 75 c., destinée à contribuer à l'achat des canons.

Le 40e bataillon de la garde nationale, commandant Chatain, a fait verser 500 fr. à la caisse de l'état-major général pour le même objet.

THÉATRES

Au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le samedi 19 novembre 1870, représentation patriotique donnée par le 144e bataillon de la garde nationale pour la fonte des canons, avec le concours de MM. Berton, Geoffroy, Bosquin, Paul Deshayes, Berthelier, Jules Lefort, Landrol, Charly, Victorin, Bucaille, Lebrun, Thomé, et de Mmes Marie Roze, Marie Laurent, Rousseil, Blanche Pierson, Zélie Reynold, artistes de l'Opéra, de l'Odéon, du Gymnase, du Palais-Royal, de la Porte-Saint-

Martin et des Bouffes-Parisiens. M. Berton récitera l'*Expiation*, de Victor Hugo. La musique du 144e bataillon sera conduite par son chef, M. A. Artus. Le prix des places ne sera pas augmenté.

Salon du Grand-Hôtel, vendredi 18 novembre 1870, soirée musicale, scientifique et littéraire, donnée au bénéfice des victimes de la guerre, avec le concours des principaux artistes de l'Opéra, de la Comédie-Française et du Vaudeville.

Allocution avec expérience sur la lumière et l'électricité appliquées à la défense nationale, précédée d'un à-propos sur le génie comparé des races latines et germaniques, par M. l'abbé Moigno.

Orgue d'Alexandre, piano d'Érard.

Au Cirque National, le dimanche 20 novembre 1870, à deux heures, concert populaire de musique classique donné au bénéfice de l'association pour l'organisation du travail des femmes. Allocution prononcée par M. de Lapommeraye.

Programme : ouverture d'*Egmont*, Beethoven ; symphonie en *sol mineur* (allegro, andante, menuet, final), Mozart ; fragments du *Songe d'une Nuit d'été* (allegro appassionato, scherzo, nocturne), Mendelssohn ; ouverture de *Zampa*, Hérold. L'orchestre sera dirigé par M. J. Pasdeloup.

SAMEDI 19 NOVEMBRE

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu la loi du 1er février 1868, portant création de la garde nationale mobile ;

Vu le décret du 17 septembre 1870, qui soumet à l'élection la nomination aux différents grades d'officier dans la garde nationale mobile ;

Considérant qu'il importe, dans un intérêt de justice et d'émulation, les premières élections étant faites, de garantir

à chacun la possibilité de la récompense des services rendus dans sa position ;

Considérant, d'autre part, qu'il importe de mettre un terme à des désordres graves qui se sont produits à l'occasion de diverses élections.

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Nul ne pourra être élu à un grade supérieur s'il n'est déjà pourvu du grade immédiatement inférieur à celui qui fera l'objet de l'élection.

Art. 2. Les chefs de bataillon seront élus parmi les capitaines du bataillon où se produira la vacance, par le vote de tous les officiers du bataillon.

Art. 3. Les capitaines et les lieutenants seront élus par les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de la compagnie où se produira la vacance ; les premiers, parmi les lieutenants, et les seconds, parmi les sous-lieutenants du bataillon.

Art. 4. Les sous-lieutenants seront élus par les sous-officiers, caporaux et soldats de la compagnie où se produira la vacance, parmi tous les sous-officiers du bataillon.

Art. 5. Les dispositions qui précèdent s'appliquent aux élections d'officiers dans les groupes départementaux d'artillerie.

Dans les batteries isolées, les élections auront lieu par batterie.

Art. 6. Le choix des chefs de bataillon pour les nominations aux divers emplois de sous-officier et au grade de caporal ne pourra s'exercer que dans l'intérieur de leurs bataillons respectifs.

Art. 7. Les officiers démissionnaires ou frappés de révocation restent exclus de toute nouvelle élection,

Paris, le 18 novembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que le décret du 8 novembre 1870, qui appelle dans les compagnies de guerre de la garde nationale tous les

hommes valides, en suivant l'ordre des catégories qui y sont spécifiées, rend inapplicables à ces gardes nationaux toutes les exemptions et classifications établies par les lois sur la garde nationale ou sur l'armée ;

Qu'il est cependant des intérêts de service public qu'il importe de respecter ;

Que, d'autre part, les incompatibilités, dispenses et exclusions prononcées par la loi du 13 juin 1851, doivent être maintenues,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Un conseil de révision est institué pour statuer en séance publique et sans aucun recours, sur tous les cas de dispense, incompatibilités et exclusions.

Art. 2. Le conseil sera composé de :

1 colonel ou lieutenant-colonel d'état-major, président ;

2 chefs d'escadron d'état-major ;

6 chefs de bataillon de la garde nationale ;

1 chef d'escadron d'état-major, rapporteur ;

1 capitaine d'état-major, rapporteur-adjoint ;

1 capitaine d'état-major, secrétaire ;

1 capitaine d'état-major, secrétaire-adjoint ;

tous nommés par le général commandant supérieur de la garde nationale.

Art. 3. Le conseil statuera à la majorité des membres présents, mais au nombre de cinq membres au moins.

En cas de partage des voix, la dispense sera de droit.

Art. 4. Les réclamations devant le conseil de révision devront, sous peine de forclusion, être produites dans les six jours de l'insertion du présent décret au *Journal officiel*.

Elles n'auront pas d'effet suspensif ; en conséquence, tout garde national réclamant devra son service au corps jusqu'à la décision à intervenir.

Art. 5. Dans le délai susénoncé, tout réclamant devra se présenter à l'état-major général de la garde nationale pour y déposer sa réclamation écrite. Il lui en sera délivré récépissé, avec indication des jour, lieu et heure où il devra se

présenter. Faute par lui de se présenter en personne ou de justifier régulièrement d'un cas d'impossibilité, sa réclamation sera considérée comme non avenue ; elle ne pourra pas être reproduite.

Paris, le 18 novembre 1870.

Le Gouvernement de la Défense nationale,

Considérant qu'il y a lieu de fixer définitivement les questions relatives à l'indemnité des gardes nationaux, à la solde des officiers et aux vivres de campagnes dans les compagnies de guerre,

ARRÊTE :

Art. 1er. Dans chaque bataillon mobilisé de la garde nationale, on établira immédiatement un état des gardes qui réclameront le bénéfice de l'indemnité journalière de 1 fr. 50.

Cet état sera établi d'après les règles qui ont été adoptées pour la garde nationale sédentaire.

Art. 2. A partir du jour où un bataillon ou fraction de bataillon sera mis en marche en dehors de Paris, les sergents-majors, sergents, caporaux et gardes toucheront une solde de 1 fr. 50. L'adjudant sous-officier recevra 2 fr.

Art. 5. A partir de la même époque, les officiers ou assimilés recevront la solde des officiers de leur grade dans la garde nationale mobile, savoir :

Le chef de bataillon, 333 fr. 33 par mois ;

Le capitaine et le chirurgien major, 236 fr. 10 par mois ;

Le lieutenant et l'aide-major, 166 fr. 66 par mois ;

Le sous-lieutenant, 150 fr. par mois.

Le capitaine adjudant-major recevra, outre la solde de son grade, un supplément de 50 fr. par mois.

Art. 4. Afin de faciliter aux officiers le payement des dépenses qu'ils peuvent avoir à faire au moment de leur départ, il leur sera fait l'avance du premier mois de leur solde, la veille de leur mise en marche.

Art. 5. Pendant tout le temps où les compagnies de guerre

seront hors de Paris, les officiers, sous-officiers, caporaux et gardes toucheront les vivres de campagne.

Art. 6. Un emploi de lieutenant officier payeur est créé dans chacun des bataillons mobilisés. Cet officier recevra la solde de son grade.

Le général commandant supérieur des gardes nationales nommera le titulaire de cet emploi, sur la présentation du chef de bataillon.

Paris, le 18 novembre 1870.

NOUVELLES DE LA GUERRE

Le Gouvernement a reçu aujourd'hui une dépêche que nous transcrivons en retranchant tous les détails relatifs aux mouvements de troupes. Cette dépêche confirme, en les complétant, les nouvelles de notre victoire d'Orléans et en démontre l'importance militaire.

Tours, 13 novembre 1870.

Gambetta à Jules Favre

Nous vous avons annoncé notre mouvement offensif sur Orléans, qui a été repris après deux jours de marche, pendant lesquels deux gros combats ont été livrés, à Baxon et à Coulmiers, où nous avons fait deux mille cinq cents prisonniers, tout compte fait, et où nos troupes ont fait preuve du plus vigoureux élan. Nous occupons fortement les approches de la ville, et nous pouvons repousser un retour offensif.

L'état intérieur de la France est entièrement satisfaisant. L'ordre le plus complet règne à Lyon, à Marseille, à Perpignan, à Saint-Étienne. L'ennemi a évacué Dijon et l'administration préfectorale y a repris son cours. Vous pouvez hautement affirmer que partout notre Gouvernement est respecté et obéi, et que toute l'effervescence excitée par la reddition de Bazaine est maintenant calmée sur tous les points du territoire.

---

18 novembre, soir.

Malgré les ordres les plus formellement exprimés par la voie des journaux et par celle de l'affichage pour que les

avant-postes ne soient dans aucun cas dépassés, des habitants de Paris sortent de la ville, se répandant par masses et de tous les côtés à la fois dans les campagnes. Ils s'avancent ainsi jusqu'à la portée la plus rapprochée des lignes prussiennes, encouragés par l'attitude de l'ennemi qui les avait rarement inquiétés.

Celui-ci, au mépris de tout sentiment d'humanité, tire maintenant d'une manière continue sur des hommes sans armes, même sur des femmes et des enfants. Il y a eu des morts et des blessés. Le Gouverneur de Paris, profondément ému d'une situation à laquelle les avant-postes sont impuissants à remédier, en raison de l'étendue de nos lignes extérieures, porte ces faits à la connaissance de tous les habitants et les adjure de ne plus enfreindre des ordres dont l'inexécution a de si douloureuses conséquences.

COMMUNICATIONS DIVERSES

L'administration des lignes télégraphiques a l'honneur de prévenir le public que le service de la télégraphie privée par l'intermédiaire des pigeons voyageurs fonctionne avec régularité. A la suite des numéros 1 et 2 du journal télégraphique photographié, arrivé il y a quelques jours, les pigeons qui ont apporté les dernières dépêches officielles ont apporté en même temps les numéros 3, 4, 5, 7, 8, 9 et 10, contenant environ 900 dépêches privées provenant de plus de trente localités différentes. Ces dépêches ont été expédiées télégraphiquement aux destinataires le soir même de leur arrivée

---

Le registre des inscriptions sera ouvert à la Faculté de droit le lundi 21 novembre 1870, et les cours recommenceront le lundi suivant 28 du même mois.

Le maire du 8e arrondissement a chargé une commission spéciale de souscriptions mensuelles destinées à soulager des misères exceptionnelles dûment constatées.

Les commissaires sont porteurs d'un livret revêtu du sceau de la mairie.

Le montant des souscriptions est perçu à domicile, soit par les commissaires eux-mêmes, soit par un employé, sur quittances du receveur de la caisse ouverte à cet effet dans la mairie du 8e arrondissement.

Aucune autre quête n'est autorisée.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 18 novembre

	fr.	c.
Le 46e bataillon de la garde nationale (on désire que le canon porte le nom suivant : *Le Montrougien*, avec l'inscription suivante : « Offert à la défense nationale par le 46e bataillon de la garde nationale).	5.055	»
Un anonyme (versement de M. Veis, dit Leblanc, commissaire de police du 20e arrondissement)	250	»
M. Roussel, officier de santé en retraite (10 fr. pour son compte, 1 fr. pour sa gouvernante, Mme Nancy).	11	»
M. Filon, inspecteur de l'Académie.	20	»
La 3e compagnie du 100e bataillon de la garde nationale	335	20
Divers souscripteurs de Suresnes (versement de M. Huché, délégué)	1.055	75
4e liste de souscription du ministère des travaux publics (versement de M. Debled, caissier), et dont voici le détail :		
MM. Mauban, au nom du 18e bataillon de la garde nationale	7.000	»
Germa, au nom du 19e bataillon de la garde nationale	5.000	»
Maupin, employé du ministère	10	»
A reporter. . . .	18.736	95

Report.	18.736 95
Simon de Carneville, au nom du 16e bataillon de la garde nationale	5.000 »
Total.	23.736 95

L'HYGIÈNE DE PARIS

M. Bouchardat a fait récemment à la Faculté de médecine une remarquable conférence sur l'hygiène de Paris pendant le siége.

On lira avec intérêt, et non sans profit, les renseignements suivants relatifs à diverses ressources alimentaires sur lesquelles le savant professeur a particulièrement insisté.

En temps ordinaire, a-t-il dit, beaucoup de matières animales étaient ou perdues, ou converties en engrais, ou destinées à diverses industries : il importe aujourd'hui d'utiliser tout ce qui est sain pour l'alimentation.

La viande de cheval, qui était à tort si négligée par les travailleurs, est maintenant recherchée par tout le monde. Il ressortira de cette grande expérience, faite pendant le siége, qu'il n'est pas de nourriture animale plus substantielle et plus saine. Les os, qui contribuent si efficacement à la qualité du bouillon, ne sont pas épuisés de leurs principes nutritifs lorsqu'ils sortent de la marmite ; ils peuvent y être remis deux ou trois fois avec grand profit, pourvu qu'on ne les laisse point sans nouvel emploi assez de temps pour qu'ils s'altèrent.

Le sang des animaux de boucherie était depuis longtemps transformé en produits industriels : aujourd'hui il est tout converti en boudin d'une qualité égale au meilleur boudin de porc. Il importe de ne pas faire de provision de cet aliment éminemment réparateur, et de le consommer le plus frais possible.

Le beurre de Normandie ne nous arrive plus, mais toutes les graisses des animaux de boucherie sont converties en graisses de bouche qui remplissent exactement le même rôle que lui pour tous les usages culinaires. Ce beurre animal a rendu d'immenses services à nos soldats en Crimée ;

on l'expédiait de Paris dans les pays producteurs du beurre, qui se trouvaient très-bien de cet échange. Au reste, dans toutes les cuisines méridionales, le beurre est remplacé par l'huile, et nous en avons de suffisantes provisions.

Une ressource des plus précieuses, et qui ne nous manquera pas, c'est le vin ; un demi-litre de cette fortifiante boisson, avec du pain, un peu de viande ou de poisson salé, peuvent constituer un régime très-convenable pour entretenir la santé.

Un peu d'eau-de-vie est efficace pour réchauffer le garde national pendant son séjour au rempart ; mais l'abus de l'eau-de-vie, des liqueurs fortes, est funeste à tous les titres. Si en temps ordinaire l'intempérance est condamnable, en temps de siége c'est un crime.

Le lait ne fait pas complètement défaut, mais la quantité dont on dispose est considérablement diminuée; il faut le réserver pour les jeunes enfants, les malades et les convalescents. Pour suppléer à son insuffisance, une décoction épaisse de gruau de Bretagne convient, et mieux encore, tant que cela sera possible, un lait artificiel préparé en battant bien un œuf avec 100 grammes d'eau tiède, une très-petite pincée de sel et 6 grammes de sucre.

Seugnot a préparé du chocolat avec une forte décoction de gruau. Cette boisson, conservée par le procédé d'Appert, peut tenir lieu de lait pour les adultes; les jeunes enfants eux-mêmes s'en trouvent très-bien.

L'usage d'une infusion de café noir termine agréablement le repas et, de plus, permet de rester bien portant avec une ration réduite. Les magasins de Paris ont d'abondantes provisions de café.

Le tabac est utile au soldat oisif; mais, aujourd'hui que son temps a un noble emploi, la consommation peut en être diminuée sans inconvénient.

Parmi les condiments, le sel, le poivre, l'ail, les échalottes existent en quantité suffisante ; ils sont très-précieux pour donner une saveur appétissante aux mets les plus ordinaires,

Qui, au village, n'a fait un excellent déjeuner avec des croûtes de pain frottées d'ail ?

Nous étions menacés, comme beaucoup de villes assiégées, de manquer de sel; mais, grâce à l'énergique intervention de M. Henri Sainte-Claire Deville, on a pu en faire entrer à Paris des quantités considérables avant l'investissement.

On distribuera peut-être bientôt des viandes salées ; quelques personnes pourraient redouter le scorbut, mais qu'elles se rassurent : si l'usage continu des viandes salées est une des préparations les plus certaines au développement de cette maladie, il faut en user pendant plus de temps que nous ne le ferons, puis le vin complète heureusement l'alimentation par les viandes salées. A côté de la cause prédisposante, nous aurons le meilleur préservatif.

Pour boisson, il n'est pas d'eau meilleure que l'eau de Seine filtrée. On peut boire également les eaux de nos puits quand elles n'ont pas d'odeur et de saveur désagréables. Bien longtemps les boulangers et les brasseurs les ont préférées pour fabriquer le pain et la bière aux eaux de la Seine et du canal. Elles sont dures et ne conviennent pour savonner ou cuire les légumes que lorsqu'on y ajoute une cuillerée à café de sel de soude (carbonate de soude) pour dix litres d'eau.

S'expliquant ensuite sur les émotions morales et sur leur influence, M. Bouchardat s'exprime ainsi :

Dans les villes assiégées, surtout dans les périodes extrêmes, les émotions morales ont une grande influence sur la santé publique ; ces émotions doivent être et plus vives et plus redoutables dans une ville comme la nôtre, qui renferme deux millions d'habitants, où se trouvent réunies tant de conditions si disparates, où les privations, les souffrances, les inquiétudes de toutes sortes s'attaquent à l'envi à tous les citoyens.

L'alternative subite de bonnes et de mauvaises nouvelles, la plupart du temps controuvées ou exagérées à leur suprême puissance, peuvent suffire pour ébranler les âmes les mieux

trempées. D'où ces affaissements, ces troubles d'esprit, qui peuvent conduire à de si déplorables résultats.

Reconnaissons cependant que l'attitude générale de la population de Paris a été admirable. Depuis l'investissement, elle ne parait animée que d'une seule pensée : repousser l'ennemi.

Si la santé morale a tant à souffrir des émotions du siége, la santé physique peut aussi avoir quelque chose à en redouter.

Je me contenterai de citer ici trois autorités pour vous montrer l'influence des affections morales sur la gravité et la fréquence des maladies.

Vandermye a donné des observations aussi curieuses que variées sur l'effet des passions de l'âme pendant le fameux siége de Breda.

Les mauvaises nouvelles augmentaient prodigieusement le nombre des victimes, et les nouvelles agréables en arrêtaient les progrès.

Dans l'expédition de l'amiral Anson, cruellement éprouvée par la maladie, on a observé que lorsqu'il arrivait quelque accident qui faisait perdre aux soldats l'espérance de revoir leur patrie, aussitôt la violence du mal augmentait de la façon la plus remarquable.

Lind a donné un extrait curieux du journal de M. Yves. En arrivant dans la rade d'Hyères, le vaisseau comptait quatre-vingt-dix malades. Nous apprîmes, dit Yves, que nous étions à la veille d'en venir aux mains avec l'ennemi. Ceux qui étaient en santé et les malades donnèrent également les plus grandes marques de satisfaction. Ces derniers se rétablirent de jour en jour d'une manière surprenante. Le jour du combat, nous n'avions plus que quatre malades.

Qu'on nous annonce que les armées libératrices s'avancent, qu'elles s'approchent de Saint-Germain et de Versailles, quel puissant remède pour nos soldats malades ! Comme ils demanderont leur sortie de l'hôpital pour voler au combat !

THÉATRES

Dimanche 20 novembre, à deux heures, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, grande matinée musicale et littéraire donnée par la 8e compagnie du 247e bataillon de la garde nationale, avec le concours de Mmes Marie Roze, Priola, Provost-Ponsin, Marie Laurent, Rousseil, et de MM. Melchisédech, Idrac, Preston, Bucaille, Charly, Maurice Coste, Berthelier, Darcier, Roussel, Tafanel, Lallier, David, Douce.

DIMANCHE 20 NOVEMBRE

ORDRE DU JOUR

Le Gouverneur met à l'ordre du jour les noms des défenseurs de Paris appartenant à la garde nationale, à l'armée de terre et de mer, à la garde mobile et aux corps francs, qui ont bien mérité du pays depuis le commencement du siége. Plusieurs ont payé de leur vie les services qu'ils ont rendus: tous ont fait plus que leur devoir. Des témoignages de la gratitude publique seront la haute récompense de leur sacrifice et de leurs efforts.

Cet ordre inséré au *Journal officiel* et au *Journal militaire*, tiendra lieu de notification aux divers corps, pour l'inscription des présentes citations sur les états de services des ayants-droits.

Général Trochu.

Paris, le 19 novembre 1870.

GARDE NATIONALE DE LA SEINE

48e bataillon, carabiniers

Proust (Désiré-Charles-François), capitaine. S'est fait remarquer dans la reconnaissance du 21 par son courage et l'intelligente initiative avec laquelle il a conduit sa troupe.

Thibaudier (Pierre), carabinier. Blessé à la reconnaissance du 21 octobre où la compagnie des carabiniers du 48e bataillon a vaillamment combattu.

Pachot (Charles), carabinier. Blessé à la reconnaissance du 21 octobre où la compagnie des carabiniers du 18e bataillon a vaillamment combattu.

ÉCLAIREURS DE LA GARDE NATIONALE

Prodhomme (Léon). S'est fait remarquer par son courage au combat de la Malmaison où il a été grièvement blessé.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Guilhem, général de brigade. Tué à l'ennemi en donnant d'éclatantes preuves de bravoure.

De Montbrison, capitaine de cavalerie auxiliaire, officier d'ordonnance du général Ducrot. A constamment marché à la tête des colonnes d'attaque ; s'est fait hisser sur un mur de parc au milieu d'une grêle de balles pour reconnaître la position de l'ennemi au combat de la Malmaison le 21 octobre.

INTENDANCE

Parmentier (Marie-Ottobal-Léonce), sous-intendant de 1re classe. S'est fait remarquer à l'affaire du 19 septembre, en allant au plus fort du combat relever les blessés sous le feu ; a montré le même dévouement le 21 octobre où il est resté le dernier sur le champ de bataille et a été fait prisonnier.

DIVISION DES MARINS DÉTACHÉS A PARIS

Désaëgher (Louis-Laurent), matelot charpentier. Est allé chercher résolûment sous le feu de l'ennemi un de ses camarades blessé, l'a rapporté, et a été lui-même atteint grièvement d'un coup de feu, le 15 octobre, dans la plaine de Bondy.

Chenot, soldat au 4e régiment d'infanterie de marine. N'a pas hésité à prendre sur son dos un blessé qu'il a rapporté sous le feu meurtrier de l'artillerie ennemie, lorsque nos troupes évacuaient Drancy, le 30 octobre.

ARTILLERIE

10e régiment

Bouvet, brigadier. A eu le bras traversé par une balle au combat du 30 septembre, a voulu rester au feu malgré les instances de son commandant, et n'a quitté son poste qu'à la fin de l'action.

18e régiment

Bocquenet (Nicolas), capitaine en premier, commandant la 13e batterie. A eu deux chevaux tués sous lui au combat de Châtillon, le 30 septembre. Pendant toute l'action il a donné le plus bel exemple à ses hommes qui se sont admirablement conduits.

19e régiment

Oulhon (Jean), canonnier servant. Les chevaux de sa pièce étant tués et les conducteurs et servants hors de combat, il a réuni ses efforts à ceux de son lieutenant, pour continuer le feu jusqu'à l'arrivée d'attelages qui ont ramené la pièce. Combat de Châtillon, le 19 septembre.

9e régiment du train d'artillerie

Sirday (Pierre), maréchal des logis. Est allé au milieu du feu rechercher un caisson que des chevaux emportés entraînaient avec leur conducteur dans la direction de l'ennemi, au combat de Châtillon, le 19 septembre.

Bouquier, cavalier de 1re classe. Est revenu résolûment reprendre une pièce sans avant-train qui allait tomber aux mains de l'ennemi, au combat de Châtillon, le 19 septembre.

ARTILLERIE DE MARINE

Charton (François-Alfred), canonnier. A montré un grand courage ; a été blessé d'une balle à la jambe et amputé.

35e de ligne.

Guerroz, sergent-major. A vaillamment rallié par deux fois sa compagnie à Chevilly, ses officiers ayant été mis hors de combat.

Ducros (Pierre), sergent. Vigoureux soldat ; a été grièvement blessé au combat de Chevilly en portant en avant les tirailleurs de sa section.

Orichioni (Dominique), sergent. A conduit ses hommes au feu avec une rare vigueur ; blessé au combat de Chevilly.

Thépaut (Jean-François), caporal. Plein d'énergie ; a reçu une blessure grave au combat de Chevilly.

Beau (Olivier), tambour. Au premier rang pendant le combat de Chevilly où il battait la charge sous le feu de l'ennemi.

Belley (Isidore-Nicolas), soldat. S'est distingué par sa belle conduite au combat de Chevilly.

Dieudonné (Christophe), soldat. Blessé d'un coup de feu à Chevilly, n'en a pas moins continué à combattre.

Gletty (Michel), soldat. S'est avancé contre trois prussiens qui le tenaient en joue, et par la fermeté de son attitude les a forcés à se rendre prisonniers au combat de Bagneux, le 13 octobre.

Le Gouill (Nicolas), soldat. S'est bravement battu au combat de Bagneux, le 13 octobre ; a fait avec ses camarades plusieurs prisonniers.

Kydenou (Marie), soldat. Est entré le premier à Chevilly, le 30 septembre ; a fait preuve d'une grande bravoure en tirant à bout portant à travers les créneaux de l'ennemi.

42e de ligne

Lecca (Charles), lieutenant. Officier d'une rare bravoure : a franchi le premier une barricade au combat de Châtillon et a entraîné ses hommes par son exemple.

Ardit (Victor), caporal. A eu les deux poignets emportés au combat de Chevilly, le 30 septembre, et ne s'est retiré qu'après en avoir demandé l'autorisation à son capitaine.

Félipon (Félix), soldat. A abordé avec élan une des barricades de Châtillon le 13 octobre ; est entré le premier dans une maison occupée par des Prussiens qui ont été faits prisonniers.

Gandebout (Eugène), soldat. Blessé grièvement au bras, le

30 septembre, est resté dans les rangs jusqu'à la fin du combat.

Admard (Jean), soldat. Blessé deux fois au combat du 30 septembre, s'est fait panser par un de ses camarades et a combattu jusqu'à la fin.

67e de ligne (1re compagnie de dépôt)

Mégrot (Charles), caporal. A eu la poitrine traversée de part en part en se portant bravement à l'ennemi, dans la reconnaissance du 30 septembre, en avant du fort de Charenton. Mort des suites de sa blessure.

107e de ligne

Hoff (Ignace), sergent. A tué, le 29 septembre, trois sentinelles ennemies ; le 1er octobre un officier prussien ; le 5, en embuscade avec 15 hommes, a mis en déroute une troupe d'infanterie et de cavalerie ; le 13 octobre a tué deux cavaliers ennemis. Enfin, dans divers combats individuels, il a tué 27 Prussiens.

109e de ligne

Miquel de Riu, lieutenant-colonel commandant le régiment. A vaillamment conduit ses troupes au combat du 30 septembre. Très-grièvement blessé.

Chamblant (Ernest-Joseph), lieutenant. A montré la plus grande bravoure au combat du 30 septembre, où il a eu la cuisse brisée. Mort le 9 octobre des suites de ses blessures.

David (Henri), sergent-major. S'est fait remarquer par son intrépidité au combat de l'Hay, le 30 septembre, où il a enlevé par son exemple toute sa compagnie.

Portais (Ernest-René), soldat. Est entré le premier dans le village de l'Hay, en escaladant le mur d'une maison où il s'est barricadé ; a donné des preuves de courage qui l'ont fait remarquer de tous ses camarades.

110e de ligne

Graciot (Pierre-Gustave), caporal. Blessé à la main droite au moment où son sous-lieutenant, qu'il emportait, était tué

dans ses bras; il a continué à combattre jusqu'à épuisement de ses forces (30 septembre),

Moreau (Eugène-Léon), soldat. A électrisé ses camarades par son exemple à l'attaque d'une redoute où il est tombé mortellement blessé. Combat du 30 septembre.

111e de ligne

Weick (Charles-Marie-Amédée), sous-lieutenant. Sa vigueur et son élan l'ont fait remarquer de tout le régiment à l'affaire du 30 septembre. Blessé à l'attaque de Chevilly.

112e de ligne

Gérodias (Augustin), tambour. A eu sa caisse brisée par un éclat d'obus au moment où il battait la charge au combat de Chevilly, le 30 septembre: saisissant le fusil d'un homme tué à ses côtés, il s'est porté en avant, a été blessé et ne s'est retiré qu'à la fin de l'action.

113e de ligne.

Aubé (Albert-Etienne), sergent. Embusqué à quinze pas d'une barricade ennemie, il a tiré avec le plus grand sang-froid pendant plus d'une demi-heure et a fait plusieurs prisonniers au combat de Châtillon, le 13 octobre.

Audin, soldat. D'une bravoure à toute épreuve : a eu les deux cuisses traversées par une balle au moment où il escaladait une barricade au combat du Bas-Meudon.

114e de ligne.

Thiébault (Louis), soldat. Blessé au commencement du combat de Châtillon, le 13 octobre, a néanmoins marché à l'ennemi et n'a cessé de combattre que sur l'ordre de son chef.

Roudier (Pierre), soldat. Toujours en tête de sa compagnie à l'attaque des barricades de Châtillon, le 13 octobre; a donné aux jeunes soldats l'exemple de la bravoure et du sang-froid.

119e de ligne.

Scheer (Michel), sergent. Déjà remarqué pour son énergie

au combat de Châtillon, s'est distingué à l'affaire de la Malmaison où il a désarmé un soldat prussien qu'il a ramené prisonnier.

121e de ligne.

Goudmant (Achille), lieutenant. Officier d'une grande énergie, grièvement blessé le 21 octobre.

Deschamps (Jacques-Louis-Mathurin), soldat. A donné à tous l'exemple du mépris du danger et a refusé de se retirer du combat, bien qu'il eût le bras traversé par une balle. Combat de la Malmaison, le 21 octobre.

121e de ligne.

Fourcade (Jean-Baptiste), soldat. Intrépide au feu, blessé le 21 octobre.

128e de ligne.

Charlier (Alfred), soldat. S'est avancé seul au devant des Prussiens établis dans les jardins de Pierrefitte et a tué un soldat ennemi presque à bout portant.

Giraud (Antoine), soldat. A l'affaire du 23 septembre (combat de Pierrefitte), a reçu deux blessures dont une grave. Soldat plein d'entrain et d'élan.

RÉGIMENT DES ZOUAVES

Jacquot (Charles), chef de bataillon. A tourné une batterie ennemie à la tête de la 6e compagnie de son bataillon, a pénétré par une brèche dans le parc de la Malmaison et enlevé sa troupe en se portant en avant, le képi sur la pointe de son sabre. Obligé de rétrograder devant des forces considérables, il a soutenu vigoureusement la retraite et est resté blessé aux mains de l'ennemi.

Colonna d'Istria (Guillaume), capitaine adjudant-major. A toujours été en tête de colonne à l'attaque de la Malmaison, et, chargé d'une mission pour le général, a réussi à l'accomplir sous une violente fusillade.

Petit de Granville, sergent-major. A franchi le premier la brèche du mur de la Malmaison, est resté le dernier auprès

du commandant Jacquot et a été blessé en cherchant à l'emporter.

CAVALERIE

Régiment de marche de cavalerie mixte.

De Nugent (Richard), chasseur. Ex-lieutenant dans l'armée autrichienne, engagé volontaire, s'est signalé dans tous les engagements par son intrépidité ; a été tué au combat de Châtillon le 18 septembre.

9e régiment de lanciers.

Buisson (Benoît-Ferdinand), capitaine commandant. S'est emparé, sous le feu de l'ennemi et après une longue poursuite, d'un cavalier ennemi qu'il a ramené avec ses armes et son cheval, le 16 septembre en avant de Rosny.

GARDE MOBILE DE LA SEINE

11e bataillon.

Pasquier (Alexandre), caporal. A montré une grande bravoure à l'affaire du 19 octobre, en allant à vingt pas de l'ennemi enlever un de ses camarades grièvement blessé.

14e bataillon.

Comté (Gustave), sergent. A montré le plus grand courage, le 29 octobre, à l'attaque nocturne du Bourget où il a entraîné ses hommes.

15e bataillon.

Lefranc (Victor), garde. S'est offert bravement pour aller reconnaître les travaux de l'ennemi au pont de Brie-sur-Marne, a été grièvement blessé à la cuisse.

7e bataillon.

Tailhan, aumônier volontaire. Blessé à la tête en remplissant son ministère avec un admirable dévouement au combat de la Malmaison, le 21 octobre.

Seine-et-Marne.

Franceschetti, lieutenant-colonel. Par son attitude pleine

d'énergie, il a su enlever et conduire résolûment à l'ennemi ses troupes qui voyaient le feu pour la première fois; a eu un cheval tué sous lui. Combat de la Malmaison, 21 octobre.

Morbihan.

Fouquet (Auguste), médecin aide-major. Très-calme en pansant les blessés sous le feu de l'ennemi ; très-dévoué, plein de zèle, a quitté la Malmaison le dernier.

Le Mohec, sergent. Blessé à la joue, est resté toute la journée à sa compagnie qu'il a enlevée par son entrain et sa bravoure.

Loire-Inférieure.

De Montaigu, sous-lieutenant. S'est fait remarquer par sa bravoure, son sang-froid et la bonne direction qu'il a donnée aux francs-tireurs sous ses ordres.

Côte-d'Or.

Guilleminot (Pierre-François), sous-lieutenant. Blessé deux fois au combat de Chevilly, où il a entraîné ses troupes avec une vigueur peu commune. Resté aux mains de l'ennemi.

Narvault, Louis-Hippolyte, garde. 1er bataillon. Très-solide au feu; n'a quitté le champ de bataille qu'après des ordres réitérés. Combat de Bagneux, le 13 octobre.

Japiot, sergent. 2e bataillon. S'est fait remarquer par son énergie à l'attaque de la principale barricade de Bagneux, le 13 octobre.

Leautey (Lucien), garde. Plein de vigueur à l'affaire de Bagneux, le 13 octobre où il a fait plusieurs prisonniers.

Crucerey, capitaine. 3e bataillon. Entré le premier à Bagneux où, seul, il a fait neuf prisonniers.

Terreaux (François), garde. 3e bataillon. A désarmé un porte-fanion dans la mêlée, l'a fait prisonnier et s'est emparé du fanion. Combat de Bagneux, le 13 octobre.

Aube.

Périer (Casimir-Jean-Paul-Pierre), capitaine au 1er bataillon. A enlevé sa compagnie avec un entrain remarquable à l'assaut du village de Bagneux où il combat'ait aux côtés du commandant de Dampierre.

De Rougé (Henri), lieutenant au 1er bataillon. A fait preuve d'une grande bravoure et d'un sang-froid remarquable au combat de Bagneux en accomplissant une mission périlleuse.

De Dampierre, chef du 2e bataillon. Tué à l'ennemi, en donnant d'éclatantes preuves de bravoure.

Donge (Louis-Jean-Baptiste), sergent, 2e bataillon. A combattu avec intrépidité à l'affaire de Bagneux.

CORPS FRANCS

Tirailleurs de la Seine.

Vannier, tirailleur. S'est porté au feu avec une audace remarquable; grièvement blessé aux reins au combat de la Malmaison, le 21 octobre.

Turquet, sergent-major. A donné à tous le plus bel exemple de sang-froid et de courage; blessé à la cuisse. Combat de la Malmaison, le 21 octobre.

Blaize, caporal. Toujours le premier au danger, a entraîné ses camarades; blessé au pied, portait le fanion de la compagnie au combat de la Malmaison.

Demay, tirailleur. S'est distingué par une énergie et une bravoure dignes des plus grands éloges; blessure au pied au combat de la Malmaison.

Francs-tireurs de la presse.

Roulot, capitaine. Brillante conduite à la tête de sa compagnie, le 28 octobre, à la barricade élevée par l'ennemi à l'entrée du Bourget.

RÉGLEMENT ARRÊTÉ PAR LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES AMBULANCES, RELATIVEMENT A LA RÉPARTITION DES BLESSÉS ET DES MALADES, A L'ALIMENTATION ET A L'INSPECTION DES AMBULANCES.

Art. 1er. Il est choisi, dans chaque secteur, à l'effet de répartir les blessés et les malades entre les diverses ambulances, un hôpital, dit hôpital répartiteur.

Ces hôpitaux sont les suivants :

1er secteur.	—	Hôpital Saint-Antoine.
2e	—	Hôpital Saint-Louis.
3e	—	Hôpital Saint-Martin.
4e	—	Hôpital Lariboisière.
5e	—	Hôpital Beaujon.
6e	—	Hôpital du Gros-Caillou.
7e	—	Hôpital Necker.
8e	—	Hôpital du Val-de-Grâce,
9e	—	Hôpital de la Pitié.

Art. 2. Les conducteurs des voitures destinées à l'enlèvement des blessés, après s'être conformés aux prescriptions de l'arrêté de M. le Gouverneur de Paris (arrêté du 20 octobre 1870, dont le libellé est annexé au présent réglement), sont tenus de conduire, aux hôpitaux répartiteurs qui leur auront été désignés, tous les blessés qu'ils relèveront, soit le jour du combat, soit même les jours suivants.

Art. 3. Les chirurgiens des hôpitaux répartiteurs sont chargés de décider, selon la nature ou la gravité des blessures, quels sont les blessés qui devront rester à l'hôpital et quels sont ceux qui devront être conduits dans les ambulances diverses qui ont été annexées audit hôpital, conformément au tableau dressé à cet effet.

Art. 4. Tout malade ou tout blessé envoyé dans une ambulance sera muni d'une pièce administrative délivrée par l'hôpital répartiteur; mention exacte de cette pièce sera faite sur le registre de l'ambulance.

Si les nécessités du moment amenaient dans une ambulance un malade ou un blessé qui n'aurait pu présenter cette

pièce, le médecin directeur, ou le propriétaire de l'ambulance, devra faire, à l'hôpital auquel l'ambulance est annexée, la déclaration de l'entrée des malades ou des blessés admis d'urgence.

Art. 5. Pour permettre, entre les diverses ambulances, la répartition des malades et des blessés, et, pour assurer à ces derniers les soins les plus rapidement efficaces, les directeurs de toutes les ambulances seront tenus de faire parvenir chaque jour au directeur de l'hôpital auquel l'ambulance est annexée un bulletin constatant la situation de l'ambulance la veille au soir, et indiquant exactement le nombre des entrées, le nombre des sorties, celui des décès de la journée, comme aussi le nombre des malades blessés présents dans l'ambulance.

Des instructions spéciales fixeront la forme de ces bulletins, ainsi que leur mode d'expédition.

Art. 6. Cet état certifié par le médecin ou par le chirurgien de l'ambulance servira, sous leur responsabilité spéciale, à établir le chiffre des rations alimentaires qui, pour assurer le bien-être des malades ou des blessés, seront délivrées à chaque ambulance soit contre espèces, soit gratuitement, par l'économe de l'hôpital auquel l'ambulance est annexée.

Chaque directeur d'ambulance est tenu de faire lui-même diligence pour recevoir ces rations alimentaires, selon les indications particulières que donnera l'économe de l'hôpital.

Art. 7. Les diverses ambulances, de quelque provenance qu'elles soient, sont inspectées :

1° Par les membres de la commission supérieure :

2° Par les intendants militaires ou par leurs délégués ;

3° Par les médecins militaires de chaque secteur.

Ces derniers sont autorisés, selon les circonstances, à provoquer auprès du médecin en chef de l'armée soit le retour dans l'hôpital, soit la sortie définitive du malade ou du blessé. A cet effet, ils donnent aux directeurs des ambulances les indications nécessaires et veillent à ce que le directeur

de l'hôpital, auquel l'ambulance est annexée, soit régulièrement informé des décisions intervenues à ce sujet.

Art. 8. Conformément à la convention internationale de Genève, il est interdit à toute ambulance d'arborer les insignes internationaux tant qu'il n'y a ni malades ni blessés dans l'ambulance.

Il est également interdit d'arborer les mêmes insignes sur des voitures qui ne servent pas dans le moment au transport des malades ou des blessés.

Fait à Paris, le 20 Novembre 1870.

Le président de la Commission des ambulances.

JULES FERRY.

Approuvé :

Le gouverneur de Paris,

GÉNÉRAL TROCHU.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHATS DE CANONS.

REÇUES EN DÉPÔT A LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR.

Journée du 19 novembre 1870.

M. Poirré	100	«
Le 23e bataillon de la garde nationale de Saint-Denis	2,086	«
Le 62e bataillon de la garde nationale de Saint-Denis	407	69
Le 68e bataillon de la garde nationale de Saint-Denis	375	95
Divers souscripteurs à la mairie de Rosny sous-Bois, versement de M. Ancelin	143	50
La compagnie générale des omnibus (le canon doit porter le nº 28)	5,300	«
L'ex-6e compagnie du 39e bataillon (Boulogne)	557	«
La musique du 39e bataillon (Boulogne)	42	50
La mairie du Ve arrondissement	6,315	24
La Société des gens de lettres	10,600	«
Total	28,927	79

Le mardi 22 novembre, à onze heures, dans l'église Saint-Eustache, l'administration des ambulances de la presse, avec le concours de l'association des artistes musiciens, de Mmes Ugalde et Arnaud, de MM. Belval et Grisi, de l'Opéra, fera entendre le *Requiem* de Mozart. Cette œuvre sera exécutée pour venir au secours des blessés des armées de terre et de mer. Le produit des chaises et de la quête est destiné aux victimes de la guerre.

LUNDI 21 NOVEMBRE

Le général Gouverneur de Paris,

Considérant que l'affichage, les placards ou tous autres moyens analogues de publication de journaux, feuilles publiques ou écrits politiques, constituent une violation des lois sur l'affichage;

Que ces infractions sont fréquentes ;

Considérant que, d'autre part, les lois de l'état de siége imposent aux chefs militaires le devoir d'interdire les publications de nature à exercer sur l'armée et les citoyens une influence pernicieuse.

ARRÊTE :

Art. 1er. Sont interdits tous affichage et placards de journaux, feuilles publiques ou écrits politiques de même nature.

Art. 2. Le préfet de police, les commandants militaires et les officiers de la garde nationale sont chargés de faire arracher, détruire et supprimer les publications affichées en violation de l'interdiction ci-dessus.

Art. 3. Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois. Ils pourront être déférés à la justice militaire.

Art. 4. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 novembre 1870.

GÉNÉRAL TROCHU.

Par décret en date du 19 novembre 1870, rendu en exécution du décret du 12 septembre dernier, M. Benoit (Jean-Louis-Marie-Paul), ingénieur ordinaire de 2me classe au corps des mines, démissionnaire à la suite des événements de décembre 1851, est réintégré dans le corps des mines avec son grade et à la date du 12 avril 1851, époque de sa première nomination.

Par décret en date du même jour, rendu en exécution du même décret du 12 septembre dernier, M. Moutard (Théodore-Florentin), élève ingénieur des mines de 1re classe, hors de concours, rayé des contrôles pour refus de serment à la suite des événements de décembre 1851, est réintégré dans le corps des mines avec le grade d'ingénieur ordinaire de 2e classe à la date du 21 décembre 1852, époque de la nomination à ce grade des ingénieurs de sa promotion.

Par décrets en date du 19 novembre 1870, ont été nommés, dans le corps national des ponts et chaussés :

Ingénieur en chef de 2e classe, M. Marini, ingénieur ordinaire de 1re classe.

Ingénieurs ordinaires de 3e classe, MM. Doerr, Denys, Juncker, Glasser, Chabert, Toux, de Vialar, Thurninger, Muntz, Holl, Pot, Bippert, Lefort, Blagé, Tresca, Ribeaucour, Richon, Sorel, élèves hors de concours.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

RAPPORT MILITAIRE

20 novembre 1870, soir.

Le feu a été très-vif pendant une partie de la nuit contre les positions du Bourget.

Des combats heureux d'avant-postes ont eu lieu hier à Villetaneuse.

Le Gouverneur de Paris, ému des tristes événements qui se sont passés dans les journées des 18 et 19 novembre dans la plaine de Bondy, a demandé des rapports circonstanciés

aux commandants des avant-postes les plus rapprochés de l'ennemi.

Les nouvelles informations ont confirmé les premiers renseignements qui ont été portés à la connaissance du public. Elles ont fait connaître, en outre, un nouvel exemple des inconvénients qu'amènent devant nos lignes de semblables désordres exploités par l'ennemi. Le 10 novembre, à 8 heures du matin, des Prussiens vêtus de blouses et de pantalons de toile, dissimulant leurs armes et favorisés par la foule des maraudeurs qui couvraient la plaine, se sont glissés le long de la berge du canal de l'Ourcq, ont tiré presque à bout portant sur une sentinelle avancée du 1er régiment d'éclaireurs, à nos premiers retranchements.

Un décret du 20 novembre ordonne la formation :

1° De 2 bataillons de chasseurs à pied, de 7 compagnies chacun, sous les nos 21 et 22.

2° D'une 7e compagnie dans chacun des 3 bataillons du 4e régiment de zouaves.

Par décret du 20 novembre sont nommés lieutenants-colonels :

1° Au 115e de ligne: M. Cajard (César);

2° Au 117e » M. Galland (J.-N.-Théod.).

COMMUNICATIONS DIVERSES

Avis concernant les vaches laitières.

Tous les bestiaux sont atteints par la réquisition ; et les vaches laitières que les particuliers ont été autorisés à conserver n'en sont pas moins réquisitionnées.

Les détenteurs sont devenus de simples gardiens tenus de représenter les animaux à eux confiés.

Ils n'ont pas le droit de les vendre, de les faire abattre, ni même de les déplacer.

Le Gouvernement a reçu aujourd'hui pour la première fois un numéro du journal officiel prussien qui s'imprime à Versailles. Nous croyons de notre devoir de le communiquer en entier à nos concitoyens, sans en retrancher un mot, avec d'autant plus d'empressement qu'on y verra clairement quelle est la pensée et quelles sont les aspirations de l'ennemi. La circulaire de M. de Bismark sera demain l'objet d'une réponse de la part du ministre des affaires étrangères (1).

N° 15. Prix : 10 centimes. Mercredi 16 Nov. 1870.

MONITEUR OFFICIEL

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

Journal Politique, Quotidien

Les abonnements sont reçus aux **bureaux de Poste, 1 , Avenue de Paris.** Pour Versailles et le département de Seine-et-Oise, par mois, le *port à domicile, compris*, **3** fr. **50** payables d'avance.

PARAIT TOUS LES JOURS
A 5 HEURES

DÉPOT GÉNÉRAL DE VENTE
CHEZ Mme A. LE DUR, libraire
mise en réquisition
Rue de la Paroisse, 52.

Versailles, 16 Novembre.

PARTIE OFFICIELLE.

Nous publions la circulaire suivante, adressée aux ambassadeurs de la Confédération de l'Allemagne du Nord par le chancelier fédéral, comte de Bismarck, sur ses entretiens avec M. Thiers à Versailles.

« Versailles, le 8 novembre 1870.

« Il est à votre connaissance que M. Thiers avait exprimé le désir de pouvoir se rendre, pour négocier, au quartier général, après qu'il se serait mis en communication avec les

(1) Nous reproduisons seulement quelques passages de ce numéro. Voir le tome 1er de notre publication : Le *Moniteur prussien de Versailles,* 2 vol. in-8o. Paris, chez Beauvais, quai Voltaire, 25.

différents membres du gouvernement de la défense nationale à Tours et à Paris. Sur l'ordre de Sa Majesté le roi, je me suis déclaré prêt à avoir cet entretien, et M. Thiers a obtenu de se rendre d'abord, le 30 du mois dernier, à Paris, d'où il est revenu, le 31, au quartier général.

« Le fait qu'un homme d'État de l'importance de M. Thiers, et ayant son expérience des affaires, eût accepté les pleins pouvoirs du gouvernement parisien me faisait espérer que des propositions nous seraient faites dont l'acceptation nous fût possible et aidât au rétablissement de la paix. J'accueillis M. Thiers avec les égards et la déférence auxquels sa personnalité éminente, abstraction faite même de nos relations antérieures, lui donnait pleinement le droit de prétendre.

« M. Thiers déclara que la France, suivant le désir des puissances neutres, était prête à conclure un armistice.

« Sa Majesté le roi, en présence de cette déclaration, avait à considérer qu'un armistice entraîne nécessairement pour l'Allemagne tous les désavantages qui résultent d'une prolongation de la campagne pour une armée dont l'entretien repose sur des centres de ressources fort éloignés. En outre, avec l'armistice, nous prenions l'obligation de faire rester stationnaires, dans les positions qu'elles auraient eues au jour de la signature, les masses de troupes rendues disponibles par la capitulation de Metz, et de renoncer ainsi à occuper de nouvelles portions du territoire ennemi, dont nous pouvons actuellement nous rendre maîtres sans coup férir, ou du moins en n'ayant à vaincre qu'une résistance peu sérieuse. Les armées allemandes n'ont pas à attendre dans les prochaines semaines un accroissement essentiel de leurs forces ; au contraire, la France, grâce à l'armistice, se serait assuré la possibilité de développer ses propres ressources, de compléter l'organisation des troupes déjà en formation, et, — si les hostilités devaient recommencer à l'expiration de l'armistice, — de nous opposer des corps de troupes capables de résistance, qui aujourd'hui encore n'existent pas.

« Malgré ces considérations, le désir de faire le premier pas pour la paix prévalut chez Sa Majesté le roi, et je fus au-

torisé à aller immédiatement au-devant de ce que souhaitait M. Thiers, en consentant à un armistice de vingt-cinq, ou même, comme il le désira plus tard, de vingt-huit jours, sur le pied du *statu quo* militaire pur et simple, — à partir du jour de la signature. Je lui proposai : qu'une ligne de démarcation, à tracer, arrêtât la situation des troupes allemandes et françaises, telle que, de part et d'autre, elle serait au jour de la signature ; que durant quatre semaines les hostilités restassent suspendues ; que, pendant ce temps, fût élue et constituée une représentation nationale. Pour les Français, — de cette suspension d'armes, il ne devait résulter militairement, pendant la durée de l'armistice, que l'obligation de renoncer à de faibles sorties, toujours malheureuses, et à un gaspillage inutile et incompréhensible des munitions d'artillerie par le tir des forts.

« Relativement aux élections en Alsace, je pus déclarer que nous n'insisterions sur aucune stipulation qui pût, avant la conclusion de la paix, mettre en question que les départements allemands fissent partie de la France, — et que nous ne demanderions pas compte à un de leurs habitants de ce qu'il eût figuré, comme représentant de ses compatriotes, dans une Assemblée nationale française.

« Je fus étonné lorsque le négociateur français rejeta ces propositions, qui étaient tout à l'avantage de la France, et déclara ne pouvoir accepter un armistice que si l'on y comprenait la faculté pour Paris de s'approvisionner sur une grande échelle.

« Je lui répondis que cette faculté contiendrait une concession militaire excédant à tel point le *statu quo* et toute exigeance raisonnable, que je devais lui demander s'il était en situation de m'offrir un équivalent, et lequel? M. Thiers répondit qu'il n'avait pas pouvoir de faire aucune contre-proposition militaire, et qu'il devait poser la condition du ravitaillement de Paris, sans pouvoir offrir en compensation rien autre chose que le bon vouloir du gouvernement parisien pour mettre à même la nation française d'élire une re-

présentation d'où vraisemblablement sortirait une autorité avec laquelle il nous serait possible de négocier la paix.

« Dans cette situation, j'eus à soumettre au roi et à ses conseillers militaires le résultat de nos négociations.

« Sa Majesté le roi fut justement surpris des demandes militaires si excessives et déçu dans ce qu'il avait attendu des négociations avec M. Thiers. L'incroyable exigence d'après laquelle nous aurions dû renoncer au fruit de tous les efforts faits depuis deux mois, à tous avantages acquis par nous, et remettre les choses au point où elles étaient lorsque nous commençâmes à investir Paris, — ne pouvait fournir qu'une nouvelle preuve qu'à Paris on cherchait les prétextes pour refuser à la France des élections, mais non pas une occasion de les faire sans empêchement.

« D'après le désir que j'exprimai d'essayer encore, avant la continuation des hostilités, de s'entendre sur d'autres bases, M. Thiers eut, le 5 de ce mois, aux avant-postes, un nouvel entretien avec les membres du gouvernement de Paris, pour leur proposer ou un court armistice sur la base du *statu quo,* ou la simple convocation des électeurs, sans armistice conclu par une convention, — auquel cas je pouvais promettre que nous accorderions toute liberté et toute facilité compatibles avec la sûreté militaire.

« M. Thiers ne m'a point donné de détails sur son dernier entretien avec MM. Favre et Trochu ; il n'a pu que me communiquer, comme résultat de cette conférence, l'instruction qu'il avait reçue de rompre les négociations et de quitter Versailles, puisqu'un armistice avec ravitaillement de Paris ne pouvait être obtenu.

« Il est reparti pour Tours, le 7 au matin.

« Le cours des négociations n'a fait que me convaincre d'une chose, c'est que les membres du gouvernement actuel en France, dès leur avénement au pouvoir, n'ont pas voulu sérieusement laisser l'opinion du peuple français s'exprimer par la libre élection d'une représentation nationale, — qu'ils avaient tout aussi peu l'intention d'arriver à conclure un armistice, et qu'ils n'ont posé une condition dont l'inadmis-

sibilité ne pouvait être mise en doute par eux, que pour ne pas répondre par un refus aux puissances neutres, dont ils espèrent l'appui.

« Je vous prie de vouloir bien vous exprimer conformément au contenu de cette dépêche, dont vous êtes autorisés à donner lecture.

« DE BISMARCK. »

PARTIE NON OFFICIELLE

LES PERTES DE LA GUERRE

La *Gazette de Silesie*, dans l'article qui suit, évalue les pertes matérilles que la guerre actuelle aura causées :

« Le *Times* estimait à 5 milliards de francs l'augmentation des dettes publiques de l'Europe, résultant de la guerre de 1870. Cette somme est bien au-dessous de la réalité. La guerre est une ruine effroyable pour la fortune publique qui n'est pas représentée seulement par des valeurs meubles ou immeubles, mais par le travail. C'est naturellement le vaincu qui a la plus grande partie des charges; il ne sort de la lutte qu'avec un crédit fort diminué, et il lui faut bien plus de temps pour rétablir l'équilibre.

« Ceci posé, on conviendra que les pertes en France doivent être beaucoup plus fortes que toutes les évaluations qu'on en essayées.

« Le socialisme y relève la tête et chasse le capital, qui se réfugie en pays neutre. Quant aux vainqueurs, ils n'ont assurément nul intérêt à hâter la ruine de la France. Au contraire, ils comprennent que la banqueroute de ce pays aurait des suites désastreuses pour le continent tout entier. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer le bilan de l'importation et de l'exportation françaises de 1864 à 1868. La première est évaluée à 2,858 millions de francs, la seconde à 2,961 millions...

« La révolution, encore plus que la guerre, la république, encore plus que la défaite, auront causé les pertes énormes

de la France. Ayant décrété le cours forcé du billet de banque, la France est du nombre des États dont la monnaie est sujette à un cours variable ; son commerce extérieur est donc entré dans une phase toute nouvelle, car l'agio influe sur les importations comme sur les exportations.

« La guerre aura aussi une influence funeste sur la production des céréales et autres aliments. La France ne produit pas en général assez de grains pour sa propre consommation. Or, l'état de la guerre a vidé les greniers et souvent entravé les cultures; il se produira donc en Europe une hausse sur les objets de première nécessité...

« Les conséquences de la lutte actuelle ne se feront bien sentir qu'après la paix, mais il n'est pas inutile de s'en occuper d'avance, et de les prévoir de loin pour en préparer le remède, s'il est possible. »

VERSAILLES. — Une dépêche de Saint-Pétersbourg (10 novembre) annonce que l'empereur Alexandre a nommé le prince royal de Prusse feld-maréchal de l'armée impériale russe. Le général Annenkoff, *à la suite* de l'empereur, est chargé de porter à Versailles cette nomination.

VIENNE. — L'*Abend Post*, de Vienne, journal officiel, dit en parlant de la dernière proclamation de Gambetta : « Les « jours qui vont suivre apporteront à ces mensonges, à ces « raisonnements insensés la réponse qu'ils méritent. Il faut « espérer que les yeux du peuple français, à la fin, s'ouvri- « ront en face de ces héros de la phrase, qui causent infini- « ment plus de mal que des batailles perdues. »

BERLIN, 9 novembre. — Le journal semi-officiel la *Norddeutsche Zeitung* dit :

« Le gouvernement français et cette portion du peuple qui, volontairement ou involontairement, se laisse guider par lui, ont refusé de prêter l'oreille à la raison ; le canon se fera entendre de nouveau pour leur donner une leçon.

« Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour épargner cette nouvelle catastrophe à la capitale de la France.

« Ceux qui occupent le gouvernement n'ont pas le courage de reconnaître les faits accomplis; ils acceptent les conséquences de la situation et seront responsables du sang répandu. »

La *Correspondance viennoise*, un organe semi-officiel du gouvernement autrichien, dit que le fait du roi de Prusse d'avoir offert la paix devant les portes de la capitale française est une preuve qu'il n'y avait rien dans cette proposition qui fût incompatible avec l'honneur de la France.

La France devrait comprendre qu'étant vaincue, elle ne peut espérer une immunité qu'elle-même n'eût pas accordée si elle eût été victorieuse.

BERLIN, 9 novembre. — M. Thiers a écrit au pape pour l'informer qu'il a plaidé sa cause auprès de tous les souverains qu'il a visités pendant son dernier voyage diplomatique.

Toutes les cours seraient prêtes à examiner la situation de Pie IX dans un futur congrès et à lui garantir une position digne du vicaire-général du Christ.

FAITS POLITIQUES

On écrit de Bruxelles, sur la reddition de Metz :

« Bruxelles, 9 novembre.

« Le 27 août, un échange de 900 prisonniers français, contre autant de prussiens, devait avoir lieu à Metz. On conduisit les Prussiens à leurs avants-postes, où l'officier chargé de l'échange ne put donner aucun des nôtres. En revanche, il apportait une lettre du grand quartier général allemand, disant que tous les prisonniers ayant été dirigés sur la frontière, le roi de Prusse engageait sa parole de nous faire livrer incessamment un nombre de Français égal à celui des

Prussiens que nous ramenions. Ajoutons que cette parole fut religieusement tenue.

« Au commencement du blocus, notre armée n'ayant pas encore eu le temps de construire des retranchements pour s'abriter suffisamment, fut inquiétée presque toutes les nuits par les éclaireurs ennemis, qui s'avançaient jusqu'à nos avant-postes. Ces visites continuelles ne causaient pas grand dommage, mais empêchaient nos troupes de prendre du repos, en les forçant à se tenir constamment en éveil. Les paysans eurent beaucoup plus à souffrir que les soldats. Rien n'égalait l'audace des uhlans, qui venaient leur enlever leur bestiaux, et cela au nez de nos sentinelles. La frayeur que ces cavaliers allemands inspiraient aux campagnards était telle, que la vue d'un chapska suffisait pour qu'ils prissent la fuite. Une nuit, à l'entrée de Metz, non loin de la porte Serpenoise, un paysan fut enlevé par les uhlans avec ses bœufs, sa charrette et un chargement de vins qu'elle contenait.

« J'emprunte encore à l'*Indépendant de la Moselle* une anecdote assez drôle : Un jour, une pauvre vieille femme était en train de laver du linge dans un ruisseau qui passe auprès de Woippy. Un uhlan l'aperçoit et pique droit à elle. Lorsqu'il n'en est plus qu'à quelques pas, il tire son couteau de sa poche. La pauvre femme croit son dernier jour arrivé, et se jette à genoux en invoquant tous les saints du paradis. Pendant ce temps, le uhlan est descendu de cheval. Il ramasse le savon que la bonne femme a laissé par terre, le coupe en deux, en prend la moitié, rend l'autre à sa propriétaire, remonte en selle et reprend le galop, en criant : « Merci, bonne Française, merci. »

« Pour mettre un terme aux déprédations de ces soldats hardis, on essaya de fonder à Metz des compagnies de volontaires et de francs-tireurs, qui devaient leur donner la chasse. Je crois que ces compagnies ne purent arriver à s'organiser, ou tout au moins qu'elles ne rendirent pas les services qu'on était en droit d'espérer d'elles.

« Un ancien brasseur de Metz, M. Hitter, parvint seul à

réunir quelques francs-tireurs ou gardes nationaux, à la tête desquels il faisait de nombreuses expéditions nocturnes. Une nuit, il partit seul et tua bon nombre de soldats prussiens qui convoyaient des vivres et des fourrages qu'il ramena en ville. Ce fut à la suite de ce fait que le commandant supérieur de la place autorisa M. Hitter à former une compagnie.

« A Metz, nous possédions déjà quelques compagnies de francs-tireurs. Les unes venaient des Vosges et de la Meurthe, les autres étaient de la Moselle. La compagnie de Frouard est celle qui s'est le plus distinguée pendant la campagne. Un certain nombre de jeunes gens appartenant aux familles les plus honorables de Metz, s'enrôlèrent dans les francs-tireurs. Pendant assez longtemps, ils restèrent en ville, où on leur confiait la garde des remparts : mais, vers le 15 septembre, le général en chef leur ordonna de se rendre aux avant-postes de Grimont. Ils y restèrent jusqu'au dernier jour, et, par leurs fusillades isolées, firent un grand mal à l'ennemi sans perdre beaucoup de monde. J'ai toujours entendu faire l'éloge de l'intrépidité de ces jeunes gens.

« Après les journées des 14, 16, 17 et 18 août, plus de 20,000 blessés avaient été transportés à Metz. Bientôt tous les hôpitaux regorgèrent de malades, et pour les loger, on dut prier les particuliers de les recevoir chez eux, et prendre tous les établissements publics. Déjà on avait fait construire au polygone d'immenses baraques en planches qui pouvaient contenir 5 ou 6,000 de ces malheureux. Ces baraques, faites à la hâte, n'étaient guère commodes. Heureusement que le temps fut presque toujours beau, sans quoi nos malheureux blessés, exposés à toutes les intempéries de l'air, auraient enduré des souffrances encore plus atroces.

« Le lycée, le collége des jésuites, la manufacture des tabacs, le palais de justice, les casernes, etc., furent transformés en infirmeries. Malgré cela, la place manqua encore. On dressa alors sur l'Esplanade, la plus belle promenade de Metz, de grandes et belles tentes, dans lesquelles on entassa de la paille. On pouvait placer quatre ou cinq blessés dans

chacune. Mais bientôt ces tentes furent pleines, et on inventa alors un autre système que je ne recommande pas pour les à guerres de l'avenir.

« La compagnie de l'Est possédait à Metz un matériel assez considérable de wagons de marchandises. Ces wagons furent amenés sur la place Royale, et dans chacun d'eux on mit quatre hamacs superposés deux par deux. Les malades étaient fort mal dans cette ambulance d'un nouveau genre, et ensuite ils risquaient de se tuer, si par hasard ils tombaient de leur couchette ou si les cordes qui la retenaient venaient à se rompre.

« Cela n'empêchait pas M. Paul Odent, préfet de la Moselle, d'habiter le bel hôtel de la préfecture, où quelques jours auparavant il avait donné l'hospitalité à l'empereur. »

TROUBLES A MARSEILLE

Voici comment les journaux de Tours rendent compte des événements de Marseille :

« La nuit s'est passée au milieu de la plus violente agitation : le « citoyen » Train, dans une nombreuse réunion tenue a l'Alhambra, offrait à la France l'épée du « général » Cluseret. Pendant ce temps, M. Delpech réclamait du Gouvernement de Tours « les pouvoirs les plus étendus, avec l'au-» torisation de requérir les fonds communaux, et de se » procurer de l'argent même par des emprunts forcés dépar-» tementaux ». Le Gouvernement répondit sans doute par un refus, et le mouvement éclata.

» MM. Esquiros et Delpech ayant donné avec éclat leur démission, une manifestation se rendit à la préfecture pour les prier de la retirer ; ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient que la maintenir. Il entrait dans le plan des agitateurs de dissoudre le conseil municipal, qui devait se réunir ce jour-là même, et qu'on accusait de tiédeur. A deux heures, l'Hôtel de Ville fut, en effet, envahi par l'émeute, le conseil fut dé-

claré dissous et remplacé par une commission. Mais les conseillers, chassés de l'Hôtel de Ville, s'étaient réunis à l'état major de la garde nationale, et avaient requis le général Marie de les remettre en possession de l'Hôtel de Ville. Alors M. Delpech jeta le masque, et quand les conseillers arrivèrent à la mairie, ils apprirent que le préfet avait sanctionné la dissolution du conseil.

» Dans la soirée, M. Marie communiqua aux journaux et tenta de faire afficher une dépêche de M. Gambetta proclamant l'état de siége à Marseille, sous le commandement du général Marie, en attendant l'arrivée du citoyen Gent, nommé préfet des Bouches-du-Rhône. M. Delpech s'opposa à cette publication, prétendant que le général Marie s'arrogeait un droit qui ne lui appartenait pas.

» Voilà, dit *le Peuple* de Marseille, dont les sentiments ne » sont pas suspects, voilà encore une journée comme il n'en » faudrait pas beaucoup pour ébranler, dans cette ville pa- » triotique et républicaine, la foi dans le salut de la patrie et » de la république ».

» D'après les nouvelles qui sont parvenues, MM. Esquiros et Delpech, persévérant dans leur résolution, ont refusé ouvertement de reconnaître M. Gent, appelé la garde civique à leur aide, et accompli à Marseille une véritable révolution.

» M. Delpech maintenait sa démission pour laisser les pleins pouvoirs à M. Esquiros, qui prenait le gouvernement de toute la ligue du Midi: une commune révolutionnaire s'installait à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du citoyen Carcassonne, et publiait aussitôt un manifeste annonçant que son but était « le salut de la république française une et » indivisible » ; que le conseil municipal s'étant montré « in- » capable d'accomplir cette grande et noble tâche, le peuple » avait voulu le remplacer par une commune révolutionnaire » agissant avec énergie et résolution ».

» M. Gent, envoyé par M. Gambetta pour tâcher de mainnir l'autorité du pouvoir central, s'était fait précéder par une proclamation datée de Lyon. A son arrivée, il se rendit à la préfecture, « au milieu des acclamations, dit la dépêche, de

» la garde nationale et de la population ». La résistance commença à la préfecture. Les chefs du mouvement y étaient réunis, soutenus par la garde civique. M. Gent fut sommé, sous peine de voir éclater la guerre civile à Marseille, de s'associer à M. Esquiros ou de donner immédiatement sa démission. Sur son refus, ainsi que nous l'avons annoncé, un coup de pistolet fut tiré sur lui. La blessure, on le sait, n'offre point de gravité. M. Esquiros semble toujours, pour le moment, en possession du pouvoir ».

Le paragraphe suivant, extrait d'un article de M. Félix Pyat, donnera une idée du degré de démence auquel est arrivée une certaine coterie :

« En effet, si le gouverneur de Paris, avant de faire une expédition, une sortie, ou de livrer un combat, consultait les clubs de Paris, ses tentatives seraient plus heureuses, et nous détruirions en quelques jours l'armée du roi Guillaume. »

EXTRAITS DE LA PRESSE ANGLAISE

Le *Times* juge de la façon suivante les hommes qui ont usurpé la dictature en France :

« M. Gambetta et ses collègues semblent croire que, pour assurer le triomphe de la France, il suffit de jurer qu'on ne se rendra jamais. Ils pensent qu'un peuple qui « ne veut pas périr » ne périt pas ; ils proclament que la guerre doit être continuée aussi longtemps qu'un patriote français « aura sous ses semelles un pouce du sol de la France ; » mais ils ferment volontairement les yeux aux réalités qui contredisent à chaque pas ce langage superbe. Ils ne voient pas que, dans un tiers au moins du pays, le peuple vit en paix avec les envahisseurs, tandis que les districts non encore atteints par l'invasion sont à peu près en guerre les uns avec les autres.

« Nous ne sommes pas étonnés, cependant, que beaucoup de Français aient pu s'illusionner jusqu'à un certain

point sur la force d'action de la démocratie. Les ruines de l'empire, semées sur le terrain de Sedan et de Metz, sont tristes à considérer : mais qu'est-ce que la République a fait depuis deux mois pour relever le moral affaissé de la nation, pour ranimer sa confiance, pour faire renaître chez elle le respect de la vérité, de la justice, du véritable honneur et de la vraie liberté ?... »

FAITS DIVERS.

BERLIN. — Un collectionneur, qui a mis ses soins à réunir les bulletins militaires et comptes-rendus de campagne publiés dans les journaux français depuis le commencement de la guerre, — écrit au journal *la Poste*, de Berlin, qu'en additionnant les chiffres donnés par toutes les pièces de sa collection, les Français se trouveraient avoir tué, du 2 août jusqu'à ce jour, *environ deux millions de soldats allemands*. La guerre, toujours d'après les mêmes documents, n'aurait pas été moins meurtrière pour les chefs de l'armée allemande ; ainsi les princes Albert et Charles de Prusse, le général de Moltke, le duc de Nassau (lequel, par parenthèse, ne sert pas dans l'armée allemande), le prince Frédéric-Charles, le chef du cabinet militaire, général de Treskow, enfin le prince royal de Prusse lui-même, auraient été moissonnés, soit par les balles françaises, soit par la maladie. Quant à Sa Majesté le roi Guillaume, bourrelé de remords pour avoir envahi « le sol sacré » de la France, il aurait perdu la raison, et son premier ministre, le comte de Bismarck, non moins cruellement traité par le sort, serait tombé percé de coups en voulant réprimer une émeute de soldats bavarois.

A lire tous les faits de guerre que les feuilles françaises ont inventés et inventent encore chaque jour, on croirait que les faiseurs habituels de romans-feuilletons se sont, depuis trois mois, rejetés sur la relation militaire. Assurément, le drame des carrières de Jaumont, l'histoire des cercueils

prussiens recouverts de drap d'or, le tableau des 3.000 veuves berlinoises, en longs habits de deuil, etc., pourraient être signés Ponson du Terrail.

On lit dans la *Correspondance de Berlin :*

D'après les listes officielles des pertes de l'armée publiées jusqu'au milieu d'octobre (et complétées par des données ultérieures que la *Semaine militaire* a recueillies), l'armée allemande aurait perdu dans la guerre actuelle : 498 officiers (dont 48 de la réserve, 28 de la landwehr et 2 retraités) tombés sur le champ de bataille ; — 232 officiers (dont 21 de la réserve et 16 de la landwehr) ayant succombé à la suite de blessures ; — 42 officiers (dont 2 de la réserve et 6 de la landwehr) morts de maladie. C'est donc une perte totale de 772 officiers (dont 71 de la réserve, 60 de la landwehr et 2 retraités), parmi lesquels se trouvaient 690 officiers d'infanterie (y compris 69 de la réserve, 59 de la landwehr et 2 retraités), 39 officiers de cavalerie (y compris 2 de la réserve et 1 de la landwehr), 32 officiers d'artillerie, 9 du génie et 2 du train. Selon les grades, le chiffre total ci-dessus se répartit ainsi : 1 lieutenant-général, 3 majors-généraux, 21 colonels, 9 lieutenants-colonels, 34 majors, 140 capitaines et chefs d'escadron, 141 premiers lieutenants et 403 seconds lieutenants.

MARDI 22 NOVEMBRE

Décret. — Art. 1er. Au nom du Gouvernement, réquisition est faite de toutes les pommes de terre existant à Paris et dans la banlieue.

Cette réquisition ne s'applique pas aux provisions de ménage.

Art. 2. Les détenteurs de pommes de terre seront tenus de faire, dans le délai de cinq jours, la déclaration des quantités qu'ils possèdent, au ministère du commerce, bureau des subsistances, sous peine de confiscation des quantités non déclarées.

Art. 3. Le ministre du commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 21 novembre 1870.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale, délégué à la mairie de Paris.

Considérant qu'il importe à la défense de Paris de ménager l'approvisionnement du charbon qui appartient à la Compagnie parisienne d'éclairage au gaz, afin d'assurer à l'éclairage de la voie publique, à l'industrie métallurgique et au service des ballons une large réserve.

Considérant que la Compagnie parisienne demande elle-même la réduction de son service à l'éclairage de la voie publique.

ARRÊTE :

Art. 1er. A partir du 30 novembre, présent mois, la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage au gaz cessera toute livraison de gaz aux particuliers et aux établissements publics de toute nature.

Art. 2. La Compagnie procédera, dans la journée du 30 novembre, à la fermeture de tous les robinets extérieurs par lesquels s'opère l'introduction du gaz dans les maisons.

Paris, le 20 novembre 1870.

JULES FERRY.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

DÉCRET. — Il est créé dans le régiment d'artillerie de la marine quatre nouvelles batteries à pied provenant du dédoublement de quatre batteries montées, elles prendront les nos 1re bis, 5e bis, 11e bis et 15e bis.

Paris, le 20 novembre 1870.

MÉDAILLE MILITAIRE. — Cette médaille est conférée aux sieurs :

Dachard (André), 1er canonnier conducteur au régiment d'artillerie de la marine ;

Charton François-Alfred-Eugène, canonnier au même régiment.

Paris, 20 novembre 1870.

RAPPORT MILITAIRE

21 novembre soir.

Pendant la nuit dernière, une vive fusillade a eu lieu sur le front de nos lignes du sud; elle a été appuyée par le canon des forts. Il n'y a eu aucun incident particulier à faire ressortir.

Le Gouverneur a visité la position de Saint-Denis dans la journée.

Hier, à trois heures et demie, les compagnies de marche du 4e bataillon de la garde nationale sont venues à l'Hôtel-de-Ville, sous la conduite du commandant Victor Pilhes, et ont demandé à être passées en revue par un membre du Gouvernement de la défense nationale.

M. Eugène Pelletan s'est rendu sur la place où étaient rangées en bataille les quatre compagnies équipées pour entrer en campagne. Après avoir constaté leur admirable tenue et leur patriotique attitude, M. Pelletan a réuni les officiers et leur a adressé une courte allocution dans laquelle, en les remerciant au nom de la République, il a rendu hommage à l'armée nationale qui surgit pour délivrer le sol de l'invasion. Ses paroles ont été accueillies par les acclamations les plus chaleureuses, et le défilé s'est effectué aux cris répétés de : Vive la République!

COMMUNICATIONS DIVERSES

La circulaire suivante a été adressée à tous les agents de la France à l'étranger, par M. Jules Favre, vice-président du Gouvernement de la défense nationale, ministre des affaires étrangères.

Paris, ce 21 novembre 1870.

Monsieur, vous avez eu certainement connaissance de la

circulaire par laquelle M. le comte de Bismark explique le refus opposé par la Prusse aux conditions de ravitaillement proportionnel que comportait naturellement la proposition d'armistice émanée des puissances neutres. Ce document rend une rectification d'autant plus nécessaire que, par une préoccupation très-conforme d'ailleurs à toute sa politique antérieure, le représentant de la Prusse y a négligé des faits importants, dont l'omission ne pourrait manquer d'induire l'opinion publique en erreur. En lisant son travail, on doit croire que M. Thiers a demandé au nom du Gouvernement de la défense nationale l'ouverture d'une négociation, et que la Prusse l'a acceptée par un sentiment d'égard pour le caractère personnel de notre envoyé et par le désir d'arriver, s'il était possible, à une conciliation. Le chancelier de la Confédération du Nord, paraît oublier, et il est indispensable de rappeler, que la proposition d'armistice sur laquelle M. Thiers est venu conférer appartient aux puissances neutres, et que l'une d'elles a bien voulu faire auprès de la Prusse la démarche qui a donné à notre négociateur l'occasion d'entrer en pourparlers. Ce bon office n'était point un fait isolé. Dès le 20 octobre, lord Granville adressait à lord Loftus une dépêche communiquée au cabinet de Berlin et dans laquelle il exposait, avec une grand autorité, les raisons d'intérêt européen qui devaient amener la cessation de la guerre.

Parlant de la continuation du siége et de l'éventualité de la prise de Paris, le chef du Foreign Office disait : « Il n'est « pas déraisonnable de mettre dans la balance les avantages « et les désavantages qui accompagneront un tel fait; et ces « désavantages touchent tellement aux sentiments de l'hu- « manité, que le Gouvernement de la Reine se croit obligé « de les signaler au Roi et à ses ministres. Le souvenir amer « des trois derniers mois peut être un jour effacé par le « temps et par le sentiment de la bravoure de l'ennemi sur « les champs de bataille. Mais il y a des degrés dans l'amer- « tume; et la probabilité d'une guerre nouvelle et irréconci- « liable sera considérablement augmentée si toute une géné- « ration de Français a devant les yeux le spectacle de la

« destruction d'une capitale, accompagnée de la mort de « personnes sans armes, de la destruction de trésors d'art et « de science, de souvenirs historiques d'un prix inestimable, « impossibles à remplacer. Une telle catastrophe sera terrible « pour la France et dangereuse pour la paix future de l'Eu- « rope, en même temps, elle ne sera, comme le Gouverne- « ment de la Reine le croit, à personne plus pénible qu'à « l'Allemagne et à ses princes. Le Gouvernement français a « décliné les négociations de paix depuis l'entrevue de M. « de Bismark et de M. Jules Favre ; mais le Gouvernement « de la Reine a pris sur lui d'insister auprès du Gouverne- « ment provisoire pour qu'il consente à un armistice qui « pourrait aboutir à la convocation d'une Assemblée consti- « tuante, et au rétablissement de la paix. Le Gouvernement « de la Reine n'a pas omis de faire sentir à Paris la nécessité « de faire toutes les concessions compatibles dans la situa- « tion actuelle avec l'honneur de la France. Le Gouvernement « de la Reine ne se croit pas autorisé à l'affirmer, mais il ne « peut pas croire que les représentations faites par lui res- « teront sans effet. Pendant cette guerre, deux causes mo- « rales ont, à un degré incalculable, servi l'immense puis- « sance matérielle des Allemands : ils ont combattu pour « repousser l'invasion étrangère et affirmer le droit d'une « grande nation à se constituer de la manière la plus propre « à développer ses aptitudes. La gloire de leurs efforts sera « rehaussée si l'histoire peut dire que le Roi a épuisé tous « les moyens pour rétablir la paix, et que les conditions de « paix étaient justes, modérées, en harmonie avec la poli- « tique et les sentiments de notre époque. »

Au moment où le ministre anglais tenait ce langage à la Prusse, son ambassadeur insistait à Tours sur les mêmes considérations, sans jamais mettre en doute que l'armistice ne dût être nécessairement accompagné de ravitaillement. Il m'est permis d'ajouter que, sur ce point, qui a été le seul objet du débat, l'opinion du chancelier de la Confédération du Nord ne pouvait être différente, puisqu'il avait eu connaissance de la mission officieuse du général Burnside, au-

quel il avait parlé d'un armistice sans ravitaillement que le Gouvernement de la défense nationale n'avait pu accepter.

C'était donc dans les termes du droit commun, c'est-à-dire avec un ravitaillement proportionnel à la durée, que l'Angleterre conseillait l'armistice; c'est aussi dans ces termes qu'il fut compris par les autres puissances, et directement proposé à la Prusse par une correspondance et des télégrammes auxquels elle adhéra. Dans sa conférence avec les membres du Gouvernement, le 30 octobre, M. Thiers n'admettait pas que cette condition pùt ètre contestée en principe; seulement il avait l'ordre, auquel il s'est certainement conformé, de ne point être trop rigoureux pour son application. Aussi est-ce par erreur que le chancelier de la Confédération du Nord affirme qu'il aurait déclaré « ne pouvoir accepter un armistice que si « l'on y comprenait la faculté, pour Paris, de s'approvision- « ner sur une grande échelle. » Cette assertion est inexacte.

Les chiffres d'une consommation journalière et modérée avaient été minutieusement arrêtés par le ministre du commerce, et seuls ils servaient de base à notre réclamation strictement limitée au nombre de jours de l'armistice. En cela, nous étions d'accord avec l'usage et l'équité, avec l'intention des puissances neutres, et, nous le croyions, avec le consentement de la Prusse elle-même. Peut-être n'eut-elle pas songé à le retirer sans la reddition de Metz et sans la funeste journée du 31 octobre accueillie par elle avec une satisfaction mal dissimulée.

Le chancelier de la Confédération du Nord insiste sur les inconvénients auxquels l'armistice exposait l'armée assiégeante. Mais il ne t ent pas compte de ceux, bien autrement graves, du non-ravitaillement pour la ville assiégée. Ces inconvénients sont tels qu'ils rendaient dérisoire la convocation d'une Assemblée réduite forcément à l'impuissance à l'heure de ses délibérations, et condamnée par la plus dure des nécessités à subir la loi du vainqueur. L'armistice sans ravitaillement, pour faire statuer au bout d'un mois sur la paix ou la guerre, n'était donc ni équitable, ni sérieux; il n'était, pour nous, qu'une déception et un péril.

J'en dis autant de la convocation d'une Assemblée sans armistice. S'il avait cru une pareille combinaison compatible avec la défense, le Gouvernement l'aurait adoptée avec joie. La Prusse peut lui reprocher « de n'avoir pas voulu laisser « l'opinion du peuple français s'exprimer librement par l'é« lection d'une représentation nationale. » Le besoin de diviser et d'affaiblir la résistance du pays explique suffisamment cette accusation. Mais quel homme de bonne foi voudra l'admettre? qui ne sent l'immense intérêt qu'ont les membres du Gouvernement à écarter la terrible responsabilité que les évènements et le vote de Paris font peser sur leur tête? Ils ont constamment cherché, avec le désir ardent de réussir, les moyens les plus efficaces d'amener la convocation d'une Assemblée qui était et qui est encore leur vœu le plus cher. C'est dans ce but que j'abordai M. le comte de Bismark à Ferrières. Je laisse à la conscience publique le soin de juger de quel côté ont été les obstacles, et si le Gouvernement doit être dénoncé au blâme de l'Europe pour n'avoir pas voulu placer les députés de la France sous le canon d'un fort livré à l'armée prussienne. Une convocation sans armistice nous aurait, il est vrai, épargné cette humiliation, mais elles nous en aurait encore réservé de cruelles. Les élections auraient été livrées au caprice de l'ennemi, aux hasards de la guerre, à des impossibilités matérielles énervant notre action militaire et ruinant à l'avance l'autorité morale des mandataires du pays. Et cependant nous sentions si énergiquement le besoin de nous effacer devant les représentants réguliers de la France que nous eussions bravé ces difficultés inextricables, si en descendant au fond de nos consciences nous n'y avions trouvé, impérieux, inflexible, supérieur à tout intérêt personnel, ce grand et suprême devoir de l'honneur à sauvegarder et de la défense à maintenir intacte.

Nous avons maudit et condamné cette guerre ; quand des désastres inouïs dans l'histoire ont mis en poussière ses criminels instigateurs, nous avons invoqué pour la faire cesser, les lois de l'humanité, les droits des peuples, la nécessité d'as-

surer le repos de l'Europe, offrant d'y concourir par de justes sacrifices. On a voulu nous imposer ceux que nous ne pouvions accepter; et la Prusse a continué la lutte, non pour défendre son territoire, mais pour conquérir le nôtre. Elle a porté dans plusieurs de nos départements le ravage et la mort; elle investit depuis plus de deux mois notre capitale qu'elle menace de bombardement et de famine, et c'est pour couronner ce système scientifique de violence qu'elle nous convie à réunir une Assemblée élue en partie dans ses camps, et appelée à discuter paisiblement quand gronde le canon de la bataille!

Le Gouvernement n'a pas cru une telle combinaison réalisable. Elle le condamnait à discontinuer la défense; et discontinuer la défense sans armistice régulier, c'était y renoncer. Or, quel est le citoyen français qui ne s'indigne à cette idée? le pays tout entier proteste contre elle. On lui demande de voter, — il fait mieux, il s'arme. Nos soldats, victorieux sur la Loire, effacent par leur généreux sang les hontes de l'empire. Paris, dont la Prusse devait forcer l'enceinte en quelques jours, résiste depuis plus de deux mois, et il demeure plus que jamais résolu, après l'avoir rendu inexpugnable. Ses chefs militaires, que la trahison de Sedan avait laissés sans ressources, ont dû improviser une armée et son matériel, former la garde mobile, organiser la garde nationale. Leurs travaux ne seront pas stériles; et dans cette crise suprême que nous avons essayé de conjurer par tous les moyens que l'honneur commandait, nous avons la certitude que chacun fera son devoir.

Le Gouvernement n'a donc pas, comme l'en accuse le chancelier de la Confédération du Nord, cherché à se concilier l'appui de l'Europe en paraissant se prêter à une négociation qu'il avait en réalité le dessein de rompre. Il repousse hautement une pareille imputation. Il a accepté avec reconnaissance l'intervention des puissances neutres et s'est loyalement efforcé de la faire réussir dans les termes que l'une d'elles avait indiqués en rappelant dans son télégramme « les sentiments de justice et d'humanité auxquels la Prusse

« devait se conformer. » A cette heure suprême il s'en remettrait volontiers au jugement de ceux dont la voix bienveillante n'a point été écoutée. Ce n'est pas d'eux que lui viendrait un conseil de défaillance.

Après lui avoir donné leur appui moral, ils estimeront qu'il continue à le mériter en défendant énergiquement le principe qu'ils ont posé ; il est prêt à convoquer une Assemblée, si un armistice avec ravitaillement le lui permet. Mais il faut qu'il soit bien entendu qu'en le refusant, la Prusse, malgré toutes ses déclarations contraires, cherche à augmenter nos embarras en nous empêchant de consulter la France ; c'est donc à elle seule que doit être renvoyée la responsabilité d'une rupture démontrant une fois de plus qu'elle est déterminée à tout braver pour faire triompher sa politique de conquête violente et de domination européenne.

Je crois, Monsieur, avoir exactement traduit les sentiments qui ont inspiré le Gouvernement, et je vous prie de vous en pénétrer lorsque vous serez appelé à vous en expliquer.

SOUSCRIPTION NATIONALE POUR L'ACHAT DE CANONS

Liste des versements effectués au Trésor le 21 Novembre 1870.

La 6e compagnie du 96e bataillon de la garde nationale	3	fr.
Neuf employés du ministère de la guerre	38	
Taingam, rue de Turbigo, n° 41	15	
Les commis greffiers du tribunal de la Seine (versé par M. Bouillon, greffier d'instruction)	610	
Mlle Maugeant, 14, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie	5	
Total de la présente liste	671	fr.

M. Wimpfen, commandant du 227e bataillon, a versé à la

mairie du 2e arrondissement la somme de 2,157 fr. 10 cent. montant de la souscription ouverte dans le bataillon pour l'achat de canons.

Le Théâtre-Français a versé à la caisse de la souscription ouverte pour la ville de Chateaudun, le produit net de sa matinée du 4 novembre, plus 568 fr. 15 c. résultat de la quête par les dames artistes du théâtre, en tout 1,400 fr.

MERCREDI 23 NOVEMBRE

ORDRE DU JOUR

Aux noms des défenseurs de Paris, à qui leur belle conduite devant l'ennemi a mérité l'honneur d'une citation à l'ordre du 19 novembre, il faut ajouter les suivants, omis par suite de l'insuffisance des renseignements officiels :

GARDE NATIONALE DE LA SEINE

11e bataillon, carabiniers

De Vresse, capitaine; a vaillamment conduit sa compagnie au combat, dans la journée du 21 octobre, où il a refoulé l'ennemi de Joinville-le-Pont sur Champigny.

Prulière, sous-lieutenant; blessé. Est toujours resté à la tête de ses hommes, qu'il enlevait par son exemple.

Maltère, caporal: blessé bravement au premier rang.

GARDE MOBILE DE LA SEINE

12e bataillon

Baroche, chef de bataillon ; probablement tué à la tête de sa troupe, le 30 octobre. On n'a pu recueillir d'information certaine au sujet de la mort du commandant Baroche ; mais les avant-postes prussiens l'ont annoncée, en rendant témoignage de la vaillance de cet officier supérieur.

Le gouverneur de Paris,
GÉNÉRAL TROCHU.

Paris, le 22 novembre 1870.

Arrêté. — Art. 1er. Les détenteurs de pommes de terre à Paris et dans les communes situées en deçà de la ligne d'investissement, sont tenus de déclarer les quantités qu'ils possèdent en dehors des provisions de ménage.

Art. 2. Les déclarations seront reçues au ministère de l'agriculture et du commerce (60, rue Saint-Dominique, bureau des subsistances), à partir de mercredi matin, jusqu'à dimanche soir, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

Art. 3. Les déclarations indiqueront les quantités possédées, les quantités réservées pour le ménage, le nombre des personnes composant le ménage.

Ces déclarations seront faites par lettres adressées au bureau des subsistances, ou verbalement au même bureau.

Art. 4. Les quantités ainsi déclarées resteront provisoirement dans les locaux où elles se trouvent actuellement déposées. Elles seront sous la garde et la responsabilité des déclarants qui devront les livrer sur un simple avis émanant du ministère de l'agriculture et du commerce pour être emmagasinées dans les locaux qui seront ultérieurement désignés.

Art. 5. Les contrevenants seront punis conformément aux lois antérieures et aux dispositions du décret du 11 novembre 1870.

Paris, 22 novembre 1870.

J. Magnin.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Le public est prévenu que jusqu'à nouvel ordre, les personnes qui auraient besoin de son pour la nourriture de leurs chevaux ou bestiaux pourront s'en procurer dans les divers moulins qui fonctionnent pour le compte de l'Etat et qui desserviront les divers arrondissements, composant la ville de Paris.

Le son sera vendu au prix maximum de 30 francs les 100 kilogr., toile comprise.

En attendant que les mairies soient munies des formules

de certificats imprimés qui devront être délivrés aux acheteurs, ceux-ci auront à se pourvoir d'un certificat visé par le maire ou le commissaire de police de leur arrondissement, indiquant le nombre de chevaux ou de bestiaux qu'ils possèdent.

En aucun cas, il ne pourra être délivré plus de deux quintaux à chaque partie prenante.

GARDE NATIONALE

ORDRE DU JOUR

L'organisation des compagnies de guerre ayant nécessité, pour ces compagnies, des élections nouvelles d'officiers, plusieurs officiers précédemment élus dans les élections de bataillon et non réélus par les compagnies de guerre restent sans troupes.

Ces officiers, qui tenaient de leur première élection un titre régulier, ne sauraient être dépossédés de leurs grades ; ils seront mis, par mesure générale, à la suite des compagnies sédentaires. Ceux d'entre eux qui, par patriotisme, voudraient suivre les compagnies de guerre, ne pourront naturellement le faire qu'en rentrant comme garde dans les rangs de ces compagnies.

Signé : CLÉMENT THOMAS.

Aujourd'hui à midi, les compagnies de marche de sept bataillons de la garde nationale étaient réunies sur les boulevards, où elles devaient être passées en revue par le général Clément Thomas.

Ces bataillons étaient les 6e, 72e, 84e, 149e, 165e, 170e, 212e, plus deux compagnies du génie auxiliaire. Leur ligne s'étendait du nouvel Opéra à la Porte-Saint-Denis.

L'arrivée du général a été saluée par les cris de : *Vive la République !* répétés pendant toute la durée de cette revue, qui a permis de constater la remarquable tenue, le complet équipement et l'attitude vraiment martiale de ces nouvelles troupes nationales.

La foule qui, malgré la pluie, se pressait sur les trottoirs, en a été vivement impressionnée.

Dès demain, les compagnies de marche des 72e et 149e bataillons commenceront leur service de guerre et partiront pour les avant-postes.

COMMUNICATIONS DIVERSES

De nombreuses réclamations ont été portées à la connaissance de la municipalité du 2e arrondissement au sujet de quêtes de toutes sortes qui sont faites dans les divers quartiers de cet arrondissement.

Le maire et les adjoints croient devoir prévenir leurs concitoyens qu'aucune quête n'a été autorisée par eux en dehors de celles qui ont été faites au profit des cantines et secours municipaux.

Le 21 novembre, les maires des communes réfugiées à Paris de : Boissy-Saint-Léger, Bonneuil, Brunoy, Chennevières, Croissy, Herblay, Houilles, Marolles-en-Brie, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-sur-Marne, du département de Seine-et-Oise, et de : Chalifert, Chevry-Cossigny, Esbly, Noisiel, Servon, Torcy, Villenaude-Saint-Denis, du département de Seine-et-Marne, se sont réunis à la mairie du 4e arrondissement, sur la convocation et sous la présidence de M. Vautrain, maire, pour régulariser la distribution des bons de secours dans les fourneaux et cantines nationales établis dans Paris.

Ces réunions auront lieu chaque semaine ; il est à désirer que cette mesure soit générale pour tous les arrondissements (1).

---

(1) Cette note a donné lieu à la réclamation suivante publiée au *Journal Officiel* du lendemain :

Paris, le 23 novembre.

Monsieur le Directeur,

Je lis avec une extrême surprise la note insérée à l'*Officiel* de ce jour annonçant que j'ai réuni les maires de certaines communes réfugiées à Paris, pour régulariser la distribution des bons de secours dans les fourneaux et cantines de Paris, et que ces réunions devaient avoir lieu chaque semaine.

La vérité est que j'ai prié ceux de messieurs les maires de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne qui délivrent des bons à servir dans les fourneaux et cantines de mon arrondissement, de vouloir bien se réunir à ma mairie, afin de connaître d'eux le nombre exact des bons à servir journellement, et faire préparer un nombre correspondant de rations; en second lieu, pour leur annoncer que ces rations seraient livrées à des cantines déterminées; et enfin pour les inviter à voir si de malheureux réfugiés, souvent très-éloignés de nos fourneaux, ne pourraient pas être servis dans les arrondissements où ils demeurent.

Il a été convenu que ces messieurs voudraient bien venir à un jour ultérieur me faire connaître le nombre exact des bons délivrés, et en même temps si les réfugiés hors de mon arrondissement pourraient être servis dans les fourneaux voisins de leurs demeures.

Il y a loin de là à des réunions périodiques chaque semaine.

Je me suis occupé du service des fourneaux de mon arrondissement, rien de plus, rien de moins; et j'ai bien assez de travail dans ma mairie pour ne pas m'occuper des communes suburbaines.

Je vous serai fort obligé de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Recevez etc.

Vautrain.

Maire du 4e arrondissement.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 22 novembre 1870

M. Lauras, 10 fr. — Le 29e bataillon de la garde nationale (2e versement), 6,189 fr. 75,

Total 6,199 75 c.

JEUDI 24 NOVEMBRE 1870

Le Gouverneur de Paris, commandant l'état de siége;

Considérant que les mouvements militaires et les travaux exécutés dans l'intérêt de la défense sont immédiatement signalés par les journaux, malgré des avertissements réitérés et de fréquents appels au patriotisme de tous; que récemment plusieurs journaux ont publié, sur les fortifications extérieures, des détails descriptifs et critiques qui portent à l'ennemi des révélations compromettantes au plus haut point pour la défense, et lui livrent le secret des opérations.

ARRÊTE :

Il est interdit aux journaux de faire aucune publication relative aux mouvements des troupes, aux travaux de fortification, aux mesures militaires prises par la défense.

Les journaux contrevenants aux présentes dispositions, qui sont de salut public, seront l'objet de poursuites criminelles devant la juridiction militaire.

Le gouverneur de Paris,

GÉNÉRAL TROCHU.

Paris, le 23 novembre 1870.

Le membre du Gouvernement de la défense nationale délégué à la mairie de Paris,

Vu l'arrêté du maire de Paris en date du 22 septembre dernier, par lequel la caisse de la boulangerie a été autorisée à livrer aux boulangers les farines achetées par l'Etat pour l'approvisionnement de la ville de Paris :

Considérant que, par suite des visites faites dans les magasins où ces farines ont été déposées, il a été reconnu qu'un certain nombre de bons de livraison, délivrés à des boulangers sur lesdits magasins, n'ont pas reçu d'exécution, ces industriels n'ayant pas encore enlevé les marchandises comprises dans les bons dont il s'agit ;

Que cet état de choses est de nature à apporter de la confusion dans le calcul des existences en magasin et ne permet pas d'apprécier exactement les changements qui se produisent chaque jour dans la situation réelle du stock de l'approvisionnement,

ARRÊTE :

Art. 1er. Les bons de livraison de farines délivrés aux boulangers par la caisse de la boulangerie, devront être présentés dans les trois jours de leur date aux magasins sur lesquels ils sont tirés. Ils seront enregistrés dans chacun de ces magasins par ordre de présentation, et la livraison sera effectuée suivant le numéro d'ordre.

Art. 2. Tous les bons antérieurs au 20 novembre présent mois, sont et demeurent annulés.

En conséquence, les titulaires desdits bons sont invités à les rapporter sous trois jours à la caisse de la boulangerie qui en déchargera leur compte.

Art. 3. Le directeur des affaires municipales et de la caisse de la boulangerie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, dont il lui sera adressé une ampliation ainsi qu'à chacun des magasiniers dépositaires de farines.

Paris, le 23 novembre 1870.

JULES FERRY.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Par décret du 22 novembre, ont été nommés :

Au grade de général de division :

M. le général Pélissier (Philippe-Xavier).

Au grade de général de brigade :

M. Olivier, colonel du régiment d'artillerie de la marine.

Par décret en date du 23 novembre 1870, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, M. de Miribel (Marie-François-Joseph), lieutenant-colonel d'artillerie, a été nommé au grade de colonel dans la garde nationale mobile.

RAPPORTS MILITAIRES

23 novembre, matin.

La pluie d'hier a arrêté sur tous les points les travaux de l'ennemi, aussi les forts n'ont-ils tiré qu'avec la plus grande modération.

Cependant des affaires d'avant-postes ont eu lieu sur la Marne et ont été tout à fait à notre avantage.

Nous avons fait pendant ces derniers jours des mouvements de troupes qui ont attiré l'attention de l'ennemi ; un nouvel élément va entrer en ligne. Deux bataillons de garde nationale mobilisée partiront très-prochainement pour prendre les positions avancées; ils sont commandés par les chefs de bataillon Queveauvilliers et de Brancion.

D'autres vont suivre et seront employés également aux pos es avancés.

23 novembre, soir.

Rien d'important à signaler. Le feu des forts a continué contre les travaux de l'ennemi, principalement à l'ouest et vers les positions de Meudon et de Châtillon.

Une reconnaissance a été tentée par l'ennemi hier, dans la presqu'île de Gennevilliers. Une barque, montée par plusieurs hommes, a cherché à passer la Seine du côté du Pont-aux-Anglais.

Cette reconnaissance n'a pu s'effectuer, grâce à la surveillance de nos postes avancés qui ont tiré à bout portant sur

cette barque, dans laquelle plusieurs hommes ont été tués ou blessés.

Le corps franc des carabiniers parisiens n'a cessé de se faire remarquer par ses longs services et sa discipline. La 2e compagnie, capitaine Baquey, est établie à Courbevoie sous les ordres du général de Bellemare. Quelques-uns des hommes de cette compagnie étant descendus dans la cave de la maison qu'ils occupent, trouvèrent dans un tiroir ouvert une somme de 5,600 francs en or. Ils la remirent immédiatement à leur commandant, et elle est actuellement à la caisse des dépôts et consignations.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouvernement de la défense nationale a reçu, par pigeon, une dépêche de Tours. En voici le texte :

GAMBETTA A JULES FAVRE

Tours, 16 novembre 1870.

Au dedans l'ordre le plus parfait règne sur tous les points du pays, et nos ressources militaires prennent une tournure tout à fait satisfaisante. Outre les deux cent mille hommes qui sont en ligne sur la Loire, et dont le point culminant est Orléans, nous aurons, au 1er décembre, une nouvelle armée parfaitement organisée et munie de tout, qui comptera cent mille hommes, sans compter près de deux cent mille mobilisés prêts à marcher au feu et à la même époque, mais tout à fait en seconde ligne.

Nous occupons fortement Orléans sur les deux rives de la Loire, à droite et à gauche, prêts à résister vigoureusement à un retour offensif.

Notre succès à Orléans a excité au plus haut degré les sentiments patriotiques de la nation, et les préparatifs de défense sont poussés avec une prodigieuse activité de tous côtés ; les plus faibles sont entraînés.

Au dehors, l'Europe a manifesté au sujet de notre récent succès autant de sympathie que d'étonnement. Ses doutes sur l'existence de nos forces sont aujourd'hui dissipés. Nous

en recevons des témoignages irrécusables aussi bien par la voie des journaux que par la conversation de ses représentants autorisés.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que notre situation diplomatique s'est considérablement améliorée.

Sauf de rares exceptions, on ne parle plus d'élections ni d'armistice. Le refus de ravitailler Paris a été unanimement blâmé et attribué à M. de Bismark. On n'a voulu voir dans ce refus qu'un stratagème pour affamer Paris et donner aux troupes prussiennes dégagées de Metz le temps d'arriver et de faire échec à notre armée de la Loire.

Deux pigeons sont arrivés aujourd'hui d'Orléans, l'un parti le 18, l'autre le 25 novembre. Ils apportaient environ onze cents dépêches télégraphiques privées expédiées d'un grand nombre de points de la France.

Depuis l'arrêté municipal qui a supprimé, à partir du 30 novembre, l'usage du gaz d'éclairage pour les maisons particulières et les établissements publics, de quelque nature qu'ils soient, la mairie de Paris reçoit tous les jours des demandes qui tendent à des livraisons de gaz exceptionnelles, pour des représentations théâtrales organisées par les municipalités, par les sociétés patriotiques, par les bataillons de la garde nationale.

Il est pénible d'opposer à des intentions aussi généreuses un refus formel; mais à moins d'aller, d'exception en exception, jusqu'à la destruction de la règle, il faut mettre une limite même aux fêtes inspirées par l'esprit de solidarité républicaine, quand un intérêt supérieur le commande. Cet intérêt qui domine tous les autres, c'est, dans l'état actuel des choses, la conservation de l'approvisionnement de charbon. La mairie centrale a donc résolu de repousser désormais, sans aucune exception, toutes les demandes de gaz postérieures au 23 novembre.

L'autorité peut autoriser les représentions théâtrales quand

elles lui paraissent en situation, mais c'est à la condition que l'on voudra bien se servir, au lieu de gaz, de l'éclairage à l'huile ou au pétrole, qu'il est si facile d'organiser à peu de frais. On peut, sans offrir au public ce luxe de luminaire auquel il est habitué, donner satisfaction à tous les sentiments légitimes qui sont en cause.

Un certain nombre d'instituteurs libres ont prié le ministre de l'instruction publique de mettre à leur disposition des maîtres destinés à les suppléer pendant qu'ils font le service des compagnies de marche de la garde nationale.

Le ministre s'empresse de faire connaître à MM. les chefs d'établissement d'instruction primaire qu'un certain nombre d'instituteurs des départements voisins réfugiés à Paris ou des maîtres actuellement sans emploi et libérés du service militaire et de celui de la garde nationale, par suite de leur âge ou d'infirmités constatées, se sont fait inscrire à la mairie centrale, afin d'être employés provisoirement dans les écoles.

MM. les directeurs peuvent donc s'adresser au bureau de l'instruction publique, à l'Hôtel-de-Ville, pour obtenir les suppléants ou les adjoints dont ils auraient besoin.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 25 novembre 1870.

M. Giot, professeur.	25 f.	»
Les chefs et employés du ministère de l'agriculture et du commerce (2e versement).	30	»
La commune de Charenton (le conseil municipal a exprimé le vœu qu'une pièce porte le nom de *Charenton*).	5,000	»
L'Hôtel des Invalides (souscription des militaires invalides).	533	60

Le 150e bataillon de la garde nationale :

1re compagnie (2e versement)		6	25		
2e	—	—	27	30	
3e	—	—	31	«	359 65
4e	—	—	131	40	
6e	—	—	163	70	
		Total			5,948 f. 25

Le capitaine de la 8e compagnie du 18e bataillon de la garde nationale a offert personnellement un canon se chargeant par la culasse et monté sur son affût.

VENDREDI 25 NOVEMBRE

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Les troupes réunies sous les ordres du vice-amiral de La Roncière Le Noury formeront, à partir de ce jour, un corps d'armée distinct, dont il aura le commandement en chef, avec le titre de commandant en chef du corps d'armée de Saint-Denis.

RAPPORT MILITAIRE

24 novembre, soir.

Le contre-amiral Saisset écrit de Noisy, à 6 h. du soir, la dépêche dont la teneur suit :

Le 72e bataillon de guerre de la garde nationale, conjointement avec le 4e bataillon des éclaireurs de la Seine est allé aujourd'hui, à deux heures, occuper militairement le village de Bondy, sous le commandement supérieur du capitaine de frégate Massion.

L'entrain du 72e bataillon a été tel qu'il a franchi les barricades de Bondy, refoulé l'ennemi d'arbre en arbre sur la route de Metz et le long du canal de l'Ourcq.

Le commandant Massion a été blessé et transporté à l'ambulance du ministère de la marine.

Le 72e bataillon compte 4 blessés, aucun tué. Le 4e ba-

taillon des éclaireurs de la Seine, qui gardait la droite dans les tranchées qui relient le village de Bondy au cimetière, n'a pas eu de blessés.

Quelques obus du fort de Noisy, envoyés sur le pont de la Poudrette et sur les maisons bordant la lisière du bois, ont réussi à faire mettre le pavillon d'ambulance à l'ennemi sur la quatrième maison de droite du littoral du bois.

Un grand mouvement a précipité cet incident, et la retraite à découvert faite par l'ennemi, l'a montré très-nombreux.

A quatre heures, le 72e bataillon de guerre, commandant de Brancion, s'est replié avec le plus grand sang-froid et a ainsi bien inauguré son entrée en campagne.

L'administration de la guerre n'a pu, malgré toutes ses démarches officielles, se procurer, jusqu'à présent, que fort peu de renseignements sur le sort du plus grand nombre des militaires qui ont pris part aux divers combats livrés depuis le commencement de la campagne.

Le ministre regrette vivement cet état de choses, qu'il ne dépend malheureusement pas de lui, dans les circonstances présentes, de faire cesser.

Cependant, afin de calmer, autant qu'il est en son pouvoir, les légitimes inquiétudes du plus grand nombre possible de familles, le ministre prie toutes les personnes à la connaissance desquelles seraient parvenus des renseignements sur la situation actuelle des militaires dont il est question ici, de vouloir bien les lui communiquer par écrit.

Ces renseignements seront centralisés à un bureau spécial et notifiés immédiatement à tous les intéressés.

Les lettres adressées au ministère n'ont pas besoin d'être affranchies.

Hier, à onze heures, les compagnies de marche du 149e bataillon de la garde nationale, escortées du bataillon entier, sont venues, avant de se rendre aux avant-postes, se ranger sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où elles désiraient être passées en revue par les membres du Gouvernement.

MM. Jules Ferry et Pelletan, accompagnés de M. Chaudey, adjoint à la mairie de Paris, et M. J. Mahias, secrétaire général, ont aussitôt déféré à ce désir et sont descendus sur la place.

Le bataillon et ses compagnies de marche ont été présentés par M. Tirard, maire du 2e arrondissement. A ses paroles patriotiques, M. Jules Ferry a répondu par une allocution chaleureusement accueillie, où il a rendu hommage à la remarquable tenue et au dévouement du 149e bataillon, qui se montre fier d'inaugurer l'un des premiers le service de guerre. Le défilé s'est ensuite effectué aux cris répétés de : *Vive la République !*

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Gouvernement croit devoir porter à la connaissance du public un fait dont chacun appréciera la gravité et qu'il soumet au jugement de l'opinion.

Il y a quelques semaines, M. de Raynal, avocat général à la cour de cassation, pria le ministre des affaires étrangères de s'enquérir du sort de son fils, substitut du procureur de la République à Versailles, et qu'on disait avoir été mis en état d'arrestation par les ordres des chefs de l'armée prussienne.

Le ministre des Etats-Unis voulut bien à notre sollicitation, s'adresser pour cette information à M. de Bismark ; voici la réponse qu'il en a reçue :

A monsieur Washburne, ministre des Etats-Unis d'Amérique, à Paris.

« Versailles, le 19 novembre 1870.

« Monsieur le ministre,

« J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 10 novembre dernier, pour m'informer que M. Jules Favre vous avait exprimé le désir, d'une manière non-officielle, d'obtenir des renseignements sur le sort de M. Raynal.

« D'après les informations qui me parviennent à ce sujet,

son arrestation a été décidée par les autorités militaires, parce qu'il était démontré, par des papiers saisis chez lui et des notes écrites de sa main, qu'il avait entretenu des correspondances pour faire parvenir des renseignements à l'ennemi. Il a été dirigé sur l'Allemagne où il sera jugé par un conseil de guerre.

« Je profite de l'occasion pour vous informer que plusieurs ballons expédiés dernièrement de Paris sont tombés entre nos mains, et que les personnes qui les montaient seront également jugées selon les lois de la guerre.

« Je vous prie de vouloir bien porter ce fait à la connaissance du Gouvernement français, en ajoutant que toutes les personnes qui prendront cette voie pour franchir nos lignes sans autorisation, ou pour entretenir des correspondances au préjudice de nos troupes, s'exposeront, si elles tombent en notre pouvoir, au même traitement, qui leur est tout aussi applicable, qu'à ceux qui feraient des tentatives semblables par voie ordinaire.

« Veuillez agréer, monsieur le ministre, les assurances réitérées de ma haute considération.

« *Signé :* DE BISMARK. »

Cette dépêche renferme des solutions contre lesquelles il nous est impossible de ne pas protester hautement.

L'une est relative à M. de Raynal, l'autre aux voyageurs partis de Paris en ballons tombés dans les lignes prussiennes.

M. de Raynal, s'il faut en croire le document prussien, aurait été arrêté comme prévenu « de correspondances ayant pour but de faire parvenir des renseignements *à l'ennemi.* »

Les explications très-précises fournies par M. de Raynal père, dans une note qu'il adresse à M. Washburne, nous permettent d'affirmer que M. Raynal fils, s'est borné à faire parvenir à sa famille, habitant Paris, une première fois, une carte sur laquelle sont écrits au crayon ces mots : « Je me porte bien, soyez tranquilles ; » une seconde fois, une lettre

de quelques lignes dans laquelle il ne parle que de lui-même et de ses proches, dont il donne des nouvelles.

C'est là ce que la note prussienne qualifie de « renseignements donnés à l'ennemi ; » et c'est pour ce fait que ce jeune magistrat a été emprisonné, arraché à sa patrie, conduit dans une forteresse prussienne, d'où il doit être extrait pour passer devant un conseil de guerre.

Quant aux voyageurs en ballons, leur situation est plus simple encore. Ils ont cherché à sortir d'une ville de plus de deux millions d'âmes investie par les lignes prussiennes. La voie aérienne était seule libre : ils l'ont prise, malgré ses périls. Avant d'atteindre le terme de leur course, ils sont tombés victime d'un véritable naufrage. En s'approchant de la terre, ils ont été assaillis par la fusillade des soldats prussiens. L'autorité militaire ne s'est pas contentée de cette agression contre des gens désarmés suivie de leur captivité ; elle les envoie en Prusse, pour les y livrer à une cour martiale.

Nous ne voulons pas entreprendre ici une discussion légale sur ce double fait. Nous n'aurions pas de peine à démontrer qu'il est de tous points injustifiable comme essentiellement contraire aux règles qu'admettent depuis longtemps les nations les moins civilisées. Sans doute l'assaillant a le droit de se défendre sur le territoire qu'il envahit. Il peut y réprimer toute attaque, même indirecte ; il y protége, par la force, ses lignes d'investissement; mais il ne dépend pas de lui de convertir en crime et de soumettre à une justice militaire l'acte par lequel un fils écrit à son père et à sa mère pour calmer leur légitime inquiétude, ou le fait d'échapper au travers des airs aux dangers d'un siége prolongé. Faire de cet acte ou de ce fait le fondement d'une poursuite devant une cour martiale qui le punirait de mort, c'est un excès inouï qui nous fait reculer de plusieurs siècles.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est la précaution prise de soustraire ces prétendus criminels à la seule juridiction qui serait compétente pour les juger, celle du lieu où leur crime aurait été commis. L'autorité militaire prussienne n'avait que l'em-

barras du choix parmi les nombreux conseils de guerre dont elle dispose à Versailles. Là seulement les accusés pourraient faire entendre des témoins et se défendre. Il est certain aussi que là, malgré la puissance absolue dont ils disposent, les généraux prussiens n'auraient jamais osé les faire juger. Ils ont mieux aimé les conduire dans leurs forteresses, espérant jeter la terreur dans les âmes et décourager la résistance.

Nous ne voulons pas croire qu'ils aient l'intention d'aller au delà. Sans doute, la guerre a des nécessités cruelles. Nous le reconnaissons avec tristesse ; et ce n'est pas au moment où notre patrie les subit que nous aurons la faiblesse de nous en plaindre en face de l'ennemi qui les lui impose. Mais les rigueurs inutiles sont depuis longtemps proscrites au nom de l'humanité ; elles substituent la vengeance à la lutte, et si elles se dissimulent sous une forme judiciaire quelconque, elles ajoutent l'ironie de l'insulte légale à l'abus de la force. Nous pensons, en rappelant ces vérités, avoir pour nous le sentiment de l'Europe entière, et c'est sous la protection de son esprit de justice que nous plaçons nos compatriotes captifs.

Nous pouvons, d'ailleurs, sur ce sujet, invoquer l'opinion du *Standard* du 10 novembre, dans lequel on lit :

« On se demande, non sans étonnement, comment le roi Guillaume peut songer à étendre les lois de la guerre jusqu'à considérer quiconque passe *au-dessus* des lignes prussiennes, à quelque hauteur que ce soit, comme ayant passé *au travers*. En tout cas, nous comptons que si, comme on le dit, un sujet Anglais est mêlé dans cette affaire, les Allemands se souviendront qu'ils ne doivent lui infliger un châtiment qu'après avoir prouvé sa culpabilité d'une manière claire et décisive. L'Angleterre ne souffrira pas, — à supposer que son Gouvernement soit disposé à le supporter, — que le sang anglais soit répandu, ou qu'un sujet Anglais soit emprisonné sur un aussi frivole et douteux prétexte que l'emploi de l'aérostation pour communiquer avec une ville assiégée.

« Le cas est peut-être nouveau : mais il n'est pas difficile

d'apercevoir par quelle analogie on doit le juger. Un Français, arrêté dans les lignes ennemies et non revêtu d'un uniforme, peut être frappé comme espion. Mais certainement cette règle ne s'applique pas à un voyageur en ballon qui n'est point venu volontairement dans les lignes de l'ennemi. Il ne saurait être traité en criminel par les lois de la guerre parce qu'il a dépassé ces lignes. En effet, une ville assiégée est exactement dans la situation d'un port bloqué. Or l'équipage et les officiers d'un navire qui briserait un blocus ne sont soumis à aucune pénalité. S'ils sont neutres, ils peuvent s'en aller librement ; s'ils sont ennemis, ils deviennent prisonniers de guerre.

« La même règle est manifestement applicable aux navigateurs aériens. Ils peuvent, sans doute, par leur conduite personnelle, se rendre passibles de la loi martiale ; mais, en tant que voyageurs en ballon, ils sont exactement dans la position des briseurs de blocus. Cela est si clair que, jusqu'à ce qu'on nous affirme le contraire, nous refuserons d'attribuer aux Prussiens l'intention de traiter en criminels des Français qui auraient fait à travers les airs ce que, très-notoirement, ils ont le droit de faire à travers les eaux. »

L'administration des lignes télégraphiques reçoit tous les jours de nombreuses demandes de renseignements au sujet des moyens à employer pour faire parvenir de province à Paris des dépêches privées. L'administration n'a pas reçu d'instructions à cet égard, les pigeons qui devaient les apporter n'étant pas arrivés. Mais les habitants de Paris peuvent tenir pour certain qu'ils n'ont qu'à écrire à leurs correspondants de province de s'adresser à n'importe quel bureau télégraphique, où ils trouveront les renseignements nécessaires.

Le système mixte de correspondances par le télégraphe et les pigeons fonctionne toujours bien. Jusqu'à présent l'administration télégraphique a reçu en dix jours 26 numéros du journal de télégraphie privée contenant plus de 3,500 dépêches. Elle a l'honneur d'informer le public qu'un bureau spécial est ouvert, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, pour

examiner les réclamations auxquelles un service pour ainsi dire improvisé et aussi rapidement organisé, pourra donner lieu.

Les habitants et propriétaires de Meudon réfugiés à Paris sont invités à donner leurs adresses au bureau provisoire, rue d'Assas, 19.

Ceux qui voudraient venir au secours des familles nécessiteuses de cette ville réfugiées à Paris, sont priés d'envoyer leur offrande, soit en argent, soit en nature, à M. le docteur Eugène Robert, président de la commission municipale, à la mairie, rue d'Assas, 19, de neuf heures du matin à midi.

Une souscription y est également ouverte pour l'achat de canons.

Tous les habitants de la ville de Meudon qui n'ont pas atteint l'âge de cinquante-cinq ans sont en outre invités à se présenter sans délai à la mairie, de neuf heures à midi, pour être inscrits sur les contrôles de la garde nationale, sous peine d'être considérés comme réfractaires (1).

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 24 novembre 1870

80e bataillon de la garde nationale (produit d'un concert donné, le 7 novembre, avec le concours de Mme Agar, MM. Berthelier et Blachère). 617 f. 50

14e bataillon de la garde nationale. Le premier versement effectué le 28 octobre étant de 5,000 fr. porte à 22,000 le versement du 14e bataillon. Le bataillon émet le vœu que l'un des canons porte

(1) Des avis de ce genre ont été adressés à leurs administrés par les administrations municipales de toutes les communes dont les habitants s'étaient réfugiés à Paris au commencement du siége. Nous nous bornerons donc à cette seule mention, puisque nous avons déjà donné les noms et les adresses des maires et des municipalités diverses installés provisoirement à Paris depuis l'investissement.

en légende : *Donné par le 14e bataillon de la garde nationale*.	17.000	»
Neuf employés du ministère de la guerre. . . .	72	»
3e compagnie du 5e bataillon de la garde nationale	1.394	»
3e compagnie du 109e bataillon de la garde nationale.	418	75
80e bataillon de la garde nationale (2e versement)	616	35
La compagnie d'ouvriers auxiliaires d'artillerie (8e secteur).	78	»
La chambre syndicale des produits chimiques.	564	»
Total.	20.760 f.	60

La 4e compagnie du 116e bataillon a versé à la mairie du IXe arrondissement la somme de 950 fr. 90 c. pour les frais de la guerre.

M. Alph. Piver, garde national de la 2e compagnie du 24e bataillon, a offert au Gouvernement de la Défense nationale une mi railleuse du système Gatling, actuellement en construction dans les ateliers de MM. Warral, Elwelle et Midletton, et qui portera le nom de *Reine des Fleurs*.

LOTERIE NATIONALE

Au profit des blessés des armées de terre et de mer

Cette loterie ne comprend aucun lot en espèces. Elle émet dix millions de billets.

L'exposition générale aura lieu au nouvel Opéra.

Le comité de la loterie fait un appel à tous les cœurs généreux et à toutes les bourses.

Que le patriotisme français reste à la hauteur de sa tâche, nous sommes sûrs du succès de cette œuvre.

Membres du comité de la loterie nationale.

MM. le comte de Flavigny, président ; Paul Baudry, de l'Ins-

titut; le comte de Beaufort, secrétaire général de la société de secours; Ch. Garnier, architecte de l'Opéra; Meissonnier, de l'Institut; le baron de Pages (Hérald); le marquis de Béthisy; Le Camus; Chabrié, commissaire général de la marine; le comte de Clermont-Tonnerre, chef de cabinet du ministre de la guerre; Cochin, de l'Institut; le professeur Ricord, de l'Académie de médecine; Tagnard; le baron Taylor, de l'Institut; sir Richard Wallace.

Le comité artistique a pour membres :

MM. Meissonnier, P. Baudry, Ch. Garnier, Bida, Boulanger, Cavelier, Perignon, Chaigneaux, Corot, Lenepveu, Louvet, Madrazo, Pils, Henri Regnault, Stevens, Thomas, Toulmouche, le prince Tscherkorsky, de Cardaillac.

THÉATRES

Aujourd'hui vendredi, le Théâtre-Français donnera une matinée littéraire et musicale au bénéfice des victimes de la guerre.

On y entendra le 5e acte d'*Hernani* (Maubant, Mlle Favart), le 5e acte de *Lucrèce Borgia* (MM. Taillade, Brésil, P. Clèves, Mme Marie Laurent, etc.)

On y récitera des fragments de la *Légende des Siècles*, des *Contemplations* et des *Châtiments* (Mmes M. Laurent, V. Lafontaine, Favart et M. Coquelin aîné).

Mme Ugalde chantera *Patria*, musique de Beethoven, l'orchestre de M. Pasdeloup exécutera divers morceaux classiques.

Ce soir, vendredi 25 novembre, soirée musicale et littéraire du Grand-Hôtel au bénéfice des victimes de la guerre.

M. Albert Delpit fera une causerie sur une campagne de francs-tireurs.

Dimanche prochain, au Cirque National, à deux heures, Concert populaire dirigé par M. Pasdeloup, au bénéfice des cantines nationales.

Il y aura une allocution par M. le Pasteur, Eug. Bersier (1).

SAMEDI 26 NOVEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant qu'il est indispensable de mettre les huiles de pétrole épurées existant à Paris à la disposition des services publics,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Réquisition est faite de toutes les huiles de pétrole épurées existant dans les magasins publics et privés de Paris et de la banlieue, que ces huiles aient été ou n'aient pas été l'objet de déclarations antérieures.

Art. 2. Les huiles acquises par la Ville ne pourront être payées à un prix inférieur à la mercuriale des quinze premiers jours de septembre.

Art. 3. Le membre du Gouvernement délégué à la mairie de Paris et à l'administration du département de la Seine, est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 25 novembre 1870.

Le gouvernement de la défense nationale,

Considérant qu'il importe d'établir un recensement exact des chevaux, ânes et mulets existant à Paris et dans la banlieue, afin de dresser la statistique de ceux de ces animaux qu'il convient de conserver pour les services publics de toute nature,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Il sera fait dans la journée du 29 novembre un recensement général de tous les chevaux, ânes et mulets existant à Paris et dans la banlieue.

(1) Correspondant, à Paris, du *Journal de Genève*.

Art. 2. Le recensement sera fait au moyen de déclarations signées par les propriétaires des animaux.

Art. 3. Les déclarations seront reçues :

Pour Paris, dans les vingt mairies d'arrondissement ;

Pour la banlieue, dans les mairies des communes suburbaines.

Art. 3. Les déclarations seront conformes au modèle distribué dans les mairies : elles mentionneront l'usage spécial auquel les animaux sont affectés.

Ces déclarations seront faites à la mairie qui correspond aux lieux où les animaux sont logés, sans avoir égard au domicile du propriétaire.

Art. 5. A partir du 1er décembre, il ne pourra être vendu ni cheval, ni âne, ni mulet, sans que le vendeur en ait fait au préalable notification à la mairie dans laquelle l'animal a été recensé.

Art. 6. Tout animal non déclaré deviendra la propriété de l'État.

Art. 7. Le ministre du commerce et le membre du Gouvernement délégué à l'administration du département de la Seine et à la mairie de Paris, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Paris, le 25 novembre 1870.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

RAPPORT MILITAIRE

25 novembre, soir.

Le Gouverneur a reçu le rapport suivant, adressé par le commandant du 72e bataillon de guerre de la garde nationale à M. l'amiral Saisset, commandant les forts de l'Est :

« Amiral,

« En conformité des ordres que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre, j'ai fait aujourd'hui, avec les 3e et 4e compagnies de marche du 72e bataillon, une reconnaissance en avant des lignes occupées par nos grand'gardes.

« D'après les instructions de M. le commandant Massion, j'ai suivi la rue de la Forge, jusqu'à la route nationale de Paris à Metz. Là, j'ai détaché une section de tirailleurs commandés par le capitaine Cortegiani, lui donnant l'ordre de suivre les bords du canal de l'Ourcq pour protéger le détachement que j'ai conduit dans le village de Bondy.

« J'ai rejoint le commandant Massion à la barricade qui ferme la sortie du village. Sous sa direction nous avons franchi la barricade. J'ai déployé en tirailleurs la 3e compagnie, commandée par ses deux capitaines, MM. de Bouteiller et Dubray-Vital, sur le côté droit de la route, en m'abritant derrière les arbres. Les tirailleurs du canal, renforcés par le reste de la 4e compagnie, sous les ordres du capitaine Couchet, marchaient parallèlement.

« La réserve était formée par le bataillon des éclaireurs de la Seine, sous les ordres du commandant Barbe. Le feu de l'ennemi, qui jusqu'alors avait été modéré, devint fort vif. Les gardes nationaux y ont répondu par un tir très-nourri, en s'avançant toujours dans le plus grand ordre, et avec la plus grande fermeté.

« Nous avons dépassé la barricade d'environ 500 mètres; à quelques pas des maisons situées à droite de la route, le commandant Massion a reçu une blessure à la jambe. J'ai fait appeler immédiatement le docteur Pillon, aide-major du 72e bataillon; en même temps, sur les ordres du commandant Massion, je fis cesser le feu, et je ralliai mes deux lignes de tirailleurs derrière la barricade.

« Dans cette reconnaissance, quatre hommes de la 4e compagnie ont été blessés; ce sont :

« Le caporal Lefranc, blessure au bras (blessure légère).

« Le garde Pain, blessure grave à la jambe.

« Le garde Noisan, blessure légère à la jambe.

« Le garde Geslain, blessure légère à la main.

« M. le docteur Martin, chirurgien-major du bataillon, est allé relever ces blessés sous le feu de l'ennemi.

« Les compagnies de marche du 72e bataillon, qui voyaient le feu pour la première fois, ont soutenu l'action avec un

sang-froid et une énergie remarquables. La reconnaissance commencée à une heure s'est terminée à deux heures, l'ennemi, retranché derrière des barricades et dans des maisons, n'a cessé de tirer avec précision et vivacité.

« Je suis heureux de dire que tout le monde, officiers, sous-officiers et gardes, a fait son devoir, et que les compagnies de marche du 72e bataillon ont répondu à la bonne opinion que l'autorité militaire avait d'elles. Elles se sont montrées dignes d'occuper, pour leurs débuts, les postes qui leur sont confiés.

« Je dois signaler cependant, d'une manière toute particulière, la belle conduite du sous-lieutenant Richard qui a emporté un blessé sur son dos, et du caporal-clairon Maillet qui s'est porté avec beaucoup d'élan au secours du commandant Massion. J'ajouterai les noms du caporal Béract et des gardes Parde et Béract fils, ainsi que du clairon Leloup, qui ont fait preuve d'une grande vigueur.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le chef du 72e bataillon,*

« De Brancion. »

Noisy-le-Sec, le 24 novembre 1870.

P. O. *Le général chef d'état-major général,*

Schmitz.

Le membre du Gouvernement, délégué à la mairie de Paris, s'est rendu ce matin à la mairie du 20e arrondissement, pour offrir au bataillon de volontaires de Belleville, qui partait pour les avant-postes, un drapeau commandé spécialement pour ce bataillon. La tenue des volontaires était fort martiale, et le bataillon de Belleville combattant sous son nom et sous son drapeau, suivra le chemin glorieux que le 72e bataillon de marche vient d'inaugurer.

Un pigeon, parti d'Orléans ce matin, a apporté dans l'après-midi environ 300 dépêches télégraphiques privées.

Avis. — A partir de dimanche matin, les barrières des différentes portes de l'enceinte seront fermées à la circulation jusqu'à nouvel ordre, et elles ne s'ouvriront que pour le passage des troupes, du matériel, des convois de voitures militaires ou civiles au service de l'armée, des militaires isolés, des ingénieurs et ouvriers appelés au dehors pour des travaux militaires.

Paris, le 25 novembre 1870.

Le gouverneur de Paris,

P. O. *Le général, chef d'état-major général,*

Schmitz.

Le *Journal officiel* de ce jour publie un *Rapport sur la fondation d'une bibliothèque communale et d'une salle de lectures et conférences dans chacun des arrondissements de Paris,* adressé par M. Jules Claretie au maire de Paris. Nous rejetons ce rapport aux appendices.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 25 novembre 1870

5ᵉ compagnie du 9ᵉ bataillon de la garde nationale	5,000 f.	»
Désire que le canon porte l'inscription suivante : « A la défense nationale, la 5ᵉ compagnie du 9ᵉ bataillon de la garde nationale. »		
5ᵉ compagnie du 155ᵉ bataillon de la garde nationale.	145	95
Divers souscripteurs du 16ᵉ arrondissement (versement du maire).	15,000	»
48ᵉ bataillon de la garde nationale de la Seine.	1,123	50
3ᵉ compagnie du 59ᵉ bataillon de la garde nationale	670	»
Total	21,938 f.	75

Le général Bertin de Vaux, commandant du 1er bataillon de la garde nationale, a fait verser 9.330 fr. au nom de son bataillon, et les sapeurs du 3e bataillon 125 francs à la souscription pour les canons, à la caisse de l'état-major.

REPRÉSENTATION GRATUITE A L'OPÉRA

La Société des gens de lettres, d'accord avec M. Victor Hugo, organise pour lundi, 28 novembre, à une heure, dans la salle de l'Opéra, une audition des *Châtiments*, à laquelle ne seront admis que des spectateurs *non payants*. Sans nul doute la foule s'empressera d'assister à cette solennité populaire offerte par l'illustre poète, avec l'autorisation du ministre qui dispose du théâtre de l'Opéra.

Cette affluence pourrait occasionner une grande fatigue à ceux qui ne parviendraient à entrer qu'après une longue attente, en même temps qu'un bien plus grand nombre devraient se retirer désappointés après avoir fait queue pendant plusieurs heures.

Pour éviter ces inconvénients et assurer néanmoins aux plus diligents la satisfaction d'entendre réciter par d'éminents artistes les vers qui ont été déjà acclamés dans plusieurs représentations, la distribution des 2,400 billets, à raison de 120 par mairie, sera faite dans les vingt mairies de Paris, le dimanche 27, à midi, par les sociétaires délégués du comité des gens de lettres.

Ces billets ne pourront être l'objet d'aucune faveur et seront rigoureusement attribués à ceux qui viendront, les premiers, les prendre le dimanche aux mairies.

Le lundi, jour de la solennité, il ne sera délivré aucun billet au théâtre. La salle ne sera ouverte qu'aux seuls porteurs de billets pris la veille aux mairies ; les places appartiendront, sans distinction, aux premiers occupants parmi les porteurs de billets.

DIMANCHE, 27 NOVEMBRE

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Par décrets en date du 26 novembre 1870, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM.

Proust (Désiré-Charles-François), capitaine au 48e bataillon de la garde nationale de Paris.

Richard, sous-lieutenant au 72e bataillon de la garde nationale de Paris.

Prodhomme (Léon), éclaireur.

Turquet (Henri-Edmond), sergent-major à la compagnie des tirailleurs de la Seine.

Vernatier (Edmond), garde au 1er bataillon de la garde mobile de Seine-et-Marne.

Ont été décorés de la médaille militaire :

MM.

Thibaudier (Pierre), carabinier au 48e bataillon de la garde nationale de Paris.

Pachot (Charles), carabinier au 48e bataillon de la garde nationale de Paris.

Lefranc, caporal au 72e bataillon de la garde nationale de Paris.

Maillet, caporal-clairon au même bataillon.

Drouin (Lucien), garde au 3e bataillon de la garde mobile de la Côte-d'Or.

Floch (Olivier), caporal de la garde mobile du Finistère.

Lorec, garde au 2e bataillon de la garde mobile du Morbihan.

Renier (Prosper-Henri), garde au 4e bataillon de la garde mobile de la Seine.

Antoine (Jean-Baptiste), franc-tireur de Paris.

ORDRE DU JOUR

Quelques-uns des bataillons de guerre ont quitté Paris avec leurs drapeaux, ignorant sans doute qu'il est contraire

aux règlements militaires de porter des drapeaux aux avant-postes.

Le commandant supérieur ordonne qu'à l'avenir: tout bataillon de guerre, avant de sortir de Paris, laisse son drapeau au bataillon sédentaire. Les officiers de l'état-major, qui accompagneront les bataillons à leur poste, seront chargés de veiller à l'exécution du présent ordre.

Paris, le 26 novembre 1870.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le membre du Gouvernement délégué à la mairie centrale a adressé aux maires des vingt arrondissements municipaux et à ceux des communes suburbaines la lettre suivante :

Paris, le 26 novembre 1870.

Monsieur le maire, le ministre du commerce signale à mon attention un abus dont l'opinion s'inquiète depuis quelques jours : l'usage du pain pour la nourriture des chevaux. Il y a là une dilapidation coupable des subsistances de la place, une atteinte grave à la défense. Je vous prie de faire à cet égard une enquête sérieuse, et de me transmettre immédiatement les informations que vous avez recueillies. La spéculation détestable qui inspire ce gaspillage ne mérite aucun ménagement, et le Gouvernement prendra, pour y mettre un terme, toutes les mesures que vous jugerez nécessaires.

Recevez, monsieur le maire, l'assurance de mes sentiments fraternels.

JULES FERRY.

AVIS

CONCERNANT LA RÉQUISITION DES VACHES LAITIÈRES

L'arrêté de réquisition du 8 novembre a mis à la disposition de l'Etat toutes les vaches existant dans Paris.

L'autorisation provisoire donnée aux possesseurs de vaches laitières de conserver ces animaux n'a point détruit le droit absolu d'en disposer dans l'intérêt général.

Par une décision du 24 novembre, la saisie de 1,720 vaches laitières a été ordonnée.

Ce chiffre est ainsi composé :

Vaches déclarées après le délai prescrit	954
Vaches dont l'alimentation n'était pas suffisamment assurée. . . . . , .	416
Vaches n'ayant jamais été déclarées.	350
Total.	1,720

Aux termes de l'arrêté du 8 novembre, tous ces animaux seraient non-seulement sous le coup de la réquisition, mais sous le coup de la confiscation.

Par conséquent, en les payant comme animaux de boucherie, l'administration est loin d'user de rigueur.

Après cette saisie, il restera dans Paris 4,217 vaches laitières déclarées.

La disette de lait n'est donc pas à redouter.

Paris, le 25 novembre 1870.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 26 novembre 1870.

Divers souscripteurs de la commune de Levallois-Perret.	70 f.	»
M. Ch. Langlois	500	»
M. Laity	20	»
Le 17e bataillon de la garde nationale (pour un canon portant la mention : *Offert par le 17e bataillon de la garde nationale de la Seine*) . . . . , . . .	6,786	40
Total.	7,376	40

COMMISSION CENTRALE D'HYGIÈNE

PRÉPARATION DU RIZ

Pour utiliser le riz comme aliment destiné à remplacer plus ou moins complètement le pain, prenez un verre à boire

plein de riz, mettez-en le contenu dans une casserole ou marmite, versez dans celle-ci un verre et un quart d'eau, couvrez le vase et mettez-le sur un bon feu : après une demi-heure, l'eau s'est complétement évaporée, le riz est cuit, tendre, mais sec, et tous les grains sont isolés et détachés de manière à ne pas faire pâte.

On a eu soin de mettre le sel en quantité convenable et on se garde bien de remuer les grains pendant la cuisson. Les riches et les gourmets laisseront encore le riz se dessécher un peu plus sur un feu doux, après l'avoir imprégné d'un peu de beurre, de graisse ou de lard.

Ce riz, tel qu'on le prépare dans les Indes orientales où il remplace le pain, est à la bouillie épaisse et indigeste que l'on mange en France ce que le pain lui-même est à la bouillie de farine.

Ce riz tendre, mais en grains isolés, ne peut, à cause de sa consistance être avalé sans avoir été mâché. Il s'imprègne abondamment de salive qui est absolument nécessaire à sa digestion. Il en est de même pour le pain bien levé, sorte d'éponge qu'il faut nécessairement mâcher, imbiber de salive avant de l'avaler. C'est pour cela que la bouillie de farine et la bouillie de riz ne peuvent remplacer dans l'alimentation le pain et le riz cuit en grains à la manière orientale.

Nos soldats perdent en ce moment une grande quantité de riz en le transformant en une pâte également indigeste et répugnante qu'ils rejettent. Ils s'habitueront facilement au riz cuit en grains par le procédé si simple précédemment décrit.

Quand le riz est bien préparé, on en fait une excellente salade en le mélangeant avec beaucoup d'huile et de poivre, avec un peu de vinaigre et très-peu de sel.

THÉATRES

Aujourd'hui, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, 2e soirée pour la fonte des canons, donnée par le 247e bataillon de la garde nationale. On y entendra Mmes Ugalde, Marie Laurent,

Marie Rose, Cico etc., et MM. Bosquin, Jules Lefort, Darcier, etc.

Aujourd'hui, à une heure, à l'ambulance du Palais-Royal, lecture par M. Legouvé, de son poëme des *Deux misères*. Méditations sur l'orgue et sur le piano, par M. Saint-Saëns.

Il y aura quête par les dames de l'ambulance.

Aujourd'hui dimanche, à la salle Valentino (*club de la Délivrance*), grande soirée au profit de la souscription du canon *la Délivrance*.

L'*Expiation*, de Victor Hugo, tirée des *Châtiments*.

Jeanne d'Arc et poésies, chants, musique : par Mmes Marie Rose, Colombier, Marie Vannoy, Andrée Auclair, MM. Vannoy, Chéry, Ketterer, Lebrun, Lombard, Thorné, etc., etc.

L'affiche du jour donnera de plus amples détails

Le bureau de location est ouvert tous les soirs, à la salle Valentino, et samedi et dimanche de onze heures à cinq heures.

Une soirée de bienfaisance sera donnée, le lundi, 28 novembre, à 8 heures très-précises du soir, au théâtre de l'Athénée, 17, rue Scribe, au profit d'une ambulance homœopatique. On entendra, dans cette soirée, MM. Darcier, Caillot, (du Théâtre-Lyrique), Ketterer (piano), Lebrun (violon), Mmes Savary (de la Comédie-Française), Marie Deschamps (orgue), C. Baldi (cantatrice), et la musique militaire du 117e bataillon de la garde nationale, sous la direction de M. Michiels, de l'orchestre des Italiens.

LUNDI 28 NOVEMBRE

—

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu la loi du 13 juin 1851 et la loi du 12 août 1870 sur l'organisation de la garde nationale ;

Vu le décret du 27 septembre 1870, relatif au conseil de guerre et à la discipline de la garde nationale :

Considérant que la garde nationale est aujourd'hui en présence de l'ennemi ; qu'elle coopère avec l'armée active, et qu'elle doit être rattachée par un lien disciplinaire énergique au commandement militaire supérieur ;

Considérant que le décret du 27 septembre 1870 a, dans cette pensée, supprimé pour toute la durée du siége les conseils de discipline de la garde nationale organisés par la loi du 13 juin 1851, et les a remplacés à la fois par les conseils de guerre de la garde nationale et par la juridiction disciplinaire attribuée aux supérieurs sur leurs inférieurs, suivant les différents degrés de la hiérarchie militaire ;

Considérant que l'art. 9 du décret du 27 septembre 1870 a, en conséquence, conféré au gouverneur de Paris le droit de révoquer les officiers sur l'avis du commandant supérieur de la garde nationale, et qu'il y a eu lieu d'appliquer à la révocation ainsi prononcée tous les effets attachés à cette peine par la loi du 13 juin 1851, et notamment la non-rééligibilité de l'officier privé de son grade jusqu'aux élections générales (art. 72 et 80 de la loi du 13 juin 1851).

DÉCRÈTE :

Tout officier de la garde nationale révoqué, tout sous-officier cassé de son grade, ne pourra être réélu qu'aux élections générales.

Paris, le 27 novembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu la loi du 27 novembre 1848 et le décret du 7 février 1852 ;

Considérant qu'il importe de substituer au régime de l'arbitraire celui du droit et de la publicité ;

Que l'institution des bourses doit avoir pour but de rendre l'instruction supérieure accessible à tous ceux qui ont démontré, par leurs succès dans les écoles primaires, qu'ils

pourront un jour contribuer à la prospérité du pays ou aux progrès de la science;

Que, en attendant qu'il soit statué à nouveau par le pouvoir législatif, sur le mode de distribution des bourses nationales, départementales et communales, rien dans les lois existantes ne s'oppose à ce qu'il soit fait dès à présent un emploi plus régulier des crédits accordés pour cet objet au ministère de l'instruction publique;

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Cinq bourses entretenues aux frais de l'État dans les lycées nationaux seront affectées par voie de concours aux élèves des écoles primaires publiques ou libres du département de la Seine.

Art. 2. Cinq bourses entretenues aux frais de l'État dans l'école normale primaire de jeunes filles de la ville de Paris, seront affectées par voie de concours aux élèves des écoles primaires ou libres de jeunes filles du département de la Seine.

Art. 3. Des dispositions analogues seront prises, après la levée du siége, pour les élèves des écoles de départements

Art. 4. A l'avenir, les décrets conférant des bourses de l'État seront insérés au *Journal officiel.*

Art. 5. Le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 27 novembre 1870.

Par décret en date du 27 novembre 1870, M. Hanrion (Louis-François-Joseph), colonel d'infanterie, commandant la 2e brigade du corps d'armée de Saint-Denis, a été nommé au grade de général de brigade.

Par décret en date du 26 novembre 1870, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur :

Baillot, Edme-Charles-Jean, intendant militaire.

Au grade d'officier :

Malet, Pierre-Adolphe, sous-intendant militaire de 2e classe.
Baumès, Auguste, sous-intendant militaire de 2e classe.
Vuillaume, Jean-André-Edmond-Kerkove, sous-intendant militaire de 2e classe.

INFANTERIE.

35e rég. Hennequin, Marc, capitaine.

ARTILLERIE.

Magdelaine, Jules-Frédéric, chef d'escadron.

GÉNIE.

De Bussy, Augustin-Pierre, chef de bataillon.
Mengin, Albert-Nicolas, chef de bataillon.

SERVICE DE SANTÉ.

Baizeau, médecin principal de 1re classe.
Masse, médecin principal de 2e classe.
Boyreau, médecin major de 1re classe.
François, médecin major de 1re classe.
Pallé, Joseph-Pierre, médecin major de 1re classe.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Bureaux de l'intendance. Chavier, officier d'administration principal.
Braconnier, officier d'administration principal.

HOPITAUX.

Millon, officier d'administration comptable.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Seine-et-Marne. De Piolenc, Joseph-Marcel, chef du 1er bataillon.

Au grade de chevalier :

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

Docteur, Félix-Charles, capitaine.
Gonse, Charles-Arthur, capitaine.
Del Cambre, Juan-Cambro, capitaine.

Barrois, Henri-Sylvestre, capitaine.

Thory, Paul-Ernest-Benjamin-Sosthènes, capitaine auxiliaire.

INTENDANCE MILITAIRE.

Simonneau, adjoint de 1re classe.

Lenormand, adjoint de 1re classe.

INFANTERIE.

23e rég. Ruinart de Brimont, Michel-Marie-Robert, capitaine.

28e rég. Bartet, capitaine.

De Saint-Martin, capitaine adjudant-major.

35e rég. Doucet, Alfred, soldat.

42e rég. Leca, lieutenant.

109e rég. Strintz, Émile-Albert, sergent-fourrier.

117e rég. Marvy, capitaine.

19e bat. de chass. à pied. Koehler, sous-lieutenant.

CAVALERIE.

13e rég. de dragons. De Forsanz, Raoul-Camille-Sidoine-Marie, lieutenant.

Dupré, sous-lieutenant.

16e rég. Besson, maréchal des logis.

9e rég. de chasseurs. Lejal, capitaine.

Guérin d'Agon, capitaine.

ARTILLERIE.

11e rég. Roux, Ferdinand, maréchal des logis.

GÉNIE.

3e rég. Montès, Pierre-François-Isodore, sous-lieutenant.

ÉQUIPAGES MILITAIRES.

2e rég. du train. Refouvelet, lieutenant.

SERVICE DE SANTÉ.

Halbron, médecin major de 2e classe.

Boyer, médecin aide-major de 2e classe.

Fetsch, pharmacien major de 2e classe.

Bureaux de l'intendance. Coudeyras, officier d'administration de 1re classe.
Hôpitaux. Keller, adjudant d'administration.
Guignot, adjudant d'administration.
Subsistances. Moliard, adjudant d'administration.

Par décret du 26 novembre 1870, la médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et aux soldats dont les noms suivent, savoir :

INFANTERIE.

28e rég. Clerc, sergent.
35e rég. Melchior, Jules, caporal.
Chabanne, Jacques, soldat.
Hardy, Jules, soldat.
Edet, Joseph-Léandre, soldat.
Barnole, Gille, soldat.
Torné, Dominique, soldat.
De la Villesbret, soldat.
42e rég. Salomon, caporal.
103e rég. Épinasse, Martial, soldat.
109e rég. Benard, Louis, sergent.
Bardin, Auguste, soldat.
110e rég. Éno, Pierre-Gabriel, soldat.
111e rég. Buzier, soldat.
112e rég. Grusse, Cyrus, soldat.
114e rég. Pouchet, Eugène, soldat.
Mondine, Jean, soldat.
Lossendière, soldat.
121e rég. Deschamps, Jacques, soldat.
122e rég. Bouquot, Claude, sergent.
Fourcade, Jean-Baptiste, soldat.
Schmitt, François, soldat.
125e rég. De Vilette, Bernard, caporal.
128e rég. Thiot, Jean-Xavier, soldat.
136e rég. Engel, Charles-Joseph, soldat.
Ricard, Hippolyte, soldat.

4e rég. de zouaves. Clément, Gustave, sergent.
Menez, Anatole, caporal.
Turon, François, soldat.
Holtz, Jean, soldat.
Gaudon, Jules, soldat.
Schœffer, clairon.
Balayn, Jean, soldat.

CAVALERIE.

9e rég. de lanciers. Périer, André-Adolphe, cavalier.
9e rég. de chasseurs. Poizat, Antoine, maréchal des logis chef.
Schwartz, cavalier.

ARTILLERIE.

9e rég. Coier, Charles, canonnier.

GÉNIE.

2e rég. Durteste, Nicolas, sergent-major.
Parot, Victor, sergent.
Rinckenbach, Charles, sergent.
Vidal, Jean, 1er sapeur.

ÉQUIPAGES MILITAIRES.

Cruveillier, cavalier.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser à MM. les recteurs d'Académie la lettre suivante :

Paris, le 27 novembre 1870.

Monsieur le recteur,

Si l'Etat doit l'instruction élémentaire à tous les citoyens, il doit l'instruction supérieure à tous ceux qui sont capables de la recevoir avec distinction et qui promettent, par les dispositions dont ils ont fait preuve, de rendre un jour d'utiles services au pays.

C'est en vertu de ce double principe que nos premières As-

semblées législatives, après avoir décrété l'établissement d'écoles primaires, pour les garçons et pour les filles, jusque dans le dernier hameau de la République, décidèrent que des bourses seraient données aux frais de l'Etat à tous les enfants sans fortune qui auraient démontré, par leur succès dans ces écoles, leur aptitude à recevoir une instruction plus étendue.

Plus tard, l'institution des bourses a été détournée de son but. L'administration s'est arrogé le droit de les distribuer à son gré, et elles sont devenues entre ses mains un moyen de récompenser ou d'activer le zèle des fonctionnaires, et quelquefois même de reconnaître des services électoraux.

On ne saurait prétendre sans injustice que les bourses n'ont jamais été distribuées avec discernement et par une équitable appréciation des services rendus à l'Etat ; mais livrées sans garanties suffisantes à la dispensation du Gouvernement, elles sont pour ceux qui les obtiennent une faveur et non pas un droit; elles récompensent le dévouement du père, au lieu d'encourager le travail de l'enfant; elles profitent surtout aux familles exemptées par leur situation de l'obligation du travail manuel, et constituent ainsi à leur profit une sorte de privilége. La loi qui astreint les candidats à subir un examen préparatoire écarte les incapables, et n'appelle pas les supériorités. Enfin, par une injustice inexplicable au point de vue de l'intérêt public et du droit, les bourses profitent exclusivement aux garcons et les filles restent exclues du bienfait comme elles l'avaient été du droit à l'origine de l'institution.

La République, pour revenir aux principes, doit faciliter l'accès des écoles supérieures à tous les jeunes gens capables de s'y distinguer, qui n'en sont écartés que par la pauvreté de leurs familles. La doctrine de l'égalité, sur laquelle elle repose, recevra ainsi une nouvelle et importante consécration. Il n'y aura plus, pour le citoyen, de barrière infranchissable, ni, pour la société, de force intellectuelle perdue. Les femmes, plus éclairées, répandront avec une autorité nouvelle les grandes idées de devoir, les principes d'honneur,

les sentiments élevés et délicats dont elles sont les premières initiatrices. Pour la première fois, peut-être, les filles du peuple auront une chance de s'élever par elles-mêmes à une position meilleure. De nombreuses carrières leur seront ouvertes, où les aptitudes spéciales de leur esprit trouveront une application également utile pour la société et pour elles-mêmes.

Il ne vous échappera pas, monsieur le recteur, que, pour tirer de ces doctrines les conséquences qu'on en peut légitimement attendre, il sera nécessaire de transformer la loi actuelle, et surtout d'accroître dans une proportion notable la dotation de l'instruction publique. Quelle que soit la position financière du pays, après les malheurs dont il est si cruellement et si injustement accablé, il comprendra que tout son avenir dépend désormais de l'instruction, et que, pour ce premier de tous les intérêts, il ne peut ni ne doit marchander les sacrifices. Le Gouvernement de la défense nationale n'a pas cru devoir user de la puissance qu'il a entre les mains pour réaliser la réforme de l'enseignement ; il faut, pour une telle œuvre, la majesté de la loi, le concours de toutes les volontés, la solennité d'une discussion à la tribune nationale. Mais tous les honnêtes gens l'approuveront d'avoir, au milieu même du péril, songé aux espérances du lendemain ; d'avoir rouvert les écoles, d'avoir rêvé pour elles une transformation matérielle et morale, d'avoir commencé modestement, mais enfin d'avoir commencé l'application des principes qui, seuls, peuvent nous relever. Le sacrifice que nous demandons au trésor pour la fondation de quelques bourses, sera un point de départ pour une ère nouvelle de l'enseignement public. Il sera difficile désormais de transformer les bourses en monnaie électorale, de ne pas partager avec les enfants du peuple les trésors de la littérature, de l'art et de la science, ou d'ôter aux filles l'égalité que nous réclamons pour elles au nom du bon sens, de la justice et de l'intérêt public.

Je compte, monsieur le recteur, que vous emploierez toute votre activité pour me seconder dans l'œuvre que j'entre-

prends. Ce que je viens de faire pour Paris, vous m'aiderez à le faire pour toute la France, et la prochaine assemblée nationale n'hésitera pas à la consacrer par une loi.

Veuillez agréer, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

JULES SIMON.

L'organisation de la défense de Paris ne devait pas seulement consister à former une armée et un matériel de guerre. Il importait aussi d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, les soins à donner aux malades et blessés de l'armée, de la garde mobile et de la garde nationale.

Les efforts de la charité privée pour la constitution d'ambulances particulières, ont été immenses, mais ces efforts n'auraient pu produire tout le bien qu'on en doit attendre, s'ils n'eussent pas été coordonnés et régularisés, de manière à les faire concourir vers le but unique du traitement, dans les meilleures conditions possibles, de nos défenseurs malades ou blessés.

Telle a été la tâche de la commission supérieure des ambulances (1)

Cette commission a terminé la première série de ses travaux.

Toutes les ambulances ont été inspectées, recensées et classées. Celles qui n'ont pas paru offrir de garanties suffisantes ne seront pas utilisées. Les autres, comprenant environ dix mille lits, ont été divisées en deux catégories, d'après les conditions matérielles de leur installation et la constitution de leur personnel médical : les unes seront consacrées au

(1) La commission supérieure des ambulances, constituée par arrêté du gouverneur de Paris, sous la présidence d'un des membres du Gouvernement de la défense nationale, est composée de : MM. Jules Ferry, président; Wolf, intendant général; dr Larrey, médecin en chef des armées; dr Champouillon; dr Chenu; dr Guyon; dr Labbé; dr Béhier; dr Broca; dr Jules Worms, secrétaire.

traitement des maladies et blessures graves, les autres aux affections légères. Chaque ambulance, en tenant compte de sa position dans l'intérieur de Paris, a été rattachée à l'un des neuf secteurs des fortifications, et est devenue une véritable succursale d'un hôpital central répartiteur, compris lui-même dans le secteur.

La commission a fait dresser à cet effet un tableau de répartition dont le directeur de chaque hôpital a reçu un exemplaire.

Ordre a été donné de diriger tous les blessés et malades d'un secteur sur l'hôpital central correspondant, ou, en cas d'encombrement, sur l'hôpital le plus voisin. L'inscription de tout arrivant, faite à cet hôpital, assurera son état civil et militaire. Les malades et blessés les plus graves seront soignés sur place, pour éviter un double transport. Les autres seront répartis entre les ambulances particulières du secteur, en tenant compte de la gravité de leur affection.

A partir du jour où elle aura reçu un malade, chaque ambulance sera tenue d'adresser quotidiennement au directeur de l'hôpital central dont elle relève, un rapport succinct, certifié par son médecin, et faisant connaître sa situation. Ainsi tenu journellement au courant de l'état des ambulances de son secteur, l'hôpital central pourra facilement régler entre elles la répartition des malades.

Grâce à la sollicitude de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, grâce aux ressources de l'administration de la guerre et à celles de l'assistance publique, une quantité suffisante de bétail sur pied a été réservée pour assurer pendant un temps indéfini la nourriture en bouillon et en viande fraîche de tout malade ou blessé. Les rations nécessaires à chaque ambulance lui seront distribuées à cet effet par l'hôpital répartiteur dont elle relève, sur un bon signé de son médecin et justifiant du nombre des malades en traitement.

Enfin des instructions détaillées ont été données par la commission au directeur de chaque hôpital central, pour régler l'administration de ce nouveau service.

L'ensemble de ces mesures est de nature à assurer à nos blessés et à nos malades les soins appropriés à leur état, et à régler de la façon la plus fructueuse l'élan de la charité publique.

THÉATRES

Lundi 28 novembre, l'Association philotechnique donnera, au théâtre de l'Odéon, une grande soirée littéraire et musicale, au profit de l'Œuvre de l'assistance des familles des gardes nationaux.

MM. Jules Claretie; Barthelemy; Laurent; MM. Villaret et Caron; M[mes] Agar et Sarah Bernardt concourront à cette représentation, avec les chœurs et l'orchestre du Théâtre-Lyrique.

MARDI 29 NOVEMBRE

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Le Gouvernement de la défense nationale,

Vu le rapport adressé au ministre de l'intérieur par le président de la commission des départements de l'Oise, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise;

Considérant qu'un grand nombre de citoyens des départements voisins du département de la Seine ont dû se replier dans Paris, à la date du 18 septembre;

Considérant que si 2,000 de ces citoyens ont été incorporés dans les bataillons de la garde nationale de la Seine, il en est plus de 5,000 qui n'y ont pu trouver place;

Considérant que, par leur connaissance de la topographie des environs de Paris, ces citoyens, et particulièrement ceux du département de Seine-et-Oise, peuvent être d'une utilité toute spéciale pour les opérations de la défense;

ARRÊTE :

Art. 1[er]. Les gardes nationaux du département de Seine-et-Oise, non incorporés dans les bataillons de la Seine, formeront une légion appelée légion de Seine-et-Oise.

Art. 2. Les compagnies composant cette légion conserveront le nom des communes auxquelles elles appartiennent.

Art. 3. Celles de ces compagnies qui sont armées seront mobilisées dans les termes du décret du 8 novembre 1870. et seront mises à la disposition des chefs de corps qui auront à opérer dans les communes d'où ces compagnies proviennent.

Art. 4. Un conseil de révision statuera sur les cas de dispense, d'excuses ou d'incompatibilités déterminées par la loi.

Art. 5. Les compagnies non armées seront équipées et armées ultérieurement, si les besoins de la défense l'exigent.

Art. 6. Tous les agents-voyers, conducteurs de travaux et cantonniers qui font partie de la légion de Seine-et-Oise seront distraits de ces compagnies pour être attachés au service topographique de l'état-major général.

Art. 7. Il sera pourvu aux dépenses nécessitées par cette organisation au moyen du crédit ouvert par la loi du 12 août 1870.

Art. 8. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris le 28 novembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que le subside accordé aux gardes nationaux par le décret du 13 septembre 1870 est insuffisant en présence de la hausse générale des denrées. pour faire face aux besoins de ceux de ces gardes nationaux qui ont charge de famille,

DÉCRÈTE :

Un subside complémentaire de 0 fr. 75 par tête sera accordé aux femmes des gardes nationaux qui reçoivent le subside de 1 fr. 50 établi par le décret du 13 septembre 1870.

Ce subside sera payé directement aux femmes qui y ont droit, sur des états complémentaires dressés dans la même

forme et par les mêmes autorités que ceux qui servent à distribuer le subside des gardes nationaux.

Paris, le 28 novembre 1870.

Les proclamations suivantes ont été adressées à la population et à l'armée de Paris :

Citoyens de Paris,
Soldats de la garde nationale et de l'armée,

La politique d'envahissement et de conquête entend achever son œuvre. Elle introduit en Europe et prétend fonder en France le droit de la force. L'Europe peut souffrir cet outrage en silence, mais la France veut combattre, et nos frères nous appellent au dehors pour la lutte suprême.

Après tant de sang versé, le sang va couler de nouveau. Que la responsabilité en retombe sur ceux dont la détestable ambition foule aux pieds les lois de la civilisation moderne et de la justice. Mettant notre confiance en Dieu, marchons en avant pour la patrie.

Le Gouverneur de Paris,

GÉNÉRAL TROCHU.

Paris, le 28 novembre 1870.

Soldats de la 2e armée de Paris!

Le moment est venu de rompre le cercle de fer qui nous enserre depuis trop longtemps et menace de nous étouffer dans une lente et douloureuse agonie! A vous est dévolu l'honneur de tenter cette grande entreprise : vous vous en montrerez dignes, j'en ai la certitude.

Sans doute, nos débuts seront difficiles; nous aurons à surmonter de sérieux obstacles, il faut les envisager avec calme et résolution, sans exagération comme sans faiblesse.

La vérité la voici : dès nos premiers pas, touchant nos avant-postes, nous trouverons d'implacables ennemis, rendus audacieux et confiants par de trop nombreux succès. Il

y aura donc là à faire un vigoureux effort, mais il n'est pas au-dessus de vos forces : pour préparer votre action, la prévoyance de celui qui nous commande en chef a accumulé plus de 400 bouches à feu, dont deux tiers au moins du plus gros calibre : aucun obstacle matériel ne saurait y résister, et, pour vous élancer dans cette trouée, vous serez plus de 150,000, tous bien armés, bien équipés, abondamment pourvus de munitions, et, j'en ai l'espoir, tous animés d'une ardeur irrésistible.

Vainqueurs dans cette première période de la lutte, votre succès est assuré, car l'ennemi a envoyé sur les bords de la Loire ses plus nombreux et ses meilleurs soldats ; les efforts héroïques et heureux de nos frères les y retiennent.

Courage donc et confiance ! songez que, dans cette lutte suprême, nous combattrons pour notre honneur, pour notre liberté, pour le salut de notre chère et malheureuse patrie, et, si ce mobile n'est pas suffisant pour enflammer vos cœurs, pensez à vos champs dévastés, à vos familles ruinées, à vos sœurs, à vos femmes, à vos mères désolées !

Puisse cette pensée vous faire partager la soif de vengeance, la sourde rage qui m'animent, et vous inspirer le mépris du danger.

Pour moi, j'y suis bien résolu, j'en fais le serment devant vous, devant la nation tout entière : je ne rentrerai dans Paris que mort ou victorieux ; vous pourrez me voir tomber, mais vous ne me verrez pas reculer. Alors, ne vous arrêtez pas, mais vengez-moi.

En avant donc ! en avant, et que Dieu nous protége !

Paris le 28 Novembre 1870.

Le général en chef de la 2e armée de Paris,

A. Ducrot.

Le Gouvernement de la défense nationale à la population de Paris.

Citoyens,

L'effort que réclamaient l'honneur et le salut de la France est engagé.

Vous l'attendiez avec une patriotique impatience, que vos chefs militaires avaient peine à modérer. Décidés comme vous à débusquer l'ennemi des lignes où il se retranche et à courir au-devant de vos frères des départements, ils avaient le devoir de préparer de puissants moyens d'attaque. Ils les ont réunis; maintenant, ils combattent; nos cœurs sont avec eux. Tous, nous sommes prêts à les suivre, et, comme eux, à verser notre sang pour la délivrance de la patrie.

A cette heure suprême où ils exposent noblement leur vie, nous leur devons le concours de notre constance et de notre vertu civique. Quelle que soit la violence des émotions qui nous agitent, ayons le courage de demeurer calmes. Quiconque fomenterait le moindre trouble dans la cité trahirait la cause de ses défenseurs et servirait celle de la Prusse. De même que l'armée ne peut vaincre que par la discipline, nous ne pouvons résister que par l'union et l'ordre.

Nous comptons sur le succès; nous ne nous laisserons abattre par aucun revers.

Cherchons surtout notre force dans l'inébranlable résolution d'étouffer, comme un germe de mort honteuse, tout ferment de discorde civile.

Vive la France! Vive la République!

Les membres du Gouvernement :

JULES FAVRE, vice-président du Gouvernement;
EMMANUEL ARAGO, JULES FERRY, GARNIER-PAGÈS, EUGÈNE PELLETAN, ERNEST PICARD, JULES SIMON.

Les ministres :

GÉNÉRAL LE FLÒ, DORIAN, J. MAGNIN.

Les secrétaires du Gouvernement :

ANDRÉ LAVERTUJON, F. HÉROLD, A. DRÉO, DURIER.

Paris, le 28 novembre 1870.

AVIS. — Le commandant supérieur de la garde nationale est informé que l'administration de la guerre éprouve de grandes difficultés pour fournir à nos troupes les chaussures

qui lui sont nécessaires, et que ce fâcheux état de choses provient de l'absence des ateliers d'un grand nombre d'ouvriers employés à cette confection. Il rappelle à ceux que cela concerne que ce n'est pas exclusivement un fusil à la main qu'un bon citoyen peut, dans les circonstances où nous nous trouvons, servir utilement son pays, mais en contribuant, dans la mesure de ses facultés, à le pourvoir de toutes les ressources qui lui sont nécessaires.

Le commandant supérieur rappelle, en outre, aux ouvriers de toutes les professions, que l'allocation de 1 fr. 50 par jour accordée aux gardes nationaux qui la réclament ne leur est délivrée que pour suppléer aux ressources qui leur manquent faute de travail, et qu'ils s'exposeraient à se faire retirer cette allocation si elle devait les amener à refuser un travail aussi urgent pour la défense nationale que profitable pour eux-mêmes.

Ouvriers cordonniers! nos braves camarades de l'armée et de la garde nationale mobile sont exposés, par ces temps rigoureux, à piétiner dans la boue aux avant-postes et à marcher à l'ennemi sans chaussures. Il dépend de vous de remédier à cette situation. Aux ateliers donc! et vous ferez actes de bons citoyens. Vos chefs de bataillon sont autorisés à vous exempter temporairement du service des remparts pour vous mettre à même d'accomplir ce que je réclame de vous.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS.

Journée du 28 novembre 1870.

	fr. c.
La garde civique du quartier Saint-Merri. (Produit d'une quête dans le quartier. Le canon doit porter l'inscription suivante : *La garde nationale civique du quartier Saint-Merri. Offert à la République en 1870.*)	5,000 »
Le 251e bataillon de la garde nationale sédentaire : employés et ouvriers du chemin de fer d'Orléans. (2e versement.)	119 25

Divers souscripteurs de la commune de Levallois-Perret	5,000 »
La 7e compagnie du 39e bataillon. (La garde nationale de Boulogne.)	200 »
Total	10,319 25

Le 70e bataillon de la garde nationale a versé, à la mairie du 1er arrondissement, la somme de 1,484 fr. 85 c. pour la construction des canons.

Le conseil municipal de la commune de Clichy, par sa délibération en date du 9 novembre 1870, a voté : 1° une somme de 5,000 fr. pour l'acquisition d'un canon; 2° 500 fr. pour les victimes de Châteaudun.

LISTE DES DONS NATIONAUX VERSÉS AU TRÉSOR

28 novembre 1870.

Le Crédit foncier de France (don à la caisse des offrandes nationales, pensions et secours aux militaires blessés, à leurs veuves et orphelins), 25,000 fr.

THÉATRES

Mercredi, 30 novembre, aura lieu, au Vaudeville, une représentation organisée par le 229e bataillon de la garde nationale au profit de la souscription ouverte pour la confection des canons. Ce canon devra porter le nom de l'héroïque cité de Châteaudun.

On entendra dans cette soirée Mmes Agar, Sarah Bernhardt, Bianca, Davril; MM. Geoffroy, Luguet, Saint-Germain, et pour le chant M. Berthelier et Mme Borghèse.

M. Noël Parfait lira diverses pièces des *Châtiments*.

MERCREDI 30 NOVEMBRE

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que, dans la situation actuelle, tout récit relatif aux faits de guerre, de quelque nature qu'il soit, peut, à l'insu des auteurs de ce récit, et même contre leur volonté, compromettre les intérêts de la défense,

DÉCRÈTE :

Tout compte rendu ou tout réci d'opérations militaires, de mouvements de troupes, d'actes de guerre autres que ceux publiés par l'autorité militaire sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

Tout journal qui contreviendra à cette interdiction sera suspendu.

Fait à Paris, le 29 novembre 1870.

DÉCRET. — Art. 1er. Réquisition est faite au nom du Gouvernement des viandes de porc salé et denrées de charcuterie de toute nature, telles que jambons, lard, saucissons, etc., existant chez les charcutiers et marchands de comestibles. Cette réquisition ne s'étend pas aux simples provisions de ménage.

Art. 2. Les détenteurs des marchandises frappées de réquisition seront tenus de faire la déclaration des quantités qu'ils possèdent, soit au bureau des subsistances du ministère du commerce, soit à la mairie de leur domicile, dans les vingt-quatre heures de la promulgation du présent décret, sous les peines portées par la loi.

Art. 3. Les prix seront fixés par deux arbitres : l'un désigné par le ministère du commerce, l'autre par le syndicat des charcutiers, et, au besoin, par un tiers arbitre désigné par le président du tribunal de commerce.

Fait à Paris, le 29 novembre 1870.

Pour l'application du décret du 28 novembre 1870, relatif au subside alloué aux femmes des gardes nationaux qui sont dans la nécessité d'en faire la demande, il sera établi des listes nominatives qui devront être closes irrévocablement samedi prochain.

Ces listes seront dressées sur la réclamation des intéressés, par les soins des officiers trésoriers, suivant les instructions qui leur seront données aux mairies.

Le payement des subsides aura lieu tous les quatre jours.

AVIS CONCERNANT LES CHEVAUX

L'article 5 du décret du 25 novembre 1870 est ainsi conçu :

« A partir du 1er décembre, il ne pourra être vendu ni cheval, ni âne, ni mulet sans que le vendeur en ait fait au préalable la notification à la mairie dans laquelle l'animal a été recensé. »

Cette déclaration à la mairie n'est pas obligatoire pour les chevaux vendus à l'État au marché aux chevaux.

AVIS CONCERNANT LES VACHES

Toutes les vaches étant réquisitionnées, ceux qui ont été autorisés à les conserver ont cessé d'en être propriétaires.

Aucune vache ne peut donc être vendue à qui que ce soit, sous quelque prétexte que ce soit.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

J. MAGNIN.

Les habitants du département de Seine-et-Oise, réfugiés à Paris, âgés de vingt à cinquante-cinq ans, et non incorporés déjà dans les bataillons de la garde nationale de la Seine, sont invités à se faire inscrire au siége de la délégation de leur arrondissement ou canton.

FAITS ET OPÉRATIONS MILITAIRES

Le bulletin suivant a été affiché dans l'après-midi :

Le Gouvernement de la défense nationale au peuple de Paris.

Hier soir, 28, les opérations projetées ont commencé dans la presqu'île de Gennevilliers. De nombreuses batteries de mortiers, de fusées et d'artillerie, établies à proximité des ponts d'Argenteuil et de Bezons, ont, par leur feu, ouvert à six heures du soir, jeté le trouble dans ces positions, que l'ennemi occupait fortement. L'incendie s'est développé sur plusieurs points. Le feu, commencé avec une grande intensité pendant une partie de la journée, a repris à minuit. Nos troupes se sont logées dans l'île de Marante et au Pont-aux-Anglais, où elles ont établi des retranchements.

Hier, au lever du jour, une forte reconnaissance a été faite sur les positions de Buzenval et sur les hauteurs de Boispréau.

Du côté du sud, le général Vinoy, appuyé par une artillerie considérable, a fait un mouvement en avant contre l'Hay et la Gare-aux-Bœufs de Choisy-le-Roi. L'affaire a été vive. La garde mobile et la troupe ont été engagées. Le but que se proposait le Gouverneur a été atteint.

D'autre part, une dépêche du Gouverneur, reçue à l'instant (2 heures), fait connaître qu'il occupe solidement la position qu'il avait en vue, et que l'opération suit son cours.

Paris, le 28 novembre 1870.

RAPPORT MILITAIRE

Paris, le 29 novembre 1870, au soir.

Ce matin, au point du jour, deux attaques ont été faites, sous les ordres du général Vinoy, sur la Gare-aux-Bœufs et sur l'Hay; la première confiée au contre-amiral Pothuau, vigoureusement menée, a parfaitement réussi. La position a été enlevée, avant le jour, par des compagnies des 106e et 116e bataillons de la garde nationale et des fusiliers marins.

L'ennemi surpris s'est retiré en désordre, laissant entre nos mains quelques prisonniers, dont un officier.

Du côté de l'Hay, le colonel Valentin, commandant une brigade de la division de Maud'huy, a attaqué le village avec les 109e et 110e de ligne et les 2e et 4e bataillons de la garde nationale mobile du Finistère.

La position a été abordée avec une grande résolution : nos troupes ont pénétré dans les premières lignes qu'elles ont vaillamment conquises, et, d'après les instructions données au général Vinoy, en vue d'opérations ultérieures qui seront définies en leur temps, l'ordre a été donné de ne pas pousser l'attaque plus avant. C'est au moment où nos troupes se retiraient et où les réserves prussiennes arrivaient dans le village en quantité considérable, qu'un tir formidable d'artillerie, partant des Hautes-Bruyères et des batteries environnantes, a couvert et écrasé de feux l'Hay ainsi que les colonnes qui cherchaient à l'aborder.

Au même moment, les canonnières du capitaine de vaisseau Thomasset, en amont du Port-à-l'Anglais, des pièces de gros calibre, montées sur wagons blindées, en station sur la voie du chemin de fer, les batteries environnant Vitry, celles du Moulin-Saquet, et enfin une partie de l'artillerie du fort de Charenton, dirigeaient leurs feux, avec la plus grande intensité, sur le terrain occupé par l'ennemi et lui ont fait éprouver les plus grandes pertes.

On n'a pas encore le chiffre exact de nos blessés ; il doit s'élever à environ cinq cents hommes parmi lesquels on signale le lieutenant-colonel Mimerel, du 110e de ligne, atteint grièvement. Le chef de bataillon Cristiani de Ravaran, du 110e, a été tué, le chef de bataillon de Réals, commandant le 4e bataillon du Finistère, blessé.

Le général Vinoy insiste auprès du Gouverneur sur la bonne attitude de nos troupes dans cette affaire.

Diverses opérations de guerre ont été conduites pendant la nuit dernière et la matinée d'aujourd'hui, le Gouvernement en a donné une indication sommaire dans son avis à la population : il importe de ne pas en faire connaître le programme.

car elles sont intimement liées à des mouvements qui sont en cours d'exécution.

---

29 novembre, soir.

Au nombre des bataillons de la garde nationale qui se sont distingués aujourd'hui, nous devons signaler les 106ᵉ et 116ᵉ, commandants Ibos et Langlois. Aidés de nos marins, ces deux bataillons ont pris possession de la Gare-aux-Bœufs de Choisy, avec un entrain et une bravoure qui méritent les plus grands éloges.

L'avis suivant a été communiqué dans la journée aux journaux :

29 novembre 1870.

Le Gouvernement invite le public à se tenir en garde contre les bruits qui pourraient circuler.

Les opérations militaires entreprises par le Gouverneur de Paris sont complexes ; elles comportent de feintes attaques et de feintes retraites. Il est donc impossible de rien préjuger en annonçant la prise ou l'évacuation de tel ou tel poste. Les indications de cette nature pourraient parvenir à l'ennemi et lui dévoiler nos desseins.

Les mouvements préparatoires ont été accomplis par nos troupes avec un courage et un entrain qui remplissent leurs chefs d'espoir et de confiance.

En présence d'événements imminents chaque citoyen doit comprendre que le devoir est la réserve et le calme.

Après ces observations, on nous permettra de nous borner à dire que sur les points principaux des avancées, nos troupes ont occupé les positions qui leur avaient été désignées et qu'elles sont en mesure d'agir.

Le Gouvernement a reçu aujourd'hui une dépêche de Tours, partie d'Orléans le 27 novembre. Elle donne de bonnes nouvelles de notre armée de la Loire, dont la gauche s'appuie aux forces qui se réunissent dans la Sarthe. Quelles que

soient les démonstrations des deux corps prussiens qui menacent notre armée, elle n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune attaque.

SOUSCRIPTIONS NATIONALES POUR ACHAT DE CANONS

Journée du 29 novembre.

Maisons-Alfort, Créteil, Bonneuil et le 51e bataillon de la garde nationale, savoir : Maisons-Alfort, 700 fr.; Créteil, 632 fr. 50; Bonneuil, 100 fr.: 51e bataillon, 1560 fr. 50. — Total, 3,092 fr. 70.

Le maire du 8e arrondissement, offrandes recueillies sur la voie publique dans le 8e arrondissement, 15,000 fr.

La 6e compagnie du 16e bataillon de la garde nationale, 516 fr. 50.

M. de Forster, caissier de la préfecture de police, souscriptions recueillies au marché Beauvau et à l'abattoir de Villejuif, savoir : Marché Beauvau, 258 fr. 10. — Abattoir de Villejuif. 500 fr.

Total, 758 fr. 10.

Le *Petit Moniteur universel*, souscriptions recueillies pour la fonte du canon *le Petit Moniteur*, 6,000 fr.

Dix-neuf employés du ministère de la guerre, 68 fr. — M. Chevalier, 89e bataillon, 2e compagnie, 150 fr. — M. Duffaud père, 89e bataillon, 2e compagnie, 5 fr. — M. Duffaud fils, 69e bataillon, 2e compagnie, 5 fr.

Total général, 25,595 fr. 50.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

APPENDICES

APPENDICE I

LA CAPITULATION DE STRASBOURG

On lit dans l'*Industriel alsacien* du 2 octobre 1870.

Le récit que l'on va lire nous a été fait par une personne digne de toute confiance. Après avoir subi toutes les douleurs et tous les dangers du siége, elle est parvenue à gagner Mulhouse, et sa première démarche a été pour nous. Nous la remercions, au nom de nos lecteurs, de cet empressement. Que d'angoisses et que d'incertitudes nous avons subies nous-mêmes avant de savoir ce qui s'était passé! Tous ceux qui nous liront auront éprouvé les mêmes sentiments. Nous espérons que cette douloureuse relation les mettra en garde contre ces rumeurs inévitables, contre ces bruits funestes qui ne manquent jamais de circuler au lendemain de pareils événements.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous avons écrit ces notes avec une fidélité scrupuleuse, en conservant l'ordre et jusqu'aux moindres détails du récit qui nous était fait.

C'est le 27 au soir, vers sept heures, que le bruit d'une capitulation imminente se répandit dans Strasbourg. Les rues se remplirent aussitôt de monde : de toutes parts, des faubourgs de la ville, la foule accourut. L'incrédulité était unanime. Tous les regards interrogeaient avec inquiétude le drapeau blanc qui venait d'être hissé sur la cathédrale ; mais l'on affirmait dans les groupes qu'il s'agissait purement et simplement d'un drapeau d'ambulance, ou peut-être encore d'un signal, adressé à l'ennemi pour obtenir une conférence destinée à procurer aux hôpitaux les médicaments qui leur sont nécessaires.

Cependant l'inquiétude devint plus vive quand plusieurs personnes firent observer que le drapeau était tourné du côté de Schiltigheim, siége du quartier général ennemi.

On constatait également que le feu avait cessé, et que, pour la première fois depuis plus de quatre semaines, la circulation devenait libre.

Aussi la foule ne tarda pas à parcourir la ville pour se rendre compte des désastres produits par les bombes et l'incendie. Mais cette promenade fut de courte durée. Dès que la nouvelle des négociations fut confirmée, un sentiment de désespoir et de colère gagna tous les cœurs.

Des rassemblements tumultueux gagnèrent les abords de la cathédrale et du château. Du sein de la foule indignée partaient des cris et des protestations. Les citoyens les plus énergiques parlaient de monter à la tour pour arracher le drapeau blanc : la compagnie des francs-tireurs avait épousé leur parti. Vers dix heures, l'agitation avait gagné toute la ville.

La troupe armée apparut bientôt, et les exhortations de ses chefs parvinrent à calmer l'effervescence générale. Toutefois, les rassemblements persistèrent pendant toute la nuit, et jusqu'au lever du jour l'héroïque population de Strasbourg témoigna de sa douleur et de sa ferme volonté de poursuivre la lutte.

Vers sept heures du matin, une affluence considérable se porta aux remparts, et c'est à dater de ce moment que la disposition des esprits devint autre.

Il est bon de ne pas oublier, en effet, qu'en dehors de la garde nationale, la majeure partie des habitants ne pouvait suivre que d'une façon très-imparfaite les diverses péripéties du siége. Les moyens de communication manquaient souvent d'une rue à l'autre. L'autorité militaire se montrait, à bon droit, avare des renseignemunts qui auraient été de nature à abattre les esprits. Les plus proches voisins ne se visitaient qu'à de rares intervalles. Et quels terribles voyages que ces voyages des rues, au milieu d'un bombardement sans trêve et sans pitié !

Dès que la foule fut arrivée sur les remparts, sa colère se changea en une douloureuse et muette résignation. Du côté de Schiltigheim, près de la porte de Pierre, deux brèches étaient ouvertes : la porte elle même, complètement anéantie, ne consistait plus qu'en un monceau de ruines.

Partout le bouleversement ; une destruction fatale, absolue, sans remède. Les canons broyés, « applatis comme des cuillers d'étain ». Des officiers d'artillerie confessaient que, dans les endroits les plus menacés, on avait été obligé de recourir à des pièces de campagne, et, le dernier jour, à ces petits canons de Kabylie qui servent dans les pays de montagnes et se transportent à dos de mulet. L'arsenal avait épuisé toutes ses ressources.

La moitié des affûts démontés ne supportaient plus le poids des pièces ; des éclats de bois jonchaient de tous côtés le terre-plein des remparts. Le sol éventré par les obus et les bombes laissait voir par place des fosses à cacher un homme. Le terrain, criblé de projectiles, ressemblait « à un champ retourné. »

Comment expliquer la rapidité de cette destruction ? Comment expliquer que la défense d'une place, réputée de premier rang, ait été paralysée en moins de deux mois ?

La réponse n'est que trop facile. Privé de forts détachés, privé d'ouvrages qui dominent la ville, Strasbourg est d'un abord immédiat. Les arbres qui entourent la forteresse, et que la brusque succession des événements avait empêché de raser, ont permis aux assiégeants de creuser leurs parallèles sans presque rencontrer d'obstacle.

Ajoutez à cela que, cette fois encore, les Prussiens ont déployé des ressources supérieures à celles que la France, trahie par l'incapacité de ses chefs, était en mesure de leur opposer. Munis d'une artillerie écrasante, d'une portée exceptionnelle, ils ont pu démolir une à une les pièces des remparts, sans avoir à redouter la réponse.

Au lieu de tirer directement, ces pièces, remarquablement dirigées, lançaient les projectiles par-dessus la place et allaient frapper par derrière les remparts du côté opposé. C'est ce qui explique la destruction complète des affûts et l'impossibilité d'une résistance prolongée.

D'autres batteries avaient pour mission de viser les embrasures des fortifications. Leur tir était si rapproché, leur précision si mathématique, que les bouches de nos canons on été tordues et mises hors de service sur presques tous les points.

La conclusion à tirer de ce récit, c'est que la disproportion des forces et des moyens employés de part et d'autre rendait inévitable, dans une durée de temps très-limitée, le douloureux événement qui vient de s'accomplir.

Avec la puissance et les perfectionnements de l'artillerie nouvelle, les places qui ne sont pas, comme Metz et Paris, défendues par des ouvrages extérieurs, par des forts éloignés, sont destinées à succomber, sans que l'héroïsme de la défense parvienne à retarder la chute.

Voilà ce que trop de gens ignorent; voilà ce qu'il faut dire et répéter bien haut, pour expliquer la capitulation de Strasbourg.

La bravoure ne suffit pas contre la science; nous l'avons dit récemment et nous le répétons avec une conviction profonde. Ce ne sont pas des défaites que nous subissons, mais des écrasements. Que pouvait ce cher et glorieux Strasbourg contre des canons qui portaient à 6,000 mètres, contre une armée de 50,000 hommes campée à quelques centaines de mètres de la place !

Reprenons ce pénible récit. Nous avons demandé à la personne qui nous communiquait ces détails de quelle façon nos soldats et nos artilleurs avaient pu se créer des abris et échapper à cette pluie incessante de fer et de feu ?

Voici sa réponse :

Dès les premiers jours du siége, les abris naturels ont été reconnus insuffisants. La garnison, vu le manque de casemates, s'est immédiatement employée à creuser dans les remparts des tranchées, recouvertes de troncs d'arbres et de terre.

C'est dans ces fosses improvisées que nos tirailleurs se sont blottis. De temps à autre, quelques-uns d'entre eux sortaient à la dérobée de leur

retraite, visaient à la hâte, essayaient un feu de peloton, puis rentraient recharger leurs armes. Grâce à la témérité courageuse de nos soldats, la garnison a pu ainsi faire beaucoup de mal aux assiégeants, sans être elle-même trop cruellement éprouvée.

De nombreuses sorties ont eu lieu : il paraît inexact qu'aucun assaut ait été livré.

Mais ce qui est certain, c'est que les Prussiens avaient l'ordre de ne plus attendre ; ce qui est certain aussi, c'est qu'après les brèches ouvertes, l'assaut eût été désastreux.

On se demandera s'il était utile d'affronter cette dernière lutte, sans aucune chance de succès ; s'il était utile de risquer le massacre de cette garnison héroïque ; d'exposer la population, si douloureusement frappée déjà, aux terribles dangers d'une prise d'assaut.

A dix heures et demie, la population, résignée et convaincue, quitta les remparts pour rentrer dans la ville. Une proclamation du général Uhrich venait d'être affichée. Elle remerciait, en termes émus, l'armée, la garde nationale et les habitants. Elle constatait que chacun avait fait son devoir.

Une deuxième affiche fut bientôt posée. Celle-là portait la signature d'un des hommes les plus respectés de la démocratie strasbourgeoise, M. Küss, professeur à la faculté de médecine, maire de Strasbourg.

Cette nouvelle communication annonçait que, vu l'impossibilité de la résistance, vu l'existence de deux brèches officiellement constatées, une capitulation, honorable pour la ville de Strasbourg et pour ses défenseurs, venait d'être conclue.

Elle ajoutait que, dans la matinée du 28 septembre, à onze heures, la garnison quitterait la ville. Une demi-heure plus tard devait avoir lieu l'entrée des assiégeants. Le maire recommandait à la population de conserver l'attitude digne et fière qui lui avait valu l'admiration du monde entier, et d'éviter des manifestations agressives qui pourraient amener de nouveaux malheurs.

A onze heures, cent cinquante soldats ennemis, précédés de quatre officiers à cheval, firent leur entrée par la porte du faubourg National. Ils avaient pour ordre de garder la porte et de laisser défiler entre leurs rangs nos troupes prisonnières.

Peu d'instants après, un officier prussien, entouré de quatre hommes armés jusqu'aux dents, apparut à l'entrée du faubourg et suivit les rues qui conduisent à l'hôtel de la division militaire.

Cet officier tenait en main un revolver chargé, dont la bouche était dirigée du côté de la foule.

Cette attitude, ces mesures de méfiance indignèrent la population. Des cris, des huées, sortirent du sein des groupes ; quelques pierres mêmes furent lancées.

C'est une justice à rendre à cette escouade de mauvaise augure, que, malgré la façon dont elle était armée, elle n'essaya point de répondre.

L'armée prussienne sait à quoi s'en tenir sur les sentiments que l'Alsace nourrit à son égard : une prudence élémentaire lui commande de ne pas pousser à bout un peuple désespéré.

Dès que l'ennemi eut pris possession de la division, les préparatifs commencèrent pour la sortie de la garnison.

Ce fut, dit notre correspondant, un de ces spectacles dont un cœur patriote conserve éternellement le souvenir. Avant de gagner la place Kléber, où la concentration des troupes devait avoir lieu, les soldats, pâles de fureur et de tristesse, brisaient leurs armes et en jetaient les débris au loin. Une foule innombrable les entourait; toutes les mains se tendaient vers eux, tous les cœurs battaient, tous les yeux étaient remplis de larmes.

On ramassa dans les rues, quelques heures après, plus de 15,000 fusils hors de service.

A onze heures, les clairons annoncèrent que les troupes allaient quitter la ville. Les francs-tireurs, prisonniers sur parole, ouvraient la marche : en tête de la compagnie marchait leur brave commandant, M. Liès-Bodard, professeur de chimie à la Faculté des sciences, qui, dès le début du siége, s'était offert à payer de sa personne et à combattre au premier rang.

Les différentes troupes venaient ensuite. Le défilé dura deux heures. Pendant toute la durée de ce douloureux départ, l'émotion était générale. Tout le monde pleurait. Arrivés à la porte, nos soldats se retournaient, l'un après l'autre, pour pousser comme dernier adieu le cri de : *Vive la France!*

A peine la garnison sortie, les troupes badoises et prussiennes firent leur apparition.

Leur attitude paraît avoir été satisfaisante. La population s'est tue, et dans plusieurs quartiers elle s'est tenue complètement à l'écart.

La question des logements, qui préoccupe toujours les chefs de l'armée prussienne, fut, cette fois, bientôt résolue.

Après avoir détruit sans pitié toute la ville, les assiégeants n'espéraient pas sans doute y trouver des maisons pour abris. Presque tous les soldats durent camper sur les places publiques.

APPENDICE II

COUP D'ŒIL SUR LA SITUATION DE PARIS

On sait que Napoléon s'est vanté, dans sa proclamation, que les yeux de l'univers sont maintenant tournés vers la France.

Sa parole est devenue une vérité autrement, il est vrai, que le nouveau César ne l'avait pensé. L'ironie du sort a voulu que, cette fois, il n'ait pas dit un mensonge.

A l'anneau de fer qui, en ce moment, entoure Paris, est suspendu maintenant le sort de deux nations. *Paris* est encore une fois le mot de l'histoire. Mais ce n'est plus Paris brillant et joyeux, mais Paris courbé et dans le désespoir ; ce n'est plus la magnificence, mais l'ignominie de la grande capitale de la terre qui fixe le regard.

Au moment actuel, où tout état de choses régulier est renversé, il paraît doublement intéressant d'examiner l'organisme et les membres de ce grand corps, avec lequel l'armée allemande a commencé la lutte. Ce n'est que quand nous connaîtrons les lignes fondamentales de sa vie ordinaire que nous acquerrons une juste idée sur la terrible situation dans laquelle se trouve aujourd'hui Paris, et sur le changement qu'y ont subi toutes les formes de l'existence.

Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons comprendre ce que l'*état de siége* signifie pour Paris.

Que déjà à son nom seul se rattache une certaine idée de grandeur, c'est ce que personne ne saurait nier. Elle s'est incarnée dans l'histoire, dans la tradition et dans la physionomie, la ville.

Mais cette physonomie surtout est maintenant complètement changée.

L'énorme et le mystérieux dans la forme avait été son caractère prépondérant. Paris, c'était le Louvre, ce temple idolâtre de ses rois absolus. Tout autour était un labyrinthe de rues perdues à travers lesquelles Eugène Sue promenait ses sombres personnages, et où les figures comme Quasimodo trouvaient des théâtres pour leurs exploits.

Aujourd'hui, Paris présente un vaste et magnifique extérieur où ne domine plus rien de la vieille aristocratie, mais où le principe de l'aristocratie de l'argent a pris le dessus. Ces rues modernes sont empreintes des idées modernes. L'utile y est masqué par le magnifique. — La manière de paraitre actuelle de la capitale est étroitement liée aux tendances de l'empire. Croyez-le bien, dans cette conformation de la ville, il y a plus que le caprice de deux hommes.

Le caprice de M. Haussmann n'était que l'expression de l'esprit du temps français.

Et c'est précisément parce que ce temps est favorable à l'éclat du parvenu, qu'il a été possible à ces tendances de paraître jusque dans les murs de la ville et d'effacer presque ce que Paris avait d'historique.

Ce qui prévaut dans cette ville, ce n'est pas ce qui est devenu, mais ce qui a été fait. Aucun parvenu n'y arrivera à être considéré s'il n'a pas de mérite ; il faut qu'il joigne le talent au travail assidu ; c'est pourquoi il nous est difficile de lutter avec ces qualités méritoires, avec l'énorme force de travail et l'excellente intelligence qu'on voit à Paris. Mais il y a quelque chose qui n'est ni l'orgueil de la bourgeoisie d'élite, ni la noblesse historique, et ce quelque chose est ce qui fait le parvenu.

Ce caractère, qui peut appartenir aussi bien à une ville qu'à une personne, est celui du Paris d'aujourd'hui. Nous le plaçons à dessein à la

tête de ces considérations, parce qu'il est d'une importance capitale pour le sort de la ville. C'est que l'infortune ne peut être vaincue que par le caractère, et le caractère, c'est le côté le plus faible du parvenu. De même que le traditionnel lui manque, il lui manque aussi la résistance morale, alors même qu'il paraît combattre avec une ténacité extrême pour les dernières chances de succès. A chaque heure il est près de changer; ses moyens sont plus extravagants qu'efficaces, et son héroïsme est bien près de dégénérer en aventure.

Nous arrivons ainsi rapidement à l'organisation intérieure de la ville, et nous cédons volontiers la parole aux chiffres. Ils s'appuient, pour la plupart, sur un excellent travail publié à Heidelberg, par le docteur Lœning, jeune avocat qui, en matière d'administration, jouit d'une belle renommée scientifique, et qui, à l'heure qu'il est, contribue au gouvernement de l'Alsace.

La reconstruction de la ville a été commencée en 1853, et a été exécutée en trois grands groupes.

Avant tout, il fallait dégager le centre de Paris, qui était emprisonné et étouffé presque dans une masse de maisons qui l'entouraient. M. Haussmann commença donc son activité néronienne en perçant de larges avenues donnant accès au Louvre, aux Tuileries et à l'Hôtel-de-Ville. Le boulevard du Châtelet et le boulevard Sébastopol ont été percés dans la période de 1853-1857.

Vers le même temps, les travaux furent commencés aussi sur la rive gauche de la Seine.

De l'année 1858 date un autre ordre d'entreprises. On voulut faciliter, avant tout, l'accès de toutes les gares de chemins de fer ; mais l'intérêt stratégique était aussi au premier plan.

Tandis que toutes ces constructions se faisaient sur le compte de l'État, la ville commença pour son propre compte un nouveau réseau comprenant neuf avenues, deux boulevards et douze rues.

Les dépenses de ces entreprises s'élevèrent à un millard, et c'est en elles que se trouve la cause de l'énorme poids de dettes qui maintenant écrase le budget.

Par toutes ces constructions, Paris subit une transformation complète. Sa population seule s'accrut par l'annexion des banlieues, de 500,000 âmes appartenant, pour la plus grande partie, à la classe ouvrière. Il est à peine nécessaire de dire de quelle influence ces éléments sont dans le moment actuel. — Les locations nouvellement construites étaient en 1868 au nombre de 110,000 environ, mais pour 20,000 d'entre elles l'impôt de location était de 300 francs.

On se figure facilement quelle situation est créée maintenant aux habitants de ces quartiers où locataires et propriétaires partagent la même pauvreté. D'après ce qu'on entend, le gouvernement a déjà été forcé de dispenser du payement des petits loyers ; mais pendant combien de temps peut être efficace une telle mesure qui pèse sur les uns pour alléger les autres?

Dans quinze jours les propriétaires se trouveront dans le même état d'insolvabilité que les locataires aujourd'hui. Si l'on considère, en outre, que déjà en 1864 le nombre de ceux qui étaient désignés à la charité publique était de 121,330 âmes, on verra que le paupérisme vers lequel marche Paris est vraiment effroyable !

A côté de la construction des maisons, on avait commencé un vaste système de conduites d'eau et de canalisation. Jusqu'en 1854, Paris devait se contenter journellement de 4,750,700 pieds cubes d'eau venant de la Seine et assez malsaine quoique filtrée. Actuellement la ville a besoin de 14 millions de pieds cubes d'eau par jour. Cette eau est amenée des départements de l'Aube et de la Marne supérieure, qu'il est très-possible aux troupes allemandes de dominer. On comprendra donc quel danger menace la ville aussi de ce côté. — La longueur de tous les égouts de la ville mesure 500,000 mètres.

La statistique de l'instruction publique nous apprend que le nombre de toutes les écoles primaires de Paris approche de 2,000; elles sont fréquentées par 200,000 enfants. En estimant au même nombre les enfants de un à sept ans, la nécessité de la ville s'agrandit encore par ces 400,000 êtres complétement inoffensifs qui habitent dans ses murs. Le nombre des malades soignés chaque jour dans les hôpitaux est en moyenne de 7,000. La population des maisons de fous y est aussi plus grande que dans aucune partie de l'Europe.

A cela s'ajoute la folie qui est dans les rues et dans les cœurs, qui, à l'heure du danger suprême, s'adonne encore à ses idées fixes et fait de la ville entière une vaste maison de fous !

La source la plus importante des recettes de Paris était jusqu'à présent l'octroi d'entrée qui pesait sur les besoins de la vie journalière. Au commencement de l'empire, le rapport de cet impôt était fort au-dessous de 50 millions. Il dépasse maintenant 100 millions.

Nous pouvons juger par ces chiffres combien sont grands les besoins de la capitale du monde.

Or, tout cela est arrêté. Non-seulement l'entrée des vivres, mais même le revenu de l'argent, cette preuve éclatante de la propriété qui brille sur le métal de la monnaie. Les caisses d'épargne sont vides, les valeurs anéanties, les ressources de recettes taries.

Ce système de pillage en grand a été inauguré par le gouvernement lui-même.

Oui ! par le gouvernement ! Tout ce qui a été fait pour couronner ce lamentable édifice, c'est ce déplorable gouvernement, ou ce qui s'appelle ainsi qui en est la cause.

L'appareil administratif de la ville est énormément compliqué, même en temps de paix. A côté du préfet sont placés le conseil de préfecture, le secrétariat général et le secrétariat du cabinet, divisé lui-même en deux sections dont la première se divise en trois bureaux. Les fonctionnaires du département sont divisés en neuf bureaux ; ceux de la ville en dix-huit ;

quatre directeurs et cinq commissaires pourvoient à chacune des branches de l'administration.

Qui ne comprend le chaos de cet arrangement? et pourtant il ne comprend que l'administration de la ville et du département de la Seine; et au-dessus de lui est encore le chaos du gouvernement administratif de tout le pays et du gouvernement militaire.

Tel est Paris, le Paris d'aujourd'hui qui jadis a vécu, brillé et gaspillé comme une coquette!

Devant ses murs sont les armées allemandes qui comptent les instants qui le sépare de sa chute ; car quand même le siége durerait encore des semaines, pour l'histoire, de telles semaines ne sont que des instants.

Paris rappelle maintenant la Dubarry qui jadis est montée sur l'échafaud pour expier ses fautes, et qui, dans son ardent désir de vivre, ne pouvait pas concevoir qu'elle se trouvait devant la mort.

Déjà le glaive allemand est levé pour donner le dernier coup. Paris crie comme la Dubarry : « Encore un moment, monsieur le bourreau! »

Dr Karl Stieler.

(Le Daheim, — journal de la maison — de Leipzig.)

APPENDICE III

LA DÉFENSE DE PARIS AU POINT DE VUE ALLEMAND (1)

Gâtés par une suite ininterrompue de victoires, les Berlinois commencent à s'impatienter des délais que subit le siége de Paris. Pour calmer leur impatience et leur donner une idée des obstacles à surmonter, le *Staatzanzeiger* (organe officiel du gouvernement) a publié le remarquable communiqué que voici :

« Les appréciations erronées sur la manière d'assiéger les villes fortifiées, qui ont été émises dans la presse pendant le siége de Strasbourg, se renouvellent à propos du siége de Paris. En conséquence, nous croyons utile de présenter quelques remarques qui éclaireront le lecteur sur l'investissement de la capitale de la France et sur la position de l'armée allemande en face de cette grande cité.

« L'expérience nous apprend que, dans toute guerre avec la France, il n'y a pas de paix satisfaisante possible, à moins que cette paix ne soit dictée à Paris même. Il suit de là que toutes nos opérations ont nécessai-

(1) Extrait d'une correspondance adressée de Berlin, le 12 octobre 1870, au journal anglais *le Times*.

rement eu l'occupation de Paris pour objectif. Si Paris avait possédé une armée capable d'entreprendre sa défense, une longue résistance aurait été possible tant sur le front de la place que devant les forts de l'enceinte. Priver la France de cette ressource en anéantissant une moitié des troupes françaises et en enfermant l'autre dans un cercle de fer, tel a été le résultat de la première partie de la campagne.

« Paris étant ainsi privé de l'armée qui aurait pu utiliser ses fortifications, l'efficacité des forts et du mur d'enceinte s'est trouvée fort diminuée. Cependant, malgré ce dommage infligé à l'ennemi, les ressources morales et matérielles qui lui restent ne sont pas à mépriser; et comme ces forces ont été mises à la disposition d'un commandant énergique, la tâche de nos armées est une des plus difficiles dont l'histoire militaire du monde ait gardé le souvenir.

« Considéré comme point d'attaque, Paris est moins une forteresse qu'un champ de bataille fortifié dont tous les accès sont couverts par des forts. Au nombre de ces forts, plusieurs sont autant de citadelles, et d'autres, comme le Mont-Valérien et Saint-Denis sont, au su de tout le monde, supérieurs à beaucoup de forteresses. En arrière des forts se trouve une enceinte d'au moins six milles géographiques de circonférence. Il faudrait douze heures pour visiter les forts l'un après l'autre et plus de dix-huit heures pour parcourir la sphère de leur action efficace.

« Par suite de l'immense cercle qu'il faudrait garder, l'investissement de Paris ne pourra jamais être aussi complet que l'était celui de Strasbourg. Une autre circonstance s'oppose grandement à ce que nous puissions couper d'une façon complète toute communication entre Paris et le reste de la France, nous voulons parler des collines nombreuses des environs, qui sont couvertes de jardins et de villages traversés par des routes et par des cours d'eau, toutes choses qui rendent extrêmement rude le service des troupes d'investissement; d'autre part, appeler des soldats en plus grand nombre, serait compliquer les difficultés en se donnant plus de bouches à nourrir.

Nos généraux ont reconnu que, par suite des inévitables lacunes de l'investissement, le simple blocus ne conduirait pas à un prompt résultat; en conséquence, ils ont commencé à bombarder et à établir un siége régulier. Sans doute, dans une ville de deux millions d'habitants, la réduction graduelle des approvisionnements et la désorganisation progressive des rapports sociaux peuvent à elles seules être regardées comme garantissant une reddition finale. Néanmoins, la saison rigoureuse approche, et il devient certain qu'un bombardement partiel suivi d'une attaque sur quelques-uns des forts avancés serait le moyen d'accélérer la catastrophe.

« Maintenant, il ne faut pas oublier que les préparatifs d'un bombardement et d'un siége régulier exigent un temps et des efforts dont ceux qui ne connaissent pas l'art militaire peuvent difficilement se faire une idée exacte. Il est vrai que la prise de Strasbourg a été opérée avec une

rapidité si extraordinaire que les erreurs du public peuvent s'excuser, parce que, généralement, on juge de Paris par Strasbourg.

» Nous ne devons pas oublier de mentionner que la partie des environs de Paris, où il est possible d'organiser le bombardement, soit contre les remparts et les faubourgs, soit contre le centre de la cité même, est extrêmement montueuse et impraticable. Il est même probable qu'on n'entamera les opérations du bombardement que lorsque le feu de plusieurs forts aura été éteint.

» Quelque grand que puisse être l'effet produit par nos bombes, nous ne pouvons nous contenter d'un résultat qui ne serait jamais que partiel. Pour obtenir tout ce que nous voulons, et l'obtenir avec sécurité, il nous faut les forts, et nous avons la confiance qu'avant peu nous en aurons conquis quelques-uns. La puissance formidable des canons de nouveau modèle, aussi bien que l'emploi du tir à ricochet pour faire brèche, si heureusement mis en pratique à Strasbourg, produiront des résultats d'autant plus certains que nos préparatifs auront été faits avec plus de lenteur et de soin.

» L'armée d'investissement a le moyen de se protéger contre la pluie et le froid, et comme l'hiver, à Paris, est d'ordinaire beaucoup plus doux qu'en Allemagne, nous pouvons espérer que nos soldats braveront les rigueurs de la saison sans grande souffrance. Paris, d'un autre côté, deviendra plus faible chaque jour, à mesure que le siége se prolongera. Les approvisionnements seront de plus en plus rares, et, vraisemblablement le *prolétariat* finira par se soulever contre les riches. Cette dernière prévision sera hâtée par les obstacles que nous mettrons au ravitaillement de la ville assiégée. Notre nombreuse cavalerie est tout à fait apte à atteindre ce but.

» Le ministre de l'intérieur de France, dans sa circulaire du 9 octobre, affirme que Paris ne peut-être pris ni par force, ni par surprise, ni par famine, ni par suite d'une révolte intestine; nous croyons que c'est là une illusion complète, et qu'au contraire, le ministre a énuméré l'exacte série des calamités qui forceront la capitale de la France à se rendre. Quant à nous, notre tâche est de nous emparer de Paris en sacrifiant le moins de temps et le moins de vies humaines possible.

» Nous sommes sûrs de triompher des énormes difficultés que présentent ce problème; mais il est probable que nous n'y réussirons pas aussi vite que le désirerait l'inquiète impatience de nos concitoyens ».

APPENDICE IV

LA SITUATION

LETTRE DE M. GUIZOT A UN PERSONNAGE ANGLAIS

Le Val-Richer, octobre 1870.

« Monsieur,

« On croit assez généralement en Angleterre d'abord, que la France a désiré et provoqué la guerre actuelle avec la Prusse, et secondement que, par suite des revers éprouvés par l'armée française, la France n'est plus en mesure de continuer la lutte et devrait accepter les conditions de paix que lui dicte la Prusse, quelque dures qu'elles puissent être. Je crois que le public anglais se trompe sur les deux points, et qu'il se trompe parce qu'il juge sur les apparences et non d'après les réalités et les faits.

« Afin de le prouver, je dois retourner de plusieurs années en arrière. Lorsque nous voulons réellement connaître les désirs d'une nation, nous ne devons pas essayer de juger cette nation sur un seul point ou sur un fait isolé.

« Lorsque la France a accueilli le second empire en 1852, c'est parce que la nation redoutait l'anarchie et non pas parce qu'elle désirait la guerre. En effet, cette déclaration d'attachement à une politique de paix était si universelle et si catégorique, que le gouvernement a jugé nécessaire de la traiter avec respect et de répéter en diverses occasions : « l'empire c'est la paix. » La nation n'a pas modifié ses sentiments sur cette question par suite de la guerre de Crimée ou de la guerre d'Italie. Elle a déployé son ardeur militaire habituelle dans ces guerres, sans montrer de vif désir pour la lutte, et elle a été évidemment très-heureuse de la voir finir dans un court délai. Ces deux guerres ont donné à la France une appréciation plus saine des bienfaits de la paix, et la guerre au Mexique n'a fait que développer davantage ses tendances et ses aspirations politiques.

« De 1866 à 1870, en dépit des inquiétudes causées par la bataille de Sadowa et ses conséquences, la nation n'a, en aucune façon, poussé le gouvernement impérial à faire la guerre à la Prusse. Elle n'a refusé aucun des crédits que le gouvernement lui demandait, afin de se trouver toujours prêt en cas de nécessité ; mais, tout en accordant ces crédits, elle a constamment exprimé son attachement à une politique de paix. C'est le gouvernement impérial lui-même qui a conçu l'idée de la guerre, et c'est lui qui, d'accord avec les traditions belliqueuses du premier empire et pour servir les intérêts dynastiques du second, a considéré la guerre comme une nécessité.

« Le gouvernement de Napoléon III s'engageait à cette époque dans un

labyrinthe de négociations confuses et perfides, soit dans le but d'attendre une occasion favorable de faire la guerre à la Prusse, ou avec l'espoir d'être délivré de la nécessité de faire la guerre, en acquérant une augmentation de territoire capable de satisfaire l'amour-propre de l'Empereur et d'assurer son repos.

« La situation des affaires était suffisamment compliquée lorsque, en 1870, on annonça la candidature du prince de Hohenzollern. Cette extension du pouvoir de la Prusse en Europe fut aussitôt fortement combattue par le gouvernement impérial qui fit comprendre clairement qu'une telle complication pouvait amener la guerre. L'attitude prise par le gouvernement français était très-exagérée et tout à fait contraire à de récents et frappants précédents; mais le gouvernement prussien agit avec sagesse et prudence. En recevant la protestation du gouvernement français, il décida que le prince prussien renoncerait à sa candidature au trône d'Espagne, et ce fait fut notifié officiellement au gouvernement français par le gouvernement espagnol.

« La difficulté se trouva ainsi écartée ; nous avions traversé une difficile phase diplomatique et la paix paraissait assurée. A cette même époque, il se produisit parmi nous un fort mouvement en faveur de la réforme du gouvernement impérial et d'un retour vers un régime parlementaire donnant plus de sécurité. Une fois encore, le pays réclamait et semblait à la veille d'obtenir une influence nécessaire sur l'administration de ses propres affaires. L'Empereur, sa cour et ses partisans dans les Chambres françaises, étaient sur le point de perdre leur pouvoir personnel.

« Je ne sais et ne me soucie pas de m'enquérir qui, le premier, émit l'idée qu'une demande exceptionnelle et inutile devait être adressée au roi de Prusse. On requit de lui qu'il prît l'engagement que la candidature abandonnée du prince de Hohenzollern ne serait jamais reproduite à une époque quelconque, ni dans aucune circonstance. Comme on pouvait s'y attendre, le roi de Prusse repoussa cette demande. Immédiatement, avec une précipitation aveugle et passionnée de la part du gouvernement impérial et de ceux qui habituellement le défendaient dans les Chambres françaises, à la faveur de la plus impardonnable faiblesse parmi les amis de la réforme parlementaire, tant dans le ministère que dans le corps législatif, et en dépit d'intelligentes remontrances, la guerre fut déclarée à la Prusse ; et en réalité, bien qu'on n'en ait pas fait l'aveu, toute la direction de la guerre passa dans les mains du chef d'État de la France.

« Ici je puis m'arrêter. Peu de jours après cette déplorable et incapable initiative impériale, nos armées étaient défaites et l'Empereur était prisonnier à Sedan et détrôné à Paris. Le régime impérial, l'Empereur, le ministère, le Sénat, le Corps Législatif, tout disparut à la fois.

« La nation française, une fois encore en possession de la France, se trouva forcée de soutenir une guerre qu'elle n'avait ni désirée, ni

cherchée. Le gouvernement nouveau déclara aussitôt qu'il n'avait d'autre désir que celui de maintenir l'honneur national et de rétablir la paix.

« Mais les victoires prussiennes ont été suivies des réclamations du gouvernement des vainqueurs, et par suite de leurs demandes, la guerre continue, bien que ses auteurs aient disparu, que le désir de conquête de la France n'existe plus et que le désir manifeste de la France soit d'avoir la paix.

« On a dit encore que, par suite des revers qu'elle a essuyés, la France ne peut continuer de faire la guerre et qu'elle devrait, par conséquent, accepter les conditions quelconques dont la Prusse fait dépendre la paix.

« C'est ainsi qu'une guerre dont l'ambition était le motif secret, est remplacée par une guerre dont l'ambition est ouvertement avouée. L'armée prussienne assiége Paris. Pourquoi cette armée n'entre-elle pas à Paris? Pourquoi Paris, qui est cerné par l'ennemi et isolé de toute autre partie de la France, offre-t-il une résistance aussi unanime, énergique et persévérante, une résistance qui certainement n'était pas attendue par les assiégeants? Pourquoi la France est-elle remuée de fond en comble d'un bout à l'autre du territoire? Sur quelques points, le manque de moyens de défense ne lui permet que de manifester ses immenses douleurs, mais dans la plus grande partie du pays, la nation brûle du feu du patriotisme. C'est parce que la France refuse de se soumettre à une puissance étrangère comme elle a refusé de se soumettre plus longtemps à un pouvoir arbitraire sans contrôle ; c'est parce qu'elle ne veut ni se soumettre à la conquête ni conquérir.

« La France n'a plus d'ambition, mais elle est toujours fière et elle ne veut pas perdre son ancienne activité. Est-ce que le monde croit que l'exemple de Paris qui est si puissant en temps de paix sera sans force en temps de guerre? Croit-il que ces corps d'armée qui sont encore incomplets, mais qui se forment dans l'Occident, sur la Loire, dans le Sud, à Lyon, resteront inactifs dans leurs berceaux et ne marcheront pas au secours de Paris? Imagine-t-il que les habitants, repoussés de leurs villages incendiés, resteront les bras croisés, attendant qu'on leur permette d'y retourner? Est-il probable que les volontaires et les francs-tireurs qui errent dans les bois, jettent leurs armes parce que personne ne vient à l'aide de leur pays? Est-ce que la ferveur populaire, qui est toujours si disposée à passer à des extrémités démagogiques passionnées, s'apaisera sur un signe d'un agent diplomatique?

« Nous ne savons pas et personne ne saurait prévoir quelle est la grandeur des épreuves que la France peut encore avoir à subir, ni jusque dans quelle mesure elle peut être appelée à montrer son courage et sa patience à supporter ses souffrances. Mais ces épreuves ne tomberont pas sur la France seule; que la lutte soit courte ou longue, qu'elle se poursuive sans interruption ou qu'elle soit suspendue pendant quelque temps, la

France ne faillira pas à sa tâche. La France a des ressources matérielles qu'aucun désastre ne saurait épuiser, et un courage moral que les revers sauront développer, mais non détruire.

« Est-ce que la Prusse fera avec elle une paix équitable, une paix qui ne menacera ni sa sécurité ni sa dignité : ou bien la France sera-t-elle condamnée à souffrir et à lutter indéfiniment et à tout risque ? Voilà quelle est maintenant la grande question qui est devant nous, et je n'hésite pas à affirmer que l'Europe est tout aussi intéressée dans la réponse que la France.

« Nonobstant les chances qui peuvent résulter de la lutte entre les deux belligérants, la solution prochaine et pacifique de cette question est dans les mains des puissances neutres. On ne leur demande pas leur intervention matérielle ; elles n'ont pas à craindre d'être entraînées dans la lutte. Il est très-naturel qu'elles refusent tout ce qui pourrait les compromettre, mais personne ne leur demande rien de tel. Mais plus j'y réfléchis, plus je suis convaincu que l'influence morale des puissances neutres est tout ce qui est nécessaire. Qu'elles déclarent qu'elles sont déterminées à n'admettre aucune demande extravagante et à ne pas sanctionner, dans l'intérêt de l'Europe, une paix fausse et précaire.

« Ni la France, ni la Prusse ne sont des puissances aveugles et sans intelligence. Elles sont maintenant délivrées du gouvernement impérial, qui les compromettait toutes deux et les excitait l'une contre l'autre ; qu'elles montrent qu'elles sont résolues toutes deux à ne pas excéder des limites raisonnables, — la Prusse dans ses réclamations et la France dans sa résistance.

« C'est aux puissances neutres à assigner ces limites. En agissant ainsi, elles acquerront la gloire d'avoir établi en Europe une politique que l'on a souvent rêvée, que l'on a quelquefois pratiquée, non sans honneur et sans résultat, à savoir la politique d'un grand arbitrage européen dans les différends des nations.

« GUIZOT. »

APPENDICE V

LA CAPITULATION DE METZ

I

LES MANIFESTATIONS POPULAIRES A METZ (1)

Plusieurs journaux ont déjà publié, sur les derniers jours de Metz agonisante, des correspondances dont le nombre égale à peu près la variété.

(1) Extrait du journal *la Gironde* (novembre 1870).

On a traité la capitulation à un point de vue trop militaire, passant légèrement sur l'émotion, bien grande cependant, de la population, à la nouvelle de l'épouvantable malheur qui venait fondre sur elle.

Nous nous faisons un devoir, comme témoin actif et oculaire de ces scènes de deuil, de rétablir les faits dans leur plus scrupuleuse exactitude.

Pour l'intelligence de notre récit, il est bon de remonter un peu en arrière.

C'est le 12 septembre qu'on apprit à Metz, par un numéro du *Volontaire* du 8, le désastre de Sedan et la déchéance de l'empereur. Aucune communication officielle ne vint confirmer cette importante nouvelle. On évita soigneusement de parler de tout ce qui pouvait avoir rapport à la reconnaissance du gouvernement provisoire et aux événements de Paris.

La reproduction de la circulaire de Gambetta aux préfets, prise dans un journal rapporté par un prisonnier échangé, fut interdite à la division.

Seule, une proclamation du maréchal Bazaine à ses troupes disait : « Un gouvernement s'est constitué..... etc., etc.

» Soldats! nous comptons sur toute votre énergie pour chasser l'ennemi du sol français et RÉPRIMER LES MAUVAISES PASSIONS ».

La nuance ne peut plus échapper. Ainsi, au lendemain de la honte de Sedan, l'homme du Mexique rêvait déjà une réaction bonapartiste !

A partir de ce moment commença cet état d'inaction où l'armée fut plongée pendant près de trois semaines.

On cherchait vainement en ville à s'en expliquer les causes, mais la confiance n'avait point encore disparu, on se contentait de dire : « Le maréchal a ses plans ».

La disparition inopinée du général Bourbaki vint mettre l'esprit public en éveil.

Des soupçons planèrent sur Bazaine, on prononça le mot de trahison. Ici se place le véritable point de départ de l'agitation à Metz.

Des réunions privées s'organisèrent; la garde nationale sédentaire adressa des pétitions au maréchal commandant en chef, et chacun voulait des explications.

Le 11 octobre, les commandants de la garde nationale, voyant l'inutilité des adresses successives envoyées au maréchal Bazaine, se rendirent en corps accompagnés du maire, à l'hôtel de la division. Le général Coffinières se montra d'abord assez surpris de leur visite, mais leur fit néanmoins bon accueil. Sans autres préambules, la question fut brusquement abordée : le doyen d'âge prit la parole au nom de ses collègues.

Des bruits forts accrédités de capitulation circulaient en ville, il était urgent de s'ouvrir loyalement à la population.

Le général répondit par toutes sortes de dénégations et d'aménités, à cette sommation en règle; comme toujours, il ne savait rien, et portait à la connaissance publique chaque nouvelle qui lui parvenait. Interrogé ensuite sur les intentions du maréchal Bazaine, il ajouta que le maréchal

et lui se ralliaient entièrement au gouvernement de la défense nationale. Ces messieurs se retirèrent en se déclarant *satisfaits!* — Cette affirmation était tellement contradictoire avec les actes (journellement on supprimait à la division tout ce qui pouvait faire allusion à la politique extérieure), qu'une réunion de journalistes eut lieu le soir même. MM. Réau, Vacqua, du *Courrier de la Moselle*; Albert Collignon, du *Journal de Metz*; Mayer, de l'*Indépendant*; Chanloup, du *National*; Spoll et Nazet, du *Gaulois*; d'Aviau de Plolan, du *Français*, étaient présents. Il fut décidé que M. Réau, en sa qualité d'officier de la garde nationale, ayant participé à la démarche, serait chargé d'en faire le compte rendu, et que la rédaction aussitôt achevée, il devrait la communiquer aux autres journaux de Metz.

Malheureusement, on ne donna point suite à cette idée. Le but qu'on se proposait était de savoir positivement si le général Coffinières permettrait la publication de ce qu'il avait affirmé la veille en conversation particulière.

Le moyen était bon, on n'osa pas le mettre à exécution.

Le 12 octobre, à la suite d'une manifestation faite la veille sur la place de l'Hôtel-de-Ville, sentant que le silence n'était plus possible, on fit des semblants de concession.

Le communiqué suivant parut :

« Le maréchal commandant en chef l'armée du Rhin, n'ayant reçu aucune nouvelle affirmant les heureux faits de guerre qui se seraient passés à Paris, se borne à en souhaiter la réalisation, et assure les habitants de Metz que rien ne leur est caché.

» Du reste, jusqu'à ce jour, le maréchal a toujours communiqué à l'autorité militaire de Metz les journaux français ou allemands tombés entre ses mains.

» Il profite de l'occasion pour assurer que depuis le blocus il n'a jamais reçu la moindre communication du gouvernement, malgré les tentatives faites pour établir les relations

» Quoi qu'il advienne, une seule pensée doit en ce moment absorber les esprits : c'est la défense du pays. Un seul cri doit sortir de toutes les poitrines : Vive la France!

» Ban-St-Martin, le 11 octobre 1870. »

Le lendemain 13 octobre, dans l'après-midi, le général Coffinières déclarait au Conseil municipal que les vivres allaient manquer et qu'il fallait rationner les habitants. La stupeur fut d'abord grande en ville à cette foudroyante nouvelle. L'idée d'une capitulation imminente paraissait impossible; on comprit alors qu'on était réellement vendu.

La honte et la colère grondaient dans toutes les poitrines; jusqu'au soir cependant, il ne se produisit aucun mouvement de la part de la foule.

Le Conseil municipal, assemblé en séance extraordinaire continuait ses délibérations, lorsqu'à neuf heures du soir un premier rassemblement se forma devant l'Hôtel-de-Ville. MM. Rollet, Garrigues, Chanloup, corres-

pondants du *National*, haranguaient la foule, qui grossissait de minute en minute.

Sur leur proposition, on se présenta à l'une des portes grillées de la mairie, occupée par un poste de la garde nationale, pour avoir communication immédiate de la décision du Conseil. L'officier de service fut envoyé en délégation, avec charge d'exprimer la volonté du peuple. Il revint bientôt après, rapportant la promesse exigée. Cette réponse fut accueillie aux cris de : Vive la République ! Mort à Bazaine ! A bas les traîtres !

A ce moment là, l'arrivée du général Coffinières sur la place causa une véritable émeute. Il fut en un clin d'œil entouré, et M. Garrigues, s'avançant vers lui, le somma de déclarer sur son honneur tout ce qu'il pouvait savoir. Le général jura qu'il n'avait jamais rien eu d'officiel, et qu'il ferait fusiller le premier qui parlerait de capitulation. M. Garrigues se retournant alors vers le peuple, dit d'une voix forte :

« Messieurs, le général Coffinières vient de nous jurer la main sur le cœur, qu'il ferait fusiller le premier qui parlerait de capitulation. Prenons-en acte ! »

La situation devenait critique, lorsque M Guéraud, commandant du 2e de ligne, crut utile d'employer la force.

Un cordon de troupes s'avança dans toute la largeur de la place, poussant et bousculant tout devant lui. Quelques cris de : « Nous sommes avec le général ! » se firent entendre, et l'ordre fut donné de regagner la porte, non sans que les hommes chargés de cette triste mission, se soient attiré les insultes de la foule exaspérée.

L'arrivée du maire, suivi de son Conseil municipal, vint faire son heureuse diversion, on se précipita plutôt qu'on n'entra dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville. Il pouvait être dix heures du soir, une obscurité profonde régnait sur la place, privée de gaz depuis plusieurs jours : sur l'escalier d'honneur, entre deux valets de ville portant chacun une lampe, se tenait le maire, dont la tête blanche devenait d'une expression frappante dans ce demi-jour. Tout semblait concorder à rendre ce moment plus solennel. Tandis que la population inquiète et frémissante attendait, suspendue aux lèvres de son premier magistrat, la lecture de nouvelles qu'on savait déjà mauvaises, et sa réponse au général Coffinières, le timbre d'airain de la cathédrale frappa lentement deux heures. On n'entendait pas un souffle ; on aurait dit que le vent de la mort venait de passer sur cette mer humaine ; on songeait malgré soi à la force immuable que dirige le temps, et qui, par une coïncidence bizarre, venait s'affirmer en un pareil moment !

La lettre du Conseil municipal était très-digne. Le maire exprimait au général le douloureux étonnement où l'avait plongé sa déclaration inattendue. Il faisait appel à tous les citoyens pour remédier, si c'était encore possible, à la situation faite à la ville par les autorités militaires. Cette lecture terminée, malgré la consternation générale, un immense cri de :

Vive la France! Vive la République! sortit de toutes les poitrines : on se sépara le cœur plus à l'aise.

Mais ce n'était que le prologue de ce qui devait se passer le lendemain.

II

Dès le matin du 14 octobre, parut la réponse du général Coffinières à l'adresse du Conseil municipal.

Il n'était pas possible d'étaler plus effrontément, à côté de grossiers mensonges, un cynisme aussi abject. Sous des dehors patriotiques, le général se jouait des reproches sévères que lui avait attirés sa conduite, et rejetait la responsabilité de la situation sur la négligence du maire à ne point préparer les esprits.

La lettre disait : « Je n'ai jamais fait mystère de l'état des subsistances ;
« la réduction de la ration de l'armée, les recensements faits en ville, les
« mesures prises pour assurer le service de la boulangerie, et les con-
« versations que j'ai eues soit avec M. le maire, soit avec divers habi-
« tants de la ville, démontrent suffisamment l'épuisement de nos vivres.
« Il serait, d'ailleurs, inutile de récriminer sur le passé, et de rejeter la
« responsabilité sur les uns ou sur les autres, etc., etc. »

Personne ne fut dupe de cette odieuse manœuvre, la honte en retomba tout entière sur le véritable coupable.

Loin de détourner l'attention publique, ainsi qu'on l'avait sans doute pensé, cette réponse ne fit qu'augmenter l'agitation de la veille. Vers dix heures du matin, après la distribution pour la première fois des bons de pain, à raison de 300 grammes par habitant, on battit le rappel dans les rues de la ville.

La garde nationale en armes était convoquée sur la place d'Armes ; en un instant, chacun fut à son poste. Quelques citoyens décidés proposèrent alors de se porter chez le maréchal Bazaine ; mais ils étaient le petit nombre, et leur avis ne prévalut pas. On perdait un temps précieux en vaines discussions sur l'opportunité du moment, sans s'arrêter à aucun parti, lorsqu'enfin cette question soulevée : Où est Bourbaki? vint brusquement changer la face des choses. Depuis plusieurs jours, la version la plus en faveur, et il en courait de toutes sortes sur le compte du général, était le bruit de son incarcération par ordre de Bazaine. On voulut aussitôt faire des recherches ; un groupe armée se rendit à l'Ecole d'application, lieu présumé de l'écrou. Pendant qu'une partie de la foule courait ainsi à la délivrance d'un prisonnier imaginaire, quelques artilleurs de la garde nationale faisaient à la division une démarche autrement sérieuse.

M. Rollet, comme délégué, se présenta seul chez le général Coffinières, qu'il trouva entouré de nombreux officiers. Là, en termes très-vifs, lui faisant le tableau scandaleux des actes de l'autorité militaire, depuis

l'état de blocus, il l'apostropha avec une certaine hauteur d'expressions :

« Vous êtes deux qui livrez Metz, leur dit-il ; mais vous n'échapperez pas à l'histoire, la postérité vous jugera ! »

Un officier supérieur taxa cette sortie d'inconvenante ; il fut châtié comme il le méritait. L'absence de M. Rollet se prolongeant au-delà de toutes prévisions, on crut à son arrestation arbitraire. Déjà les cris de vengeance retentissaient dans la cour de l'hôtel ; les plus ardents franchissaient les premiers degrés de l'escalier conduisant au cabinet du général, quand M. Rollet, la figure encore animée par l'acte viril dont il venait de donner l'exemple, rassura tout le monde par sa réapparition.

Au même moment, c'est-à-dire à environ trois heures de l'après-midi, la population, instruite des faits que je viens de raconter, en attendait impatiemment le résultat, massée devant l'hôtel de ville. Le drapeau tricolore, surmonté de l'aigle, y flottait encore et faisait l'objet de la colère, d'abord contenue, mais bientôt vivement exprimée de la foule. Une voix s'éleva : « A bas l'aigle ! » répétée sur-le-champ par mille bouches.

Au bout de quelques minutes, avec l'adhésion du maire, une fenêtre s'ouvrit et trois personnes, dont deux officiers de la garde nationale, se saisirent du drapeau. Le troisième personnage, M. Bretzner, layetier-emballeur de Metz, arracha violemment l'emblème impérial et le jeta, aux acclamations unanimes, en satisfaction à cette juste exigence. Foulée aux pieds, brisée, puis traînée dans la boue, l'aigle fut postérieurement jetée au canal.

A la suite de ces événements, un citoyen couronna de fleurs d'immortelle la statue du maréchal Fabert, placée à droite de l'Hôtel-de-Ville, un drapeau portant l'inscription de : Vive la République ! fut aussi planté à ses pieds.

La démonstration était bien en harmonie avec les circonstances ; on honorait ainsi le vaillant homme de guerre qui prononça ces fameuses paroles : « Si le roi m'avait confié la défense d'une de ses places, je mettrais ma femme et mes enfant sur la brèche plutôt que de me rendre ! »

Dans la nuit du 14 au 15, de trois heures à dix heures du matin, on entendit une canonnade lointaine très-vive, dans la direction de Saint-Privat, à quatre lieues de Metz. On voyait aussi une fumée très-forte au-dessus d'Ars. Ce n'étaient point les troupes du maréchal Bazaine qui étaient engagées, puisque son armée n'avait pas bougé depuis le 7 ; et au camp, les soldats affirmaient avoir entendu le bruit des mitrailleuses du côté de Mars-la-Tour. Toute la population, frémissante d'espoir, croyait à l'arrivée d'une armée de secours, et cependant, pas un mouvement ne se produisait, le maréchal Bazaine n'envoyait faire aucune reconnaissance. M. Maguin, conseiller général, se rendit chez le général Coffinières, où il lui fut répondu que la canonnade venait du bombardement de Thionville.

Peu satisfait de cette explication ridicule, il alla trouver le maréchal invisible comme toujours, et s'adressant, faute de mieux, à un officier de l'état-major, des causes possibles de cet étrange événement. — « Nous avons l'oreille militaire et plus exercée que vous, lui dit-on, c'est le bombardement de Verdun, » et ce fut tout. Le bruit prenait donc au quartier général une toute autre direction qu'à la division; et ces deux affirmations étaient absolument contraires à l'opinion générale qui s'accordait à dire que le bruit venait du côté de Gravelotte et de Mars-la-Tour.

Un profond silence succéda à cette bruyante canonnade, la lueur fugitive d'espérance s'était éteinte avec le feu des canons; que s'était-il donc passé? Jamais on n'a voulu nous le dire; aujourd'hui encore, nous n'en avons pas l'explication. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que quelques tirailleurs s'étant avancés de leur propre mouvement jusqu'à Frescaty, n'y virent que trois sentinelles prussiennes qui prirent la fuite à leur approche. Toutes les troupes prussiennes auraient donc été massées dans la direction de Mars-la-Tour. Le soir, une reconnaissance faite à Frescaty permit de vérifier que les Prussiens étaient retournés à leur poste.

Le 16 octobre, au café Fresnay, un lieutenant d'artillerie commentant les probabilités relatives à ce fait de la plus haute gravité, déclara de la façon la plus péremptoire que Bazaine était un traître; des colonels présents quittèrent le café.

A partir de ce jour, la question de capitulation ne fut plus mise en doute par beaucoup de gens; on discuta dès lors seulement le jour probable de l'entrée des Prussiens dans Metz, la vieille ville pucelle. On maudissait tout bas l'homme qui trafiquait honteusement des destinées de plusieurs milliers de Français, mais l'hésitation perdit tout, on ne sut pas agir à temps.

III

A partir du 17 octobre jusqu'au 28, le calme ne fut plus troublé. Le découragement remplaça l'effervescence du premier moment; tous les efforts s'étaient brisés contre la mauvaise volonté calculée du général Coffinières. Un sentiment de tristesse pesait sur la ville; chacun s'abordait le cœur serré, la pensée inquiète; on sentait qu'on allait traiter avec l'ennemi lorsqu'il foulait encore le sol de la patrie. Les forts restaient silencieux, l'armée ne brûlait plus une cartouche, et dans l'ignorance où on était de la mission du général Boyer, on croyait qu'une trêve existait entre les deux armées. Cette question intéressait assez la population pour que l'autorité compétente fît droit aux demandes de tous les journaux, qui voulaient être fixés à cet égard.

M. Albert Collignon, rédacteur en chef du *Journal de Metz*, avait vu, quelques jours auparavant, sa feuille suspendue pour avoir écrit, en tête d'un de ses numéros : liberté, égalité, fraternité. Indigné de la façon ca-

valière dont on traitait la presse, il se rendit à la division, où il demanda à s'adresser au général Coffinières. Questionné par un des officiers d'état-major sur le but de sa visite : « Vous allez voir ce que je veux, répondit-il ; » et d'un vigoureux coup de cravache, il brisa le buste de l'empereur qui ornait encore la salle ; puis il sortit.

Stupéfaits par la rapidité avec laquelle cet acte s'était accompli, les officiers présents ne songèrent pas à en faire arrêter l'auteur. Ils se bornèrent à le traiter de fou.

Le 22 octobre, le bruit avait déjà transpiré que le général Boyer, envoyé d'abord en négociateur au quartier-général prussien, à Ferrières, était reparti pour l'étranger, se rendant auprès de l'impératrice. (Cette dernière particularité, présentée à la division par l'*Indépendant*, fut défendue : une ligne de point désigna dans le numéro du jour le passage supprimé.)

On disait à qui voulait l'entendre que l'anarchie régnait en France, et que le roi de Prusse ne voulait traiter qu'avec un gouvernement constitué, celui qui existait avant le 4 septembre. Sa majesté prussienne était très-disposée à une restauration napoléonienne en faveur du prince impérial, sous la régence de l'impératrice, à laquelle serait adjoint un conseil de régence présidé par un maréchal de France. L'armée de Metz devait quitter ses cantonnements : « Demain peut-être, disait le *Vœu national,* elle sera partie pour une destination inconnue. »

Voilà les bruits que les valets de l'homme de décembre répandaient en sous-main, et dont ils facilitaient l'accréditement, alors qu'ils supprimaient impitoyablement tout ce qui pouvait porter préjudice à leur cause.

Ils sacrifiaient, les lâches, à des intérêts honteux, la mission sublime qui leur avait été confiée !

Pour ces gens là, le véritable ennemi ne fut point celui qui nous tenait, depuis trois mois, isolés du reste du monde, mais les patriotes qui, durant tout le blocus, ne cessèrent de protester officiellement, publiquement, de leur résolution de défendre jusqu'à la dernière extrémité Metz, le boulevard de la France !

Profitant de ces rumeurs, et voulant sonder le terrain, le gouverneur, chargé par Napoléon III du commandement de la place, lança un ballon d'essai.

L'*Indépendant de la Moselle* publia un entrefilet significatif, sous forme de lettre à lui adressée par *un inconnu* : « Les blessés, y était-il dit, se » plaignent de n'avoir point encore reçu, comme leurs frères de l'armée, » les récompenses qui leur sont dues. Prenez patience, si nous sommes » bien informés, vous recevrez bientôt, en soulagement à vos peines, une » *auguste visite.* » (Il est important de ne point perdre ici de vue la croyance, fondée sur la mission du général Boyer, de la prochaine arrivée de l'impératrice). Ce n'était pas du maréchal Bazaine dont il pouvait être question, jamais il n'a paru au camp ou à la ville.

Le soir, rencontrant par hasard M. Mayer, rédacteur en chef de l'*Indépendant*, je lui fis part de l'étonnement causé par cette étrange lettre. Sur mon observation qu'on accolait seulement aux têtes couronnées l'épithète d'*auguste*, il me répondit : — « C'est un *erratum* ; le dernier paragraphe a sans doute été oublié à la composition. »

Le lendemain, en effet, parut la rectification ; l'auguste visiteuse était la maréchale Bazaine ! Voilà, quand on en donnait, le genre d'explication qu'on faisait parvenir aux habitants par la voie des journaux.

Le 23 octobre, devant les nouvelles désespérantes qui se répandaient sans qu'on pût en découvrir la source, le maire et le conseil municipal envoyèrent une adresse au général Coffinières, le priant de vouloir bien donner des informations sur l'état actuel du pays et sur les négociations pendantes. Le 25 seulement, le général fit sa réponse, il déclara qu'il lui était impossible de donner satisfaction au vœu exprimé par le conseil ; qu'au surplus c'était au maréchal Bazaine qu'il convenait d'adresser une demande de cette nature. Le conseil décida alors que la démarche serait faite directement auprès du maréchal. Il se signait en même temps parmi la garde nationale la protestation suvante :

« Des bruits de capitulation circulent dans notre ville. La garde natio-
» nale se déclare péniblement affectée par ces bruits, qu'elle aime à
» croire mal fondés.

» La garde nationale espère que cette capitulation n'a pas été signée,
» surtout sans conditions, comme on l'annonce, et elle offre toujours son
» concours à l'armée pour continuer une défense, même désespé-
» rée. »

Dans ce drame inouï, on sentait que l'événement allait trahir le courage et la résolution. Que pouvaient la valeur et le patriotisme contre la trahison habilement ourdie, préparant depuis longtemps dans l'ombre une situation telle, que les esprits les plus énergiques, les plus fermes volontés, eussent cédé au découragement ? On voulut être victime et non coupable.

La population messine, à la veille de voir sa cité perdre son auréole virginale, prouvait qu'elle n'entendait point assumer la responsabilité ni la honte d'un malheur national, si ce malheur devait se produire.

On savait que le général Changarnier s'était rendu auprès du prince Frédéric-Charles ; on savait aussi que le prince était déjà plusieurs fois, venu au quartier-général français. Ce qu'il eût alors fallu connaître, c'était l'infâme marché qui se tramait en détail dans ces mystérieuses entrevues. Toutes eurent lieu de nuit : un voleur se cache toujours, pour mieux faire son coup.

Le 26 octobre, en réponse à la délibération du conseil municipal transmise la veille au maréchal Bazaine, M. le général Coffinières vint, dès l'entrée en séance, annoncer au conseil que l'armée assiégeante avait refusé tout traité ne comprenant pas à la fois la ville et l'armée, et que, sur l'ordre du maréchal, il avait dû subir cette solidarité.

Le général, promit, en outre, de porter le lendemain 27, cette communication à la connaissance de tous les citoyens.

IV

Avant d'entrer dans le détail de ces malheureuses dernières journées, qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la situation.

Nous avons déjà raconté par quelle série de faits on était arrivé à la persuasion d'une trahison ; voici deux exemples de nature à complètement édifier nos lecteurs.

Le 5 octobre, deux jours avant la bataille de Ladonchamps, j'assistais, avec un de mes collègues de la presse, M. Chanloup, à un échange de coups de canon entre nos batteries françaises de Wœppy et des batteries prussiennes établies à Semecourt. Le maréchal Canrobert observait avec sa jumelle la direction des coups ; puis, fatigué sans doute d'un travail aussi herculéen, il s'était couché au pied d'une tranchée, sur un manteau d'artilleur. Nous nous trouvions à quelques pas seulement de l'Excellence, que nous vîmes tirer de sa poche un magnifique cigare.

Etant les personnes les plus rapprochées de lui, le maréchal daigna nous demander du feu (ce que M. Chanloup s'empressa de faire, en lui offrant simplement la pipe qu'il fumait), et s'informa ensuite si nous habitions Metz.

Sur la réponse de M. Chanloup, qu'il était correspondant du *National* :

« Eh ! bien, dit-il, je vais vous apprendre une nouvelle, un des colla-
« borateurs de votre journal, M. Esmenard Dumazet, est nommé préfet du
« Lot. »

Il oubliait probablement en ce moment qu'il avait toujours ignoré ce qui se passait en France, et ajouta :

« Heureusement que lui et ses pareils n'y resteront pas longtemps. » Textuel.

Ceci était de trop dans la bouche d'un maréchal de France ; il n'est pas besoin aujourd'hui d'en donner la signification.

Le 24 octobre, persuadés de la reddition très-prochaine de la ville, nous allâmes ensemble chez le général Saint-Sauveur, grand-prévôt de l'armée. Notre but était de partir le plus tôt possible ; nous désirions nous faire donner des saufs-conduits, afin de suivre l'armée, au cas où, ainsi qu'on le disait, elle recevrait l'autorisation de passer dans le Midi.

Le général nous reçut d'une façon très-courtoise ; sa conversation tomba sur les bruits qui circulaient. Il ne ménagea pas le blâme au maréchal Bazaine, tout en se déclarant cependant ami personnel de l'empereur. Enfin, sans que nous l'interrogeâmes, il nous lut, avec prière de ne point le nommer si nous en parlions alors, le procès-verbal du conseil de guerre du matin.

Là nous apprîmes ce qui devait, cinq jours plus tard, être pour nous la triste réalité.

« Il nous reste deux portes de sortie, ajouta-t-il, capituler ou partir avec armes et bagages pour aller dans le Midi.

« — Mais, que faire, dans le Midi ? demandai-je.

« — Rétablir l'ordre.

« — C'est à dire fusiller encore une fois les républicains, allumer la guerre civile quand l'ennemi salit notre sol, vous en faire peut-être même un auxiliaire ; mais aujourd'hui le peuple est armé, jamais vous ne rentrerez dans Paris. »

Alors je le priai de nous donner quelques explications sur le départ mystérieux de Bourbaki :

« — Bourbaki a été trouver l'impératrice,

« — Et le général Trochu... sait-il cela ?

« — Non, Bourbaki devait traiter de la paix avec l'impératrice qui aurait ainsi donné aux Français une *dernière marque de son affection !* »

Nous nous retirâmes le cœur plein de dégoût pour ces hommes qui, n'ayant aucun principe, ne croyaient à aucun sentiment honnête et riaient de la devise placée sur leur poitrine : Honneur et Patrie !

Le surlendemain, devant M. Aubert, de Paris, le général m'avouait qu'il devait le soir même avoir une entrevue avec le prince Frédéric-Charles, chez le maréchal Bazaine.

Nous touchons au dénouement de l'incroyable catastrophe qui enlevait à la France sa meilleure forteresse et sa dernière armée. Il est temps de faire enfin justice des protestations de tous ces généraux de carton, cherchant à se laver, dans leurs correspondances mensongères, des infamies dont ils s'étaient fait les complices.

Personne, depuis longtemps, n'ignorait à Metz la trahison du maréchal, qu'on le sache bien ; or, il est impossible d'admettre que des généraux appelés par leur position à contrôler les actes de leur chef, aient été plus aveugles que de simples bourgeois. L'armée demandait un commandement ; au café Parisien une réunion de 400 officiers, décidée et concertée d'avance, ne put aboutir faute de chef. Pas un général ne se présenta.

Laissons donc une bonne fois de côté ces hideuses personnalités ; ils n'avaient qu'à marcher, ces innocents du lendemain, on les aurait suivis. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ? Désormais, ils appartiennent à l'histoire, à l'histoire qu'ils auront voulu tromper, effrayés sans doute de la honte éternelle que son inflexible burin allait attacher à leur nom.

Le 28 octobre, l'*Indépendant* parut encadré d'un filet de deuil ; il donnait une proclamation du général Coffinières aux habitants suivi du protocole de la capitulation.

La ville, que les boulets ennemis n'avaient pu atteindre, s'écroulait sous

la désolation ; bien des larmes coulèrent sur de mâles visages, mais on songea pourtant à résister.

Vers trois heures, la *Mutte,* bourdon de la cathédrale, sonnait à toute volée, appelant tous les citoyens aux armes. M. Bautillot, une des têtes du parti républicain à Metz, depuis dix-huit ans, avait fait forcer la porte du clocher qui fut brisée à coups de crosse.

Gardes nationaux, soldats, accouraient sur la place de l'Hôtel-de-Ville, lorsque M. Guarrigues, portant un drapeau à formule républicaine, déboucha par la rue des Jardins, suivi d'un certain nombre de citoyens résolus. A côté de lui, marchait M. Rocques, capitaine des carabiniers de la garde ; quelques soldats imitèrent ce noble exemple, et la foule, entraînée au chant de la *Marseillaise*, se porta à l'arsenal du génie.

Tout se passa dans le plus grand ordre. Un employé des postes, en uniforme, et moi, fîmes les trois sommations légales pour nous faire ouvrir les salles d'armes, pendant que la foule attendait au dehors. Il ne fut fait aucune difficulté, et la distribution des fusils s'opéra sans que les magasins aient été envahis. Quatre personnes préposées *ad hoc* passaient les armes, tandis que nous défendions l'entrée de la salle contre le flot populaire. Un poste avait été préalablement établi à la porte extérieure, afin d'éviter toute surprise. Les soldats du génie, témoins de cette scène, sortirent de leur caserne au cri de : Vive la République ! livrèrent leurs chassepots ainsi que des cartouches. On reprit le chemin de la place.

Là, M. Guarrigues, profitant d'un moment d'arrêt, et agitant son drapeau, s'écria : « Citoyens, au nom du peuple souverain, je proclame ici « la République française, avant que le pied d'un prussien ne soit venu « souiller le pied de votre ville ! » Une immense acclamation répondit à ces patriotiques paroles : « A la division ! Allons arrêter Coffinières ! » ajouta-t-il ; et la foule humaine se précipita vers la rue de la Princerie. Tout était barricadé ; les précautions avaient été bien prises. Il est impossible de dépeindre la physionomie de la cour de l'hôtel en ce moment. Le général était-il caché, je l'ignore ; mais s'il a entendu cette terrible expression de la colère et du désespoir d'une population jalouse de son honneur national, il dut avoir peur.

Cinquante hommes d'action s'offrirent à surveiller la porte ; lorsqu'à six heures, un bataillon des voltigeurs de la garde occupa la rue de la Princerie, tandis qu'un second bataillon de grenadiers se rangeait en bataille sur la place de l'Hôtel-de-Ville, attenante à la division.

La garde impériale finissait comme elle avait commencé ; elle eut brûlé ses dernières cartouches sur le peuple, si le peuple eut été moins prudent, et ne quitta la place que le lendemain, 29, lorsque les bayonnettes prussiennes vinrent les en chasser. Dès dix heures du matin, les Prussiens prirent possession des différents forts : leurs silhouettes noires se détachaient dans le lointain, à travers une pluie torrentielle. A midi, le 19e régiment occupa la porte Moselle, où le poste français avant de se retirer, lui rendit les honneurs militaires.

Pauvres Messins! Ils avaient cru, d'après le protocole affiché la veille, voir respecter leur cité; l'illusion fut de courte durée. Depuis deux heures, jusque très-avant dans la soirée, l'armée ennemie, musique en tête, entra par toutes les portes à la fois, suivie d'une quantité innombrable de longs chariots : c'étaient les convoyeurs, débitants et marchands, qui venaient nous vendre ce qu'ils nous avaient pris.

La statue du maréchal Fabert était recouverte d'un immense voile noir : on eut dit que la population avait voulu épargner à son illustre compatriote, le spectacle du viol de l'antique *Pucelle!*

Notre tâche est achevée ; nous avons essayé de donner à chacun la part de responsabilité qui doit lui incomber dans ce drame sans précédent; le jugement de la postérité prononcera.

Et maintenant, nous ne terminerons pas ces pages sans rendre un dernier hommage à l'admirable dévouement des dames de Metz. Qu'elles soient bénies à jamais, ces femmes courageuses dont l'abnégation n'a pas eu de limites; mais à côté de ces nobles exemples, il faut aussi signaler au mépris public certains actes de spéculateurs éhontés. Un négociant de Fleurance, sachant que le bismuth manquait totalement aux ambulances, n'a pas craint d'en détenir une forte quantité sous un ignoble motif de lucre.

Metz, le 2 novembre.

Gabriel GAUTIER.

II

LETTRE DU GÉNÉRAL BISSON

La lettre suivante à été adressée à l'*Indépendance belge:*

Trèves, le 4 novembre 1870.

Plusieurs journaux belges et français ont reproduit, sur la capitulation de Metz, des articles inexacts. Pour l'honneur de l'armée française et des généraux en sous ordre, il est indispensable que l'Europe sache que, dans aucune circonstance, les généraux commandant les divisions et les brigades de l'armée de Metz n'ont été consultés. Chaque fois que les commandants de corps d'armée les ont réunis, c'était non pour leur demander leur avis, mais pour les informer des faits accomplis. Il faut donc que la responsabilité tout entière des fautes commises retombe sur le général en chef et sur les chefs de corps d'armée ci-dessous désignés : Bazaine, général en chef; — Canrobert, commandant le 6e corps ; — Le Bœuf, le 3e corps; — Ladmirault, le 4e ; — Frossart, le 2e; — et Desvaux, la garde, en remplacement de Bourbaki.

Le 8 octobre, par ordre du général en chef, les commandants des corps d'armée réunirent chez eux les généraux de division, afin de les informer qu'il ne restait plus à l'armée que pour huit jours de vivres, en réduisant

la ration d'un tiers, et que la ville de Metz en avait tout au plus pour une dizaine de jours; qu'il fallait prendre un parti avant l'épuisement total de nos provisions de bouche; quant à nos munitions de guerre, l'artillerie avait encore assez de projectiles et l'infanterie une quantité suffisante de cartouches pour livrer une bataille.

Afin de ne pas m'écarter de l'exacte vérité, je m'abstiens de parler des autres corps d'armée; je citerai seulement, mot pour mot, tout ce qui a été dit et fait dans le 6e corps, auquel j'avais l'honneur d'appartenir. M. le maréchal Canrobert, après nous avoir lu la lettre du général en chef, faisant connaître la triste situation dans laquelle se trouvaient l'armée et la ville de Metz, se retira en nous priant de tenir conseil sur la conduite que les circonstances nous dictaient. Le 6e corps d'armée était composé de quatre divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie, commandées par MM. les généraux Tixier, Bisson, La Font de Villiers, Levassor-Sorval et du Barrail. Bien qu'ils n'eussent jamais été consultés jusqu'alors pour les opérations militaires qui avaient amené cette fâcheuse situation, dans l'intérêt de l'armée, les généraux de division au 6e corps consentirent à proposer la capitulation suivante :

« N'ayant plus de vivres, l'armée de Metz consentirait à capituler à « condition qu'elle rentrerait en France avec drapeaux, armes et baga- « ges, pour se retirer dans l'une des villes du Midi, s'engageant à ne pas « servir contre la Prusse pendant le reste de la campagne; que la ville « de Metz serait libre de continuer sa défense. Si ces conditions n'étaient « pas acceptées par l'ennemi, nous étions résolus à poursuivre un pas- « sage les armes à la main, et à nous faire tous tuer plutôt que de nous « rendre. »

Ce procès-verbal, signé par les cinq généraux commandant les divisions du 6e, fut remis au maréchal Canrobert, avec prière de le transmettre au maréchal Bazaine, commandant en chef. — Bien résolu à ne pas accepter de condition humiliante, j'adressai, le lendemain, une proposition au maréchal Canrobert en le priant de la communiquer au maréchal commandant en chef. Je demandais qu'on formât une avant-garde composée des bataillons de chasseurs à pied, au nombre de 6, et des compagnies d'éclaireurs de tous les corps d'armée, ce qui faisait un total de 10,000 hommes. Si l'on voulait m'en confier le commandement, je me chargeais d'ouvrir un passage à l'armée en m'emparant des hauteurs boisées qui vont presque jusqu'à Thionville en longeant la rive gauche de la Moselle; par ce moyen, nous tournions les batteries ennemies établies à Saulny, Norroy, Bellevue, Fèves et Semécourt.

L'armée pouvait, passant au dessous des bois, éviter l'artillerie placée sur la droite de la rivière, et, protégée par mes troupes, n'aurait eu à se défendre qu'à l'arrière-garde. Culbutant devant devant nous les faibles lignes que les Prussiens avaient dans la vallée, nous pouvions dans la journée gagner Thionville et de là nous diriger sur Mézières en longeant la frontière; au pis-aller, nous jeter dans le Luxembourg. Malheu-

reusement, ma proposition resta sans effet, et Son Excellence ne daigna pas me répondre.

Le 11, nous apprîmes que le général Boyer, désigné par le commandant en chef pour traiter de la capitulation, était parti pour Versailles

Le 18, le maréchal Canrobert me fit appeler à sept heures du matin. Il feignit de ne pas connaître les nouvelles apportées dans la nuit par le général Boyer ; il m'interrogea longuement sur mon opinion en cas de refus de l'ennemi d'accepter des conditions honorables. Je lui répondis que le seul parti à prendre était celui que j'avais proposé, c'est-à-dire de gagner Thionville par les hauteurs boisées. La conversation en resta là. Le même jour, à deux heures de l'après-midi, les commandants de corps d'armée réunirent les généraux de division, les chefs de service et les chefs de corps, pour les entretenir sur les projets du général en chef et les résultats de la démarche faite par le général Boyer, rentré de la veille au grand quartier-général.

Dans la réunion des généraux de division du 6e corps, le maréchal Canrobert fut excessivement embarrassé dans les détails sur la mission du général Boyer.

Il parla longuement pour ne rien dire ; sa voix tremblait, et, après bien des circonlocutions, il finit par dire que le roi de Prusse ne voulait pas reconnaître le gouvernement de la défense nationale, mais qu'il traiterait au grand avantage de l'armée française avec le gouvernement de la régence ; qu'en conséquence, le général en chef allait de nouveau envoyer le général Boyer pour décider l'impératrice à accepter cette proposition. Le maréchal nous engagea à réunir les officiers, pour leur bien faire comprendre la triste position dans laquelle se trouvait l'armée, et leur dire que le seul moyen d'en sortir était d'établir en France le gouvernement de la régence ; que, pour arriver à ce résultat, il n'y avait que quelques jours à attendre ; que l'armée serait dirigée, avec drapeaux, armes et bagages, sur une ville de France, où l'on proclamerait le gouvernement ; qu'on comptait sur le dévouement du soldat pour prendre patience encore quelques jours ; que, faute de pain, on augmenterait d'un tiers la ration de viande de cheval.

Les officiers acceptèrent la proposition du commandant en chef comme seul moyen de rentrer en France avec les honneurs de la guerre ; mais parmi eux pas un n'aurait consenti à imposer le gouvernement à notre pays.

Le même jour, ordre fut donné de se tenir prêt à partir au premier signal ; on donna à tous les états-majors le plan des attaques prussiennes, non pas pour les leur faire connaître dans la prévision d'un assaut, mais pour faire accepter aux officiers ce que l'on voulait d'eux en cherchant à les intimider par la quantité et la force des ouvrages prussiens. Cette mesure était une fourberie de a part du commandant, car. une fois prison-

niers, nous pûmes, en passant les lignes, nous rendre un compte exact de la fausseté des plans qui avaient été communiqués.

Les avant-postes de Ladonchamp et de la ferme Sainte-Agathe, qui occupaient toute la partie de la plaine de la Moselle faisant face à Thionville, furent retirées ; les officiers prussiens vinrent serrer la main aux officiers français, se chargèrent de leurs lettres, et leur dirent qu'ils partaient pour Mézières ; tous les avant-postes furent retirés ; on paya aux officiers de tous grades un mois de solde de France, c'est-à-dire sans accessoires. On demanda de suite un supplément de propositions pour des récompenses ; en un mot, on fit tous les préparatifs d'un prochain départ.

Le 24, à cinq heures du soir, le général Canrobert réunit ses généraux de division, pour nous annoncer le refus de l'impératrice. Un seul espoir, disait-il, nous restait : le général Changarnier s'était rendu auprès du prince Frédéric-Charles afin de lui proposer de faire appel aux anciens députés de l'empire. Ceux-ci devaient nommer un gouvernement que nous ferions accepter par la France.

Lorsque le maréchal eut fini de parler, je lui fis observer que cette démarche était une feinte, la réunion de l'ancienne Chambre étant impossible, la France ne voulant pas plus de ses députés qu'elle ne voulait de la régence ; j'ajoutai que l'armée se regardait comme trompée, persuadée qu'elle était de l'autorisation accordée par S. M. le roi de Prusse de sa rentrée en France avec drapeaux, armes et bagages, mais que ses généraux en chef, trop compromis pour l'y suivre, songeaient à la livrer à l'ennemi pour se constituer prisonniers avec elle, afin de sauver leur vie et leur fortune.

Le maréchal Canrobert repoussa l'accusation que je portais contre le général en chef, tout en partageant mon opinion sur l'impossibilité de la démarche tentée par le général Changarnier.

Deux jours après, le maréchal Canrobert nous réunit pour la dernière fois, et nous annonça qu'une capitulation acceptée par le général en chef nous constituait prisonniers de guerre, car le prince Frédéric-Charles ne voulait entendre parler d'aucune autre condition.

Indigné du mépris avec lequel le prince traitait une armée qui l'avait toujours loyalement et vaillamment combattu, je demandai au maréchal à faire un appel à nos troupes pour réunir 10,000 hommes de bonne volonté et marcher à leur tête, non pour percer la ligne et nous sauver, mais pour marcher sur Ars, quartier-général du prince, m'emparer de ses canons et le voir fuir devant cette armée à laquelle il refusait les honneurs de la guerre.

Le maréchal me répondit que cela n'améliorerait pas le sort de l'armée et ne ferait que l'aggraver. Toute résistance aux ordres de nos chefs étant impossible, nous dûmes nous soumettre à ces honteuses conditions acceptées par eux. Le lendemain nous rendîmes nos armes, et le jour suivant nous livrâmes nos braves soldats, dignes d'un meilleur sort.

Et nous nous constituâmes prisonniers.

Voilà, monsieur, où nous a conduits la fourberie des chefs que nous avait donnés l'empereur.

Mais une dernière infamie devait mettre le comble à ces honteuses menées : le 28, à dix heures du soir, les généraux de division recevaient la lettre confidentielle suivante :

« Général,

« Veuillez donner des ordres pour que les aigles des régiments d'infan-
« terie de votre division soient réunies, *ce soir*, dans le logement que
« vous occupez. Demain matin, à sept heures, elles seront transportées,
« par les soins du général commandant l'artillerie, à l'arsenal de Metz;
« elles devront être enveloppées de leurs étuis, et vous préviendrez les
« chefs de corps que ces aigles *seront brûlées* à l'arsenal. Le directeur de
« cet établissement les recevra et délivrera des récépissés aux corps.

« *Le maréchal de France, commandant le*
« *6e corps d'armée.*

Par ordre :

« *Le général chef d'état-major général,*

« Signé : HENRY. »

C'était un nouveau mensonge; les aigles n'ont pas été brûlées, mais livrées à l'ennemi comme le dernier trophée de notre honte.

Le général commandant la 2e division, du
6e corps d'armée.

BISSON.

III

LETTRE D'UN OFFICIER FRANÇAIS SUR LA CAPITULATION

On lit dans l'*Indépendance belge* :

Nous recevons encore d'un officier français, autre que ceux à qui nous avons dû nos précédentes communications, la très-intéressante lettre qu'on va lire :

« Bruxelles, 2 novembre.

» Metz est rendu : la plus honteuse capitulation que l'histoire militaire ait jamais enregistrée a mis aux mains des Allemands une forteresse intacte, gardée par une armée intacte, et dans cet éclatant désastre de l'honneur militaire français aucune apparence même n'a été sauvée. De ses cent régiments, de ses cent généraux, de ses forts superbes, de son immense matériel de guerre, Bazaine n'a rien sauvé : la capitulation ne lui a rien laissé que ses bagages.

» J'ai quitté Metz à l'heure où les Prussiens y entraient, et, convaincu

que je servirais plus utilement mon pays en appelant le grand jour de la publicité sur les tristes évènements dont j'ai été le témoin, qu'en allant immédiatement reprendre les armes; j'ai résolu de consacrer quelques jours à publier mes souvenirs et mes notes, à provoquer la discussion, à y répondre, à démontrer enfin que l'armée a été démoralisée et perdue par ses chefs eux-mêmes, et que la place a été criminellement rendue avec ses fortifications entières, ses munitions et son matériel.

» Voici un résumé succinct de l'histoire du commandement de Bazaine.

» On se rappelle que lorsque l'empereur quitta, vers le 10 août, le commandement de l'armée du Rhin, il y eût en France un soulagement général. La campagne du Mexique avait mis en évidence les qualités militaires du maréchal Bazaine, on avait confiance en lui, l'armée ne demandait qu'à lui obéir.

» La retraite commencée à Forbach fut continuée au-delà de la Moselle, retardée un instant par l'engagement du 14 août, appelée bataille de Borny, et arrêtée par la bataille du 16 août, à laquelle on a donné les noms de Mars-la-Tour, Thionville, Rezonville et Gravelotte, mais à laquelle il convient de conserver le nom de bataille de Thionville, à cause de la situation de la batterie prussienne qui décida le sort de la journée.

» Le 16 août, l'armée française fut, comme d'habitude, surprise dans son camp; elle était en flagrant délit de marche, étendue sur deux routes éloignées l'une de l'autre et présentait le flanc aux défilés par où déboucha l'ennemi. Jusqu'à huit heures et demie du soir, les régiments français et les batteries françaises vinrent successivement se présenter devant la position de l'ennemi, devenue une position défensive; chacune des deux armées conserva à peu près son champ de bataille, mais le général français consacra le succès stratégique des Prussiens en retirant son aile droite à quatre lieues vers le nord, et sa gauche à deux lieues vers l'est, et occupant sur les plateaux d'Amanvillers une longue position de bataille qui fut un peu retranchée.

» C'est là qu'il fut attaqué de nouveau le 18 août; préoccupé de sa gauche, dont la perte (à ce qu'il lui semblait) l'aurait séparé de Metz, il resta de sa personne au village de Lessy, et concentra sa garde et sa cavalerie autour de lui. Pendant ce temps, son aile droite, accablée à Saint-Privat par tout l'effort des Prussiens, était mise dans une déroute complète. Aucune réserve n'avait donné.

» Le 14 et le 16, on avait chanté victoire, tout en abandonnant les positions où l'on avait combattu; le 18, cette fraude n'était plus possible : la déroute manifeste de deux corps d'armée, l'investissement complété par la perte de la route de Thionville étaient des témoignages trop assurés de notre malheur.

» C'est alors que commença la période d'inaction où a péri l'armée Les troupes furent réparties dans le camp retranché et ébauchèrent précipitamment quelques retranchements informes Puis, comme les Prussiens n'attaquaient pas, on se remit en mouvement. Le 26 août, par une pluie

torrentielle, les troupes furent massées à grand'peine sur la rive droite de la Moselle; on passa le jour à tenir conseil, et on les renvoya à leurs campements. Le 30 août, nouvel ordre suivi d'un contre-ordre immédiat. Le 31 août, à trois heures du matin, on entreprend de se concentrer sur la rive droite; à huit heures du matin, on présente quelques têtes de colonnes à l'ennemi, puis on s'arrête jusqu'à quatre heures du soir, tandis que l'ennemi se masse entre Sainte-Barbe et Argenzy.

» Enfin, on permet au soldat d'attaquer; jusqu'à onze heures du soir, des combats partiels, soutenus par des troupes du 3e et du 4e corps, se prolongent dans les villages entre Noisseville et Rupigny. Avant l'aube, le feu reprend, mais les troupes engagées ne reçoivent pas d'ordres; les réserves, massées vers Saint-Julien et Grimont, se préparent à soutenir une attaque; le feu d'artillerie des Prussiens se fait entendre presque seul. Enfin, vers onze heures du matin, on se met en retraite. Le deuxième corps (Frossart) couvre la retraite avec d'autant plus de succès que personne ne l'attaque, et chaque troupe rentre à son camp.

» Tel fut le terme des opérations militaires de Bazaine; pareil à nos autres généraux, il n'avait pas été un seul instant le maître de son armée. Il avait écouté sans doute les objections de l'artillerie, celles du génie, celles de ses lieutenants. L'état-major surtout lui avait fait défaut: traverser la Moselle sur six points différents était déjà pour cet état major une opération trop compliquée, et, pour ce qui concerne les batailles, on n'en entendait parler qu'à la distribution des récompenses. Aussi est-il probable que sur le champ de bataille, Bazaine ne voyait que les deux kilomètres qu'il avait sous les yeux, ce qui est suffisant pour un général d'Afrique ou du Mexique, mais tout à fait insuffisant pour l'homme qui prétend faire battre cent mille hommes sur un front de trois ou quatre lieues.

» Mal servi, incapable de se débarrasser des auxilliaires insuffisants qui lui rendaient le commandement impossible, Bazaine renonça, en quelque sorte, à commander. Ignorant lui-même des règles de la guerre, il ne vit d'autre issue à sa situation que des secours de l'extérieur; il attendit Mac-Mahon, et il le fit savoir à la ville et à l'armée. Le 9 septembre, il devint impossible de cacher à l'angoisse publique que Mac-Mahon était perdu.

» Le deuil public fut aussi grand qu'avait été grande l'incrédulité. Les lâches (je pourrais en nommer) commencèrent à murmurer le mot de capitulation. L'armée ne pouvait s'habituer à l'idée que 80 mille Français avaient mis bas les armes. Quant à la situation politique, on attendit l'ordre des chefs, et cet ordre ne vint pas; personne, d'ailleurs, n'était soucieux de provoquer des préoccupations politiques, personne, excepté un seul homme dans l'armée, excepté celui qui avait la charge de la défense du pays.

C'est alors que, cherchant à fonder sa fortune sur la défaite de sa patrie, Bazaine engagea avec la diplomatie prussienne ce duel d'intrigue et d'in-

famie dans lequel il fut si justement et si complétement battu. On sait quels avaient été au Mexique les antécédents de ce général, on sait ses ménagements multiples, ses velléités d'indépendance. On sait qu'il avait été jugé digne de commander l'armée de Paris, lorsque la politique intérieure s'était compliquée. Lorsque l'empereur abandonnant le commandement, évincé presque par ses lieutenants, on se souvint du Mexique et de l'ambition de Bazaine. Enfin, la chute de l'empire vint lui créer une situation absolument indépendante; s'il avait eu alors le talent, qui est la déplorable excuse de ces ambitions déplacées, il aurait usé avec énergie de son souverain pouvoir, écarté les vieillards et les incapables, armé 35,000 hommes valides, qui sont demeurés inutiles jusqu'à la fin du siége. Il aurait aguerri son armée, il l'aurait disciplinée par le travail et par des exemples sévères, et il serait sorti du blocus de Metz vaincu peut-être, mais l'homme le plus puissant de France.

» Heureusement, pour la cause éternelle de la liberté et de la justice, Bazaine fut aussi incapable qu'il était ambitieux. Loin de se faire redouter de l'ennemi, il en accepta, dès le début, des complaisances compromettantes. On disait que le maréchal recevait chaque jour ses journaux : il est certain que les Prussiens se chargeaient de sa correspondance privée et de celle de son entourage. J'ai moi-même profité de ce mode de communication. Les relations entre les états-majors ennemis étaient fréquentes. Les soldats français glosaient sur leurs généraux et gardaient leurs étroits avant-postes. Presque tout le mois de septembre s'écoula ainsi, seulement, on remarquait déjà que les mauvaises nouvelles étaient répandues par les états-majors avec une facilité de mauvais augure. L'armée s'habituait à désespérer.

» En même temps, il se produisait dans l'alimentation publique des à-coups qui ne sont pas encore expliqués : un jour, on prétendit que les farines allaient manquer ; les ingénieurs de toute provenance se mirent à installer des meules. Le sel était épuisé. Le maréchal Bazaine et le général Coffinières tenaient continuellement la population en alarme.

» Un jour, les rues se remplissent de pompiers et de gardes mobiles. On remplit d'eau de vastes tonneaux répartis dans toutes les rues ; on craint un bombardement, et l'ennemi est à 8 kilomètres de la place, c'est à peine s'il ose pousser à 5 kilomètres quelques timides uhlans. De bombardement, je n'ai pas besoin de dire qu'il n'y en eut pas : c'est à peine si l'ennemi pouvait insulter de quelques obus inoffensifs l'enceinte des forts détachés. Enfin, comme sujet permanent d'inquiétude, le maréchal Bazaine a fait disparaître de certains actes le nom de l'empereur, mais il n'a rien mis à la place.

» Vers le 20 septembre, le maréchal pensa sans doute que la poire était mûre ». La garde avait été soigneusement complétée aux dépens des autres corps. Elle avait les meilleurs chevaux, une nombreuse artillerie; on évaluait son effectif à 40,000 hommes; mais ce chiffre était exagéré. Le bruit courait aussi que, aussitôt la République proclamée, la garde

serait dissoute et les hommes répartis dans les autres corps, ainsi que les officiers, ce qui eût été pour eux un notable désavantage.

» A l'époque dont je parle, on entendit des officiers de la garde tenir des propos étranges : « Il fallait aller mitrailler ces canailles de Parisiens » qui ne viennent pas nous soutenir. » L'artillerie même, moins crédule que le reste, abondait dans ce sens plus qu'on n'aurait pu croire : oubliant le véritable ennemi, celui qui nous affamait, on parlait avec aigreur de ces « va-nu-pieds de républicains; » on voulait balayer cette Chambre qui a perdu l'empire. » Enfin, ces hommes aveuglés, oubliant que l'étranger foulait notre territoire, ne songeaient plus à finir la guerre, mais à intervenir dans nos discordes civiles comme pacificateurs armés.

» Ce fut une véritable consternation parmi les patriotes. Nous ne pouvions croire à une erreur aussi funeste; mais nos chefs conspiraient contre nous. Des colonels réunirent leurs officiers, des officiers supérieurs agirent sur leur entourage. Ils parlaient « d'aigle, de serment, » de l'enceinte législative violée, de « l'empereur, de l'impératrice et du prince impérial ». Mais les officiers inférieurs secouaient la tête et ne repassaient pas la consigne aux soldats. Dans une de ces réunions, comme le colonel du... rappelait à ses officiers qu'il fallait serrer plus que jamais les liens de la discipline, un jeune officier se leva : « Mon colonel, dit-il, vous pouvez être assuré de notre obéissance à tout ce que vous commanderez pour l'honneur de l'armée et le bien du pays. »

» La ville, malgré les menaces du bombardement dont on l'avait abreuvée, ne donna pas plus que l'armée dans le piége qui était tendu. Elle rédigea des adresses édulcorées, mais nettes, où elle manifestait qu'elle voulait se défendre, et quelle n'avait besoin de personne pour cela.

» On fit alors jouer d'autres ressorts, on promit une grande bataille; l'armée se tint prête à partir; on versa dans la ville trois mille typhoïdes et dissentériques des ambulances, et on fit savoir à la ville, déjà transformée en hôpital par la présence de près de 20,000 blessés et malades, que la prochaine bataille lui donnerait 10,000 blessés nouveaux. Le 1er octobre, il était encore possible de se battre, mais le 15 la cavalerie et l'artillerie étaient ruinées par le manque de fourrages. L'artillerie avait commencé à rendre ses pièces à l'arsenal sous prétexte qu'on ne pouvait plus les atteler.

» Je raconte seulement la catastrophe. Je parlerai ailleurs des efforts inutiles que les patriotes firent pour l'éviter. Toujours est-il qu'avant la mi-octobre le colonel Boyer, créé général pour la circonstance (car Bazaine faisait des généraux), partait pour Versailles aussi mystérieusement que cela pouvait se faire dans cet état-major indiscret, allant offrir au roi de Prusse, la condition que l'armée, neutralisée pour un temps déterminé, rentrerait en France avec ses armes et serait chargée d'*assurer la liberté des élections*.

Ces termes équivoques ne trompèrent que ceux qui voulaient être trom-

pés. « C'est bon pour sortir d'ici, disait l'armée, mais on verra après. » En même temps on parlait de nouveau de prince impérial et de régence; le régent, c'était Bazaine : il devait rendre à la fois l'ordre et la paix à son pays.

» Les Prussiens lui refusèrent cette gloire. On fut embarrassé, on tint conseil, on résolut de se battre, et, une fois l'armée sous les armes, on ne se battit pas. Cela se passait le 19 octobre, tandis que les soldats préparaient leurs armes depuis trop longtemps inutiles, tandis que les officiers bouclaient leur léger bagage, les généraux recevaient en communication officielle les nouvelles suivantes, rapportées par le général Boyer :

« Le général Boyer est allé jusqu'à Versailles; il est également allé à
» Paris, il a vu les maires des localités où il a passé. Il n'y a plus de gou-
» vernement en France. Paris a déjà usé trois gouvernements, Lyon deux.
» Lyon, Marseille ont installé une république de sang. Toulouse et le Midi
» se sont séparés de la France. Les Prussiens sont à Orléans, à Bourges,
» à Cherbourg ; Rouen et le Havre ont appelé les Allemands pour se déli-
» vrer des socialistes. Il n'y a qu'un gouvernement possible pour traiter,
» c'est la régence : il faut que l'armée rentre en France pour rétablir l'ordre
» et la liberté. »

» Et l'armée, incrédule, se disait : « Rentrons en France, et nous verrons après. » Mais elle était impatiente de rentrer en France.

» L'agonie était commencée. Les soldats, les fricoteurs mendiaient dans la ville : aux avant-postes ils demandaient à manger aux Prussiens qui leur en donnaient. La nuit, des milliers de maraudeurs se répandaient dans l'intervalle des sentinelles, les Prussiens en prirent l'alarme et en tuèrent vingt dans une nuit en tirant sans y voir. La mortalité avait été de vingt par jour dans la population civile, sur environ 70,000 âmes; elle s'éleva dans les derniers jours à une moyenne de 25, et même, dit-on, de 30.

Le maréchal continua à répandre par tous les moyens officiels les « nouvelles Boyer, » sans cependant y mettre sa signature : « N'ayez pas disait un général en faisant cette communication à ses officiers, n'ayez pas de préjugé d'honneur militaire. » Cependant on ne parlait pas encore de rendre les armes, mais seulement de rentrer en France et de garder la neutralité.

Le 20, le parti couard mit une sourdine à sa joie : on disait que l'impératrice refusait de rentrer en France. Le même jour le général Coffinières trouvait à négocier chez les banquiers de Metz pour un million de traites du trésor, pour subvenir, disait-on, aux besoins de la ville.

» Le 25, le malheureux général Changarnier, entièrement rallié à Bazaine depuis le 15 octobre, allait à Ars négocier une capitulation. Les Messins discutaient entre eux comme des Grecs de Bysance. Le 26 on savait tout ; mais le parti de la reddition, qu'il est permis d'appeler le parti des généraux, faisait accroire aux soldats qu'on les renverrait dans leurs

foyers. Le 28 au matin, les dernières pièces de campagne furent rendues à l'arsenal. A midi on commença à rendre les armes; cela continua jusque dans la soirée; peu de fusils furent détruits. La garde resta la dernière armée; il en entra quelques bataillons dans la ville à la nuit pour maintenir l'ordre; ils rendirent leurs armes le lendemain.

» Le 29, je quittai l'uniforme, je traversai paisiblement les longues colonnes de Français désarmés et je croisai les régiments prussiens qui s'avançaient doucement vers la ville

» Dans cette abominable histoire, la part des chefs est immense. Ce sont eux qui, pas à pas, ont conduit l'armée à la famine et au déshonneur. Mais il faut faire aussi la part de la cité et celle de l'armée. Elles ont manqué de sens politique, elles ont manqué de sens moral. Malheur aux nations qui laissent un ambitieux se jouer de leurs droits et de leur honneur! Malheur aux armées qui désespèrent de la patrie! »

IV

LES DERNIERS JOURS DE METZ

Nous trouvons sous ce titre les renseignements qui suivent dans l'*Indépendance belge* :

La vérité se fera petit à petit sur la défense de Metz par Bazaine, défense si vantée par les Prussiens, qui ne peuvent pas croire qu'ils ont vaincu sans péril. Depuis le premier jour jusqu'au dernier, cette défense a été insuffisante, entachée d'impéritie, de lâcheté et, enfin, de trahison. On défend une place par des actions de vigueur, et depuis le 1er septembre, Bazaine n'a pas permis autre chose que l'escarmouche de Peltre et les combats stériles de Ladonchamps.

Jusqu'au 1er octobre, l'armée de Bazaine pouvait vaincre l'armée ennemie; jusqu'à la fin elle aurait pu s'ouvrir un chemin par une entreprise aventureuse et rapide. Le dernier jour enfin, c'était le devoir étroit des chefs de l'armée de détruire les fortifications, les munitions et le matériel de guerre. On savait tout cela, on savait qu'on était trahi, mais personne ne voulait s'engager dans l'aventure d'une révolution militaire ou d'un mouvement politique.

Le 27, je fus éveillé par un de mes plus anciens camarades, lieutenant au 76e, que j'avais vu en ville blessé et qui avait rejoint son corps à Montigny. Il ne me dit pas pourquoi il venait, mais je le vis tout de suite, et lui demandai sur combien d'hommes de son régiment on pourrait compter pour se battre. « Trois ou quatre par compagnie. — Et les officiers? — Les officiers à proportion, une douzaine : on pourrait peut-

être former dans le régiment un peloton de 60 hommes, mais la moitié lâcheront pied à la fusillade. L'influence des officiers supérieurs démoralise tout. »

» Tu conçois, ajouta-t-il pour m'expliquer cette démoralisation étrange, qu'on a fait depuis 8 jours tout ce qu'on a pu faire pour prouver à ces gens que tout est fini, qu'il n'y a plus moyen de se battre. Ceux qui marcheront se croiront sacrifiés. Tu sais l'influence des officiers supérieurs; eh bien ! il faut l'avouer, on n'est pas fâché de se dire : « Ma foi, j'irai en Prusse, je ne courrai plus aucun danger. » L'autre jour notre colonel nous a réunis et nous a parlé de l'Impératrice, de prendre patience de tout cela. On dit que cela a réussi sur la garde, mais sur nous, pas du tout : une fois dehors, nous sommes nous dit, il ne faut pas qu'il compte sur nous pour rétablir l'empire. Alors nous n'avons parlé aux soldats ni d'empereur, ni d'impératrice, mais nous leur avons dit : Vous avez encore cinq ou six jours à souffrir, nous n'avons de vivres que pour deux jours, mais nous vous ferons vivre comme nous pourrons. Et nous l'avons fait; mais les six jours sont passés. »

A neuf heures, je rencontrai dans la rue le capitaine du génie de R..., attaché à la personne de Coffinières, et qui, dès le début, avait su juger les événements avec l'implacable netteté d'un sceptique éclairé. Je lui avais écrit le matin pour qu'il pressât Coffinières de démanteler la place avant de la rendre; il vint à moi : « J'en ai déjà parlé, et V... aussi (le commandant V... est un ingénieur et un théoricien militaire d'une haute autorité); il répond qu'il faut attendre, qu'on négocie des conditions, et puis il rompt les chiens. — Je lui en reparlerai. — Dites-lui bien, repris-je, qu'il nous trouvera prêts à obéir; nous y avons déjà songé; cela peut se faire vite et sans aucun danger. — Je lui reparlerai, je lui répéterai ce que nous lui avons dit : chaque jour est pour nous une bataille perdue, et perdue sans perte pour l'ennemi. Puisque nous nous rendons à discrétion, qu'avons-nous à craindre? Nous avons à craindre qu'on nous fusille : et quand on nous fusillerait?

On comprend facilement l'importance qu'il y avait pour la défense du pays à détruire les fortifications de la place et du camp retranché. On privait ainsi l'ennemi d'un point d'appui presque imprenable, au cœur même de la France; on lui enlevait les arsenaux, les usines militaires de Metz, les locaux nécessaires pour loger une nombreuse garnison et concentrer les approvisionnements de son armée. Enfin, l'exécution de cette entreprise était, pour les Prussiens, un petit désastre de Moscou, mais sans danger pour les habitants ni pour les propriétés particulières; la science du mineur donne les procédés et les charges de poudre à employer dans de semblables entreprises, et montre qu'on aurait pu ruiner les forts, les écluses, l'enceinte et les bâtiments militaires, sans autre dommage que de casser quelques vitres. La ville elle-même, riche, inpnstrieuse, ne demandant qu'à s'étendre, aurait gagné à être débarrassée

de cette enceinte qui l'étouffe, gêne les communications, rejette les faubourgs à de grandes distances et constitue un péril pour les habitants. Enfin, dans le cas d'un retour de fortune, il faut considérer que les Français seraient obligés d'assiéger la ville et de faire de nouveau souffrir aux habitants autant et plus que les Prussiens leur ont fait déjà souffrir. Malheureusement, l'homme qui aurait eu commission et autorité pour faire accepter à Coffinières cette combinaison, le défenseur et le gardien-né de la fortification de Metz, le commandant du génie de la place, ne songeait, lui non plus, à rien moins qu'aux actes désespérés.

On ne put rien obtenir pour faire sauter les fortifications. Les commandants des forts, quoique braves et résolus, avaient témoigné la ferme résolution de s'en tenir à l'obéissance pure et simple.

Tout ce qu'on put faire fut de signer une protestation dont le commandant Villenoisy prit l'initiative.

A midi, le hasard me conduisit au café, où j'appris qu'il y avait dans la salle même, à une heure, une réunion d'officiers, provoquée par le général Clinchant et le colonel Boissonnet. Une soixantaine d'officiers s'y trouvèrent, presque tous du génie, quelques-uns de la garnison et très-peu de l'armée. Le colonel Boissonnet y parut, mais le général Clinchant attendit le résultat dans la ville.

J'ai déjà parlé du général Clinchant, ancien colonel de zouaves au Mexique ; il commandait une brigade de Mexicains, le 81e et le 95e. Il se distinguait par sa simplicité, de la bravoure et un grand éloignement pour ce confortable luxueux avec lequel presque tous nos chefs insultaient la pénurie du soldat. Comment est-il devenu l'homme indécis qui n'a rien fait et rien voulu faire?

Boissonnet, colonel du génie, est un esprit très-fin, bienveillant, éclairé. Dès le début il avait jugé nos chefs et ne s'était vengé de leur coupable négligence que par quelques plaisanteries. Enfin, la capitulation lui parut une pilule trop dure à avaler. Une fois qu'il nous eût réunis autour de lui, il prit la parole : il parla de l'ignominie des conditions qu'on nous imposait et déclara qu'il nous avait réunis afin que ceux qui ne voulaient pas subir cette honte pussent se compter et s'entendre. Pour les troupes du génie en particulier, il s'offrait à commander ceux qui voudraient partir. Il ajouta qu'on s'était adressé à plusieurs généraux, et que, jusqu'à présent, le général Clinchant acceptait seul un tel commandement, pourvu que l'on réunit 15 à 20,000 hommes. Il demanda enfin qu'on se comptât.

C'est alors qu'on s'aperçut que les officiers présents ne représentaient même pas un vingtième de l'armée, et on décida que le lendemain matin, après avoir prévenu autant de monde que possible, on se rendrait dans un local isolé des bureaux du génie pour y concentrer les renseignements et s'organiser.

A l'heure convenue, on ne vit ni Clinchant, ni Boissonnet; seulement, un officier, plus convaincu sans doute que les autres, s'installa devant la

table avec deux cahiers de papier blanc qu'il avait préparés dans la nuit en forme de répertoires, pour noter les effectifs, les positions, les mouvements et les chefs des troupes qui se rallieraient. A la même table se plaça un élève de l'Ecole polytechnique, avec une grande carte du camp retranché, pour y pointer la position des mêmes troupes. La besogne abondait ; les officiers de la veille apportaient des renseignements ; d'autres, en foule, arrivaient de l'armée ; des colonels avaient envoyé leurs adjudant-majors. Les uns se faisaient inscrire, et promettaient un effectif, les autres marcheraient seuls, avec un fusil ou un cheval ; beaucoup demandaient des renseignements, des explications, on leur en donnait. Vers neuf heures, l'aide de camp de Clinchant demanda s'il y avait du nouveau. « Rien, lui dit-on, tout s'organise, mais bien des corps ne sont pas prévenus ». Il promit qu'à une heure après-midi son général viendrait se faire rendre compte du résultat obtenu, et qu'à deux heures il verrait les officiers et leur parlerait. Vers dix heures, il y avait environ 5,600 hommes inscrits, et beaucoup d'officiers isolés ; on nous promettait, de plus, six mitrailleuses.

A une heure, les officiers remplissaient le bureau et la cour. Clinchant ne parut pas. On continua d'inscrire, puis, comme le temps pressait, on donna aux plus dévoués quelques indications de mouvement. Le temps pressait, dis-je, car nous apprenions qu'on rendait les armes. « Ce matin, quand je suis rentré au camp, mes mitrailleuses avaient été ramenées à l'arsenal. On désarme le 4e corps. On porte à l'arsenal les fusils et les drapeaux. » Ces nouvelles rendaient l'animation plus grande. « On nous a dit qu'il y avait un général, criait-on, où est-il, pour qu'il nous commande? » Trois cents officiers peut-être étaient réunis.

Vers deux heures, Boissonnet arrive : « Il n'y a, dit-il tout bas, plus rien à faire. — Alors nous agirons sans vous, si nous pouvons. Pourquoi nous avez-vous réunis hier ? » Les officiers se groupent, on forme un cercle ; le colonel répète en balbutiant qu'il n'y a plus rien à faire, qu'on rend les armes, que tout est fini. La séance devient tumultueuse, on parle d'aller à l'arsenal reprendre les drapeaux, on parle d'aller exécuter Bazaine. Tout à coup surgit au milieu de la foule le même carabinier que j'avais vu au cercle l'avant-veille, toujours aussi animé, et toujours aussi brouillon : sa voix domine la tempête : « Le rappel ! le tocsin ! Aux armes ! aux armes » !

Enfin, après une délibération incohérente, un commandant d'état-major, M. Leperche, convoque pour neuf heures du soir, sur la route de Sarrebruck, ceux qui voudraient absolument partir, entreprise désespérée et aventureuse qui n'était en somme qu'une courageuse et inutile protestation. — Telle fut la fin de notre dernière tentative pour sauver l'honneur des armées françaises.

Je rentrai en ville en passant par la rue des Clercs, et, en entrant de l'Esplanade dans cette rue, je croisai le général Clinchant. Il vint à moi :

« Eh bien! dit-il, cela n'a pas réussi? — Non, mon général, répondis-je; ceux qui nous avaient engagés nous ont abandonnés. — Et qui donc? — Mais, mon général, vous-même. — Moi. Mais pas du tout, j'attendais chez le capitaine Chery. D'ailleurs il n'y avait que 4,000 hommes. — Oui, le matin, quand personne n'était prévenu, mais ce soir vous en auriez eu 20,000; ils étaient là trois cents officiers demandant leur chef, et ce chef ne s'est pas montré. Vous n'aviez qu'à vous faire voir, l'armée vous tombait dans la main. »

Je le quittai; j'ai su depuis qu'il avait été sermonné le matin par Bazaine. Un autre motif certainement l'a empêché d'affronter une réunion d'officiers : c'est que certainement le général, tel que je le connais, doit redouter une assemblée publique plus qu'une volée de mitrailles, et se sent beaucoup plus soldat qu'orateur; mais il y a des moments dans la vie où il faut être orateur quoi qu'il en coûte, et je réponds bien que le public aurait été indulgent pour l'expression.

La ville était très-animée. La Mute, l'immense cloche de la cathédrale sonnait le tocsin par volées. Des gardes nationaux, l'arme au pied, formaient un cordon devant les portes de la cathédrale; à côté d'eux des détachements du 2e de ligne étaient censés maintenir l'ordre. Mais assurément aucun n'aurait marché contre le peuple.

Au milieu de cette même place, un groupe chantait la *Marseillaise* en brandissant un drapeau tricolore. Les hommes avaient des chassepots arrachés aux soldats qui les rendaient à l'arsenal; le porte-drapeau avait une redingote usée et cette barbe longue et inculte qui est l'indice de la pure démocratie. Je crois reconnaître aussi, à la tête du même groupe, le violent carabinier qui m'avait harangué deux fois.

J'entrai, sur l'autre place, dans le baraquement du 2e de ligne, pour réclamer à un officier des cartouches qu'il m'avait promises. Les sous-officiers m'en donnèrent; ces braves gens faisaient encore leurs apprêts pour marcher à l'ennemi : « Toi qui ne pars pas, donne donc tes cartouches », dirent-ils à un homme malingre qui était au fond du lit de camp.

Je ne sais pas ce qu'il advint du commandant Leperche et de ses compagnons. On m'a dit qu'ils étaient partis à dix heures dans la direction des lignes ennemies, au nombre de 37, presque tous officiers et armés de fusils ou de révolvers. Ils avaient marché en se glissant le long des haies et jusqu'à une heure du matin on n'entendit pas un seul coup de fusil. On en concluait qu'ils avaient réussi à passer, ce que je souhaite. Sans doute d'autres entreprises analogues ont eu lieu dans différentes directions.

A six heures, des grenadiers et des zouaves de la garde étaient entrés en ville; ils firent des patrouilles toute la nuit pour maintenir l'ordre. On connaissait alors l'ordre impudent où Bazaine ose se comparer à Masséna : il y eut encore quelque agitation informe, « les convulsions de l'agonie, » me dit un observateur désintéressé.

Le lendemain, 29, qui était un samedi, il n'y avait plus d'armée. J'aimai mieux être fugitif que prisonnier et je partis sans attendre que les Prussiens fussent entrés dans la ville.

V

LETTRE SUR LA CAPITULATION

On lit dans le *Daily-News* du 31 octobre 1870, la dépêche suivante du correspondant de ce journal à Metz :

Metz, 30 octobre.

Mon télégramme du 26, daté d'Esch, a laissé la capitulation de Metz encore incomplète. La veille au soir, le chef de l'état-major allemand était parti de Frescati très-découragé et comptant à peine sur un arrangement, attendu que les Français paraissaient intraitables et obstinés. Néanmoins, je savais de source particulière que Metz ne pouvait tenir ; c'est pourquoi je vous avais prévenu de vous attendre à la capitulation comme à un fait devant avoir lieu très-promptement. A midi, Bazaine a envoyé au prince une lettre autographe demandant une autre conférence. En conséquence, les Allemands envoyèrent le général Stichle, chef d'état-major du 2e corps d'armée, et le comte Wartensleben, chef d'état-major, pour une seconde conférence à Frescati.

L'entrevue, qui a eu lieu l'après-midi, a duré trois heures. Elle a été d'abord orageuse du côté des commissaires français, qui toutefois ont fini par adhérer aux principales conditions posées par les Allemands. La première difficulté concernait le droit pour les officiers de conserver leur épée, droit que le maréchal Bazaine revendiquait avec insistance Ce point a été finalement référé au roi et accordé par Sa Majesté dans une dépêche reçue le 27 à trois heures du matin. La conférence fut reprise d'un commun accord, dans le cours de cette même matinée. Elle dura jusqu'à huit heures du soir, heure à laquelle la capitulation fut signée. Cette capitulation impliquait la reddition absolue de Metz et de toutes ses fortifications, armes, provisions et munitions, ainsi que la reddition aux mêmes conditions qu'à Sedan de toute la garnison et de toute l'armée de Bazaine, comprenant trois maréchaux de France, soixante-six généraux, six mille officiers et cent soixante-treize mille soldats.

Les Allemands sont étonnés de ce résultat : une armée et une forteresse capitulant entre les mains d'une armée d'investissement à peine plus plus nombreuse qu'elle. Les commissaires français étaient le général Jarras, chef d'état-major du général Bazaine, le colonel Fay et le major Samuel, qui représentaient le commandant de la forteresse.

Le 28, le major Sandhuhl, chef du 2e corps du génie, devait entrer aux termes de la stipulation, à dix heures pour retirer les mines placées sous les forts, et préparer ainsi l'entrée sauve du 7e corps, qui doit rester pour garder la place et les prisonniers, tandis que le reste de la première armée partira immédiatement pour Paris et le Sud, où le prince Frédéric-Charles doit établir, à Lyon, son quartier général. A une heure, l'armée française devait mettre bas les armes. Tous ces arrangements furent ajournés à vingt quatre heures par suite des hésitations des autorités françaises, hésitations provoquées par des désordres intérieurs.

Hier, à dix heures du matin, l'artillerie du 7e corps a pris possession des forts. A une heure, la 3e division, qui doit partir pour le Sud-Ouest immédiatement après la 4e, a été passée en revue par le prince : c'était un brillant spectacle sur la route de Nancy et de Metz, près de Tourtebride. Alors la garde impériale, l'élite de l'armée française, est sortie de Metz avec ses armes, et les a mises bas à Frescati en défilant devant le prince. Cet honneur n'a été accordé qu'à la garde impériale. Les autres troupes, ayant déposé leurs armes dans les arsenaux de Metz, ont rejoint les cantonnements hors de la ville, pour y attendre le moment de partir pour l'Allemagne. La garde impériale a été reçue par les troupes prussiennes avec une dignité respectueuse : pas un seul mot de sarcasme n'a été entendu, pas un geste de joie incédente n'a été fait. Mais, dans la précédente revue, les acclamations d'allégresse auraient été bruyantes et persistantes.

A quatre heures après-midi, les compagnies françaises qui montaient encore la garde aux différentes portes de la ville, ainsi qu'aux dépôts et aux arsenaux, ont été relevées par les Prussiens, deux régiments d'infanterie et un régiment de cavalerie ayant fait leur entrée dans la ville. Le gouverneur militaire allemand, général de Zastrow, commandant du corps, a pris possession du gouvernement de la ville et de la forteresse, où il me dit qu'il espère trouver le portrait d'un de ses ancêtres, qui, lui aussi, fut jadis gouverneur militaire de Metz. La tragédie était complète; mais son côté le plus pénible demeure à rapporter.

Conformément à l'affirmation du général de Zastrow, qui occupait le bois de Vaux, dans la matinée du 19 août, Bazaine aurait pu éviter d'être bloqué dans Metz. Une fois dans cette place, il aurait pu, selon ce que l'on dit à Metz, faire promptement une sortie et rejoindre Mac-Mahon bien plus facilement que Mac-Mahon ne l'eût rejoint. Après que la plupart des chevaux de sa cavalerie et de son artillerie eurent été consommés, cette entreprise était devenue naturellement plus difficile. Outre cela, on dit que ses mouvements ont manqué de détermination, et même que dans les deux dernières sorties ils ont été empreints d'une grande frivolité. De tous ces faits groupés ensemble, on a conclu à l'existence d'un complot avec la régence, d'après lequel son armée devait être maintenue par tous les moyens possibles dans le *statu quo* jusqu'à la conclusion de la guerre

dans l'ouest de la France, pour ensuite, avec l'assentiment prussien, servir les desseins bonapartistes. Dans cette hypothèse, Bazaine lui-même espérait être le gouverneur du prince impérial et le régent virtuel. Presque toute la population de Metz semble croire à cela, et bon nombre des personnages les plus influents me l'ont déclaré.

Pendant toute la durée de l'investissement, Bazaine ne s'est jamais montré dans le camp, sauf dans les occasions extraordinaires; mais jamais il n'est venu dans les ambulances qui sont établies en partie dans de nombreuses voitures de chemins de fer sur la place Royale, dont il se trouve un très-petit nombre seulement dans la ville.

Les autorités civiles devaient le trouver à Saint-Martin. Il ne voulait plus paraître à la mairie; rarement, s'il le fit jamais, il dit un mot pour encourager les troupes. Quelquefois, Canrobert flattait un peu leur patience, et alors les soldats s'écriaient: « Vive Canrobert! à bas Bazaine! » Vers la fin, il n'osait pas, dit-on, se montrer à ses hommes, de peur d'être assassiné. Et, le terrible relâchement de la discipline a été assurément la cause de la reddition hâtive à une époque où il y avait encore en main une autre semaine de rations pour tout le monde. Dans la matinée du 29, cinq soldats moururent de faim à Montigny, tandis que l'état-major faisait encore des repas luxueux, et que des rations pour 4 jours étaient données pour toute l'armée le même jour; or, ces soldats n'en avaient point reçus depuis deux jours. Il y avait une semaine qu'on ne pouvait se procurer à aucun prix ni viande de bœuf, ni viande de porc. Mais dans cette matinée avant que rien fût arrivé dans la ville, les magasins en avaient en abondance. Ce fait est mis en avant comme justification des accusations qui auraient couru dans la ville, que des spéculateurs avaient accaparé une grande quantité de vivres et qu'un système rationnel de distribution proportionnelle, comme il avait été mis en pratique pendant les dix derniers jours, s'il avait été adopté tout d'abord et combiné avec des réquisitions rigoureuses, aurait empêché beaucoup de gaspillage et mis la forteresse en état de tenir un mois de plus. Dans le commencement, l'état-major avait l'habitude de nourrir ses chevaux avec du pain. Dernièrement, les prix avaient le maximum suivant: sucre, la livre, 30 fr.; sel 15 fr.; un jambon, 300 fr.; une pomme de terre 45 cent.; un oignon, 60 cent. Un petit cochon, attrapé près de Gravelotte, a été vendu, dit-on, 748 francs.

Pendant les cinq dernières semaines, les amputations se faisaient sans chloroforme ni éther, et les blessés étaient pansés sans acide carbonique. Il y a plus de 19,000 malades et blessés, et 35,000 personnes sont mortes dans la ville seulement pendant le siége, la plupart faute de soins convenables. Les maladies qui règnent sont la petite vérole, le typhus noir et la dyssenterie. Il n'y a pas eu de scorbut, quoique même les malades, depuis plus de trois semaines, reçussent leur viande et leur bouillon de cheval sans sel. La nouvelle qu'on avait découvert une source saline à

Saint-Julien n'était qu'un canard; on avait tout bonnement jeté du sel dans une source afin d'encourager l'armée.

Quand la reddition fut connue, la population devint furieuse. La garde nationale refusa de déposer les armes; et le 29, dans l'après-midi, un capitaine de dragons parut à la tête d'un corps de troupes, qui déclara vouloir plutôt mourir que de céder. En même temps, Albert Collignon, éditeur d'un journal quotidien ultra démocrate, le *Journal de Metz*, parcourait les rangs, monté sur un cheval blanc, et, déchargeant un pistolet, il exhorta les soldats à tenter une sortie, et à chercher la mort ou la victoire pour échapper à la honte qui leur était réservée. Il était suivi d'une dame chantant la *Marseillaise;* tout cela produisit une excitation immense. Les portes de la cathédrale furent enfoncées; le tocsin, et des plus funèbres, sonna presque toute la nuit. Lorsque le général Coffinières se présenta dans l'intention d'apaiser la foule, trois coups de pistolet furent tirés sur lui. Enfin, à l'aide de deux régiments de ligne, il parvint à les disperser. Mais toute la nuit les cris de douleur, d'indignation et de terreur continuèrent. Des femmes respectables couraient par les rues, s'arrachant les cheveux, foulant leurs chapeaux et leurs dentelles sous leurs pieds, s'écriant avec l'accent du désespoir : « Que vont devenir nos enfants? »

. Des soldats, les uns ivres, les autres de sang froid, erraient çà et là par groupes irréguliers, tête nue et les sabres brisés, criant, soupirant, et pleurant comme des enfants : « Oh ! pauvre Metz ! disaient-ils, jadis la plus fière des villes ! Quel malheur ! quelle catastrophe inouïe ! Nous avons été vendus. Tout est perdu : c'en est fait de la France. » Et autres paroles semblables. Les fonctionnaires civils se demandaient les uns aux autres en traversant les rues : « Qui va être notre maître, qui va nous gouverner? Où aller pour ne pas voir la ruine qui menace la nation? »

Hier, j'ai été enfermé pendant deux heures, avec le maire et le Conseil de ville : on me retenait comme étant le premier étranger qui était entré dans la ville Dans leur agitation, leur incertitude et leur frayeur, ils m'adressaient toutes espèces de questions, quelques-unes vraiment puériles : « Que vont faire les Prussiens, comment va-t-on nous traiter, quel sort nous attend? » Ils s'informaient si leurs magasins de provisions, déjà vides, devraient encore nourrir les troupes, et s'ils seraient personnellement maltraités dans le cas où ils ne pourraient fournir les objets demandés; ils ont été immédiatement soulagés en apprenant qu'un millier de chariots étaient à Courcelles tout prêts à apporter des provisions dans la ville, et, de plus, qu'on attendait des fonds qui devaient venir de Londres pour leur fournir des secours, en réponse aux appels des maires de Briey et d'autres communes, publiés il y a quelques semaines dans les journaux anglais et américains. Hier, toute l'armée qui assiégeait Metz a abandonné volontairement ses rations de pain pour nourrir les prison-

niers français. Cela a touché profondément la population de Metz et n'a pas peu contribué à dissiper leurs craintes.

A midi, un inspecteur de chemins de fer prussien s'est rendu d'Ars à la station de l'Union, située à un mille au sud de Metz par voie ferrée, et aujourd'hui il existe des communications de chemins de fer non interrompues entre Sarrebruck, Metz et Nancy. Le chemin était peu endommagé.

On n'a trouvé que quelques prisonniers allemands à Metz. Les Français n'avaient pas gardé ceux qu'ils avaient faits lorsqu'ils avaient pu les rendre. En quittant Metz, hier soir, j'ai remarqué sur le visage de tous les soldats allemands un air manifeste de satisfaction placide, rien de plus. Quant aux officiers et aux soldats français qui affluaient sur la place, pas un, même lorsqu'ils étaient pris de boisson, — ce qui était extraordinairement rare, — ne portait sur ses traits une autre expression que celle de la plus profonde tristesse et d'un fier dédain. Cependant cette dernière expression était rare et s'observait surtout chez les plus jeunes officiers. J'ai appris que les pertes des Français en morts, dans les différentes affaires depuis le 18 août, ajoutées à celles provenant de décès par maladie dans la ville, ont été de 42,000; Bazaine lui-même a refusé la généreuse proposition du prince, de laisser toutes les troupes déposer les armes en dehors des fortifications, à la vue de leur vainqueur, au lieu de les déposer dans l'arsenal; il ne pouvait répondre de leur conduite dans ce cas. Seule, la garde impériale avait conservé assez sa dicipline pour être jugée digne de l'honneur de passer en revue armée.

Hier, à quatre heures de l'après-midi, Bazaine a passé par Ars, se rendant à Wilhelmshœhe dans une voiture fermée, marquée à son nom et escorté de plusieurs officiers de son état-major à cheval. Les femmes du village, qui avaient entendu parler de son arrivée, le saluèrent des cris de : « Traître! lâche! canaille! voleur! etc. Où sont nos maris que tu as trahis! Rends-nous nos enfants que tu as vendus. » Elles ont même assailli la voiture dont elles ont cassé les portières à coups de poing, et elles auraient massacré le maréchal sans l'intervention des gendarmes prussiens.

VI

APRÈS LA CAPITULATION

On lit dans la *Gazette de Cologne :*

« ..... Quel temps! quel temps! Le ciel vide tous ses réservoirs sur cette pauvre terre, inondant amis et ennemis. Le ciel pleure sur la France! disait mon hôte, debout contre sa fenêtre, du ton le plus élégiaque; mais voilà qu'au même moment un terrible coup de vent emporte une partie de la toiture en zinc de sa maison, et faisant subitement trêve

au sentimentalisme, il lâche une bordée de malédictions dont le nom de Bazaine est le dernier mot.

Ce nom est, en effet, pour tous les Français qui nous entourent, la *bête noire;* c'est lui qui est le bouc émissaire de toutes les fautes, de tous les oublis, de tous les péchés et de toutes les hontes; Napoléon est devenu un ange à côté de Bazaine; celui-ci a hérité de toute la haine nationale amassée contre celui-là. Au quel que ce soit des habitants de Metz que l'on parle, de toutes les classes de la société, jeune ou vieux, homme ou femme, bête ou intelligent, si l'on prononce ce nom, arrive aussitôt l'épithète obligée de *Traître!* Les gens sont prêts à jurer sur leur part du paradis que le maréchal a été acheté par les Prussiens; peut s'en faut qu'ils ne déclarent avoir été là quand l'or lui a été compté. Les Français préfèrent croire à tout ce qu'il y a de plus incroyable, de plus insensé que d'admettre un instant qu'ils ont été vaincus; vous feriez plutôt comprendre la couleur à un aveugle.

Et cependant pour comprendre que le commandant en chef des troupes de Metz n'a capitulé que contraint par l'ensemble de la situation faite à son armée par une effroyable misère, il suffit de contempler l'état lamentable des camps dans lesquels devaient séjourner les troupes, puisqu'il ne leur était pas permis d'entrer en ville.

J'ai vu seulement le camp établi entre St-Quentin et Plappeville, mais tous les autres doivent lui ressembler. L'étendue entière de son emplacement n'était qu'une vaste surface marécageuse; fort peu de baraques, parce que le bois manquait pour en construire; on avait cherché dans le commencement à se tirer d'affaire avec des branches d'arbres et du feuillage; bientôt toute la contrée environnante avait été dépouillée; depuis longtemps il n'y avait plus de paille; à la place on voyait, échoués dans la boue, nombre de cadavres et de squelettes de chevaux, avec des débris de viande corrompue, friandise pour les vautours qui s'étaient donné rendez-vous aux abords du camp en grande quantité. On pouvait encore reconnaître nettement les traces indiquant l'emplacement et la distribution des tentes: ces endroits étaient profondément enfoncés dans le terrain boueux que l'humidité avait gonflé tout autour, et c'était là, couchés sur le sol, que devaient camper les soldats à moitié enterrés. Quelques tentes étaient encore debout, mais lorsque l'on en approchait pour jeter un coup d'œil dans l'intérieur, on reculait d'horreur à la vue du corps de quelque malheureux soldat mort de faim ou de maladie; et ce n'était pas là un fait isolé; de toutes parts on rencontrait des tentes semblables restées en place pour montrer qu'elles abritaient un cadavre auquel on avait donné sa tente-abri comme unique monument funèbre, en même temps que comme un muet mais éloquent témoignage de misère et de dévastation générales.

Des camps, la route qui conduit au fort Saint-Quentin s'élève en pente raide, si raide qu'arrivés au milieu de la montée, nous dûmes laisser no-

tre voiture en arrière pour grimper jusqu'au sommet de la hauteur. Même nos sapeurs de génie n'auraient pu rien faire dans ce terrain qui n'offre partout à l'œil que pierres et rochers. A mi-hauteur court un chemin de fer qui était employé à charrier les graviers et le sable qui ont servi à élever autour de ce fort les ouvrages par lesquels le maréchal Bazaine et son armée avaient complété ses défenses et qui l'avaient rendu aussi formidable qu'il l'est maintenant. Lorsque l'on a gravi le point culminant et que l'on est monté sur le parapet, ayant autour de soi tout cet ensemble de fortifications, on est obligé de se dire qu'il n'existe sans doute que bien peu de citadelles qui dominent et défendent à la fois une place forte d'une manière aussi invincible. Et lors même que nos troupes eussent réussi à passer au travers du feu des forts, dont l'un domine l'autre, les remparts et les fossés de la ville elle-même les auraient ensuite forcés de faire halte.

Le fort de St-Quentin se compose d'un ouvrage dit creux, c'est-à-dire d'une colossale casemate autour de laquelle s'étendent les remparts; les constructions intérieures, en cubes de roche, en sont séparées par un profond fossé. En réduisant la figure du fort à celle d'un quadrilatère allongé, on peut dire que ce sont les côtés de l'Ouest et du Sud qui sont surtout couverts par de véritables masses de travaux; ce sont les fronts qui regardent le plateau et la vallée de la Moselle sur lesquels seulement on aurait pu songer à exécuter une attaque. Sur ces points les batteries n'étaient pas blindées, et moins abritées que l'on aurait pu le supposer. Il pouvait y avoir sur le Saint-Quentin environ trente canons, la plupart ainsi que des mortiers, de petits calibres; les pièces les plus grosses, en batterie dans la direction de la vallée de la Moselle, étaient de 24 et au-dessus; ce sont elles qui envoyaient leurs obus jusqu'à Ars-sur-Moselle, dans la gare du chemin de fer, à environ 7,500 pas. La manière dont elles étaient disposées est venue confirmer l'opinion de nos officiers d'artillerie que des coups portant à une pareille distance n'étaient possibles qu'avec une notable élévation de l'angle de tir.

Heureusement pour nos immenses approvisionnements accumulés pour une valeur d'un million de thalers dans la gare d'Ars, Saint-Quentin n'avait pas tourné de ce côté-là ses gueules de bronze, et il n'a incendié les quatre dépôts de marchandises qu'après que ces approvisionnements en avaient été déjà prudemment éloignés et mis en lieu plus sûr.

En tout nous avons trouvé dans Metz, en y comprenant l'armement des forts, celui des remparts de la ville et le contenu de l'arsenal 1,100 bouches à feu avec 66 mitrailleuses.

Dans la ville, le jour qui a suivi la capitulation, il avait éclaté une espèce d'émeute : une troupe d'individus s'était armée et parcourait la ville avec des cris menaçants, en sorte que des mesures ont dû être prises par le commandant de la place, le général Coffinières. Le lendemain on vit le spectacle assez rare et comique d'amazones d'un nouveau genre ; c'étaient

des femmes qui cherchaient, à la suite d'un ordre des plus catégoriques du général Kummer, successeur du commandant français, à rapporter des chassepots par les rues les moins fréquentées.

A la mairie (ou à la *marie*, comme disent les soldats bavarois), elles les cachaient sous leurs vêtements, mais les crosses trahissaient suffisamment le mandat dont elles s'acquittaient pour les hommes qui n'avaient pas voulu rendre leurs fusils eux-mêmes. L'énergie du général Kummer est connue et elle ne sera pas de trop à Metz dans les circonstances actuelles.

Une petite preuve de la manière dont on avait pris l'habitude ici d'en user avec les autorités nous a été donnée l'autre jour par le rédacteur de l'*Indépendant de la Moselle*. Au moment où le général Coffinières se préparait à monter en wagon et à partir pour l'Allemagne, dans la gare même, M** a poursuivi de ses injures le général qui, au témoignage de tous les hommes calmes et impartiaux, est digne de la plus haute considération, et lui a dit entr'autres : « Si vous aviez suivi mon conseil, si vous aviez voulu écouter la voix d'un vrai patriote, vous ne seriez pas ici, à cette place, objet de dégoût et de honte pour votre patrie ! » Mais en ce moment survint le colonel de gendarmerie Curt qui l'arrêta et le fit mettre en lieu sûr.

La physionomie de la ville est encore fort agitée. A côté des soldats prussiens on voit encore une foule de Français que l'ordre du général Kummer diminuera sans doute sensiblement d'ici à demain. Dans toutes les rues, ce ne sont que voitures, chars et chevaux, cavaliers et piétons, charretiers des deux langues, militaires et civils. Sur les places publiques, dont les plus vastes sont utilisées comme campement pour les blessés et les malades français, se trouvent en outre nos parcs de voitures de guerre, et entre leurs files trouvent encore à se loger les chars des cantiniers et cantinières avec leurs attelages d'une terrible maigreur. Mais c'est surtout la gare du chemin de fer et ses abords qui offrent le spectacle d'une véritable migration des peuples et d'une confusion des langues, donnant une idée approximative de ce qui a dû se passer au pied de la tour de Babel. Il faut des épaules vigoureuses et un certain courage pour y entrer et en sortir.

La vie dans les hôtels n'est pas moins animée et pittoresque ; officiers prussiens et français de tout rang, médecins militaires et fonctionnaires civils, Johannites et Anglais, avec ou sans secours pour l'humanité souffrante, spéculateurs en chevaux et rôdeurs d'émotions ou de profits de toutes les classes forment une mêlée dans laquelle chaque individu veut avant tout arriver à se faire quelque part une petite place ; quant à l'ombre de confort, c'est une chose de recherche absolument inutile.

L'encombrement des hôtels est encore augmenté par la foule des officiers et des employés de l'armée qui arrivent de leurs quartiers hors de Metz pour jeter un coup d'œil dans cette ville que durant des semaines,

ils ont contemplé de loin comme la terre promise, et pour se donner le luxe, ignoré depuis un ou deux mois, de manger dans de la porcelaine (ou du moins dans de la terre de pipe). Parmi ces visiteurs, ce sont à chaque instant des rencontres, des étonnements, de joyeuses exclamations entre gens qui ne savaient plus absolument lequel des deux était mort ou vivant depuis Gravelotte, ou comment ils vivaient et avaient vécu.

Je vous ai déjà dit que le jour de la capitulation, à peu près tout ce que l'on pouvait se mettre sous la dent était absorbé. Les choses, malgré les approvisionnements arrivés, ne se sont pas encore beaucoup améliorées à cet égard. Les boulangers voudraient bien mettre au four, mais il faudrait pour cela de la farine, et que pourrait-il arriver ici de quatre à cinq lieues à la ronde où tout est dévoré? On trouve toujours du café, du vin, de la bière, mais c'est un vrai miracle que nous ayions une table d'hôte comme la nôtre; personne pourtant ne sait s'il mange du bœuf, du poulet ou du cheval; en tout cas, il n'y pas de plat de viande qui n'ait quelque chose de suspect dans la tournure ou le goût, et plus piquante est la sauce, plus les anxiétés sont grandes.

Les deux journaux de la ville, le *Journal de Metz* et l'*Indépendant de la Moselle*, ont cessé de paraître à partir du 1er novembre, et nous vivons dans la plus heureuse ignorance des choses du dehors. Depuis hier, le temps prend une meilleure figure, et nous nous promettons pour demain un rayon de soleil; il serait le bienvenu, car il n'est question ici ni de bois, ni de chambre chauffée, pas même pour une salle à manger d'hôtel, et j'écris ces lignes dans une haute mansarde, les doigts bleuis et à moitié raidis par le froid, à peu près comme ceux dont a usé quelquefois Jean-Jacques Rousseau, s'il n'a pas *blagué* dans ses *Confessions*.

(Docteur Horn.)

VII

Note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* au sujet de la proclamation de Gambetta sur Bazaine :

Tout le monde connaît la proclamation par laquelle M. Gambetta annonça à la France et au monde que le maréchal Bazaine « avait trahi. »

La Gazette de l'Allemagne du Nord, organe du gouvernement à Berlin, publia à ce sujet la note suivante :

Qu'une armée, enfermée dans une forteresse, tombe à cause du manque de vivres, c'est un malheur que l'on doit supporter et que l'on peut subir en tout honneur. Même le courage et l'héroïsme le plus surhumains n'y

peuvent rien. Mais M. Gambetta y voit une consolation pour la France, quand il accuse le commandant d'une armée, et incidemment cette armée même d'une trahison flagrante. C'est ainsi qu'il dit : « Le maréchal Bazaine a rendu, sans faire un effort suprême, 100,000 combattants, 20,000 blessés, des milliers de fusils, de canons, de drapeaux et la citadelle la plus forte (1). » Voilà une falsification évidente. Car le maréchal Bazaine, après avoir été refoulé sous Metz dans les batailles du 14, du 16 et du 18 août, n'a pas fait moins que *six* efforts suprêmes, en dernier lieu encore à la date du 7 octobre, jour du célèbre Woippy, qui s'est prolongé pendant neuf heures.

De cette façon, nous nous trouvons dans la situation étrange de devoir défendre l'honneur de la France contre le Gouvernement français. Quant à M. Gambetta, après avoir ainsi couvert de boue l'honneur des armes françaises, il fait sonner ses phrases sonores et il déploie cet héroïsme facile qui sied si bien à ceux qui ne comprennent rien des affaires militaires et qui en même temps sont hors de la portée des balles.

APPENDICE III

AFFAIRE DU 31 OCTOBRE

I

Récit de Gustave Flourens (2)

Le gouvernement, obligé par la révélation que j'en avais faite, à ne pas tenir plus longtemps cachée l'odieuse nouvelle de la trahison de Bazaine, l'avait fait placarder sur les murs.

En même temps, il annonçait par une autre affiche que la mission de M. Thiers aboutissait à une proposition d'armistice. Cet armistice nous a semblé et nous semble encore un moyen déguisé de reddition de Paris, trahison aussi infâme que celles de Sedan et de Metz.

Donc, la colère nous bouillonna au cœur. Les chefs des cinq bataillons que j'ai formés à Belleville et commandés jusqu'à ma démission du 5 octobre me demandèrent à délibérer sous ma présidence.

(1) La citation n'est pas tout à fait conforme au texte même du télégramme de M. Gambetta. Voyez notre volume : *Télégrammes militaires de M. Gambetta*, (télégramme XIV) un vol. in-18 Paris, chez L. Beauvais, 1871.

(2) Ce récit publié d'abord dans le journal *le Combat*, n'est pas le même que celui qui figure dans le volume de M. Flourens, *Paris Livré*. (Un vol. in-18, Paris, librairie Lacroix, 1871.

A neuf heures et demie du matin, nous nous réunîmes dans les bureaux de l'un d'eux. Là, je fus d'avis de marcher de suite. Cet avis fut partagé par deux de ces citoyens; les trois autres jugèrent plus convenable, afin que Belleville ne parût pas s'arroger le privilége du patriotisme, de connaître l'avis de nos collègues.

Vingt-trois chefs de bataillons, connus de nous comme ayant des sentiments vraiment démocratiques, furent convoqués au café de la Garde nationale, place de l'Hôtel de ville, pour quatre heures.

Le point était central, et il était difficile de les convoquer plus tôt, vu l'éloignement de leurs habitations.

Quant à moi, je ne voulus pas descendre seul à cette réunion, et afin de pouvoir, au moins en partie, exécuter ses décisions aussitôt prises, je donnai ordre de rassembler immédiatement mes tirailleurs restés sous mon commandement direct, et qui forment, au nombre de cinq cents, le premier bataillon de marche de Paris.

Bien que les moments fussent pressants, je préférai de donner aux hommes le temps de manger et de se bien armer, afin de pouvoir marcher en bon ordre et agir sérieusement. A tout risque, et contre tout danger je fis distribuer des cartouches.

Vers trois heures un quart, nous commençâmes à marcher. Sur la route, nous rencontrâmes des citoyens qui nous dirent que la levée en masse et l'élection de la Commune avaient été décrétées; que Dorian et Schœlcher avaient été chargés de présider les élections, de gouverner dans l'intérim entre les deux pouvoirs.

Nous ne pouvions nous en tenir à ces affirmations. Arrivé à l'Hôtel de ville vers quatre heures, je vis une foule compacte de citoyens sur la place; j'avançai avec mes tirailleurs jusqu'à la grille. L'ayant franchie, je vis venir à moi le commandant de place qui monta sur la croupe de mon cheval pour annoncer les nouvelles ci-dessus, et qui me demanda, après annonce, à m'embrasser en signe de bon accord.

Je n'ai à m'occuper ici que des faits que j'ai vus et auxquels j'ai pris part. Les citoyens qui étaient arrivés à l'Hôtel de ville avant moi, raconteront de leur côté ce qui s'y est passé en leur présence.

Je fis former sur le quai mes tirailleurs et entrai seul à l'Hôtel de ville. Là, je trouvai toutes les salles combles de citoyens, presque tous sans armes, et discutant en désordre.

De toutes les discussions résultait cependant ceci : c'est qu'on ne pouvait se fier à un gouvernement aussi faux de l'exécution de ses promesses, qu'il fallait remettre à un comité de salut public, composé de citoyens en qui le peuple ait pleine confiance, l'intérim du pouvoir.

On fit silence. On me demande de parler, de mettre aux voix les noms les plus acclamés. Ces noms furent les suivants : Dorian, Flourens, Félix Pyat, Mottu, Avrial, Ranvier, Millière, Blanqui, Delescluze, Louis Blanc, Raspail, Rochefort, Victor Hugo, Ledru-Rollin.

Je donnai lecture de cette liste successivement dans deux grandes salles pleines de citoyens, puis sur le perron intérieur au-dessus du péristyle garni d'une foule compacte. Partout elle fut acclamée avec enthousiasme.

On me demandait avec instance de me rendre dans la salle où était le gouvernement déchu par suite de cette élection nouvelle bien plus valable que celle du 4 septembre. Car nous n'avions pas été nommés, comme eux, pour avoir prêté serment à l'Empire, mais parce que le peuple a pleine confiance en nous.

Dans cette salle, je trouvai assis derrière une table, Garnier-Pagès, Trochu, Jules Ferry, Jules Simon, Jules Favre et le général Tamisier. Les citoyens qui les entouraient me demandèrent à monter sur la table et de procéder à l'arrestation immédiate de ces messieurs.

Je donnai lecture de la liste du Comité de salut public, qui fut unanimement acclamée. Quant à l'arrestation, elle était impossible pour le moment. Je ne pouvais la faire à moi seul, le bon vouloir des citoyens qui m'entouraient et n'étaient pas armés ne suffisait point. Il est évident que, devant la première irruption d'un bataillon, ou même d'une compagnie réactionnaire, ces citoyens se seraient dispersés et m'auraient laissé seul avec nos prisonniers.

Je me bornai à décider que j'allais garder à vue ces messieurs. C'est ce que je fis, restant debout sur la table. J'envoyai de suite l'ordre à mes tirailleurs de venir me joindre. Mais, avant que cet ordre ait pu leur parvenir à travers l'Hôtel de ville, encombré de foules immenses, avant qu'ils aient pu se frayer un chemin à travers ces foules, une bonne demi-heure s'est écoulée.

Pendant ce temps, je fis prier mes collègues du nouveau gouvernement de venir me joindre, je dictai à quelques citoyens de bonne volonté la notification officielle de l'existence du Comité du salut public, que j'envoyai de suite à l'Imprimerie nationale, avec ordre de la faire placarder dans tout Paris, et dont je fis parvenir vingt copies aux vingt mairies.

Enfin, mes tirailleurs arrivèrent. Je leur fis évacuer un peu la salle, autant que cela était possible, garder à vue l'ex-gouvernement; j'en pris une soixantaine avec moi et envoyai le reste s'emparer des issues de l'Hôtel de ville.

Millière vint, et Ranvier. Millière me proposa de signer un ordre d'arrestation du gouverneur déchu. Signer était facile, exécuter ne l'était point. Millière n'avait pas encore son bataillon ou du moins ne m'a point prévenu qu'il l'eût. Ce bataillon n'est venu qu'ensuite et a été renvoyé par son chef, qui ne voulait point l'exposer plus longtemps à nos dangers.

Excepté deux compagnies d'un autre bataillon qui sont restées avec nous jusqu'à minuit, je n'ai eu à ma disposition immédiate dans toute cette soirée et dans toute cette nuit que mes cinq cents braves tirailleurs. C'est avec ces jeunes gens que j'ai tenu le vaste Hôtel de ville jusqu'à quatre heures du matin.

Des bataillons dévoués à la démocratie sont bien venus en nombre par la place et y sont restés quelque temps, mais isolément et sans venir prendre nos ordres pour la défense. Si le bataillon de Millière ou les bataillons de Belleville, qui sont arrivés plus tard, avaient été là pour soutenir mes tirailleurs, on ne nous aurait pas enlevé deux de nos prisonniers.

Je ne pouvais détacher deux cents de mes hommes pour conduire à Mazas l'ex-gouvernement. Ce faible détachement n'aurait pas suffi, et avec les trois cents je n'aurais pu occuper l'Hôtel de ville. Le mieux était donc, tout en délibérant, de continuer à garder à vue mes prisonniers.

Tout à coup fait irruption dans la salle, le commandant Ibos, du 106e bataillon, avec ses hommes armés. Ces marguilliers furieux, me voyant debout sur la table, me menacent de mort. Leur chef grimpe à son tour sur la même table, et pendant qu'il occupe mon attention en gesticulant, on m'enlève Ferry et Trochu. Je descends de la table à temps pour m'assurer des autres prisonniers.

Une collision a lieu dans la salle qui précède entre mes tirailleurs et les marguilliers d'Ibos. Ceux-ci sont repoussés, la porte fut fermée. Mais Blanqui, qui venait de nous joindre, nous a été violemment arraché par les gens d'Ibos. Heureusement mes tirailleurs le délivrent.

Du reste, une partie du 106e bataillon vient de protester contre les fureurs réactionnaires et prussiennes de son commandant.

Nous nous réunissons alors avec Millière, Blanqui, Ranvier, Delescluze et Mottu, dans une salle où nous expédions des ordres aux maires et des convocations vraiment urgentes à tous les chefs de bataillon vraiment démocrates.

Delescluze est allé trouvé Dorian pour l'engager à venir siéger parmi nous. On m'apporte tout à coup cette nouvelle : par le souterrain qui fait communiquer l'Hôtel de ville avec la caserne Napoléon et dont j'ignorais l'existence, viennent de pénétrer deux bataillons de mobiles bretons, fusils chargés et baïonnettes en avant. Une collision entre eux et mes tirailleurs qui occupent les portes de l'Hôtel de ville, et viennent d'être ainsi tournés, grâce au souterrain, est imminente.

Je consulte Blanqui, Ranvier, Millière, sur le projet d'une convention entre nous et Dorian. Puisque Dorian a été acclamé par le peuple, nous pouvons traiter avec lui ; puisque, d'autre part, avec cinq cents tirailleurs nous ne pouvons tenir contre deux bataillons de mobiles, entrés dans l'Hôtel de ville par le souterrain, contre tous ceux qui passeront par la même voie, contre ceux qui nous assiégent à l'extérieur, il est inutile de nous faire tuer, cela serait même funeste au succès de notre cause en amenant de nouvelles journées de juin dont profiterait de suite la réaction.

D'ailleurs, il n'y a qu'un paquet de six cartouches dans les cartouchières de mes tirailleurs.

Nous allons trouver Dorian, et nous convenons avec lui, librement, de

l'accord suivant : « Les élections pour la Commune seront faites ce jour » même mardi, à midi, selon les affiches déjà envoyées aux mairies, et » sous la direction de Dorian et de Schœlcher seuls ; les élections pour un » gouvernement nouveau seront faites le lendemain mercredi à la même » heure. Afin d'éviter l'effusion inutile de sang, de montrer à nos amis et » aux partisans du gouvernement qu'il y a accord entre nous, nous sorti- » rons ensemble de l'Hôtel de ville, au milieu de mes tirailleurs ralliés » sur moi. »

Cet accord, rapidement conclu, est ratifié par les membres du gouvernement et aussitôt, inquiet de mes braves tirailleurs, je descends dans la cour avec Dorian. Nous laissons derrière nous les hommes armés, et marchons seuls en parlementaires.

Les mobiles bretons, baïonnettes croisées, fusils chargés, figures menaçantes, étaient massés au fond de la cour. Je leur crie de toute la force de mes poumons : Appelez votre officier, voici un ministre qui a des ordres à lui donner, baïonnettes au fourreau.

Enfin, l'officier se décide à venir. Dorian le calme, lui ordonne de calmer ses hommes, évite ainsi la guerre civile. Car, égorgés à l'Hôtel de ville, nous aurions été vengés par nos braves amis des faubourgs.

Je dois dire que Dorian, dans toute cette soirée, s'est montré brave, honnête et intelligent citoyen. Je conçois que le peuple ait eu confiance en lui ; je ne puis concevoir qu'il ait manqué à l'engagement contracté en toute liberté par lui, et qui nous paraissait si fort, puisqu'il était garanti par l'honneur de Dorian et de Schœlcher.

Quant à mes tirailleurs, ils sont au-dessus de tout éloge. Leur affection pour moi, le soin touchant qu'ils ont mis constamment à écarter de moi le danger, autant qu'ils le pouvaient, m'ont rempli de reconnaissance. Pas un d'eux n'a songé à me quitter, quand ils ont su que l'Hôtel de ville était complétement investi par les Bretons de Trochu. Et pourtant ce général avait su trouver dix mille fois plus de ces Bretons pour écraser cinq cents citoyens français, qu'il n'en a trouvé pour soutenir nos tirailleurs du Bourget !

Notre convention étant conclue avec Dorian, il ne nous restait plus qu'à l'exécuter en nous retirant de l'Hôtel de ville avec les membres du Gouvernement. Malheureusement, beaucoup de citoyens restés avec nous, animés par le danger de la situation et ne la comprenant pas bien, s'obstinaient à ne pas quitter l'Hôtel de ville, à ne pas le laisser quitter aux membres du Gouvernement.

Malgré l'appui de mes tirailleurs, la surexcitation était telle que je ne pouvais, sans une collision, emmener ces messieurs. Et une collision aurait pu me séparer de l'un d'eux, lui faire courir tel danger qui aurait amené une répression sanglante, la guerre civile, le triomphe de la réaction.

Je dus donc me borner à calmer, autant que possible, les esprits et à

attendre un peu pour exécuter la convention. Tout à coup, l'Hôtel de ville, étant suffisamment investi par les mobiles de Trochu, Jules Ferry y pénètre à la tête de gardes nationaux à lui. « Nous avons là cinquante mille hommes, me dit-il; toute résistance est impossible. Rendez-vous avec les honneurs de la guerre et quittez l'Hôtel de ville.

— Je n'ai pas attendu votre sommation, lui répondis-je, pour capituler. La convention est déjà conclue avec Dorian, et nous allons l'exécuter. »

Comme d'autres gardes nationaux arrivaient menaçants, baïonnette au fusil, et que je craignais une collision entre eux et mes tirailleurs, je priai le général Tamisier de venir avec moi les calmer. Cela fut fait.

Alors, je ralliai mes tirailleurs. Garnier-Pagès, Jules Favre, Jules Simon quittèrent l'Hôtel de ville par d'autres issues. Blanqui, qui avait retrouvé dans cette nuit toute son admirable énergie patriotique, toute son audace et sa fermeté juvéniles, donnant le bras au général Tamisier, passa devant, puis Millière, Ranvier et moi, à la tête de mes tirailleurs.

Je les vis former sur la place au milieu des flots de Bretons à Trochu, et nous remontâmes à Belleville, fiers et heureux d'avoir, sans guerre civile, sans effusion de sang français, obtenu tout ce que nous voulions : des élections libres sous la garantie de deux honnêtes gens, Dorian et Schœlcher.

Hélas! combien au matin le réveil a été affreux. Toutes ces saintes promesses violées, les élections de la Commune remises en doute jeudi, plus de levée en masse!

Et les Prussiens sont à nos portes, et la famine est dans nos murs!

Et vous violez ainsi vos promesses, et vous perdez le temps!

Voulez-vous donc la guerre civile afin de recommencer plus aisément, à Paris, Sédan et Metz?

GUSTAVE FLOURENS.

II

Récit de M. Blanqui (1)

Les journaux de la réaction ont fait de la nuit du 31 octobre un récit complétement mensonger.

La calomnie est leur habitude. On ne change pas les habitudes.

Cependant, comme la crédulité publique accueille indifféremment tout ce qu'on lui offre le citoyen Blanqui se croit tenu de dire sa participation aux faits du 31 octobre.

Le citoyen Blanqui n'ayant point de bataillon sous ses ordres, depuis son remplacement à la tête du 169e, n'a point marché sur l'Hôtel de ville.

(1) Extrait du journal la *Patrie en danger.*

Il a été informé, vers cinq heures et demie, que son nom figurait sur la liste du nouveau pouvoir proclamé à l'Hôtel de ville.

A six heures, il s'est rendu au poste où l'appelait la volonté populaire et n'a pu pénétrer qu'avec beaucoup de peine dans l'intérieur du palais.

Il a été accueilli avec une vive satisfaction par les citoyens réunis dans une salle où se trouvait une table chargée de papiers.

On l'a invité aussitôt à entrer en fonction comme membre de l'autorité nouvelle. Sur sa demande où se trouvait le citoyen Flourens, on lui a répondu qu'il gardait à vue les membres de l'ancien gouvernement et ne pouvait quitter son poste.

Il a essayé de se rendre auprès de son collègue pour conférer avec lui. Il n'a pu y parvenir, par suite de l'opposition obstinée faite à son passage par des gardes nationaux du 106e bataillon qui occupaient la porte d'entrée.

Comprenant le danger de cette situation, il est rentré dans la salle où il avait été reçu d'abord et s'est occupé exclusivement de pourvoir à la sûreté de l'Hôtel de ville et des fortifications.

Il a rédigé et signé *seul* les ordres suivants :

Ordre de fermer toutes les barrières et d'empêcher toutes communications qui pourraient informer l'ennemi des dissensions soulevées dans Paris.

Ordre aux commandants des forts de surveiller et repousser avec énergie toutes les tentatives que feraient les Prussiens.

Ordre à divers chefs de bataillons, — une vingtaine environ, — de rassembler leurs soldats et de les conduire sur-le-champ à l'Hôtel de ville.

Ordre à des bataillons, déjà réunis sur la place, d'entrer immédiatement dans le palais pour en garder les portes et en protéger l'intérieur.

Ordre à ces mêmes forces de faire sortir de l'Hôtel de ville le 106e bataillon, composé de légitimistes et de cléricaux du faubourg Saint-Germain.

Ordre de faire occuper la préfecture de police par un bataillon républicain actuellement stationné sur la place.

Ordre à plusieurs citoyens de s'installer dans diverses mairies à la place des maires présents.

Il est inutile de désigner ces mairies. Elles sont au nombre de trois ou quatre.

Une partie de ces ordres furent exécutés. Les autres ne purent l'être.

Le citoyen Blanqui, averti que des bataillons hostiles agissaient avec violence dans l'intérieur contre le pouvoir populaire, voulut de nouveau rejoindre Flourens dont il demeurait séparé, à son grand déplaisir.

Il se rendit auprès de lui, et revenant en sa compagnie vers la salle qu'il avait quittée, il dut traverser une pièce qui venait d'être envahie par le 17e bataillon composé aussi de gardes nationaux du faubourg Saint-Germain. Ces gardes nationaux se débattaient avec des citoyens formant l'entourage de Flourens.

Reconnu par eux, le citoyen Blanqui devint à l'instant même l'objet spécial de leurs attaques. Une lutte violente s'ensuivit entre les deux partis. Elle se termina par l'enlèvement de Blanqui, qui fut horriblement maltraité et rejeté à demi-étranglé dans un corridor où se trouvaient d'autres gardes du 17e.

Plus humains, ceux-ci le déposèrent sur un banc où il put recouvrer la respiration. Il se trouva là près de Tibaldi qui avait été également arrêté et accablé de coups. On lui avait arraché les cheveux et la barbe qu'il porte luxuriante.

Lorsque Blanqui eût repris ses sens, les gardes du 17e, qui l'avaient traité avec humanité, l'emmenèrent prisonnier entre deux haies de soldats des 17e et 15e bataillons, jusqu'à une grande porte fermée, au bout d'un vestibule pavé de cailloux.

Devant cette porte se trouvaient sept ou huit citoyens armés qui interpellèrent le 17e sur le prisonnier qu'ils conduisaient. Un des gardes de ce bataillon, d'une stature colossale et d'une vigueur herculéenne, le saisit à la gorge et le cloua sur la porte avec une force irrésistible. En ce moment, un coup de pistolet éclata dans ce groupe en lutte.

Les gardes nationaux du 17e se retirèrent précipitamment par tous les escaliers qui aboutissaient au vestibule, en levant la crosse en l'air, et le citoyen Blanqui resta seul, au milieu de la salle, entre les deux partis en présence?

Après quelques mots sur la nécessité de ne point répandre le sang, il rejoignit ses libérateurs. C'étaient les tirailleurs de Flourens. Il leur devait la liberté, peut-être la vie. Car, à la rage que les sacristains du 17e laissaient éclater, alors même qu'ils se sentaient enveloppés et contenus par les forces populaires, on put deviner qu'ils auraient mis en pièces l'objet d'une haine si farouche, s'ils l'avaient tenu, loin de tout péril.

Blanqui était resté vingt minutes prisonnier entre leurs mains.

De retour dans la salle des délibérations, il trouva, assis autour de la table, les citoyens Flourens, Delescluze, Millière, Ranvier, ses collègues. Le citoyen Mottu ne s'était pas assis. Ni lui, ni le citoyen Delescluze ne donnèrent de signatures.

Aucun membre de la commission provisoire n'a paru dans la salle et n'a pris part aux travaux de la commission depuis six heures jusqu'à l'évacuation de l'Hôtel de ville.

Après l'investissement complet de l'Hôtel de ville par les forces du général Trochu, il s'agissait de délibérer sur le parti à prendre.

Le citoyen Delescluze proposa la déclaration suivante :

» Les citoyens soussignés, désignés dans les réunions de l'Hôtel de ville pour présider aux élections de la Commune de Paris et pourvoir aux nécessités du président;

« Sur la déclaration faite par le citoyen Dorian que les formalités pré-

liminaires de l'élection de la Commune étaient accomplies déjà, qu'elle aurait lieu demain mardi, sous sa présidence et celle du citoyen Schœlcher, et que, le jour suivant, il serait également procédé à l'élection du gouvernement provisoire;

« Dans l'intérêt de la patrie en danger, et en vue d'éviter un conflit qui pourrait ensanglanter le baptême de la nouvelle République;

« Déclarent que, réserve faite des droits du peuple, ils attendent le résultat des élections qui doivent avoir lieu demain »

A son tour, le citoyen Blanqui donna lecture de la proclamation ci-après :

« Citoyens de Paris,

» En présence des nouvelles désastreuses qui arrivent de Metz et des projets d'armistice qui livreraient la France aux Prussiens, la population de Paris a jugé nécessaire de remplacer le Gouvernement qui a si gravement compromis la République.

» Elle a élu une commission provisoire, chargée de prendre les premières mesures de sûreté et de convoquer les électeurs de Paris pour nommer une municipalité.

» Cette commission invite tous les citoyens à appuyer ces mesures d'ordre et à attendre paisiblement les résultats du scrutin.

» Toutes les précautions sont prises pour veiller à la sûreté des forts et les mettre, ainsi que l'enceinte, à l'abri d'une attaque de l'ennemi.

» La commission provisoire résignera ses pouvoirs aussitôt après la manifestation du scrutin. »

Cette adresse aux Parisiens n'ayant pas été appuyée, Blanqui dut se rallier à la proposition Delescluze.

C'est alors que les six membres de la commission provisoire se rendirent dans le cabinet de M. Dorian.

Acclamé par le peuple et membre de la défense nationale le citoyen Dorian n'avait pas quitté l'Hôtel de ville, mais s'était abstenu de prendre aucune part aux délibérations de ses récents collègues.

Une convention fut conclue entre lui et les nouveaux élus, sur les bases suivantes :

1o Élection de la Commune ou municipalité, le mardi, 1er novembre;

2o Réélection des membres du Gouvernement provisoire, le mercredi 2 novembre;

3o Séparation à l'amiable des deux autorités siégeant à l'Hôtel de ville. Nulles représailles, nulles poursuites, à l'occasion des faits accomplis:

A cet effet, les membres de la défense nationale, alors retenus dans le Palais, et les républicains suivis de leurs forces, sortiraient ensemble du Palais, et se sépareraient après avoir passé dans les rangs des troupes rangées sur la place.

Cette convention, acceptée par MM. Jules Favre, Garnier-Pagès, Jules

Simon et Tamisier alors dans l'Hôtel de ville, et par M. Jules Ferry, qui, en ce moment même à la tête d'un batailllon de mobiles, cherchait à enfoncer une des portes du palais, ne put être mise à exécution qu'après plusieurs heures de débats.

Une première tentative échoua, par suite de l'attitude des mobiles qui croisèrent la baïonnette, et les républicains se montrèrent disposés à se maintenir dans l'Hôtel de ville, si on prétendait violer la convention.

Il faut dire que, durant cette nuit tumultueuse, les membres de la Commission provisoire ne purent conférer entre eux paisiblement de leur situation commune. Ils étaient noyés dans une foule bruyante et irritée qui rendait impossible tout concert suivi.

Flourens a toujours ignoré la présence sur la place, dans l'Hôtel de ville et à ses portes de plusieurs bataillons républicains requis par Blanqui, pendant qu'il était séparé de Flourens et seul dans l'une des deux salles de délibération, où il a donné des ordres nombreux, portés au dehors avant l'investissement.

Blanqui, de son côté, ne savait pas que les tirailleurs de Flourens étaient au rez-de-chaussée, et ne l'a appris qu'au moment où ils l'ont tiré des mains des troupes contre-révolutionnaires.

(La Patrie en danger).

III

Déclaration de M. A. Hirsch

RELATION FAITE POUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE (1)

Le 31 octobre, dès le matin, la place de l'Hôtel de ville était occupée par des groupes assez nombreux, on discutait avec chaleur, il était facile de prévoir des manifestations pour la journée. Dès 10 heures, je demandais à M. Béquet des instructions pour *convoquer* la garde nationale. Vers midi seulement il me remit une lettre pour le général Tamisier et il ajouta que je devais raconter au général les scènes déjà violentes qui se produisaient. Je fis seller un cheval et je partis rapidement à l'état-major. M. le Commandant de Montant me reçut, il m'introduisit presque immédiatement près du général; M. de Montagut était dans le cabinet. Je fis lire ma lettre et je racontai à ces Messieurs ce qui passait. Le général m'objecta

(1) Cette relation est demeurée inédite. Nous en devons la communication à notre ami M. Hirsch, officier d'État-Major de la garde nationale, attaché à l'Hôtel de ville pendant le siége.

qu'il ne pouvait envoyer les six bataillons réclamés par M. Béquet sans un ordre signé par MM. Ferry ou Jules Favre j'insistai avec chaleur affirmant que le péril était grand. Le général fit venir le colonel Ferri-Pisanni ; il examina la liste des bataillons disponibles et me dit qu'il allait donner des ordres pour que six d'entre eux fussent appelés sous les armes et rassemblés de suite sur l'emplacement où ils s'exercent chaque jour. Le colonel Montagut me dit que de son côté il allait se rendre au ministère de l'intérieur pour prendre les ordres du ministre. Je retournai à l'Hôtel de ville, la place était plus encombrée et les groupes plus agités. Je transmis à M. Béquet la réponse du général Tamisier. J'entrai dans le cabinet de M. Ferry, je vis le général Trochu parlant à plusieurs officiers de la garde nationale se disant les délégués de la foule, exigeant du Gouvernement des explications formelles sur la reddition de Metz. MM. Garnier Pagès, Jules Ferry, Pelletan étaient près du général Trochu. Quelques instants après le colonel Chevriau fit prévenir que la foule s'impatientait sur la place et voulait une réponse immédiate. M. Ferry me pria de dire que le Gouvernement conférenciait avec les délégués et que bientôt ils rendraient compte de leur mission. Je transmis cette réponse au colonel, il était seul derrière la grille à demi escaladée par les gardes nationaux et les citoyens pressés les uns contre les autres. Ils accueillirent par des murmures et par plusieurs invectives cette réponse. Je remonte au cabinet du Gouvernement; à ce moment le général Trochu traverse l'ancienne salle du Trône suivi du commandant d'Auvergne et de quelques amis, il descend un étage, passe par la cour Louis XIV et se dirige vers l'escalier qui conduit à la cour des bureaux. La foule encombrait la cour, elle cherchait à monter l'escalier, mais les mobiles placés sur chaque marche en défendaient l'accès. Le tumulte est considérable. La vue du général Trochu semble irriter la foule. Le général arrive au pied de l'escalier, il monte sur une chaise et indique qu'il va parler; pendant plusieurs minutes les cris couvrent sa voix. Enfin un silence relatif s'établit et le général parfaitement calme explique l'attitude du Gouvernement; mais bientôt les cris et les menaces éclatent de nouveau, à ce moment on me dit que le Gouvernement demande le colonel Chevriau; je transmets cet ordre au colonel et je remonte avec lui. J'entre dans le cabinet de M. Ferry, où étaient dejà le général Tamisier, le colonel Montagut et le commandant de Montaut. Des officiers appartenant à des bataillons requis pour protéger le Gouvernement se présentent. Ils disent qu'avant de marcher, leurs hommes demandent des explications sur la reddition de Metz et sur l'affaire du Bourget. Le général Trochu rentre dans le cabinet de M. Ferry; il a été impuissant à calmer la foule mais il donne des explications aux officiers, il affirme que le Gouvernement ignorait la reddition de Metz; c'est M. Thiers qui, le premier, a annoncé la veille au soir ce douloureux désastre au Gouvernement. Je suis appelé de nouveau, on me dit qu'une nombreuse députation d'officiers introduits dans la salle du Trône désire

des explications immédiates du Gouvernement. M. Jules Ferry se présente pour parler, M. Maurice Joly l'interpelle violemment; il accuse le Gouvernement de faiblesse et d'impuissance; des mots très-vifs sont échangés. Toute explication est devenue impossible ; M. Ferry se retire. Je dis au général Trochu ce qui se passe ; alors M. Jules Favre et le général se rendent dans la salle du Trône de plus en plus envahie. M. Cambon, le Dr Worms et moi avions peine à empêcher qu'on forçat la porte de notre cabinet. Dès l'arrivée des membres du Gouvernement les cris s'apaisent un peu, M. Maurice Joly prend de nouveau la parole; il se dit le délégué de la foule et exige des explications formelles sur la prise de Metz évidemment connue du Gouvernement depuis plusieurs jours. Le général Trochu donne sa parole d'honneur qu'aucune nouvelle officielle ou officieuse n'était parvenue au Gouvernement avant le 30 et qu'il était donc impossible qu'on annonçàt au public la prise de Metz. Maurice Joly l'interrompt avec violence, le temps presse dit-il, la foule veut la Commune, et je viens en son nom vous la demander. On ne peut plus s'expliquer; à ce moment deux coups de feu partent de la place une balle vient briser un carreau ; le tumulte devient considérable. On menace M. Jules Favre, M. Ferry parle, sa voix est couverte, plusieurs citoyens montés sur une table les interpellent violemment. MM. Lefrançais et Chassin demandent la commune à grands cris; le général Trochu se retire; plusieurs citoyens, des huissiers, Cambon et moi protégeant les membres du Gouvernement qu'on voulait entourer. A ce moment il devait être 3 heures un quart. On cherche à forcer notre porte, les citoyens Chassin, Maurice Joly, Lefrançais et un commandant de la garde nationale entrent dans le Cabinet du gouvernement, ils sont très-animés, ils veulent le renversement du gouvernement. Lefrançais ajoute que s'ils ne prennent des mesures énergiques, ils seront arrêtés et fusillés. Le maire de Paris passe par le cabinet; il tient à la main la délibération des vingt maires sur les élections de la municipalité, il se rend au gouvernement pour la soumettre à son approbation. A ce moment la salle du Trône est complètement envahie, la place est encombrée d'une foule furieuse, des meneurs circulent qui demandent la *levée en masse*, *pas d'armistice*, la commune, à grands cris, on discute dans certains groupes où le gouvernement a des partisans nombreux. Le maire de Paris sort de la salle des délibérations et fait ouvrir la porte de l'antichambre qui donne sur le grand escalier. La foule est compacte, on fait silence ; le maire lit le vote du gouvernement, on y répond par les cris de : vive la Commune; la porte est refermée sans difficultés; on jette des fenêtres, des papiers sur la place pour dire au peuple qu'il a la municipalité. Chassin, Lefrançais, et Maurice Joly sont entrés dans le cabinet de M. Ferry ; ils prétendent qu'il est trop tard, le peuple n'est pas satisfait, ils veulent le renversement du gouvernement. A ce moment il est quatre heures sonnées. On pousse la porte de l'antichambre de l'extérieur, elle est même entr'ouverte. Nous résistons à plusieurs, entre

autres M. Schœlcher, Bourdais, Worms, Cambon et Beylard. Un officier de la garde nationale pris dans la porte va être écrasé, il parvient à se reculer, la porte se referme. On sent qu'elle va voler en éclat sous la pesée de la foule, on propose de la barricader. Je m'oppose de toutes mes forces à l'exécution de cette idée. Des coups furieux sont donnés dans un des panneaux qui est défoncé. Un homme passe, puis deux, la résistance devient inutile; on envahit l'antichambre. Je reconnais à la tête des meneurs le commandant Cyrille. La foule a forcé la porte de la salle du Trône qui donne accès à notre cabinet; elle se répand et se confond avec les envahisseurs pour se précipiter dans la salle du Conseil. Alors les cris et les menaces des prétendants éclatent. Je me trouve poussé à l'une des extrémités de la salle près de Magnin et du colonel Montagut; vingt orateurs sont debout sur la table du conseil, Maurice Joly, Vermorel, Lefrançais veulent se faire entendre, le tumulte est immense, près de nous un tambour fait des roulements. On propose une liste de candidats au comité de salut public. Les noms de Millière, Blanqui, Félix Pyat sont acclamés. D'autres listes sont proposées : Garnier-Pagès veut parler, il est interrompu. Ferry est repoussé également. Il est impossible de quitter la salle, les portes sont gardées. Gustave Flourens paraît; il monte sur la table; il impose à peu près le silence; il proclame une liste. Son nom est le premier; viennent ensuite Blanqui, Pyat, Millière, Victor Hugo, Bonvalet et Rochefort; ce dernier nom soulève une tempête, on demande à Flourens si oui ou non c'est Rochefort qui a communiqué à Pyat la trop fameuse nouvelle de la reddition de Metz. Flourens hésite, puis répond oui. Hendlé, secrétaire de M. Jules Fâvre m'attire dans un coin et me prie de sortir et de courir au ministère des affaires étrangères y prendre sa serviette restée sur son bureau, elle contient des papiers importants. Je cherche à sortir, impossible, il est cinq heures au moins. M. Dorian debout sur la table refuse de former un cabinet; il désire s'occuper uniquement de son ministère et de ses canons, il est acclamé; on veut le forcer à accepter la présidence du nouveau gouvernement, il refuse toujours.

Vers les six heures j'arrive à me frayer un passage. Je descends par le petit escalier qui se trouve en face du poste du télégraphe. Je fais venir le piqueur à qui je demande mon cheval, je lui envoie l'ordre de garder des voitures pour les membres du gouvernement ou les Ministres. Je monte à cheval ; on veut m'arrêter; je crie « ordre du gouvernement » (sans dire lequel) et les portes s'ouvrent. Vers les huit heures je reviens à l'Hôtel-de-Ville, par la porte de derrière, place Lobau. Je viens rendre mon cheval qui appartient aux écuries de la mairie ; on me laisse mettre pied à terre. La grande porte s'ouvre et je vois massés sous la voûte de nombreux gardes nationaux qui paraissent très-animés. Un officier à casquette galonnée à la façon des Ingénieurs m'interroge; après m'avoir entendu, il prend mon cheval et me prie de rester là. A ce moment le commandant Millière arrive transmettre des ordres. On ne laisse plus sortir personne, je me trouve

prisonnier entre la grille et la porte. Je parlemente pendant quelques minutes avec les soldats de garde qui, enfin, me laissent partir. Je rencontre M. Lavertujon, je lui demande où est le rendez-vous des amis du gouvernement, il l'ignore. Je me mêle aux groupes qui stationnent sur la place de l'Hôtel de Ville. On est peu d'accord. Le gouvernement du 4 septembre a encore des partisans. Vers neuf heures, je me rendis à la Préfecture de Police, je vis les secrétaires du Préfet qui m'annoncèrent que MM. Jules Ferry et Pelletan s'étaient échappés; que M. Picard et le général Trochu donnaient des ordres pour qu'on marchât sur l'Hôtel de-Ville. Vers dix heures je me rendis de nouveau aux abords de la place où l'accès était impossible. De nombreux bataillons arrivaient par la rue de Rivoli. — Vers 11 heures je rencontrai M. Béquet, il me pria de le rejoindre chez le gouverneur de Paris dès qu'il se produirait un fait important. La place était complètement fermée par la haie des troupes de gardes nationales. J'entendis des coups frappés dans la porte de la salle Saint-Jean; c'était le 106e bataillon conduit par Jules Ferry qui essayait de forcer cette entrée. Les coups de crosses résonnaient sur cette porte très-épaisse, trois ou quatre coups de feu partirent ensemble de l'intérieur de l'Hôtel de Ville, puis deux coups séparés.

Sur la place on crut l'action engagée, la guerre civile certaine. Je me rendis au plus vite chez le gouverneur, je vis le général Schmitz à qui je racontai ce qui se passait. Je retrouvai là MM. Picard, Liouville, Palain, Herbette, Hérold et Lavertujon. Vers deux heures le général Le Flô arriva. On se pressa à sa rencontre; il dit que les membres du gouvernement étaient menacés. Les insurgés avaient déclaré qu'au premier coup de feu parti de la rue de l'Hôtel de ville, ils exécuteraient Jules Favre, puis les autres prisonniers; inutile de décrire l'indignation et la fureur générales. Je me rendis au Ministère des finances où des nouvelles devaient nous être apportées. Vers trois heures on vint nous dire que les insurgés avaient traité. L'Hôtel de Ville était libre, je me rendis à mon poste où je pus constater des dégâts nombreux et stupides, toutes les fournitures de bureaux, tous les cachets avaient été volés. Sur les tables des morceaux de papiers froissés, déchirés, huileux, tachés de vin. Des projets, des ordres raturés, écrits sans orthographe, signés de noms inconnus, traînaient sur cette charpie de papiers, je les ramassai songeant qu'ils seraient utiles à opposer aux mensonges du lendemain. Je restai à parcourir les salles jusqu'au jour. Les huissiers arrivèrent et quelques heures après les traces ignobles de l'insurrection étaient effacées en partie.

Alphonse Hirsch.

IV

Déclaration de M. Jules Favre (1)

Jules Favre : Des inculpés dont vous me citez le nom, je ne connais que MM. Flourens, Millière et Maurice Joly. Quant aux autres, j'ai entendu plusieurs fois prononcer leurs noms, mais je ne pourrais en désigner aucun.

En ce qui concerne les événements accomplis dans la journée et dans la nuit du 31 octobre, voici ce que j'ai à déclarer :

La veille, 30 octobre, M. Thiers était arrivé à Paris; il y avait apporté la nouvelle de la reddition de Metz, dont le matin même j'avais entendu parler dans une course faite à Saint-Denis, comme racontée par un prisonnier prussien. M. Thiers la confirma et l'avait lui-même recueillie au quartier général de Versailles.

Dans la soirée du 30, il rendit compte au Gouvernement réuni aux affaires étrangères, des résultats de sa mission, et reçut nos instructions relatives aux négociations qu'il avait à suivre. En nous séparant à trois heures du matin, nous rédigeâmes deux notes succinctes, annonçant l'une la reddition de Metz, et l'autre, la proposition d'armistice émanée des quatre puissances neutres. Il était facile de prévoir que ces nouvelles insérées au *Journal officiel* causeraient une grande émotion dans la population de Paris. Nous savions de plus que des hommes signalés depuis longtemps épiaient l'occasion de renverser le Gouvernement. Je recommandai au préfet de police de prendre toutes ses mesures et de se concerter avec le général de la garde nationale pour éviter le désordre, le priant de me prévenir au moindre accident grave.

Le lendemain, je passai ma matinée en conférence avec M. Thiers pour lui donner mes dernières instructions, et avec M. le ministre du commerce, pour m'entendre avec lui sur tous les détails de ravitaillement. Je rédigeai plusieurs notes et donnai des ordres pour le départ de M. Thiers, qui devait s'effectuer à trois heures et que je me proposais d'accompagner jusqu'au pont de Sèvres.

A midi, il me parvint un premier message m'annonçant que la place de l'Hôtel de ville était couverte d'une foule armée et menaçante. Je savais que plusieurs des membres du Gouvernement s'y trouvaient; je pensai que toutes les précautions avaient été prises, et je répondis que j'étais retenu près de M. Thiers, mais que je viendrais si la situation s'ag-

(1). Déclaration lue devant le conseil de guerre qui jugea au mois de février 1871, les individus impliqués dans cette affaire.

gravait. Les télégrammes se succédaient. Bientôt M. Jules Ferry vint lui-même et me dit que l'Hôtel de ville pouvait être envahi d'un instant à l'autre. Je quittai M. Thiers, et après être passé chez le général Trochu et à la préfecture de police, je me rendis à l'Hôtel de ville.

Plusieurs de ses salles étaient déjà remplies par la foule. Dans celle du Trône, M. le général Trochu était entouré de personnes qui l'interpellaient vivement sur la reddition de Metz, la prise du Bourget, l'armement de Paris et l'armistice. Je me plaçai à côté de lui et reconnus au nombre des orateurs M. Maurice Joly, qui s'expliqua, avec convenance, bien que son insistance ne parut pas exempte de menaces. Le général Trochu donna des explications inutiles à rappeler ici. Je pris la parole à mon tour; mais nous ne réussîmes point à satisfaire la foule de plus en plus difficultueuse, et nous nous retirâmes dans la salle ordinaire de nos délibérations, où siégeaient plusieurs de nos collègues.

Vers deux heures, M. Étienne Arago vint nous annoncer que les vingt maires de Paris nous demandaient unanimement l'élection des municipalités. Nous avions résolu de recourir à cette mesure, et nous priâmes M. Arago d'en communiquer la nouvelle. Elle fut reçue par la foule par des vociférations et des insultes, et M. Arago rentra quelques instants après dans notre salle, disant qu'on avait voulu lui arracher son écharpe, et qu'il la déposait entre nos mains.

Le bruit du dehors croissait de minute en minute : des émissaires se succédaient, nous annonçant que nous allions être envahis. Bientôt les portes cédèrent, et la foule se précipita dans notre salle. Nous demeurâmes chacun assis à nos places devant la table que les envahisseurs entourèrent formant bientôt une foule compacte qui nous rendait tout mouvement impossible. Cette foule était composée de gardes nationaux armés ou sans armes, de citoyens sans uniformes; tous parlant et criant à la fois, et paraissant animés de sentiments divers qu'il était impossible de distinguer.

Cependant la plupart réclamaient hautement la nomination d'une Commune et nous intimaient l'ordre de nous retirer. Quelques-uns nous disaient de rester. Bientôt les plus nombreux crièrent qu'il fallait prononcer notre déchéance; et comme ils ne pouvaient se faire entendre au milieu de cette confusion, ils montèrent sur la table qui fut bientôt couverte d'orateurs s'interpellant, se contredisant, s'injuriant, sans qu'il leur fut possible d'arriver à une solution. Au bout d'un quart d'heure environ, M. Flourens qui était debout sur la table et en armes, put dominer le bruit, proclamer la déchéance du gouvernement et la nomination d'une Commune. Il lut une liste en tête de laquelle se trouvait son nom. La foule réclama celui de Dorian. Ce ne fut que d'après une troisième sommation que M. Flourens consentit à le prononcer; puis il demanda que les membres du gouvernement donnassent leur démission par écrit. Cette exigence fut vivement applaudie et appuyée par la majorité de l'assistance

Le général Trochu, M. Jules Ferry et moi, nous essayâmes vainement de nous faire entendre et de rappeler à ceux qui nous menaçaient ainsi le caractère criminel de leur entreprise. Autour de nous se croisaient les insultes et les provocations les plus grossières. Convaincus que toute espèce de persuasion était superflue, nous nous assîmes, n'opposant plus qu'une force passive, et je répétai plusieurs fois qu'on pouvait faire de moi ce qu'on voudrait, mais qu'on n'obtiendrait aucun consentement d'une nature quelconque. Alors fut débattue la question de savoir si nous devions être gardés à vue comme otages, et, en effet, sur leurs ordres, nous cessâmes d'être libres.

Vers sept heures, un grand mouvement se produisit dans la salle voisine, et bientôt parurent des gardes nationaux réclamant notre délivrance et nous faisant connaître, par leurs signes, qu'ils nous prêteraient main-forte si nous voulions les suivre. Le général Trochu céda à leurs instances et fut enlevé par eux malgré la résistance des assaillants. M. Ferry et M. Emmanuel Arago purent le suivre. Le flot se referma devant moi, et, ne voulant point engager de lutte, je retournai à ma place.

A partir de ce moment, la situation parut jusqu'à un certain point se régulariser; le tumulte ne cessa pas, mais, sur les ordres de M. Flourens et de ses camarades, on fit sortir de la salle la plupart des citoyens non armés. J'étais resté avec mes collègues, MM. Jules Simon, Garnier-Pagès, le général Le Flô, M. Magnin, le général Tamisier et le colonel Montagut ; quelques officiers de la garde nationale vinrent nous rejoindre. Un jeune de mes confrères, dont j'ai le regret de ne pas me rappeler le nom, ne voulut pas me quitter et demeura captif comme moi.

Pendant ce temps, le nouveau gouvernement paraissait s'organiser, non sans discussions violentes, dont le bruit parvenait jusqu'à moi, bien qu'il siégeât dans une salle voisine. J'étais resté dans celle de nos délibérations ordinaires, entièrement pleine de gardes nationaux armés ou non armés, qui discutaient avec passion, écoutant et réfutant les orateurs qui se succédaient sur la table.

Voulant rester étranger à tout ce qui se passait et respirer un peu, je me plaçai dans un angle de croisée où je fus entouré d'un cercle de vingt tirailleurs de Belleville, leur capitaine en tête, ayant reçu l'ordre d'empêcher tout mouvement des prisonniers et de leur tirer dessus si la salle était envahie pour les délivrer.

Vers neuf ou dix heures, M. Millière vint à moi, me proposa de donner ma démission, me promettant qu'à cette condition la liberté me serait rendue. « Vous pouvez même, ajouta-t-il, conserver votre portefeuille jusqu'à ce que le nouveau gouvernement ait été ratifié par le vote populaire, qui aura lieu après-demain. » En s'adressant à moi, M. Millière s'exprima avec une parfaite convenance, ce qui me permit de lui répon-

dre sur le même ton que j'étais son captif, qu'il pouvait disposer de moi à son gré, mais que je ne pouvais ni l'entendre, ni lui donner une réponse quelconque sur son insistance. Cependant je lui dis que le gouvernement, avant d'être envahi, avait résolu de faire nommer les municipalités par la population de Paris et de se soumettre lui-même au suffrage de celle-ci, qu'il persévérait dans ce dessein. Je le sommai de me laisser sortir, lui faisant observer que ma captivité pouvait amener une lutte déplorable, et que, si j'étais libre, je ferais tout pour l'éviter. M. Millière parut se contenter de cette déclaration et fit tout ce qui était en lui pour me faire sortir, mais les gardes nationaux se refusèrent à exécuter ses ordres.

Je revins donc à mon embrasure de croisée, que je ne quittai plus pendant le reste de la nuit.

A différentes reprises, des alertes ayant été données du dehors, une vive agitation se manifesta dans la salle. Les tirailleurs qui nous gardaient relevèrent et apprêtèrent leurs armes, mais sans nous coucher en joue. A la dernière scène, provoquée par l'arrivée de nos libérateurs, ce mouvement fut plus général, mais aussi plus désordonné. La plupart des orateurs invitaient à la médiation et à la prudence; ils rappelaient combien il serait criminel d'engager la guerre civile en face de l'ennemi. J'ai entendu M. Flourens s'écrier plusieurs fois: « Nous sommes cernés! Nous ne sommes pas les plus forts... Nous ne devons pas nous faire tuer ni tuer nos concitoyens. » Lorsque les gardes nationaux qui nous délivraient firent irruption dans la salle, les tirailleurs de Flourens apprêtèrent leurs armes, mais sans intention de s'en servir.

V

Extrait de la déposition écrite du général Trochu

Averti dès onze heures du matin des craintes qu'inspiraient les attroupements devant l'Hôtel-de-Ville, le préfet de police l'avait fait prévenir tout d'abord qu'il n'estimait pas la situation inquiétante.

J'ai, dit-il, fait tout ce que j'ai pu pour éviter l'effusion du sang. Interpellé maintes fois, j'ai cherché à satisfaire les délégués en leur répondant de mon mieux. Quand Flourens est arrivé, il était accompagné de ses tirailleurs armés. Dès lors, il agit comme maître absolu et donnait des ordres. Cependant plusieurs lui reprochaient de vouloir trancher du dictateur. On voulut me faire signer ma démission, je refusai. On cria alors: « A Mazas! à Mazas! nous les fusillerons ensuite. »

Flourens fit évacuer la salle et demeura maître de la place jusqu'au

moment où le commandant Ibos vint me délivrer et m'entraîna avec ses hommes. Je ne sus qu'après que j'étais le seul qui avait été délivré à ce moment. Ensuite je passai la revue de la garde nationale dans la rue de Rivoli et sur la place de la Concorde, ainsi qu'autour de l'Hôtel-de-Ville.

VI

Déclaration de M. Etienne Arago, ancien maire de Paris

Je savais, le 30, pertinemment, que le lendemain, 31 octobre, il devait y avoir du tumulte, et j'en prévins le préfet de police, qui me dit que s'il y avait lieu on prendrait des mesures. En effet, le lendemain, grande foule devant l'Hôtel-de-Ville. Je cherchai, monté sur une chaise, à apaiser les plus exaltés, mais je réussis peu. Dans l'intérieur, les délégations formant la haie, des gardes mobiles avaient pu pénétrer et interpellaient Trochu et Jules Favre. On décida que je parlerais au peuple, et quand je voulus leur faire lecture de la décision prise, on m'arracha le papier que je tenais à la main. Je fus indigné de cet acte. Le citoyen Schœlcher me déclara aussi que cet envahissement était un acte honteux.

On discuta longtemps ensuite, puis je me retirai dans mon cabinet avec quelques personnes, entres autres M. Schœlcher. Nous décidâmes qu'on ferait apposer une affiche d'après laquelle chaque arrondissement aurait à nommer, le lendemain, un maire et trois adjoints. Un homme envoyé par nous put emporter cette affiche (1), mais nous vîmes peu après que nous étions retenus prisonniers dans notre bureau avec Dorian. On nous dégagea enfin, et nous pûmes assister au départ des envahisseurs.

Je dois déclarer, en terminant, que jamais je n'ai voulu prêter mon concours à ceux qui ont envahi l'Hôtel-de-Ville. J'ai cru bien faire en

(1) Cette affiche était ainsi conçue :

« Citoyens,

Aujourd'hui, à une heure, les maires provisoires des vingt arrondissements, réunis à l'Hôtel-de-Ville de Paris, ont déclaré à l'unanimité que, dans les circonstances actuelles et dans l'intérêt du salut national, il est indispensable de pourvoir immédiatement aux élections municipales.

Les événements de la journée rendent tout à fait urgente la constitution d'un pouvoir municipal autour duquel tous les républicains puissent se rallier.

En conséquence, les électeurs sont convoqués pour demain mardi, 1er novembre, dans les sections électorales, à midi.

Chaque arrondissement nommera, au scrutin de liste, quatre repré-

cherchant à contenter tout le monde et pouvoir éviter ainsi l'effusion du sang, persuadé qu'il résulterait les plus grands malheurs si on résistait d'une façon absolue aux prétentions des délégations.

VII

Interrogatoire de M. Maurice Joly

M. le président: Vous savez ce dont vous êtes accusé; qu'avez-vous à répondre? — R. Je nie absolument toute participation.

D. A quelle heure vous êtes-vous présenté à l'Hôtel-de-Ville? — R. A une heure et demie. Je passais par hasard sur la place, et je vis M. Simon qui haranguait la foule. J'entendis qu'on lui demandait de recevoir une douzaine de personnes; il accepta, et je fis partie de cette députation improvisée. Ceux que je réunis autour de moi convinrent que nous demanderions des explications sur la reddition de Metz, et que nous insisterions pour l'établissement de la Commune. De plus, on devait réclamer que le pouvoir militaire fut subordonné au pouvoir civil. Dans l'Hôtel-de-Ville, je rencontrai d'abord M. Jules Ferry; je m'apprêtais à lui parler

sentants. Les maires de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La garde nationale est chargée de veiller à la liberté de l'élection.

Vive la République!

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le lundi 31 octobre 1870

Signé: Dorian, président de la commission des élections.
Schœlcher, vice-président de la commission des élections.
Etienne Arago, maire de Paris.
Ch. Floquet, Henri Brisson, Hérisson et Clamageran, adjoints au maire de Paris.

Le lendemain, une autre affiche était apposée.

L'affiche publiée hier, pendant que les membres du gouvernement étaient gardés à vue, annonce des élections matériellement impossibles pour aujourd'hui et sur l'opportunité desquelles le gouvernement veut connaître l'opinion de la majorité des citoyens.

En conséquence, il est interdit aux maires, sous leur responsabilité, d'ouvrir le scrutin.

La population de Paris votera jeudi prochain par *oui* ou par *non* sur la question de savoir si l'élection de la municipalité et du gouvernement aura lieu à bref délai.

Jusqu'après le vote, le gouvernement conserve le pouvoir et maintiendra l'ordre avec énergie.

Le ministre des affaires étrangères, chargé par intérim du ministère de l'intérieur,
JULES FAVRE.

quand il m'adressa tout à coup ces paroles: « Je suis étonné, monsieur, que vous veniez ici réclamer quoi que ce soit, quand vous étiez il y a un mois ici pour nous demander une place. » Je protestai contre de semblables paroles, les faits avancés par M. Ferry étant complètement dénaturés. Je n'avais, en effet, sollicité qu'une place de commissaire de la République dans le Jura, ce que j'avais cru être d'ailleurs mon devoir. Je demandai ensuite où était M. Trochu, et je m'entretins avec lui au sujet des événements du jour. La causerie entre nous était fort calme, quand on entendit deux coups de feu tirés sur la place; M. Trochu disparut alors, et je me trouvai en présence de M. Jules Favre, auquel je m'adressai. Je lui fis part de nos réclamations, comme il avait été convenu avec ceux qui m'accompagnaient, et je précisai de mon mieux. M. Jules Favre me répondit qu'ils allaient se retirer pour délibérer et voir s'ils pouvaient faire droit à ma demande, et, en effet, il s'en alla.

Voici la première phase de l'affaire. Nous voulions nous retirer nous-mêmes, quand on me fit observer qu'il valait mieux aller jusqu'au bout et voir les autres membres du gouvernement. A ce moment la foule envahissait l'Hôtel-de-Ville. Je m'informai auprès d'un huissier où était la salle des délibérations et je m'y rendis. Là j'exposai de la façon la plus calme le but de notre présence. Nous fîmes plus: voyant le flot de la foule monter, nous nous arc-boutâmes nous-mêmes contre la porte pour en défendre l'entrée, tout en pressant les membres du gouvernement de se hâter de prendre un parti pour calmer l'effervescence du peuple. Mais bientôt un panneau de la porte sauta et la foule pénétra dans la salle. Je l'adjurai de ne se livrer à aucune violence. Peu étaient armés.

D. Quelle était l'attitude de cette foule? — R. Il y avait certes des gens exaltés, mais la plupart étaient des curieux à l'esprit fort tranquille. Il pouvait y avoir cinq ou six cents personnes.

M. Dorian vint bientôt se joindre aux autres membres du gouvernement avec MM. Vermorel et Lefrançais. Nous le priâmes de se mettre à la tête des affaires. Il monta, selon notre invitation, sur une table et déclara qu'il estimait ce que nous lui demandions au-dessus de ses forces. Mais la foule devenait plus bruyante; je montai alors à mon tour sur la table et je cherchai à persuader à la foule de se retirer. Je me rappelle avoir dit « que le gouvernement ne devait se retirer qu'après que la Commune serait nommée. » Mais j'eus peu de succès et on ne me répondit que par des murmures. J'allais me retirer quand apparut M. Flourens, qui, sur la table monté, se mit à lire la liste d'un nouveau gouvernement en tête de laquelle était son nom. Je demandai qu'on y ajoutât le nom de M. Dorian; ce nom fut acclamé.

Estimant ensuite que je n'avais plus rien à faire, je m'en allai. Je crois n'avoir en somme fait que mon devoir de citoyen.

VIII

Déclaration de M. Jules Ferry

La lettre suivante a été publiée par divers journaux :

Paris, le... novembre 1870.

Monsieur le rédacteur,

Je lis dans un article du *Tribun*, reproduit par le *Réveil*, le *Combat* et par d'autres journaux, un récit de la nuit du 31 octobre au 1er novembre, que je déclare, en ce qui me concerne, parfaitement inexact. Il y est dit que j'aurais adhéré à une sorte de transaction rédigée par les personnes qui occupaient l'Hôtel-de-Ville, et dont il m'aurait été donné communication. Je n'ai reçu communication d'aucun écrit de ce genre, et par conséquent je n'y ai pas souscrit. Voici ce qui s'est passé :

Arrivé devant l'Hôtel-de-Ville avec une colonne de garde nationale beaucoup plus que suffisante pour l'enlever, j'ai fait cerner l'édifice occupé par l'insurrection, comme le poste qui gardait la porte du côté de l'église de Saint-Gervais, et essuyé, avec la garde nationale, deux coups de feu partis des fenêtres en guise de réponse. Peu après, M. Delescluze est descendu en venant en parlementaire. J'ai consenti, sur sa demande, pour éviter un conflit qui paraissait lui répugner autant qu'à moi, et dont le dénoûment d'ailleurs ne lui semblait pas plus douteux qu'à moi-même, à laisser sortir de l'Hôtel-de-Ville les personnes qui l'occupaient au cri unique de *Vive la République*! sous cette réserve expresse que le gouvernement resterait en possession de l'Hôtel-de-Ville, et que le général Tamisier, sortant le premier, présiderait au défilé.

J'ai bien voulu attendre deux heures durant la réponse que M. Delescluze avait promis de me rapporter immédiatement. Pendant ce temps, les tirailleurs de M. Flourens tentèrent de pratiquer sur ma personne, en vertu d'ordres venus du dedans, une arrestation qui n'est pas l'incident le moins ridicule de cette journée, où le grotesque se mêle à l'odieux à chaque pas. C'est ainsi que certaines gens entendent le respect des suspensions d'armes. Cette fois, perdant patience, je suis monté avec des détachements du 106e bataillon, des 14e et 4e, avec les carabiniers du capitaine Vresse, et nous avons mis à la porte tous ces messieurs. Mais ce fut, de ma part, monsieur le rédacteur, un acte de pure mansuétude; et, maître absolu de l'Hôtel-de-Ville depuis plusieurs heures, n'ayant qu'un souci, celui de contenir l'ardeur des 50 000 gardes nationaux qui m'en-

touraient, je ne laisserai dire par personne que les factieux assiégés dans l'Hôtel-de-Ville aient capitulé avec moi ; ils n'ont ni respecté ni exposé les motions apportées en leur nom ; j'ai fait grâce au grand nombre, et voilà tout.

Veuillez agréez, etc. Jules FERRY.

IX

L'affaire du 31 octobre devant le 1er conseil de guerre de Versailles (1)

15 et 16 février 1872

EXTRAIT DU RAPPORT DU CAPITAINE MALIGNON

L'annonce dans le *Journal officiel* de ce jour de la reprise du Bourget, de la capitulation de Metz et des propositions d'armistice faites par les puissances neutres, avait causé une vive émotion dans la population parisienne.

Dès le matin, des groupes se formèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville et des délégations composées en grande partie d'officiers de la garde nationale demandaient à être reçues par les membres du gouvernement. Ceux-ci, convoqués, arrivent en toute hâte à l'Hôtel-de-Ville, entre midi et une heure, et reçoivent les diverses députations. Tout à coup la foule, sans cesse grossissante, parvient à escalader la grille et pénètre sous la porte cochère de l'entrée des bureaux.

Plusieurs coups de feu sont tirés sur les troupes qui défendent l'entrée de l'édifice. Plusieurs membres du gouvernement haranguent la foule, sans pouvoir obtenir qu'elle se retire. Il était à ce moment deux heures environ. Le flot des envahisseurs pénètre alors dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville et arrive dans la salle du Trône ; des délégués sont à leur tête ; ils se présentent au nom du peuple.

M. Jules Ferry vient à leur rencontre. Il veut parler ; sa voix est aussitôt couverte ; il est insulté. *C'est la Commune qu'il nous faut* ; *nous voulons la Commune* ; *nous voulons la Commune*. A ce moment, deux

(1) M. Blanqui, condamné à mort par contumace, lors de l'affaire ci-dessus rapportée, était venu purger sa condamnation. Il fut condamné, le 16 février 1872 à la déportation dans une enceinte fortifiée.

coups de feu partent de la place, et une balle vient briser un carreau à l'extrémité de la salle.

Les cris: « Aux armes! On assassine nos frères! » se font entendre; plusieurs membres du gouvernement se présentent à leur tour dans la salle du Trône. Le général Trochu prend la parole pour donner des explications sur la capitulation de Metz et la reprise du Bourget. Il est bientôt interrompu: « Assez de discours! à bas les incapables! la Commune! » s'écrie la foule.

Pendant que ces faits se passaient dans la salle du Trône, les maires de Paris s'étaient réunis dans la salle du Conseil municipal; et, comme moyen de conciliation, ils avaient, à l'unanimité, émis le vœu qu'il fût procédé, à bref délai, à des élections municipales.

M. Etienne Arago, vers trois heures, vient soumettre le vote à l'approbation du gouvernement de la défense nationale. Derrière lui, la salle du conseil municipal est envahie par le peuple. Les vitres, les tables et les pupitres sont brisés.

Cependant, le gouvernement ayant sanctionné la décision prise par les maires, M. Etienne Arago, dans l'espérance de calmer la foule, s'empresse, ceint de son écharpe, d'aller lire dans la salle du Trône le décret relatif aux élections municipales; mais, insulté, il rentre, déclarant qu'il veut se démettre de ses fonctions. Il est prié de n'en rien faire et revient sur sa détermination. Au bout d'un certain temps, il traverse une partie de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à son cabinet, où il trouve quelques hommes qui lui demandent sa démission.

A partir de ce moment, il demeure en quelque sorte prisonnier avec ses adjoints dans la partie de l'Hôtel-de-Ville qui leur est attribuée.

Il était cinq heures environ. Peu de temps auparavant, la foule qui encombrait la salle du Trône s'était évacuée, précédée de ses délégués, jusqu'à un salon, dit salon de Cuir, dont les portes avaient été brisées et qui était envahi en même temps d'un autre côté par les masses ayant pénétré dans la salle du conseil municipal. Toute cette foule réunie fait alors irruption dans la salle même des délibérations du gouvernement, attenante au salon de Cuir.

Là, les délégués montent sur la table autour de laquelle sont assis les membres du gouvernement. Ils les somment de donner leur démission et prononcent leur déchéance. Ils donnent lecture d'une liste des membres du gouvernement, dont Blanqui fait partie.

Plusieurs membres du gouvernement de la défense nationale veulent prendre la parole pour protester; mais leur voix est couverte. On crie: « La déchéance! la destitution! à Mazas! à Vincennes! » Le désordre est à son comble, lorsque vers six heures Flourens entre dans la salle.

A son tour, il monte sur la table où tant d'autres l'ont précédé et donne lecture de la liste des membres du gouvernement, votée, dit-il,

par acclamation à l'unanimité par cinq ou six cents citoyens. Son nom figure en tête de cette liste.

Des réclamations se font entendre : la foule exige que le nom de M. Dorian, comme président, soit inscrit le premier. Il finit par l'inscrire, mais non sans une hésitation marquée. La lecture terminée, il somme, lui aussi, les membres du gouvernement de donner leur démission ; mais il répondent par un énergique refus.

A partir de ce moment, le tumulte devient effroyable. De temps à autre, pour rétablir un peu de silence, un roulement de tambour se fait entendre ; mais le bruit revient aussitôt. Les menaces les plus violentes sont proférées contre les membres du gouvernement ; on saisit les cris de : « A mort Trochu ! » Enfin, un délégué déclare qu'il faut arrêter le gouvernement, puisqu'il ne veut pas donner sa démission ; et MM. Trochu, Jules Favre, Jules Simon, Garnier-Pagès, Emmanuel Arago, Jules Ferry, seuls membres du gouvernement qui s'y trouvaient alors, demeurent prisonniers, ainsi que le général Le Flô, le général Tamisier, et MM. Montagut et de Montaut, officiers d'état-major. MM. Clamageran, Lavertujon et Magnin, présents, ne veulent point abandonner les membres du gouvernement.

Des volontaires de Flourens, des gardes de la légion de Tibaldi et des gardes du 204e bataillon sont préposés à la garde des prisonniers. Cet état de choses dure jusqu'au moment où, vers huit heures du soir, le général Trochu, MM. Jules Ferry et Arago sont délivrés par le 106e bataillon de la garde nationale. Alors et par suite, les cinq autres prisonniers sont plus étroitement gardés à vue dans une embrasure de fenêtre, et plusieurs des gens armés placés près d'eux, et dont les armes sont chargées, leur déclarent qu'ils ont l'ordre de les fusiller si l'on tente de les délivrer.

Plusieurs heures se passent alors dans cette situation et sont employées, par les envahisseurs, à constituer un nouveau gouvernement, qui, après bien des débats, est définitivement composé de Blanqui, Flourens, Millière et Ranvier. Blanqui n'était arrivé qu'assez tard à l'Hôtel-de-Ville, vers cinq ou six heures du soir, et alors qu'il croyait l'insurrection définitivement triomphante.

Les membres de ce prétendu gouvernement se mettent aussitôt à l'œuvre : ils décrètent, multiplient les ordres, convoquent à l'Hôtel-de-Ville des bataillons de la garde nationale qu'ils croient dévoués, font prendre possession par leurs adhérents de plusieurs mairies, et agissent, en un mot, en vainqueurs devenus maîtres de la situation.

Cependant, de tous côtés, obéissant à un même élan de patriotisme et d'indignation, de nombreux bataillons de la garde nationale arrivaient successivement pour délivrer les membres du gouvernement de la défense nationale et commençaient à envelopper l'Hôtel-de-Ville. Déjà le 18e bataillon avait pu y pénétrer, arriver dans le salon de Cuir, situé

entre la salle du gouvernement et un autre, dit Salon rouge, isoler pendant deux heures les deux sections de la Commune et supprimer les ordres qu'elles transmettaient. Les gardes de ce bataillon avaient même arrêté Blanqui avec deux autres individus.

Ils emmenaient leurs prisonniers et allaient sortir de l'Hôtel-de-Ville, quand Blanqui, pâle, défait, silencieux, est reconnu par les gens qui gardent le poste. Un coup de revolver est tiré sur le capitaine qui le tient par le bras; une mêlée violente s'en suit, et les trois prisonniers s'échappent.

Libre, Blanqui avait été aussitôt rejoindre ses collègues du prétendu nouveau gouvernement, qui continuent à donner des ordres, se croyant toujours définitivement les maîtres.

Vers minuit notamment, ils expédiaient un individu à l'Imprimerie nationale, avec mission de faire insérer, même par la force, au *Journal officiel*, le décret nommant les membres, au nombre de 150, de la commission municipale provisoire et les convoquant pour le lendemain à l'Hôtel-de-Ville.

A cette heure de la nuit, non-seulement l'investissement de l'Hôtel-de-Ville était complet, mais de nombreux bataillons de la garde nationale occupaient encore toutes les grandes voies aboutissant à la place. Les bataillons les plus rapprochés de l'Hôtel-de-Ville avaient à leur tête M. Jules Ferry, qui les conduisait à la délivrance de ses collègues; et leur attitude énergique, qui révélait une sourde colère, indiquait assez ce que l'insurrection avait à redouter de leur part. D'un autre côté, plusieurs compagnies de gardes mobiles venaient de pénétrer dans l'Hôtel-de-Ville par un souterrain communiquant avec leur caserne et commençaient à refouler et à désarmer les envahisseurs.

La situation devenait critique pour les chefs du mouvement. Il était évident que leur règne éphémère touchait à sa fin, et que, s'ils voulaient éviter d'être faits prisonniers ou de subir une collision sanglante dont l'issue n'était pas douteuse, ils devaient chercher à sauver leur position. A plusieurs reprises on entendit crier : « Nous sommes cernés, nous ne sommes pas les plus forts. » Flourens fut alors d'avis qu'on pouvait rendre la liberté aux membres du gouvernement encore prisonniers, mais à la condition que les chefs du mouvement insurrectionnel sortiraient avec eux de l'Hôtel-de-Ville. La foule refuse de souscrire à cette proposition.

Blanqui la combattit énergiquement : il déclara qu'il fallait absolument que tous les membres du gouvernement, y compris le général Trochu, donnent leur démission par écrit; que, sans cette condition, le gouvernement pourrait faire fusiller le lendemain tous ceux qui avaient envahi l'Hôtel-de-Ville, et qu'il fallait garder les prisonniers comme otages.

Cependant le temps s'écoulait; les bataillons de gardes nationaux, dirigés par M. Jules Ferry, avaient hâte d'en finir. Ce dernier, auquel on

avait fait espérer que les derniers envahisseurs allaient se retirer après avoir rendu la liberté aux membres du gouvernement, et qu'ainsi toute collision sanglante serait évitée, ce dernier, las d'attendre, pénétra de force dans l'Hôtel-de-Ville par la porte Saint-Jean, après avoir essuyé trois coups de feu, tirés de l'intérieur. Il arrive dans la salle des délibérations du gouvernement, au moment où un délégué du peuple faisait une dernière motion.

L'entrée des gardes nationaux lui coupa la parole. Il était trois heures du matin. MM. Jules Favre, Garnier-Pagès, Jules Simon, furent enfin délivrés. Par les soins de la garde nationale et de la garde mobile, tous les envahisseurs furent successivement expulsés.

EXTRAIT DE L'INTERROGATOIRE DE BLANQUI

M. Blanqui: Le 31 octobre, j'étais chez moi, où je ne fus informé de la prise de l'Hôtel-de-Ville qu'à cinq heures et demie. Il y avait deux heures que le nouveau gouvernement avait été nommé, et j'ignorais encore que j'en fisse partie.

J'étais entièrement occupé de mon journal et je ne participais en rien aux affaires de la rue. Le 31 octobre, je n'aurais pas paru plus que les autres fois, si je n'avais pas été désigné comme membre du gouvernement. Cette situation nouvelle [illegible]réait des obligations, et j'ai cru de mon devoir de me rendre à l'appel qui m'avait été adressé.

Je suis arrivé à l'Hôtel-de-Ville à six heures et demie et j'ai eu la plus grande peine à y pénétrer Il m'a fallu plus d'une demi-heure pour y entrer. Arrivé dans une salle tendue en rouge, j'ai vu autour d'une grande table plusieurs personnes; mais je n'en ai reconnu aucune. Je demandai alors à voir Flourens, afin d'être exactement renseigné sur ce qui se passait.

On me répondit qu'il était occupé à surveiller les membres de l'ancien gouvernement. C'est ainsi que j'ai appris leur arrestation. J'ai voulu néanmoins aller le trouver, mais cela m'a été impossible; j'en ai été empêché par les gardes nationaux, qui m'ont barré le passage et m'ont arrêté. Ils appartenaient au 17e bataillon et se sont emparés de moi avec une grande violence.

On m'a arraché la barbe et les cheveux. On m'a frappé sans songer que j'étais un vieillard. Les soldats eux-mêmes ont fini par être révoltés de ces mauvais traitements qu'on m'infligeait, et ils m'ont arraché des mains de ceux qui m'accablaient. J'étais presque évanoui. Lorsque j'ai été remis, je les ai suivis; ils m'ont conduit dans une cour extérieure. Le chef de l'escorte était un sergent, et non pas un officier, comme dit le rapport.

Un capitaine a voulu me dégager; mais le sergent l'a pris à la gorge. J'ai entendu un coup de feu et je ne sais pas ce qui est arrivé. A cet instant, il s'est produit un mouvement de trouble dont j'ai profité pour fuir et pour rentrer à l'Hôtel-de-Ville.

J'ai trouvé là MM. Flourens, Millière, Ranvier et d'autres de mes collègues, avec lesquels j'ai continué à donner des ordres dont le but était d'arriver à une solution pacifique. M. Dorian était dans une salle voisine; je fus le trouver.

Nous avons discuté, pendant plus d'une heure, les bases d'une convention de nature à satisfaire aux besoins du moment. M. Dorian et moi, nous tombâmes d'accord. Tout le reste de la nuit s'est passé à trouver les moyens de mettre fin à cette situation dangereuse. En quittant M. Dorian, je suis retourné auprès de mes collègues; mais il était près de deux heures du matin lorsque je suis entré dans la salle où se trouvaient les membres de l'ancien gouvernement. Ils avaient adhéré à nos conventions; et, plus de dix fois, ils ont juré leur parole d'honneur que cette affaire du 31 octobre ne donnerait lieu à aucune poursuite.

Je suis ensuite sorti de l'Hôtel-de-Ville avec le général Tamisier, que j'ai conduit jusqu'au milieu de l'avenue Victoria en causant d'une façon fort intime avec lui. En le quittant, je suis retourné chez moi. Voilà la part que j'ai prise au mouvement. Le rapport dit que j'ai exigé la démission du général Trochu; c'est une erreur que je tiens à relever.

La base de nos conventions était le maintien de l'ancien gouvernement et le départ immédiat du nouveau. La question roulait sur les élections. Je n'ai demandé que l'adhésion du général Trochu à ce qui avait été décidé. Elle me semblait indispensable.

DÉPOSITION DE M. FERRY

En ce qui concerne spécialement M. Blanqui, j'ai peu de chose à dire de lui. Je le connaissais peu avant le 31 octobre, et je ne l'ai vu qu'un instant dans la soirée, lorsque je suis revenu à l'Hôtel-de-Ville à la tête des troupes.

Le gouvernement a été séquestré dans le salon de ses délibérations. M. Blanqui ne figurait aucunement dans cette foule, qui avait la prétention d'exiger la démission des membres du gouvernement de la Défense nationale. A un certain moment, Flourens et ses hommes occupèrent la salle, et la scène, qui jusque-là avait été très-confuse, devint plus régulière. Flourens, monté sur la table, nomma un gouvernement. Blanqui en faisait partie.

Les choses en étaient là lorsque le 106e, conduit par le commandant Ibos, entra dans l'Hôtel-de-Ville. Il voulait nous dégager tous. Il ne

réussit pas; mais, grâce à son énergie, il contint les insurgés et fit échapper quelques-uns d'entre nous.

Le général Trochu regagna son quartier général en me donnant ses instructions. On avait battu le rappel. Mais il fallait cinq ou six heures pour réunir la garde nationale, et, lorsque j'arrivai à l'état-major, je ne fus pas surpris d'y trouver un certain trouble. Il était à peu près neuf heures. Lorsque les bataillons furent en nombre suffisant, j'en pris le commandement.

Bientôt la colonne arriva devant l'Hôtel-de-Ville. Là, elle se partagea en deux: l'une resta sur la place, et je me dirigeai avec l'autre vers la porte Lobau. Les gardes nationaux arrachèrent la grille en un clin d'œil, et l'on était à la recherche d'un pétard pour faire sauter la porte, lorsqu'on m'avertit que M. Delescluze voulait me parler.

Je le trouvai sur le trottoir; il me dit: « Si vous me donnez une demi-heure, j'arrangerai l'affaire ». Je ne pouvais qu'accepter cette solution heureuse, car les ordres du général Trochu étaient d'éviter l'effusion du sang. J'attendis plus d'une heure, et M. Delescluze étant enfin revenu me trouver avec des conditions inacceptables, je lui dis:

— « Non, je ne l'entends pas ainsi. Vous rendrez l'Hôtel-de-Ville; le général Tamisier en reprendra le commandement, et les deux ou trois mille hommes qui l'occupent illégalement pourront se retirer. »

Je n'ai fait là qu'une convention militaire, qu'on a mal interprétée. Je n'entendais pas engager le gouvernement.

J'attendis plus de deux heures. Pendant ce temps-là nous étions interpellés par des gardes nationaux enfermés dans l'édifice. Ils nous disaient: « Nous avons été trompés: il faut en finir. »

Au moment où je me promenais sur la place, je fus appréhendé au corps par des gardes de Flourens; mais je me dégageai, et, ayant été averti que la porte Lobau avait été ouverte, j'entrai, je pénétrai et je fus assez heureux pour délivrer les membres du gouvernement.

Voilà la part que j'ai prise aux événements du 31 octobre. Je ne sais ce qui s'est passé dans l'Hôtel-de-Ville que par les récits qui m'ont été faits, et je ne puis apporter aucun témoignage direct à l'égard de la conduite de Blanqui, parce que j'étais déjà absent au moment de son arrivée.

DÉPOSITION DE M. JULES SIMON

J'ai vu Blanqui pour la première fois le 31 octobre, dit M. Jules Simon; il arriva fort tard, et, lorsqu'on l'amena dans la salle où nous nous trouvions, on me dit qu'il avait été arrêté. Je me souviens qu'il était sans cravate; il l'avait sans doute perdue dans la lutte. Il fut immédiatement entouré par plusieurs personnes; mais je n'entendis pas ce qu'on lui dit. J'étais avec

M. Jules Favre, dans une embrasure de fenêtre, où nous gardaient une dizaine de factieux, qui avait l'ordre de nous brûler la cervelle si nos amis reprenaient l'Hôtel-de-Ville.

Dans la soirée, il se passa un fait que je me rappelle. Après nous avoir longtemps gardés à vue, on nous dit: « On va vous laisser sortir, tout le monde. » Ce changement nous fit penser qu'en raison de ce qui se passait dehors, les insurgés avaient pensé que ce qu'il y avait de plus utile pour eux était de s'en aller.

A ce moment, quelqu'un monta sur la table: on me dit que c'était M. Blanqui. On lui avait fait observer qu'étant prisonniers nous ne pouvions donner d'ordre, et je me souvins qu'il répondit: «Ce sont des gens d'honneur; s'ils disent qu'il ne donneront pas d'ordres, ils n'en donneront pas».

Nous reprîmes nos places; et, à part cet épisode, je ne me rappelle rien autre chose à propos de Blanqui.

Le commissaire du gouvernement. — La déposition de M. Jules Simon est particulièrement importante, car l'accusation dit que Blanqui avait engagé les insurgés à ne pas laisser partir les membres du gouvernement.

Blanqui. — Ceci est une paraphrase, je n'ai vu ni M. Jules Favre ni M. Jules Simon.

M. Jules Simon.— Cela peut être vrai ; les croisées étaient très-profondes et une dizaine d'hommes, nos gardiens, nous masquaient. Ils étaient d'ailleurs pleins de politesse ; mais ils n'en avaient pas moins l'ordre de nous garder et de nous fusiller. Ils exécutèrent leur consigne en partie, et c'est ce qui explique pourquoi M. Blanqui ne nous a pas vus. On ne voulut même pas laisser passer le général Le Flô, qui avait dit en nous montrant: «Mes amis sont là; je veux les rejoindre. »

Le commissaire du gouvernement. — Il faut évidemment conclure de cette déposition que la foule était disposée à vous laisser sortir et que Blanqui s'y est opposé.

M. Jules Simon. — Je n'oserais affirmer que la foule nous aurait laissé aller bien loin; mais elle nous aurait laissés descendre. Nous fûmes obligés, après le discours de M. Blanqui, de retourner à nos places.

Blanqui. — M. Jules Simon ne peut ignorer que M. Garnier-Pagès avait promis de ne pas poursuivre.

Le commissaire du gouvernement à M. Jules Simon. — Savez-vous quelque chose de la décision des membres du gouvernement d'accorder les élections et de s'entendre avec les insurgés?

M. Jules Simon. — Il y a là deux questions distinctes. Lorsque M. Etienne Arago est arrivé avec le décret d'élection, la salle n'avait pas encore été envahie. C'est peu d'instants après que nous vîmes entrer une vingtaine d'individus qui disaient qu'ils venaient pour nous défendre. C'était tout simplement pour ouvrir la porte aux gens du dehors. Le second point est celui qui a rapport à notre démission. M. Dorian avait le plus grand désir

d'éviter l'effusion du sang et de sauver nos têtes. Quant aux pourparlers qui eurent lieu à ce double effet, je les ignore complètement.

DÉPOSITION DE M. TAMISIER (1)

Selon moi, cette sombre soirée du 31 octobre se partage en deux parties. Durant la première partie, celle de l'invasion, je n'aperçus pas M. Blanqui, mais seulement dans la seconde, lorsque quelques membres du gouvernement se furent échappés. J'étais au nombre de ceux qui étaient restés prisonniers des insurgés. On nous avait mis dans une embrasure, où nous avions encore la liberté de nous mouvoir. Une dizaine des tirailleurs de Flourens étaient chargés de nous surveiller. Il y avait déjà longtemps que nous étions là, lorsque Flourens fit un discours dans lequel il dit que des arrangements étaient pris et que tout le monde allait sortir.

Je me levai, car j'étais disposé à accepter ces conditions; mais les soldats de Flourens se pressèrent autour de nous en criant qu'il n'était pas possible de nous laisser aller.

M. Flourens revint trois ou quatre fois à la charge, de sept heures à deux heures, et toujours inutilement, quoique l'excitation de la foule baissât très-visiblement.

Enfin, à un certain instant, j'entendis dans la salle voisine un mouvement considérable : c'était Flourens qui renouvelait ses propositions.

Il me sembla que le moment était venu d'agir : je m'avançai, je fus me placer entre MM. Flourens et Blanqui, et je me dirigeai avec eux vers la porte d'entrée ; j'allais l'atteindre lorsqu'elle s'ouvrit, poussée par M. Jules Ferry, qui venait d'entrer avec les gardes nationaux qu'il avait réunis à l'état-major.

Je voulus retourner auprès de Flourens et de Blanqui. Reconnaissant qu'ils avaient fait leur possible pour nous délivrer, je désirais leur être utile à mon tour; ce que je fis en les emmenant avec moi.

Lorsque nous fûmes au bas du perron, Flourens se sépara de nous, et je continuai mon chemin avec M. Blanqui. Une fois sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, j'aperçus de nombreux gardes nationaux groupés sur la place. Je la traversai rapidement, et Blanqui ne fut pas reconnu.

Nous continuâmes par l'avenue Victoria. Il n'y avait plus personne dans les rues. Blanqui me quitta en me remerciant, et je ne l'ai pas revu depuis cette nuit-là.

(1) Général en chef de la garde nationale au moment de l'affaire du 31 octobre.

DÉPOSITION DE M. GARNIER-PAGÈS

Le 31 octobre dernier, j'arrivai à l'Hôtel-de-Ville sur une convocation particulière de M. Jules Ferry, au moment où la foule, grossissant toujours, commençait à envahir l'Hôtel-de-Ville.

Le général Trochu était occupé dans le Salon rouge à recevoir plusieurs députations et à leur donner, sur les événements du jour, toutes les explications possibles.

En voyant l'excitation de la foule, son ton assez menaçant, je demandai à M. Adam, préfet de police, pourquoi les bataillons de la garde nationale n'avaient pas déjà été convoqués.

Il me répondit que c'était dans la crainte que cet appareil militaire ne provoquât dans la population une certaine émotion. Je lui exprimai mes regrets que cette mesure n'eût pas été prise plus tôt

Peu de temps après, la foule faisait invasion dans la salle du Trône et demandait la Commune.

La foule, ne trouvant plus de résistance, fit bientôt irruption dans la salle de nos délibérations. Plusieurs orateurs, parmi lesquels je remarquai Chassin et Maurice Joly, prirent la parole. Ces deux derniers dirent avoir fait de vains efforts pour empêcher l'irruption, mais qu'il n'y avait plus qu'un seul moyen, pour les membres du gouvernement, de calmer la foule : c'était de donner leur démission et de confier à M. Dorian le pouvoir, avec mission de former un nouveau cabinet. M. Dorian refusa avec beaucoup de dignité et d'énergie.

M. Jules Favre répondit de son côté avec beaucoup de sang-froid à la foule qui ne cessait de faire entendre le cri : Démission ! « Vous pouvez faire de nous ce que vous voudrez, mais vous n'aurez de nous ni démission ni concession. »

Du reste, s'il y avait des gens acharnés contre le gouvernement, d'autres, au contraire, lui étaient favorables. Voici un incident qui en est la preuve :

Un homme que je ne connais pas, et qui n'avait tout l'air d'un officier prussien, dépassait les autres par la violence. Je lui demandai qui il était pour parler ainsi ; il me répondit par des mots blessants. Il en adressa aussi à M. Jules Simon et finit par lui dire : « Vous en avez menti ! » Aussitôt la foule lui donna tort et l'entraîna.

En ce qui touche, les menaces de mort qui me furent particulièrement adressées, j'ai retenu les deux faits suivants :

Pendant que j'étais à côté de mes amis, un des hommes placés près de moi, me montrant un pistolet, me dit: «Si l'o nentre ici pour vous délivrer, vous êtes mort ! — Vous avez donc beaucoup de haine contre moi ?» répliquai-je. A l'expression de sa figure et à ce qui se passa ensuite, je compris que cette menace n'était pas vraiment sérieuse, et que c'était la

peur qui la lui faisait faire. Il quitta bientôt la place et ne revint plus. Un autre insurgé me montra un fusil en me disant : — « Si on entre ici, il y a une balle pour vous. »

J'ai appris qu'à la fin de cette scène il fut désarmé.

APPENDICE VII

L'ARMISTICE

I

Lettre de M. Guizot sur l'armistice

M. Guizot a adressé au *Times* la lettre suivante au sujet de la question de l'armistice :

Monsieur,

Depuis quelque temps j'ai vécu dans un état d'attente, sans trop savoir ce que j'attendais. Ce n'était certainement pas la capitulation de Metz. Je fus si affligé de la nouvelle de cette capitulation, que pendant quelque temps je ne me sentis pas le courage d'en parler même à mes amis. Je ne comprends pas bien encore ce déplorable incident. A-t-il été réellement causé par la famine dans l'armée de Bazaine, ou par un complot bonapartiste des maréchaux?

Je recule à accuser d'intrigues un brave soldat, et mon premier mouvement a été de blâmer sévèrement M. Gambetta pour son assertion hâtée : « Bazaine nous a trahis. »

Cependant, je suis forcé de reconnaître que tout semble indiquer que des motifs d'intérêt ont suscité des intrigues bonapartistes. De telles intrigues ne serviront à rien, car les motifs en sont ignobles. Je suis bien vieux pour être surpris de pareilles transactions ; mais elles m'attristent tellement, que j'hésite toujours à y croire.

Cependant la marche des événements est si rapide, que le maréchal est déjà presque oublié et que sa conduite est même reléguée aux pages de l'histoire, où elle restera comme un problème à résoudre pour ceux qui l'étudieront un jour.

La question de l'armistice est bien différente et infiniment plus importante. J'étais enchanté de voir que cette question avait été posée par les puissances neutres à l'initiative de l'Angleterre.

Les gouvernements, à Paris et à Tours, acceptèrent dans la forme ce qui avait été conçu et suggéré à Londres.

M. Jules Favre a dit officiellement :

« Les puissances neutres proposent un armistice, afin qu'une Assemblée nationale puisse être convoquée. Il est bien entendu que les conditions essentielles d'un tel armistice doivent être le ravitaillement de Paris pendant toute sa durée et l'élection de l'Assemblée par toute la nation. »

M. Thiers a quitté Paris pour Versailles avec pleins pouvoirs pour signer l'armistice à ces conditions. Presque tout le monde diplomatique croyait au succès des négociations, et on m'a dit que samedi dernier un article du *Times*, que je n'ai pas encore vu, les appuyait avec chaleur.

Une dépêche télégraphique officielle, datée du 7 novembre, m'a été envoyée de Lisieux la nuit dernière; voici ce qu'elle contenait :

« L'armistice à l'effet de permettre qu'une Assemblée nationale fût élue en France a été rejeté à l'unanimité par le Gouvernement de la Défense nationale, parce que la Prusse n'a pas voulu consentir aux conditions du ravitaillement de Paris, et n'a voulu accepter qu'avec réserve la participation de l'Alsace et de la Lorraine aux élections. »

Je n'ai depuis rien appris de plus. Un journal d'hier soir dit que les négociations semblent n'être pas tout à fait rompues. Mais, si cette dépêche annonce une décision finale, et si l'armistice a été rejeté parce que la Prusse refuse d'accepter les conditions qui avaient été posées tout d'abord, il me semble que les objections de la Prusse sont sans valeur aucune et leurs conséquences déplorables.

Si la réserve de la Prusse à l'égard de la participation de l'Alsace et de la Lorraine aux élections signifie seulement qu'elle n'entend ne rien dire ou ne rien faire qui puisse laisser à penser, lorsque le temps viendra de signer un traité de paix, qu'elle a renoncé à la cession de l'Alsace et de la Lorraine, je n'ai rien à dire sur ce point.

La Prusse a le droit de faire une pareille réserve. Il a toujours été reconnu des deux côtés que l'armistice ne pourrait affecter aucune question politique ; que l'Assemblée nationale déciderait seule des conditions de la paix, et que, pour cette raison même, elle devrait être convoquée.

Si cependant l'intention de la Prusse était d'entraver ou d'interdire l'Alsace et la Lorraine et de nier leur droit de voter dans l'élection de l'Assemblée nationale, ce serait une violation flagrante des droits des nations.

L'Alsace et la Lorraine n'ont pas cessé de faire partie de la France parce qu'elles sont actuellement occupées par les Prussiens. Elles ne peuvent être séparées de la France que par un traité, et, jusqu'à ce qu'un traité ait été conclu, les habitants de ces deux départements sont citoyens français et ont le droit de remplir toutes les fonctions de citoyens français.

Quant à la question de ravitailler Paris proportionnellement à la durée

de l'armistice, le dédain prussien du droit des nations a été de nouveau flagrant et exceptionnel. Le principe essentiel d'un armistice est le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire qu'à la cessation d'un armistice les belligérants doivent se trouver dans la même position et avec les mêmes ressources qu'au commencement.

Quand l'armistice concerne une ville assiégée, les provisions de toute sorte jouent évidemment un rôle très-important dans les considérations qui s'y rattachent. Pendant l'armistice, on ne doit pas s'attendre à ce qu'une ville assiégée épuise les provisions qu'elle possédait quand l'armistice a commencé ; car, s'il en était ainsi, à l'expiration de l'armistice, elle se trouverait dans une position bien pire qu'auparavant.

Il doit donc être permis de ravitailler les habitants d'une ville assiégée pendant toute la durée d'un armistice. Il y a là un principe de justice naturelle en même temps qu'un élément essentiel du droit des nations, qui ont été reconnus dans des cas semblables.

La décision, quant à la quantité de provisions nécessaires pendant un temps donné, pourrait soulever des difficultés ; mais de pareilles difficultés ne sont pas indispensables. Depuis que les Prussiens ont réussi à bloquer Paris si étroitement, que rien ne peut y entrer, pas même une lettre, ils ne rencontreront certainement aucune difficulté en limitant et contrôlant le nombre de sacs de farine, de têtes de bétail, et la quantité de vivres de toute nature qui pourraient y être admis.

Refuser un ravitaillement proportionnel et limité de la ville, c'est rendre impossible pour les habitants assiégés l'acceptation d'un armistice. Bien plus, cela implique que les assiégeants ne désirent pas eux-mêmes un armistice et qu'ils n'ont aucune envie d'atteindre le but dans lequel on a proposé un armistice, c'est-à-dire l'élection d'une Assemblée nationale capable de traiter la paix.

Ce n'était certainement pas un armistice impraticable et sans valeur qui avait été accepté et chaleureusement défendu par le général Trochu. Il y a quelques jours, — le lendemain même du mouvement révolutionnaire du 31 octobre, — il disait aux gardes nationales de la Seine :

« La proposition d'un armistice mise inopinément en avant par les puissances neutres a été faussement et injustement interprétée comme le prélude d'une capitulation, quand en réalité elle n'était qu'un hommage rendu à l'attitude de la population de Paris et à la ténacité de leur défense. Cette proposition était un honneur pour nous. »

Le général Trochu avait bien raison de parler ainsi. En France, il y a des intérêts et des passions qui s'opposent à toute espèce d'armistice. Néanmoins, il serait honorable et sage pour la France d'accepter un armistice juste et sincère.

Mais, si les résolutions finales de la Prusse sur ce point sont celles que les dépêches de Tours paraissent indiquer, la France ne peut les consi-

dérer que comme un refus indirect de l'armistice suggéré par les puissances neutres. Elle ne peut que continuer, avec le courage et les forces qui lui restent, une guerre à outrance, dont la responsabilité ne lui incombe pas plus longtemps.

GUIZOT.

Val-Richer, le 8 novembre 1870.

II

La discussion du premier armistice

On lit dans le *Times :*

« Nous sommes en mesure maintenant, grâce aux lettres de notre correspondant à Versailles, de décrire avec l'exactitude de l'histoire le cours des négociations que, la semaine dernière déjà, nous avons résumées en raisonnant d'après le caractère des deux négociateurs. Ces deux hommes, si étonnants, se sont rencontrés au moment où M. Thiers traversait Versailles, venant de Tours et se rendant à Paris pour y recevoir du gouvernement provisoire le pouvoir de traiter ; mais ce n'est qu'à son retour de la capitale que des négociations sérieuses ont commencé. M. Thiers a passé de longues heures à converser avec le chancelier, et ces entrevues ont été reprises plusieurs fois. Presque épuisé par des travaux et des inquiétudes trop fortes pour son âge, M. Thiers avait reconquis cependant toute sa vigueur, et son énergie mentale ne fut jamais plus vive que pendant ses délibérations avec M. de Bismark.

« Le chancelier reçut M. Thiers avec beaucoup de courtoisie et fut, diton, favorablement impressionné par lui comme il l'avait été par M. Jules Favre. La vérité est que le chancelier lui communiqua l'élan et que le vieux ministre, dans la bouche duquel le français est un si merveilleux instrument, fit usage de toute son éloquence.

« A la fin de la seconde conférence, « M. Thiers ne désespérait pas. » Il était très-content des progrès qu'il avait faits, et pendant tout le temps, néanmoins, M. de Bismark n'avait rien dit. Le chancelier avait suivi avec un véritable plaisir intellectuel le jeu de l'esprit de M. Thiers, la facilité de son langage, le caractère persuasif de ses paroles, mais ni cet esprit, ni ce langage, ni ces paroles n'ont ébranlé sa résolution le moins du monde. Paris étant assiégé, le comte de Bismark désirait l'élection d'une Assemblée constituante, et il était disposé à donner toutes les facilités possibles pour qu'une telle Assemblée fût élue. Est-ce que le chancelie

admit donc qu'il convenait que Paris eût le droit de se ravitailler dans la proportion du temps de la suspension des hostilités? Nullement; dans les termes de la plus grave politesse, M. de Bismark exprima, en manière de réponse, le regret qu'il y eût incompatibilité entre un tel droit et le fait du siège. Energie plus grande, plus grande abondance d'arguments et de phrases sonores de la part du « vieillard éloquent, » jusqu'à ce que, enfin, le gouvernement provisoire coupa court aux négociations qui avaient eu pour effet, à dessein, de faire perdre inutilement un temps précieux.

« Pourquoi donc M. de Bismark a-t-il permis que les négociations aient duré trois jours, bien plus, cinq jours, alors qu'il eût pu y mettre fin en trois heures? On ne donne de ce fait aucune explication suffisante. M. de Bismark savait parfaitement, dès le début, quelle était sa résolution. Sa volonté ne chancela jamais. Il savait avec la même certitude que le gouvernement provisoire était dans l'impossibilité de souscrire à ses exigences. Même s'il avait eu quelque doute sur l'attitude du gouvernement de Paris,— et l'avis qu'il a inséré dans le *Nouvelliste de Versailles* prouve qu'il n'en avait pas, — il eût pu mettre un terme à la discussion dès le début par une déclaration nette de son ultimatum. On dira peut-être qu'il voulait montrer son respect pour les puissances neutres ; mais, comme les puissances neutres n'ont fait aucune proposition définie, il eût parfaitement satisfait à toutes les règles de la courtoisie en répondant immédiatement qu'il était disposé à faciliter l'élection d'une Assemblée constituante moyennant le maintien d'un blocus dont les rigueurs ne pourraient, en aucune circonstance, être amoindries. Des critiques sévères diront peut-être qu'il espérait exciter des dissensions à Paris ; mais si telle a été son intention, il s'est trompé, car le vote de confiance dans le gouvernement provisoire a immensément fortifié la position de ce gouvernement, et on peut espérer qu'il adoptera à l'avenir des mesures plus vigoureuses pour réprimer les désordres.

« Nous sommes disposés à croire que la véritable explication de la conduite du comte de Bismark, en prolongeant les négociations qui, ainsi qu'il le savait d'avance, ne pouvaient pas aboutir à un résultat, doit être trouvé dans la confiance insouciante que donne la force. M. de Bismark était tout disposé à laisser marcher le temps et à s'amuser du feu et de la passion de M. Thiers, d'autant plus qu'il y a lieu de croire que les préparatifs pour le bombardement ne sont pas encore prêts.

« Mais que dirons-nous de M. Thiers lui-même? Nous voudrions pouvoir nous abstenir de le juger. M. Thiers a été infatigable. Sa passion pour la France le dévore. M. Thiers a fait 3,000 lieues; il est allé à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Florence, à Tours et ensuite à Versailles pour trouver des armées campées dans le temple des gloires de son pays. Il ne pouvait écarter les visiteurs importuns qui le harassaient, qu'en leur disant : « Pour l'amour de Dieu, monsieur, laissez-moi

tranquille. » Nous ne pouvons cependant pas nous abstenir de formuler notre opinion sur lui.

« Nous vivons dans un temps critique, à une époque où des dangers dont nous ne nous doutons pas peuvent soudainement surgir, et nous pensons que le plus grand danger consiste dans l'incapacité où se trouvent des hommes honnêtes et même habiles à saisir des conséquences qui sont restées jusqu'ici étrangères à l'expérience de leur vie ou à leurs calculs.

« M. Thiers est un homme de lettres et un homme d'État, un merveilleux orateur parlementaire, au patriotisme de qui on ne pouvait reprocher que les défauts de l'excès, un esprit pratique qui n'a pas d'Égal à la tribune, mais qui ne comprend pas qu'il est aujourd'hui dans une ère nouvelle.

« La France est pour lui maintenant ce qu'elle était il y a trente ans. La Prusse est la Prusse dont il a écrit. Il a entrepris ses négociations avec le comte de Bismark sous la préoccupation de fatales erreurs qui, cela n'est que trop probable, ne sont pas encore dissipées. Il s'est accroché à l'espoir jusqu'à la fin, sans avoir de motif véritable, et cela tout simplement parce qu'il ne pouvait pas croire à la réalité des obstacles qui barraient la voie du succès.

« Il n'est pas excusable d'entretenir encore des illusions sur l'avenir. Il n'y a rien qui puisse en atténuer le caractère sombre. Nulle part on n'aperçoit un rayon de lumière.

« Le gouvernement provisoire a pris un nouvel engagement de s'en tenir à ses premières déclarations. « Le gouvernement a juré de ne pas « céder un pouce de territoire, et il restera fidèle à son engagement. » Voilà quel a été le discours de M. Favre en réponse aux félicitations de la garde nationale de Paris sur le résultat du vote de confiance ; celui qui pense que M. Favre a parlé pour lui seul se détrompera en lisant la proclamation de tout le ministère qui dit : « Le Gouvernement de la Défense « nationale n'a absolument rien à changer à la politique qu'il a proclamée « en face du monde. »

« Telle est la résolution du gouvernement et, en tant qu'on en peut juger, de la France.

« D'un autre côté, les Allemands ne se trompent pas sur l'avenir. Ils ont été désappointés par la résistance de Paris, mais ils calculent maintenant, avec une précision mathématique qui est des plus significatives, que Paris peut se soutenir pendant 65 jours à partir du 1er novembre, avant que la famine l'oblige à capituler. Si Paris ne tombe pas plus tôt par l'effet du bombardement, il tombera le 5 janvier, parce que ses provisions seront alors épuisées.

« En attendant, les envahisseurs sont prêts à tout faire et à tout souffrir.

« Ils ont été exposés au feu de Paris, nuit et jour, pendant un mois, sans avoir la chance de lui rendre la pareille, et l'affaire du Bourget leur

a montré que, si la victoire est certaine, elle peut aussi se payer cher. Mais il n'y a chez eux aucune hésitation. Ils ne reculent même pas devant les perspectives des horreurs que leurs compatriotes ont souffertes devant Metz, où les tentes étaient inondées, et où les fossés des tirailleurs, convertis en étangs, abattaient par jour 500 des leurs, un grand nombre frappés de typhus.

« Paris doit tomber. La peste et le feu décimeront assiégeants et assiégés; des villages, en France, disparaîtront par l'incendie; des familles, en Allemagne, perdront leur soutien, et l'on n'y entendra à Noël, peut-être, que des cris de désolation, de haine et de vengeance. Peu importe. Deux inflexibles volontés sont aux prises, et c'est ainsi, et ainsi seulement, que l'on prouvera quel est celui des deux antagonistes qui est assez fort pour réduire l'autre en poussière. »

III

M. Thiers à Versailles

La *Gazette nationale de Berlin* du 4 novembre contient une correspondance de Versailles qui donne les renseignements suivants sur le voyage de M. Thiers à Versailles :

L'entretien qu'il a eu avec le chancelier n'a pas été connu du public. M. Thiers est retourné vers onze heures et demie à son hôtel, dans lequel il a rencontré, quelques instants après, le duc de Cobourg. Ce dernier salua M. Thiers et lui serra amicalement la main :

— Vous ne me reconnaissez pas sans doute, lui dit le duc.

— Si fait, monseigneur, répondit M. Thiers; mais, ajouta-t-il, quelles douloureuses circonstances me valent l'honneur de vous revoir! »

Et les yeux de l'homme d'État s'emplirent de larmes.

M. Thiers dit au duc qu'il comptait revenir de Paris le troisième jour au plus tard, et il s'est dirigé vers les avant-postes, accompagné d'un officier d'état-major. Comme il avait fallu s'arrêter une heure et demie pour attendre l'accomplissement des formalités, M. Thiers est descendu de voiture avec les deux personnes qui l'accompagnaient, dont l'une, M. Paul de Rémusat, est le fils du célèbre ministre de Louis-Philippe, et la seconde, un député à la Chambre, de la fraction Thiers. Tous trois se sont entretenus avec quelques officiers prussiens.

Un témoin auriculaire m'a rapporté avec assez de détails le contenu de

la conversation. M. Thiers a mis beaucoup d'insistance pour rappeler qu'il s'est prononcé avec la plus grande énergie contre la guerre, et il a cité à l'appui une bonne partie du discours qu'il a prononcé à la Chambre lors de la déclaration de guerre, et a rappelé à cette occasion que plus de quarante députés de la majorité se sont avancés sur lui les poings fermés et en proférant des menaces, en l'interrompant sans cesse, et que le soir on lui a donné un charivari. Selon M. Thiers, l'empereur et l'impératrice ont été les véritables promoteurs de la guerre.

Il ne contesta pas qu'en 1840 il avait poussé avec toute son énergie à la guerre contre l'Allemagne; mais alors la situation était toute autre : la cause de la France était juste, puisqu'il s'agissait de conserver la Syrie à l'Égypte, menacée par la Turquie; et puis on disposait d'une armée parfaitement équipée et armée.

Pour ce qui est de M. de Moltke, M. Thiers l'a appelé le premier tacticien des temps modernes, et il a rendu pleinement hommage à la capacité de nos officiers, qui s'entendaient si bien à diriger les troupes qui leur sont confiées. « Ah! dit l'un des compagnons de voyage de M. Thiers, c'est qu'ils ont travaillé, tandis que nos officiers se reposaient aveuglément sur l'invincibilité de l'armée française. »

La capitulation de Metz était connue de M. Thiers : il a pris la défense du maréchal Bazaine, et a vivement insisté sur l'honorabilité et le passé de cet officier supérieur. On en vint à parler de l'ex-ministre de la guerre, le maréchal Lebœuf, qui était tombé entre nos mains à Metz.

« Voudriez-vous consentir à son échange? demanda un officier en plaisantant.

— Pour l'amour de Dieu, non, repartit l'un des Français; le plus grand plaisir que vous puissiez nous faire, ce serait de mettre Lebœuf à la tête de votre propre armée. »

Le même officier ayant dit qu'à la paix Napoléon serait rendu avec les autres prisonniers, le député reprit : « Alors nous vous le renverrons avec protêt; vous l'avez accepté : eh bien, gardez-le et nourrissez-le. »

Quand M. Thiers prit congé des officiers et mit le pied sur le pont de la Seine, il a versé des larmes en découvrant au fond les tours de Paris :

« Oh! messieurs, dit-il, jamais je ne me serais douté combien j'aime ma malheureuse cité natale; quel aspect désolant! » Puis il se remit en marche d'un pas résolu vers les avant-postes français.

IV

Circulaire de M. de Bismark au sujet de la proposition d'armistice

Le *Times* du 4 novembre 1870 donne le texte de la dépêche adressée par lord Granville à lord Loftus, en date du 20 octobre, et reproduite dans ses parties essentielles par M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères (circulaire du 21 novembre aux représentants de la France à l'étranger)

Nous jugeons donc inutile de reproduire ce document. Mais le *Times* le fait suivre de la réponse adressée par M. de Bismark au comte de Bernstorff, ambassadeur de Prusse à Londres.

Voici cette réponse :

Versailles, 28 octobre 1870.

Lord Granville a bien voulu communiquer à Votre Excellence la dépêche qu'il a adressée à lord Augustus Loftus, le 20 de ce mois. Votre Excellence en connaît donc le contenu.

Je puis vous donner l'assurance que les vœux que fait lord Granville pour voir terminer promptement ce débat sanglant, et éviter les mesures extrêmes, d'une facon que sanctionneraient les usages internationaux, est très-hautement appréciée par Sa Majesté le roi. L'Allemagne qui, malgré ses victoires, est obligée de faire de tels sacrifices dans cette lutte de deux grandes nations, a un intérêt bien plus direct au rétablissement de la paix qu'un pays neutre qui garde le rôle de spectateur, d'un spectateur humain et dont nous reconnaissons les nobles sympathies.

Aussi Sa Majesté le roi a-t-il été heureux d'apprendre, par la dépêche de lord Granville, que le gouvernement de Sa Majesté britannique partage notre conviction : le préliminaire nécessaire de négociations fructueuses serait de permettre au peuple français d'élire une Assemblée de représentants. C'est cette conviction que nous avons exprimée en toute occasion, depuis le moment où nous avons appris ce qui s'était passé à Paris le 4 septembre. Je puis vous rappeler que, d'après les suggestions du cabinet anglais, Sa Majesté le roi m'a autorisé, à Meaux, il y a plus d'un mois, à discuter avec M. Jules Favre la réunion possible d'une Assemblée constituante. Sa Majesté, désirant contribuer à la création d'une assemblée légale des représentants de la France, offrit un armistice à des conditions dont la modération a été généralement reconnue, et a été de plus prouvée, quelques jours après, par la chute de Toul et de Strasbourg.

On sait que ces conditions ont été repoussées, et l'on sait de quelle façon. On sait que le roi consentait à permettre que les élections, fixées au 2 octobre par le gouvernement de Paris, se fissent dans toutes les parties du territoire occupées par les troupes allemandes, et à donner pour les faire toutes facilités, bien qu'elles eussent été ordonnées par un gouvernement non encore reconnu par nous. Nos rapports avec les autorités françaises locales et départementales, ainsi que la presse l'a constaté à l'égard du maire de Versailles, démontrent le bon vouloir des autorités allemandes à provoquer en France des élections libres.

Mais le gouvernement de Paris n'avait pas l'intention de permettre à la nation d'élire des représentants. Il a d'abord ajourné les élections annoncées pour le 2 de ce mois, puis annulé le décret du gouvernement de Tours, qui fixait au 16 le jour du scrutin. Le décret d'annulation a été publié déjà dans les journaux.

L'original, signé des membres du gouvernement, est par accident tombé dans nos mains. Nous avons eu aussi en notre pouvoir une lettre de M. Gambetta dont je ne puis m'empêcher d'envoyer copie à Votre Excellence, car elle donne la mesure très-nette du ton qui prévaut dans le gouvernement de Paris. Toutes ces expériences ne nous ont pas empêchés d'offrir notre concours pour toutes les démarches que le gouvernement de Paris pourrait être disposé à faire en vue de mettre le peuple français en situation d'élire des députés chargés d'exprimer son opinion sur les événements et de partager la responsabilité du pouvoir, arbitrairement usurpé par des personnes privées. La médiation amicale de quelques personnages distingués, citoyens d'un État neutre, qui se rendirent à Paris dans ce dessein, nous a donné une occasion de plus d'offrir aux gouvernants de la France les moyens de procéder aux élections, et, par là, de délivrer la France de l'anarchie qui rend impossible toutes négociations de paix.

Nous avons signifié nos bonnes dispositions à conclure un armistice pour le temps nécessaire aux élections, déclarant que nous permettrions, soit aux députés de la nation d'entrer à Paris, soit aux députés de Paris de se rendre en tout autre lieu, dans le cas où l'Assemblée se tiendrait ailleurs qu'à Paris. Ces propositions, qui ont été présentées, de notre consentement, aux membres du gouvernement de Paris par les neutres, le 9 de ce mois, ont trouvé un tel accueil, que les médiateurs se sont déclarés forcés d'abandonner les espérances qu'ils avaient conçues. Immédiatement après, M. Gambetta quitta Paris en ballon, et son premier cri en touchant *terra firma*, si nous en croyons les informations d'origine française, fut une protestation contre l'élection des représentants de la nation. Les événements prouvent qu'il a réussi à empêcher les élections ; et les efforts de M. Crémieux en sens contraire ont échoué. Il ressort de cet exposé des faits, que le moyen recommandé par le gouvernement de Sa

Majesté britannique pour parvenir à la paix — c'est-à-dire l'accord pour de libres élections à une Assemblée constituante — n'a pas trouvé d'opposition de notre part, mais bien de la part des gouvernants de Paris; que nous étions prêts dès le début à donner notre concours, et que nos offres ont toujours été rejetées par le gouvernement de la défense nationale.

Nous étions donc pleinement fondés à décliner, dans notre communication du 11 de ce mois, à laquelle se réfère le ministre anglais, toute responsabilité dans les déplorables conséquences auxquelles une résistance à outrance doit exposer les habitants de Paris. Que cette communication n'ait pu manquer de produire de l'impression sur le cabinet anglais, c'est ce que nous attendions. Et si les gouvernants de Paris devaient pousser la résistance au dernier degré, nous avons prouvé combien nous le déplorerions, en appelant l'attention du monde entier, et spécialement des puissances neutres, sur les conséquences qui probablement en résulteraient. Nous espérions que les représentations des puissances neutres feraient quelque impression sur les gouvernants de Paris, qui sacrifient la vie et la fortune des habitants à leur propre ambition. Et nous avons d'autant plus de confiance, que le gouvernement de Paris et de Tours a pris sous sa propre responsabilité la direction des destinées de la France, sans autre titre que celui que peut donner une usurpation arbitraire et violente, jointe au refus obstiné d'écouter la voix de la nation.

Nous ne pouvons que remercier le gouvernement de Sa Majesté britannique, s'il essaye de prémunir le gouvernement français contre le danger de persévérer dans cette voie mauvaise, et s'il s'efforce de le rendre accessible à des considérations calculées pour épargner à la France les progrès de la désorganisation sociale et politique, et préserver sa brillante capitale des dévastations d'un siége. Nous ne pouvons pourtant détruire la crainte, née des illusions auxquelles les gouvernants de Paris semblent se complaire, que la sage intervention du cabinet anglais ne soit mal interprétée par eux. Ils considéreront probablement la sympathie et l'humanité qui auront amené cette intervention comme un appui que leur prêteraient les puissances neutres, et tireront de là un encouragement qui peut-être entraînerait des conséquences très-différentes de celles que lord Granville a en vue. Qu'après l'expérience que nous avons faite du caractère du gouvernement français nous ne puissions prendre l'initiative de rouvrir les négociations, c'est ce que semble impliquer la dépêche de lord Granville. Je prie Votre Excellence, en portant à sa connaissance l'entier contenu des présentes communications, de lui donner l'assurance que, poussés par un sincère désir du rétablissement de la paix, nous accueillerons et examinerons volontiers toute proposition qui pourrait nous être faites par les Français en vue de commencer des négociations de paix.

BISMARK.

APPENDICE VIII

POPULATION DE PARIS PENDANT LE SIÉGE

Le *Bulletin de la municipalité de Paris* pendant le siége a publié, le 28 octobre 1870, la note suivante :

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, une réunion des maires des vingt arrondissements de Paris a eu lieu le 25 octobre, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du citoyen Arago, maire de Paris.

L'ordre du jour portait : question des loyers, question du rationnement, mobilisation de la garde nationale.

Sur une observation du citoyen Bonvalet, maire du 3e arrondissement, la question du rationnement obtient la priorité.

Cette question du rationnement est multiple. Elle soulève une foule de questions de détail et de questions accessoires.

Le principe de l'uniformité de la ration pour tous les arrondissements de Paris paraît réunir, dès l'abord, tous les suffrages.

La première question à résoudre, dit le citoyen maire de Paris, la seule question à résoudre pour arriver à cette uniformité, c'est le recensement. Le ministre du commerce demande instamment le résultat du recensement nouveau (l'ancien n'étant plus exact, à cause des réfugiés). Il n'attend plus que ces chiffres pour régler la quotité de viande disponible en faveur de chaque habitant.

Ces chiffres, quels sont-ils?...

On procède à l'appel des maires, — appel qui fournit les renseignements suivants :

1er	*Arrondissement.*	90,000 rations par jour (2,000 gardes nationaux aux remparts).
2e	—	88,000 habitants, y compris 1,400 gardes nationaux aux remparts.
3e	—	110,000 habitants, y compris 2,000 gardes nationaux aux remparts.
4e	—	102,000 habitants, y compris de 1,500 à 2,000 gardes nationaux aux remparts.
5e	—	99,600 habitants.
6e	—	102,000 habitants, ou, plus exactement, 100,300 rations.
7e	—	80,000 rations.

8e	*Arrondissement.*	70,000	rations (les gardes aux remparts n'ont que la ration commune).
9e	—	115,000	habitants, y compris 2,150 gardes nationaux aux remparts.
10e	—	150,000	habitants, y compris 5,200 gardes nationaux aux remparts.
11e	—	175,000	habitants, y compris de 3,000 à 3,500 gardes nationaux aux remparts.
12e	—	112,000	habitants.
13e	—	78,500	habitants, y compris 2,500 gardes nationaux aux remparts.
14e	—	75,000	habitants (20,000 réfugiés, 1,000 troupes, 3,000 gardes nationaux aux remparts, en tout 96,600 rations).
15e	—	76,000	rations (de 1,500 à 1,600 aux remparts).
16e	—	60,500	rations (1,500 aux remparts).
17e	—	136,000	habitants.
18e	—	136,000	habitants.
19e	—	113,000	habitants, dont 2,000 aux remparts.
20e	—	120,000	habitants.

APPENDICE IX

Rapport de M. J. Claretie à M. Jules Ferry, membre du Gouvernement de la Défense nationale, délégué à la mairie de Paris et à l'administration du département de la Seine, sur la fondation d'une bibliothèque communale et d'une salle de lectures et conférences dans chacun des arrondissements de Paris (1).

Par arrêté de M. Étienne Arago, maire de Paris, d'accord avec vous, j'ai été chargé d'organiser, dans chacun des arrondissements de Paris, une bibliothèque et une salle de lectures et conférences. Le moment pourrait paraître singulièrement choisi si l'on ne songeait qu'au présent,

(1) Publié au *Journal officiel* du samedi 26 novembre.

et si l'on n'avait pour exemple les premiers défenseurs et les premiers fondateurs de la République en France.

Un des côtés les plus admirables de la Révolution française, et celui que les esprits d'élite et d'étude profonde ont jusqu'ici mise en lumière, est, en effet, ce côté éminemment éducateur, civilisateur, qui se développe même pendant les heures les plus troublées, en pleine lutte et en pleine guerre. C'est que l'instruction, la moralisation d'un peuple, doivent être toujours, fût-ce dans les jours d'épreuves, le but de tous les gouvernements libres et dévoués au bien public. De l'instruction populaire naissent la force et la vitalité d'une nation, et cette Prusse même, notre ennemie aujourd'hui, lorsqu'après Iéna la fortune l'eut réduite au dernier rang, lorsqu'elle fut comme agonisante sous le talon d'un conquérant, trouva une puissance nouvelle, puisa une virilité inattendue, non plus seulement dans ses armées, mais encore dans ses universités, dont elle fit comme des foyers de patriotisme et de résistance à l'oppression.

Sans sortir de chez nous, au surplus, nous avons, je le répète, une tradition qui nous est chère. A l'heure même où la patrie menacée se débattait contre l'invasion et travaillait d'un irrésistible élan à chasser l'étranger, la Convention nationale s'occupait aussi, non-seulement du sol de la France, mais en quelque sorte de son âme, et, tout en armant les citoyens, elle songeait à les instruire. Elle ne voulait pas seulement travailler au salut du présent, mais aussi à celui de l'avenir. En même temps qu'elle détruisait, elle fondait. Et nos bibliothèques publiques, nos musées nationaux, nos créations littéraires et scientifiques, tout ce qui fait la gloire de la France pacifique, datent de ces heures de guerre, si tourmentées et si terribles. Deux hommes surtout se vouaient à ce travail de reconstituton morale et intellectuelle, travail aussi difficile que la direction des masses armées. Tandis que Carnot et Bouchotte organisaient la victoire, Grégoire et Lakanal organisaient la science.

Le rapport de Grégoire, qui date du mois d'avril 1794, presque au lendemain de la mort de Danton, est encore aujourd'hui à relire et à étudier pour tout ce qu'il contient d'érudit, de sensé et de pratique. La Constituante avait décidé, dès 1790, que toutes les écoles urbaines ou rurales auraient une bibliothèque ouverte à tous les citoyens. Couppé (de l'Oise) avait déjà, le 30 nivôse an II, proposé, au nom du comité de l'instruction publique, d'établir dans chaque district une bibliothèque publique où fussent réunis à la fois tous les livres des cloîtres et toutes les médailles et collections dans les départements. « La littérature et les sciences, disait Couppé, doivent s'allier aux vertus civiques, unir leurs travaux et concourir ensemble à la gloire et à la prospérité de la République. » Grégoire reprenait et complétait, en l'élargissant, l'idée de Couppé (de l'Oise). Il recueillait et centralisait les livres épars dans les châteaux et les couvents. Dans le seul département de Paris, il trouvait

dix-huit cent mille volumes. Il fondait enfin les bibliothèques publiques et faisait rendre à la Convention ce décret : « *Les bibliothèques sont recommandées à tous les citoyens.* »

Ainsi, la Convention ne négligeait rien de ce qui pouvait faire la nation grande et forte en la rendant éclairée, et elle applaudissait, unanime, aux paroles de Grégoire, lorsque le rapporteur disait : « Des bibliothèques et des musées formés avec choix sont, en quelque sorte, les ateliers de l'esprit humain. Que de gens qui étaient tourmentés par l'inquiétude, indice du génie, ont connu leur vocation à la lecture d'un bon livre ! »

La chute de la République et le premier empire vinrent arrêter ce mouvement rapide vers l'instruction populaire : le début du XIXe siècle sembla la négation même des généreuses idées du XVIIIe. La force prit brutalement la place du droit. Il ne fut question ni de bons ni de méchants livres, puisqu'il ne fut plus question de livres. Le recueil des bulletins de l'armée devint l'encyclopédie de l'Empire. Il fallut attendre longtemps avant de voir reparaître, et, en quelque sorte, refleurir ces idées de bibliothèques et d'éducation populaire. Tandis que les États-Unis, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, fondaient, ouvraient partout des bibiothèques de communes ou de districts, la France demeurait, sous ce rapport, bien en arrière.

Dès 1790, le poète Robert Burns avait posé le principe de ces bibliothèques communales que nous voulons créer aujourd'hui. Il raconte, dans une de ses lettres signées *Un paysan*, comment, dans un petit village d'Écosse, des fermiers s'associèrent pour fonder une bibliothèque rurale de plus de quinze cents volumes, parmi lesquels figuraient Addison, Hume, Robertson, Cervantès. Quarante ans après, au lendemain de la révolution de 1830, M. Perdonnet fondait, avec les élèves de l'École polytechnique, l'Association polytechnique, et ouvrait, à la Halle aux draps, la première bibliothèque populaire en même temps qu'il instituait des cours gratuits d'ouvriers.

L'incendie de la Halle aux draps devait anéantir la bibliothèque sans lasser M. Perdonnet, qui, reprenant un projet de M. François Delessert, projet qui date de trente ans bientôt, voulait, à la fin de sa vie, instituer à Paris une bibliothèque populaire par arrondissement. Ce mouvement vers l'éducation, arrêté pendant les premières années du second empire, s'était en effet réveillé en quelque sorte et ranimé, il y a environ douze ans, grâce aux journaux ; et deux publicistes, M. Jules Mahias dans *la Presse*, et M. Ch. Sauvestre dans *l'Opinion nationale*, s'attachèrent alors à faire triompher cette idée des bibliothèques populaires. De cette année 1858 date comme une ère nouvelle dans l'éducation. La France semble vouloir à grands pas atteindre et même dépasser les nations rivales. Elle veut avoir, comme les États-Unis, des bibliothèques de districts, *bibliothèques des écoles publiques*, où non-seulement les écoliers, mais tous les

habitants sont admis. Elle sait que ces bibliothèques existent depuis 1853 à Berlin, que la bibliothèque de Mary-le-Bone, à Londres, peut servir d'exemple.

Partout le mouvement s'accentue et s'accélère. M. Jean Macé établit la *Ligue de l'enseignement*, et l'Alsace, qu'on dispute à la France, fut la première à affirmer son désir de rajeunir la France par l'instruction; un ouvrier lithographe, M. Girard, a l'idée de fonder une *Société des Amis de l'instruction*, qui prêtera des livres moyennant une rétribution minime; sous la direction de M. Marguerin, les deux associations polytechnique et philotechnique se donnent la main; la société s'organise et fonctionne rue de Vendôme, dans le 3e arrondissement; la *Société Franklin*, pour la propagation des bibliothèques populaires, est fondée et reconnue le 19 septembre 1862; dans plus d'un arrondissement de Paris, et sur des initiatives particulières, des bibliothèques sont organisées : le 1er arrondissement, grâce à M. Hément, le 5e, grâce à M. Laboulaye, le 9e, le 18e, ont leur bibliothèque populaire. Enfin, au budget de la ville de Paris, les 11e et 20e arrondissements figurent pour des frais alloués à des bibliothèques.

Mais ce n'est pas assez maintenant, et le Gouvernement républicain du 4 septembre a voulu que, dans tous les arrondissements, une bibliothèque communale fût fondée, qui enrichît encore davantage, au point de vue intellectuel, cette ville de Paris, centre de civilisation qu'à cette heure entoure un cercle de fer. « La richesse intellectuelle, dit un des hommes qui a le plus travaillé à l'instruction publique et à l'éducation populaire, M. Jules Simon, la richesse intellectuelle fait plus que toutes les autres pour le bonheur de celui qui la possède. » Elle fait aussi pour une cité plus que tous les monuments luxueux ou superbes. Ce qu'il nous faut construire pour enrichir davantage Paris, ce sont des bibliothèques et des écoles.

Construire, ou du moins organiser. La plupart des mairies de Paris sont assez vastes pour loger les livres qu'on y pourra apporter. La fondation de ces bibliothèques communales pourra donc être rapide et économique. Permettez-moi, après en avoir brièvement exposé l'histoire, de faire connaître la façon dont j'entends leur organisation.

Chaque bibliothèque d'arrondissement sera, si faire se peut, établie dans la mairie ou dans le local voisin, école ou lieu public. Un catalogue général, soigneusement composé (et pour le choix des livres on aura recours, au besoin, à la commission instituée par la mairie de Paris pour l'enseignement communal), donnera à chaque bibliothèque un fonds commun de livres, de telle sorte que le lecteur, l'ouvrier, changeant de logement, puisse être certain de retrouver dans la bibliothèque de son arrondissement nouveau le livre préféré qu'il trouvait dans son ancien arrondissement. Ce catalogue, uniforme en principe, pourra varier par des

additions de livres spéciaux achetés selon le quartier et les besoins des habitants. Telle partie de la population parisienne, plus généralement composée d'ouvriers de certaines industries, trouvera, par exemple, dans sa bibliothèque des ouvrages qui répondront à ses études et à ses travaux. Mais je crois devoir insister sur ce fonds commun à toutes les bibliothèques et composé des meilleurs livres d'histoire, de géographie, de sciences, d'hygiène et de littérature. Il est indispensable qu'il soit le même dans les vingt arrondissements. Ce fonds commun s'augmentera d'ailleurs nécessairement d'année en année, au fur et à mesure de la publication de certains livres de nécessité première, les annuaires, par exemple, les ouvrages de statistique, et variera, en outre, grâce aux dons de livres que ne manqueront pas de faire les auteurs et les éditeurs.

Une question se pose immédiatement après la formation des bibliothèques. Comment seront-elles administrées? c'est-à-dire seront-elles seulement des salles de lecture, ou pourra-t-on y venir chercher des livres pour les emporter et les lire chez soi? La question du *prêt* est évidemment la question la plus grave. Les bibliothécaires de métier sont, en principe, opposés à ces prêts de livres, qui décomplètent et désorganisent souvent une bibliothèque. Mais nous ne devons pas être seulement des bibliothécaires, nous devons être des moralisateurs et des instructeurs, et faciliter, par conséquent, à tous la morale et l'instruction. Le livre lu sur la table commune, sous le bec de gaz de la bibliothèque, dans la salle publique, ne porte pas avec lui autant de fruit que le livre emporté, feuilleté, dévoré au coin du feu, dans la chambre, dans la mansarde, lu et commenté tout haut, et qui fait pleurer ou sourire, qui charme ou qui enseigne non-seulement celui qui lit, mais ceux qui écoutent.

Voyez l'ouvrier qui sort de la bibliothèque avec le livre prêté sous le bras. Il est à la fois heureux et fier, et il se redresse en marchant avec ce compagnon qui, tout à l'heure, va lui donner plaisir et profit. Il en fait comme un hommage à sa femme, à ses enfants. Ce livre n'est plus un personnage officiel qu'on va visiter dans sa mairie et qu'on interroge avec une certaine timidité; c'est un hôte aimé, fêté, et à qui l'on fait, le cœur sur la main, les honneurs du logis.

La *Société des Amis de l'instruction* permet à l'ouvrier de lire, d'emporter tous les livres qu'il demande, et cela moyennant un droit d'inscription de un franc et une cotisation d'un peu moins de dix centimes par semaine. Mais nos bibliothèques communales seront gratuites, et c'est là ce qui les différencie de toutes les bibliothèques existantes. La commune n'exige rien pour l'instruction de ses citoyens. Il ne faut point cependant, et c'est ce qui les distingue des autres, que les livres soient confiés à tout le monde et que le premier venu puisse emporter un ouvrage appartenant à la bibliothèque. Le prêt des livres ne sera accordé qu'à des citoyens connus, à des lecteurs d'habitude, et dans chaque

arrondissement une sorte de conseil de surveillance pris parmi les administrateurs communaux, une commission de visiteurs adjoints au bibiothécaire, fera droit aux demandes de prêt en s'assurant que le postulant habite l'arrondissement et que les livres prêtés seront en sûreté entre ses mains. On ne prêtera d'ailleurs que *des doubles*, afin de ne point entamer le fonds même de la bibliothèque, réservé aux lecteurs sur place.

Ce système de bibliothèques pourra être appliqué par l'administration du département, non-seulement aux arrondissements de Paris, mais à toutes les communes de la Seine. Quelques-unes de ces communes ont, au surplus, pris l'initiative du mouvement, et je citerai, entre autres, la commune de Boulogne-sur-Seine, qui possède une bibliothèque fondée par les citoyens eux-mêmes, bibliothèque de 4,000 volumes établie dans l'école, et où vont déjà plus de trente lecteurs par soirée. Je n'ai pas à faire ressortir l'avantage qu'aurait ce système, rayonnant ainsi de Paris dans les départements.

Les bibliothèques communales étant fondées par toute la France, le niveau de l'intelligence publique s'élèverait rapidement. Il ne s'agit pas seulement en effet des villes, mais des campagnes. On a déjà fondé çà et là des bibliothèques communales dont plusieurs peuvent servir de type, celle de Vernon, par exemple; la bibliothèque qu'a établie M. Poyez, membre du conseil général de la Vienne, à Mons-sur-Guesnes, et bien d'autres. Le principe appliqué à Paris serait utile partout. On établirait un véritable réseau de bibliothèques dans tout le pays, en créant une bibliothèque par commune, bibliothèque qui deviendrait cantonale dans certains départements où les communes sont peu importantes, et dont le catalogue serait modifié suivant les lieux, composé surtout d'ouvrages d'agriculture dans les communes ou les cantons agricoles, et d'ouvrages sur l'industrie dans les communes et les cantons industriels.

On pourrait se servir, pour former les fonds de ces bibliothèques, à Paris ou en province, non plus, comme au temps de Grégoire, des bibliothèques maintenant nationalisées des couvents, mais des *doubles* et même des *triples* exemplaires de chaque ouvrage que possèdent la plupart de nos grandes bibliothèques publiques. On pourrait même, à mon avis, distribuer entre les bibliothèques d'arrondissement les bibliothèques des châteaux impériaux, la plupart fort riches en ouvrages d'histoire, et qui n'ont jamais servi ni au public ni à personne.

Une autre question tout actuelle pourrait être traitée ici, je veux parler de l'application immédiate de ces bibliothèques et de l'avantage moral que la défense d'une ville comme Paris y pourrait trouver si, ce qui est peu probable, l'investissement durait jusqu'au moment où fonctionneront toutes nos bibliothèques. Les citoyens de garde aux remparts et les soldats y pourraient certes trouver un encouragement, un stimulant en même temps qu'une distraction. L'histoire de la Révolution leur dirait

comment on sait vaincre et Corneille comment on sait mourir. Et quel avantage considérable trouverait l'armée dans ces lectures, dans ces livres!

L'Empire, réduisant le soldat à l'obéissance passive, s'inquiétait peu de cette *force morale* qui constitue, nous a-t-on éloquemment dit depuis, un des principes de la victoire. La République doit, au contraire, faire passer dans l'esprit de l'armée cette flamme intellectuelle, cette puissance morale qui vivifie les nations. Elle ne doit pas se laisser plus longtemps devancer par l'Angleterre, qui a institué depuis 1861 des bibliothèques régimentaires, dont la bibliothèque de Chatham nous offre un remarquable exemple.

La fin du siége de Paris ne nous permettra sans doute pas — et fort heureusement — d'utiliser de ce côté les bibliothèques communales; mais, encore une fois, le principe aura été posé et l'application suivra bientôt.

J'aurais voulu joindre à ce rapport le catalogue même, commun aux vingt bibliothèques. On s'attachera, en le composant, à faire qu'il présente dans sa variété une unité d'enseignement véritablement libre et démocratique. L'histoire y tiendra une large place : la série des ouvrages qui racontent successivement les destinées des peuples y figurera complète et de façon à ne laisser aucune lacune ni aucun point obscur. La géographie, les sciences naturelles et physiques, tout ce qui fait la puissance du siècle où nous vivons, la philosophie politique et sociale, les lettres, depuis la jeune antiquité jusqu'aux œuvres contemporaines, les publications d'art et d'art industriel, les ouvrages de vulgarisation, et même les travaux des érudits, y prendront place. Nous parviendrons, je l'espère, à établir vingt bibliothèques, dont le fonds sera comme une encyclopédie toute moderne et toute populaire.

Je compte, pour arriver à ce résultat inappréciable, sur l'aide et le concours des maires et des municipalités. Ils savent tous de quelle importance est l'œuvre que vous avez bien voulu me charger de mener à bonne fin. La création des bibliothèques d'arrondissement a été plus d'une fois agitée sous le régime déchu, et on s'imagine peut-être que les maires de l'empire ont apporté leurs soins à cette innovation. Il n'en est rien, et presque partout les bibliothèques sont absentes, ou, lorsqu'elles existent, sont tellement précaires et rudimentaires, qu'on ne peut les signaler comme des exemples. Seules, encore une fois, des bibliothèques particulières comme cette bibliothèque de l'École centrale, qui a servi de type à la plupart des bibliothèques de département, ont une existence assurée et une vitalité utile. Les autres sont presque toutes à créer.

Le 1er et le 2e arrondissements n'ont point de bibliothèque municipale, le 3e, le 4e, le 6e, le 7e n'en ont pas. Dans le 9e, la bibliothèque particulière de la Société de secours mutuels prête des livres à ses membres

et à leurs amis. Une autre société de secours a mis, dans le 10e arrondissement, sa bibliothèque à la disposition de la mairie. La bibliothèque sert aujourd'hui de salle d'état-major pour la garde nationale. Le 12e, le 13e, et le 14e arrondissements n'ont point de bibliothèquemuni cipale. Dans les arrondissements de l'ancienne banlieue, dans le 17e, par exemple, la Société de secours mutuels met son fonds de livres à la disposition de ses membres. Le 11e arrondissement, en revanche, a, comme le 20e, une bibliothèque municipale gratuite de 3,000 à 3,200 volumes, ouverte le soir de huit à dix heures. La moyenne des lecteurs est de huit ou dix par soirée; elle en compte actuellement une quinzaine. Le catalogue de la bibliothèque du 11e est manuscrit; il n'existe pas de règlement imprimé. Celle du 20e, également gratuite, fonctionne de la même façon.

Le 18e arrondissement possède une bibliothèque remarquable, installée, non pas à la mairie de Montmartre, mais à la Chapelle, dans le local de de l'ancienne mairie. C'est une bibliothèque des Amis de l'instruction, due à l'initiative privée et devenue bibliothèque municipale. Elle compte environ 2,000 volumes, mais elle fonctionne comme toutes les bibliothèques des Amis de l'instruction ; elle est ouverte le soir de sept heures et demie à neuf heures et demie, dimanches et fêtes exceptés. On en peut emporter les livres moyennant une cotisation mensuelle de 50 centimes pour les hommes et de 25 centimes pour les femmes. Elle n'est point gratuite comme celles que nous voulons fonder. Donc, en dehors du 11e et du 20e arrondissements, il n'existe point de bibliothèques municipales. Et encore faut-il créer à nouveau celles qui existent.

Un examen plus particulier de ces bibliothèques diverses prouve d'ailleurs combien il est temps de leur communiquer et la vie et le mouvement. En bien des mairies, la place de la bibliothèque est marquée, mais la salle affectée aux livres n'en contient aucun. Je citerai, entre autres, le 3e arrondissement. Ailleurs, ceux qu'on a pu réunir sont de fades récits ou des traités de morale vulgaire, sans attrait et sans profit. Les catalogues sont généralement rédigés sans discernement. Et qu'arrive-t-il? Le lecteur n'y trouve point son compte. Il néglige cette science et cet enseignement si peu avenants. Je ne veux point citer trop de chiffres, mais on ne saurait lire sans tristesse tel rapport des bibliothécaires, celui de M. Edme, bibliothécaire au 10e arrondissement, par exemple, qui constate que, dans tout l'enclos Saint-Laurent, le nombre des lecteurs a été dans toute une année, l'année 1868, de 136 seulement? On n'a prêté que 107 volumes par mois, alors qu'on en pourrait faire lire plus de 200 par soirée.

J'espère bien que nos bibliothèques futures auront un autre mouvement et une autre importance. Il faut, encore une fois, les rendre, par la composition des ouvrages, attachantes et vivantes. Les puérilités ne devront point figurer dans nos catalogues; il faut intellectuellement au

peuple ce qu'un grand écrivain appelait les *viandes noires* de la pensée. Le champ est assez vaste et la collection assez belle de ces toniques en philosophie et en politique, bien faits pour réagir contre l'anémie morale et la décadence.

Tout a son importance dans une œuvre comme la nôtre. Je vous proposerais de faire que, matériellement même, nos bibliothèques devinssent utiles, et que les yeux y trouvassent leur instruction comme l'esprit. Outre qu'il serait bon peut-être que les rayons, la décoration des salles, fussent, autant que possible, uniformes pour tous les arrondissements, et qu'un Voltaire, par exemple, ou un Diderot figurât partout, à la même place, de façon, je le répète, à ce qu'en changeant de quartier chacun retrouvât ailleurs ses livres d'habitude et ses coins préférés, il serait assurément excellent que, dans ces bibliothèques, dans ces salles de lectures, on pût placer des modèles ou des copies d'œuvres d'art qui donneraient à ces demeures de l'étude quelque chose de l'aspect et de l'agrément d'un musée.

Il ne s'agirait pas évidemment d'art pur, mais bien plutôt d'art appliqué, d'art industriel, et les ouvriers, en rencontrant là des exemplaires choisis de notre industrie nationale du seizième ou du dix-huitième siècle, en emporteraient double profit. Rien n'est plus simple plus facile, et moins coûteux que cette adjonction de copies, de gravures ou de surmoulages. On aurait de la sorte, dans les vingt arrondissements parisiens, autant de musées au petit pied qui seraient comme des fractions de ce magnifique musée de Kensington dont la Grande-Bretagne a le droit d'être fière.

Enfin, pour me résumer et établir le fonctionnement habituel de nos bibliothèques, elles s'ouvriraient toujours gratuitement, chaque jour, de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi, et de sept heures à dix heures du soir. Ces lectures du soir sont les plus utiles et seront certainement les plus courues par la population ouvrière, qui, après la journée de travail et les grandes bibliothèques fermées, n'a jamais eu guère le choix, en ces dernières années, qu'entre un théâtre qui jouait surtout des opérettes débilitantes et le café-concert ou la tabagie.

Les bibliothèques communales seront, au surplus, complétées par une salle de lecture et de conférences établie dans chaque arrondissement, soit à la mairie, soit dans le quartier. La cause des conférences n'est plus à plaider, elle est gagnée. Le public français en est venu à préférer des leçons orales à des représentations de théâtre. Des savants, des professeurs, des littérateurs feront dans chaque arrondissement soit des récits, soit des cours. Des expériences de physique et de chimie compléteront parfois le discours, qui sera de la sorte une véritable leçon. Des voyageurs conteront leurs voyages, parleront à l'imagination, dévoileront à tous l'infini du monde après l'infini de la science. Ce sont de véritables écoles d'en-

seignement supérieur qu'on peut établir côte à côte avec les bibliothèques.

Et qui sait les bienfaits que peuvent produire les *lectures* bien choisies, telles qu'Émile Souvestre après 1848, M. Just Olivier et quelques autres en firent dans divers quartiers de Paris? La lecture d'un morceau de littérature ou d'histoire est plus utile encore peut-être qu'une improvisation ou qu'une conférence. Ce n'est plus seulement le lecteur, c'est La Fontaine, ou La Bruyère, ou Voltaire, qui parle. Ainsi la vérité pénètre plus avant et plus vite, et se fixe plus profondément dans l'esprit de l'auditeur. On entendra, dans ces lectures, les morceaux choisis de notre littérature nationale et aussi les traductions de ces langues étrangères que nous avons ignorées trop longtemps, et qu'il faut étudier et connaître.

Bref, et sans exagération, la fondation de ces bibliothèques communales et de ces salles de lectures et conférences peut marquer un pas décisif dans la voie du progrès intellectuel. Et ce progrès moral sera fatalement un progrès matériel. « Un ouvrier instruit, dit encore M. Jules Simon, dans son livre de *l'École*, est en même temps un ouvrier plus heureux et un meilleur ouvrier. » On en peut dire autant de tous les hommes. Chacun le sent bien aujourd'hui. L'élan est donné. Le monde appartient à la science. Et nous commençons à peine à créer des bibliothèques communales, que des étrangers, M. Grazia, M. Eichhoff, en sont déjà à la fondation d'une bibliothèque internationale universelle où seront centralisés et traduits dans toutes les langues tous les chefs-d'œuvres anciens et modernes, grecs ou hindous.

Tenons-nous-en à notre rôle plus modeste, mais non moins utile; fondons nos bibliothèques communales, fondons-les justement en pleine guerre, au milieu de Paris assiégé, et protestons ainsi contre la barbarie qui nous étreint et contre les iniquités des tueries. Cette antithèse est morale, d'une ville menacée du bombardement et qui, fabriquant des canons et achetant des livres, s'occupe à la fois de son salut matériel et de son salut moral.

C'est aussi une victoire digne de nous et digne d'une République, que la victoire remportée sur l'ignorance. On inaugurera donc prochainement, dans une des mairies de Paris, la première bibliothèque communale et bientôt aussi la première des conférences. Les orateurs apprendront à leurs auditeurs la résistance en attendant qu'en des heures plus calmes ils leur enseignent la science pure. Soyons assurés que leurs efforts ne seront point perdus, car la parole de Villars en 1795, au nom du comité de l'instruction publique, lors de l'organisation de la Bibliothèque nationale, est de tous les temps, et il faut dire avec lui qu'après la lutte énergique contre l'étranger : « Le vrai moyen d'affermir un gouvernement libre, c'est de ne rien oublier de ce qui peut accroître la masse des vérités utiles au peuple. »

Or, qui mieux qu'un livre accroît ce capital de vérités utiles? Les bibliothèques communales sont des réserves de science et de dévouement, et lorsqu'il les aura fondées, on pourra dire que Paris aura quelque chose comme vingt arsenaux de dignité et de liberté.

Tels sont et les idées que j'entrevois et les renseignements que je puis vous donner dès à présent sur la fondation de ces bibliothèques communales, dues à votre initiative et à celle de M. Arago. Elles ne seront point, permettez-moi de l'espérer, une des moindres améliorations apportées par l'administration nouvelle et l'avènement de la République. Elles répareront un jour le mal causé par l'ignorance née du despotisme et fermeront les plaies mêmes ouvertes par cette guerre épouvantable, qu'un peuple résolu, décidé à vaincre, accepte comme un patriotique et fier devoir, et du milieu de laquelle, semblable à une ferme réponse à l'ennemi, notre œuvre naît, œuvre réparatrice et sereine dont Paris, que vous administrez, et la France, qui se lève derrière Paris, sentiront un jour, et avant peu, soyez-en sûr, les bienfaits.

Agréez, etc.

JULES CLARETIE.

24 septembre 1870.

Aussitôt après l'insertion au *Journal officiel* du rapport de M. Jules Claretie, un bureau des bibliothèques municipales fut installé à l'Hôtel-de-Ville, composé de MM. Claretie, Eugène Piton, A. Hirsch et Émile Daireaux, et l'on s'occupa aussitôt de la confection d'un catalogue général. Ce catalogue devait être divisé en plusieurs séries, l'état des finances de la ville ne permettant pas, dans les circonstances actuelles, l'acquisition de tous les livres nécessaires. La première série qui contenait les ouvrages indispensables à toute bibliothèque populaire (classiques français, latins et grecs, dictionnaires, encyclopédies, livres d'histoire, de voyages, etc.), fut achetée à six exemplaires. Deux bibliothèques furent installées pendant le siége : dans le 3e arrondissement (M. Bonvalet, maire), et dans le 12e (M. Grivot, maire) (1). Dans les autres arrondissements, il se présentait des difficultés matérielles qui ne pouvaient disparaître qu'avec la cessation de l'état de guerre.

Les livres (à 4 exemplaires) constituant la première série du catalogue

(1) Le maire du 12e arrondissement,

Considérant que le triomphe des idées et des institutions républicaines comporte l'absolue nécessité de travailler à l'élévation du niveau intellectuel des citoyens;

Considérant que, même au milieu des plus graves préoccupations, il est du devoir d'une administration démocratique de ne jamais oublier la mission moralisatrice dont elle est investie, dont elle doit compte à l'avenir du pays;

Vu le rapport de M. Jules Claretie, exprimant, au nom de la mairie

ont dû disparaître dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, s'ils n'avaient été préalablement pillés.

Une première conférence populaire, solennelle, devait être faite par M. Claretie dans la salle du Sénat, au Luxembourg, avec M. Étienne Arago pour président. Le sujet était *Manin et le Siége de Venise.* M. Albert Leroy, adjoint au 6e arrondissement, qui administrait la mairie en l'absence de M. Hérisson, maire, délégué comme adjoint à la mairie de Paris, s'était mis à la disposition de l'organisation de ces conférences. Mais, au dernier moment! M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, s'opposa à cette première séance. Le quartier du Luxembourg était alors sous le coup du bombardement des Prussiens (1).

centrale, le vœu que, dans chaque arrondissement, il soit fondé une bibliothèque communale et organisé des lectures et conférences populaires;

Vu aussi les mesures prises, antérieurement à ce rapport, par l'administration du 12e arrondissement;

Arrête :

Une commission est instituée pour procéder activement à la fondation de la bibliothèque communale et à l'organisation des lectures et conférences populaires du 12e arrondissement, dont l'ouverture sera très-prochainement annoncée.

Cette commission est composée de :

MM. Eugène Muller, de la bibliothèque de l'Arsenal, vice-président de la Société des gens de lettres, *président;*
Félix Jahyer, homme de lettres, *secrétaire;*
Andrieu, docteur-médecin;
Lugand, ancien instituteur public dans l'Hérault, ancien élève de l'École normale;
Agricol Perdiguier, ancien représentant du peuple;
Poignée, chef des bureaux de la mairie du 12e arrondissement;
Prade, ingénieur civil, membre fondateur de la bibliothèque des Amis de l'instruction;
Velter, instituteur communal.

Bien que le premier fonds de création de la bibliothèque ait son principe dans une affectation spéciale du budget municipal et dans un certain nombre d'offrandes particulières, le maire fait un pressant appel à tous ses concitoyens, pour les prier de concourir au développement de cette utile fondation par des dons de livres, dessins, gravures, partitions, etc., ou par des dons d'argent, destinés à des acquisitions pour la bibliothèque.

Les dons ou avis de dons seront reçus par M. Poignée, membre de la commission, chef des bureaux de la mairie du 12e arrondissemont.

Paris, le 8 décembre 1870.

Le maire du 12e arrondissement,
Alfred Grivot.

(1) Le dossier des bibliothèques, lettres, etc., a été brûlé dans l'incendie. Il avait été laissé par M. Claretie au bureau qui fut depuis occupé par J. Vallès.

APPENDICE X

LES PROPOSITIONS EXCENTRIQUES

EN VUE DE LA DÉLIVRANCE

Pendant le siége, le gouvernement de la défense nationale reçut une certaine quantité de propositions plus étranges les unes que les autres, et dont quelques-unes avaient en vue la fin immédiate de la guerre par l'assassinat du roi de Prusse, ou de Bismark, ou de M. de Moltke, et même aussi de tous les trois à la fois. Mon ami, M. A. Hirsch, qui, en sa qualité d'officier attaché à l'Hôtel-de-Ville, a pu voir, lire, et même prendre copie de beaucoup de documents de cette nature, toujours plus curieux que pratiques, a conservé l'original d'une lettre que je reproduis ci-après. L'auteur de cette épître, Charlotte Corday d'un nouveau genre ou peut-être mieux encore Judith rêvant d'aller à Holopherne, a pris certaines formes de style bien embarrassées pour faire une proposition peu claire, mais qui tendait évidemment au même objet : la suppression du César prussien ou de son aimable premier ministre.

Je donne cette lettre surtout pour que le lecteur retrouve ici, sous toutes ses faces diverses, la physionomie aussi complète que possible de ce mémorable siége.

A monsieur le président du gouvernement, à l'Hôtel-de-Ville.

Monsieur,

Pardonnez-moi la liberté que je prends de vous écrire; mais, voyant ma patrie en danger, je ne puis, malgré mes seize ans et mon sexe, me retenir de m'offrir de la sauver ou du moins de faire tout ce que je pourrai. Ainsi, par exemple, je n'ai point de famille à soutenir, car heureusement mes parents peuvent se passer de moi; je n'ai point de carrière à briser et à regretter en mourant comme ces pauvres jeunes gens qui sont partis laissant une mère à consoler, une femme et des enfants à nourrir. Eh bien, je ne craindrais donc pas de faire comme le garde Henriot, à Laon; je demanderais à être mise au lieu le plus en danger; avec la grâce de Dieu et mon courage, je suis presque sûre d'arriver à mon but.

Hélas! depuis longtemps cela me tourmente, mais je ne voulais pas trop m'avancer, craignant de me croire plus forte que je n'étais, et surtout n'étant pas libre de mes actions, et étant sous la tutelle de mes parents que j'aime beaucoup et que je craignais de contrarier. Mais maintenant

je crois que rien ne m'arrêterait, et que M. de Bismark et S. M. le roi Guillaume ne me feront pas peur, pas plus que leurs sept corps d'armée. Veuillez, monsieur, me rendre une réponse de suite, afin que je sache à quoi m'en tenir. Comme je ne puis ni signer ma lettre, ni donner mon adresse, afin de ne point inquiéter ma famille, veuillez donc, monsieur, me rendre réponse dans les journaux, et croire à la sincérité de mes paroles, car une jeune fille de seize ans ne se propose pas pour faire ce dont elle ne se sent pas la force et le courage de faire, car en voyant tous ces messieurs l'air guerrier et content de servir la patrie, cela me fait de la peine de ne pouvoir en faire autant.

Pardonnez-moi, monsieur, la liberté que j'ai prise et surtout la façon dont ma lettre est écrite.

Une réponse au plus vite, car le temps presse ; ils avancent.

Je vous salue,

Votre servante, toute dévouée à la France, notre mère à tous,

X...

Paris, le 16 septembre 1870.

Pardonnez-moi de ne pas l'affranchir, mais comme j'écris en cachette de toute ma famille, je ne puis faire autrement.

Vive la France !

APPENDICE XI

LE LIVRE BLEU

Pièces diplomatiques communiquées au Parlement anglais (1)

Le 11 octobre 1870, le comte Granville dit, dans une dépêche à lord Lyons, que le gouvernement de la reine est d'avis que l'obstination de M. Favre à ne vouloir céder « ni une pierre de nos forteresses ni un pouce du territoire » est un grand obstacle à ce que la paix puisse se faire. Le gouvernement des États-Unis a déjà exprimé la même opinion quand on a demandé son intervention.

Le 16 octobre, l'état des affaires était si critique, que lord Granville écrivit ce qui suit à son ambassadeur à Saint-Pétersbourg :

« Il y a lieu de soupçonner que le gouvernement français consentirait au démantèlement de Metz et de Strasbourg. La question se présente

(1) Suite du résumé publié au 1er volume.

naturellement de savoir si l'Allemagne insistera pour obtenir de la France, pour prix de la paix, les conditions qu'elle a primitivement formulées. Je désirerais que Votre Excellence s'enquît confidentiellement auprès du prince Gortschakoff s'il croirait possible que l'Angleterre et la Russie s'entendissent d'une manière générale sur les conditions moyennant lesquelles la paix pourrait se faire. Si sa réponse était affirmative sur ce point, vous lui demanderiez ensuite s'il croirait possible d'arrêter le siége de Paris moyennant que l'Angleterre et la Russie, d'accord avec les autres puissances neutres, fissent un appel à l'humanité du roi de Prusse, d'une part, et une recommandation de modération à la France, d'autre part. Comme ceci est d'une grande importance, je vous ai déjà adressé par télégraphe la présente instruction. »

Le prince Gortschakoff, toutefois, n'a pas pensé que l'arrangement entre les puissances neutres put offrir une utilité pratique ; il craignait aussi que ce ne fut en vain qu'on recommandât la modération à la France. Il venait justement d'apprendre que « les conditions d'armistice négociées par le général Burnside au quartier général de Versailles, et que cet officier considérait comme raisonnables, avaient été rejetées par M. J. Favre. » Cependant de nouvelles négociations furent entamées en vue d'un armistice et de la convocation de l'Assemblée nationale. Mais le ravitaillement de Paris fut un obstacle qui barra le chemin. M. Thiers, qui suivait la négociation pour le gouvernement de Paris, reçut l'ordre de les rompre et de quitter Versailles. Le comte de Granville, dans une dépêche du 12 novembre, s'exprime ainsi sur cette rupture :

« Le comte Bernstorff, ambassadeur de Prusse, m'a lu aujourd'hui le projet d'armistice que M. Thiers a proposé au comte de Bismarck. J'ai dit à Son Excellence que je n'étais pas en position et n'éprouvais pas le désir de donner mon opinion sur la convenance de la proposition, mais que mon impression, comme celle de beaucoup d'autres, étaient que les deux parties exagéraient leurs prétentions, et qu'on aurait pu arriver à un compromis. »

Le même jour, le comte de Granville écrivait ce qui suit à lord Lyons, ambassadeur anglais en France :

« Le comte Bernstorff m'a dit aujourd'hui qu'il était chargé par M. de Bismark de m'informer que, bien que les propositions de M. Thiers ne fussent pas acceptables, si le gouvernement provisoire désirait sincèrement un armistice et la convocation d'une Assemblée, une nouvelle communication directe entre le gouvernement provisoire et le quartier général prussien serait bien accueillie à Versailles. Le gouvernement prussien était toujours disposé à permettre les élections sans armistice. Le comte Bernstorff, a ajouté que si le gouvernement provisoire agissait sérieusement il vaudrait beaucoup mieux qu'il fît une communication directe au quartier général de Versailles. Je répondis qu'à parler franchement et sans offense

il me semblait étrange qu'un grand pays comme l'Allemagne, dans la plénitude de sa puissance et de son succès, se montrât si susceptible devant une démarche amicale d'une autre puissance; que je pouvais assurer de nouveau que le gouvernement de la reine ne mettait aucun amour-propre dans cette affaire, que nous n'avions aucune envie de nous mettre en avant sans nécessité, que nous désirions la paix et que nous l'accueillerions avec joie, n'importe par quels moyens on y arriverait, que nous applaudirions à ce dénouement, qu'il fût l'œuvre directe ou indirecte d'une puissance amie quelconque, et que nous aurions vu avec une grande satisfaction un personnage tel que le général Burnside réussir. Le comte Bernstorff m'assura qu'il n'y avait aucune susceptibilité de la part de son gouvernement, mais que le comte de Bismark pensait que ces communications encouragaient le gouvernement français à compter sur les puissances neutres et à prolonger la résistance. Je lui répondis que le gouvernement français se plaignait du peu d'encouragement qu'il trouvait en nous, et que la pierre d'achoppement semblait être du fait des Allemands, qui refusaient de faire les avances, tandis que les Français, avec le sentiment peut-être outré de leur défaite, étaient tout aussi peu disposés à faire les premiers pas. »

APPENDICE XII

LE SIÉGE DE PARIS

TABLETTES AU JOUR LE JOUR (1)

SAMEDI 1er OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Paris est tout à fait remis de ses émotions. Il a fait son deuil des dix mille prisonniers qui lui avaient été annoncés après l'affaire de Chevilly; l'idée de la défense à outrance, au lieu d'être atteinte par cette déconvenue, ne fait que se fortifier; certains gardes nationaux émettent le désir de concourir au salut de la France, et sollicitent d'être assimilés à la garde mobile et à l'armée; d'un autre côté, les alarmistes font courir le bruit que M. Thiers, revenu de Londres, renonce complètement à sa mission auprès des puissances étrangères. On s'occupe de deux lettres, celle de Louis Blanc au peuple anglais, une autre de Victor Hugo, au peuple

(1) Suite de l'extrait du *Figaro* publié au 1er volume.

parisien : la première, plus positive, est beaucoup plus lue que la seconde, qui se termine par ces mots : *O Paris, l'histoire te couronnera d'étoiles!...*

Memento. — L'officier de paix Jarrige est acquitté à l'unanimité par le conseil de guerre. — Une perquisition a lieu chez MM. Clément Duvernois, Conneau, Conti et Pietri. — Un ballon ne contenant que des lettres est tombé aux mains des Prussiens. — Le ministre des finances fait fondre l'argenterie trouvée aux Tuileries. — Les boucheries débitent des ânes. — Sur la face laissée vacante aux Tuileries par la statue de Napoléon III sont inscrites les devises républicaines. — Les Corses protestent en masse de leur dévouement à la République. — Le marché Laborde est transformé en atelier de cartouches. — Le *Figaro* promet 1,000 francs à celui qui rapportera à ses abonnés des lettres de province.

DIMANCHE 2 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Toul et Strasbourg se sont rendus. Après toutes les manifestations répétées au pied de cette statue de la place de la Concorde, l'émotion causée par cette nouvelle paraît à peu près nulle, et si l'on en parle dans la matinée, c'est surtout pour s'informer des détails de la capitulation. La nouvelle de l'entrée des troupes royales à Rome est accueillie d'une manière presque indifférente, mais le bruit de la présence de Henri V en Bretagne et des princes d'Orléans sur la Loire est fortement commenté, d'autant que l'on croit la zizanie assise autour de la table du gouvernement. L'*Électeur libre*, journal qui passe pour être inspiré par M. Ernest Picard, annonce la révocation de M. Crémieux pour cause de *modérantisme*. Au milieu de toutes ces petites agitations, Paris, un moment réveillé par les événements de Strasbourg, se serait certainement rendormi comme il dormait la veille, si la journée du dimanche et le temps superbe ne l'avaient appelé au dehors. Une foule énorme se presse sur les hauteurs du Trocadéro, où des astronomes ambulants ont établi des lunettes explorant l'horizon ; il n'est pas un Parisien qui, moyennant dix sous, ne veuille voir une sentinelle prussienne... Un peu plus loin, au Point-du-Jour, de nombreux groupes endimanchés se dirigent vers le pont coupé de Saint-Cloud. On dirait, ce jour-là, qu'il a été donné congé à toutes les préoccupations, pour ne laisser parler que la curiosité. Pourtant, sur le soir, Paris s'émeut du bruit de la défaite d'une partie de l'armée de la Loire aux ordres du général Polhès.

Memento. — M. Alfonso, envoyé comme courrier par l'ambassade d'Espagne, n'a pu pénétrer dans les lignes prussiennes. M. de Bismark répond au corps diplomatique qui lui a demandé la franchise de la cor-

respondance qu'il ne laissera passer que des lettres ouvertes. — On s'occupe de mettre à l'abri du bombardement les vitraux de la Sainte-Chapelle. — Les membres du gouvernement auront 1,000 francs par mois, dit-on. — Des étendards ont été remis aux nouveaux bataillons de la garde nationale. — Le 11e arrondissement décrète que dans les institutions l'instruction sera purement laïque. — Le 7e décide que les enfants des écoles seront nourris gratuitement. — Un mobile, prévenu de viol à Saint-Denis, est condamné à mort par la cour martiale et fusillé sur-le-champ.

LUNDI 3 OCTOBRE

Memento. — Le bruit court que M. de Bismark est parti pour Berlin. — La nouvelle est reçue qu'un ballon parti de Metz avec cent lettres est tombé à Fenestrange. — Un officier d'ordonnance du général Ducrot arrête la femme d'un officier fait prisonnier à Sedan, et qui allait passer toutes les nuits dans le camp prussien. — A Saint-Denis on s'empare d'une marchande de journaux convaincue d'aller chaque jour vendre ses feuilles à l'ennemi. — M. Regnault, directeur de la manufacture de Sèvres, est fait prisonnier par les Prussiens. — Le général Burnside, ancien commandant de l'armée du Potomac, traverse les lignes prussiennes, passe une nuit à Paris et repart le lendemain ; on le dit porteur d'un message de M. de Bismark pour M. Jules Favre. — Le *Siècle*, pour la généreuse tentative du *Figaro* de faire parvenir aux Parisiens des lettres de leurs familles, accuse ce journal de rapports secrets avec la Prusse.

MARDI 4 OCTOBRE

Memento. — En présence du mauvais vouloir des bouchers, la municipalité s'occupe elle-même de la répartition de la viande. — Des désordres ont lieu aux portes des monts-de-piété. — Les journaux anglais du 21 septembre arrivent dans la ville. — Le comte de Dampierre, commandant la mobile, offre deux mitrailleuses à son bataillon. — Le vicomte de Castries, neveu de Mac-Mahon, meurt des blessures reçues dans la journée du 30. — L'hôtel de l'avenue de Friedland, appartenant à Mlle Bellanger, est affecté au logement des pauvres de la banlieue. — Les bateaux-omnibus sont requis pour les transports de troupes. — L'Académie nomme son bureau trimestriel : MM. Dufaure, directeur, et Auguste Barbier, chancelier. — Un journal annonce discrètement le prochain départ, par ballon, de « l'un des membres les plus influents du gouvernement. » C'est de M. Gambetta qu'il s'agit.

MERCREDI 5 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

On s'occupe à peine de la manifestation Flourens de la veille : l'attention est tout entière sur l'arrivée d'un numéro du *Journal de Rouen*, qui est reproduit partout. On sait enfin ce qui se passe hors de nos murs, et le résultat de ce qu'on apprend, après force commentaires dans les rues et dans les cafés, est que la province montre moins que de l'empressement à entrer dans la lutte nationale. Dans l'après-midi, on apprend que les rouges, qui ne devaient pas laisser échapper une si belle occasion de chercher à s'emparer du pouvoir, s'agitent encore et veulent forcer le gouvernement de la défense à procéder sans retard aux élections municipales. Dans un club tenu à Ba-ta-clan, M. Ledru-Rollin dit qu'en cas de refus de l'Hôtel-de-Ville il faudra passer outre. Toutes ces manifestations n'ayant encore aucun caractère violent, la bourgeoisie s'en occupe peu : elle continue à ne regarder que du côté des Prussiens, qui — d'après un bruit — doivent commencer à bombarder le 9.

Memento. — Les gardes nationaux élisent leurs conseils de guerre. — On dénonce les charcutiers qui se soustraient à la taxe sur le porc frais en le transformant en saucisses. — Une foule énorme se presse aux bureaux du *Figaro* pour participer à la tentative dont le résultat sera d'obtenir des lettres de province. — Des gardes nationaux du onzième arrondissement arrêtent deux prêtres instituteurs qui protestaient contre leur exclusion des écoles. — Le bassin du square Montholon est rempli de pétrole. — Une usine, rue de Javel, fait explosion. — *L'Électeur libre* annonce faussement que M. Albert Wolff est à Versailles avec les Prussiens. — Le beurre commence à se faire rare ; il se vend à la halle au prix de 8 francs le kilogramme.

JEUDI 6 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

L'accident d'hier vient attrister encore Paris : l'explosion de la fabrique de produits chimiques rue de Javel ; treize cadavres calcinés sont retirés des cendres de la maison. Tout d'abord, le bruit de l'explosion avait fait croire dans Paris à une attaque des Prussiens.

Les journaux du parti avancé continuent à demander des élections municipales ; ils se plaignent de la mollesse que le comité de défense apporterait à la confection des canons et armes de guerre, qui manquent, disent-ils, sur tous les points.

Memento. — De forts brouillards environnent Paris ; les Prussiens en

profitent pour consolider leurs travaux. — Un corps de francs-tireurs leur aurait enlevé un convoi de 1,500 bœufs. — L'usine Cail est chargée de fondre des canons dont les affûts sont fabriqués aux ateliers des chemins de fer d'Orléans et de Lyon. — La municipalité du 6e arrondissement demande à faire porter dorénavant à la rue Bonaparte la dénomination de rue Barbès. — Une décision ministérielle retire à MM. E. Feydeau et Octave Feuillet leur pension de 3,000 francs. — Les tailleurs pour gardes nationaux travaillent jour et nuit et fournissent aux mairies 10,000 vareuses par jour. — Des phares électriques sont établis dans tous les forts.

VENDREDI 7 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Malgré les dépêches que le gouvernement fait afficher pour annoncer que les départements se lèvent afin de venir au secours de la capitale, Paris est inquiet de l'inaction qui semble l'entourer. Un coup de canon semble presque une bonne nouvelle ; on se croit moins abandonné.

Les assiégés se portent dès le matin à Montmartre pour voir partir les ballons. C'est en effet aujourd'hui que M. Gambetta se décide à monter dans la nacelle de l'*Armand-Barbès*. A onze heures et demie, l'aérostat s'élève en compagnie d'un autre ballon, le *George-Sand*, qui emmène avec lui deux Américains et une énorme quantité de dépêches. Les pigeons voyageurs qui doivent rapporter des nouvelles de la province ont été l'objet de la curiosité de tous : c'est qu'en effet eux seuls peuvent nous renseigner sur ce qui se passe en dehors de ce Paris si tourmenté au dedans.

M. Flourens, revenant sur la démission qu'il a donnée de son grade, vient d'écrire au général Tamisier qu'il reprenait son commandement, et d'un autre côté M. Rochefort se met à passer des revues; ce matin même il a inspecté le 79e bataillon de la garde nationale.

Memento — Répartition de la viande. — Taxe de la viande de cheval.— Le lait manque absolument. — La batterie nord-est de Montmartre est complétée. — Convocation des citoyens qui demandent la Commune; la réunion devra avoir lieu, à deux heures, place de l'Hôtel-de-Ville. — Le journal *le Combat* annonce la levée en masse.— La poste fait savoir à la presse qu'elle joindra dorénavant un certain nombre de journaux aux lettres qu'elle envoie dans les départements.

SAMEDI 8 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Dès le matin on entend le canon tonner dans deux ou trois directions différentes. Les Parisiens se dirigent vers toutes les portes de Paris et traversent les ponts-levis pour savoir où se passe l'action. Ils doivent se contenter de voir au loin la fumée des forts et rentrer dans la capitale, sans savoir s'il y a une bataille ou si nos canons ne détruisent pas simplement quelques fortifications prussiennes. Mais l'intérêt de la journée est place de l'Hôtel-de-Ville, où les partisans de la Commune se sont donné rendez-vous à deux heures.

Vers une heure et demie, la place est remplie de huit mille personnes, criant à tue-tête : « La Commune ! » sur l'air des *Lampions*. Peu à peu la foule devient menaçante et apostrophe les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville qui restent hermétiquement fermées. Cependant le flot augmente, les fenêtres du milieu de la façade s'ouvrent et laissent voir MM. Ferry, Rochefort et Arago. Les cris : « Les élections ! la Commune ! » retentissent de toutes parts; la place est remplie de monde ; on ferme les grilles et les portes de la mairie.

Un des membres du gouvernement provisoire fait un geste, on croit qu'il veut parler, toutes les têtes se tournent de son côté; on dirait que la place est pavée de visages humains. La croisée se referme; le tumulte recommence.

A trois heures, la garde nationale s'empare de la position, et, après avoir retiré les baïonnettes des fusils, refoule tous les curieux et les députés de la Commune sur les quais et dans la rue de Rivoli. « Vive la Commune ! » crient deux ou trois mille individus; ils sont chassés aux cris unanimes de : « A bas la Commune ! » poussés par tous les gardes nationaux accourus en foule. La place est nette et entourée d'un rang épais des différents bataillons.

Le gouvernement provisoire, composé de MM. Jules Favre, Ferry, Picard, Arago, J. Simon, et suivi d'un état-major pris dans les bureaux, fait le tour de la place aux acclamations de la multitude et au bruit des tambours qui battent aux champs. La manifestation contre la Commune est complète.

Les membres du gouvernement s'arrêtent au milieu de la place. On offre à M. J. Favre de monter sur une chaise; il refuse et commence un discours au centre des officiers de la garde nationale rangés en cercle. Mais le bruit du canon des forts vient l'interrompre. M. Favre s'écrie : « C'est la voix du canon qui tonne et qui nous dit à tous où est le devoir ! » Il termine son éloquente et conciliante apostrophe au milieu des hourras et des applaudissements de la foule.

L'enthousiasme est à son comble. Il est cinq heures, une pluie torren-

tielle, depuis longtemps menaçante, commence à tomber, les gardes nationaux se drapent dans leurs couvertures et se séparent aux cris de : « Vive la France ! vive la République ! à bas la Commune ! »

La pluie cesse, le soleil jette, avant de disparaître, une lumière rouge sang qui dure à peine cinq minutes. La manifestation et la contre-manifestation sont terminées.

Memento. — Arrivée d'un des pigeons voyageurs partis avec M Gambetta. — On ne sait si son débarquement s'est effectué dans de bonnes conditions. — On propose d'appeler le Mont-Valérien Mont-Strasbourg, en mémoire de la belle défense de cette ville. — Le bruit court que Bazaine serait débloqué. — Établissement de cantines pour les militaires qui montent la garde sur les remparts.

DIMANCHE 9 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

La pluie tombe à torrents ; les Parisiens se réjouissent en pensant que les Prussiens et leurs travaux ne peuvent qu'en souffrir ; le zèle ne se ralentit pas aux bastions et les gardes nationaux font courageusement leurs fonctions et leurs patrouilles.

Les journaux radicaux raillent M. Gambetta à propos de son départ ; on parle beaucoup aussi d'une lettre de M. Rochefort à M. Flourens, lettre reproduite par plusieurs feuilles démocratiques et par laquelle M. Rochefort, invité par M. Flourens à donner sa démission de membre du gouvernement, lui répond : « Je suis descendu jusque dans les sous-« sols les plus impénétrables de ma conscience, et je suis remonté en me « disant que mon départ pourrait provoquer un conflit et que c'était ou-« vrir une brèche aux Prussiens. »

Le bruit se répand que les Prussiens s'installent à Versailles, comme s'ils y devaient hiverner ; le roi Guillaume, pour passer le temps que lui laissent les travaux du siége, fait jouer les grandes eaux devant lui ; il chasse et donne des fêtes. Pendant ce temps, les Parisiens n'ont pour toute distraction que les réunions publiques de Ba-ta-clan, des Folies-Bergères, etc., etc., où des orateurs d'occasion viennent développer leurs idées sur la défense de Paris et l'avenir de la République.

Memento. — Retour du général Burnside, qui revient du camp prussien à Paris. — On annonce que la garde nationale, concurremment avec la garde mobile, va être chargée du service des forts. — Les Prussiens établissent des batteries sur toute la rive gauche de la Seine. — On parle des armements considérables que fait la Russie. — Établissement de nouvelles boucheries municipales.—La commission des subsistances ouvre

un crédit, afin que tous les jours une ration de pain soit distribuée aux pauvres nécessiteux.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Santé publique. — Décès, 1,483; variole, 212; fièvre typhoïde, 50; bronchite, 53; pneumonie, 60; autres causes, 1,008.

Alimentation. — Les salaisons ont disparu comme les légumes. Foie de mouton, 1 fr. la livre; tête, 1 fr la pièce; pieds, 2 fr. la botte. Apparition du saucisson de bœuf à 2 fr. la livre. Pas de beurre aux halles. Il vaut 6 fr. la livre chez les marchands de comestibles. Les légumes frais haussent : choux, 1 fr. 50; choux-fleurs, 1 fr. 40; carottes, 60 c. la botte. Poule maigre, 6 fr.; poulet, 12 fr. Brochet, de 6 à 12 fr.; carpe, de 8 à 15 fr. L'âne paraît sur le marché, à 80 c. la livre.

LUNDI 10 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Brusque changement de température; le temps est sec. La ville, à peu près indifférente le matin, s'agite; c'est le major Flourens qui vient, dit-on, de faire battre le rappel dans plusieurs quartiers. La garde nationale ne bouge pas; on double les postes de l'Hôtel-de-Ville, et la nouvelle manifestation avorte d'elle-même. Le bruit reprend ce soir que les princes d'Orléans viennent d'arriver en Normandie et organisent un corps d'armée pour venir en aide à la défense de Paris. Rien, du reste, ne vient justifier cette rumeur. L'opinion générale est que les Prussiens se retirent et veulent prendre Paris par la famine; on critique les actes du gouvernement, qu'on trouve entachés de mollesse.

Memento. — Les Parisiens ne manqueront plus de légumes frais : les squares, les jardins publics, sont livrés à la culture maraîchère. — Un club est installé au théâtre de la Porte-Saint-Martin. — Mort de l'acteur Félix, du Vaudeville. — Le préfet de police révoque quarante-sept commissaires et cent cinquante autres employés de son administration.

MARDI 11 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

A la suite de la manifestation d'avant-hier, le gouvernement prend des mesures pour réprimer toute tentative de mouvement. Paris se lasse des *journées* qui détournent son attention du vrai danger.

MERCREDI 12 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Memento. — Publication du huitième fascicule, un des plus intéressants de la collection. Il contient des lettres adressées, il y a deux ans, par le général Ducrot au général Frossard, pleines de révélations sur les plans prussiens, et une correspondance de la comtesse de Pourtalès, relative à l'imminence du conflit franco-prussien. — La formation d'un bataillon d'amazones, inspirée si ridiculement au comité des femmes, est interdite. — On amène dans la cour de l'Hôtel-de-Ville des échantillons de mitrailleuses et autres engins de guerre. — Aux environs de la gare de Courcelles-Levallois, d'immenses terrains vides sont transformés en baraquements destinés à loger dix mille mobiles. — Une grande quantité de viande de cheval est soumise à la préparation de la salaison. — Cent quarante-huit meules à vapeur commencent à moudre des quantités considérables de grain. — Mgr l'archevêque de Paris autorise l'alimentation à la graisse et à la viande de cheval pendant les jours maigres. — Sur la place de l'Hôtel-de-Ville passent vingt fourgons ornés de fleurs et de drapeaux. Ils proviennent d'un convoi prussien, pris la nuit précédente par la 3e compagnie du 18e de la mobile, et contiennent des légumes frais et du charbon. — Un certain nombre d'Américains, munis de sauf-conduits, quittent Paris par les portes de Sèvres et de Charenton. — La visite des galeries et l'admission à la bibliothèque des Arts-et-Métiers, momentanément interrompues par suite des exigences du service militaire, sont de nouveau autorisées. — Les premiers timbres-poste à l'effigie de la République sont mis en vente au bureau central, rue Jean-Jacques-Rousseau.

JEUDI 13 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Les détails encore incomplets de l'importante reconnaissance faite à Bagneux causent une vive émotion dans la ville. On croit que les pertes de l'ennemi sont considérables. La foule se presse dans les rues, et notamment sur la place Vendôme ; mais cette fois elle n'est pas attirée par la turbulence des partisans de la Commune. Elle voit défiler trente-huit Mecklembourgeois faits prisonniers, et que l'on conduit à l'état-major. A leur entrée dans Paris, par la porte de Montrouge, le peuple, ayant appris que ce sont des Mecklembourgeois, les accueille par les cris de : « A bas les Prussiens! » comme pour leur faire comprendre que ce n'est pas eux qui sont principalement l'objet de notre haine. Le calme semble tout à fait rétabli à l'intérieur, et l'on peut croire que les partis ont fait taire leurs

rancunes et leurs prétentions, pour éviter de donner raison à la prophétie de M. de Bismark. Ce n'est pas l'anarchie qui livrera Paris aux soldats du roi Guillaume, voilà du moins ce que l'on se plaît à espérer.

Memento. — On annonce que Mgr Chigi, nonce du pape et président du corps diplomatique, quitte Paris pour se rendre à Tours. — On effectue sur la place du puits artésien de Passy la carbonisation d'innombrables quantités d'arbres des bois de Boulogne et de Vincennes.—La garde mobile de Paris est constituée en brigades et en divisions. — M. le général de brigade Berthaud quitte le commandement de la garde mobile de Paris pour remplacer, dans le corps Vinoy, feu le général Guilhem. — M. le comte de Dampierre, mortellement blessé à l'attaque du village de Bagneux, succombe dans la soirée ; ce courageux gentilhomme est mort en héros et en chrétien.

VENDREDI 14 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Calme à peu près complet sur toute la ligne des forts. L'attaque du 13 n'a pas de lendemain. Cette trêve est troublée par une série de nouvelles alarmantes que publie, sous forme de questions, le journal *la Vérité*. Bien que l'on soit tenté de ne pas ajouter foi à ces renseignements, ils modifient singulièrement la sérénité passagère qui nous semblait promise au milieu de nos malheurs. On ne peut lire sans effroi que Bazaine a capitulé, que l'insurrection règne à Lyon, que nos armées de secours sont défaites, etc., etc. Cependant l'attitude de la population est admirable. Plus les inconvénients et les dangers du siége se font sentir, plus les assiégés montrent de patience et de patriotisme. Le rationnement de la viande s'opère dans les vingt arrondissements. De son côté, la garde nationale manifeste la plus louable abnégation, le dévouement le plus absolu à la défense. Dans les postes de la ville aussi bien qu'aux remparts, nos soldats-citoyens font dignement leur devoir. La fréquence du service n'excite pas de murmures. Il semble, au contraire, que le penchant guerrier, qui est à l'état latent dans le cœur français, se réveille à l'heure du péril.

Memento. — Nous apprenons la présence à Londres du général Bourbaki. — M. Jules Favre convoque les maires au ministère de l'intérieur, dans le but d'examiner la question des fourneaux de cantine. — Le ministre de l'instruction publique décide quant à présent que, parmi les pensions attribuées par lui, il n'en sera plus payé qu'aux veuves, aux orphelins ou aux vieillards. — La commission des subsistances crée une sous-commission, dite des avaries, chargée de surveiller les approvisionnements emmagasinés pour la durée du siége. — Deux nouveaux ballons-

poste partent dans la matinée. — Le château de Saint-Cloud est réduit en ruines ; on n'en voit plus qu'une fumée épaisse sortant des décombres. — M. Flourens écrit au journal *le Rappel* une lettre pour expliquer son arrestation. — M. Dufaure est nommé président du conseil de révision de la garde nationale. — Le premier conseil de guerre permanent juge l'affaire des soldats qui ont pillé une ambulance. — On annonce que lord Lyons a quitté Tours pour se rendre à Londres, où il aurait été appelé par lord Granville. — La municipalité de Paris abolit les droits perçus dans les halles et marchés. — Dans les gares du Nord et de l'Est, de longues files de locomotives accumulées sur les rails sont destinées à fournir une force motrice pour la mouture des grains. — L'instruction dirigée contre le commandant Sapia se poursuit activement; il choisit Me Lachaud pour défenseur. — De nouveaux bateaux-omnibus de la Seine sont mis en réquisition pour être transformés en canonnières. — On place au Mont-Valérien deux canons monstres dont la portée est de neuf à dix mille mètres. — Toutes les vitres de l'hospice de Bicêtre sont brisées par la violence de la canonnade. — En prévision d'un bombardement, toutes les pièces de vin déposées sur le port du quai Saint-Bernard, devant l'entrepôt, sont alignées et recouvertes d'une épaisse couche de terre et de sable fin. — A la Halle, on met en vente dans la matinée une quantité considérable de fromage qui devient la proie des restaurateurs. — Les *Châtiments,* de Victor Hugo, paraissent chez Hetzel, augmentés de trois pièces inédites.

SAMEDI 15 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

La lettre adressée par le général Trochu au maire de Paris cause une excellente impression. Elle indique non-seulement que le gouverneur a l'intention de s'occuper sérieusement de la mobilisation de la garde nationale, mais encore qu'il a un plan sage et bien conçu. Il nous parvient quelques exemplaires de journaux des départements et de l'Angleterre : un numéro du *Standard* du 4, du *Globe* du 11. L'ensemble de ces informations se résume ainsi : Une guerre de reconnaissance et d'escarmouche se poursuit sur une assez vaste étendue au nord et au sud de Paris; au nord jusqu'à Rouen et même jusqu'à Saint-Quentin et du côté d'Orléans. Les nouvelles de Metz portent que le maréchal Bazaine continue à se battre et à chercher un passage. Quant au voyage du général Bourbaki, il est démenti par la *Gazette de Cologne*. Le *Standard* affirme en outre que trois cents canons destinés à l'armée de la Loire sont arrivés à Bordeaux venant d'Amérique. Nous apprenons de plus que le général Garibaldi est arrivé à Tours, où, dans une réception solennelle, il a reçu en

même temps l'accolade fraternelle de M. Crémieux, membre du gouver- de la défense nationale, et les baisers de l'archevêque.

Memento. — On apprend que M. Biesta, ancien directeur du Comptoir d'escompte, est dans un état désespéré. — Deux gardes nationaux sont tués par imprudence pendant les exercices du tir à Vincennes. — A la suite de publication de fausses nouvelles sous forme de questions, M. Portalis, rédacteur en chef de la *Vérité*, est mis en état d'arrestation et enfermé à la Conciergerie. — L'instruction de l'affaire Sapia est terminée; elle doit être appelée devant le conseil de guerre du 8e secteur. — Les condamnés à mort par le conseil de guerre, pour désertion devant l'ennemi au combat de Châtillon, viennent de se pourvoir en révision. — On invite les personnes étrangères à Paris qui sont entrées depuis le commencement du siége à se faire revacciner au plus tôt. — Un nouveau journal de couleur écarlate vient de paraître sous ce titre : *le Tribun*. — On met en vente la neuvième livraison des *Papiers* des Tuileries, qui contient des lettres curieuses de l'empereur, de M. Émile Ollivier et de M. Clément Duvernois; c'est l'histoire de la formation du cabinet du 2 janvier. — M. Coquerel fait dans la salle du théâtre de la Porte-Saint-Martin une conférence, au bénéfice de l'œuvre des fourneaux économiques, sur ce sujet: *De la poudre et du pain!*

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Santé publique. — Décès, 1,610; variole, 311; fièvre typhoïde, 51; bronchite, 55; pneumonie, 64; autres causes, 1,129.

Alimentation. — Hausse sur les abats. Rognon de mouton, 50 c. Rognon de bœuf, 2 fr. 50; pieds, 2 fr. 50 la botte. Le jambon, chez les marchands de comestibles, vaut 8 fr. Le saucisson ordinaire, 10 fr. la livre. Le lard, 9 fr. Le beurre est à 11 fr. la livre. Les œufs, à 2 fr. 40 la douzaine. Les pommes de terre, 4 fr le boisseau. Carottes, 2 fr. 20 la botte. Choux, 2 fr. la pièce. Pois verts, 8 fr. le litre. Oignons, 75 c. le litre. Volaille, de 10 à 12 fr. la pièce. Lapin, 7 à 9 fr. Poisson : carpe, 8 fr.; anguille, de 8 à 10 fr.; un brochet très-beau, 40 fr. Un faisan doré est payé 40 fr. chez Piètrement.

DIMANCHE 16 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

L'arrivée à Paris d'un nouveau numéro du *Journal de Rouen* produit dans la capitale une vive émotion. Cette fois, c'est le *Journal officiel* qui donne les principaux extraits de cette feuille. Le public est navré. Les progrès de l'invasion, maintenant certains, jettent la consternation dans tous

les cœurs. Dans la rue, au foyer de famille, dans les cercles intimes, chacun se préoccupe des mouvements opérés en province qui, dit-on, se soulève en masse pour secourir Paris. Cet espoir ranime le courage des plus abattus. En même temps on apprend que les départements s'apprêtent à opposer une énergique résistance aux armées ennemies.

Aujourd'hui, à midi, ont eu lieu à la Madeleine les funérailles du commandant comte Picot de Dampierre, mort glorieusement au combat de Bagneux. En dépit d'une pluie fine et drue, la foule se pressait nombreuse et compacte autour du temple; le corps, remis le matin aux ambulances, est arrivé par leurs soins à l'heure précise. Au même moment, le général Trochu, suivi de tout son état-major, débouchait au galop au bout de la rue Royale et bientôt prenait place dans le chœur. On remarquait aussi des délégations des gardes nationales et mobiles, tous les états-majors et tous les membres du Jockey-Club, nombreux à Paris. L'assemblée était recueillie; la mort de ce gentilhomme frappait tous les assistants, car il appartenait à tous les mondes : à l'aristocratie par sa naissance, au Paris doré par sa fortune, à l'armée par sa bravoure, à toute la France par sa mort. Le deuil était général. M. Deguerry, curé de la Madeleine, a prononcé une émouvante allocution devant toute la foule attentive, qui s'écoula lentement.

Au moment de l'arrivée du cadavre, M. Flourens, qui passait en voiture devant l'église, par hasard sans doute, affecta de s'arrêter pour causer avec quelques citoyens de Belleville; puis il s'éloigna sans même se découvrir devant la dépouille de ce héros, avec lequel il reconnaissait ainsi n'avoir aucun lien de patriotisme ni autre.

Memento. — A propos de la souscription ouverte dans le journal *le Combat* pour un fusil d'honneur destiné à celui qui *touchera* le roi de Prusse, M. Félix Pyat réédite son toast célèbre à *la petite balle.* — Depuis vendredi nos troupes se sont barricadées dans Asnières. — Au mépris des lois de la guerre, les Prussiens auraient profité de l'armistice de vendredi pour installer des batteries à Châtillon. — M. Burnside quitte définitivement Paris. — M. Thiers est arrivé le 10 à Vienne, dit-on. — Versailles est encombré de soldats prussiens blessés devant Orléans. — M. Mottu est révoqué de ses fonctions. — Défense est faite aux habitants de sortir de Paris et de franchir les avant-postes. — Devant Villejuif, le sergent Truffet, du 75e, a été enlevé par les Prussiens, qui avaient attiré à eux ce sous-officier sous prétexte de parlementer. — M. Étienne Arago passe en revue, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le 19e bataillon de la garde nationale.

LUNDI 17 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

On commente les nouvelles venues du dehors ; à leur arrivée, il s'est produit dans la capitale une émotion douloureuse. La première de ces nouvelles concerne le général Bourbaki. On dit que ce général a pu quitter Metz pour se rendre à Londres, auprès de l'impératrice, protégé par un sauf-conduit émanant du camp prussien. Au dire de quelques-uns, cette démarche avait pour but la tentative d'un replâtrage bonapartiste. Cette supposition n'a pas eu grand crédit auprès des gens sensés. Mais ce qui était beaucoup plus croyable, quoique fort triste, on lisait en même temps dans le *Moniteur* que le brave général était, le 14 août, dans le camp prussien, blessé et prisonnier.

Memento. — Le remplacement du maire du 11e arrondissement, M. Mottu, est fort difficile à opérer. — D'après certains bruits, il paraîtrait que l'armée prussienne quitte Versailles. — On signale un incendie du côté d'Argenteuil. — Les splendides tapisseries qui ornaient les appartements du château de Saint-Cloud, aujourd'hui détruit, ont été enlevées et recueillies par les soins du gouvernement. — M. Étienne Arago, maire de Paris, ouvre une souscription publique pour l'achat de 1,500 canons, dont le prix s'élève à neuf millions de francs. — Hier, pendant la nuit, les Prussiens ont essayé de se servir de la lumière électrique pour explorer nos forts; Montrouge leur a aussitôt éteint leur lanterne. — Enterrement du capitaine Burtin, des francs-tireurs Lafond-Mocquard.

MARDI 18 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

La préoccupation du peuple de Paris est tout entière attachée à la lecture des documents échangés entre M. de Bismark et M. Jules Favre.

Sur ce point, du moins, nous pouvons le déclarer hautement à la face de l'Europe, nous sommes restés vainqueurs. Aussi Paris oublie-t-il pour un instant le bruit causé par la sinistre harmonie des canons pour applaudir, dans un concert unanime, au beau langage que M. Jules Favre, au nom de la patrie, vient de faire entendre au ministre du roi Guillaume. Jamais la parole humaine n'avait exprimé avec plus d'élévation les sentiments patriotiques d'un peuple qui ne combat que pour son honneur et sa liberté.

Memento. — Un nouveau ballon est allé porter de nos nouvelles aux départements. — Hier, un curieux qui se trouvait dans un groupe nom-

breux, à la barricade du pont de Saint-Cloud, a été tué raide par la balle d'*une sentinelle* prussienne. — Une partie de la forêt de Bondy est en feu. — Nous apprenons que l'armée bretonne compte au moins quatre-vingt-dix mille hommes. — Les troupes prussiennes sont toujours en marche; elles ne restent pas deux jours en place. — Un observatoire est établi à la Muette. — On est de plus en plus convaincu que les Prussiens veulent nous avoir par la famine. — Les pigeons ont rapporté de Tours cinq petites dépêches photographiées.

MERCREDI 19 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Il nous arrive aujourd'hui une bonne nouvelle : on est prévenu officiellement que les aéronautes qui ont porté nos lettres en province vont tenter la périlleuse entreprise de nous rapporter les réponses. Cette espérance fait battre tous les cœurs, car, s'il est au monde une situation triste, c'est bien celle qui nous est faite, et qui nous a mis depuis *trente-deux* jours dans l'impossibilité de savoir ce que sont devenus nos familles, nos amis, qui se trouvent en province. M. Steenackers, directeur du télégraphe à Tours, demande aux Parisiens de protéger l'arrivée des ballons qui peuvent arriver à Paris « d'un moment à l'autre. » Prière inutile, sans doute, car jamais courrier ne sera plus chaleureusement accueilli. Mais cet espoir se réalisera-t-il? Dieu le sait!

Memento. — Une forte colonne d'infanterie se dirige sur Choisy-le-Roi par la route de Bonneuil. — La présence des princes d'Orléans sur le territoire français est démentie. — Le directeur de Sainte-Pélagie est révoqué. — Le bruit court que l'ex-empereur est très-malade; il aurait été frappé d'une attaque de paralysie. — On parle de la mort d'Alexandre Dumas, chez son fils, à Dieppe. — Les poursuites contre Gustave Flourens sont abandonnées.

JEUDI 20 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Paris a les yeux tournés vers la province et l'oreille tendue vers la Loire pour savoir si, à travers la voix sombre des canons de nos forts, il ne vient pas de plus loin d'autres bruits qui nous fasse entendre enfin un cri de victoire.

L'agitation des politiques qui se débattent à l'intérieur de nos remparts ne captive guère la préoccupation publique. On laisse les Blanqui, les

Félix Pyat, les Flourens et tant d'autres prêcher le désordre et la ruine dans leurs journaux; personne ne songe à leur répondre.

Memento. — On fait courir le bruit de la mort du maréchal Mac-Mahon. - Les Prussiens sont, dit-on, à Orléans; ce bruit cause une désolation générale. — On pêche dans le lac du bois de Boulogne. — A l'aide des nouveaux affûts, la canonnière Farcy peut désormais envoyer des projectiles à 8,200 mètres. — Nous apprenons que le ballon-poste le *Victor Hugo* vient d'arriver en Belgique. — On s'attend à une attaque du côté de notre fort d'Issy. — Des relevés prouvent que les Parisiens commencent à s'habituer à la viande de cheval. — C'est M. Napoléon Gallois qui est nommé directeur de Sainte-Pélagie.

VENDREDI 21 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Il ne faut qu'un moment à Paris pour reprendre le calme le plus complet; depuis quelques jours, aucun événement extraordinaire n'ayant surgi. la ville avait repris toute sa tranquillité, lorsqu'on apprit que, vers dix heures du matin, toutes les portes de la ville avaient été fermées, même aux personnes munies de permis; le canon retentissait de toutes parts, mais la voix du Mont-Valérien dominait les autres. Malgré l'abaissement subit de la température, car cette journée est la première où l'hiver se soit fait sentir, la foule, avide de nouvelles, se dirigea vers la porte Maillot: elle sut là que MM. Pelletan, Rochefort et Jules Ferry étaient sortis pour suivre l'état-major du général Ducrot. A cinq heures et demie du soir, le général Trochu rentre dans la ville; on lui trouve la figure souriante, et, malgré les deux cents voitures de blessés qui le suivent bientôt, un bruit de victoire court par la ville, qui reprend tout de suite sa physionomie des premiers jours de guerre. On attend aux mairies des nouvelles, qui viennent tard ou ne viennent pas, et le Parisien se retire sans savoir ce qu'il y a de vrai dans le bruit accrédité que dix mille Prussiens s'étaient engagés dans la presqu'île de Gennevilliers; la rumeur disait qu'ils s'étaient vu couper la retraite par la destruction de leur pont et avaient été forcés de se rendre pour échapper au feu de la place.

Memento. — A l'exemple du 11e, le 14e arrondissement ferme les écoles chrétiennes. — Le corps diplomatique fait savoir que, contrairement à de certains bruits, il s'est soumis au rationnement. — Les usines à gaz commencent l'emploi du pétrole comme matière première.—M. Portalis, de la *Vérité*, est mis en liberté, et le commandant Sapia comparaît devant le conseil de guerre du 6e secteur. — Le conseil de guerre rejette le pourvoi des soldats condamnés à mort pour avoir fui à Châtillon.

— L'imprimeur Serrière meurt. — Le *Rappel* annonce que la statue de Napoléon Ier, l'ancienne de la place Vendôme, qui se trouvait à Courbevoie, a été jetée à la Seine.

SAMEDI 22 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Paris, qui semblait s'être fait aux déceptions, se réveille cette fois, et les faits de guerre d'hier sont vertement discutés dans les groupes. On a su que l'histoire de la presqu'île de Gennevilliers n'était qu'une fable, et on impute au gouvernement, qui ne l'a pas inventée, le tort d'y avoir cru.

Cependant, les agitateurs de Belleville, attentifs à toute cause de désordre, trouvent dans les événements de la veille des aliments propres à raviver des motifs d'une émeute qui ne manquera pas d'éclater bientôt à ce mot de ralliement : *La Commune!* Dans un sens bon ou mauvais, dès ce jour, on peut dire que tous les esprits sont en éveil, ce qui, dans une certaine classe, ne tue pas la confiance, car la foule est énorme au Trésor, où se font les versements dus pour le dernier emprunt; deux millions ont été versés aujourd'hui.

Memento. — Le journal de M. Picard, *l'Électeur libre*, redemande la révocation pour incapacité de certains membres de la délégation de Tours. — L'instruction contre M. Flourens est commencée. — Le conseil municipal de Saint-Denis décide que les cloches de ses églises seront transformées en canons. — L'hôtel de la princesse Mathilde sert de logement aux Volontaires de la France. — M. Sapia est acquitté. — Les caveaux du Panthéon sont transformés en magasins à poudre et l'église Sainte-Geneviève est fermée. — M. de Jouvencel part en ballon. — Cent omnibus sont requis pour le transport des blessés. — Un agent de change propose à son syndicat une amende de 100,000 francs pour celui de ses collègues qui fera dans l'avenir une affaire avec une maison prussienne. — Le comte de Montemerli, chef de l'ambulance italienne, sauve trois prêtres français que voulait faire fusiller un officier prussien avec qui il échange sa carte, en lui donnant rendez-vous après la guerre.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Santé publique. — Décès : 1,746; variole, 360; fièvre typhoïde, 55; bronchite, 70; pneumonie, 66; autres causes, 1,195.

Alimentation. — Le beurre a disparu, il vaut 10 fr. chez Chevet. Ane, 3 fr. la livre. Cheval, filet, 5 fr. Œufs, 3 fr. la douzaine. Un chou, 2 fr. Choux-fleurs, 1 fr. 50. Haricots verts, 2 fr. la livre. Artichaut, 75 c. Graisse

de bœuf, 2 fr 50. Jambon, 4 fr. Lard, 6 fr. Pommes de terre, 4 fr. le boisseau. Rognons de mouton, 60 c. la pièce. Saucisson de Lyon, 6 fr. la livre. Poule, 7 à 10 fr. Oie, 15 fr. On trouve encore un peu de mouton à 5 fr. la livre sous le manteau.

DIMANCHE 23 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Il pleut à verse, et, pour la première fois, Paris est réuni, depuis le siége, à l'ex-cirque Napoléon. Pasdeloup donne son premier concert; la salle est comble; tous les hommes, musiciens compris, sont en uniforme, soldats, mobiles, gardes nationaux; quelques prêtres; toutes les femmes sont vêtues de noir; il y a dans tout cet aspect, tour à tour recueilli et enthousiaste, une note soutenue et uniforme qui dit la situation : elle n'est ni imposante, ni gaie, ni même tapageuse ou bruyante, elle est grave. Partout, chacun sent qu'on marche vers un moment solennel qui s'affirme de plus en plus, et qui commandera les moyens extrêmes; on se répète cette phrase du rapport de M. Jules Favre : 344,000 baïonnettes de la garde nationale offriront un contingent de *guerre* dont la coopération sera précieuse, *peut-être décisive;* l'idée de combattre au dehors, comme la troupe, a déjà fait dans l'esprit des gardes nationaux un chemin rapide. A mesure que marchent les événements, on constate de plus en plus l'immensité des forces trop longtemps dédaignées. — Ce jour-là, aussi, arrive à Paris un numéro du journal français, *le Nouvelliste de Versailles*, fait par les Prussiens dans le chef-lieu de Seine-et-Oise pour tromper la France. Ce triste moyen de guerre fait naître l'indignation; il ne suggère qu'un seul sentiment au *Rappel*, une méchanceté, une calomnie : il dit que ce journal doit être rédigé par M. Albert Wolff, dont le journal de Victor Hugo a déjà annoncé la présence à Versailles.

Memento. — Le *Tribun du Peuple* annonce la mort du prince Napoléon.—Le *Figaro* donne la liste des membres du Jockey-Club présents aux armées. — Il est formé une compagnie de marins aérostiers. — On arrête des maraudeurs français qui coupaient les fils conducteurs des torpilles établies pour la défense. — Les bouillons Duval ne donnent plus à leurs clients non inscrits que du saucisson de cheval et du poisson salé. — On annonce que la statue de Voltaire remplacera celle du prince Eugène au boulevard de ce nom. — M. Flourens fait battre le rappel dans Belleville pour faire une manifestation qui se noie dans la pluie. — Les administrateurs de chemins de fer reçoivent l'ordre de mettre leurs lignes en état jusqu'aux limites extrêmes de nos avant-postes.

LUNDI 24 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Le soir, une magnifique aurore boréale apparaît au-dessus de Paris, et, avec leur enfantillage ordinaire, les Parisiens s'empressent d'y voir un fatal présage pour les Prussiens, sans réfléchir que les Prussiens peuvent tirer exactement le même pronostic de ce phénomène.

Parmi les autres chimères dont se repaît l'inquiétude, il faut citer deux fables qui montrent la mesure de notre confiance : l'évacuation de Choisy-le-Roi par les Prussiens et l'ordre donné aux compagnies de chemins de fer de tenir leur matériel disponible pour le rétablissement éventuel de la circulation. Déjà, en rapprochant ces deux nouvelles, on voit Paris débloqué et les communications reprises directement avec le gouvernement de Tours.

Renseignements pris, on apprend, d'une part, qu'il ne s'agit que de la position des lignes comprises entre les forts et Paris; d'autre part, que Choisy-le-Roi n'est point évacué.

Memento. -- Les maires provisoires de Paris, dont quelques-uns sont si déplorables, reçoivent un *satisfecit* public décerné par M Étienne Arago, sous forme d'une lettre à M. Jules Favre. — Malgré ce *satisfecit* et le remplacement de la statue d'Eugène Beauharnais par celle de Voltaire, le citoyen Arthur de Fonvielle est blâmé par le 135e bataillon de la garde nationale pour avoir osé remplacer le citoyen Mottu, révoqué. — On ouvre une souscription à 5 centimes pour acheter un énorme canon auquel on donnera le nom de *la Populace*, par allusion à un mot célèbre, — et jusqu'à un certain point prophétique, — de M. de Bismark. — L'usine Cail fond son premier canon. — Le *Français* publie un numéro du *Nouvelliste de Versailles*, moniteur officiel de l'occupation prussienne dans le département de Seine-et-Oise.

MARDI 25 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Le bruit de l'arrivée de M. Thiers à Paris prend une grande consistance. Un journal républicain, assez généralement de mauvaise foi, *le Tribun du peuple*, lance une nouvelle à sensation pour la plus grande édification des badauds : la proclamation de la république à Munich et la pendaison du musicien Richard Wagner. Ce canard est froidement accueilli.

Memento. — Mégy, l'assassin de l'agent Mourot, est nommé porte-drapeau dans le 91e bataillon de la garde nationale; à la suite d'une vio-

lente querelle avec son commandant, il y a échange de gifles, et l'honorable M. Mégy a été arrêté, puis relâché. L'instruction est ouverte. — Ce matin est parti le ballon *le Montgolfier*, emportant 338 kilogrammes de lettres. — Un nouveau journal, *la République nouvelle*, qui a pour directeur le Genévois M. James Fazy, fait son entrée dans le monde avec une grande modestie. — Le caporal de pompiers Thiébault, qui, il y a deux ans et demi, avait sauvé trois personnes au péril de ses jours, dans une maison incendiée de la rue Saint-Antoine, est grièvement blessé au tir de Vincennes. — Une nouvelle aurore boréale se montre au-dessus de Paris, moins belle et beaucoup plus pâle que celle de la veille. — On annonce que M. Dupuy de Lôme aurait résolu scientifiquement la direction des ballons. — M. Sapia, s'étant soumis, après son acquittement, à la réélection, comme chef du 146e bataillon, n'est point réélu. — M. Jules Favre rétablit, dans une certaine mesure, l'ancien système des communiqués à la presse, chaque chef de service des administrations publiques ayant le droit d'envoyer aux journaux les rectifications qui lui paraîtraient nécessaires.

MERCREDI 26 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Maigre journée : il vente, il pleut; on piétine dans la boue, et l'on plaint les pauvres ménagères qui vont faire queue à la porte des boucheries municipales. Chose inouïe et qui fait peu d'honneur à nos édiles, comme dirait Prud'homme, on n'a pas encore trouvé le moyen de compenser les rigueurs du rationnement par quelques facilités dans la distribution des 50 grammes de viande auxquels nous sommes réduits quotidiennement.

Ce moyen, assez simple, consistait tout simplement à multiplier le nombre des boucheries municipales. Pour des raisons que le public ignore, on ne s'en est point encore avisé.

Cependant, la vie devient de plus en plus difficile. Le lait coûte 1 fr. 20 le litre, et l'on a acheté 106 fr. un jambon pesant un peu plus de *huit* kilogrammes. Les chevaux se maintiennent à bon marché; deux chevaux de luxe, qui avaient coûté 5,000 fr., sont vendus 500 fr. pour l'armée, et le cheval de consommation ne vaut plus que 56 fr., soit en moyenne 40 c. le kilogramme.

Le bruit court que le matériel de siége des Prussiens est arrivé : on parle de trente-six canons portant à plus de 9,000 mètres. Les Parisiens reçoivent cette nouvelle avec une sorte d'indifférence : on s'est résigné à tout.

Parmi les blessés du 21, au combat de la Malmaison, on compte, outre M. Béranger, ancien consul de France à Stettin, engagé comme simple

soldat, deux peintres de talent, M. Leroux, qui a fait de si jolis intérieurs bretons, et M. Vibert, le spirituel auteur du *Gulliver chez les Lilliputiens*, fort remarqué à l'exposition de cette année. A cette même bataille, un jeune statuaire de mérite, M. Cuvellier, a été frappé mortellement.

Memento. — M. de Belfort, ancien sous-préfet de Châteaudun, ouvre une souscription pour les habitants de cette héroïque et infortunée petite ville. — La souscription pour les canons marche à merveille; le général Trochu refuse les cloches que lui offrait le conseil municipal de Saint-Denis, alléguant poliment que le gouvernement ne manque pas de bronze. — Le square Notre-Dame est transformé en parc d'artillerie; on y établit six batteries pour les exercices de l'artillerie de la garde nationale. — On s'entretient beaucoup des exploits du sergent Hoff, qui en est à son vingt-troisième Prussien tué. Ce courageux soldat venge ainsi la mort de deux de ses parents tués dans une ville de l'Est. — Le citoyen Arthur de Fonvielle est déclaré *indigne* par l'assemblée républicaine du boulevard Bourdon, toujours pour avoir accepté la succession du citoyen Mottu. — M. Itasse, qui avait essayé de faire parvenir en province les lettres qu'on lui avait confiées, apprend au public que son courrier a dû revenir sans avoir pu dépasser Gonesse.

JEUDI 27 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

On inaugure sur la place du Panthéon, avec une mise en scène imposante, l'appel aux volontaires comme en 1792. Une grande estrade, tendue de velours rouge, occupe tout le devant de la grille du Panthéon : au milieu des guirlandes et des drapeaux, on lit sur une immense pancarte blanche : *Citoyens, la patrie est en danger*. Au centre, flotte un drapeau noir. Le maire du 5e arrondissement, le docteur Bertillon, à qui l'on doit l'initiative de cette pompe patriotique, est au milieu de l'estrade, prêt à recevoir les enrôlements et les dons pour la fonte des canons. A chaque fois qu'un volontaire appose son nom sur le registre, les tambours battent aux champs et la foule répond par d'unanimes acclamations. Une compagnie tout entière s'est fait inscrire, officiers en tête, aux applaudissements des assistants.

En quelques jours, la municipalité du 5e arrondissement a réuni dix mille enrôlements volontaires, ce qui démontre qu'il est bon de parler aux yeux et à l'imagination, et que le monde n'est pas prêt à renoncer aux symboles et aux religions.

Memento. — On dit que le général Trochu a enfin fait connaître son plan à ses collègues du gouvernement. — L'enterrement des deux vic-

SAMEDI 8 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Dès le matin on entend le canon tonner dans deux ou trois directions différentes. Les Parisiens se dirigent vers toutes les portes de Paris et traversent les ponts-levis pour savoir où se passe l'action. Ils doivent se contenter de voir au loin la fumée des forts et rentrer dans la capitale, sans savoir s'il y a une bataille ou si nos canons ne détruisent pas simplement quelques fortifications prussiennes. Mais l'intérêt de la journée est place de l'Hôtel-de-Ville, où les partisans de la Commune se sont donné rendez-vous à deux heures.

Vers une heure et demie, la place est remplie de huit mille personnes, criant à tue-tête : « La Commune! » sur l'air des *Lampions*. Peu à peu la foule devient menaçante et apostrophe les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville qui restent hermétiquement fermées. Cependant le flot augmente, les fenêtres du milieu de la façade s'ouvrent et laissent voir MM. Ferry, Rochefort et Arago. Les cris : « Les élections! la Commune! » retentissent de toutes parts; la place est remplie de monde; on ferme les grilles et les portes de la mairie.

Un des membres du gouvernement provisoire fait un geste, on croit qu'il veut parler, toutes les têtes se tournent de son côté; on dirait que la place est pavée de visages humains. La croisée se referme; le tumulte recommence.

A trois heures, la garde nationale s'empare de la position, et, après avoir retiré les baïonnettes des fusils, refoule tous les curieux et les députés de la Commune sur les quais et dans la rue de Rivoli. « Vive la Commune! » crient deux ou trois mille individus; ils sont chassés aux cris unanimes de : « A bas la Commune! » poussés par tous les gardes nationaux accourus en foule. La place est nette et entourée d'un rang épais des différents bataillons.

Le gouvernement provisoire, composé de MM. Jules Favre, Ferry, Picard, Arago, J. Simon, et suivi d'un état-major pris dans les bureaux, fait le tour de la place aux acclamations de la multitude et au bruit des tambours qui battent aux champs. La manifestation contre la Commune est complète.

Les membres du gouvernement s'arrêtent au milieu de la place. On offre à M. J. Favre de monter sur une chaise; il refuse et commence un discours au centre des officiers de la garde nationale rangés en cercle. Mais le bruit du canon des forts vient l'interrompre. M. Favre s'écrie : « C'est la voix du canon qui tonne et qui nous dit à tous où est le devoir! » Il termine son éloquente et conciliante apostrophe au milieu des hourras et des applaudissements de la foule.

L'enthousiasme est à son comble. Il est cinq heures, une pluie torren-

tielle, depuis longtemps menaçante, commence à tomber, les gardes nationaux se drapent dans leurs couvertures et se séparent aux cris de : « Vive la France ! vive la République ! à bas la Commune ! »

La pluie cesse, le soleil jette, avant de disparaître, une lumière rouge sang qui dure à peine cinq minutes. La manifestation et la contre-manifestation sont terminées.

Memento. — Arrivée d'un des pigeons voyageurs partis avec M Gambetta. — On ne sait si son débarquement s'est effectué dans de bonnes conditions. — On propose d'appeler le Mont-Valérien Mont-Strasbourg, en mémoire de la belle défense de cette ville. — Le bruit court que Bazaine serait débloqué. — Établissement de cantines pour les militaires qui montent la garde sur les remparts.

DIMANCHE 9 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

La pluie tombe à torrents ; les Parisiens se réjouissent en pensant que les Prussiens et leurs travaux ne peuvent qu'en souffrir ; le zèle ne se ralentit pas aux bastions et les gardes nationaux font courageusement leurs fonctions et leurs patrouilles.

Les journaux radicaux raillent M. Gambetta à propos de son départ ; on parle beaucoup aussi d'une lettre de M. Rochefort à M. Flourens, lettre reproduite par plusieurs feuilles démocratiques et par laquelle M. Rochefort, invité par M. Flourens à donner sa démission de membre du gouvernement, lui répond : « Je suis descendu jusque dans les sous-« sols les plus impénétrables de ma conscience, et je suis remonté en me « disant que mon départ pourrait provoquer un conflit et que c'était ou-« vrir une brèche aux Prussiens. »

Le bruit se répand que les Prussiens s'installent à Versailles, comme s'ils y devaient hiverner ; le roi Guillaume, pour passer le temps que lui laissent les travaux du siége, fait jouer les grandes eaux devant lui ; il chasse et donne des fêtes. Pendant ce temps, les Parisiens n'ont pour toute distraction que les réunions publiques de Ba-ta-clan, des Folies-Bergères, etc., etc., où des orateurs d'occasion viennent développer leurs idées sur la défense de Paris et l'avenir de la République.

Memento. — Retour du général Burnside, qui revient du camp prussien à Paris. — On annonce que la garde nationale, concurremment avec la garde mobile, va être chargée du service des forts. — Les Prussiens établissent des batteries sur toute la rive gauche de la Seine. — On parle des armements considérables que fait la Russie. — Établissement de nouvelles boucheries municipales.—La commission des subsistances ouvre

un crédit, afin que tous les jours une ration de pain soit distribuée aux pauvres nécessiteux.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Santé publique. — Décès, 1,483; variole, 212; fièvre typhoïde, 50; bronchite, 53; pneumonie, 60; autres causes, 1,008.

Alimentation. — Les salaisons ont disparu comme les légumes. Foie de mouton, 1 fr. la livre; tête, 1 fr la pièce; pieds, 2 fr. la botte. Apparition du saucisson de bœuf à 2 fr. la livre. Pas de beurre aux halles. Il vaut 6 fr. la livre chez les marchands de comestibles. Les légumes frais haussent : choux, 1 fr. 50; choux-fleurs, 1 fr. 40; carottes, 60 c. la botte. Poule maigre, 6 fr.; poulet, 12 fr. Brochet, de 6 à 12 fr.; carpe, de 8 à 15 fr. L'âne paraît sur le marché, à 80 c. la livre.

LUNDI 10 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Brusque changement de température; le temps est sec. La ville, à peu près indifférente le matin, s'agite; c'est le major Flourens qui vient, dit-on, de faire battre le rappel dans plusieurs quartiers. La garde nationale ne bouge pas; on double les postes de l'Hôtel-de-Ville, et la nouvelle manifestation avorte d'elle-même. Le bruit reprend ce soir que les princes d'Orléans viennent d'arriver en Normandie et organisent un corps d'armée pour venir en aide à la défense de Paris. Rien, du reste, ne vient justifier cette rumeur. L'opinion générale est que les Prussiens se retirent et veulent prendre Paris par la famine; on critique les actes du gouvernement, qu'on trouve entachés de mollesse.

Memento. — Les Parisiens ne manqueront plus de légumes frais : les squares, les jardins publics, sont livrés à la culture maraîchère. — Un club est installé au théâtre de la Porte-Saint-Martin. — Mort de l'acteur Félix, du Vaudeville. — Le préfet de police révoque quarante-sept commissaires et cent cinquante autres employés de son administration.

MARDI 11 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

A la suite de la manifestation d'avant-hier, le gouvernement prend des mesures pour réprimer toute tentative de mouvement. Paris se lasse des *journées* qui détournent son attention du vrai danger.

MERCREDI 12 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Memento. — Publication du huitième fascicule, un des plus intéressants de la collection. Il contient des lettres adressées, il y a deux ans, par le général Ducrot au général Frossard, pleines de révélations sur les plans prussiens, et une correspondance de la comtesse de Pourtalès, relative à l'imminence du conflit franco-prussien. — La formation d'un bataillon d'amazones, inspirée si ridiculement au comité des femmes, est interdite. — On amène dans la cour de l'Hôtel-de-Ville des échantillons de mitrailleuses et autres engins de guerre. — Aux environs de la gare de Courcelles-Levallois, d'immenses terrains vides sont transformés en baraquements destinés à loger dix mille mobiles. — Une grande quantité de viande de cheval est soumise à la préparation de la salaison. — Cent quarante-huit meules à vapeur commencent à moudre des quantités considérables de grain. — Mgr l'archevêque de Paris autorise l'alimentation à la graisse et à la viande de cheval pendant les jours maigres. — Sur la place de l'Hôtel-de-Ville passent vingt fourgons ornés de fleurs et de drapeaux. Ils proviennent d'un convoi prussien, pris la nuit précédente par la 3e compagnie du 18e de la mobile, et contiennent des légumes frais et du charbon. — Un certain nombre d'Américains, munis de sauf-conduits, quittent Paris par les portes de Sèvres et de Charenton. — La visite des galeries et l'admission à la bibliothèque des Arts-et-Métiers, momentanément interrompues par suite des exigences du service militaire, sont de nouveau autorisées. — Les premiers timbres-poste à l'effigie de la République sont mis en vente au bureau central, rue Jean-Jacques-Rousseau.

JEUDI 13 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Les détails encore incomplets de l'importante reconnaissance faite à Bagneux causent une vive émotion dans la ville. On croit que les pertes de l'ennemi sont considérables. La foule se presse dans les rues, et notamment sur la place Vendôme ; mais cette fois elle n'est pas attirée par la turbulence des partisans de la Commune. Elle voit défiler trente-huit Mecklembourgeois faits prisonniers, et que l'on conduit à l'état-major. A leur entrée dans Paris, par la porte de Montrouge, le peuple, ayant appris que ce sont des Mecklembourgeois, les accueille par les cris de : « A bas les Prussiens! » comme pour leur faire comprendre que ce n'est pas eux qui sont principalement l'objet de notre haine. Le calme semble tout à fait rétabli à l'intérieur, et l'on peut croire que les partis ont fait taire leurs

rancunes et leurs prétentions, pour éviter de donner raison à la prophétie de M. de Bismark. Ce n'est pas l'anarchie qui livrera Paris aux soldats du roi Guillaume, voilà du moins ce que l'on se plaît à espérer.

Memento. — On annonce que Mgr Chigi, nonce du pape et président du corps diplomatique, quitte Paris pour se rendre à Tours. — On effectue sur la place du puits artésien de Passy la carbonisation d'innombrables quantités d'arbres des bois de Boulogne et de Vincennes.—La garde mobile de Paris est constituée en brigades et en divisions. — M. le général de brigade Berthaud quitte le commandement de la garde mobile de Paris pour remplacer, dans le corps Vinoy, feu le général Guilhem. — M. le comte de Dampierre, mortellement blessé à l'attaque du village de Bagneux, succombe dans la soirée; ce courageux gentilhomme est mort en héros et en chrétien.

VENDREDI 14 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Calme à peu près complet sur toute la ligne des forts. L'attaque du 13 n'a pas de lendemain. Cette trève est troublée par une série de nouvelles alarmantes que publie, sous forme de questions, le journal *la Vérité.* Bien que l'on soit tenté de ne pas ajouter foi à ces renseignements, ils modifient singulièrement la sérénité passagère qui nous semblait promise au milieu de nos malheurs. On ne peut lire sans effroi que Bazaine a capitulé, que l'insurrection règne à Lyon, que nos armées de secours sont défaites, etc., etc. Cependant l'attitude de la population est admirable. Plus les inconvénients et les dangers du siége se font sentir, plus les assiégés montrent de patience et de patriotisme. Le rationnement de la viande s'opère dans les vingt arrondissements. De son côté, la garde nationale manifeste la plus louable abnégation, le dévouement le plus absolu à la défense. Dans les postes de la ville aussi bien qu'aux remparts, nos soldats-citoyens font dignement leur devoir. La fréquence du service n'excite pas de murmures. Il semble, au contraire, que le penchant guerrier, qui est à l'état latent dans le cœur français, se réveille à l'heure du péril.

Memento. — Nous apprenons la présence à Londres du général Bourbaki. — M. Jules Favre convoque les maires au ministère de l'intérieur, dans le but d'examiner la question des fourneaux de cantine. — Le ministre de l'instruction publique décide quant à présent que, parmi les pensions attribuées par lui, il n'en sera plus payé qu'aux veuves, aux orphelins ou aux vieillards. — La commission des subsistances crée une sous-commission, dite des avaries, chargée de surveiller les approvisionnements emmagasinés pour la durée du siége. — Deux nouveaux ballons-

poste partent dans la matinée. — Le château de Saint-Cloud est réduit en ruines ; on n'en voit plus qu'une fumée épaisse sortant des décombres. — M. Flourens écrit au journal *le Rappel* une lettre pour expliquer son arrestation. — M. Dufaure est nommé président du conseil de révision de la garde nationale. — Le premier conseil de guerre permanent juge l'affaire des soldats qui ont pillé une ambulance. — On annonce que lord Lyons a quitté Tours pour se rendre à Londres, où il aurait été appelé par lord Granville. — La municipalité de Paris abolit les droits perçus dans les halles et marchés. — Dans les gares du Nord et de l'Est, de longues files de locomotives accumulées sur les rails sont destinées à fournir une force motrice pour la mouture des grains. — L'instruction dirigée contre le commandant Sapia se poursuit activement; il choisit Me Lachaud pour défenseur. — De nouveaux bateaux-omnibus de la Seine sont mis en réquisition pour être transformés en canonnières. — On place au Mont-Valérien deux canons monstres dont la portée est de neuf à dix mille mètres. — Toutes les vitres de l'hospice de Bicêtre sont brisées par la violence de la canonnade. — En prévision d'un bombardement, toutes les pièces de vin déposées sur le port du quai Saint-Bernard, devant l'entrepôt, sont alignées et recouvertes d'une épaisse couche de terre et de sable fin. — A la Halle, on met en vente dans la matinée une quantité considérable de fromage qui devient la proie des restaurateurs. — Les *Châtiments,* de Victor Hugo, paraissent chez Hetzel, augmentés de trois pièces inédites.

SAMEDI 15 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

La lettre adressée par le général Trochu au maire de Paris cause une excellente impression. Elle indique non-seulement que le gouverneur a l'intention de s'occuper sérieusement de la mobilisatiou de la garde nationale, mais encore qu'il a un plan sage et bien conçu. Il nous parvient quelques exemplaires de journaux des départements et de l'Angleterre : un numéro du *Standard* du 4, du *Globe* du 11. L'ensemble de ces informations se résume ainsi : Une guerre de reconnaissance et d'escarmouche se poursuit sur une assez vaste étendue au nord et au sud de Paris; au nord jusqu'à Rouen et même jusqu'à Saint-Quentin et du côté d'Orléans. Les nouvelles de Metz portent que le maréchal Bazaine continue à se battre et à chercher un passage. Quant au voyage du général Bourbaki, il est démenti par la *Gazette de Cologne.* Le *Standard* affirme en outre que trois cents canons destinés à l'armée de la Loire sont arrivés à Bordeaux venant d'Amérique. Nous apprenons de plus que le général Garibaldi est arrivé à Tours, où, dans une réception solennelle, il a reçu en

même temps l'accolade fraternelle de M. Crémieux, membre du gouver-de la défense nationale, et les baisers de l'archevêque.

Memento. — On apprend que M. Biesta, ancien directeur du Comptoir d'escompte, est dans un état désespéré. — Deux gardes nationaux sont tués par imprudence pendant les exercices du tir à Vincennes. — A la suite de publication de fausses nouvelles sous forme de questions, M. Portalis, rédacteur en chef de la *Vérité*, est mis en état d'arrestation et enfermé à la Conciergerie. — L'instruction de l'affaire Sapia est terminée; elle doit être appelée devant le conseil de guerre du 8e secteur. — Les condamnés à mort par le conseil de guerre, pour désertion devant l'ennemi au combat de Châtillon, viennent de se pourvoir en révision. — On invite les personnes étrangères à Paris qui sont entrées depuis le commencement du siége à se faire revacciner au plus tôt. — Un nouveau journal de couleur écarlate vient de paraître sous ce titre : *le Tribun*. — On met en vente la neuvième livraison des *Papiers* des Tuileries, qui contient des lettres curieuses de l'empereur, de M. Émile Ollivier et de M. Clément Duvernois; c'est l'histoire de la formation du cabinet du 2 janvier. — M. Coquerel fait dans la salle du théâtre de la Porte-Saint-Martin une conférence, au bénéfice de l'œuvre des fourneaux économiques, sur ce sujet : *De la poudre et du pain!*

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Santé publique. — Décès, 1,610; variole, 311; fièvre typhoïde, 51; bronchite, 55; pneumonie, 64; autres causes, 1,129.

Alimentation. — Hausse sur les abats. Rognon de mouton, 50 c. Rognon de bœuf, 2 fr. 50; pieds, 2 fr. 50 la botte. Le jambon, chez les marchands de comestibles, vaut 8 fr. Le saucisson ordinaire, 10 fr. la livre. Le lard, 9 fr. Le beurre est à 11 fr. la livre. Les œufs, à 2 fr. 40 la douzaine. Les pommes de terre, 4 fr le boisseau. Carottes, 2 fr. 20 la botte. Choux, 2 fr la pièce. Pois verts, 8 fr. le litre. Oignons, 75 c. le litre. Volaille, de 10 à 12 fr. la pièce. Lapin, 7 à 9 fr. Poisson : carpe, 8 fr.; anguille, de 8 à 10 fr.; un brochet très-beau, 40 fr. Un faisan doré est payé 40 fr. chez Piètrement.

DIMANCHE 16 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

L'arrivée à Paris d'un nouveau numéro du *Journal de Rouen* produit dans la capitale une vive émotion. Cette fois, c'est le *Journal officiel* qui donne les principaux extraits de cette feuille. Le public est navré. Les progrès de l'invasion, maintenant certains, jettent la consternation dans tous

les cœurs. Dans la rue, au foyer de famille, dans les cercles intimes, chacun se préoccupe des mouvements opérés en province qui, dit-on, se soulève en masse pour secourir Paris. Cet espoir ranime le courage des plus abattus. En même temps on apprend que les départements s'apprêtent à opposer une énergique résistance aux armées ennemies.

Aujourd'hui, à midi, ont eu lieu à la Madeleine les funérailles du commandant comte Picot de Dampierre, mort glorieusement au combat de Bagneux. En dépit d'une pluie fine et drue, la foule se pressait nombreuse et compacte autour du temple; le corps, remis le matin aux ambulances, est arrivé par leurs soins à l'heure précise. Au même moment, le général Trochu, suivi de tout son état-major, débouchait au galop au bout de la rue Royale et bientôt prenait place dans le chœur. On remarquait aussi des délégations des gardes nationales et mobiles, tous les états-majors et tous les membres du Jockey-Club, nombreux à Paris. L'assemblée était recueillie ; la mort de ce gentilhomme frappait tous les assistants, car il appartenait à tous les mondes : à l'aristocratie par sa naissance, au Paris doré par sa fortune, à l'armée par sa bravoure, à toute la France par sa mort. Le deuil était général. M. Deguerry, curé de la Madeleine, a prononcé une émouvante allocution devant toute la foule attentive, qui s'écoula lentement.

Au moment de l'arrivée du cadavre, M. Flourens, qui passait en voiture devant l'église, par hasard sans doute, affecta de s'arrêter pour causer avec quelques citoyens de Belleville; puis il s'éloigna sans même se découvrir devant la dépouille de ce héros, avec lequel il reconnaissait ainsi n'avoir aucun lien de patriotisme ni autre.

Memento. — A propos de la souscription ouverte dans le journal *le Combat* pour un fusil d'honneur destiné à celui qui *touchera* le roi de Prusse, M. Félix Pyat réédite son toast célèbre à *la petite balle.* — Depuis vendredi nos troupes se sont barricadées dans Asnières. — Au mépris des lois de la guerre, les Prussiens auraient profité de l'armistice de vendredi pour installer des batteries à Châtillon. — M. Burnside quitte définitivement Paris. — M. Thiers est arrivé le 10 à Vienne, dit-on. — Versailles est encombré de soldats prussiens blessés devant Orléans. — M. Mottu est révoqué de ses fonctions. — Défense est faite aux habitants de sortir de Paris et de franchir les avant-postes. — Devant Villejuif, le sergent Truffet, du 75e, a été enlevé par les Prussiens, qui avaient attiré à eux ce sous-officier sous prétexte de parlementer. — M. Étienne Arago passe en revue, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le 19e bataillon de la garde nationale.

LUNDI 17 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

On commente les nouvelles venues du dehors ; à leur arrivée, il s'est produit dans la capitale une émotion douloureuse. La première de ces nouvelles concerne le général Bourbaki. On dit que ce général a pu quitter Metz pour se rendre à Londres, auprès de l'impératrice, protégé par un sauf-conduit émanant du camp prussien. Au dire de quelques-uns, cette démarche avait pour but la tentative d'un replâtrage bonapartiste. Cette supposition n'a pas eu grand crédit auprès des gens sensés. Mais ce qui était beaucoup plus croyable, quoique fort triste, on lisait en même temps dans le *Moniteur* que le brave général était, le 14 août, dans le camp prussien, blessé et prisonnier.

Memento. — Le remplacement du maire du 11e arrondissement, M. Mottu, est fort difficile à opérer. — D'après certains bruits, il paraîtrait que l'armée prussienne quitte Versailles. — On signale un incendie du côté d'Argenteuil. — Les splendides tapisseries qui ornaient les appartements du château de Saint-Cloud, aujourd'hui détruit, ont été enlevées et recueillies par les soins du gouvernement. — M. Étienne Arago, maire de Paris, ouvre une souscription publique pour l'achat de 1,500 canons, dont le prix s'élève à neuf millions de francs. — Hier, pendant la nuit, les Prussiens ont essayé de se servir de la lumière électrique pour explorer nos forts; Montrouge leur a aussitôt éteint leur lanterne. — Enterrement du capitaine Burtin, des francs-tireurs Lafond-Mocquard.

MARDI 18 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

La préoccupation du peuple de Paris est tout entière attachée à la lecture des documents échangés entre M. de Bismark et M. Jules Favre.

Sur ce point, du moins, nous pouvons le déclarer hautement à la face de l'Europe, nous sommes restés vainqueurs. Aussi Paris oublie-t-il pour un instant le bruit causé par la sinistre harmonie des canons pour applaudir, dans un concert unanime, au beau langage que M. Jules Favre, au nom de la patrie, vient de faire entendre au ministre du roi Guillaume. Jamais la parole humaine n'avait exprimé avec plus d'élévation les sentiments patriotiques d'un peuple qui ne combat que pour son honneur et sa liberté.

Memento. — Un nouveau ballon est allé porter de nos nouvelles aux départements. — Hier, un curieux qui se trouvait dans un groupe nom-

breux, à la barricade du pont de Saint-Cloud, a été tué raide par la balle d'*une sentinelle* prussienne. — Une partie de la forêt de Bondy est en feu. — Nous apprenons que l'armée bretonne compte au moins quatre-vingt-dix mille hommes. — Les troupes prussiennes sont toujours en marche; elles ne restent pas deux jours en place. — Un observatoire est établi à la Muette. — On est de plus en plus convaincu que les Prussiens veulent nous avoir par la famine. — Les pigeons ont rapporté de Tours cinq petites dépêches photographiées.

MERCREDI 19 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Il nous arrive aujourd'hui une bonne nouvelle : on est prévenu officiellement que les aéronautes qui ont porté nos lettres en province vont tenter la périlleuse entreprise de nous rapporter les réponses. Cette espérance fait battre tous les cœurs, car, s'il est au monde une situation triste, c'est bien celle qui nous est faite, et qui nous a mis depuis *trente-deux* jours dans l'impossibilité de savoir ce que sont devenus nos familles, nos amis, qui se trouvent en province. M. Steenackers, directeur du télégraphe à Tours, demande aux Parisiens de protéger l'arrivée des ballons qui peuvent arriver à Paris « d'un moment à l'autre. » Prière inutile, sans doute, car jamais courrier ne sera plus chaleureusement accueilli. Mais cet espoir se réalisera-t-il? Dieu le sait!

Memento. — Une forte colonne d'infanterie se dirige sur Choisy-le-Roi par la route de Bonneuil. — La présence des princes d'Orléans sur le territoire français est démentie. — Le directeur de Sainte-Pélagie est révoqué. — Le bruit court que l'ex-empereur est très-malade; il aurait été frappé d'une attaque de paralysie. — On parle de la mort d'Alexandre Dumas, chez son fils, à Dieppe. — Les poursuites contre Gustave Flourens sont abandonnées.

JEUDI 20 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Paris a les yeux tournés vers la province et l'oreille tendue vers la Loire pour savoir si, à travers la voix sombre des canons de nos forts, il ne vient pas de plus loin d'autres bruits qui nous fasse entendre enfin un cri de victoire.

L'agitation des politiques qui se débattent à l'intérieur de nos remparts ne captive guère la préoccupation publique. On laisse les Blanqui, les

Félix Pyat, les Flourens et tant d'autres prêcher le désordre et la ruine dans leurs journaux; personne ne songe à leur répondre.

Memento. — On fait courir le bruit de la mort du maréchal Mac-Mahon. - Les Prussiens sont, dit-on, à Orléans; ce bruit cause une désolation générale. — On pêche dans le lac du bois de Boulogne. — A l'aide des nouveaux affûts, la canonnière Farcy peut désormais envoyer des projectiles à 8,200 mètres. — Nous apprenons que le ballon-poste le *Victor Hugo* vient d'arriver en Belgique. — On s'attend à une attaque du côté de notre fort d'Issy. — Des relevés prouvent que les Parisiens commencent à s'habituer à la viande de cheval. — C'est M. Napoléon Gallois qui est nommé directeur de Sainte-Pélagie.

VENDREDI 21 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Il ne faut qu'un moment à Paris pour reprendre le calme le plus complet; depuis quelques jours, aucun événement extraordinaire n'ayant surgi. la ville avait repris toute sa tranquillité, lorsqu'on apprit que, vers dix heures du matin, toutes les portes de la ville avaient été fermées, même aux personnes munies de permis; le canon retentissait de toutes parts, mais la voix du Mont-Valérien dominait les autres. Malgré l'abaissement subit de la température, car cette journée est la première où l'hiver se soit fait sentir, la foule, avide de nouvelles, se dirigea vers la porte Maillot: elle sut là que MM. Pelletan, Rochefort et Jules Ferry étaient sortis pour suivre l'état-major du général Ducrot. A cinq heures et demie du soir, le général Trochu rentre dans la ville; on lui trouve la figure souriante, et, malgré les deux cents voitures de blessés qui le suivent bientôt, un bruit de victoire court par la ville, qui reprend tout de suite sa physionomie des premiers jours de guerre. On attend aux mairies des nouvelles, qui viennent tard ou ne viennent pas, et le Parisien se retire sans savoir ce qu'il y a de vrai dans le bruit accrédité que dix mille Prussiens s'étaient engagés dans la presqu'île de Gennevilliers; la rumeur disait qu'ils s'étaient vu couper la retraite par la destruction de leur pont et avaient été forcés de se rendre pour échapper au feu de la place.

Memento. — A l'exemple du 11e, le 14e arrondissement ferme les écoles chrétiennes. — Le corps diplomatique fait savoir que, contrairement à de certains bruits, il s'est soumis au rationnement. — Les usines à gaz commencent l'emploi du pétrole comme mat ère première.—M. Portalis, de la *Vérité*, est mis en liberté, et le commandant Sapia comparaît devant le conseil de guerre du 6e secteur. — Le conseil de guerre rejette le pourvoi des soldats condamnés à mort pour avoir fui à Châtillon.

— L'imprimeur Serrière meurt. — Le *Rappel* annonce que la statue de Napoléon Ier, l'ancienne de la place Vendôme, qui se trouvait à Courbevoie, a été jetée à la Seine.

SAMEDI 22 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Paris, qui semblait s'être fait aux déceptions, se réveille cette fois, et les faits de guerre d'hier sont vertement discutés dans les groupes. On a su que l'histoire de la presqu'île de Gennevilliers n'était qu'une fable, et on impute au gouvernement, qui ne l'a pas inventée, le tort d'y avoir cru.

Cependant, les agitateurs de Belleville, attentifs à toute cause de désordre, trouvent dans les événements de la veille des aliments propres à raviver des motifs d'une émeute qui ne manquera pas d'éclater bientôt à ce mot de ralliement : *La Commune!* Dans un sens bon ou mauvais, dès ce jour, on peut dire que tous les esprits sont en éveil, ce qui, dans une certaine classe, ne tue pas la confiance, car la foule est énorme au Trésor, où se font les versements dus pour le dernier emprunt; deux millions ont été versés aujourd'hui.

Memento. — Le journal de M. Picard, *l'Électeur libre*, redemande la révocation pour incapacité de certains membres de la délégation de Tours. — L'instruction contre M. Flourens est commencée. — Le conseil municipal de Saint-Denis décide que les cloches de ses églises seront transformées en canons. — L'hôtel de la princesse Mathilde sert de logement aux Volontaires de la France. — M. Sapia est acquitté. — Les caveaux du Panthéon sont transformés en magasins à poudre et l'église Sainte-Geneviève est fermée. — M. de Jouvencel part en ballon. — Cent omnibus sont requis pour le transport des blessés. — Un agent de change propose à son syndicat une amende de 100,000 francs pour celui de ses collègues qui fera dans l'avenir une affaire avec une maison prussienne. — Le comte de Montemerli, chef de l'ambulance italienne, sauve trois prêtres français que voulait faire fusiller un officier prussien avec qui il échange sa carte, en lui donnant rendez-vous après la guerre.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Santé publique. — Décès : 1,746; variole, 360; fièvre typhoïde, 55; bronchite, 70; pneumonie, 66; autres causes, 1,195.

Alimentation. — Le beurre a disparu, il vaut 10 fr. chez Chevet. Ane, 3 fr. la livre. Cheval, filet, 5 fr. Œufs, 3 fr. la douzaine. Un chou, 2 fr. Choux-fleurs, 1 fr. 50. Haricots verts, 2 fr. la livre. Artichaut, 75 c. Graisse

de bœuf, 2 fr 50. Jambon, 4 fr. Lard, 6 fr. Pommes de terre, 4 fr. le boisseau. Rognons de mouton, 60 c. la pièce. Saucisson de Lyon, 6 fr. la livre. Poule, 7 à 10 fr. Oie, 15 fr. On trouve encore un peu de mouton à 5 fr. la livre sous le manteau.

DIMANCHE 23 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Il pleut à verse, et, pour la première fois, Paris est réuni, depuis le siége, à l'ex-cirque Napoléon. Pasdeloup donne son premier concert ; la salle est comble ; tous les hommes, musiciens compris, sont en uniforme, soldats, mobiles, gardes nationaux; quelques prêtres; toutes les femmes sont vêtues de noir ; il y a dans tout cet aspect, tour à tour recueilli et enthousiaste, une note soutenue et uniforme qui dit la situation : elle n'est ni imposante, ni gaie, ni même tapageuse ou bruyante, elle est grave. Partout, chacun sent qu'on marche vers un moment solennel qui s'affirme de plus en plus, et qui commandera les moyens extrêmes ; on se répète cette phrase du rapport de M. Jules Favre : 344,000 baïonnettes de la garde nationale offriront un contingent de *guerre* dont la coopération sera précieuse, *peut-être décisive ;* l'idée de combattre au dehors, comme la troupe, a déjà fait dans l'esprit des gardes nationaux un chemin rapide. A mesure que marchent les événements, on constate de plus en plus l'immensité des forces trop longtemps dédaignées. — Ce jour-là, aussi, arrive à Paris un numéro du journal français, *le Nouvelliste de Versailles*, fait par les Prussiens dans le chef-lieu de Seine-et-Oise pour tromper la France. Ce triste moyen de guerre fait naître l'indignation ; il ne suggère qu'un seul sentiment au *Rappel*, une méchanceté, une calomnie : il dit que ce journal doit être rédigé par M. Albert Wolff, dont le journal de Victor Hugo a déjà annoncé la présence à Versailles.

Memento. — Le *Tribun du Peuple* annonce la mort du prince Napoléon.—Le *Figaro* donne la liste des membres du Jockey-Club présents aux armées. — Il est formé une compagnie de marins aérostiers. — On arrête des maraudeurs français qui coupaient les fils conducteurs des torpilles établies pour la défense. — Les bouillons Duval ne donnent plus à leurs clients non inscrits que du saucisson de cheval et du poisson salé. — On annonce que la statue de Voltaire remplacera celle du prince Eugène au boulevard de ce nom. — M. Flourens fait battre le rappel dans Belleville pour faire une manifestation qui se noie dans la pluie. — Les administrateurs de chemins de fer reçoivent l'ordre de mettre leurs lignes en état jusqu'aux limites extrêmes de nos avant-postes.

LUNDI 24 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Le soir, une magnifique aurore boréale apparaît au-dessus de Paris, et, avec leur enfantillage ordinaire, les Parisiens s'empressent d'y voir u fatal présage pour les Prussiens, sans réfléchir que les Prussiens peuvent tirer exactement le même pronostic de ce phénomène.

Parmi les autres chimères dont se repaît l'inquiétude, il faut citer deux fables qui montrent la mesure de notre confiance : l'évacuation de Choisy-le-Roi par les Prussiens et l'ordre donné aux compagnies de chemins de fer de tenir leur matériel disponible pour le rétablissement éventuel de la circulation. Déjà, en rapprochant ces deux nouvelles, on voit Paris débloqué et les communications reprises directement avec le gouvernement de Tours.

Renseignements pris, on apprend, d'une part, qu'il ne s'agit que de la position des lignes comprises entre les forts et Paris ; d'autre part, que Choisy-le-Roi n'est point évacué.

Memento. — Les maires provisoires de Paris, dont quelques-uns sont si déplorables, reçoivent un *satisfecit* public décerné par M. Étienne Arago, sous forme d'une lettre à M. Jules Favre. — Malgré ce *satisfecit* et le remplacement de la statue d'Eugène Beauharnais par celle de Voltaire, le citoyen Arthur de Fonvielle est blâmé par le 135e bataillon de la garde nationale pour avoir osé remplacer le citoyen Mottu, révoqué. — On ouvre une souscription à 5 centimes pour acheter un énorme canon auquel on donnera le nom de *la Populace*, par allusion à un mot célèbre, — et jusqu'à un certain point prophétique, — de M. de Bismark. — L'usine Cail fond son premier canon. — Le *Français* publie un numéro du *Nouvelliste de Versailles*, moniteur officiel de l'occupation prussienne dans le département de Seine-et-Oise.

MARDI 25 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Le bruit de l'arrivée de M. Thiers à Paris prend une grande consistance. Un journal républicain, assez généralement de mauvaise foi, *le Tribun du peuple*, lance une nouvelle à sensation pour la plus grande édification des badauds : la proclamation de la république à Munich et la pendaison du musicien Richard Wagner. Ce canard est froidement accueilli.

Memento. — Mégy, l'assassin de l'agent Mourot, est nommé porte-drapeau dans le 91e bataillon de la garde nationale ; à la suite d'une vio-

lente querelle avec son commandant, il y a échange de gifles, et l'honorable M. Mégy a été arrêté, puis relâché. L'instruction est ouverte. — Ce matin est parti le ballon *le Montgolfier*, emportant 338 kilogrammes de lettres. — Un nouveau journal, *la République nouvelle*, qui a pour directeur le Genévois M. James Fazy, fait son entrée dans le monde avec une grande modestie. — Le caporal de pompiers Thiébault, qui, il y a deux ans et demi, avait sauvé trois personnes au péril de ses jours, dans une maison incendiée de la rue Saint-Antoine, est grièvement blessé au tir de Vincennes. — Une nouvelle aurore boréale se montre au-dessus de Paris, moins belle et beaucoup plus pâle que celle de la veille. — On annonce que M. Dupuy de Lôme aurait résolu scientifiquement la direction des ballons. — M. Sapia, s'étant soumis, après son acquittement, à la réélection, comme chef du 146e bataillon, n'est point réélu. — M. Jules Favre rétablit, dans une certaine mesure, l'ancien système des communiqués à la presse, chaque chef de service des administrations publiques ayant le droit d'envoyer aux journaux les rectifications qui lui paraîtraient nécessaires.

MERCREDI 26 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Maigre journée : il vente, il pleut; on piétine dans la boue, et l'on plaint les pauvres ménagères qui vont faire queue à la porte des boucheries municipales. Chose inouïe et qui fait peu d'honneur à nos édiles, comme dirait Prud'homme, on n'a pas encore trouvé le moyen de compenser les rigueurs du rationnement par quelques facilités dans la distribution des 50 grammes de viande auxquels nous sommes réduits quotidiennement.

Ce moyen, assez simple, consistait tout simplement à multiplier le nombre des boucheries municipales. Pour des raisons que le public ignore, on ne s'en est point encore avisé.

Cependant, la vie devient de plus en plus difficile. Le lait coûte 1 fr. 20 le litre, et l'on a acheté 106 fr. un jambon pesant un peu plus de *huit* kilogrammes. Les chevaux se maintiennent à bon marché ; deux chevaux de luxe, qui avaient coûté 5,000 fr., sont vendus 500 fr. pour l'armée, et le cheval de consommation ne vaut plus que 56 fr., soit en moyenne 40 c. le kilogramme.

Le bruit court que le matériel de siége des Prussiens est arrivé : on parle de trente-six canons portant à plus de 9,000 mètres. Les Parisiens reçoivent cette nouvelle avec une sorte d'indifférence : on s'est résigné à tout.

Parmi les blessés du 21, au combat de la Malmaison, on compte, outre M. Béranger, ancien consul de France à Stettin, engagé comme simple

soldat, deux peintres de talent, M. Leroux, qui a fait de si jolis intérieurs bretons, et M. Vibert, le spirituel auteur du *Gulliver chez les Lilliputiens*, fort remarqué à l'exposition de cette année. A cette même bataille, un jeune statuaire de mérite, M. Cuvellier, a été frappé mortellement.

Memento. — M. de Belfort, ancien sous-préfet de Châteaudun, ouvre une souscription pour les habitants de cette héroïque et infortunée petite ville. — La souscription pour les canons marche à merveille; le général Trochu refuse les cloches que lui offrait le conseil municipal de Saint-Denis, alléguant poliment que le gouvernement ne manque pas de bronze. — Le square Notre-Dame est transformé en parc d'artillerie; on y établit six batteries pour les exercices de l'artillerie de la garde nationale. — On s'entretient beaucoup des exploits du sergent Hoff, qui en est à son vingt-troisième Prussien tué. Ce courageux soldat venge ainsi la mort de deux de ses parents tués dans une ville de l'Est. — Le citoyen Arthur de Fonvielle est déclaré *indigne* par l'assemblée républicaine du boulevard Bourdon, toujours pour avoir accepté la succession du citoyen Mottu. — M. Itasse, qui avait essayé de faire parvenir en province les lettres qu'on lui avait confiées, apprend au public que son courrier a dû revenir sans avoir pu dépasser Gonesse.

JEUDI 27 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

On inaugure sur la place du Panthéon, avec une mise en scène imposante, l'appel aux volontaires comme en 1792. Une grande estrade, tendue de velours rouge, occupe tout le devant de la grille du Panthéon : au milieu des guirlandes et des drapeaux, on lit sur une immense pancarte blanche : *Citoyens, la patrie est en danger*. Au centre, flotte un drapeau noir. Le maire du 5e arrondissement, le docteur Bertillon, à qui l'on doit l'initiative de cette pompe patriotique, est au milieu de l'estrade, prêt à recevoir les enrôlements et les dons pour la fonte des canons. A chaque fois qu'un volontaire appose son nom sur le registre, les tambours battent aux champs et la foule répond par d'unanimes acclamations. Une compagnie tout entière s'est fait inscrire, officiers en tête, aux applaudissements des assistants.

En quelques jours, la municipalité du 5e arrondissement a réuni dix mille enrôlements volontaires, ce qui démontre qu'il est bon de parler aux yeux et à l'imagination, et que le monde n'est pas prêt à renoncer aux symboles et aux religions.

Memento. — On dit que le général Trochu a enfin fait connaître son plan à ses collègues du gouvernement. — L'enterrement des deux vic-

times de l'impasse Massonnet, le lieutenant Lapie et Baudot, a eu lieu au milieu d'une grande affluence. M. Blanqui prononce un discours. — On licencie deux brigades de police affectées au service de l'ex-empereur, et désignées sous le nom de *brigade du bois de Boulogne* et *brigade du château*. — La réclame se mêle à la souscription pour les canons : un magasin de nouveautés en fournit un, à condition que cet engin porte son nom.

VENDREDI 28 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

Le retour de M. Thiers est impatiemment attendu; les bruits de négociation et de médiation circulent de nouveau dans les groupes. On parle, entre autres, des bons offices de la Russie et des États-Unis. De l'Angleterre, il n'en est pas question : les sympathies de l'Angleterre pour la Prusse, si elles existent encore, sont loin d'être partagées par les sujets britanniques restés à Paris; une des causes de leur irritation provient des nouveaux obstacles que M. de Bismark apporte à leur départ; déjà, avant-hier, ce départ n'a pu s'effectuer pour quelque irrégularité dans leurs papiers ; et le chancelier de la confédération du Nord vient de décider que les demandes de départ devront émaner, à l'avenir, non pas des ministres étrangers résidant à Paris, mais des gouvernements étrangers eux-mêmes.

Memento. — Le bruit court que le général Bourbaki aurait été prendre le commandement de l'armée du Nord. — Réduction de la consommation du gaz dans les maisons particulières et dans les bâtiments affectés à un service public. — Le délai accordé au roi de Prusse par les francs-maçons parisiens pour comparaître à leur tribunal est expiré depuis hier. — On annonce la réouverture de l'Opéra pour la semaine prochaine. — Les communes réfugiées à Paris sont convoquées à l'Hôtel-de-Ville. — Les maraudeurs vendent leurs légumes dans les rues de Paris.

SAMEDI 29 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

On continue la publication des papiers trouvés aux Tuileries ; le succès de curiosité qui les a accueillis est épuisé, et les révélations sans importance qu'ils contiennent expliquent le dédain que leur témoignent les Parisiens. Des publications d'ouvrages graveleux, dont la famille déchue est le prétexte, provoquent le mépris des promeneurs, qui font eux-

mêmes justice de ces brochures, qui reparaissent périodiquement à chaque révolution.

On parle beaucoup ce soir d'un M. Clémenceau, maire du dix-huitième arrondissement, qui a défendu, par une circulaire, aux maîtres de pension de conduire leurs élèves à la messe ou au catéchisme.

Un bruit vague se répand vers dix heures du soir : on dit que les Prussiens ont repris le Bourget. Pas de nouvelles officielles.

Memento. — La combinaison mystérieuse que M. de Kératry aurait été chargé de soumettre à l'examen du cabinet de Madrid ne serait pas moins qu'un vaste plan d'alliance dans lequel les États-Unis joueraient un rôle important. — On assure qu'une de nos voies ferrées doit être livrée très-prochainement, demain peut-être, au passage des trains. — Il est question d'abattre les ours du Jardin-des-Plantes, qui consomment chaque jour, en chair fraîche, la ration de plusieurs personnes. — L'épaulette doit être supprimée officiellement dans l'armée, comme elle l'est déjà de fait en campagne; elle sera remplacée par des galons. — Une dépêche prussienne dit que des troupes seront envoyées contre Bourges, place importante comme arsenal. — Les Prussiens, qui avaient presque tous quitté Meudon, y sont revenus. — On annonce l'arrivée d'un pigeon messager. — Le fils du général Cavaignac, volontaire de la mobile, est blessé au genou. — La ration de viande est fixée à 50 grammes par habitant. — Il est question de faire alterner les viandes salées avec les viandes fraîches.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Santé publique. — Décès, 1,878; variole, 378; fièvre typhoïde, 62; bronchite, 77; pneumonie, 72; autres causes, 1,289.

Alimentation. — Les légumes frais commencent à devenir rares. Les œufs valent 2 fr. 40 la douzaine. Le beurre, 12 fr. la livre. L'âne et le mulet, 4 fr. la livre. Le filet de bœuf, 8 fr. la livre. Le jambon, 5 fr. Le lard, 5 fr. Les graisses de bœuf, de 1 fr. 50 à 2 fr. 50. La volaille varie; de 7 à 10 fr. les poules; une oie petite, 15 fr. Le saucisson de bœuf et de porc se montre à 3 fr. la livre. Un chou vaut 2 fr. 50. Les marchands de comestibles commencent à manquer de conserves anciennes. Peu de légumes secs.

DIMANCHE 30 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

La ville, devenue relativement plus calme depuis quelque temps, a repris toute son agitation, toutes ses colères; des groupes consternés se sont formés sur le parcours des boulevards; au coin de toutes les rues,

on n'entend que ces mots : « Les Prussiens ont repris le Bourget ! Il y a imprudence, incapacité du gouvernement de la défense! Comment! on nous annonce avant-hier que ce point est important dans le plan du général Trochu, et on le laisse sans troupes, sans artillerie, pour répondre à la multitude de soldats que les Prussiens ne manqueront pas d'envoyer pour le reprendre!... » A cette triste nouvelle, officielle maintenant, vient se joindre une autre bien plus terrible et qu'un seul journal a osé annoncer ce matin : on dit, et il n'en faut plus douter, que Bazaine a capitulé, et que, le 27, les Prussiens sont entrés dans Metz.

La consternation est sur tous les visages; on comprend que l'armée de deux cent mille hommes qui bloquait Metz est depuis plusieurs jours en marche sur Paris; les uns prêchent la guerre à outrance, d'autres la déclarent folle, puisqu'on est abandonné par la province, qui veut se défendre chez elle et nous laisser perdre sans se sauver elle-même. L'agitation est à son comble; une bande d'environ deux cents personnes se rend devant la résidence du gouverneur de Paris en demandant la levée en masse. Les faubourgs et Belleville sont au comble de l'exaspération.

Le soir, le bruit court que le général Trochu est parti pour tenter la reprise du Bourget.

La garde nationale a fait une sortie hier. On annonce qu'elle en fera maintenant de fréquentes pour s'habituer au feu; on dit aussi qu'elle devra faire le service des forts à la place des gardes mobiles. On croit qu'on est à la veille d'une action décisive.

Memento. — On propose l'emploi de bateaux sous-marins pour correspondre avec la province. — Les légumes qui se trouvent encore dans les jardins de la banlieue seront récoltés et vendus au nom du gouvernement. — Une locomotive a pu aller, avant-hier, de Paris à Saint-Denis. — Le *Combat* rappelle qu'on ne doit pas oublier, le 1er novembre, d'aller rendre hommage à la mémoire de Baudin et de G. Cavaignac, au cimetière Montmartre. — Les anciens sergents de ville sont campés à Vanves. — Les travaux nécessaires à la substitution de la statue de Voltaire à celle du prince Eugène sont commencés. — Le préfet de police ordonne de sévères perquisitions chez les commerçants soupçonnés d'accaparer des denrées alimentaires. — On assure que le bombardement de Paris n'aura lieu qu'après sommation. — M. Jouaust, fortement patronné par M. de Villemessant, crée le *Journal des absents*, une feuille de papier à lettre dont la moitié porte imprimé un résumé des nouvelles de Paris.

LUNDI 31 OCTOBRE

ASPECT DE PARIS

L'invasion de l'Hôtel-de-Ville. — La tentative qui vient d'avoir lieu à cette date, en faveur de la Commune, a pris pour prétexte la capitulation de Metz et la reprise du Bourget. On sait que, depuis longtemps déjà, les journaux radicaux, *le Réveil*, *la Patrie en danger*, *le Combat*, poursuivaient contre les membres du gouvernement de la défense, et spécialement contre le général Trochu, une campagne violente dont le but avoué était le renversement, au profit d'une Commune révolutionnaire, du pouvoir établi de fait le 4 septembre. La reprise inattendue du Bourget, coïncidant avec la nouvelle de la capitulation de Metz, a jeté dans Paris, le soir du 30 octobre, une sorte de panique dont MM. Delescluze, Blanqui, Félix Pyat et Flourens ont essayé de profiter.

Dès le matin du 31, des groupes nombreux se pressent dans les rues, notamment rue de Rivoli, devant l'hôtel du gouverneur de Paris. On lit avidement et anxieusement les deux affiches qui annoncent officiellement les deux mauvaises nouvelles. Peu à peu, la foule, dont l'attitude n'avait d'abord paru nullement hostile, grossit, malgré une pluie fine qui commence à tomber, et vers six heures la place de l'Hôtel-de-Ville est déjà en partie couverte de groupes pressés. Quelques cris : « Vive la Commune ! A bas Trochu ! A Versailles ! Des armes ! Des armes ! » se font entendre. Un instant, vers onze heures, la pluie qui tombe avec violence paraît disperser la foule. Mais à midi arrivent, bravant la pluie, et sans armes, plusieurs compagnies de la garde nationale. Ces compagnies se massent devant la grande porte de l'Hôtel-de-Ville, du côté de la rue de Rivoli, et la foule se reforme bientôt alentour, plus compacte qu'auparavant. Les cris recommencent, et le tumulte menace de prendre des proportions inattendues. M. Étienne Arago, maire de Paris, paraît en cet instant et essaye de haranguer la foule ; mais sa voix est étouffée dans le brouhaha. M. Floquet, adjoint, succède à M. Étienne Arago, et, plus heureux, parvient à placer les paroles suivantes :

« Citoyens ! le temps des atermoiements est passé. Il faut agir. La municipalité de Paris est disposée à se retremper dans le suffrage universel. Vive la République ! »

La foule qui encombre la place répète le cri, mais les groupes les plus rapprochés des portes de l'Hôtel-de-Ville n'en essaye pas moins de pénétrer dans l'édifice où siégent en ce moment — personne ne l'ignore dans les groupes en question — les membres du gouvernement. Vers une heure et demie, ces groupes réussissent en effet à entrer sous la voûte, et, là, les premiers arrivants, porteurs d'un écriteau sur lequel on lit : *Pas d'armistice ! Résistance à mort !* se trouvent en face du général

Trochu, debout sur les marches de la cour d'honneur et entouré de mobiles, l'arme au pied.

Le gouverneur de Paris fait un geste pour réclamer le silence et prononce le discours ou les paroles ci-après, entrecoupées à chaque instant par les cris : « A bas Trochu! Vive la République! Vive la Commune! »

« Voulez-vous entendre un homme qui a voué sa vie à la défense de la patrie?

» Que demandez-vous?

» Nous croyons avoir fait le possible et réparé déjà en grande partie les fautes impardonnables du gouvernement déchu.

» Quand nous sommes arrivés au gouvernement, l'état de Paris était tel, que l'ennemi eût pu s'en rendre maître en quarante-huit heures.

» A l'heure qu'il est, nous pouvons le dire avec certitude, la ville de Paris est imprenable.

» Mais il ne suffit pas que l'ennemi n'entre pas; il faut le chasser, le battre. Pour cela, nous avons besoin non-seulement de toutes vos forces et de votre patriotisme réunis, il faut encore l'union de tous...

» Nous faisons, sachez-le bien, les plus grands efforts, les plus énergiques efforts. Nous transformons sans relâche les vieilles armes en armes à tir rapide.

» J'y passe ma vie!

» Nul plus que moi n'est dévoué au salut commun, et nul ne veut davantage une guerre sans merci, une guerre à outrance. »

M. Jules Simon succède au général Trochu, mais n'est guère plus heureux, et bientôt tous deux rentrent dans l'Hôtel-de-Ville. Peu d'instants après une détonation retentit, et une balle de revolver, partie de la foule qui encombre la place, traverse une vitre de l'édifice et va s'aplatir sur le mur de la salle du Trône, à quelques pouces de la tête du général Trochu.

Cet incident cause une profonde émotion, suivie d'un tumulte indescriptible. On se rue sur la porte du milieu (surmontée de la statue de Henri IV), et, cette fois, c'en est fait, l'Hôtel-de-Ville est envahi.

Tandis que ceci s'accomplissait à l'extérieur, les maires et adjoints des vingt arrondissements délibéraient dans la salle du Conseil, et, après délibération, rendaient la déclaration suivante :

« Pas d'armistice!

» Le citoyen Dorian est nommé président du gouvernement provisoire de la défense nationale.

» Les élections de la Commune auront lieu dans les quarante-huit heures.

» Le gouvernement se compose de sept membres, dont les noms suivent :

» Les citoyens Dorian, Louis Blanc, Félix Pyat, Victor Hugo, Blanqui, Flourens et Delescluze. »

La déclaration venait d'être rendue, quand la salle est envahie aux cris de : « Vive la Commune ! » En un clin d'œil, la liste des sept noms ci-dessus, recopiée sur un grand nombre de petits carrés de papier, est jetée par la fenêtre à la foule demeurée sur la place, et M. Félix Pyat déclare ouverte la réunion électorale. Mais c'est à peine s'il parvient ensuite à placer un mot au milieu du bruit, des cris qui redoublent de minute en minute. On monte sur les tables ; on brise des fauteuils et des chaises ; quelques personnes, suffoquées et à demi étouffées, glissent sous les tables.

Cependant, une autre colonne d'envahisseurs pénétrait dans la salle du Trône, située au centre de l'Hôtel-de-Ville, sous l'horloge. Là, même tumulte, mêmes cris, mêmes scènes de désordre que dans la salle du Conseil. Pourtant, au milieu de cette Babel de paroles incohérentes qui se heurtent et s'entre-croisent, trois propositions finissent par se dégager :

1° Déchéance du gouvernement de la défense, déclaré traître à la patrie ;

2° Levée en masse et refus de tout armistice ;

3° Établissement immédiat de la Commune révolutionnaire.

Ces trois points acceptés, ou jugés acceptés en principe, il s'agit de procéder à l'élection des membres dont la Commune se composera. La foule, qui s'écrase dans la salle du Trône, ne songe pas que le même travail a pu s'accomplir ou s'accomplit peut-être en ce moment même ailleurs. Chacun veut avoir voix délibérative et met en avant les candidats de son choix. Il en résulte bientôt, comme dans la salle du Conseil, l'impossibilité absolue de s'entendre au sujet de l'élection.

Acclamé par quelques partisans restés fidèles à l'homme, en dépit de la part prise par lui au gouvernement condamné à mort, M. Henri Rochefort se voit éconduire par la majorité, en termes qui semblent annoncer la chute définitive de son incontestable popularité.

« A bas Rochefort ! Il est du gouvernement ; nous ne voulons pas plus de lui que des autres ! C'est un comte ! A bas l'aristo ! »

M. Rochefort fait des efforts inouïs pour se disculper.

« Citoyens ! écoutez-moi ; vous êtes aveuglés ! je veux comme vous la Commune ! Je me sépare du gouvernement ! Je ne connais pas le citoyen Thiers et je ne veux pas le connaître ! Je suis resté étranger à toute proposition d'armistice. »

« A bas Thiers ! A bas Rochefort ! »

M. Rochefort, très-pâle et très-ému, cède enfin devant le parti pris.

Cependant le travail, ou pour mieux dire la tentative d'élection, continue, et, après des difficultés quasi insurmontables, la liste suivante est soumise aux assistants :

Dorian, Blanqui, Delescluze, Louis Blanc, Félix Pyat, Bonvalet, Ledru-Rollin, Verdure, Schœlcher, Joigneaux, Greppo, Martin Bernard.

Cris, protestations : « Et Mégy? Et Flourens? »

Il est trois heures et demie.

Le général Trochu paraît à la porte de la salle des délibérations du gouvernement. La foule se précipite vers lui, en criant :

« A bas Trochu! à bas les incapables! Qu'as-tu fait du Bourget? »

Le gouverneur de Paris, sans répondre, disparaît par la porte de la galerie aux Bustes, qui se referme sur lui.

La salle où vient d'entrer le général Trochu est le salon de Gouvernement, situé à l'angle du quai. Le général prend place à une vaste table autour de laquelle sont assis déjà MM. Jules Favre, Garnier-Pagès, Jules Simon, Jules Ferry. Peu après, entre à son tour M. Tamisier, commandant supérieur de la garde nationale, qui se dispose également à prendre part à la délibération. A peine a-t-elle commencé, que la porte du salon, cédant sous la pression du dehors, donne tout à coup accès à MM. Maurice Joly, Chassin, Lefrançais et Vermorel, suivis d'une partie de la foule, qui a jugé à propos d'évacuer les autres salles, où on commençait à étouffer littéralement.

Aux cris de : « La déchéance! la déchéance! » dominant le tumulte, M. Jules Favre se lève. Il est pâle, mais très-calme, presque dédaigneux.

« Vous voulez, j'en ai peur, dit-il, détruire l'œuvre accomplie le 4 septembre, l'œuvre que vous avez faite! Vous êtes le parti de la violence... »

A ce mot, le tumulte redouble, et M. Jules Favre se rassied à côté de ses collègues, parmi lesquels MM. Trochu et Jules Simon se font également remarquer par une digne attitude. Acclamé par la foule, M. Dorian se voit contraint de monter sur la table. Il refuse le poste suprême qu'on lui offre; il n'est, dit-il, qu'un travailleur, un industriel; sa vie, comme son temps, appartient à la République, mais il n'assumera pas devant le pays la responsabilité qu'on veut en quelque sorte lui imposer.

M. Lefrançais, au nom de « *électeurs* » présents, déclare à M. Dorian que cette responsabilité sera partagée par MM. Ledru-Rollin, Félix Pyat, Blanqui, Delescluze, Gambon, Flourens, Millière et Martin Bernard. M. Maurice Joly joint ses instances, presque impérieuses, à celles de M. Lefrançais. M. Garnier-Pagès, puis M. Jules Ferry, et enfin le général Tamisier lui-même, essayent vainement de combattre le torrent. Le tumulte est à son comble, et M. Dorian est à bout de force, lorsque

M. Flourens entre à son tour dans la salle, coiffé d'un képi à se galons et chaussé de bottes à l'écuyère.

M. Flourens, après un discours annonçant les élections de la Commune dans les vingt-quatre heures, propose la liste suivante de candidats :

Félix Pyat, Ranvier, Mottu, Blanqui, Avrial, Delescluze, Louis Blanc, Millière, Victor Hugo, Henri Rochefort et Flourens.

Le nom de M. Rochefort rencontre de nouveau une opposition très-violente. En vain M. Flourens explique, d'une façon qu'il croit favorable à M. Rochefort, la première nouvelle de la prise de Metz donnée au journal *le Combat*. L'incident est vidé par un vote qui amène un résultat douteux. En revanche, on demande à grands cris l'adjonction du nom de M. Dorian sur la liste présentée par M. Flourens, qui inscrit ce nom en tête de cette liste, et le nouveau gouvernement est déclaré constitué irrévocablement.

Mais il s'agit, avant son fonctionnement régulier, d'obtenir la démission de deux membres du gouvernement encore existant.

Sommés de donner cette démission, M. Jules Ferry, puis M. Jules Favre, demeurent inébranlables.

« Nous ne rendrons nos pouvoirs qu'au peuple assemblé par nous dans ses comices, au peuple de Paris entier.

— Démission ou arrestation! » crie la foule.

M. Flourens, qui, depuis son entrée, parcourt la salle du conseil et la fait brusquement retentir sous les talons de ses bottes, déclare solennellement que l'Hôtel-de-Ville est gardé, que les membres du gouvernement sont prisonniers, et que le peuple ne sortira qu'après avoir obtenu leurs démissions écrites ou après avoir mis leurs personnes en lieu sûr.

Les tirailleurs de Belleville (bataillon de la garde nationale commandé par M. Flourens) gardaient en effet les issues de la salle du Gouvernement, et ne parlaient de rien moins que de fusiller sur place le général Trochu et « ses complices. » En même temps, deux bataillons partisans de la Commune arrivaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et, pénétrant dans la cour, sommaient le détachement du 106e bataillon d'avoir à se retirer.

C'est alors que le capitaine qui commandait ce détachement courut prévenir le chef de bataillon Ibos. Le parti est pris aussitôt : le 106e repousse les bataillons *communeux*, s'élance par les degrés et parvient jusque dans le salon du Gouvernement. Là, un garde du 106e, d'une taille herculéenne, enlève le gouverneur de Paris de son fauteuil, change le képi galonné d'or contre un képi de simple garde national et redescend bientôt l'escalier, protégé par six camarades. En vain on crie : « Ne laissez pas passer! » Le général Trochu et deux autres membres du gou-

vernement sont déjà libres lorsque les bataillons partisans de la Commune et demeurés dans la cour et sur la place ont pu enfin se rendre compte de ce qui vient de s'exécuter.

Seul des membres du gouvernement qui ait pu s'esquiver à l'avance, M. Ernest Picard complète l'œuvre de salut en courant au ministère des finances et en y prenant d'énergiques mesures. Il envoie des ordres à l'état-major du gouverneur de Paris, à l'état-major de la garde nationale; il prescrit de battre la générale dans tous les quartiers; enfin, il fait occuper l'Imprimerie nationale et défend au *Journal officiel* de rien imprimer sans son adhésion. Le préfet de police, également prévenu, achève les dernières mesures.

Les partisans de la Commune, bien convaincus de l'inutilité de la résistance, se laissent bientôt désarmer et rentrent sans autre incident dans leurs quartiers respectifs.

M. Blanqui, dont on a vu le nom plusieurs fois apparaître au cours du récit qui précède, a joué, dans la journée du 31 octobre, un rôle essentiel, mais prudent, comme toujours; il n'a cessé d'abandonner l'action proprement dite à ses amis. Tandis que les membres du gouvernement étaient gardés à vue, il s'improvisait prématurément dictateur, délivrait des laisser-passer et expédiait partout des émissaires, — qui partout ont été arrêtés, grâce aux énergiques mesures de M. Ernest Picard.

Un de ces émissaires avait même été particulièrement chargé d'arrêter le ministre des finances. On le laissa entrer, et, quand la porte se fut fermée sur lui, il était prisonnier.

M. Blanqui n'a dû qu'à la protection du commandant supérieur de la garde nationale, M. Tamisier, de ne pas être maltraité et peut-être déchiré par les gardes nationaux exaspérés.

Dans la journée, vers neuf heures, un inconnu se prétendant envoyé par la mairie de Paris a apporté aux journaux l'épreuve de l'affiche suivante, affiche destinée à être placardée le lendemain sur les murs de Paris.

Cette affiche établit que M. Dorian avait dû céder devant la violence qui lui avait été faite. Elle constitue le seul document authentique de la journée.

MAIRIE DE PARIS

Citoyens,

Aujourd'hui, à une heure, les maires provisoires des vingt arrondissements de Paris, réunis à l'Hôtel-de-Ville de Paris, ont déclaré à l'unanimité que, dans les circonstances actuelles et dans l'intérêt du salut national, il est indispensable de procéder immédiatement aux élections municipales.

Les événements de la journée rendent tout à fait urgente la constitution d'un pouvoir municipal autour duquel tous les républicains puissent se rallier.

En conséquence, les électeurs sont convoqués pour demain mardi, 1er novembre, dans leurs sections électorales, à midi.

Chaque arrondissement nommera, au scrutin de liste, quatre représentants. Les maires de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La garde nationale est chargée de veiller à la liberté de l'élection.

Vive la République !

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 31 octobre 1870.

Le président de la commission des élections,
DORIAN.

Le vice-président, SCHŒLCHER.

Le maire de Paris, Étienne ARAGO.

Les adjoints au maire de Paris,
Ch. FLOQUET. Ch. HÉRISSON, Henri BRISSON, CLAMAGERAN.

Memento. — On met en vente le 12e fascicule des *Papiers et correspondance de la famille impériale.* — La statue de Voltaire remplace, devant la mairie du 11e arrondissement, la statue du prince Eugène. — On commence à faire, dans les réunions publiques, des quêtes pour les canons, et, pour forcer la recette, on se sert de casques prussiens en guise d'aumônières. — Les régiments de douaniers de Paris et des départements sont casernés au Luxembourg.

MARDI 1er NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS .

L'impression douloureuse de la journée d'hier est entrée dans une période décroissante.

L'imposante manifestation de la garde nationale, son attitude résolue devant l'émeute, l'énergique protestation de la majorité de ses bataillons contre les actes infâmes que les envahisseurs de l'Hôtel-de-Ville avaient tentés, ont suffi pour rétablir l'ordre et rassurer la confiance, un instan ébranlée, de la population. Le triomphe du bon sens et du droit a prévalu; il règne encore dans Paris une grande et vive agitation.

Ce jour d'émeute est généralement considéré comme un avertissement,

dont nos gouvernants devront profiter. Ils sont prévenus; l'avenir leur commande autant de fermeté que de prudence, sous peine de passer pour incapables.

La population parisienne est indignée, écœurée, d'un attentat pareil, accompli au moment même où l'avenir d'un peuple est l'enjeu d'une aussi sinistre partie. L'opinion publique conseille tout haut l'exécution d'une sévère justice envers ceux qui se sont rendus coupables de ce crime.

Commentée par la presse, la nouvelle de l'armistice est généralement accueillie avec faveur.

Memento. — Les journaux sont littéralement remplis de détails sur les événements de la veille. — Des faits sinistres ou grotesques ont été recueillis de tous côtés. — Ainsi, on sait aujourd'hui que *deux* délégués se sont présentés au ministère des finances avec un bon signé Blanqui, un bon de QUINZE MILLIONS. — Vers une heure du matin, les *gouvernants improvisés* de la nuit du 31 octobre ont envoyé à l'imprimerie du *Journal officiel* des proclamations et des décrets, revêtus du timbre de la mairie; les compositeurs se sont refusés à accepter cette copie, en reconnaissant qu'elle ne pouvait émaner du gouvernement régulier... *à cause des fautes d'orthographe.* — C'est M. Gustave Flourens qui, le premier, a déclaré le gouvernement en état d'arrestation, et cela par *mesure de salut public.* — MM. Ledru-Rollin, Victor Hugo, Schœlcher, Louis Blanc, Martin Bernard et Dorian protestent contre l'abus que l'on a fait de leurs noms en les portant sur la liste du gouvernement des *communeux* sans leur consentement. — M. Henri Rochefort écrit ce matin au *Rappel* pour déclarer qu'il donne sa démission de membre du gouvernement de la défense nationale. — M. Edmon Adam, préfet de police, donne également sa démission. — M. Jules Vallès, qui avait tenté de s'emparer d'une mairie, est en état d'arrestation.

MERCREDI 2 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Grande agitation... mais cette fois, du moins, il ne s'agit ni de rébellion ni de *Commune;* c'est le droit et la légalité qui font tous les frais de ce mouvement : il s'agit des élections par OUI et par NON, et chacun se prépare à voter en patriote.

Accepterons-nous pour gouvernants MM. Trochu, Jules Favre, Gambetta, Picard, etc., ou bien livrerons-nous les destinées de notre infortuné pays aux mains inhabiles et perfides des Blanqui, des Flourens, des Félix Pyat et autres tapageurs sinistres, qui ont mis tout en œuvre pour préci-

piter dans le chaos révolutionnaire la fortune déjà si compromise de la France ?

Telle est la question qui se pose devant l'opinon, question résolue d'avance par le bon sens public. Dans cette voie, la population parisienne est d'ailleurs encouragée par les principaux organes de la presse, car tous les journaux, à l'exception de quatre, appartenant précisément aux *communeux*, se sont prononcés catégoriquement en faveur du gouvernement. Tels sont : le *Temps*, l'*Avenir national*, le *Siècle*, le *Journal des Débats*, la *Cloche*, l'*Electeur libre*, la *Presse*, le *Journal de Paris*, le *National*, la *France*, la *Patrie*, le *Rappel*, les *Nouvelles*, le *Peuple français*, le *Gaulois*, le *Paris-Journal*, le *Français*, le *Soir*, le *Moniteur universel*, l'*Univers* et l'*Opinion nationale*.

Les seuls journaux qui ont conseillé de voter NON sont : le *Réveil*, le *Combat*, la *Patrie en danger* et le *Tribun*.

Memento. — Une dépêche annonce que le général Cambriels a défait, dans les Vosges, un corps de landwehr de 6,000 hommes. — Les officiers et sous-officiers de la garde mobile de la Vendée protestent énergiquement contre les désordres qui ont eu lieu à l'Hôtel-de-Ville. — Le général Carré de Bellemare, qui est la cause, dit-on, du désastre du Bourget, vient d'être remplacé par le général Berthaut. — Le bruit court qu'une sorte de gouvernement communal a été installé à la mairie de Belleville. — On vient d'établir devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois une estrade pour l'enrôlement volontaire; elle est sous une tente ornée de drapeaux ; on y lit : *Citoyens, la patrie est en danger !* — Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, et le chargé d'affaires de Russie, partis de Tours, sont arrivés à Versailles pour arrêter, au nom des quatre puissances, les arrangements relatifs à l'armistice. — On annonce aujourd'hui qu'une suspension d'armes temporaire va être arrêtée entre les belligérants. — On dit que M. de Waldersée, colonel au régiment de la reine Augusta, aurait été tué à l'affaire du Bourget.

JEUDI 3 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Paris a prononcé; une immense majorité maintient ses pouvoirs au gouvernement de la défense nationale et lui donne sa consécration. L'appel au suffrage universel, gage nécessaire de conciliation et de sauvegarde sociale, est bien compris, et la rumeur d'un armistice prochain continue de se répandre. Le matin, il fait un très-beau soleil, et la pureté du ciel

annonce un temps sec et froid. La population se sent heureuse de protester contre la ridicule échauffourée du 31 octobre et se montre pleine de fermeté pour procéder à l'enterrement de la Commune et au maintien de l'ordre.

A la porte des mairies et des diverses sections où les citoyens sont appelés à déposer leurs votes dans l'urne, on flétrit hautement la conduite des provocateurs à la guerre civile, et, en général, des drôles qui ont attenté à la liberté du gouvernement de la défense.

En comptant l'armée, la garde nationale, la garde mobile et les habitants de la banlieue réfugiés à Paris, on arrive au chiffre de 500,000 votants.

En vertu du décret qui règle les élections, on a commencé à voter dès huit heures du matin.

Autour des sections se forment des groupes nombreux. On ne manifeste un peu d'empressement que vers deux heures. Rue Drouot, à la mairie du 9e arrondissement, place des Petits-Pères, et dans les trois ou quatre sections des quartiers de commerce, des électeurs se présentent en affectant de tenir tout grands ouverts leurs bulletins, qui ne laissent aucun doute sur leurs intentions favorables au gouvernement.

A deux heures, les conversations qui s'engagent çà et là dans les rues et sur les boulevards font pressentir que la proportion des OUI est déjà de 7 contre 1

Rue de Rivoli, aux alentours du Louvre, 300 femmes du peuple, la plupart coiffées en marmotte, suivent une virago portant un drapeau rouge et s'arrêtant tous les vingt pas pour crier : « Vive la Commune ! » Cette cohorte féminine se dirige vers l'Hôtel-de-Ville. Effectivement, ces parodistes des tricoteuses s'arrêtent quelques minutes sur la place de Grève, où elles sont accueillies par des rires ironiques et par des huées. Ce peu de succès paraît décourager les *communaillardes* en jupons. On les voit tout à coup rebrousser chemin au chant de la *Marseillaise* et disparaître par la rue Vieille-du-Temple. Quatre ou cinq, qui ne paraissent point faire partie d'une société de tempérance, crient d'une voix de rogomme : « A bas les aristos ! »

Une demi-heure plus tard, une nouvelle bande de femmes — même costume, même attitude — fait irruption à la place que viennent de quitter leurs sœurs en manifestation. Cette seconde escouade, dont on a peine à reconnaître le sexe, tant les harpies qui la composent sont bizarrement attifées, réclame la Commune en termes séditieux.

« *Nous venons pour f..... à terre tous ces bougres-là !* » s'écrie la plus forte en gueule.

Aux vociférations ultra-radicales que font entendre ces coopératrices des citoyens Blanqui et Félix Pyat, le poste de la garde nationale est

obligé de sortir pour disperser *ces dames*. La charge exécutée finit nécessairement par un éclat... de rire.

A quatre heures, le gouverneur de Paris passe sur les boulevards, suivi d'un état-major peu nombreux. Il est accueilli par les cris de : « Vive Trochu ! »

Peu après, on voit défiler une cinquantaine d'Alsaciens, hommes et femmes, qui portent un drapeau tricolore sur lequel on lit ces mots : *Oui, pour la ville de Strasbourg !*

Au cimetière Montmartre, il y a comme une prolongation de la fête des morts. Le champ du repos éternel est rempli de pieux visiteurs. On continue de déposer des couronnes sur la tombe de Godefroy Cavaignac et sur la pierre tumulaire de Baudin, mais sans faire entendre aucun discours.

Au moment de la sortie de la Madeleine, où l'on vient d'exécuter le *Requiem* de Cherubini, quelques personnes se détournent :

— Tiens, voilà Rochefort!

— Alors, il n'est plus du gouvernement?

— Il paraît que non.

C'est bien Rochefort, en effet. Il se promène tranquillement, accompagné de M. Paschal Grousset, de l'ex-*Marseillaise*.

Enfin la nuit arrive, et les groupes se dispersent, pendant que les marchands dont les étalages ont le pavé pour unique comptoir poursuivent les passants de leurs cris divers : *Achetez vos jugulaires, la sûreté des képis !... — Demandez la femme Bonaparte, ses amants, ses orgies, ses crimes !...*

Dans la soirée et même dans la nuit, à l'heure où les journaux mettent en pages, on ne connaît encore qu'imparfaitement le chiffre des votes. Cependant, à minuit, le résultat du scrutin connu est proclamé à l'Hôtel-de-Ville au cri de : « Vive la République ! » Ce résultat est de : OUI, 187,616; NON, 20,829. On ne publie pas non plus le vote de l'armée, dont le résultat partiel est : OUI, 148,959; NON, 7,578.

Le résultat envoyé par le ministère de l'intérieur, à deux heures du matin, est, sauf les 7e, 13e, 18e arrondissements et une partie de l'armée : OUI, 388,915; NON, 49,680. Sur une estrade dressée devant l'Hôtel-de-Ville, M. Étienne Arago, entouré de ses adjoints, fait connaître lui-même au peuple les premiers résultats du vote, qui sont accueillis avec acclamation.

Memento. — Une bulle pontificale prononce la suspension du concile. — Le 2e conseil de guerre acquitte le lieutenant de gendarmerie Deschamps, accusé de pillage. — Il acquitte également les deux frères Parisot, prévenus d'avoir fait des signaux nocturnes. — La Cour de cassation tient son audience de rentrée sous la présidence de M. le président Bonjean. — Le tribunal de première instance se réunit en chambre de conseil pour

organiser, entre les membres présents à Paris, le service des diverses chambres. — M. Ch. Ballot, qui avait accepté les fonctions de premier avocat général à la cour de Paris, donne sa démission pour reprendre sa robe d'avocat. — M. Devienne écrit à M. Crémieux pour se justifier des accusations portées contre lui dans les fascicules.

VENDREDI 4 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Il semble que la population parisienne était sûre à l'avance du résultat du plébiscite, car l'opération du recensement général attire peu de monde à l'Hôtel-de-Ville. A onze heures, on ouvre les grilles, et en un clin d'œil la salle Saint-Jean se remplit. On n'avait pas fait grands frais de décoration ; sur une estrade tendue de serge agrémentée de liseré rouge était la table du conseil, autour de laquelle avaient pris place M. Arago, maire de Paris, MM. Clamageran et Hérisson, ses adjoints, ainsi que tous les maires des arrondissements. Sur les côtés de l'estrade se tenaient les municipalités des communes suburbaines.

Aussitôt le dépouillement commence, et l'on énumère les votes par arrondissement. Chaque fois qu'une majorité de OUI est proclamée, les applaudissements se font entendre, tandis que des pl isanteries accueillent les chiffres de NON, Seul, le vote du 20e arrondissement provoque quelques cris de « Vive la Commune! » cris aussitôt étouffés par une énergique protestation de : « Vive la République! » Le dépouillement terminé, le maire proclame le résultat des votes, en exceptant celui de l'armée; le voici ; OUI, 331,373; NON, 53,585.

Memento. — On annonce l'arrestation de quelques-uns des partisans les plus influents de la Commune : MM. Félix Pyat, Maurice Joly, Vésinier, Ranvier, Cyrille, Tridon, Goupil, Pillot, Vermorel, Tibaldi et Jaclard ; le gouvernement décide que les accusés seront justiciables de la cour martiale. MM. Blanqui et Flourens, qui sont sous le coup d'un mandat d'amener, échappent à toutes les recherches. — Deux ballons partent dans la matinée : le *Ferdinand Flocon*, lancé de la gare du Nord, et le *Galilée*, lancé de la gare d'Orléans. — On assure que le duc d'Aoste a définitivement accepté la candidature au trône d'Espagne. — Le général Trochu et le général Tamisier passent en revue la légion de cavalerie de la garde nationale.

SAMEDI 5 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Paris procède à ses élections municipales avec le même calme qu'il avait apporté à son vote de jeudi. Les élections sont, à quelques exceptions près, ce qu'elles devaient être, celles d'une population indépendante et décidée à n'obéir qu'au sentiment de ses convictions.

Une question qui commence à préoccuper vivement la population, c'est celle de l'armistice : on trouve que la fin des négociations qui doivent y aboutir se fait bien attendre, et certaines personnes bien informées n'augurent rien de bon d'un dénouement qui nécessite un si long entr'acte. Le bruit court que les négociations, abandonnées dans la journée, ont été reprises le soir, qu'un moment tout a été rompu entre M. Thiers et le grand chancelier de la Confédération du Nord. On assure que MM. Thiers et Jules Favre se sont concertés dans une entrevue à Sèvres, mais tous ces on-dit sont très-vagues et se contredisent un peu les uns les autres.

A l'heure où Paris s'endort, l'armistice est rejeté, mais peu de personnes en sont informées; les presses de l'*Officiel* et de l'*Électeur libre* contiennent à peu près seules ce secret, qui nous sera livré demain à notre réveil.

Memento. — On annonce que le roi Guillaume a élevé à la dignité de maréchaux son fils le prince royal de Prusse et le prince Frédéric-Charles. — Une représentation est donnée à la Porte-Saint-Martin par la Société des gens de lettres, dans le but d'offrir un canon à la défense nationale.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Santé publique. — Décès : 1,762 ; variole, 380; fièvre typhoïde, 61; pneumonie, 69; autres causes, 1,180.

Alimentation. — Œufs à la criée, 47 fr. le 100 et 50 c. la pièce. Œufs frais, 1 fr. Lait, 1 fr. le litre. Les pommes de terre sont à 4 fr. le boisseau. L'huile d'olive disparaît. Le riz ordinaire vaut 80 c. la livre, et lo'n n'en donne qu'une livre à la fois. La volaille vaut de 15 à 18 fr. Les lapins, de 12 à 15 fr. La salade, 15 c. la tête. Les salsifis, 2 fr. Les choux-fleurs, 3 fr. Les choux, 3 fr. la pièce. Les carottes, 2 fr. 50 la botte. Le beurre, 16 fr. la livre.

DIMANCHE 6 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Paris est sous l'impression causée par la rupture des négociations relatives à l'armistice. Divers journaux ont annoncé qu'elles pourraient être reprises et que tout espoir ne serait pas perdu. Malgré ces assertions, la capitale reste morne, et c'est à peine si ceux qui ont été voter pour les élections municipales se dérangent pour se rendre au scrutin de ballottage. On constate que ces élections ont été moins révolutionnaires qu'on ne le pensait; mais l'effet qu'elles produisent est presque imperceptible.

Au milieu des émotions de toutes sortes qui assiégent la capitale, c'est à peine si la mort de Prosper Mérimée, l'illustre auteur de tant de charmants chefs-d'œuvre, est remarquée. Une lassitude générale se fait ressentir, et c'est ce qui explique l'avidité avec laquelle les Parisiens se précipitent dans les théâtres qui ont rouvert leurs portes. L'Ambigu-Comique, plus hardi que les autres, donne la première représentation d'un drame. Au théâtre de la Porte-Saint-Martin, la lecture et la récitation de certaines pièces des *Châtiments* obtiennent un véritable succès de vogue.

Dans la journée, les trottoirs des boulevards et des grandes voies sont littéralement encombrés par des marchands étalagistes, qui profitent de l'absence de la police pour vendre des objets de toutes sortes.

Memento. — Des lettres rectificatives sont adressées à plusieurs journaux, relativement au récit de la mort du commandant Baroche. — La mort d'Alexandre Dumas est démentie; il serait atteint d'une paralysie du cerveau. — Démission de M. Germain Casse, commandant du 135e bataillon de la garde nationale. — On annonce le départ des étrangers restés à Paris. — Concours pour élever une statue au représentant Baudin. — Mort de M. Duban, le célèbre architecte. — Obsèques du colonel Penguilly L'Haridon, connu par ses succès aux salons de peinture. — On enlève la statue de l'impératrice Joséphine, qui se trouvait sur l'avenue de ce nom.

LUNDI 7 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Plus que jamais les yeux de Paris se tournent vers la province; maintenant que la lutte est inévitable (malgré la ténacité de certaines gens à prétendre que les relations diplomatiques ne sont pas rompues), on se demande avec inquiétude si les armées de secours sont organisées, si elles

sont suffisantes, et surtout si les dissensions politiques ne paralysent pas la bonne volonté des départements. L'impossibilité d'avoir des nouvelles de ce qui se passe au delà des murs de fer dont les Prussiens ont encerclé la capitale devient un véritable supplice pour les Parisiens; c'est à qui inventera quelque moyen de recevoir des réponses aux lettres que nous adressons à nos familles éloignées; l'administration, le gouvernement même, il faut le dire, paraissent indifférents à cette anxiété, et chacun doit se contenter d'envoyer des nouvelles sans songer à en recevoir. On parle d'un procédé microscopique inventé par M. Dagron, photographe, à l'aide duquel nous pourrions recevoir des lettres que le service des postes pourrait transmettre par milliers sur un très-petit espace de papier ou d'étoffe ; on espère et on attend.

L'intérêt s'est porté aujourd'hui sur un extrait de la *Gazette de Cologne*, publié par le *Figaro*, et relatant des faits relatifs à la reddition de Metz et à la capitulation de Strasbourg; l'armée française y est traitée de *crapule française* (*sic*).

Les opérations militaires ont repris, et les forts, qui ont canonné toute la nuit, bouleversent, dit-on, des ouvrages que les Prussiens avaient édifiés pendant les pourparlers de l'armistice.

Le public parisien se porte aujourd'hui sur le versant de la butte Montmartre qui fait face au Mont-Valérien et à Argenteuil, pour y regarder les façades de plusieurs maisons qui viennent d'être peintes en noir, afin qu'elles ne puissent pas servir de point de mire à l'ennemi.

Memento. — Les artilleurs de trois batteries de la garde nationale offrent le grade de chef d'escadron à M. Rochefort, qui refuse. — L'administration publie la taxe de la viande de cheval. — Le bruit court que M. Rochefort reprendrait sa démission de membre du gouvernement de la défense nationale. — Les francs-tireurs font feu sur nos maraudeurs, qui portent du tabac et des journaux aux Prussiens. — La Cour de cassation vote une somme de 5,000 francs pour les besoins de la défense nationale. — Les clubs se multiplient et servent de tribune à des énergumènes de carrefour.

MARDI 8 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Grande rumeur sur le boulevard, devant les mairies et autour des bastions. Il s'agit de la loi dont le texte paraîtra demain au *Journal officiel* et qui mobilise les gardes nationaux par catégories, suivant l'âge et selon qu'ils sont célibataires ou mariés. L'effet du décret est généralement mauvais et soulève beaucoup de réclamations. Dans certains bataillons, les

jeunes gens sont rares, les hommes âgés ou mariés affluent; ceux-ci sont donc appelés à partir en grand nombre. D'autres bataillons, de formation récente, et composés presque tous de jeunes gens, n'auront au contraire à fournir qu'un faible contingent de ces jeunes gens, et une partie d'entre eux restera sédentaire. Telles sont les récriminations que soulève le décret de mobilisation, sur lequel tous les journaux exécutent leurs variations.

Memento. — On continue à voter pour la nomination des adjoints. — Un grand nombre de nationaux des pays neutres ont quitté hier Paris, munis de passeports et se dirigeant vers Versailles par Créteil. — La première chambre de la cour d'appel a été rouverte aujourd'hui sous la présidence de M. Gilardin.

MERCREDI 9 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Le mouvement électoral s'est apaisé. Une certaine agitation se maintient cependant dans le 20e arrondissement, dont M. Ranvier, le maire, est en état d'arrestation. L'*Officiel* a précisément publié un décret instituant une commission municipale chargée d'administrer, au lieu et place du citoyen Ranvier, jusqu'à ce que la justice ait prononcé sur son sort.

D'armistice il n'est plus question, ou à peine, depuis la note insérée dans l'*Officiel*.

Tout en criant beaucoup contre le décret de mobilisation, la population s'exécute tant bien que mal. Tous les bataillons de la garde nationale se réunissent aujourd'hui dans leurs lieux de rendez-vous habituels pour y établir l'état civil de chacun. Les protestations continuent, et on compte sur une communication du gouvernement amenant un changement dans la loi de la veille. Les journaux, qui discutent cette question, ne négligent pas cependant de reprendre la proposition, si souvent entamée, d'une convocation des états généraux. Les *Débats*, par la plume de M. Renan, l'*Opinion nationale*, le *Temps*, le *Figaro*, dans la chronique de Jules Richard, réclament impérieusement les élections d'une Assemblée nationale, seule capable de décider, à un moment donné, de la continuation de la guerre ou de l'acceptation de la paix. Cette Assemblée, nommée sans armistice et sans ravitaillement, sera formée comme on pourra; elle se réunirait dans une ville du centre et y tiendrait ses délibérations.

Memento. — La *Vérité* publie un extrait du journal *la Tribune* de New-York. — On y trouve la mention d'un document curieux, c'est un manifeste de l'empereur publié par la *Situation*, journal impérialiste de Londres. — Le *Rappel* publie une lettre de M. Rochefort, annonçant qu'il ne songe pas, comme on le disait, à reprendre sa démission. — Le

ballon *la Gironde*, construit par un négociant bordelais pour son compte, est parti ce matin de la gare d'Orléans. — Le même Rochefort vient de s'engager comme canonnier.

JEUDI 10 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

La note de l'*Officiel* a semé l'espérance dans tous les cœurs. Les physionomies sont plus confiantes, la patience renaît. On doute moins du résultat final. Les armées de province semblent exister et marcher déjà. La fonte des canons se poursuit avec activité. On attend un prochain mouvement, et l'on sent que le dénouement approche.

Dans la soirée, quelques journaux répandent encore le bruit que tout n'est pas dit au sujet de l'armistice et que les négociations se poursuivent entre M. Thiers et les puissances étrangères, sans que le gouvernement y soit pour rien. Néanmoins, disent les feuilles du jour, il faut continuer à s'armer et à se préparer pour la défense à outrance. C'est de notre attitude que dépend la réussite des négociations, et plus elle sera mâle et résolue, plus la paix qui en sortira sera honorable pour nous.

Memento. — L'arrestation de M. Ranvier, nommé maire du 20e arrondissement, soulève des tempêtes dans les journaux de la nuance avancée. — Plusieurs journaux étrangers sont arrivés à Paris et annoncent officiellement que Cuba est libre. — Les cafés vont être autorisés à demeurer ouverts jusqu'à minuit, à condition de s'éclairer autrement que par le gaz.

VENDREDI 11 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Le bruit de nouvelles négociations circule dans Paris ; cette fois, ce ne serait pas seulement d'un armistice qu'il s'agirait, mais de la paix. Les puissances étrangères seraient, dit-on, intervenues et auraient exprimé le désir de voir enfin cesser le conflit qui ensanglante la France.

Bien que personne ne puisse dire d'où ce bruit est venu, il a pris une telle importance, que des groupes se forment de tous côtés, les uns disposés à accepter la paix, d'autres plus agités se refusant à toute entente et disant que, si les Prussiens veulent cesser la guerre, c'est qu'ils craignent l'arrivée des armées de la province.

Ce ne sont, de toutes parts, que nouvelles contradictoires : les uns disent que M. Thiers est reparti pour Tours, d'autres qu'il était encore ce matin à Sèvres. Le canon, qui n'a cessé de tonner ce matin sur la rive gauche de la Seine, semble cependant donner un démenti à toutes ces espérances.

Les Parisiens ont, au milieu de toutes leurs agitations, trouvé une distraction : une ligne de chemin de fer vient de se rouvrir, on peut aller à Nogent ! C'est à qui se hâtera de faire ce court pèlerinage. Il semble que Paris sorte pour un instant de sa captivité ; cette distraction momentanée et l'espoir de correspondre maintenant avec la province, à l'aide des *cartes-réponses* autorisées par décret, constituent, avec le bruit des négociations, une journée importante pour la capitale, si active autrefois, si désœuvrée aujourd'hui.

Tout le monde pense que l'*Officiel* de demain contiendra d'importants documents sur l'armistice ou plutôt la paix, dont on croit la Russie aussi désireuse que peut l'être la France elle-même.

Memento. — On annonce que dans très-peu de temps l'armée de Paris aura 300 canons de plus. — La petite vérole sévit à Versailles ; les Bavarois et les Saxons seraient ceux qui ont été le plus terriblement frappés. — Ascension du *Niepce* et du *Daguerre*, emportant avec eux les cartes-dépêches et les appareils Dagron qui doivent en opérer le grossissement. — Exécutions militaires, dégradations au Champ-de-Mars. — On dément le bruit de la démission de M. Cresson. — Une note prouve qu'on a mangé à Paris 27,523 chats depuis le commencement du siége. — Un Polonais invente une poêle de poche à l'usage de la garde nationale. — On parle de l'arrivée en France du comte de Paris. — Mort de M. Pierre Clément, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

SAMEDI 12 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Aujourd'hui, pour les Parisiens, la conclusion de la paix n'est même plus un doute ; le drapeau parlementaire, encore fixé sur le pont de Sèvres, les confirme dans cette idée. Les journaux se vantent à l'envi d'avoir prévu cette conclusion et font tous des variations sur ce thème : l'alliance russe.

D'autres vont plus loin et affirment tenir de sources certaines que ce n'est pas la Russie seulement qui a voulu la paix, mais que l'Europe entière, reconnaissant les tendances envahissantes de la Prusse, voulait en

arrêter dès aujourd'hui l'élan. Un article de M. Ed. About, réclamant la paix à tout prix, est diversement accueilli par l'opinion publique.

Les groupes sont plus animés et plus nombreux que de coutume sur les boulevards ; un grand nombre d'orateurs y prêchent la résistance quand même : « Cette paix, disent-ils, est toute dans l'intérêt des Prussiens, qui ne peuvent pas continuer la guerre plus longtemps; qu'on attende encore quelques jours, et l'on verra apparaître sous les murs de Paris l'armée de Kératry, qui s'avance à grands pas. »

Des citoyens qui ne doutent pas de l'issue des négociations se rendent en foule à l'hôtel du gouverneur de Paris pour demander l'autorisation de quitter la capitale dès que les communications avec la province seront rétablies.

On a prévu jusqu'au ravitaillement, et plusieurs journaux affirment que le gouvernement a fait partir en ballon des commissaires chargés de faire de nombreux achats de bestiaux en Bretagne et en Normandie.

L'aspect des rues et des boulevards est tout autre que ces jours derniers; les petits commerçants s'y sont multipliés, mais l'autorité, tout en leur laissant vendre les produits les plus variés, vient de leur défendre le débit de gravures obcènes politiques, dont l'exposition avait soulevé l'indignation publique.

On attend anxieusement la journée de demain, qui doit être décisive au point de vue des négociations diplomatiques.

Memento. — On affirme que M. Thiers a été vu hier à Paris. — M. Rochefort se prépare, dit-on, à reprendre la publication de la *Lanterne*. — Tous les bastions sont pourvus d'une énorme quantité de munitions. — L'administration du gaz prévient les consommateurs qu'elle ne livrera plus de coke. — Des marchands de rats organisent, avenue Victoria, la vente de ce nouveau comestible. — On exerce les chevaux des omnibus aux manœuvres de l'artillerie. — Les bals ou jardins publics sont affectés aux ambulances ou aux campements. — Le journal *le Soir* accuse le gouvernement de publier clandestinement un *Moniteur des communes* donnant sur Paris de fausses nouvelles à la province.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Santé publique. — Décès : 1,866; variole, 419; fièvre typhoïde, 62; bronchite, 62; pneumonie, 79; autres causes, 1,213.

Alimentation. — On continue d'annoncer les derniers œufs; ils se vendent, à la criée, 920 fr. le mille. Plus de viande en fraude qu'à des prix excessifs, du cheval bien entendu. Le beurre vaut 25 fr. chez Chevet. Apparition de pâtés nombreux faits avec toutes sortes de choses. Un jambon vaut 215 fr. chez Potel. Un poulet, 20 fr., très-petit. On fait queue chez certains épiciers pour avoir huile et bougie, qui subissent

une légère hausse. Toujours beaucoup de salades. Les poireaux sont à 5 c. la pièce. Les choux, à 5 fr. Les farines sont menacées d'être réquisitionnées.

DIMANCHE 13 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Aujourd'hui on est bien à la guerre. Les membres du gouvernement ont compris qu'il fallait mettre un terme aux bruits contradictoires que les journaux enregistrent relativement à l'armistice. Une proclamation du général Trochu dit nettement que le gouvernement est et demande à rester étranger à toutes négociations politiques, et qu'il ne songe qu'à la défense de Paris. A l'appui de cette déclaration vient le décret rappelant à l'activité tous les hommes de vingt-cinq à trente-cinq ans. C'est une grande satisfaction donnée à la garde nationale, dont les compagnies de marche pullulent d'hommes mariés ou de vieux célibataires; c'est ensuite le moyen de découvrir un grand nombre de jeunes gens qui jusqu'ici se sont dérobés à tout service militaire. Les journaux avancés continuent à invectiver le gouvernement au sujet des accusations de plusieurs citoyens compromis dans la journée du 31 octobre, et à abreuver de sarcasmes l'honorable M. Thiers, pour les démarches toutes patriotiques qu'il vient de tenter et dans lesquelles il a échoué. Le sentiment public est au contraire une grande confiance pour le gouvernement et un grand respect pour le vieillard qui a bravé tant de fatigues et de dangers pour la France.

Memento. — Le général C. Thomas a passé une revue de quelques bataillons de la garde nationale. — A la Porte-Saint-Martin, ce soir, grande représentation des *Châtiments*, de V. Hugo, récités par les premiers artistes de Paris. — Commencement d'incendie dans le bois de Vincennes, à l'atelier d'artifices; grâce aux énergiques mesures prises, les dégâts sont insignifiants.

LUNDI 14 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Vers quatre heures, une rumeur circule dans Paris : le gouvernement a reçu des nouvelles de Tours, d'excellentes nouvelles. On se presse autour des mairies, on achète les journaux qui commencent à paraître, on

attend, on espère. A cinq heures, en même temps que le *Petit Officiel* paraît, les maires font afficher une dépêche écrite à la main. Les lecteurs en plein vent la déchiffrent aussitôt, et la bonne nouvelle passe de bouche en bouche : « L'armée de la Loire est victorieuse, Orléans est repris par nous, le général von der Thann et la division prussienne ont été refoulés au delà de Toury. » Les applaudissements éclatent; on crie : « Vive la République! » On chante la *Marseillaise!* Il semble que la déveine qui s'acharne après nos armes depuis six mois doive enfin cesser, et que cette victoire de notre armée de province soit le signal d'une série favorable et d'autres succès impatiemment attendus.

Memento. — On construit, dans les ateliers du chemin de fer du Nord, des wagons blindés destinés à servir de machines de guerre dans la trouée que l'on projette. — Il est question de reprendre d'ici peu de jours le service des voies ferrées, service de la petite banlieue. — Un conseil de révision vient d'être nommé pour statuer sur les cas de réforme dans les compagnies de guerre de la garde nationale.

MARDI 15 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Enfin, on ne doute plus. Oui, la province se lève, la victoire d'Orléans nous démontre les efforts et les sacrifices que font les départements pour venir en aide à Paris. Le nom d'Aurelles de Paladines, le vaillant général de l'armée de la Loire, est aujourd'hui dans toutes les bouches.

Le journal *le Combat* publie, en grosses lettres, deux autres nouvelles, annonçant des victoires remportées, par nos armées de l'Ouest et du Nord, l'une à Chartres, l'autre à Amiens. Les deux victoires sont confirmées par le *Gaulois*. Aussi, aujourd'hui, Paris a-t-il une physionomie confiante et joyeuse. Depuis l'investissement, c'est la première journée vraiment heureuse que nous ayons eue.

Memento. — M. Baroche, ancien ministre de la justice, vient de mourir en Normandie. Il n'aura pas eu la douleur d'apprendre la mort de son fils, tué au Bourget. — La *Vérité* publie des extraits du *New-York Times*. Nous y apprenons que Lyon s'approvisionne, au cas d'un investissement. — Les nouvelles les plus contradictoires sur la capitulation de Metz commencent à affluer de toutes parts. — On annonce aussi la prise de Dijon par les Prussiens.

MERCREDI 16 NOVEMBRE

Memento. — Un second pigeon est arrivé aujourd'hui, porteur d'un grand nombre de télégrammes privés. — Il s'est établi à Paris des boucheries de chien et de rat. — On annonce une édition de *Napoléon le Petit*, de Victor Hugo, paraissant pour la première fois en France. — Le bruit de la mort de M. Paul de Cassagnac, prisonnier de guerre en Allemagne, circule dans tous les journaux.

JEUDI 17 NOVEMBRE

Memento. — On parle du rationnement du tabac. — La taxe des absents soulève de grandes réclamations. On pense qu'elle ne pourra point s'exécuter. — Le Théâtre-Français donne ce soir une grande représentation au profit des blessés. On y jouera *Esther* et le *Mariage de Figaro*. — Le général Clément Thomas a passé une grande revue de plusieurs bataillons de marche de la garde nationale. — La Compagnie du Nord a fabriqué dans ses ateliers plusieurs pièces de *huit*, qu'elle vient de livrer au gouvernement. — On prépare de nouveaux baraquements pour la garde nationale. — Les bouchers ont commencé ce matin à distribuer des viandes salées.

VENDREDI 18 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Un incident douloureux émeut les quartiers à l'est de Paris : une de ces bandes de maraudeurs qui se répandent chaque après-midi dans les plaines des environs et qui vont ravager les restes des cultures maraîchères — heureux est-on quand ils respectent les maisons ! — est assaillie par une fusillade assez vive venue des avant-postes prussiens. Si peu intéressants que soient les maraudeurs, rebut de la populace parisienne, l'opinion est vivement surexcitée par la cruauté de ces ennemis qui tirent sur une foule malfaisante, mais, après tout, désarmée et inoffensive au point de vue militaire. Un certain nombre de ces pilleurs d'épaves est grièvement blessé ; on parle aussi de deux ou trois morts.

Les événements intérieurs sont aussi monotones que les petits épisodes de l'extérieur. L'industrie des nouvelles à sensation poursuit son cours ; cette fois, c'est la *Patrie en danger* qui raconte, sans rire, que :

« M. Théophile Haury, marchand de bœufs, 38, quai de l'Hôtel-de-Ville, s'est échappé de Versailles le 15 novembre et est arrivé à Paris le même jour, à onze heures du soir.

» Il déclare avoir vu à Versailles, dans la voiture du roi Guillaume, l'ex-empereur des Français. »

Il n'en faut pas plus pour répandre parmi l'honorable corporation des imbéciles le bruit d'une conspiration bonapartiste. Dans deux jours, on n'y pensera plus.

Memento. — M. Ranvier, maire du 20e arrondissement, et détenu depuis le 2 novembre, donne sa démission de fonctions qu'il n'a pas le droit de remplir, étant failli non réhabilité. A quoi la *Patrie en danger*, pour une fois spirituelle, répond que cette position irrégulière n'a point empêché M. Étienne Arago d'être maire de Paris au lendemain du 4 septembre. — M. Razoua, également détenu à la suite des événements du 31 octobre, est mis en liberté. — L'usine Cail pousse avec activité la fabrication des mitrailleuses à vapeur. — Conformément à l'ordonnance, les cafés ont éteint leurs becs de gaz à sept heures et les remplacent presque partout par des lampes au pétrole. — Naissance d'un nouveau journal, dont le besoin ne se faisait pas absolument sentir, *l'Ami de la France*, fondé par M. Poggenpohl, ancien directeur du *Nord*. — On annonce la mort de M. Piscatory, des suites d'une fluxion de poitrine contractée pendant une garde au rempart. M. Piscatory avait été ambassadeur en Grèce et pair de France sous Louis-Philippe.

SAMEDI 19 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Le bruit d'un engagement pour aujourd'hui 19 s'est répandu dans le public avec une certaine ténacité. Dès la veille, on parlait d'un grand mouvement d'artillerie et de concentration de troupes, notamment du côté de Courbevoie et du côté de Créteil. La journée se passe sans que rien vienne justifier ces suppositions ; on prétendra, quelques jours plus tard, que l'indiscrétion des journaux parisiens a donné l'éveil aux Prussiens et retardé l'action sur laquelle on comptait. Ce sera le prétexte d'un arrêté, d'ailleurs prudent, qui fermera la bouche aux nouvellistes.

Memento. — Paris est informé que la viande fraîche de bœuf va lui manquer et qu'on va le mettre au régime des salaisons, alternant avec du cheval frais. Paris se résigne sans murmurer. — M. Edouard Boinvilliers lance une intéressante brochure sur cette question : *Les Assemblées politiques doivent-elles continuer à siéger à Paris?* Il ne manque pas de raisons tirées des événements présents pour démontrer la négative. — Fondation par quatre pelés et un tondu d'une ligue républicaine de la défense à outrance, qui se donne mission d'exterminer non-seulement les Prussiens, mais les ennemis de la République, avec la devise : *la République ou la mort!* — Des désordres d'une certaine gravité ont eu lieu au marché de Montrouge, excités par les exigences de quelques marchands ; mais cette émotion passagère n'a pas de suites. — L'instruction commencée contre le faussaire qui avait annoncé aux journaux une victoire du général Cambriels sur papier portant l'entête officiel est abandonnée. On n'a pu trouver la trace de ce méfait.

BULLETIN HEBDOMADAIRE.

Santé publique. — Décès, 2,064 ; variole, 431 ; fièvre typhoïde, 94 ; pneumonie, 60 ; autres causes, 1,374.

Alimentation. — Les marchés de Paris sont déserts. Les légumes frais font défaut, quelques choux-fleurs à 4 fr., quelques choux à 5 fr. Le céleri vaut de 40 à 50 c. le pied. Les pommes de terre sous le manteau, 10 fr. le boisseau. Les choux de Bruxelles, 1 fr. le litre. Le lapin vaut 25 fr. Une vieille poule, 18 fr. Un pigeon, 6 fr. Les œufs sont à 1 fr. la pièce. Le beurre reste à 25 fr. Une oie est payée 70 fr. On vend de l'ours à 10 fr. la livre. Le chien, le chat et le rat se vendent plus ou moins ouvertement. Les conserves de légumes continuent d'abonder. Le saindoux, très-rare, vaut 2 fr. la livre. La betterave se vend, à la livre, de 50 à 60 c.

DIMANCHE 20 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS.

Donnons d'abord, pour l'édification des races futures, le prix de quelques comestibles excentriques, à la date du 19 novembre 1870. Un rat bien en chair se vend cinquante centimes ; un rat maigre, quarante centimes ; mais on a un mulot pour vingt-cinq centimes et une souris pour vingt centimes. Un pâtissier de la rue Croix-des-Petits-Champs a pris la spécialité des pâtés de rats ; grâce à un très-fort assaisonnement, ce gibier parisien n'est pas absolument désagréable.

On commence à voir circuler dans Paris les gardes nationaux des com-

pagnies de marche avec leur nouveau costume ; ils portent une longue et chaude capote en drap bleu foncé, un képi à bordure rouge, un pantalon gris à bandes rouges et un sac en peau de vache.

Le rédacteur en chef du *Réveil*, M. Delescluze, jaloux de la fondation des ligues républicaines, qui poussent comme des champignons sur le fumier des clubs, veut seulement avoir son petit tribunal révolutionnaire. En conséquence, voici ce que propose ce petit-fils de Maximilien l'Incorruptible :

« Nous invitons les arrondissements de Paris à constituer, sans délai, un jury populaire de quarante membres pour rechercher et signaler les actes criminels qui auraient pu être commis ou pourraient se commettre dans la conduite de la guerre, non-seulement par Bazaine et ses complices, mais par Bonaparte et ceux qui lui ont traîtreusement prêté leur concours, enfin par tous autres généraux, officiers de tous grades et soldats, sans en excepter les fonctionnaires civils et les simples militaires. »

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'inquiétante élasticité d'une institution pareille. Il est vrai que, pour rassurer son monde, M. Delescluze veut bien reconnaître que les décisions de son jury populaire se passeraient de sanction matérielle. Cette idée, néanmoins, n'a pas grand écho, et les autres journaux avancés, tels que le *Combat* et la *Patrie en danger*, n'en soufflent mot. On ne sait même pas que M. Delescluze ait essayé d'installer son jury dans le dix-neuvième arrondissement, dont il est maire vénéré et... qui le croirait?... modéré.

Memento. — Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques d'un éclaireur franc-tireur de la Seine, M, Bayard de la Vingtrie, tué dans une reconnaissance sur les hauteurs de Montretout. — M. Edouard Lockroy, rédacteur du *Rappel*, est élu chef du 66e bataillon de la garde nationale. — *Joséphine*, la fameuse pièce du bastion 40, émigre au bastion 41 ; il n'a pas fallu moins de 26 chevaux pour la déplacer. — On remarque avec peine que le nom de M. Baroche, tué à l'ennemi le 30 novembre, ne figure point parmi les noms portés à l'ordre du jour de l'armée. — Le remuant M. Maurice Joly lance une brochure intitulée : « Maurice Joly, son passé, son programme, par LUI-MÊME. — La commission des barricades, qu'on croyait dissoute, et dont MM. Ulbach et Blum sont les plus beaux ornements, continue à fonctionner. Paris est sauvé. — On annonce la mort de M. Duméril, membre de l'Académie des sciences et physiologiste distingué, à qui l'on doit une bonne *Histoire naturelle des poissons*. Au moment où la mort l'a frappé, il s'occupait, dit-on, des moyens propres à repeupler la Seine de poissons qui auraient servi à l'alimentation de Paris assiégé.

LUNDI 21 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Calme plat, comme la veille et l'avant-veille. Paris, malgré tout, ressent une espèce de stupéfaction douloureuse en songeant qu'il faut recevoir en fraude un numéro du *Standard* pour avoir des nouvelles de Bougival. Cependant, les comités en chambre fonctionnent de plus belle et les citoyennes du XVIIIe arrondissement décrètent — pardon, réclament — huit petits décrets qui ne représentent rien moins que la refonte de la société d'après le plan des bas-bleus socialistes. Ces décrets réclament notamment la fonte des cloches transformées en canons, le rationnement immédiat et, dans un rapprochement que l'on remarquera sans doute, l'abolition des « ouvrières religieuses » et des « maisons de prostitution. » Nous croyons devoir noter, à titre de curiosité, le nom des citoyennes radicales qui voulaient réformer le monde en général et le XVIIIe arrondissement en particulier : ce sont les nommées Louise Michel, présidente, Collet, vice-présidente, Adèle Esquiros, André Léo, J. Alombert, Cornebois, Danguet, Dufour, Hinet, Connue, Alin, Godin, Jenlin, Poirier, Cartier, Dounn, Robichon, Garlet, *membresses* du comité.

Comme contraste de la besogne à côté du bavardage, de l'action sérieuse à côté de la rêverie malsaine, il n'est pas inutile de noter les chiffres principaux des effets distribués depuis deux mois et demi pour l'équipement des troupes : 344,000 vareuses, tuniques, pantalons, etc.; 100,000 ceintures de flanelle, 177,000 paires de souliers, 136,000 paires de guêtres (toile ou cuir), 111,000 chemises, 160,000 tentes-abris, 145,000 couvertures.

Memento. — Le général Clément Thomas passe en revue, dans les Champs-Elysées, l'artillerie de la garde nationale et quelques compagnies de guerre. — M. Félix Pyat refuse d'accepter la candidature à la mairie du XXe arrondissement. — M. Louis Blanc rassemble des matériaux pour une histoire du siége de Paris. — M. Charles Blanc, son frère, est nommé chef des cinq divisions des beaux-arts au ministère de l'instruction publique. — Les maires de Paris reçoivent l'avis officiel qu'ils se réuniront désormais tous les lundis à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de M. Jules Ferry. — Les deuxièmes versements sur l'emprunt s'opèrent avec beaucoup d'empressement. — On raconte que les Prussiens, pour tromper nos soldats et nos artilleurs, placent des mannequins habillés en soldats et des simulacres de canon qui attirent l'attention des nôtres, tandis que, sur un autre point, ils poursuivent leurs travaux occultes.

MARDI 22 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Le *Temps* propose une amélioration notable au système de correspondances télégraphiques par pigeon, seul moyen que le gouvernement imprévoyant ait trouvé pour sortir de sa cage.

Le rédacteur de l'article prouve qu'en employant une plus forte réduction des caractères, on peut arriver à donner à chaque pigeon l'équivalent en texte de cinq numéros de la *Revue des Deux Mondes*, c'est-à-dire tous les documents officiels et toutes les dépêches privées inimaginables.

Un texte de vingt-six lignes de trente-huit lettres chacune, que tout le monde puisse lire couramment sans le microscope, au moyen d'un grossissement linéaire de cinquante fois, occupe un espace d'un millimètre de large sur un millimètre et demi de long ; un décimètre carré contiendra donc dix mille fois plus, soit 6,500,000 lettres ; et en supposant une perte de surface pour séparer chaque cliché, 8,250,000 lettres. Par malheur, la saison, de plus en plus rigoureuse, et les brumes de décembre ne vont pas permettre à M. Steenackers, le directeur du télégraphe, de profiter de cette bonne idée.

Memento. — On parle toujours du bombardement comme très-prochain. La date du 21 novembre, précédemment indiquée par les nouvellistes, s'est passée d'ailleurs sans catastrophe. — Les Prussiens se servent, dit-on, de fusils de rempart dont la portée est de 1,100 à 1,200 mètres. — On assure que le chiffre des pertes totales subies par le 14e bataillon de mobiles de la Seine, dans l'affaire du Bourget, s'élèverait à 508 hommes tués, blessés ou disparus. — La pénurie de viande fraîche est telle, qu'on en arrive à remarquer la capture de deux bœufs enlevés dans les bois de Meudon par les francs-tireurs de la Seine.

MERCREDI 23 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Une revue commerciale, extraite d'un des journaux anglais arrivés à Paris, constate que la valeur des transactions opérées entre la France et l'Angleterre pendant le mois de septembre 1870, n'a été que de quatre millions et demi de francs. En septembre 1869, elles s'étaient élevées à dix-sept millions. Jugez, par ce rapprochement, ce que coûte, non-seule-

ment à la France et à l'Allemagne, mais à l'Europe entière, la prolongation de la guerre.

On révèle à l'Académie des sciences un procédé de la conservation de la viande, dû à M. Eugène Pelouze. Ce procédé permet de faire tenir dans un mètre cube la viande conservée de cent moutons ou de dix bœufs. Un train de dix wagons (le mètre cube pesant deux tonnes) pourrait nous apporter en une fois cinq mille moutons ou cinq cents bœufs.

Messieurs des clubs ont trouvé un nouveau truc fort ingénieux pour diminuer leurs risques et prendre une part aussi peu active que possible aux futures opérations de guerre.

« Nous voulons bien sortir, disent-ils, mais « en masse, » entendez-vous bien, sans laisser derrière nous les séminaristes ni les Bretons de Trochu ; et la preuve que cela est nécessaire, c'est que.... le comte de Paris est arrivé ici.

Stupéfaction !... Tableau !...

Memento. — Les dépêches apportées par les trois pigeons arrivés jusqu'ici intéressent environ dix mille personnes, elles viennent surtout de l'ouest et du sud-ouest de la France ; le Midi n'y est représenté que par deux ou trois villes. — Le chemin de fer du Nord reprend pour quelques jours son service entre Paris et Saint-Denis. — On annonce la mort de Mlle Joséphine Bozacchi, une gracieuse ballerine de l'Opéra, âgée de dix-sept ans à peine, et qui, au printemps dernier, avait débuté dans le ballet de *Coppélia.* — Le *Soir* annonce l'incroyable arrestation de M. Raynal, substitut à Versailles, coupable du crime d'avoir voulu donner de ses nouvelles à sa mère. Le *Journal officiel* du lendemain dénonce à toute l'Europe cet odieux abus de la force. — Le général Clément Thomas passe en revue sur les boulevards les compagnies de marche des 6e, 72e, 84e, 139e, 165e, 170e, 212e bataillons.

JEUDI 24 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Les excellentes nouvelles de la province ont produit l'effet qu'on en devait attendre. L'intérêt n'est plus à Versailles ni aux bruits plus ou moins controuvés de négociations diplomatiques continuées par les puissances neutres ; il est à Tours et aux renseignements concernant la marche de la défense nationale. Paris est déterminé à l'action si le commandement militaire en croit le moment venu, ou à la patience, s'il vaut mieux laisser aux départements le temps d'achever leur organisation. Tout le monde a

compris, d'ailleurs, qu'il faut donner le moins possible au hasard, et que des progrès lents, mais sûrs, seront préférables à des tentatives hasardeuses.

Memento. — Deux pigeons arrivés d'Orléans apportent environ 1,100 dépêches privées de tous les bouts de la France. Que d'heureux cela va faire! — On annonce la mort de M. Pierre Janet, l'éditeur bien connu, à qui l'on devait la collection elzévirienne des *Contes Gaulois.* — M. l'architecte Baltard est admis à faire valoir ses droits à la retraite. — Première expérience de dynamite, corps explosible formidable, à l'adresse des Prussiens. C'est M. Champois, chimiste, lieutenant au génie volontaire, qui en a pris l'initiative.

VENDREDI 25 NOVEMBRE

Memento. — MM. Pelletan et Jules Ferry passent en revue, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les compagnies de marche du 149e, bataillon.— Un bureau spécial est ouvert rue de Grenelle-Saint-Honoré, 202, pour le service de la télégraphie privée par pigeons voyageurs. — L'enquête est commencée pour les indemnités à donner aux propriétaires des maisons de la route militaire qui ont été démolies. — M. Dupuy de Lôme continue à s'occuper activement de la direction des ballons. — On enterre Mlle Bozacchi, sur la tombe de laquelle M. Perrin prononce un discours attendrissant.

SAMEDI 26 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

L'Académie des sciences fait une importante manifestation gastronomique à l'endroit des rats de Paris.

Des savants se sont attablés, afin de déraciner les vieux préjugés de la cuisine française.

C'est dire qu'ils ont mangé, à des sauces diverses, du cheval, du chien, du chat et du rat.

Le rat a été trouvé incomparablement supérieur aux autres sujets.

A dater d'aujourd'hui, le rat, consacré par l'Académie des sciences, devient un aliment de bon goût que la ville entière adoptera.

Rat en rôti, rat en ragoût, rat en pâté, rat en salmis, rat en salade, rat en émincé, c'est donc tout un monde.

Suprême consolation ! la statistique constate qu'il y a en ce moment vingt-cinq millions de rats dans Paris.

Vingt-cinq millions de rats ! C'est de la viande sur la planche pour une année, s'il le faut.

Ce qui n'empêche pas la question des vivres de devenir de plus en plus difficile, ce qui amène des conflits regrettables en divers endroits.

Une véritable émeute a lieu à la porte d'un boucher du Gros-Caillou.

Les clients, fatigués de faire la queue pendant des heures entières sans obtenir de résultat, ont assiégé la boutique et menacé d'en enfoncer les grilles.

Quelques-uns d'entre eux étaient armés de bâtons, et l'espèce de bataille qui a eu lieu serait sans doute devenue grave, si les gardes nationaux n'étaient venus y mettre bon ordre.

Memento. — *Paris-Journal* met en circulation le bruit de l'arrestation de l'épicier Potin et de sa mort à Mazas, deux faits démentis le lendemain par le défunt lui-même. — La peine de mort prononcée contre les fuyards de Châtillon est commuée en celle de deux ans de prison. — Arsène Houssaye donne, en son hôtel, au profit des ambulances de la presse, une soirée musicale et littéraire qui produit 4,000 francs. — Le restaurant de la *Tête-Noire*, à Saint-Cloud, est détruit par les obus du Mont-Valérien. — M. Jules Ferry passe en revue les volontaires de Belleville, qui partent pour les avant-postes, et leur offre un drapeau spécialement commandé pour eux. Hélas ! hélas ! hélas ! — Un nouveau pigeon apporte cinq cents dépêches privées.

DIMANCHE 27 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Jamais on n'avait vu tant de monde sur le boulevard et les places publiques. Cela tenait sans doute à la fermeture des portes, qui avait réduit les promeneurs aux environs de Paris.

Pour ce qui est d'empêcher de voir ce qui se fait soit à l'intérieur de nos lignes, soit en avant, l'ordre de fermer les portes restées jusqu'ici libres n'était pas nécessaire. Le brouillard aurait suffi. Du haut du rempart on aperçoit à peine le bas des glacis.

Combien cette journée a paru longue aux Parisiens, qui avaient pris goût aux excursions du dimanche *extra-muros !* C'est aujourd'hui seulement qu'ils ont pu comprendre ce que c'est qu'une ville assiégée. La physionomie générale s'en est ressentie.

Il ne faudrait pas beaucoup de journées pareilles pour énerver sûrement une populatton aussi prompte à s'abattre qu'à s'enthousiasmer.

Memento. — La maison Rothschild augmente de moitié les appointements de ses employés pour toute la durée du siége. — Le chemin de fer est rétabli jusqu'à Saint-Denis et jusqu'à Saint-Maur. — On déterre dans les squares les tonneaux de pétrole qui y étaient enfouis et qui vont contribuer à l'éclairage de Paris. — La Monnaie frappe, sur commande, des pièces égyptiennes. — On parle de la translation prochaine de l'état-major de la garde nationale à l'Elysée.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Santé publique. — Décès, 1,927; variole, 386; fièvre typhoïde, 103 bronchite, 89; pneumonie, 81; autres causes, 1,268.

Alimentation. — Les pommes de terre sont réquisitionnées: grande perturbation, elles valent 7 fr. le boisseau. Les œufs sont vendus 800 fr. le mille. Le beurre, 20 fr. la livre à la criée. Les lapins, de 16 à 18 fr. Les volailles, de 12 à 18 fr. Les choux sont à 3 fr. Les choux-fleurs à 3 fr. 50 c. Les salades à 20 c. Les salsifis à 1fr. 80 c. la botte. Les marchands de comestibles sont abondamment pourvus de denrées de toutes sortes à des prix très-élevés. La graisse de volaille vaut 4 fr. la boîte.

LUNDI 28 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

L'anxiété est générale; toutes les troupes sont hors de Paris; la bataille est imminente.

L'impression de chacun est qu'on touche au dénouement du drame qui se joue depuis près de trois mois. Personne ne sait dans quelle direction aura lieu l'engagement. Les Parisiens montent sur tous les points élevés de la capitale, butte Montmartre ou Trocadéro pour voir ou entendre. Le silence règne de tous côtés. Les bruits d'une bataille du côté d'Étampes circulent dans la population; on parle aussi de vives fusillades entendues du côté des Prussiens pendant la nuit dernière; ces fusillades, au dire d'un grand nombre de soldats des avant-postes, ne pourraient être qu'intestines; les Bavarois auraient tiré sur les Prussiens, et réciproquement; la journée se passe sans incidents; les portes de Paris sont fermées, aucune nouvelle n'y peut parvenir; le froid est intense, et chacun pense aux soldats qui vont passer la nuit à la belle étoile.

Les rues sont absolument noires et désertes, et les détonations y roulent en liberté, surtout dans les quartiers du sud-ouest. Le ciel est couvert, on voit tout autour de Paris des éclairs suivis de détonations formidables et de différentes natures; le canon et les obusiers se distinguent parfaitement: les premiers ont un son plus nourri que les

seconds, dont le bruit est plus déchirant. La canonnade roule toute a nuit.

Memento. — Distributions gratuites de bouillon dans le faubourg Saint-Germain, — On évalue à 3,500 les dépêches arrivées depuis douze jours, de province à Paris. — Les concerts se multiplient. — On détruit une batterie établie à Montmartre. — Protestation de l'épicier Potin contre le bruit de son suicide répandu dans Paris. — Expériences nouvelles du feu grégeois, annoncé déjà, il y a quelques semaines par le *Figaro*. — Les journaux publient quelques fragments de feuilles étrangères. — Le bruit de la fermeture des bouillons Duval jette de l'inquiétude dans la classe des petits employés, le commerce et les administrations publiques. — Les boucheries ne donnent plus de viande que tous les deux jours. Elles débitent aussi, sous le contrôle de l'autorité, des harengs, de la morue, du riz, etc. — Représentation gratuite à l'Opéra et lecture des *Châtiments*, sous les auspices de Victor Hugo.

MARDI 29 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

La canonnade, qui n'a pas cessé depuis une heure du matin, a tenu Paris en éveil ; dès le jour on s'est porté aux barrières du Sud, car c'est décidément de ce côté qu'a commencé l'action ; dès huit heures du matin, de nombreuses voitures d'ambulance chargées de blessés se dirigent dans tous les quartiers de la capitale ; vers dix heures, le bruit de la reprise de l'Hay et de Chevilly se répand dans la ville ; bien qu'on se soit promis, après tous les précédents mécomptes, d'y regarder sérieusement avant de se livrer à l'enthousiasme, la foule est transportée de joie. On ne sait pourtant rien encore de positif.

Toute la journée, Paris est envéloppé d'un épais brouillard ; à partir de midi, le canon se tait ; les remparts sont littéralement encombrés de gardes nationaux ; la plupart sont aux meurtrières avec leurs fusils ; on annonce pour demain le passage de la Marne, manqué ce matin par une crue subite des eaux, disent les uns, par la négligence d'un ingénieur, disent les autres ; les nouvelles les plus contradictoires circulent dans le public ; Choisy-le-Roi serait repris, Bagneux et d'autres villages ; la journée se passe en suppositions, on s'occupe à peine de la nouvelle de la dénonciation des clauses du traité de 1856 par la Russie.

Les Parisiens comptent sur une victoire, ils la veulent, et le journal la *Liberté*, ayant imprimé le soir que « notre armée, qui avait débuté le matin avec un plein succès, avait échoué complétement par le plus

malheureux des accidents, » une indignation générale s'empare de la foule, qui se porte aux bureaux de ce journal pour en briser les presses.

C'en est fait cependant, les villages cités plus haut n'ont pas été repris, et bien que les pertes des Prussiens soient plus importantes que celles des Français, on ne peut se dissimuler que les nôtres ne soient considérables. Parmi les nombreux morts, on cite le comte de Dampierre, tué à la prise d'une barricade de Bagneux.

La *Patrie en danger*, qui ne néglige aucune occasion de semer le découragement, jette les lignes suivantes en pâture aux alarmistes :

« Que Paris le comprenne bien. Le général Trochu ne se prépare pas le moins du monde à faire lever le siége. Il va tout bonnement emmener l'armée. Les Parisiens s'arrangeront comme il leur plaira. »

Toute espérance n'est cependant pas perdue ; on affirme qu'il n'y avait dans cet engagement, dont les notes officielles ne parlent que d'une façon assez obscure, qu'une simple diversion, mais que le mouvement principal de l'opération doit avoir lieu demain, du côté de Saint-Denis.

La canonnade reprend cette nuit, moins vive cependant que la nuit dernière.

Memento. — Les omnibus sont mis en réquisition pour le service des ambulances. — De tous côtés s'organisent des quêtes pour les canons. — L'élan des compagnies de guerre est remarquable, et un grand nombre de citoyens, exemptés par leur âge, prennent du service dans les bataillons de marche. — Encore un espion allemand arrêté dans Paris. — Essais à Vincennes de nouvelles mitrailleuses, — Dans un club, un orateur s'élève contre les *ventrus,* qui ne doivent leur obésité qu'à l'accaparement de la nourriture du peuple ! Tous les pharmaciens de Paris, à l'exception de ceux dont la présence est indispensable dans leurs quartiers, sont requis de faire le service militaire auprès des troupes et des ambulances. —Le nombre des mendiants s'accroît dans d'effroyables proportions. — Incendie du château de la Muette. — Deux maraudeurs, pris sur la route de Bourg-la-Reine, portant des journaux aux Prussiens, sont immédiatement fusillés.

MERCREDI 30 NOVEMBRE

ASPECT DE PARIS

Le bruit s'est répandu que nos troupes avaient heureusement franchi la Marne ce matin ; les dépêches du Gouvernement confirmeront cette nouvelle dans la journée. Comme d'habitude, un grand nombre de Pari-

siens sont accourus aux barrières pour avoir les premiers renseignements. Il est avéré que nous sommes en bonne position.

Le temps est superbe, le soleil brille de tout son éclat. Vers midi, la canonnade reprend avec une vigueur extrême du côté de Champigny; c'est évidemment le passage de la Marne qui s'effectue. Un soldat blessé annonce, dans le faubourg Saint-Antoine, que les Prussiens sont refoulés de plusieurs kilomètres.

La canonnade tonne sans interruption du côté de Gennevilliers; aussitôt des bandes de curieux se dirigent, munis de lorgnettes, vers les buttes Montmartre, et, malgré le froid excessif et le vent du nord, suivent toutes les opérations qui s'effectuent dens l'espace qui se déroule devant eux.

Il est très-aisé de voir le feu des forts de Saint-Ouen, de la Double-Couronne, etc., et de Saint-Denis-sur-Épinay, occupé par les Prussiens.

Le parc d'Epinay est au bout de la plaine, il est clos par un long mur blanc, devant lequel on aperçoit nos artilleurs établissant leurs batteries. — On les voit tirer; on distingue même les soldats couchés sur les talus d'une tranchée; quelques centaines de troupiers de la ligne sont éparpillés en tirailleurs.

Le feu s'étend de tous côtés et la canonnade de Créteil et de la presqu'île de Gennevilliers continuent leur effroyable concert.

Malgré les détails contradictoires qui circulent dans Paris, on comprend que la journée a été bonne; on questionne des blessés que ramènent les ambulances, et qui répondent : Cela va bien, très-bien !

La canonnade cesse subitement vers quatre heures et demie, on attend impatiemment les nouvelles officielles. L'avidité du public pour les connaître est si vive que, dès qu'elles sont affichées à la nuit, chacun allume des allumettes et, vu l'insuffisance du gaz, s'empare de la bougie ou de la lampe d'un boutiquier voisin!

FIN DU DEUXIEME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

JOURNAL DU SIÉGE DE PARIS

APPENDICES

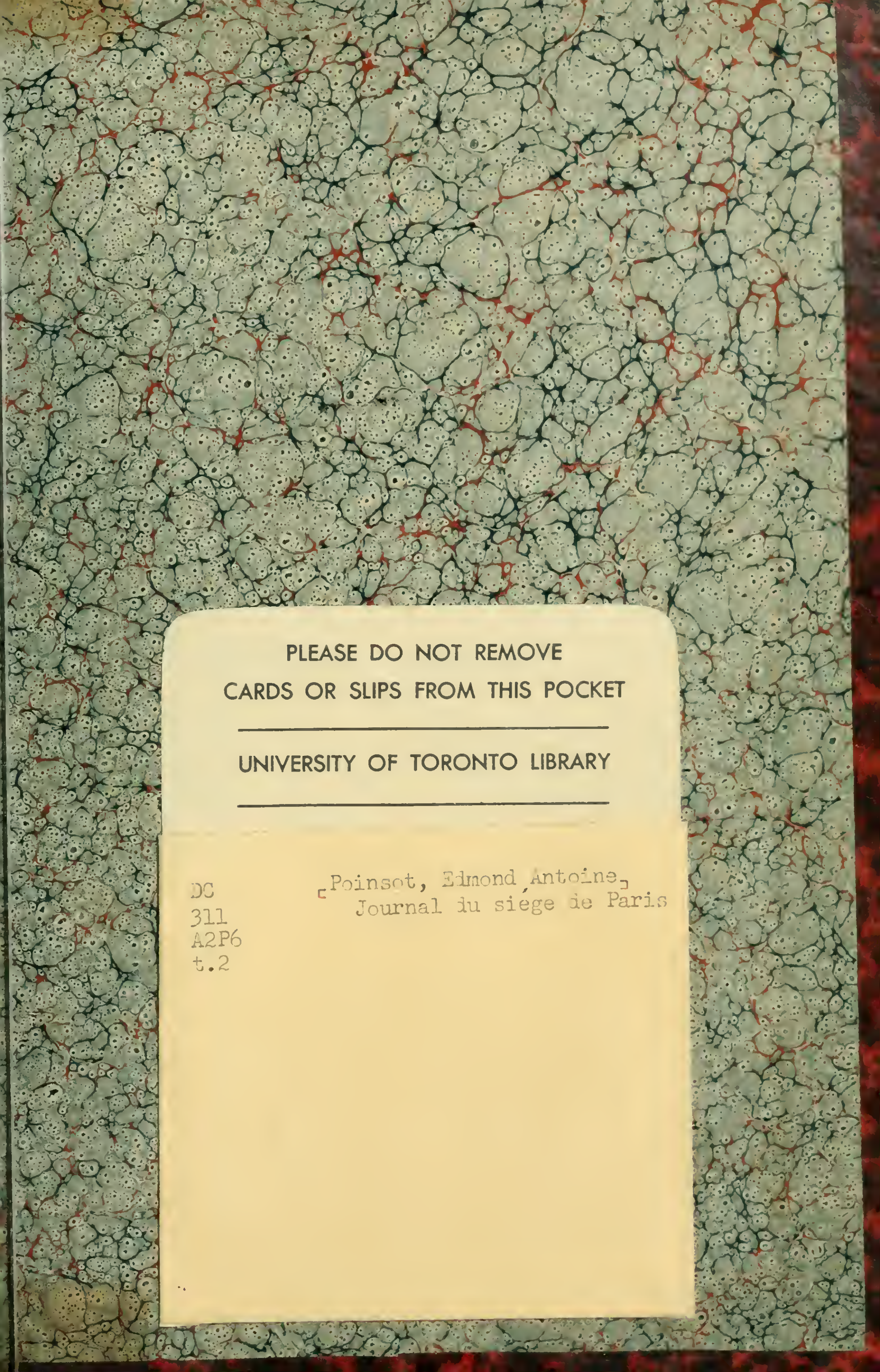
ERRATA

Le décret nommant dans la Légion d'Honneur et inséré au numéro du 7 novembre (page 324) doit porter la date du 15 octobre 1870.

A la page 593 au lieu de *Appendice III* lisez *Appendice VI*.

FIN DE LA TABLE





PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
DC
311
A2P6
t.2
[Poinsot, Edmond Antoine]
Journal du siége de Paris

